

LIBRARY OF THE  
DEPARTMENT OF  
EXTERNAL AFFAIRS  
CANADA



CANADA

CALL No.

Access. No.

JX351

A3F

1954

b 1603425 (F)

S

# AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Janvier 1954

Vol. 6 N° 1

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: **UN DOLLAR** par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
Session ministérielle du Conseil de l'Atlantique-Nord.....	2
Les réalisations du plan de Colombo .....	8
Les affaires extérieures au Parlement .....	17
Le Canada et les Nations Unies....	18
Journée des Droits de l'homme.....	36
Radio-émission du 1 <sup>er</sup> janvier .....	36
Nominations et mutations dans le service diplomatique du Canada.....	39
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	39
Représentation du Canada aux réunions internationales .....	41

# Session ministérielle du Conseil de l'Atlantique-Nord, décembre 1953

LE CONSEIL de l'Atlantique-Nord s'est réuni en session ministérielle à Paris du 14 au 16 décembre, sous la présidence de M. Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères de France. M. L. B. Pearson, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale, et M. L. D. Wilgress, représentant permanent auprès du Conseil de l'Atlantique-Nord, y représentaient le Canada, accompagnés de fonctionnaires des ministères des Affaires extérieures, de la Défense nationale, des Finances et de la Production de défense.

Le communiqué publié à l'issue de la réunion est reproduit ci-après.

La session ministérielle précédente avait eu lieu en avril. Celle de décembre était donc opportune pour plus d'une raison: elle offrait une excellente occasion de revoir la politique de l'OTAN à la lumière des changements survenus dans la politique de l'URSS au cours des neuf mois précédents, ce qui prenait une importance particulière du fait de la conférence à quatre de Berlin, projetée pour bientôt et au cours de laquelle viendrait nécessairement sur le tapis la question de la sécurité collective des pays de l'OTAN; en outre, cette revue pouvait se faire en tenant compte des discussions de la conférence des Bermudes, qui venait de se terminer.

## Échange de vues sur la situation internationale

Comme aux réunions précédentes, les ministres ont procédé à un échange de vues sur des questions politiques d'intérêt commun; ils ont développé davantage cette méthode de travail en se rencontrant en réunion restreinte, accompagnés seulement des représentants permanents et d'un seul conseiller par délégation. Ces discussions à bâtons rompus, en permettant une plus grande liberté d'expression, ont favorisé la compréhension entre les pays membres.

Deux grandes conclusions se sont dégagées. La première est que, nonobstant les nouvelles tactiques de l'URSS, rien encore ne prouve que les fins poursuivies par le Gouvernement soviétique ne restent pas foncièrement hostiles au monde libre. En conséquence, étant donné la puissance militaire de l'URSS, il importe d'agir comme si la présente tension internationale et la menace qui pèse sur le monde libre devaient durer longtemps. La seconde conclusion est que, dans l'état actuel des choses, les pays de l'OTAN doivent viser au double but d'édifier la puissance défensive et économique ainsi que l'unité politique de la Communauté de l'Atlantique-Nord tout en s'efforçant, lorsque c'est possible, de régler par voie de négociation les différends qui subsisteront, par exemple à la réunion projetée de Berlin. Le Conseil s'est montré convaincu que l'Alliance atlantique a déjà aidé à préserver la paix, mais que sa puissance doit être accrue si l'on veut qu'elle suffise longtemps à décourager toute idée d'agression. A ce propos, le Conseil a insisté sur l'importance vitale qui s'attache au parachèvement de l'unité européenne et des mesures de sécurité collective, et notamment à l'institution de la Communauté européenne de défense, qui permettrait à l'Allemagne de participer à la défense.



—UP

#### SESSION MINISTÉRIELLE DU CONSEIL ATLANTIQUE

La délégation du Canada à la session ministérielle de l'OTAN comprenait (de gauche à droite) le ministre de la Défense nationale, M. Brooke Claxton; le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson; et le représentant permanent du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique-Nord, M. L. D. Wilgress.

Le Conseil a souligné, en même temps, que tous ces accords devront se réaliser dans le cadre de la Communauté atlantique, car ils ne sauraient assurer ni la sécurité ni la stabilité s'ils étaient limités soit à l'Amérique du Nord soit à l'Europe.

#### Examen annuel

En avril dernier, le Conseil avait terminé une revue d'ensemble des programmes de défense des pays membres et fixé les objectifs fermes que les forces devaient atteindre pour la fin de l'année. Depuis ce temps a eu lieu un nouvel examen annuel des progrès accomplis par l'OTAN dans son effort de défense; le Conseil a étudié un rapport sur cet examen annuel, dans lequel il était annoncé que les objectifs fixés ont été intégralement atteints pour les forces terrestres et « largement » réalisés pour les forces navales et aériennes. Le rapport établit à quelque 65.5 milliards de dollars les sommes que les pays de l'OTAN ont consacrées à la défense en 1953, ce qui représente une augmentation d'à peu près 10 p. 100 sur celles de 1952 et d'à peu près 3 fois et demie sur celles de 1949, année qui précéda l'effort de défense de l'OTAN. L'année écoulée a vu de remarquables progrès, qui se sont traduits par une amélioration de l'efficacité des forces de l'OTAN, de leur formation et de leur équipement et par la création de nouvelles unités de soutien. Les programmes d'assistance de l'Amérique du Nord ont aussi contribué largement à l'équipement des pays européens de l'OTAN. La valeur du matériel militaire expédié en Europe en vertu des programmes d'assistance des États-Unis et du Canada, de 2.1 milliards de dollars en 1952, s'est élevée en 1953 à 3 ou 4 milliards. Depuis l'inauguration du programme canadien d'assistance mutuelle, en 1950-1951, les crédits votés par le Canada à cette fin se sont élevés à plus d'un milliard.

Se fondant sur le rapport de l'examen annuel de 1953, le Conseil a arrêté pour trois ans le niveau que les effectifs de l'OTAN doivent atteindre et garder; les objectifs adoptés pour 1954 sont fermes, tandis que ceux de 1955 et 1956 sont provisoires et indicatifs. Ainsi qu'il l'avait fait à sa précédente session ministérielle, le Conseil s'est abstenu de communiquer des chiffres précis. On peut cependant affirmer que les effectifs projetés pour la fin de 1954 seront plus nombreux qu'à l'heure actuelle et d'une qualité sensiblement améliorée.

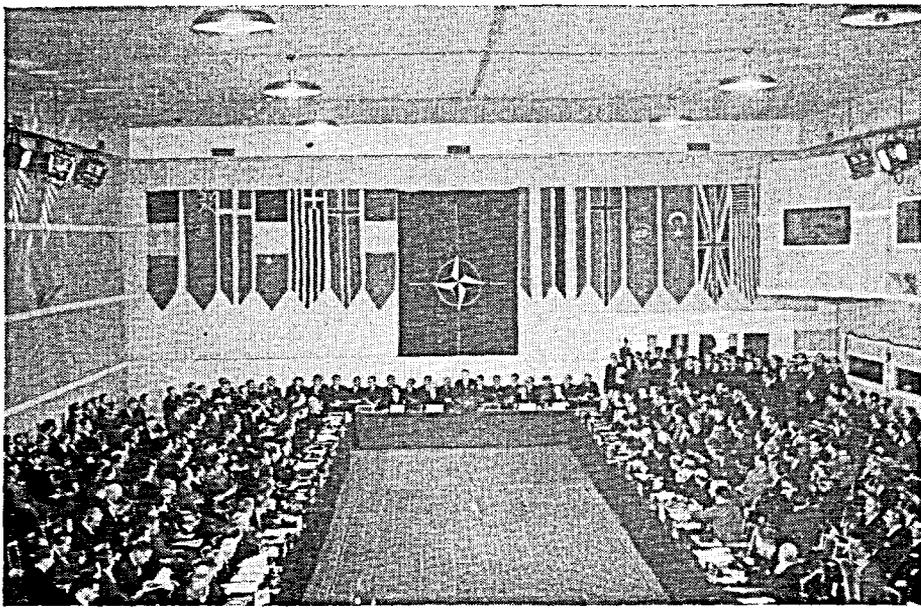
Le Conseil a arrêté les grandes lignes de l'organisation à long terme de la défense de l'OTAN contre la menace d'agression. Les pays membres devront consentir à se garder constamment en état de préparation militaire très poussée, tout en renforçant leurs structures économiques et sociales. Afin que leurs forces soient suffisantes pour décourager toute idée d'agression ou, si la guerre survenait, pour contenir l'ennemi en attendant la mobilisation complète des effectifs de l'Alliance, les pays membres devront veiller à ce que ces forces soient dotées du matériel le plus moderne possible et soient en état d'intervenir rapidement. A cet égard, le Comité militaire du Conseil a commencé une réévaluation d'ensemble de l'organisation et de l'utilisation des effectifs de l'OTAN en fonction des armes nouvelles; il doit tenir le Conseil au courant du progrès de ses travaux. On espère que ces études seront facilitées par les renseignements relatifs aux armes nucléaires, que le Président des États-Unis a demandé au Congrès l'autorisation de communiquer aux commandants suprêmes de l'OTAN. Le Conseil a en outre reconnu que ce plan de défense à long terme entraînera de lourdes obligations financières, particulièrement en ce qui concerne le remplacement des armes démodées, et qu'il devra se préoccuper continuellement de cette question.

#### Questions militaires

Le Conseil a pris acte d'un rapport du Comité militaire sur les progrès réalisés pendant l'année dans l'élaboration des plans et dans l'organisation militaires. Il a aussi entendu les commandants suprêmes, dont les déclarations ont complété ce rapport. L'amiral sir John Edelsten, commandant en chef de la Manche (région de la Manche et approches orientales et occidentales des ports du Royaume-Uni), a parlé des progrès réalisés depuis qu'il a, avec son collègue le maréchal de l'air Boothman (commandant en chef de la Manche pour l'Air), assumé ses fonctions conjointes, au début de l'année. L'amiral L. D. McCormick, commandant suprême pour l'Atlantique (SACLANT) a exposé brièvement les progrès réalisés dans l'exécution des plans destinés à protéger les lignes de communication de l'Atlantique. Enfin, le général A. M. Gruenther, commandant suprême allié en Europe (SACEUR), a exposé les remarquables progrès accomplis jusque-là, tout en insistant sur l'immense tâche qu'il reste à accomplir pour améliorer l'efficacité des forces de son commandement et pour que le public continue à soutenir l'effort de défense.

Le Conseil a approuvé une recommandation en vertu de laquelle toutes les armes portatives de l'OTAN utiliseront une nouvelle cartouche légère de calibre .30. Cette recommandation a fait suite à un accord intervenu entre la Belgique, le Canada, les États-Unis, la France et le Royaume-Uni, rendu public à la session ministérielle, sur l'adoption de cette nouvelle cartouche standard. La part prise par le Canada à cette remarquable réalisation a valu des hommages particuliers à M. Claxton.

a arrêté  
t garder;  
et 1956  
e session  
écis. On  
ront plus  
orée.  
me de la  
devront  
poussée,  
ue leurs  
a guerre  
plète des  
es forces  
ntervenir  
encé une  
ectifs de  
urant du  
r les ren-  
ts-Unis a  
ts suprè-  
se à long  
en ce qui  
éoccuper



—Shape

12<sup>e</sup> SESSION MINISTÉRIELLE DU CONSEIL DE L'OTAN  
Vue d'ensemble de la salle des conférences, au Palais de Chaillot, siège de l'OTAN.

### Rapport du secrétaire général

Le Conseil a en outre examiné un rapport du secrétaire général sur les progrès accomplis par l'OTAN, depuis la précédente réunion ministérielle, dans plusieurs autres domaines. Le paragraphe 9 du communiqué indique les sujets traités dans ce rapport. Au cours de l'examen de ce document, plusieurs ministres ont mis l'accent sur la nécessité pour les pays de l'OTAN de collaborer plus étroitement sur d'autres plans que le plan militaire, de développer davantage leur unité et d'assurer une meilleure compréhension entre leurs opinions publiques, conditions indispensables de la durée de l'Organisation.

### COMMUNIQUÉ FINAL

1. Le Conseil de l'Atlantique-Nord, réuni à Paris en session ministérielle, sous la présidence de M. Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères de France, a terminé ses travaux aujourd'hui.
  2. Le Conseil a examiné la situation internationale et a procédé à un échange de vues sur les questions d'intérêt commun, notamment sur la politique soviétique. Le Conseil a conclu que les Soviets n'ont donné aucune preuve de leur intention de modifier leurs objectifs ultimes et qu'un de leurs buts principaux demeure la désintégration de l'alliance atlantique. Alors qu'il reste au Gouvernement soviétique à prouver la sincérité de son désir de parvenir à un accord sur des points de divergence qui subsistent dans le monde, la politique atlantique encourage la recherche d'un règlement pacifique.
- Le Conseil a donc accueilli avec satisfaction l'initiative prise par les Gouvernements français, britannique et américain, dans leurs récents échanges de notes avec le Gouvernement soviétique, proposant une réunion proche des quatre ministres des Affaires étrangères à Berlin. Le Conseil a chaleureusement

s progrès  
anisation  
larations  
chef de la  
des ports  
collègue  
ur l'Air,  
Cormick,  
ment les  
ignes de  
mandant  
s accom-  
plir pour  
e public  
  
le toutes  
gère de  
entre la  
u public  
tandare.  
homma-

approuvé la proposition présentée par le Président des États-Unis aux Nations Unies tendant à intensifier l'utilisation pacifique de l'énergie atomique et à favoriser la coopération des principales puissances intéressées à la recherche d'une solution du problème des armements atomiques.

3. Le Conseil a affirmé de nouveau que le but fondamental de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord demeure la paix et la sécurité. Il a reconnu que le renforcement sans relâche de la puissance et de l'unité des nations atlantiques est un des facteurs décisifs pour le maintien de la paix et pour prévenir l'agression. La menace continue à peser sur l'Occident, et les pays signataires du traité doivent être prêts à faire face à cette situation pendant une longue période. La Communauté atlantique devra donc être en mesure d'entretenir pendant un certain nombre d'années des effectifs et des armements de nature à décourager toute idée d'agression et à assurer de manière efficace la sécurité de la zone de l'OTAN, en poursuivant simultanément l'effort de défense et l'amélioration continue de la structure économique et sociale. Il faut chercher sans cesse à élever constamment la qualité des forces de l'OTAN et les doter des matériels les plus modernes, de manière à leur permettre de constituer, en cas d'attaque, la barrière à l'abri de laquelle la mobilisation des forces des pays membres pourra s'effectuer rapidement.

Dans le cadre d'une Communauté atlantique ainsi constamment développée, l'institution de la Communauté européenne de défense, comprenant l'appoint de contingents allemands, demeure un objectif essentiel pour le renforcement de la puissance défensive de l'alliance.

4. Le Conseil a étudié le rapport sur l'examen annuel 1953, qui résume les progrès réalisés dans l'effort de défense de l'OTAN, en particulier au cours de cette année. A sa réunion de décembre 1952, le Conseil avait mis l'accent sur l'amélioration de l'efficacité des forces. D'importants progrès ont été réalisés dans ce sens. Les forces ont été dotées de matériel moderne en quantité importante, ce qui a permis notamment la constitution de nombreuses unités de soutien. Les objectifs fixés pour l'année en cours ont été intégralement atteints pour les forces terrestres et largement réalisés pour les forces navales et aériennes.

5. Sur la base des recommandations contenues dans ce rapport, le Conseil a adopté des objectifs fermes pour 1954, provisoires pour 1955 et indicatifs pour 1956. Les objectifs de forces agréés pour 1954 comportent un certain accroissement des effectifs des forces existantes et une amélioration très marquée de leur qualité et de leur efficacité.

6. Le Conseil est convenu que les efforts porteraient tout particulièrement sur la fourniture régulière d'armes modernes de type nouveau qui viendraient renforcer le système de défense de l'OTAN.

A cet égard le Conseil a pris note avec satisfaction d'une déclaration précisant que le Président des États-Unis allait demander au Congrès l'autorisation de transmettre des renseignements sur les armes nucléaires aux chefs militaires de l'OTAN, en vue de l'établissement de leurs plans.

7. Le Conseil a constaté que l'organisation à long terme de la défense telle qu'elle est actuellement envisagée pose d'importants problèmes militaires et financiers. En ce qui concerne les problèmes militaires, le Conseil a prié le Comité militaire de poursuivre ses études en vue d'établir la structure la plus efficace des forces armées, aussi bien d'active que de réserve, en tenant an

compte particulier du résultat des recherches approfondies concernant les efforts des armes de type nouveau.

Le Conseil sera tenu informé du progrès de ces travaux, et rapport lui sera fait en temps utile. En même temps il ne perdra jamais de vue le très important effort financier qui demeure nécessaire pour poursuivre l'exécution des plans actuels, pour maintenir les forces atlantiques au niveau voulu de préparation et pour procéder au remplacement du matériel démodé.

8. Le Conseil a entendu les rapports faits par l'amiral sir John Edelsten, commandant en chef de la Manche; l'amiral L. D. McCormick, commandant suprême allié de l'Atlantique, et le général Alfred M. Gruenther, commandant suprême allié en Europe, sur les progrès réalisés dans leurs zones de commandement. Il a pris note du rapport d'activité du Comité militaire.

9. Le Conseil a pris également connaissance du rapport d'activité du secrétaire général et a exprimé sa satisfaction des progrès réalisés depuis la réunion ministérielle du mois d'avril. Il a souligné l'importance de poursuivre les études entreprises en vue de la coordination des mesures à prendre par les gouvernements en ce qui concerne la protection civile, le contrôle et la répartition en temps de guerre des approvisionnements, des moyens de transport maritimes et autres. Il a été d'accord avec lord Ismay pour estimer que les pays membres devaient pousser la préparation de ces mesures parallèlement à la mise sur pied des forces militaires.

Le Conseil a également noté que les problèmes de la main-d'œuvre avaient fait l'objet d'un examen continu et que plusieurs recommandations adressées à cet égard aux gouvernements des États membres avaient déjà été approuvées. Les progrès réalisés dans la préparation de programmes coordonnés de production, qui portent sur la fabrication pendant plusieurs années de matériels militaires variés, ont été enregistrés avec satisfaction. Le Conseil a enfin noté la partie du rapport du secrétaire général relative à l'exécution des programmes d'infrastructure commune. Un grand nombre de projets sont encore en cours de réalisation, et déjà plus de cent vingt aérodromes et un réseau étendu d'installations de télécommunication sont à la disposition des forces de l'OTAN.

10. Les ministres ont saisi cette occasion pour se rencontrer en réunion restreinte. Ils ont examiné en privé des questions qui intéressent tous les pays membres. Ils ont l'intention de maintenir en vigueur lors des futures réunions du Conseil cette procédure qui répond à la solidarité inhérente à l'alliance. Ils ont constamment dans l'esprit les liens politiques qui les unissent en une alliance dont le caractère n'est pas seulement militaire.

# Les réalisations du plan de Colombo

EN OCTOBRE 1953, le Comité consultatif du plan de Colombo pour le développement économique coopératif du sud et du sud-est de l'Asie a tenu sa cinquième réunion à la Nouvelle-Delhi sous la présidence du chef de la délégation indienne, M. C. D. Deshmukh, ministre des Finances de l'Inde. M. James Sinclair, ministre des Pêcheries, dirigeait la délégation canadienne. Sur l'invitation du Gouvernement canadien, transmise par M. Sinclair, le Comité a décidé de tenir sa prochaine réunion à Ottawa, probablement à l'automne 1954.

Le Comité consultatif fut établi, à la suite de la réunion des ministres des Affaires étrangères des pays du Commonwealth tenue à Colombo en janvier 1950, pour servir de cadre à un effort coopératif international visant à aider les pays du sud et du sud-est de l'Asie à relever leurs niveaux de vie. Le Comité s'était déjà réuni à Sydney en mai 1950, à Londres en septembre de la même année, à Colombo en février 1951 et à Karachi en mars 1952.

## Communiqué

Outre les délégations de l'Inde et du Canada, la réunion de la Nouvelle-Delhi groupait les représentants des pays suivants: Australie, Birmanie, Cambodge, Ceylan, Indonésie, Laos, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Royaume-Uni, Malaisie, Singapour, États-Unis et Vietnam. C'était la première fois que l'Indonésie se faisait représenter en tant que pays participant à égalité de statut au plan de Colombo. La Thaïlande, la Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur et la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient avaient envoyé des observateurs à la réunion, cependant que le directeur du Bureau de coopération technique représentait le Programme d'assistance technique du plan de Colombo. Le rapport établi à cette réunion par le Comité consultatif a été déposé à la Chambre des communes le 15 décembre. On lira ci-après l'essentiel du communiqué publié à l'issue de la réunion.

La session avait pour objet principal de passer en revue le travail accompli dans le cadre du plan de Colombo au cours de l'année 1952-1953, y compris les réalisations des pays du Sud et du Sud-Est asiatiques dans le cadre de leurs programmes de mise en valeur.

A sa séance finale, aujourd'hui, le Comité a adopté à l'unanimité un rapport en vue duquel des travaux préliminaires avaient été effectués du 28 septembre au 8 octobre par des fonctionnaires des gouvernements participants. On s'attend que ce rapport puisse être publié dans les capitales des divers pays membres vers le 15 décembre 1953.

Le Comité a reconnu l'utilité de stimuler la compréhension et l'intérêt à l'égard du plan de Colombo, de ses fins et de ses objectifs. Il a accepté la proposition d'établir un petit centre d'information à Colombo. Ce centre rassemblera les renseignements relatifs au Plan et en assurera l'échange et la diffusion parmi tous les gouvernements membres. Il servira également de bureau d'information pour la presse et le public.

Le rapport approuvé par le Comité à cette réunion examine les progrès réalisés, les problèmes qui ont surgi et les tâches qu'impose la poursuite des



#### RÉUNION DU COMITÉ DU PLAN DE COLOMBO

Le Premier ministre de l'Inde, M. Nehru, et le ministre des Pêcheries, M. James Sinclair, à la réunion du Comité consultatif du plan de Colombo tenue en octobre.

programmes de mise en valeur. Il note que les ressources consacrées aux projets de développement économique ont augmenté progressivement depuis 1951. Quoique le programme de mise en valeur comporte maints projets à long terme, qui ne sauraient produire tous leurs résultats avant plusieurs années, on note déjà des indices de progrès remarquables, particulièrement en matière d'agriculture, d'irrigation, d'énergie et de transport.

La Birmanie en est encore à relever son économie, qui a profondément souffert de la guerre. De grandes étendues de terrain ont été ajoutées au domaine arable. En 1952, on a ensemencé en riz 633,000 acres de plus qu'en 1951. Une ferme spéciale produit une semence de coton de longue soie, une ferme laitière a été constituée avec des vaches importées du Pakistan; on s'est

procuré 300,000 plants de cocotiers. Une grande raffinerie de pétrole est en construction et l'installation d'une petite usine d'acide sulfurique sera bientôt terminée. Un certain nombre d'édifices gouvernementaux ont été érigés et de nombreux groupes d'habitations sont en voie de construction.

A Ceylan, quelque 20,000 acres de terre irrigable ont été défrichées en 1952-1953, la plus grande partie dans le cadre de l'important projet de Gal Oya, dont la mise en œuvre se poursuit de façon satisfaisante. Le plan de développement rural s'exécute avec succès; le développement de l'industrie de la pêche progresse normalement et les travaux d'amélioration du port de Colombo vont bon train. La première phase des nouveaux aménagements hydro-électriques de Norton-Bridge est terminée; et le potentiel se trouve accru de 25,000 kw. L'usine de contreplaqués a été réorganisée, et l'on enregistre des progrès satisfaisants dans la construction de la fabrique d'huile végétale, de D.D.T. et d'hydrate de soude, et dans celle de la papeterie.

Dans l'Inde, des travaux d'irrigation ont été exécutés en 1952-1953 au bénéfice de 3.5 millions d'acres de terres. La *Central Tractor Organization* a rendu utilisables environ 510,000 acres. Les bonnes saisons aidant, ces mesures et d'autres ont eu pour résultat, dans la production vivrière, un accroissement de près de 5 millions de tonnes par rapport à 1951-1952. Les travaux entrepris à Bhakra Nangal, dans la vallée de la Damodar, à Hirkud, à Tungabhadra et en d'autres endroits sont en bonne voie. La production d'énergie s'est accrue de 315,000 kw. La fabrique d'engrais chimique, l'usine de locomotives de Chittaranjan et l'usine d'appareils téléphoniques sont entrées en activité. La production des engrais chimiques est passée de 35,000 tonnes en 1951-1952 à 230,000 tonnes en 1952-1953. Trois navires ont été achevés; 333 nouvelles locomotives ont été mises en service, dont 90 de fabrication nationale. Les deux principales entreprises de sidérurgie agrandissent leurs installations. Deux raffineries de pétrole ont été érigées près de Bombay. La production des cotonnades a atteint 4,700 millions de verges, chiffre le plus élevé de l'après-guerre. De 1950 à 1952, la production du charbon est passée de 32 à 36 millions de tonnes, celle de l'acier de 1,004,000 à 1,103,000 tonnes.

En Indonésie, d'importants progrès ont été réalisés vers l'autarcie alimentaire, notamment en ce qui concerne le riz; les importations de cette denrée, de 1951-1952 à 1952-1953, ont été réduites de 600,000 à 300,000 tonnes. Des centres d'enseignement ont été établis dans les campagnes en vue de développer l'éducation populaire. L'important programme de transfert de population vers les régions peu peuplées est en voie d'exécution. Les travaux d'irrigation se poursuivent; au cours des dernières années, près d'un million de milles de canaux ont été aménagés. La construction des grandes routes et autres voies de communication est en progrès. Dans le Sud-Bornéo, on a commencé la mise en œuvre de plans de drainage intéressant près de 500,000 acres. La motorisation des bateaux de pêche a été entreprise. La production des produits du pétrole a été fortement accrue. Enfin, divers projets concernant l'industrie, l'hygiène industrielle, le développement social et l'éducation sont en train de se réaliser.

Dans la Fédération de Malaisie, on a procédé au rétablissement de plus de 400,000 squatters. 50,000 acres ont été replantés en vue d'une production caoutchoutière intensive. A Tanjong Karang, on a irrigué 50,000 acres de terres à riz. La première phase d'aménagement de la centrale de Connaught-Bridge est terminée, ce qui assure une production de 40,000 kw. Le reposage de 200 milles de voies ferrées a rétabli la circulation ferroviaire sur la côte orientale.

A Singapour, une nouvelle station capable de produire au début 50,000 kw a été mise en exploitation. L'aménagement du nouvel aéroport et la construction d'habitations progressent rapidement.



—Express Photo

#### LE CHEF DE LA DÉLÉGATION DU CANADA À BOMBAY

Le ministre des Pêcheries, M. James Sinclair, visite le dépôt Tardeo de la Société des transports routiers de l'État de Bombay, à laquelle le Canada a fourni, dans le cadre du plan de Colombo, un nombre important de véhicules.

A Sarawak, il y a progrès dans le développement des routes, des transports aériens et des télécommunications.

Dans le Nord-Bornéo, on réalise divers projets d'irrigation, de communications, d'électricité et de construction d'habitations.

Au Népal, on a commencé en septembre 1952 la construction de 79 milles de voie carrossable pour relier Kathmandou à Bhaïse; les jeeps peuvent déjà y circuler. Une liaison aérienne a été établie entre cinq importantes régions. On a entrepris avec méthode un relevé géologique du Népal. Un centre d'élevage a été créé à Kathmandou, et un plan de développement villageois inauguré avec le concours d'auxiliaires spécialisés.

Au Pakistan, l'exécution de projets divers et de travaux d'irrigation avance de façon satisfaisante. Les travaux du barrage du Sind inférieur ont été poussés activement. Le potentiel total d'énergie électrique a doublé, pour passer à 140,000 kw. L'industrie textile du coton accuse des progrès remarquables. Le nombre des fuseaux installés ou en voie de l'être atteint 950,000, contre 178,000 au moment du partage. De même, le nombre des métiers à tisser s'est accru de 4,824 à 13,300. L'industrie textile du jute a également progressé; 3,000 métiers sont déjà en activité et ils ont pu suffire à toute la consommation nationale. Deux fabriques de lainages comptant 9,652 fuseaux à laine peignée, et cinq fabriques réunissant 4,906 fuseaux à drap sont entrées en exploitation. On

installe la machinerie importée qui actionnera 3,660 fuseaux à drap et 1,060 fuseaux à laine peignée. Quatre fabriques d'huile de coton capables de presser 19,500 tonnes par année ont commencé à fonctionner, et l'on travaille à accroître cette capacité de 57,500 tonnes. Une sucrerie capable de produire 35,000 tonnes de sucre par année a été établie, et une usine de sulfate d'ammoniaque d'un rendement de 50,000 tonnes est en construction.

Au Vietnam, les rizières se sont étendues de près de 500,000 acres depuis 1951. La consommation d'énergie électrique est passée de 195 millions de kv en 1952 à 238 millions en 1953. La production du charbon a augmenté de 638,000 tonnes en 1951 à 894,000 en 1952 et on s'attend qu'elle excède 1,000,000 de tonnes en 1953.

Le rapport reconnaît que tout programme de mise en valeur, dans quelque pays que ce soit, doit être réalisé surtout avec les ressources nationales. L'aide extérieure n'en a pas moins un rôle vital à jouer. Depuis l'institution du plan de Colombo, une aide substantielle a été fournie, à la fois sous forme de biens et sous forme d'assistance technique. Elle a été assurée à la fois par des échanges entre les pays de la région et par des envois de l'étranger. Les dons et les prêts reçus de l'étranger depuis la fin de 1950 pour le développement économique du sud et du sud-est de l'Asie se chiffrent au total par plus d'un milliard de dollars (environ 360 milliards de livres sterling). Cette assistance a été fournie par l'Australie, le Canada, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et la Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur.

Le rapport note que l'approvisionnement en matériels et en fournitures diverses est généralement plus facile qu'aux premières phases du programme. Il souligne que la baisse des prix des matières premières depuis les hauts niveaux de 1950-1951 a réduit de beaucoup les ressources de la plupart des pays de la région. En même temps, le coût des programmes de mise en valeur a augmenté de façon appréciable.

Même s'il s'agit là de sérieux problèmes, il est essentiel que la mise en œuvre des programmes de développement économique progresse aussi rapidement. C'est pourquoi il est évident que les pays de la région doivent tout faire pour mobiliser leurs propres ressources. Le besoin de compléter celles-ci par une assistance de l'extérieur demeure aussi impérieux que durant les premières années du Plan.

Devant l'ampleur de la tâche, les pays du plan de Colombo ont démontré qu'ils sont capables d'établir des projets aussi hardis que réalistes et qu'ils peuvent faire face à la bonne comme à la mauvaise fortune. Leur courage et leurs ressources ont été soumis à une dure épreuve ces dernières années, et la façon dont ils ont réagi semble la plus sûre garantie que le plan de Colombo réalisera et peut-être même surpassera les espoirs qu'il suscite.

### Contribution du Canada

Voici un extrait du rapport expliquant la contribution du Canada au plan de Colombo.

Dans le cadre du plan de Colombo, le Canada, par des crédits parlementaires annuels, a mis jusqu'ici à la disposition des pays du sud et du sud-est de l'Asie une somme globale d'environ 76.6 millions de dollars. Sur ce montant, 75 millions ont été affectés à l'assistance économique et environ 1.6 millions à l'assistance technique. Pour faciliter une préparation et une mise en œuvre efficaces, le Parlement canadien a décidé cette année de reporter d'une année à l'autre les fonds non dépensés du plan de Colombo.

## Aide financière

Le Canada a dispensé de l'aide à l'Inde, au Pakistan et à Ceylan en conformité d'une Déclaration générale de principes formulée en accord avec le gouvernement de chacun de ces pays. Ces principes envisagent une aide prenant la forme de marchandises et de services destinés à la réalisation de programmes particuliers de mise en valeur. L'assistance peut être accordée sous forme de dons ou de prêts, selon la nature des projets, mais jusqu'ici elle ne l'a été que sous forme de dons. Si le gouvernement bénéficiaire vend les marchandises que le Canada lui fournit de cette façon, il doit constituer en devises nationales des fonds de contrepartie destinés à acquitter le coût local des projets de développement sur lesquels les deux gouvernements se sont mis d'accord. Bien que, dans certain cas, le montant exact des fonds de contrepartie puisse donner lieu à discussion, il doit être, normalement, l'équivalent des déboursés du Gouvernement canadien.

La politique canadienne d'aide à ces pays tient compte de ce que ceux-ci connaissent eux-mêmes leurs propres besoins; elle leur laisse par conséquent le soin de proposer les projets qui doivent bénéficier d'une assistance. Dans leur choix, les autorités canadiennes prennent en considération le rôle que jouera vraisemblablement chacun des projets dans le développement économique de base, ainsi que la mesure dans laquelle le Canada peut fournir les marchandises et les services requis. Dans la pratique, la contribution du Canada a été faite en denrées aussi bien qu'en matériel. Bien que la plupart des marchandises et des services fournis aient été d'origine canadienne, on a parfois fait appel à des fournisseurs étrangers pour compléter les projets. Les principaux projets auxquels le Canada a participé jusqu'ici intéressaient la production vivrière, les transports et les services d'utilité publique.

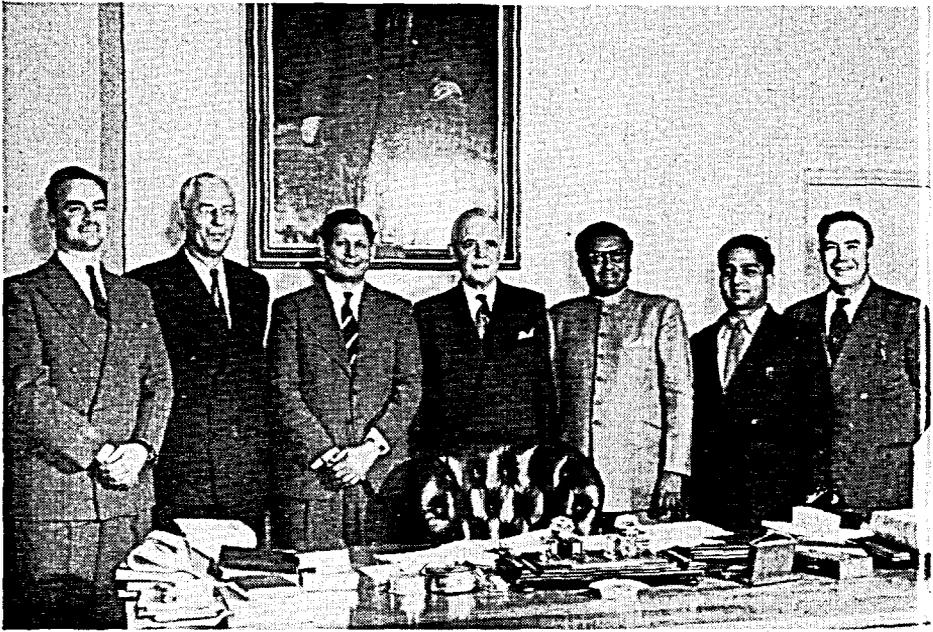
Au cours de la première année du plan de Colombo, le Canada a versé 25 millions de dollars, dont 15 millions pour l'Inde et 10 pour le Pakistan. Au cours de 1952-1953, Ceylan a été inclus dans le programme canadien et 2 millions de dollars ont été alloués à ce pays; le solde a été mis à la disposition de l'Inde et du Pakistan d'après les programmes soumis par leurs gouvernements. Il semble qu'environ 13.7 millions seront affectés à l'Inde et 9.3 millions au Pakistan. On établit présentement les plans d'affectation des crédits de 1953-1954.

Si le Canada décide d'accorder de l'aide à d'autres pays de la région, il appliquera vraisemblablement une méthode semblable à celle qu'il a adoptée pour l'Inde, le Pakistan et Ceylan.

### Inde

En raison de la grave pénurie alimentaire à laquelle l'Inde faisait face durant les deux premières années du Plan, le Canada a accepté de consacrer à des envois de blé 10 millions de dollars en 1951-1952 et 5 millions en 1952-1953. Sur les fonds de contrepartie provenant de ce blé, il a été décidé jusqu'ici que 10 millions seraient affectés aux travaux d'irrigation et aux aménagements hydro-électriques de Mayourakshi. Cette contribution s'ajoutera aux 3 millions de dollars accordés par le Canada, en vertu du plan de Colombo, pour la fourniture et l'installation à cet endroit de matériel hydro-électrique provenant du Canada. Comme le Gouvernement de l'Inde prête ce matériel à l'entreprise de Mayourakshi, il va se créer de la sorte d'autres fonds de contrepartie pendant un certain nombre d'années.

Un autre projet qui a reçu l'aide du Canada visait à moderniser et développer le système de transport de l'État de Bombay. Des camions, des autocars, des tracteurs et des remorques ainsi qu'une quantité considérable d'outils et de pièces de rechange ont été fournis grâce aux 4.5 millions de dollars alloués à



—Capital Press

**UNE MISSION COOPÉRATIVE DE L'INDE CHEZ LE PREMIER MINISTRE**

M. St-Laurent accueille une mission coopérative de l'Inde en tournée au Canada sous les auspices du plan de Colombo. De gauche à droite: M. R. H. Jay, du ministère des Affaires extérieures; M. H. L. Trueman, du ministère de l'Agriculture; M. M. R. Bhide, cosecrétaire du ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture à la Nouvelle-Delhi; M. St-Laurent; M. Shyam Bhariosay, directeur de l'enregistrement des sociétés coopératives du Bhopal; M. R. P. Bhardwaj, directeur de l'enregistrement des sociétés coopératives de l'Uttar Pradesh; M. J. E. O'Meara, du ministère de l'Agriculture.

ce projet. Cédé par le Gouvernement indien sous un régime de prêt, ce matériel va créer lui aussi des fonds de contrepartie.

Au chapitre des transports, le Canada a également décidé de fournir un certain nombre de chaudières pour les locomotives fabriquées à Chittaranjan. Cette aide canadienne, dont le montant sera de 1.3 à 2.08 millions de dollars, produira à son tour des fonds de contrepartie.

On s'attend qu'une entente soit conclue sous peu en vue d'un programme supplémentaire d'aide financière, utilisant les fonds restants de 1952-1953 et les crédits votés pour l'année financière en cours. Ce programme pourra porter sur de l'outillage industriel ainsi que sur des locomotives et autres matériels en provenance du Canada.

**Pakistan**

L'aide canadienne au Pakistan a comporté une subvention de 5.5 millions de dollars pour la construction d'une fabrique de ciment dans la région de colonisation du Thal, en vue de la construction d'habitations de rétablissement et de l'aménagement de canaux d'irrigation. Le Canada a aussi collaboré, avec le Gouvernement pakistanais, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, à l'aménagement d'une ferme-école d'élevage dans la même région; il fournira à cette fin des machines d'une valeur d'environ \$200,000.

Au cours de la seconde année, le Canada a pris à sa charge le financement d'un relevé aérophotogrammétrique des ressources du Pakistan, au coût estimatif de 2 millions de dollars. Le travail photographique est à peu près terminé et le Canada a décidé de fournir un autre million afin d'étendre le relevé à toute

la partie restante du Pakistan occidental. Dans cette dernière phase de l'inventaire, ce sont les possibilités agricoles qui retiennent surtout l'attention.

Pour la restauration et la modernisation du système ferroviaire, qui se poursuivent avec l'aide de la Banque internationale, le Canada fournit des traverses pour une valeur de 2.8 millions de dollars.

Le Canada fournit au Pakistan trois avions Beaver munis de saupoudreurs et de vaporisateurs afin d'aider à la lutte contre les sauterelles. Le coût de ces appareils est de \$178,000.

En raison de la sérieuse pénurie vivrière qui sévit au Pakistan, le Gouvernement canadien a décidé de consacrer à des envois de blé 10 millions de dollars de ses fonds du plan de Colombo, avec l'entente que le Gouvernement pakistanais établira, à des fins de mise en valeur, un fonds de contrepartie d'un montant équivalent. Des fonds du plan de Colombo ont servi provisoirement au financement de la moitié de cette somme; le Gouvernement canadien entend, à la prochaine session, demander au Parlement de les remplacer en vue de dépenses supplémentaires dans le cadre du plan de Colombo.

Jusqu'ici, le Canada a promis 3.4 millions de dollars pour l'achat de matériel hydro-électrique et de matériel connexe, destinés au barrage de Warsak. Il se peut qu'il fournisse également, au titre de ce projet, des services d'ingénieurs conseil et certaines pièces de matériel léger. Une fraction des fonds de contrepartie provenant des dons de blé servira peut-être à acquitter les frais locaux.

Bien qu'on envisage plusieurs projets, on ne s'est pas encore entendu sur ceux auxquels seront assignés les crédits du plan de Colombo votés en 1953-1954.

### Ceylan

Le programme de 1952-1953 comportait un poste de 1 million de dollars pour un plan d'étude et de développement de l'industrie de la pêche, et un autre de \$600,000 pour le système de transmission électrique de la région de Gal Oya.

Pour ce qui est des crédits votés en 1953-1954, on est tombé d'accord sur certains projets se montant au total à 1,785 millions de dollars: fourniture de deux locomotives diesel, de l'outillage de 15 ateliers d'entretien des machines agricoles, d'un certain nombre de pompes et d'une foreuse de puits pour le drainage et l'irrigation; programme de construction de routes rurales; construction et équipement d'un institut polytechnique. La construction des routes rurales et celle de l'institut polytechnique seront payées avec les fonds de contrepartie provenant de la vente du blé fourni par le Canada. La cession des deux locomotives diesel donnera lieu aussi à la constitution de fonds de contrepartie. En outre, le Gouvernement canadien a décidé en principe d'accorder une assistance additionnelle au projet témoin de développement de l'industrie de la pêche et à la lutte contre les plantes et insectes nuisibles.

### Coopération technique

Il existe une relation étroite entre l'assistance technique et l'aide financière fournies par le Canada. Dans plusieurs cas, l'assistance technique a donné lieu à des projets d'aide financière cependant qu'en d'autres cas des projets d'aide économique ont amené le Canada à fournir des conseillers ou à former des techniciens chez lui. Ainsi, l'aide accordée jusqu'ici aux pêcheries de Ceylan l'a été pour une part d'après les avis et recommandations soumis au Gouvernement cingalais par un spécialiste canadien de l'industrie de la pêche. D'autre part, cette entreprise et d'autres projets d'aide financière, tels que la fabrique

de ciment, les levés aérophotogrammétriques et la ferme-école du Pakistan, ont donné lieu à la formation de techniciens d'origine locale. Bien qu'une certaine distinction soit conservée entre l'aide financière et l'assistance technique, les fonds que le Parlement canadien affecte à ces deux fins relèvent maintenant d'un seul et même crédit budgétaire.

Comme il importe d'augmenter les moyens de formation mis à la disposition des fermiers, contremaîtres et autres travailleurs spécialisés ou semi-spécialisés de la région, on étudie présentement plusieurs propositions tendant à ce que soit fourni, sur les fonds canadiens du plan de Colombo, le matériel nécessaire à la formation de ces travailleurs. Outre la construction d'un institut polytechnique à Ceylan, dans le cadre du programme d'aide financière, le Canada a décidé de fournir du matériel pour une valeur de \$15,000 à la faculté d'agriculture de l'Université de Ceylan. Le Gouvernement canadien a aussi décidé de fournir des fonds pour la construction, l'équipement et l'entretien, dans l'Inde et le Pakistan, de stations biologiques expérimentales chargées de la lutte contre les insectes et les plantes nuisibles.

De 1950 à la fin de juin 1953, le Canada a assuré la formation de cent seize boursiers venus de pays participant au programme de coopération technique. Ces bourses portaient sur divers domaines: aviation, administration des entreprises et administration publique, coopératives de vente, production cinématographique. Une place toute particulière était accordée à l'agriculture, à la médecine et au génie. Des missions techniques de fonctionnaires indiens, pakistanais et cingalais sont venues étudier au Canada les derniers progrès de la médecine, de l'agriculture, de la production d'énergie hydro-électrique et de la construction des ponts et chaussées. Des cours de formation ont été dispensés au Canada durant cinq mois à douze jeunes fonctionnaires du Pakistan. Par suite de la visite d'une mission médicale, vingt médecins et infirmières de l'Inde bénéficient de cours spéciaux de perfectionnement. On étudie présentement, avec la coopération de l'Organisation mondiale de la santé, la possibilité de former des étudiants de Thaïlande en hygiène publique et en médecine. Vingt experts canadiens ont été envoyés dans les pays du Commonwealth de cette région, et l'on se prépare à désigner un spécialiste de la formation technique pour diriger l'École technique du Cambodge. En vue des projets qu'on envisage de réaliser dans le cadre du programme d'aide financière, des ingénieurs ont été envoyés en mission d'enquête dans l'Inde, au Pakistan et à Ceylan; une mission canadienne est allée étudier la possibilité d'une assistance dont bénéficieraient les coopératives et l'agriculture.

# Les affaires extérieures au Parlement

## DÉCLARATIONS SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

*Sous cette rubrique sont reproduites quelques-unes des déclarations faites au sujet des affaires extérieures par des membres du Cabinet ou par leurs adjoints parlementaires. Il ne s'agit pas d'un compte rendu de tous les débats de politique extérieure qui ont eu lieu au cours du mois.*

EN PROPOSANT à la Chambre des communes, le 8 décembre, la deuxième lecture du projet de loi créant un ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, le Premier ministre a fait une double allusion à l'importance stratégique et économique croissante du Nord canadien du point de vue international. Après avoir expliqué que le nouveau ministère aura d'abord pour tâche d'administrer les territoires du Nord, le Premier ministre a formulé les observations suivantes au sujet de la souveraineté du Canada sur ces régions:

Or, il nous a semblé qu'il devenait de plus en plus évident qu'il serait souhaitable de modifier la situation et de susciter des conditions indiquant clairement que le Gouvernement et le Parlement voulaient qu'on accorde plus d'attention à la mise en valeur de notre région septentrionale et je puis dire que nous en avons été davantage convaincus en constatant qu'un assez grand nombre de non-Canadiens doivent se rendre dans ce territoire. Nous avons jugé qu'il était très important de prendre les dispositions voulues pour que, chaque fois qu'ils s'y trouvent, ils se rendent compte qu'ils sont en territoire canadien, dans un territoire administré par les autorités canadiennes.

Le projet de loi à l'étude vise à faire valoir davantage le fait que les Canadiens s'intéressent vivement à ce territoire du Nord et le considèrent comme une partie importante du territoire assujéti à la souveraineté de la nation canadienne. Voilà le but auquel tend cette mesure . . .

Plus loin, le Premier ministre a parlé en ces termes de l'importance stratégique du Nord canadien:

Cette question comporte un autre aspect qui nous oblige à accorder plus d'attention à ces territoires du Nord et c'est le fait que les territoires septentrionaux du Canada se trouvent entre les deux plus grandes puissances du monde à l'heure actuelle, les États-Unis d'Amérique et l'URSS. Il est probablement plus difficile d'assurer notre propre sécurité du fait que nos territoires du Nord sont situés entre ces deux grandes puissances mondiales. Il faudra sans doute prendre des mesures conjointes en vue de la sécurité du continent nord-américain. C'est un problème d'ordre continental qui se présente et qu'il faut résoudre en se fondant sur ce simple fait géologique. Je n'en dirai pas plus long sur ce point que n'en a dit le ministre de la Défense nationale (M. Claxton), mais toutes ces entreprises conjointes sont exécutées en vertu du principe que le Président a énoncé ici même du bureau de la Chambre, il n'y a que trois ou quatre semaines. On exécute toutes ces entreprises en respectant intégralement la souveraineté du pays où elles sont mises en œuvre.

Nous ne devons laisser planer aucun doute quant à notre occupation active de ces territoires du Nord jusqu'au pôle, et quant à l'exercice de notre souveraineté à l'égard de ces régions. C'est là quelque chose qui place ces territoires dans une situation différente de celle des autres régions du Canada. Les localités des autres régions du Canada soumettent des observations sur les mesures nécessaires à leur progrès. En l'espèce, je pense que nous avons besoin d'un homme revêtu de la responsabilité ministérielle pour prendre l'initiative des

*(Voir la suite à la page 40)*

# Le Canada et les Nations Unies

## Négociations de Corée

La résolution adoptée le 28 août par l'Assemblée générale, dont l'objet était de donner suite du côté des Nations Unies à la recommandation de la Convention d'armistice concernant la convocation d'une conférence politique pour le règlement du problème coréen, recommandait entre autres choses que les États-Unis, après s'être concertés avec les États principalement intéressés, s'entendissent avec l'autre camp pour que la conférence eût lieu au plus tard le 28 octobre 1953, la date et le lieu fixés devant convenir aux deux parties. Dès le mois de septembre, les États-Unis avaient adressé aux régimes de Pékin et de la Corée du Nord plusieurs communications touchant la date et le lieu de la conférence. Les communistes préférèrent d'abord ne pas répondre. Puis, le 13 septembre, par une communication adressée au Secrétaire général des Nations Unies et coïncidant, à dessein évidemment, avec l'ouverture de la huitième session, qui avait lieu le 15 du même mois, M. Tchou-En-Laï invita l'Assemblée à convoquer une conférence qui réunirait, non seulement les belligérants des deux parties, mais aussi, à titre de nations neutres, l'Union soviétique, l'Inde, l'Indonésie, le Pakistan et la Birmanie. Il déclarait que les deux parties, après avoir arrêté la liste des participants à la conférence, devraient se consulter au sujet de la date et du lieu où elle s'ouvrirait. L'Assemblée rejeta la demande, formulée par l'URSS, d'inscrire cette communication à son ordre du jour. Il semble qu'aux yeux de la majorité l'Assemblée avait déjà décidé quels États représenteraient à la Conférence le camp des Nations Unies et qu'il appartenait dès lors au camp communiste de désigner ses représentants et de faire connaître ses vues sur la date et le lieu de la conférence.

### Accord au sujet de la date et du lieu

Le 10 octobre, Pékin et la Corée du Nord acceptèrent, à la proposition des États-Unis, que leurs émissaires rencontrent un représentant des États-Unis pour préparer la conférence. Des deux côtés, on choisit Pan Moun Jom pour lieu de ces réunions, qui commencèrent le 26 octobre. Il fut d'abord impossible de s'entendre sur un ordre du jour. Les communistes tenaient à établir d'abord la liste des pays qui participeraient à la conférence, tandis que le représentant des États-Unis, M. Arthur Dean, insistait pour que la date et le lieu de la conférence fussent décidés auparavant. Il fut possible de sortir de l'impasse lorsque les communistes acceptèrent, sur la proposition des États-Unis, que la question de l'ordre du jour fût soumise à un comité consultatif représentant les deux parties. Celui-ci proposa un ordre du jour établi de façon à permettre la discussion simultanée par des sous-commissions des questions de date, de lieu et de participation. Les représentants réunis en séance plénière acceptèrent cette solution.

Au cours des réunions subséquentes, deux questions difficiles furent soulevées. Premièrement, à quel titre l'Union soviétique participerait-elle à la conférence? Les communistes tenaient à ce qu'elle y siègeât comme pays neutre et non pas comme belligérant; l'émissaire des États-Unis soutenait que l'URSS ne pouvait être considérée comme un pays neutre et que son vote irait auto-

matiquement au côté communiste chaque fois que se poserait une question de fond. Deuxièmement, quels pays neutres participeraient à la conférence? Les communistes continuaient à favoriser l'Inde et trois autres pays neutres d'Asie; de son côté, le délégué des États-Unis proposait la participation, à titre d'observateurs non autorisés à voter, de certains ou de tous les gouvernements qui avaient joué un rôle en Corée ou y avaient acquis tout récemment une certaine expérience; on pouvait désigner, par exemple, les gouvernements qui avaient fait partie de la Commission neutre de rapatriement: Inde, Suède, Suisse, Pologne, Tchécoslovaquie.

Le 8 décembre, les deux parties avaient mis par écrit leurs propositions relatives à la conférence. Elles ne concordaient pas sur la date et le lieu de la conférence. Les communistes proposaient que celle-ci s'ouvrit le 28 décembre 1953, et le délégué des États-Unis, M. Dean, entre le 28<sup>e</sup> et le 42<sup>e</sup> jour après la fin des pourparlers de Pan Moun Jom. Pour le lieu, les communistes désignaient la Nouvelle-Delhi, tandis que M. Dean optait pour Genève.

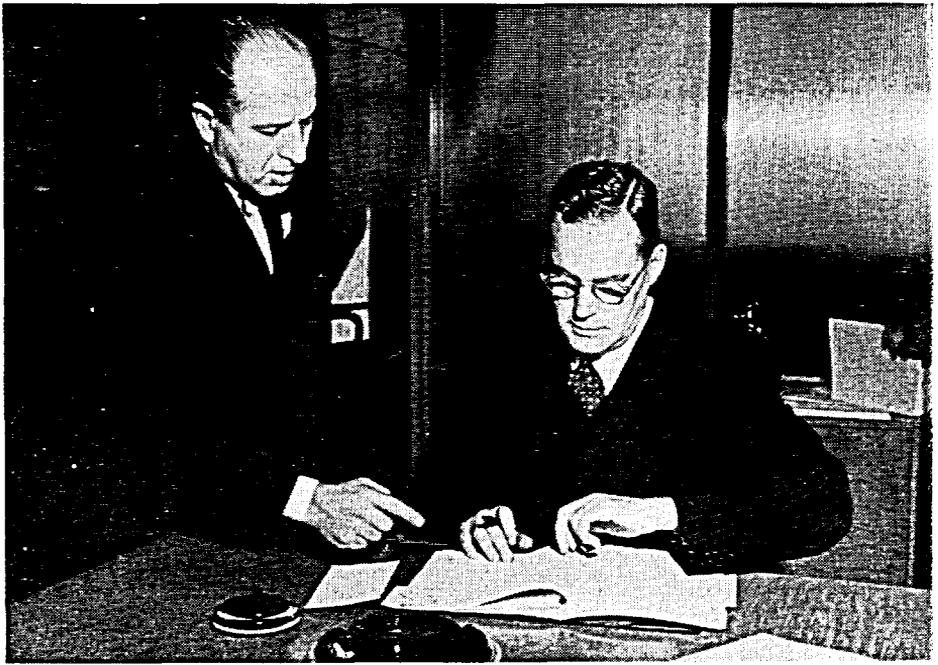
A la réunion du 12 décembre, les communistes ont révoqué en doute la compétence de M. Dean pour représenter la République de Corée à la conférence. Ils ont accusé ensuite les États-Unis d'avoir été de mèche avec la République de Corée dans l'affaire de l'évasion des 27,000 prisonniers de guerre coréens en juin dernier et ont qualifié cette action de perfide. M. Dean a nié l'accusation, a déclaré qu'il y voyait une notification du désir des communistes que les pourparlers soient suspendus indéfiniment, et a quitté la salle. Depuis lors, il est rentré à Washington pour des consultations.

### Assemblée générale

Le présent article est le quatrième de suite qui résume les travaux de la huitième session de l'Assemblée générale, tenue à New-York du 15 septembre au 9 décembre 1953 sous la présidence de M<sup>me</sup> Pandit (Inde).

C'était, depuis 1949, la première session que n'assombrissaient pas les hostilités coréennes. Dans l'ensemble, elle a été plutôt paisible. A cause des négociations coréennes, qui se poursuivaient simultanément mais en dehors de l'Assemblée, et de l'approche de conférences entre les grandes puissances au cours desquelles seraient discutées les plus importantes questions internationales, l'Assemblée a dû, à certains égards, marquer le pas. Elle a néanmoins fait avancer ses travaux relatifs aux questions suivantes: présence de troupes nationalistes chinoises en Birmanie, amendements au Statut du personnel des Nations Unies, haut Commissariat pour les réfugiés, assistance technique, relèvement de la Corée, fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique, revision de la Charte, Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Ces questions sont traitées sous des rubriques distinctes, soit ici soit dans les articles précédents. Enfin, l'Assemblée a vécu des moments d'émotion et d'espoir lorsque le Président Eisenhower lui a fait part de ses nouvelles propositions concernant l'énergie atomique, grâce auxquelles le monde est assuré que, même si les puissances principalement intéressées négocient à huis clos, tout projet constructif qui pourra en sortir sera mis en œuvre dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et par elle.

A la clôture de l'Assemblée, la présidente a noté dans son allocution « avec quelle sincérité toutes les puissances, grandes et petites, se sont efforcées de rapprocher réellement les esprits ». M<sup>me</sup> Pandit a déclaré que « l'Organisation



— Nations Unies

#### LE CANADA SIGNE TROIS INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

Le représentant permanent du Canada auprès de l'ONU, M. David M. Johnson (à droite), signe le Protocole relatif à l'esclavage, le troisième Protocole de rectifications et modifications au texte des listes annexées à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et la Déclaration portant prorogation des listes annexées au même Accord. A la droite de M. Johnson, M. Constantin Stravropoulos, directeur principal du Département juridique de l'ONU.

des Nations Unies n'a pas seulement pour fin de résoudre les différends internationaux qui surgissent, mais de guider l'humanité dans une nouvelle ère de collaboration constructive orientée vers le bien commun de toutes les nations. Au cours de la session qui se termine, l'Assemblée a fait à cette œuvre une contribution peut-être sans grand éclat, mais qui permet d'espérer des résultats plus appréciables dans les mois et les années à venir. »

#### Relèvement de la Corée

Le 7 décembre, par 52 voix contre 0, et 5 abstentions, l'Assemblée générale a adopté sans discussion une résolution soumise par la Deuxième Commission et qu'avaient présentée le Canada ainsi que l'Argentine, les États-Unis, la France, les Philippines et le Royaume-Uni. Par cette résolution, sous réserve de consultations entre l'Agent général et le Comité consultatif de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée, l'Assemblée a approuvé les programmes de l'Agence pour les exercices financiers 1953-1954 et 1954-1955, noté avec inquiétude que les fonds manquent pour l'exécution intégrale de ces programmes et prié instamment tous les gouvernements de verser les sommes qu'ils ont promises ou, selon le cas, de contribuer aux programmes de l'Agence. Le Canada a versé tout le montant promis de \$7,250,000 (dollars canadiens).

Au 30 novembre 1953, 28 États membres des Nations Unies et 5 non-membres avaient promis à l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée des sommes s'élevant à \$207,598,517, sur lesquelles 88 millions de

dollars avaient été versés. Treize États membres n'avaient pas encore versé tout le montant qu'ils avaient promis. Outre le Canada, les principaux pays contributeurs sont les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie, qui ont promis respectivement 162,5, 28 et 4 millions de dollars, sur lesquels ils ont déjà versé, approximativement, \$65,700,000, \$11,300,000 et \$1,300,000.

Les programmes réunis de 1952-1953 et de 1953-1954 qu'exécute à l'heure actuelle l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée entraînent des dépenses s'élevant à 155 millions de dollars (E.-U.); les dépenses du programme de 1954-1955 seront de l'ordre de 110 millions.

### Mémoire des États-Unis sur les atrocités en Corée

L'Assemblée, à sa huitième session, s'est vivement émue du rapport présenté par les États-Unis sur les atrocités commises par le camp sino-coréen au cours des hostilités en Corée. Dans les débats, les délégués ont tenu à marquer l'indignation que leur inspiraient des actes aussi inhumains, sans oublier cependant les nombreux problèmes d'ordre pratique et politique qu'entraîneraient une enquête approfondie et l'imposition de sanctions. Le représentant de l'URSS a soutenu que le rapport était sans fondement, fabriqué de toutes pièces pour soulever la haine et faire obstacle à la paix. Le 30 novembre, le représentant du Canada a rappelé que le droit international demande le traitement humain des prisonniers, citant à ce propos les conventions de Genève de 1929 et de 1949. Il a déclaré que le moins qu'on pouvait faire dans les circonstances, à son avis, était d'exprimer l'inquiétude qu'inspirent les informations relatives à des atrocités et de condamner celles-ci comme des violations du droit international et de l'éthique la plus élémentaire. La délégation canadienne espérait qu'une fois les gouvernements coupables désignés au jugement de l'opinion publique universelle, l'Assemblée pourrait tourner cette sinistre page de l'histoire et passer aux tâches du relèvement de la Corée et de l'établissement de la paix. Après quatre jours de débat en séances plénières, l'Assemblée générale a adopté un projet de résolution présenté en commun par l'Australie, la France, la Turquie, le Royaume-Uni et les États-Unis, aux termes duquel l'Assemblée exprime sa consternation devant les atrocités portées à sa connaissance et condamne ces actes. Le vote a été de 42 voix (dont celle du Canada) contre 5 (le bloc soviétique) et 10 abstentions.

### Le discours du 8 décembre du Président Eisenhower

Dans un discours prononcé le 8 décembre 1953 devant l'Assemblée générale des Nations Unies, le Président Eisenhower a proposé que, dans la mesure que permet une prudence élémentaire, les gouvernements principalement intéressés commencent maintenant et continuent par la suite, en prélevant sur leurs réserves de matières fissiles, à apporter une contribution commune à un Office international de l'énergie atomique institué sous l'égide des Nations Unies. L'office n'utiliserait ces matières fissiles qu'à des fins pacifiques; il aurait recours à des experts pour trouver des méthodes propres à faire servir l'énergie atomique à l'agriculture, à la médecine, à la production d'énergie électrique, etc. Le Président suggérerait que cette proposition fût étudiée au cours d'entretiens privés tenus en conformité de la résolution du 28 novembre de l'Assemblée générale, qui recommandait « que la Commission du désarmement examine l'opportunité de former une sous-commission comprenant les représentants des pays principalement intéressés et qui chercherait, privéement, une solution accep-



—Nations Unies

#### LE PRÉSIDENT EISENHOWER AU SIÈGE DE L'ONU

Après la Conférence des Bermudes, le 8 décembre, M. Eisenhower s'est rendu au Siège de l'Organisation des Nations Unies et y a prononcé un discours devant l'Assemblée générale. Avant son discours, M. Eisenhower s'entretient avec M. Dag Hammarskjöld, secrétaire général des Nations Unies (à sa droite), M<sup>me</sup> Pandit, présidente de l'Assemblée générale, et M. Dulles, secrétaire d'État des États-Unis.

table au sujet de laquelle elle ferait rapport à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 1954 ».

La proposition du Président Eisenhower a pour but d'amener l'Est et l'Ouest à collaborer sur l'un des aspects de la question de l'énergie atomique et d'ouvrir ainsi la voie à un accord général sur les problèmes de l'énergie atomique, notamment sur celui de l'interdiction des armes atomiques. Les tentatives répétées des Nations Unies pour résoudre ce problème, depuis 1946, se sont terminées par une impasse entre les puissances occidentales et l'URSS. Bien que ces efforts eussent abouti en 1948 à l'adoption par l'Assemblée générale d'un Plan des Nations Unies pour le contrôle international de l'énergie atomique, l'opposition des pays communistes avait par la suite rendu tout progrès impossible. La pierre d'achoppement des négociations entre l'Est et l'Ouest était la question du contrôle international de l'énergie atomique, contrôle indispensable pour que le monde soit suffisamment garanti contre l'emploi de bombes atomiques. L'URSS ne s'est pas encore montrée disposée à se soumettre à tout ce que nécessite, aux yeux de l'Ouest, un système efficace de contrôle international, et particulièrement à l'inspection continue des territoires et des usines des divers pays. Ainsi que le signalait lui-même le Président Eisenhower, sa proposition offre « le grand mérite de pouvoir être mise en œuvre sans susciter les froissements et les soupçons réciproques que provoque inévitablement toute tentative d'organisation d'un système totalement acceptable d'inspection et de contrôle à l'échelle mondiale ».

Le 9 décembre, le Premier ministre s'est dit très heureux de la façon ingénieuse et positive dont le Président Eisenhower envisageait ce problème, le plus important de l'heure peut-être, et il a assuré les membres de la Chambre

des communes que le Gouvernement canadien accorderait à la déclaration du Président son attention la plus grande et la plus sympathique.

### Mesures pour diminuer la tension internationale

Les demandes de l'Union soviétique d'interdire inconditionnellement les armes atomiques et de réduire du tiers les forces armées étaient reprises dans le projet de résolution soviétique intitulé « mesures tendant à écarter la menace d'une nouvelle guerre mondiale et à réduire la tension dans les relations internationales », tardivement inscrit à l'ordre du jour à la requête de l'Union soviétique puis discuté par la Commission politique pendant la semaine du 19 au 26 novembre. La résolution soviétique recommandait en outre la convocation, sous les auspices du Conseil de sécurité, d'une conférence internationale du désarmement, l'élimination des bases militaires en territoires étrangers (qui devraient être condamnées comme accroissant la « menace d'une nouvelle guerre mondiale ») et la condamnation de la propagande de guerre. Le débat sur cette résolution a fourni à M. Vychinski l'occasion de reprendre ses thèmes habituels de propagande et d'accuser les « milieux réactionnaires » américains d'agir, par crainte d'une dépression économique, de façon à accroître délibérément la tension internationale en préparation d'une troisième guerre mondiale. M. Vychinski s'en est pris aussi aux accords que les États-Unis ont récemment conclus avec la Grèce, la Turquie et l'Espagne et à celui qu'ils envisageaient de conclure avec le Pakistan. En outre, il a fait brièvement mention du communiqué publié le 15 novembre par le Canada et les États-Unis au sujet des dispositions prises en commun pour la défense et qui, d'après lui, « visent délibérément à maintenir et accroître la tension internationale ».

La délégation du Canada a signalé que l'Union soviétique n'apporte aucun esprit de collaboration à l'examen de la question du désarmement, malgré toute l'importance qu'elle attache à cette question, et que l'indignation soulevée par la persécution religieuse en Pologne n'est guère propre à réduire la tension internationale. Plusieurs pays, dont la France, le Royaume-Uni, les États-Unis, le Pérou et la République Dominicaine, ont répondu aux accusations du représentant du l'Union soviétique. Les trois derniers ont parlé eux aussi de la persécution religieuse en Pologne. Dans une vigoureuse réfutation des accusations soviétiques, le représentant du Pérou a déclaré que la tension internationale actuelle découle du fait que l'Union soviétique n'ait pas désarmé après la guerre et qu'elle ait poursuivi une politique « réaliste » de panslavisme et de soviétisation de l'Europe orientale. Seules la bombe atomique et plus tard l'OTAN ont contenu l'URSS, favorisant ainsi la paix, non pas la guerre.

La résolution soviétique a finalement été repoussée par la Commission politique, paragraphe par paragraphe, sans avoir été mise aux voix dans son ensemble du fait que tous ses paragraphes essentiels avaient été repoussés. L'Union soviétique a présenté de nouveau sa résolution à l'Assemblée générale, mais la tentative du délégué soviétique de rouvrir le débat n'a pas eu de succès; la résolution a été repoussée le 30 novembre par un vote semblable à celui de la Commission politique.

### Désarmement

Le 28 novembre dernier, l'Assemblée générale a approuvé par 54 voix (y compris celle du Canada) contre 0, et 5 abstentions (bloc soviétique), une résolution priant la Commission du désarmement de poursuivre son travail en vue de mettre fin à l'impasse des négociations entre les puissances occidentales

et l'URSS et lui demandant de présenter un rapport à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 1954. Cette résolution, qui avait donné lieu à un débat prolongé à la Commission politique, avait été proposée par quatorze pays qui sont ou seront membres de la Commission du désarmement. Celle-ci se compose des onze membres du Conseil de sécurité ainsi que du Canada lorsque ce dernier ne fait pas partie du Conseil. L'Union soviétique a été le seul membre de la Commission à ne pas figurer parmi les parrains de la résolution.

La résolution approuvée par l'Assemblée propose que la Commission du désarmement examine l'utilité d'établir un comité spécial groupant les représentants des puissances principalement intéressées, lesquels rechercheraient à huis clos une solution acceptable et soumettraient à ce sujet un rapport à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité pour le 1<sup>er</sup> septembre 1954. L'idée d'entretiens privés ne se trouvait pas dans le texte primitif de la résolution des quatorze puissances; elle y a été ajoutée à la demande de la délégation indienne.

Au cours du débat du printemps 1953 sur le désarmement, l'Union soviétique avait donné à entendre qu'elle se montrerait peut-être, à l'avenir, plus disposée à collaborer dans ce domaine. Toutefois, dans le discours qu'il a prononcé au commencement du débat général, dans la première partie de la huitième session de l'Assemblée, et plus tard durant la discussion du point de l'ordre du jour relatif au désarmement, le représentant de l'URSS a demandé une fois de plus que les armes atomiques soient mises hors la loi immédiatement et inconditionnellement et que les forces armées des membres permanents du Conseil de sécurité soient réduites du tiers. La majorité des pays membres des Nations Unies ont jusqu'ici refusé d'interdire inconditionnellement les armes atomiques tant qu'un contrôle international efficace de l'énergie atomique n'aura pas été institué et qu'il n'y aura pas de signes évidents que l'Union soviétique est disposée à accepter les conditions de ce contrôle, et notamment l'inspection des territoires nationaux. La proposition tendant à réduire du tiers les forces armées est également jugée inacceptable par les puissances occidentales, étant donné la supériorité numérique actuelle des forces soviétiques. En soumettant ainsi des demandes déjà repoussées à maintes reprises, M. Vychinski a clairement démontré que l'attitude de son pays sur la question du désarmement reste inchangée, même si le délégué soviétique s'est contenté de s'abstenir lors du vote sur la résolution des quatorze puissances.

### Troupes nationalistes chinoises en Birmanie

Le 5 novembre avait été adoptée une résolution de l'Australie, du Brésil, du Canada, de l'Inde, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni ajournant au moins jusqu'au 23 novembre l'étude par la Première Commission du point de l'ordre du jour relatif à la plainte de la Birmanie. Cet ajournement devait permettre d'attendre la mise en œuvre du plan de la Commission militaire mixte de Bangkok pour le retrait de Birmanie de 2,000 soldats chinois.

La reprise du débat, le 27 novembre 1953, a donné lieu à des déclarations par les représentants birmanes, chinois et américains, après quoi la discussion a été suspendue et la Première Commission n'est revenue sur ce point que le 4 décembre.

<sup>1</sup> Voir *Affaires Extérieures* de décembre 1953, pp. 352-353.

Le 27 novembre, la Première Commission était saisie d'un projet de résolution de l'Australie, du Canada, de l'Inde, de l'Indonésie, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, du Royaume-Uni et de la Suède concernant l'évacuation de Birmanie des troupes étrangères. Le 1<sup>er</sup> décembre, la Thaïlande et les États-Unis ont présenté certains amendements à ce projet de résolution, à l'effet d'accorder, dans une certaine mesure, la reconnaissance des Nations Unies à l'activité de la Commission militaire mixte de Bangkok et de rendre hommage aux efforts déployés par des tierces parties dans le règlement du différend. La Birmanie s'est opposée à toute mention de la Commission militaire mixte, craignant de se trouver ensuite empêchée de faire des démarches directes auprès des Nations Unies. Une résolution révisée, qui a rallié l'appui additionnel de l'Uruguay, a été présentée à la Première Commission le 4 décembre, et la Thaïlande ainsi que les États-Unis ont décidé de retirer leurs amendements. Le même jour, le représentant de l'URSS a proposé un amendement oral visant à biffer de la résolution révisée le paragraphe 3, qui rendait hommage aux efforts déployés par les États-Unis et la Thaïlande en vue de l'évacuation des forces chinoises. Le 4 décembre, la Commission a repoussé l'amendement de l'URSS par 49 voix (y compris celle du Canada) contre 5 (bloc soviétique) et 2 abstentions (Afghanistan et Syrie). Le projet de résolution révisé a été adopté par 51 voix (y compris celle du Canada) contre 0 et 6 abstentions (bloc soviétique et Syrie). Le représentant de la Chine n'a pris part à aucun de ces votes. L'après-midi du 8 décembre 1953, la résolution de la Première Commission relative à la plainte de la Birmanie contre la Chine nationaliste a été adoptée en séance plénière de l'Assemblée générale par 60 voix (y compris celle du Canada) contre 0 et 1 abstention (Afghanistan). Le représentant de la Chine n'a pas participé au vote.

La résolution révisée, qui a été adoptée à l'unanimité, déclare que l'Assemblée générale a examiné le rapport du Gouvernement de l'Union birmane de même que tous les autres renseignements déposés à l'Assemblée au sujet de la présence de troupes étrangères en Birmanie. Notant qu'une « évacuation limitée » de ces troupes a commencé le 7 novembre, elle signale avec inquiétude que fort peu d'armes ont été rendues. La résolution loue ensuite les efforts entrepris par les États-Unis et la Thaïlande, et « insiste pour que les parties intéressées poursuivent leurs efforts en vue de l'évacuation ou de l'internement de ces forces étrangères et la remise de toutes les armes ». L'Assemblée générale réaffirme le principe de la résolution adoptée à la septième session, le 23 avril 1953, et invite les gouvernements intéressés à lui faire connaître les mesures qu'ils auront prises pour donner suite à cette résolution. Enfin, elle demande au Gouvernement de l'Union birmane de présenter à l'Assemblée générale un rapport approprié sur la situation.

Dans une brève déclaration en séance plénière, le représentant de la Chine, M. T. F. Tsiang, a exprimé l'espoir que le nombre des soldats évacués dépasserait 5.000. De son côté, le représentant des États-Unis a prédit que plus de 2.000 personnes auraient été évacués de Birmanie le 11 décembre. Ce chiffre englobe un certain nombre de personnes à charge; d'autre part, les évacués comprennent un fort pourcentage d'officiers, dont neuf « généraux de la jungle ». La grande difficulté, jusqu'ici, a été d'obtenir la reddition des armes, dont un petit nombre seulement ont été remises à la Commission militaire mixte. Le représentant de la Chine a toutefois expliqué que ces armes sont rassemblées pour être livrées en bloc ultérieurement.

## Questions de tutelle

L'Assemblée a fait une étude approfondie des progrès réalisés par les onze territoires auxquels s'applique le régime international de tutelle établi conformément au chapitre 12 de la Charte. Elle a été saisie du rapport général du Conseil de tutelle, de plusieurs rapports spéciaux et de diverses requêtes et lettres reçues de particuliers ou de groupes des territoires en question. Les débats sur les questions de tutelle font souvent ressortir la division qui se marque entre le point de vue des puissances administrantes et celui des délégations hostiles au système colonial. Ni les séances plénières ni les réunions des comités n'ont aggravé cette division, qui n'en est pas moins restée évidente à la huitième session de l'Assemblée. Le Canada, dans ces débats, cherche à montrer beaucoup de compréhension pour les ambitions nationales des peuples qui n'ont pas encore accédé à l'autonomie. Nous sommes sympathiques à leurs légitimes aspirations, mais conscients tout de même du danger d'une trop grande précipitation. Nous estimons que l'Organisation des Nations Unies doit s'efforcer de mettre en balance les aspirations et les intérêts des nations non autonomes, d'une part, et les droits des puissances administrantes ainsi que la nécessité d'une évolution ordonnée et graduelle, d'autre part. L'Assemblée a adopté neuf résolutions relatives à des questions de tutelle, soit aux questions suivantes: méthode suivie par les puissances administrantes pour faire leurs rapports; dates envisagées pour l'accession à l'autonomie; recours aux bourses d'étude; diffusion de renseignements sur l'ONU; progrès de la Somalie italienne; pétitions émanant du Cameroun français; rapport du Conseil de tutelle.

### Conflit racial sud-africain

La question du conflit racial dans l'Union Sud-Africaine fut d'abord inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale à la septième session, à la demande de l'Inde et de douze autres États arabo-asiatiques, qui déclarèrent que le conflit racial provoqué par la politique d'*apartheid* du Gouvernement de l'Union créait « une situation dangereuse et menaçante, qui constitue à la fois une menace contre la paix internationale et une violation flagrante des grands principes des droits de l'homme et des libertés fondamentales que consacre la Charte des Nations Unies ». A sa septième session, l'Assemblée générale adopta une résolution créant une Commission composée de trois membres et la chargeant d'étudier la situation raciale dans l'Union Sud-Africaine et de présenter ses conclusions à l'Assemblée générale, pour sa huitième session. Le Gouvernement de l'Union considéra la création de cette Commission comme outrepassant la compétence des Nations Unies, définie par la Charte; il ne reconnut donc pas la Commission et lui refusa l'entrée dans l'Union Sud-Africaine. La Commission, en conséquence, rédigea son rapport à Genève.

A la huitième session, la question du conflit racial sud-africain, ainsi que le rapport de la Commission d'études, ont été renvoyés à la Commission spéciale. Le délégué de l'Union Sud-Africaine a ouvert le débat en proposant une résolution notant que la question du conflit racial dans son pays était liée à de nombreux sujets (tels que la sécurité sociale, l'enseignement, la santé publique, etc.), qui relèvent essentiellement de l'autorité nationale des États membres, et il a affirmé qu'en raison de la clause de compétence nationale de la Charte la Commission spéciale n'a pas le droit d'intervenir dans ces domaines. Cette résolution, en fait, aurait nié toute compétence à la Commission dans la question du conflit racial. Le délégué de l'Union Sud-Africaine fondait son

argumentation sur la question de compétence, mais en passant il a contesté l'exactitude et l'objectivité du rapport présenté par la Commission d'études.

### Résolution de l'Inde

La délégation de l'Inde, appuyé par seize autres États, a présenté une résolution priant la Commission établie à la septième session de poursuivre son étude de l'évolution de la situation raciale dans l'Union Sud-Africaine et de proposer des mesures propres à améliorer la situation et à favoriser un règlement pacifique. Les délégués de quarante-trois pays ont participé au débat auquel ont donné lieu ces deux résolutions. Le 27 novembre, M. Alcide Côté a déclaré à la Commission que le Canada s'opposait à toutes les formes de discrimination raciale et appuyait les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Il a indiqué que, de l'avis du Canada, les Nations Unies avaient compétence pour discuter la question du conflit racial à cause des répercussions internationales possibles de la politique suivie à cet égard par l'Union Sud-Africaine. Le Canada, a-t-il dit, s'opposerait au rétablissement de la Commission d'études en partie à cause du doute qui subsistait sur la compétence des Nations Unies, mais principalement parce qu'il ne semblait pas que la Commission pût arriver à quelque résultat utile que ce fût en poursuivant des travaux supplémentaires.

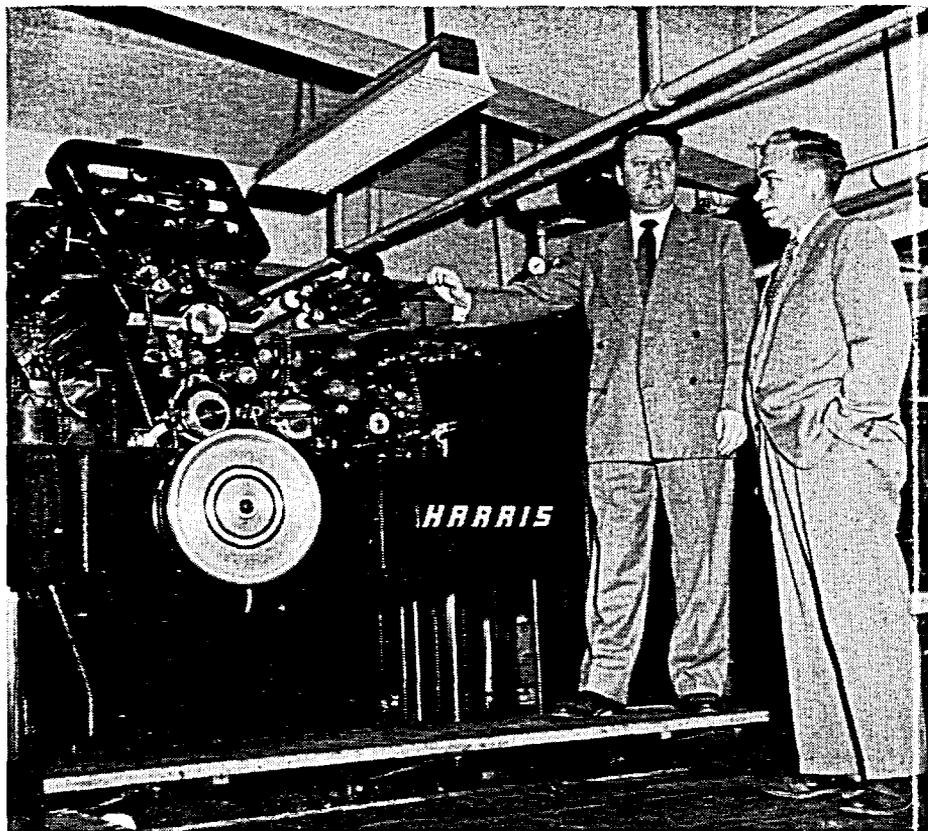
Au cours du débat, la délégation du Chili a proposé un amendement à la résolution des dix-sept puissances qui n'en modifiait pas les termes principaux mais réitérait des résolutions antérieures de l'Assemblée à l'appui des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Dans le vote final, la Commission a rejeté la résolution sud-africaine sur la compétence par 7 voix contre 42, et 7 abstentions (y compris celle du Canada). La Commission a adopté la résolution des dix-sept puissances par 37 voix contre 10 (dont celle du Canada), et 9 abstentions; elle a adopté l'amendement chilien par 41 voix (y compris celle du Canada) contre 4, et 7 abstentions.

Au cours d'une séance plénière de l'Assemblée générale, la délégation de l'Union Sud-Africaine a présenté une proposition priant l'Assemblée de rejeter la recommandation de la Commission, qui comportait une intervention dans les affaires nationales de l'Union Sud-Africaine. L'Assemblée a repoussé cette proposition par 42 voix contre 8, et 10 abstentions (dont celle du Canada); par la suite, elle a adopté la résolution des dix-sept puissances par 38 voix contre 11 (y compris celle du Canada), et 11 abstentions.

### Réfugiés de Palestine

Le 27 novembre 1953, l'Assemblée générale a prolongé jusqu'au 30 juin 1955 le mandat de l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine. Le vote sur la prolongation a été de 52 voix (y compris celle du Canada) contre 0, et 5 abstentions (bloc soviétique). Aux termes du plan triennal Blandford approuvé par l'Assemblée en 1950, l'activité de l'Office devait prendre fin le 30 juin 1954, date à laquelle on avait espéré que tous les réfugiés auraient regagné leurs foyers ou auraient été intégrés dans les pays arabes où ils avaient cherché asile, c'est-à-dire en Jordanie, en Syrie, au Liban, en Irak et dans la région de Gaza occupée par l'Égypte. Bien que l'Office ait exécuté avec succès son programme de secours, il a éprouvé de la difficulté à mettre



TECHNICIENS CANADIENS AU SIÈGE DES NATIONS UNIES

M. James P. Carroll (à gauche) et M. J. A. Kieff, imprimeurs experts du Canada prêtés à l'Imprimerie nationale du Mexique par l'Administration de l'assistance technique des Nations Unies.

en œuvre son programme de longue haleine pour le rétablissement des réfugiés et le nombre de ceux-ci au 30 juin 1953 était à peu près le même qu'au moment où l'Office a commencé ses travaux.

En même temps, l'Assemblée a autorisé une augmentation du budget de secours de l'Office, pour 1953-1954, de 18 millions de dollars américains à 24.8 millions. Un budget de secours pour 1954-1955, non prévu dans le plan Blandford, a également été autorisé, au moment provisoire de 18 millions de dollars.

Dans une deuxième résolution concernant le point de son ordre du jour relatif aux réfugiés de Palestine, l'Assemblée générale, par un vote de 51 voix (y compris celle du Canada) contre 0, et 6 abstentions (bloc soviétique et Israël), a autorisé la Commission consultative de l'Office à augmenter de 2 au plus le nombre actuel de ses membres, qui est de 7. La Commission consultative se compose des représentants du Royaume-Uni, des États-Unis, de la France, de la Turquie, de la Jordanie, de la Syrie et de l'Égypte.

#### Aide financière à la Libye

L'Assemblée générale, à sa sixième session, tenue à Paris dans l'hiver 1951-1952, avait reconnu que la Libye, qui venait d'accéder à l'indépendance avec

l'aide des Nations Unies et des deux puissances occupantes (France et Royaume-Uni), devait, pour rester une unité politique distincte, recourir pendant quelque temps à une assistance financière extérieure. Bien que le Royaume-Uni et la France consentissent à combler des déficits budgétaires raisonnables, sur la base d'accords bilatéraux séparés avec la Libye, certains États arabes proposèrent la création d'un fonds spécial des Nations Unies par l'intermédiaire duquel les membres des Nations Unies en général pourraient contribuer financièrement au développement économique et social de la Libye. Cette méthode devait, selon eux, empêcher que la Libye n'eût trop à compter sur une aide bilatérale, au détriment possible de son indépendance politique. Le représentant du Chili fit alors adopter par l'Assemblée une résolution invitant le Conseil économique et social à entreprendre une large étude des moyens par lesquels il serait possible de venir en aide à la Libye, la création d'un fonds spécial pouvant constituer l'un des aspects de cette étude.

A sa huitième session, l'Assemblée générale a été saisie d'une recommandation du Conseil économique et social demandant aux Nations Unies d'inviter tous les gouvernements qui seraient en mesure de le faire à fournir à la Libye, dans l'esprit de la Charte, une assistance financière et technique correspondant à leurs moyens. La résolution ne précisait pas si cette aide devait être accordée en vertu d'accords bilatéraux avec la Libye ou indirectement par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies.

Le 7 décembre 1953, la Libye et le Royaume-Uni ont échangé les ratifications d'un traité d'amitié accompagné d'accords militaires et financiers assurant à la Libye une aide substantielle du Royaume-Uni. Le lendemain, l'Assemblée générale adoptait par 41 voix contre 0, et 5 abstentions, une résolution des États arabes, de l'Indonésie et de la Turquie invitant les gouvernements qui voudraient et pourraient le faire à coopérer au relèvement et au développement économique et social de la Libye en ayant recours aux moyens appropriés dont l'Organisation des Nations Unies dispose pour recevoir les contributions bénévoles. La résolution prie le Secrétaire général et les institutions spécialisées d'accorder une attention sympathique aux demandes d'assistance technique présentées par la Libye et d'exempter celle-ci du paiement des frais locaux. Si de nouveaux moyens d'aider à financer le développement des régions insuffisamment développées deviennent disponibles, les Nations Unies et les institutions spécialisées devront s'efforcer d'en faire bénéficier la Libye. La résolution ne fait aucune mention du maintien d'une aide bilatérale, qui ne se trouve par conséquent pas exclue. Il semble que la Libye continuera de recevoir de l'aide des États-Unis, de la France et de l'Italie, outre l'aide financière déjà promise par le Royaume-Uni dans le traité du 29 juillet 1953 qui vient d'être ratifié.

### Commission spéciale des prisonniers de guerre

La Commission des prisonniers de guerre fut établie par l'Assemblée générale à sa cinquième session afin de déterminer ce qu'il était advenu des prisonniers de la seconde guerre mondiale dont on restait sans nouvelles ou qui n'avaient pas été rapatriés. Le Salvador, la Suède et la Birmanie fournirent les membres de cet organisme. Dans son rapport à la huitième session de l'Assemblée, la Commission n'a pu signaler que très peu de progrès, en raison, principalement, du refus de l'URSS de lui prêter son concours. En même temps, certains pays, notamment l'Allemagne, l'Italie et le Japon, continuaient d'accuser les pays du bloc soviétique de retenir encore un grand nombre de prison-

niers. Le 2 décembre, M<sup>me</sup> A. L. Caldwell, représentante du Canada, a exprimé le regret qu'on n'ait pu éviter d'appuyer sur certaines divergences politiques à propos d'un problème qui pourtant est avant tout humanitaire. Elle a déclaré que le retour récent de quelques prisonniers allemands de l'URSS et les ententes intervenues entre le Japon et la Chine communiste sur la question des prisonniers constituaient des faits encourageants. Par 46 voix (y compris celle du Canada) contre 5 (le bloc soviétique), et 6 abstentions, l'Assemblée générale a adopté une résolution louant le travail de la Commission et demandant à celle-ci de poursuivre ses efforts. Notant avec inquiétude que certains gouvernements avaient refusé de coopérer avec cet organisme, la résolution priait instamment tous les gouvernements de communiquer les renseignements pertinents à la Commission et de lui donner accès aux régions où sont détenus des prisonniers.

### Travail forcé

La Troisième Commission a débattu pendant une semaine, en novembre, le rapport du Comité spécial du travail forcé créé en 1951 par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale du Travail (OIT). D'après ce rapport, les enquêtes du Comité ont démontré qu'il y a du travail forcé dans le monde, imposé par mesure de coercition politique ou pour des fins économiques importantes, et que les gouvernements qui y ont recours violent les dispositions de la Charte des Nations Unies. L'Union soviétique et ses satellites, particulièrement, sont au nombre des pays incriminés.

Au cours du débat, la représentante du Canada à la Troisième Commission, M<sup>me</sup> A. L. Caldwell, a déploré le fait que, dans les six dernières années, six pays dont les populations totalisent de 200 à 300 millions d'habitants aient adopté des lois autorisant certaines formes de travail forcé. Elle a déclaré qu'à cet égard l'humanité a rétrogradé. Elle a approuvé entièrement la résolution présentée au Comité par dix pays, dont le Royaume-Uni et les États-Unis. Cette résolution affirmait l'importance attachée par l'Assemblée à l'abolition de tout système de travail forcé, invitait en outre le Conseil économique et social et l'OIT à étudier sans délai le rapport du Comité, et priait le Secrétaire général de demander aux gouvernements qui n'avaient pas encore communiqué au Comité les renseignements nécessaires de le faire avant la dix-septième session du Conseil économique et social. L'Assemblée a approuvé la résolution en séance plénière, par 40 voix contre 5 (bloc soviétique), et 12 abstentions (bloc arabe, Inde, Union Sud-Africaine et Argentine).

### Développement économique des pays insuffisamment développés

Outre le programme d'assistance technique, dont il a été question dans la livraison de novembre d'*Affaires Extérieures*, les principaux sujets débattus par l'Assemblée générale à sa huitième session, au chapitre du développement économique, ont été la question d'établir un fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique, et le projet de création d'une société financière internationale. Ces deux projets sont à l'étude depuis plusieurs années déjà, et il s'agissait, à la huitième session, de décider si des mesures effectives pouvaient ou devaient être prises en vue de l'établissement de l'une ou l'autre de ces institutions ou des deux à la fois.

Un Comité de neuf experts avait présenté en mars 1953 un rapport sur le Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique. Ce

Le rapport fut étudié à la seizième session du Conseil économique et social, qui le transmit à l'Assemblée générale sans commentaires particuliers sauf la recommandation, fondée sur une proposition des États-Unis, que les États membres envisagent de formuler en commun une déclaration par laquelle ils s'engageraient à demander à leurs peuples de verser à un fonds international, établi dans le cadre des Nations Unies pour le développement et le relèvement des pays insuffisamment développés, une partie des économies que permettrait de réaliser un désarmement mondial sous contrôle international, dès que des progrès suffisants auraient été accomplis dans cette voie. Présentée à nouveau par les États-Unis à la huitième session, cette proposition a été adoptée sans une seule voix d'opposition. Elle a été accompagnée de déclarations des États-Unis et des pays industrialisés qui les appuyaient, et notamment du Canada, exposant que le lourd fardeau de la défense les empêche, à l'heure actuelle, d'envisager de contribuer à un tel fonds de développement. Dans ces conditions, les pays qui avaient souhaité donner la première impulsion, dès la session en cours, à la réalisation de ce projet, n'ont pas insisté davantage, mais ont appuyé une résolution qui renvoyait le rapport du Comité des neuf aux gouvernements, pour commentaires, et chargeait M. Raymond Scheyven (Belgique) d'étudier ces commentaires avec le concours du Secrétaire général et de demander, le cas échéant, qu'ils soient amplifiés, en consultation directe, s'il le fallait, avec les gouvernements. M. Scheyven soumettra un rapport intérimaire à la dix-huitième session du Conseil économique et social, au cours de l'été 1954, et un rapport final à la neuvième session de l'Assemblée générale. Cette résolution a également été adoptée sans opposition. Le Canada a pris part au vote.

#### Dans le cadre de l'ONU

La société financière projetée serait un organisme qui, dans le cadre des Nations Unies, aiderait à stimuler les placements privés dans les pays membres en assurant la rencontre des occasions de placement, des capitaux à placer (nationaux comme étrangers) et des administrateurs expérimentés, et en contribuant à financer des entreprises privées productives par des placements ordinaires et des prêts sans garantie de l'État. A la demande du Conseil économique et social, la Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur a soumis deux rapports sur ce projet. Le second, présenté au cours de l'été 1953, exposait sommairement les résultats des enquêtes menées auprès des gouvernements et de certaines institutions financières privées et déclarait que, les pays dont la société devait attendre le gros de ses fonds n'ayant pas encore exprimé le désir de souscrire à son capital, il était inutile, pour l'instant, de préciser davantage le projet. La résolution adoptée à la huitième session, avec l'appui du Canada, prie les gouvernements d'examiner sans délai les avantages que présenterait la création d'une telle société et de faire connaître à la Banque internationale leur avis sur la possibilité de donner leur appui à une entreprise du genre. La Banque, de son côté, est priée d'analyser par le détail les questions soulevées et les vues exprimées tant par les gouvernements que par les institutions non gouvernementales au sujet des méthodes propres à assurer des capitaux à une société financière internationale, et de poursuivre ses consultations d'une façon plus intensive. Il est demandé au Conseil économique et social, pour sa part, de faire une revue de la question à sa dix-huitième session, qui doit avoir lieu durant l'été 1954, et de faire rapport à la neuvième session de l'Assemblée générale.

## Politique à l'égard du personnel

Le Secrétaire général a obtenu un large appui dans le débat qui s'est déroulé au sein de la Cinquième Commission sur les propositions qu'il avait présentées en vue de modifier le Statut du personnel du Secrétariat. L'Assemblée a approuvé des amendements, fondés en grande partie sur les propositions du Secrétaire général, qui accroissent ses pouvoirs de licenciement et en élucident les rapports avec la juridiction du Tribunal administratif. Un amendement au Statut du Tribunal administratif a fixé une limite maximum au montant des indemnités que le Tribunal peut allouer, sauf cas exceptionnel. Dans l'ensemble, la délégation du Canada a appuyé les propositions du Secrétaire général mais elle a présenté une résolution invitant l'Assemblée à entreprendre en 1955 un nouvel examen tant du Statut du personnel que des principes d'interprétation que le Secrétaire général aura appliqués en mettant en œuvre les nouveaux amendements. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

La Cinquième Commission a discuté ensuite une question fort contentieuse relative aux indemnités accordées par le Tribunal administratif à onze ressortissants des États-Unis employés par les Nations Unies et qui avaient invoqué le Cinquième Amendement lorsqu'une Sous-Commission du Sénat des États-Unis et un *Grand Jury* faisaient enquête sur leur loyalisme. Le Tribunal avait accordé un total de \$179,420 aux onze anciens fonctionnaires, qu'il considérait comme ayant été illégalement licenciés par le Secrétaire général. Certains membres du Congrès des États-Unis et certains journaux ont critiqué cette indemnisation; à l'Assemblée, la délégation des États-Unis s'est opposée à l'affectation de fonds au paiement de ces indemnités, soutenant que le Tribunal avait outrepassé sa compétence. Le représentant des États-Unis assurait que malgré la disposition du Statut du Tribunal d'après laquelle ses décisions devaient être sans appel, l'Assemblée pouvait refuser ces indemnités, le Tribunal n'étant qu'un simple organe subsidiaire de l'Assemblée. Cet argument a paru inacceptable aux porte-parole de nombreuses délégations qui ont participé au débat, mais plusieurs n'en estimaient pas moins que les montants des indemnités s'expliquaient difficilement et que, dans certains cas, ils étaient trop élevés. Le président suppléant de la délégation canadienne, M. Alcide Côté, a déclaré que sa délégation considérait l'Assemblée comme légalement tenue de payer les indemnités, mais que la question, à cause de la divergence de vues qui s'était révélée à l'Assemblée, devait être renvoyée à une « autorité judiciaire supérieure ». Avec le Royaume-Uni et la Colombie, le Canada a donc proposé une résolution aux termes de laquelle la Cour internationale de Justice serait priée d'exprimer un avis consultatif sur la question de savoir si l'Assemblée peut refuser des indemnités accordées par le Tribunal administratif et, si elle le peut, dans quels cas. L'Assemblée a approuvé cette résolution par 41 voix contre 6, et 12 abstentions (y compris celle des États-Unis). Elle a élu un ressortissant des États-Unis pour remplacer le membre tchécoslovaque du Tribunal administratif et réélu lord Crook, du Royaume-Uni, l'un des trois membres qui avaient accordé les indemnités.

L'Assemblée a aussi approuvé les importantes propositions du Secrétaire général tendant à simplifier l'organisation supérieure du Secrétariat et à réduire le personnel total de celui-ci de 15 p. 100 au cours des deux années à venir pour une grande part en ne comblant pas les vacances lorsqu'elles se produiront

## Budget de 1954

Après avoir examiné de près, au cours de ses trente réunions, les prévisions budgétaires préparées par le Secrétaire général pour le prochain exercice financier, l'Assemblée générale a approuvé le 9 décembre un budget de \$47,827,110 pour les dépenses administratives des Nations Unies en 1954. Ce chiffre s'établit à \$296,290 environ en deçà des prévisions du Secrétaire général et à quelque \$900,000 en deçà du budget de 1953. D'autre part, en présentant à la Cinquième Commission des propositions de réorganisation du Secrétariat, M. Hammarskjöld a déclaré que, si les fonctions du Secrétariat faisaient l'objet d'un nouvel examen et si les autres modifications qu'il proposait étaient effectuées, il pourrait être réalisé au cours de l'année des économies de l'ordre d'un million de dollars.

Après divers rajustements de la somme citée plus haut, on atteint un budget net de \$41,300,000, à supporter par les États membres. L'Assemblée fixe la cotisation des divers pays en se fondant sur un rapport du Comité des contributions. Ce comité examine tous les ans les contributions des États membres en tenant compte des divers facteurs qui déterminent leur aptitude à payer. Le 27 novembre, l'Assemblée a approuvé le rapport du Comité des contributions, qui recommandait que la quote-part des États-Unis soit réduite de 35.12 p. 100 à 33.33 p. 100 et celle de l'Union soviétique augmentée de 12.28 p. 100 à 14.15 p. 100. La décision de réduire la contribution des États-Unis est conforme à une directive adoptée par l'Assemblée générale en 1952, en vertu de laquelle, après le 1<sup>er</sup> janvier 1954, aucun État membre ne devrait verser plus du tiers des contributions totales. Le Comité a également recommandé plusieurs modifications de moindre importance. La contribution du Canada reste au niveau de l'année dernière, soit à 3.3 p. 100. Au cours du débat, l'Union soviétique et les pays satellites se sont fortement opposés à l'augmentation des contributions de l'Europe orientale. La plupart des délégations, toutefois, ont fait observer que, si l'Union soviétique et ses satellites se plaignent devant l'Assemblée générale que leurs économies souffrent encore gravement des conséquences de la seconde guerre mondiale, leurs publications officielles proclament tous les jours la vigueur de ces mêmes économies et leurs progrès rapides dans la production des matières premières et dans la fabrication des biens d'équipement et de consommation.

### Suspension de la huitième session de l'Assemblée générale

La huitième session de l'Assemblée générale a suspendu ses séances le soir du 9 décembre 1953, après avoir examiné 73 points de son ordre du jour. À la dernière réunion, la délégation du Canada a félicité M<sup>me</sup> Pandit de la façon dont elle s'était acquittée de ses fonctions de présidente. M. Vychinski a profité de cette occasion pour déplorer le refus des Nations Unies d'admettre la Chine communiste et le rejet des propositions soviétiques sur le désarmement.

Le 8 décembre, après avoir adopté une résolution présentée par l'Inde et le Brésil au sujet de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, l'Assemblée a suspendu ses séances au lieu de s'ajourner. Aucune décision de fond n'a été prise sur le point relatif à la Commission. Aux termes de la résolution adoptée, la présidente peut convoquer la session de nouveau avec l'assentiment de la majorité des membres si, à son avis, les événements de Corée le justifient ou si, pour la même raison, elle est priée

de le faire par un ou plusieurs membres. Cette résolution a été adoptée en séance plénière par 55 voix (y compris celle du Canada) contre 5 (le bloc soviétique).

## Conseil de sécurité

### Respect des conventions d'armistice entre Israël et ses voisins

Le 24 novembre, le Conseil de sécurité a adopté une résolution relative à la question de Palestine dont l'avaient saisi, le 17 octobre, le Royaume-Uni, les États-Unis et la France, les trois puissances qui avaient déclaré le 25 mai 1950 qu'elles interviendraient dans le cadre et à l'extérieur des Nations Unies si elles apprenaient que l'un quelconque des États arabes ou l'État d'Israël se préparait à violer les frontières existantes ou les lignes de démarcation fixées par l'armistice. Le Conseil de sécurité a finalement décidé qu'il s'agissait de « l'observance et de la mise en œuvre des conventions d'armistice général, en ce qui concerne particulièrement les récents actes de violence, et surtout l'incident de Quibya des 14 et 15 octobre », au cours duquel une quarantaine d'Arabes avaient été tués dans une attaque de nuit par des Israéliens contre un village jordanien.

Le général Bennike, chef d'état-major de l'Organisme de surveillance de la trêve, a fait un rapport au Conseil sur les conditions de sécurité qui existent le long des lignes d'armistice entre Israël et ses quatre voisins arabes; il a énuméré les graves incidents qui ont eu lieu le long d'une partie de la ligne de démarcation entre Israël et la Jordanie après l'abrogation par Israël, en janvier 1953, de deux conventions locales destinées à empêcher le franchissement illégal de cette ligne.

Le représentant de la Jordanie a attribué les fréquentes infiltrations d'Arabes dans l'État d'Israël au fait qu'Israël occupe une bonne étendue de territoire de plus que ce que les Nations Unies avaient voulu lui laisser. Ce fait avait augmenté le nombre des réfugiés et intensifié la pression de la population arabe sur la ligne de démarcation. La police de Jordanie s'était efforcée avec assez de succès d'enrayer l'infiltration arabe en Israël. La moitié des détenus des prisons jordanienes s'y trouvaient pour avoir franchi illégalement la ligne de démarcation. Si Israël voulait bien maintenir l'ordre de son côté de cette ligne et en éloigner ses forces militaires, le nombre des incidents de frontière pourrait être réduit davantage.

Le représentant d'Israël, tout en déplorant les pertes de vie à Quibya, a décrit cette attaque comme une explosion de la colère longtemps réprimée des colons, qui vivaient dans une tension insupportable par suite d'une longue série d'actes de violence perpétrés par des éléments arabes. Il priait le Conseil de sécurité d'inviter les États arabes à négocier des accords définitifs avec Israël, seul moyen de mettre fin aux conditions d'insécurité actuelles. Voyant que le Conseil de sécurité n'y consentirait pas, l'État d'Israël a demandé formellement au Secrétaire général des Nations Unies de réunir une conférence de représentants jordanienes et israéliens chargés de discuter une revision de la Convention d'armistice. Aux termes de l'article 12 de cette Convention, la participation à une telle conférence est obligatoire.

Le Conseil de sécurité a adopté sa résolution le 24 novembre par 9 voix contre 0, et 2 abstentions. Elle exprimait la « plus profonde désapprobation » de l'action entreprise à Quibya « par les forces armées d'Israël » et la conviction

(Voir la suite à la page 40)

Au cours de son sé  
Riche  
entra au  
Extrême-C  
gagnèrent  
il fut con  
Commissi  
d'unifier  
général à  
difficiles,  
e de ses  
qu'il occu  
ce devoue



#### HOMMAGE À M. GEORGE PATTERSON

Au cours de la huitième session de l'Assemblée générale, le Canada a perdu l'un des hauts fonctionnaires de son service extérieur, M. George S. Patterson, qui exerçait les fonctions de délégué suppléant.

Riche d'une vaste expérience acquise au service du Y.M.C.A. au Japon et au Canada, M. Patterson entra au ministère des Affaires étrangères en 1943. Il fut chargé de plusieurs missions difficiles en Extrême-Orient, où sa connaissance des choses de l'Asie et ses sentiments profondément humains lui gagnèrent l'amitié de tous ceux qui vinrent en contact avec lui. Durant les critiques années de la guerre, il fut conseiller d'ambassade à Tchoung-King et à Nankin; il représentait le Canada au sein de la Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée, en 1948, lorsqu'on tenta une première fois d'unifier cette malheureuse péninsule par des moyens démocratiques. Il venait d'être nommé consul général à Changhaï lorsque les communistes, en mai 1949, prirent le pouvoir; malgré les circonstances difficiles, il s'acquitta de ses fonctions, veillant toujours du mieux qu'il pouvait aux intérêts du Canada et de ses ressortissants. Rentré de Chine, il fut nommé en 1952 consul général du Canada à Boston, poste qu'il occupait au moment de sa mort. Je tiens à rendre hommage à M. Patterson pour les services que ce dévoué fonctionnaire a rendus au Canada.

—L. B. Pearson  
Secrétaire d'État aux Affaires étrangères

## JOURNÉE DES DROITS DE L'HOMME

*Déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, diffusée le 10 décembre 1953 par Radio-Canada à l'occasion de la Journée des Droits de l'homme.*

Il est de grands documents qui ont jalonné les progrès de l'humanité. L'un de ces documents fut la Grande Charte d'Angleterre, qui est devenue celle de la liberté personnelle et politique. Elle a, depuis sept cents ans et sur plusieurs continents, guidé les aspirations des hommes vers la liberté. Un autre a été la Déclaration de l'Indépendance, qui a constitué le fondement de la liberté aux États-Unis et qui a exercé une influence universelle.

Dans cette série historique se place la Charte des Nations Unies, aux termes de laquelle les nations sont convenues que l'un des objectifs primordiaux de l'organisation mondiale doit être de favoriser et de renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. En vue de tracer la voie vers la réalisation de cet objectif, la Déclaration universelle des droits de l'homme a été adoptée par l'Assemblée générale il y a cinq ans, le dix décembre, journée que l'on célèbre maintenant dans le monde comme celle des Droits de l'homme. Cette Déclaration fixe une norme commune vers laquelle peuvent tendre peuples et gouvernements du monde.

Le chemin qui nous a conduits à cette Déclaration n'a pas été facile. Différends et déceptions ont marqué les débats qui ont eu lieu à ce sujet aux Nations Unies. Les divergences de vues et les difficultés n'ont pas manqué de surgir lorsqu'il s'est agi de traduire dans la réalité les grands principes énoncés par la Déclaration. De même, la question des meilleures méthodes à adopter et du rythme auquel on devait progresser a suscité des désaccords et des dissensions.

Certains pays, comme le mien, s'estiment heureux de posséder des traditions et de pouvoir s'appuyer sur une expérience qui leur facilitent la tâche de rallier l'ensemble de la nation aux principes de la Déclaration. Mais tous les pays trouvent difficile d'établir des formules juridiques précises cadrant avec leurs régimes constitutionnels. Les pays membres des Nations Unies n'ont pas tous réussi à se mettre d'accord sur la forme que devait

revêtir l'instrument international qui codifierait les droits de l'homme et lierait tous les signataires. Nombre de propositions ont été soumises, qui souvent s'annulaient les unes les autres.

Il ne faut donc pas s'étonner qu'il n'ait pas été facile d'arriver à une formule répondant même aux seules exigences minimums de chacun. Cette question, comme certaines autres aux Nations Unies, met en présence des peuples qui ont des traditions juridiques, économiques et sociales fort différentes, des conceptions philosophiques et intellectuelles diverses, et des idéologies divergentes, voire opposées.

C'est donc sans exaltation, mais aussi sans désespoir, qu'en ce cinquième anniversaire de la Journée des Droits de l'homme nous devons nous arrêter quelques instants pour établir un bilan des progrès accomplis. Qu'il y ait de vastes régions du globe où des droits essentiels de l'homme ont été supprimés, où la liberté de la personne, la liberté de parole et la liberté de religion ont été étouffées, devrait nous être un sujet de profonde inquiétude.

Dans d'autres parties du monde, toutefois, il y a progrès véritable, et nous devons voir avec satisfaction, dans la fermeté de la détermination mêmes qui ont marqué l'étude de cette question aux Nations Unies et ailleurs, un indice de l'appui profond qui est accordé à ces grands principes.

Sachons donc aller de l'avant sur la route longue et difficile qui mène au but que nous nous sommes fixé dans la Charte de 1948 qui est réaffirmé dans la Déclaration des droits de l'homme de 1948.

Rappelons-nous, cependant, qu'il ne saurait y avoir de droits sans devoirs, tout comme ne saurait exister de liberté sans lois.

En définitive, c'est dans la mesure où nous nous acquitterons de nos devoirs, en tant que citoyens de nos pays et en tant que membres de la communauté internationale, que nous mériterons d'avoir et de conserver la jouissance de nos droits d'hommes libres.

## RADIO-ÉMISSION DU 1<sup>ER</sup> JANVIER

*Texte d'un discours de M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, diffusé le 1<sup>er</sup> janvier par le Service international de Radio-Canada.*

Au cours de l'année qui vient de finir, nous avons été témoins de progrès encourageants dans la lutte lassante et interminable qui se livre pour la sécurité mondiale. D'autre part, nous avons vu des problèmes anciens rester sans solution et de nouveaux se poser à nous avec urgence.

Au cours de cette année, nous avons mieux compris qu'un grand nombre de nos problèmes sont à échéance lointaine et ne se prêtent pas aux solutions rapides et faciles.

Il nous faudra beaucoup de sagesse, de patience et d'efforts pour que se développent, dans les pays démocratiques libres la force et la collaboration qui sont indispensables à la recherche et à l'application de solutions justes.

L'un des faits saillants de 1953, en ce qui concerne la sécurité internationale, a été la signature d'un accord d'armistice en Corée, il en est résulté, sinon encore la paix, du moins la fin des combats.

tion qui pourraient un jour ou l'autre nous venir d'au delà du rideau de fer.

Une telle offre, très encourageante et d'une lointaine portée, a été formulée de notre côté, au début de décembre 1953, par le Président Eisenhower, dans le discours mémorable qu'il a prononcé devant l'Assemblée générale des Nations Unies et au cours duquel il a indiqué une voie nouvelle et hardie à la collaboration internationale dans le domaine de l'énergie atomique. Son projet demande la création d'un organisme des Nations Unies chargé de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Tous les hommes de bonne volonté accueillent avec joie une telle proposition. Il est encore trop tôt pour prévoir le sort qui lui sera réservé, mais, en cette fin d'année, nous pouvons peut-être fonder quelque espoir sur l'acceptation par le Gouvernement soviétique (toute précautionneuse et conditionnelle qu'elle soit) de l'invitation à entamer des négociations sur cette question d'importance suprême.

Une autre grande question qui exige d'être réglée en 1954, c'est celle des relations entre les démocraties occidentales et l'Allemagne, soit plus précisément la question de savoir si la Communauté européenne de défense sera créée, pour constituer à l'intérieur du système général de la coalition de l'Atlantique-Nord un cadre permettant l'association de l'Allemagne à la défense de l'Occident. Quiconque a la moindre connaissance de l'histoire ne peut manquer de comprendre et même d'approuver nos amis français dans leurs hésitations et leurs doutes, qui leur sont inspirés par une cruelle et tragique expérience nationale. Il faut néanmoins trouver une solution quelconque, car il est impossible qu'un vide politique subsiste longtemps au centre de l'Europe. La nature a horreur du vide, mais l'agresseur en puissance, lui, le recherche. Il est donc indispensable que soit trouvé un moyen quelconque de compléter nos dispositions de sécurité collective, dont le Traité de l'Atlantique-Nord a été la première. Pour cela, il faut que le peuple allemand joue un rôle approprié dans la défense collective. La façon dont il le fera devra être déterminée bientôt.

Tout en nous préoccupant de dispositions politiques et de sécurité d'un caractère régional et limité, nous ne devons pas oublier, ni minimiser, ce que notre organisation mondiale a fait au cours de l'année.

Les Nations Unies ont des réalisations à leur actif, notamment l'armistice coréen. Elles ont aussi connu des déceptions. Elles poursuivent leurs travaux, néanmoins, et cet organisme international indispensable reste à la disposition de ses membres pour réaliser l'idéal de sa Charte.

#### Question du « développement insuffisant »

En de nombreux domaines qui, sans être spectaculaires, sont d'une grande importance pour l'avenir, nous avons été témoins en 1953 de progrès encourageants et utiles. J'ai déjà mentionné deux des principaux problèmes de longue haleine que doivent affronter les démocraties occidentales: la défense contre l'impérialisme communiste et les relations avec les

Le fait que l'action collective du monde libre ait mis fin à l'agression en Corée constitue en soi une réalisation extrêmement importante des Nations Unies, et particulièrement des États-Unis, qui ont dirigé les forces collectives et en ont fourni la plus imposante partie. Que l'armistice n'ait été signé qu'après vingt-cinq mois de pourparlers harassants et souvent épuisants, c'est encore un fait qui a son importance comme illustration du principe — non moins vrai en diplomatie que dans toute autre sphère d'action — selon lequel la patience et la persévérance donnent des résultats même quand les obstacles paraissent insurmontables. Dans la recherche de la paix, quelles que soient les difficultés, il ne faut jamais perdre espoir.

La Corée, cependant, n'est qu'un des aspects de l'immense défi qui nous est porté par les forces d'Extrême-Orient en marche vers l'indépendance nationale et vers de meilleures conditions de vie, et par la tentative des communistes d'exploiter ces forces à leurs propres fins. Nous, de l'Occident, devons veiller à ce que nos désaccords sur la manière d'envisager ces questions d'Extrême-Orient ne rompent pas l'unité de notre coalition contre l'impérialisme communiste. Ni l'anti-communisme ni aucun autre « anti » ne suffiront à assurer notre unité. Notre politique à l'endroit de l'Asie doit être bien autre chose qu'une simple opposition au communisme. Il nous faut une politique positive. Nous devons convaincre les peuples asiatiques, par nos actes comme par nos paroles, que la démocratie libre est une force vitale de libération qui peut faire plus pour l'individu et pour la société que ne saurait jamais faire le communisme.

En Europe, comme en Asie, il y a eu progrès vers la sécurité et la stabilité, mais, là non plus, la situation ne permet pas un optimisme béat.

#### Menace contre notre sécurité

À la réunion du Conseil de l'Atlantique-Nord tenue en décembre à Paris, et d'où je reviens, chacun a reconnu que les tensions internationales se sont quelque peu atténuées et que le danger d'une agression militaire ouverte est peut-être moins pressant qu'il y a un an ou deux. Mais chacun s'est aussi montré convaincu que la menace de l'impérialisme communiste contre notre sécurité et celle de la conspiration communiste contre la liberté subsistent toujours.

D'ailleurs, tout réconfort que nous aurait apporté la détente qui a pu se produire au cours de l'année se trouverait bien amoindri par la pensée que la guerre, si elle venait à éclater, serait beaucoup plus terrible encore qu'elle ne l'eût été il y a un an ou deux, à cause du nombre et de la puissance accrues des armes nucléaires et des moyens de les employer, tant du côté soviétique que du nôtre.

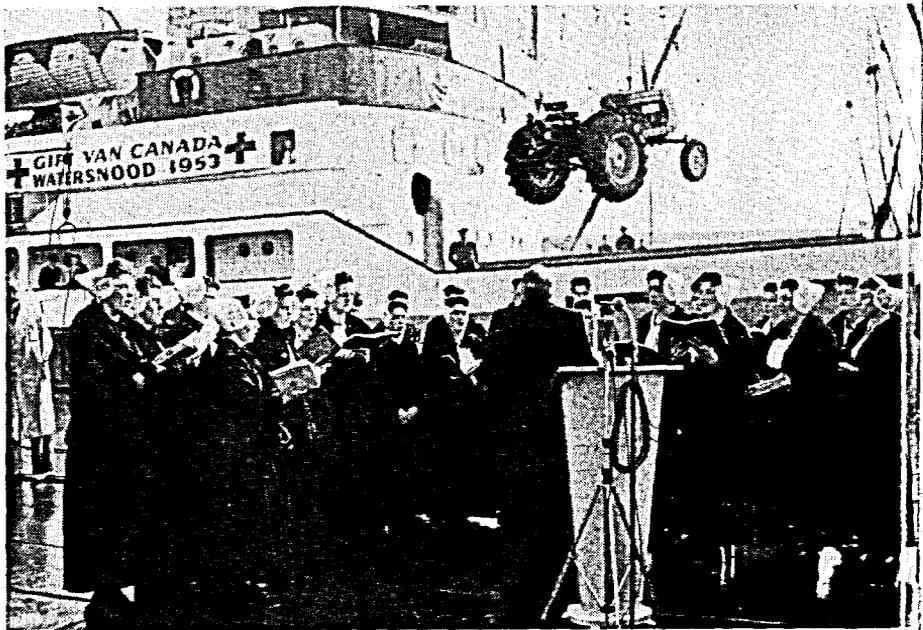
Ce serait donc folie que de nous endormir dans l'illusion de la sécurité. Mais nous aurions tort aussi de nous endurcir le cœur et de nous fermer l'esprit au point de ne pouvoir répondre aux offres sincères de paix ou de négocia-

peuples d'Asie. Il y a une troisième grande question, qui rejoint quelquefois les deux autres mais qui, en soi, revêt une importance fondamentale et distincte. Aux Nations Unies, on l'appelle la question du « développement insuffisant », celle des relations sociales et économiques entre les nations avancées sur le plan industriel et les peuples qui habitent les parties du globe où l'économie est encore relativement primitive et les niveaux de vie en conséquence assez bas. Dans leur Programme élargi d'assistance technique, en particulier, les Nations Unies ont mis au point une méthode réaliste et pratique par laquelle les nations les plus avancées au point de vue technique peuvent aider au développement économique et social des pays moins favorisés. Grâce à ce programme social et économique, ainsi qu'à d'autres semblables, et grâce à l'activité de leurs diverses institutions spécialisées, les Nations Unies ont continué de faire, sans grand tapage, beaucoup de travail utile pour le bonheur de l'humanité. Les ressources consacrées à ces travaux peuvent être restreintes, surtout du fait que la menace d'agression impose de fortes dépenses pour

la défense, mais il serait imprudent d'oublier que, pour le plus grand nombre des nations dites insuffisamment développées, c'est précisément dans les articles de la Charte des Nations Unies relatifs aux questions sociales et économiques que résident le principal intérêt et la plus grande valeur de la collaboration internationale.

A comparer la situation actuelle du monde occidental avec celle d'il y a tout juste quelques années (et avec celle aussi des années 1930) et à considérer les problèmes de l'avenir, nous pouvons estimer, me semble-t-il, avec une confiance modérée, que les grandes lignes de la politique suivie par les démocraties occidentales sont judicieuses. Si un optimisme exagéré n'est pas de mise, le défaitisme et le désespoir ne le sont pas davantage.

Si les nations libres, travaillant ensemble avec patience et persévérance, ne s'écartent pas des lignes de politique internationale qui sont maintenant établies, nous arriverons peut-être, en 1954, plus près de ce monde que tous les hommes bien pensants et épris de paix demandent dans leurs prières.



#### SECOURS DE LA CROIX-ROUGE CANADIENNE AUX SINISTRÉS DE HOLLANDE

Le chœur féminin de West-Capelle (île de Walcheren) chante « O Canada » au cours d'une cérémonie marquant l'arrivée du « Prins Wilhelm III » avec une cargaison de machines agricoles d'une valeur de \$412,000 expédiée par la Croix-Rouge canadienne pour aider les Pays-Bas à remettre en production leurs terres inondées.

N  
M. Victo  
en A  
Le lieute  
l'amb  
M. C. F.  
12 de  
M. l'amb  
du C  
Le major  
atten  
M. J. W.  
Can  
M. G. Ig  
défer  
M. P. A.  
Bon  
M. K. W.  
Bern  
M. G. C.  
comm  
M. A. R.  
York  
DC  
Cette  
des Natio  
fares ext  
sont d'int  
ports d'o  
Unies su  
sur les re  
relatives  
exposés d  
Unies.  
La list  
a) pub  
procurer  
quest, ru  
Cais, à P  
Montréal  
des Natio  
ment les  
suivants:  
Building  
McGill,  
Press ar  
Book Ste  
peg, et I  
Britannic  
Librairie  
real, et  
Québec.  
b) do  
obtenir  
au Secr

## NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

(décembre 1953)

- M. Victor Doré quitte son poste d'ambassadeur du Canada en Suisse et de ministre du Canada en Autriche et entre en congé, le 29 octobre 1953, en attendant de prendre sa retraite.
- Le lieutenant-général M. A. Pope, ambassadeur du Canada en Belgique, quitte Bruxelles pour l'ambassade du Canada à Madrid, le 1<sup>er</sup> décembre 1953.
- M. C. F. Elliott, ancien haut commissaire du Canada en Australie, quitte le service public, le 12 décembre 1953.
- M. l'ambassadeur C. P. Hébert, de l'administration centrale, quitte Ottawa pour l'ambassade du Canada à Bruxelles, le 12 décembre 1953.
- Le major-général Georges P. Vanier, ambassadeur, entre en congé, le 31 décembre 1953, en attendant de prendre sa retraite.
- M. J. W. L. H. Lavigne, de l'administration centrale, est affecté au haut commissariat du Canada à Prétoria (Union Sud-Africaine), le 28 novembre 1953.
- M. C. Ignatieff, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté au Collège impérial de défense, à Londres, le 1<sup>er</sup> décembre 1953.
- M<sup>lle</sup> P. A. McDougall, de l'administration centrale, est affectée à l'ambassade du Canada à Bonn, le 3 décembre 1953.
- M. K. W. MacLellan, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Berne, le 22 décembre 1953.
- M. G. C. McInnes, du haut commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi, est affecté au haut commissariat du Canada à Wellington (Nouvelle-Zélande), le 24 décembre 1953.
- M. A. R. Crépault, de la délégation permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York, revient en congé au pays, le 28 décembre 1953.

## DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ

Cette liste relève les titres des documents des Nations Unies que le ministère des Affaires extérieures a reçus dernièrement et qui sont d'intérêt général. Elle comprend des rapports d'organismes subsidiaires des Nations Unies sur les principaux travaux en cours et sur les recherches de l'Organisation, des notes relatives aux recherches du Secrétariat et des exposés d'ensemble sur l'activité des Nations Unies.

La liste est divisée en deux parties:

a) publications imprimées que l'on peut se procurer en anglais à la Ryerson Press, 299 West, rue Queen, Toronto (Ont.); en français, à Periodica Inc., 4234 rue de la Roche, Montréal, agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Room Limited, Chronicle Building, Halifax; Librairie de l'Université McGill, Montréal; University of Toronto Press and Book Store, Toronto; Winnipeg Book Store, 493, avenue du Portage, Winnipeg, et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique, Vancouver; en français, de la Librairie de l'Université de Montréal, Montréal, et des Presses universitaires Laval de Québec.

b) documents photocopiés, que l'on peut obtenir par abonnement annuel en écrivant au Secrétariat des Nations Unies, à New-York.

Les maisons University of Toronto Press, Toronto, et Periodica Inc., 4234, rue de la Roche, Montréal, distribuent les publications de l'UNESCO.

Les professeurs et étudiants d'universités, les instituteurs, les bibliothèques et les organismes non gouvernementaux peuvent se les procurer en s'adressant au Département de l'information des Nations Unies, à New-York.

On peut également consulter tous les documents publiés par l'Organisation des Nations Unies aux endroits suivants:

Université de la Colombie-Britannique (documents imprimés et photocopiés, en anglais).

Bibliothèque provinciale de Manitoba (documents imprimés et photocopiés, en anglais).

Université de Toronto (documents imprimés et photocopiés, en anglais).

Bibliothèque du Parlement, Ottawa (documents imprimés, en anglais et en français, et documents photocopiés, en anglais).

Université McGill documents imprimés et photocopiés, en anglais).

Université Laval (documents imprimés, en français).

Université Dalhousie (documents imprimés et photocopiés, en anglais).

Université de Montréal (documents imprimés, en français).

Institut canadien des affaires internationales, Toronto (documents imprimés et photocopiés, en anglais).

a) Publications imprimées:

*Cour internationale de Justice — Annuaire 1952-1953.* 259 pp. Numéro de vente: 106.

*Organisation internationale du Travail — Règlement financier* (édition 1953) Genève. 23 pp.

## UNESCO

*Inventaires du matériel d'enseignement scientifique, Volume III: Ecoles supérieures techniques — Fascicule 4: Ecoles d'ingénieurs (électricité).* Paris 1953. 154 pp. \$2.75.

*Tzentzenhuaro commence à vivre — Bilan d'une année d'éducation de base.* Paris 1953. 37 pp.

*La voie de Gandhi* par Humanyun Kabir — Compte rendu de la réunion d'études sur la contribution des conceptions et des

méthodes de Gandhi à l'élimination des tensions nationales et internationales New-Delhi, 5-17 janvier 1953. Paris 1953. (Extrait du « Bulletin des sciences sociales », vol. V, n° 2). 24 pp.

*Actes de la Conférence générale* (Deuxième session extraordinaire, Paris 1953) Résolutions et comptes rendus. Paris 1953. 2XC Résolutions et comptes rendus. 15 pp. \$2.

*L'emploi des langues vernaculaires dans l'enseignement* (Monographies sur l'éducation de base — VIII). Paris 1953. 17 pp. \$1.

N.U.

*Le rayonnement de la Déclaration universelle des droits de l'homme, New-York* 29 juin 1953. Document ST/SOA/3 Rev.1. 58 pp. Numéro de vente: 1953 XIV.1. (Département des questions sociales).

b) Document photocopié:

*Question des atrocités commises par les forces communistes nord-coréennes et chinoises contre les prisonniers de guerre des Nations Unies en Corée;* 26 novembre 1953; document A/2563.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES AU PARLEMENT

(Suite de la page 17)

choses à accomplir, afin que nous n'ayons pas à attendre les observations de la population éparse de la région sur les mesures nécessaires. C'est pour ces motifs qu'on a jugé souhaitable d'adopter une loi relative à un ministre du Nord canadien et d'avoir dans les diverses régions de ces territoires des représentants du ministère du Nord canadien qui symbolisent la réalité de l'exercice de la souveraineté canadienne sur ces territoires.

## LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

(Suite de la page 34)

que cette attaque ne pouvait que compromettre les chances d'un règlement pacifique. Le Conseil de sécurité invitait Israël à prévenir toute nouvelle action semblable. Il demandait à la Jordanie de continuer à appliquer et de renforcer les mesures qu'elle avait déjà prises pour empêcher le franchissement de la ligne de démarcation, et faisait appel aux deux Gouvernements pour assurer la coopération effective des forces locales de sécurité. Le Conseil les invitait tous deux à coopérer pleinement avec le général Bennike, et demandait à celui-ci d'étudier avec le Secrétaire général les meilleurs moyens de renforcer l'Organisation de surveillance de la trêve. Dans les trois mois, le général Bennike doit faire rapport au Conseil de sécurité, en formulant les recommandations qu'il pourrait considérer comme appropriées, compte tenu de tout accord intervenu d'ici là du fait de la conférence des Jordaniens et des Israéliens que doit convoquer le Secrétaire général.

# REPRÉSENTATION DU CANADA AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

## Organismes internationaux permanents auprès desquels le Canada est représenté

(Liste publiée tous les ans. Celle-ci a été établie en décembre 1953. La date de la création de chaque organisme est indiquée entre parenthèses.)

### 1. CANADA-ÉTATS-UNIS

*Commission mixte internationale* (1909). Section canadienne: président: le général A. G. L. McNaughton; commissaires: MM. Lucien Dansereau et G. Spence.

*Commission internationale de la frontière* (1912). M. J. E. R. Ross, géodésiste fédéral, du ministère des Mines et des Relevés techniques.

*Commission permanente canado-américaine de défense* (1940). Section canadienne: le général A. G. L. McNaughton; le contre-amiral W. B. Creery, chef adjoint de l'état-major naval; le major-général H. A. Sparling, chef adjoint de l'état-major général; le vice-maréchal de l'Air F. R. Miller, chef adjoint de l'état-major de l'Air; M. R. A. MacKay, sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires extérieures; secrétaire: M. W. H. Barton, du ministère des Affaires extérieures.

*Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques*. Section canadienne:

le mandat du Comité désigne comme membres le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, les ministres des Finances et du Commerce et le ministre de l'Agriculture ou celui des Pêcheries.

*Comité canado-américain d'organisation de la mobilisation industrielle* (1949). Section canadienne: président: M. C. D. Howe, ministre du Commerce et de la Production de défense.

*Commission internationale du fétan du Pacifique* (1953). M. G. R. Clark, sous-ministre adjoint des Pêcheries; M. Richard Nelson, de Vancouver; M. Harold S. Helland, de Prince-Rupert.

*Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique* (1947). M. le sénateur T. Reid; M. H. R. MacMillan, de Vancouver; M. A. J. Whitmore, du ministère des Pêcheries.

### 2. CANADA-ROYAUME-UNI

*Comité permanent anglo-canadien pour le commerce et les affaires économiques* (1948). M. W. F. Bull, sous-ministre du Commerce; M. J. G. Taggart, sous-ministre de l'Agriculture; M. J. J. Deutsch, du ministère des Finan-

ces; M. H. H. Wrong, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures. (M. N. A. Robertson, haut commissaire du Canada au Royaume-Uni préside le Comité lorsque celui-ci siège à Londres.)

### 3. COMMONWEALTH DE NATIONS

*Commission maritime du Commonwealth* (1920). M. N. A. Robertson, haut commissaire au Canada au Royaume-Uni (Londres).

*Commission économique du Commonwealth* (1925). MM. F. Hudd et D. A. B. Marshall, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni (Londres).

*Bureaux agricoles du Commonwealth* (1928). Conseil exécutif: M. J. G. Robertson, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni (Londres).

*Commission des télécommunications du Commonwealth* (1948). M. J. H. Tudhope, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni (Londres).

*Conseil des transports aériens du Commonwealth* (1945). M. J. H. Tudhope, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni (Londres).

*Commission de la navigation aérienne et de l'organisation au sol*. M. F. Hudd, du haut commissariat du Canada au

Royaume-Uni (Londres).

*Conseil consultatif des études aéronautiques du Commonwealth* (1947). Le vice-maréchal de l'Air D. M. Smith; MM. J. H. Parkin et J. J. Green, du ministère de la Défense nationale; M. R. J. Brearly, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni (Londres).

*Comité de liaison du Commonwealth* (1948). MM. Louis Couillard et J. Grandy, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni (Londres).

*Commission impériale des sépultures militaires*. M. N. A. Robertson, haut commissaire du Canada au Royaume-Uni (Londres).

*Institut impérial* (1888). M. N. A. Robertson, haut commissaire du Canada au Royaume-Uni (Londres).

*Commission des ressources minérales et de la géologie du Commonwealth*. M. G. S. Hume, du ministère des Mines et des Relevés techniques.

#### 4. ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE-NORD (1949)

*Conseil de l'Atlantique-Nord* (1949). Représentant permanent: M. L. D. Wilgress; ministre: M. A. F. W. Plumptre; conseiller militaire: le major-général J. D. B. Smith;

conseiller: M. Marcel Cadieux.

*Comité des représentants militaires de l'Atlantique-Nord* (1949). Le contre-amiral H. G. DeWolf.

#### 5. NATIONS UNIES (1945)

*Assemblée générale*. (En sa qualité de membre des Nations Unies, le Canada est représenté à l'Assemblée générale, qui se réunit à intervalles réguliers. Ses représentants sont nommés par le Gouvernement pour chaque session.)

i. *Commission intérimaire de l'Assemblée générale* (1947). Représentant: M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; suppléant: M. D. M. Johnson, délégué permanent du Canada auprès des Nations Unies à New-York.

ii. *Comité des commissaires aux comptes*. M. Watson Sellar, auditeur général du Canada.

iii. *Commission chargée des mesures collectives* (1950). M. D. M. Johnson, délégué permanent du Canada auprès des Nations Unies à New-York; suppléant: M. J. George, de la délégation permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York.

*Conseil de sécurité*. (Le Canada n'en fait pas partie à l'heure actuelle.)

i. *Commission du désarmement* (1952). M. D. M. Johnson, délégué permanent du Canada auprès des Nations Unies à New-York; suppléant: M. J. George, de la délégation permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York.

*Conseil économique et social*. (Le mandat du Canada a expiré le 31 décembre 1952.)

*Commissions techniques:*

i. *Commission des finances publiques*, M.

A. K. Eaton, sous-ministre adjoint des Finances.

ii. *Commission de statistique*. M. H. Marshall, statisticien fédéral.

iii. *Commission des stupéfiants*.

iv. *Commission de la population*. M. J. Marshall, du Bureau de la statistique.

*Organes spéciaux de l'Organisation des Nations Unies:*

i. *Fonds des Nations Unies pour l'enfance* (1946) Conseil exécutif: M<sup>me</sup> D. B. Sinclair, adjointe au sous-ministre du Bien-être au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

ii. *Organe de contrôle des stupéfiants*. colonel C. H. L. Sharman (Canadien) par la Commission des stupéfiants.)

iii. *Comité consultatif de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée* (1950). Délégué: M. D. M. Johnson (président), délégué permanent du Canada auprès des Nations Unies à New-York.

*Cour internationale de Justice*. (Les signataires du Statut de la Cour sont les membres ceux de la Charte des Nations Unies. La Cour se compose de quinze juges qui ne représentent pas leurs pays d'origine et qui sont élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité votant indépendamment. Un citoyen canadien, M. John Erskine Reid, siège présentement à la Cour; son mandat expirera en 1955.)

#### 6. INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES DES NATIONS UNIES

*Organisation internationale du Travail* (1919)\*

i. *Conférence générale*. (Le Canada envoie des délégations comprenant deux représentants du patronat et un représentant des travailleurs, avec leurs conseillers, à chaque session de la Conférence, laquelle se réunit au moins une fois l'an. Les délégations ne sont pas permanentes, mais sont formées pour chaque session.)

ii. *Conseil d'administration*. M. A. Mac-Namara, sous-ministre du Travail. (Le

Canada y occupe un siège à titre d'État industriel important.)

*Organisation pour l'alimentation et l'agriculture* (1945)

i. *Conférence*. (Le Canada, membre l'OAA, envoie un représentant ainsi qu'un suppléant et des conseillers à chaque session de la Conférence, laquelle se réunit deux fois l'an. Le représentant du Canada n'est pas permanent mais est nommé par le Gouvernement pour chaque session.)

ii. *Conseil*. (Le Canada fait partie de cet organisme depuis sa création; en 1955)

\* Les institutions spécialisées dont les noms sont suivis d'un astérisque établissent de temps à autre l'intermédiaire de leurs organes principaux, des organismes permanents, commissions, comités, etc., dans lesquels le Canada peut être invité à faire partie. A cause du grand nombre et de l'importance seulement relative de ces organismes de ce genre dont le Canada fait partie, il a paru bon de les omettre dans la présente liste.

lors de la Conférence de Rome, il a été réélu pour un nouveau mandat.)

*Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (1946)*

- i. *Conférence générale.* (Le Canada envoie des délégués à chaque session de la Conférence générale. Les délégations comprennent des délégués, des suppléants et des conseillers; elles ne sont pas permanentes mais sont nommées par le Gouvernement pour chaque session.)

*Organisation de l'aviation civile internationale (1947)\**

- i. *Assemblée.* Le brigadier C. S. Booth, délégué permanent du Canada à l'OACI; M. H. A. L. Pattison, délégué suppléant.
- ii. *Conseil.* Le brigadier C. S. Booth, délégué permanent du Canada à l'OACI.

*Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur (1946)*

- i. *Bureau des gouverneurs.* Gouverneur: M. D. C. Abbott, ministre des Finances; suppléant: M. J. J. Deutsch, du ministère des Finances.
- ii. *Directeurs administratifs.* Directeur: M. L. Rasminsky, de la Banque du Canada.

*Fonds monétaire international (1945)*

- i. *Bureau des gouverneurs.* Gouverneur: M. D. C. Abbott, ministre des Finances; suppléant: M. G. F. Towers, gouverneur de la Banque du Canada.
- ii. *Directeurs administratifs.* Directeur: M. L. Rasminsky, de la Banque du Canada.

*Union postale universelle (1875)*

- i. *Congrès postal universel.* (Le Canada, membre de l'UPU, est représenté à toutes les réunions du Congrès, qui ont lieu d'ordinaire à intervalle de cinq ans. Les délégations du Canada sont nommées par le Gouvernement pour chaque réunion. L'UPU tiendra son prochain Congrès, le quatorzième, à Ottawa, en 1957.)

*Organisation mondiale de la santé (1948)\**

- i. *Assemblée mondiale de la santé.* (Le Canada, membre de l'OMS, envoie des délégations à chaque session annuelle

de l'Assemblée. Les délégations ne sont pas permanentes, mais sont nommées par le Gouvernement pour chaque session.)

- ii. *Conseil exécutif.* Le Dr P. E. Moore, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, en fait partie à titre d'expert indépendant.

*Union internationale des télécommunications (1947)*

- i. *Conférence de plénipotentiaires.* Le Canada, membre de l'UIT, est représenté à la Conférence, qui se réunit tous les cinq ans. Les délégations du Canada à la Conférence sont nommées par le Gouvernement pour chaque session.)
- ii. *Conseil administratif.* M. C. J. Acton, du ministère des Transports.
- iii. *Conférences administratives.* (En principe, ces conférences ont lieu en même temps et au même endroit que la Conférence de plénipotentiaires et, d'habitude, tous les cinq ans. Les représentants du Canada à la Conférence administrative font ordinairement partie de la délégation nommée par le Gouvernement pour représenter le Canada à la Conférence de plénipotentiaires.)

*Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime\*\**

*Organisation internationale du commerce\*\**

- i. *Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (1947).* (L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce est un accord international de commerce. Ce n'est pas une institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies; toutefois, sa mise en œuvre est confiée au secrétariat de la Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce. En règle générale, les sessions ordinaires des Parties contractantes ont lieu une fois l'an; des réunions complémentaires intersessionnelles sont convoquées par le secrétariat. Le Canada est au nombre des premiers signataires de l'Accord.)

*Organisation météorologique mondiale*

- i. *Comité exécutif.* M. A. Thompson, du ministère des Transports.
- ii. *Association régionale.* Président: M. A. Thompson, du ministère des Transports.

\* Les institutions spécialisées dont les noms sont suivis d'un astérisque établissent de temps à autre, par l'intermédiaire de leurs organes principaux, des organismes permanents, commissions, comités, etc., dont le Canada peut être invité à faire partie. A cause du grand nombre et de l'importance relative des organismes de ce genre dont le Canada fait partie, il a paru bon de les omettre dans la présente liste.

\*\* Le Canada a manifesté l'intention de devenir membre de chacune de ces organisations dès leur création officielle; il fait partie actuellement des principaux organismes préparatoires de chacune de ces Institutions, établis en 1946 et 1947 respectivement sur la recommandation du Conseil économique et social des Nations Unies.

## 7. DIVERS

*Agence interalliée des réparations* (1946). M. J. P. Erichsen-Brown, de l'ambassade du Canada à Bruxelles.

*Commission internationale de la chasse à la baleine* (1949). M. G. R. Clark, sous-ministre adjoint des Pêcheries.

*Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique* (1951). M. S. Bates, sous-ministre des Pêcheries; M. S. H. MacKichan, du Conseil uni des provinces Maritimes pour la pêche.

*Organisation européenne de coopération économique* (1948). Représentant: M. L. D. Wilgress; ministre: M. A. F. W. Plumptre; conseiller: M. Marcel Cadieux.

*Commission internationale des pêches du Pacifique nord* (1953). M. S. Bates, sous-ministre des Pêcheries; MM. John M. Buchanan et Roger T. Hager, de Vancouver; M. James Cameron, de Pender-Harbour (Colombie-Britannique).

*Comité permanent de l'union internationale pour la protection des droits d'auteur* (1948). Le ministre du Canada en Suisse.

*Conseil international du blé* (1949). (Les délégations sont nommées pour chaque réunion, mais ont généralement pour chef un haut fonctionnaire du ministère du Commerce ou l'un des commissaires de la Commission canadienne du blé.)

*Comité consultatif pour le développement économique coopératif du sud et du sud-est de l'Asie (Plan de Colombo)*, 1950. (Ce Comité tient des sessions annuelles auxquelles assistent des délégués, généralement des ministres, nommés par le Gouvernement.)

i. *Conseil de coopération technique pour le Sud et le Sud-est asiatiques* (1950). M. J. J. Hurley, haut commissaire du Canada à Ceylan.

*Bureau hydrographique international* (1921). M. F. C. G. Smith, hydrographe fédéral.

*Comité international de la médecine et de la pharmacologie militaires* (1921). Le président du Comité médical interarmes du ministre de la Défense nationale.

*Institut interaméricain de statistique* (1940)

*Union postale des Amériques et de l'Espagne* (1921).

*Conférence interaméricaine de la sécurité sociale* (1942).

*Bureau international des poids et mesures* (1875).

*Commission internationale de police criminelle* (1923).

*Union internationale pour la protection de la propriété industrielle* (1883).

*Comité consultatif international du coton* (1939).

*Groupe d'études international de la laine* (1947).

*Groupe d'études international du caoutchouc* (1944).

*Groupe d'études international de l'écaillage* (1947).

*Bureau interaméricain de radiophonie* (1937).

*Union internationale pour la publication des tarifs douaniers* (1890).

*Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques* (1886).

*Commissions de géographie et de cartographie de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire* (1928).

*Comité intergouvernemental pour les migrations européennes* (1952). (A succédé au Comité intergouvernemental provisoire pour les mouvements migratoires d'Europe, créé en 1951).

# AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Février 1954

Vol. 6 N° 2

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
Voyage du Premier ministre.....	46
Travaux et réalisations du FISE— <i>Adelaide Sinclair</i> .....	49
La fédération de la Rhodésie et du Nyassaland .....	55
Le Collège impérial de défense....	64
Relations publiques internationales.....	67
Nominations et mutations.....	71
Déclarations et discours.....	72
Documents des Nations Unies.....	72

---

Ministère des Affaires extérieures  
Ottawa, Canada

# Voyage du Premier ministre

**L**E Premier ministre du Canada a quitté Ottawa en avion, le 4 février, pour un voyage autour du monde au cours duquel il s'entretiendra avec les chefs de gouvernement et d'autres personnalités de onze pays, dont les pays asiatiques membres du Commonwealth. A son retour, le 17 mars, il aura parcouru au total de 26,000 milles et passé en avion plus de cinq journées complètes.

M. St-Laurent, qui voyage dans un appareil C-5 du CARC, est accompagné de sa fille, M<sup>me</sup> Hugh O'Donnell, de son fils Jean-Paul, de M. C. S. A. Ritchie, fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures, de M. Ross Martin, fonctionnaire du Conseil Privé, et de quelques autres personnages officiels.

En se rendant en Europe, le Premier ministre s'est arrêté une journée et demie au Royaume-Uni, où sir Winston Churchill l'a reçu à déjeuner.

## Europe

Durant son séjour à Paris, du 7 au 10 février, il a fait une visite au Président Coty et s'est entretenu avec le président du Conseil des ministres et d'autres membres du Conseil; il a prononcé une allocution radiophonique et déposé une couronne sur la tombe du Soldat inconnu, sous l'Arc de Triomphe. Hôte d'honneur à diverses réceptions offertes par le Gouvernement français, il a de plus rencontré au cours d'une réception les représentants du Conseil de l'Atlantique-Nord.

Dans la matinée du 10, le Premier ministre est parti en avion pour Bonn où, après avoir déjeuné avec le Président Heuss, il a conféré avec le Chancelier Adenauer, il a rencontré les journalistes et il a été reçu à dîner par le Chancelier. Le 11, son programme comportait une revue de la 1<sup>re</sup> brigade canadienne, cantonnée dans la région de Soest, une allocution aux troupes et un déjeuner à Fort-York avec les officiers de la brigade. Le lendemain, il a assisté à des exercices aériens au cours d'une visite à la station du CARC de Grostenquin. Après le déjeuner, M. St-Laurent s'est rendu en avion à la station du CARC de Deux-Ponts, pour y visiter les installations. A chacune des deux stations, il a prononcé un discours.

Du 12 au 16, visite en Italie. Le matin qui a suivi l'arrivée à Rome, dépôt d'une couronne sur la tombe du Soldat inconnu, déjeuner avec le Président Einaudi, suivi d'entretiens avec le Premier ministre et d'autres personnalités italiennes. Le dimanche 14 février, visite à la Cité Vaticane. Le samedi soir banquet offert par le Gouvernement italien à la Villa Madama et, le lundi matin, réception au Capitole par le maire de Rome. Le Premier ministre a déjeuné jour-là au Collège canadien.

## Pakistan, Inde, Ceylan

Du 17 au 21 février, M. St-Laurent a été au Pakistan. Il a passé deux jours à Karachi, invité par le gouverneur général, M. H. E. Ghulam Mohammed. Dépôt de couronnes sur les tombes des dirigeants pakistanaïes, Mohammed Jinnah et Liaquat Ali Khan, entretiens avec le Premier ministre Mohammed



—Défense nationale

#### AVION À BORD DUQUEL VOYAGE LE PREMIER MINISTRE

L'appareil C-5 du CARC qu'utilise M. St-Laurent dans son voyage en Europe et en Asie, février-mars 1954.

Ali et quelques membres du cabinet, conférence de presse et enregistrement d'un discours radiodiffusé ensuite dans tout le Pakistan. L'après-midi du 19, départ en avion pour Peshawar, capitale de la province frontière du Nord-Ouest, où M. St-Laurent a été l'hôte du gouverneur. Après une promenade en automobile dans l'historique passe de Khaïber, il s'est rendu à Lahore, à l'invitation du gouverneur du Pendjab, et a visité les monuments historiques de la ville.

Le Premier ministre a été dans l'Inde du 21 au 28 février. Après trois jours à la Nouvelle-Delhi, où il était l'hôte du Président Rajendra Prasad, le Premier ministre s'est arrêté à Agra, Bombay et Madras. A la Nouvelle-Delhi, il a déposé une couronne au pied du monument Gandhi, puis a eu des entretiens avec le Premier ministre Nehru et d'autres dirigeants de l'Inde, a reçu un diplôme de l'Université de Delhi, prononcé une allocution devant les chambres réunies du Parlement indien, visité un village et une entreprise de développement communal près de Delhi, rencontré les journalistes et pris part à diverses cérémonies officielles. Ses arrêts à Agra, Bombay et Madras lui ont permis de voir d'importantes villes et des monuments historiques, tel le Taj Mahal, ainsi que de conférer avec des dirigeants indiens de province, notamment M. Morayi Desai et M. C. R. Rajagopolachari, ministres en chef des États de Bombay et de Madras respectivement.

Vers la fin de l'après-midi du 28 février, le Premier ministre est arrivé à Ceylan pour une visite de trois jours. Ce soir-là, il a été reçu à dîner par le Premier ministre, sir John Kotelawala, à la résidence officielle « Temple Trees ».

Le lendemain, il a visité le président du Sénat et l'orateur de la Chambre, a fait enregistrer une brève allocution radiophonique à l'adresse de la population cingalaise, et a rencontré les journalistes. M. St-Laurent s'est rendu ensuite en automobile dans la région montagneuse de Kandy, où il a été l'hôte du gouverneur général, lord Soulbury. En chemin, il s'est arrêté au tombeau de D. S. Senanayake, ancien premier ministre du pays. Pendant son séjour à Ceylan, il a visité l'Université de Ceylan et le fameux jardin botanique de Peradeniya.

### Extrême-Orient

Dans la soirée du 4 mars, M. St-Laurent arrivera à Djakarta, où il sera l'hôte du Gouvernement indonésien et s'entretiendra avec le Président Soekarno, le Premier ministre Ali Sastroamidjojo et d'autres personnalités indonésiennes.

Entre l'Indonésie et la Corée, il s'arrêtera pour la nuit à Manille, où il rencontrera le Président Magsaysay.

A son arrivée à Séoul, le 7 mars, M. St-Laurent visitera le Président Rhee, puis consacrera à la brigade canadienne la plus grande partie des deux jours qu'il passera en Corée. Le lendemain de son arrivée, il se rendra au quartier général de la brigade et, après le déjeuner, conférencera avec le commandant de la 8<sup>e</sup> armée américaine, le général Taylor, avec le commandant de la division du Commonwealth, le général Murray, et avec le commandant de la 25<sup>e</sup> brigade d'infanterie canadienne, le brigadier Allard. Pendant son séjour avec la brigade, le Premier ministre visitera le régiment de la Royale artillerie à cheval du Canada, le Royal 22<sup>e</sup> Régiment, avec les membres duquel il déjeunera le 10 mars, les Royal Highlanders du Canada et le Régiment royal canadien.

En arrivant au Japon, le 10 mars, il visitera Sa Majesté l'Empereur, puis, après s'être entretenu avec le Premier ministre Yoshida et le ministre des Affaires étrangères, M. Okazaki, il rencontrera le commandant en chef des forces des Nations Unies, le général Hull. Le 11 mars, il visitera à Tokio trois contre-torpilleurs de la Marine royale canadienne et parlera devant leurs équipages. Le lendemain, il prononcera une allocution à un déjeuner offert par la Société Canada-Japon et les Chambres de commerce et d'industrie du Japon. Plus tard, invité du ministre des Affaires étrangères, M. Okazaki, il assistera à une représentation de théâtre japonais traditionnel, après quoi il rencontrera à l'heure du thé, à l'ambassade du Canada, les membres de la colonie canadienne.

Le Premier ministre quittera le Japon le 13 mars et reviendra par Midway et Honolulu, où il fera de brèves escales; il sera à San-Francisco le 16, vers midi. Le 17 mars, il sera de retour à Ottawa.

Au moment où notre bulletin de février allait sous presse, on nous annonçait la mort de M. Hume Wrong, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Un hommage à M. Wrong paraîtra dans la livraison de mars.

Trav  
Nati

LES VO  
Unies; l  
main lev  
l'enfanc  
précède

De  
à la san  
particip

Le  
général  
guerre.

guerre,  
préoccu  
les beso  
qui s'es

RISE en  
tection  
blée gé  
ce genre

En con  
secours  
une pro

Progran  
Le  
à enray  
culières

cation  
program  
bution

Actuell  
intensiv  
ple. Le  
cinquie  
siste en  
famine

Pe  
pays q  
vent l'a  
\* Mme S  
Conse  
en 19

# Travaux et réalisations du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

PAR M<sup>me</sup> ADELAIDE SINCLAIR\*

LES VOTES unanimes ne sont pas fréquents à l'Assemblée générale des Nations Unies; le fait s'est produit, toutefois, le 6 octobre 1953, quand fut adoptée à main levée une résolution en vertu de laquelle le Fonds des Nations Unies pour l'enfance était autorisé à poursuivre son œuvre dans les cadres définis par de précédentes résolutions de l'Assemblée.

Depuis sept ans, l'activité des Nations Unies dans ce domaine a profité à la santé et au bien-être de millions d'enfants de par le monde. Le FISE participe actuellement à plus de 200 programmes dans 75 pays ou territoires.

Le but principal du FISE, créé en vertu d'une résolution de l'Assemblée générale en décembre 1946, était l'aide aux enfants des pays dévastés par la guerre. Une fois qu'elles eurent paré aux besoins les plus pressants de l'après-guerre, les Nations Unies consacrèrent une part de plus en plus large de leurs préoccupations aux problèmes des régions insuffisamment développées, dont les besoins sont chroniques ou reviennent périodiquement. Orientation nouvelle qui s'est traduite par une augmentation du nombre des requêtes adressées au FISE en vue de sa participation à des programmes à long terme pour la protection de l'enfance dans les pays insuffisamment développés. En 1950, l'Assemblée générale donna instruction au FISE d'accorder la priorité aux projets de ce genre et de poursuivre son œuvre pendant une nouvelle période de trois ans. En conséquence, les crédits approuvés en 1953 au titre des programmes de secours se sont élevés à moins de 20 p. 100, alors qu'en 1950 ils représentaient une proportion de 76 p. 100.

## Programmes à long terme

Les programmes à long terme prennent diverses formes. Certains tendent à enrayer ou à faire disparaître des maladies auxquelles les enfants sont particulièrement sujets; d'autres prévoient une participation à des campagnes d'éducation pratique; quelques-uns enfin ont pour objet une participation à des programmes de formation professionnelle, de perfectionnement de la distribution du lait ou d'équipement de centres ruraux d'hygiène et de bien-être. Actuellement, plus de la moitié de ces programmes consistent en campagnes intensives contre certaines maladies: paludisme, tuberculose et pian, par exemple. Le cinquième a trait à la protection maternelle et infantile; un autre cinquième des programmes concerne l'alimentation des enfants; le reste consiste en programmes de secours pour les situations de détresse résultant de famines, d'inondations ou de tremblements de terre.

Pendant que s'est développée l'ampleur des programmes, le nombre des pays qui en bénéficient s'est augmenté. Sur les 75 pays ou territoires qui reçoivent l'aide du FISE, 15 sont en Afrique, 19 en Asie, 11 au Levant, 5 en Europe

\* M<sup>me</sup> Sinclair, adjointe exécutive au sous-ministre du Bien-être, représente le Canada au Conseil exécutif du FISE depuis la création de ce dernier. Elle a été présidente du Conseil en 1951 et 1952.



#### LE FISE EN THAÏLANDE

La sage-femme pèse un bébé d'une semaine, M<sup>me</sup> Sumsuk Surwanbul a été formée et équipée par le Fond des Nations Unies pour l'enfance dans le cadre d'un programme de développement des services sanitaires infantiles au bénéfice des régions rurales de la Thaïlande.

et 25 en Amérique latine. Le groupe asiatique reçoit à peu près 40 p. 100 de crédits actuels.

Le FISE a pour objet d'aider les gouvernements à mettre sur pied leurs propres services de protection de l'enfance. Pour obtenir de l'aide, tout pays doit consentir à engager des fonds égaux, au minimum, à la contribution du FISE. Dans plusieurs cas les engagements des divers pays dépassent les allocations du FISE en contrepartie desquelles ils sont faits. Ainsi, en 1952, les dépenses engagées au total par le FISE qui ne dépassaient guère les 15 millions ont eu pour contrepartie, de la part des pays bénéficiaires, des engagements de plus de 23 millions. L'assistance du FISE consiste surtout en services et fournitures de l'extérieur, tandis que les dépenses faites sur place incombent aux pays bénéficiaires.

#### Chevauchements et doubles emplois

Les Nations Unies doivent exercer une vigilance constante contre les chevauchements et les doubles emplois, étant donné la grande diversité des domaines dont elles s'occupent ou auxquelles elles s'intéressent. Les programmes du FISE ont des champs d'application concernant de près le Département des questions sociales des Nations Unies, l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture. Grâce aux bons rapports établis au long des années, le FISE fournit les approvisionnements nécessaires pour les divers programmes, mais il a recours à l'un ou plusieurs des autres

organismes pour faire approuver les programmes du point de vue technique et pour recruter le personnel international désiré. La rémunération de ce dernier incombe parfois au FISE et parfois à l'organisme qui le recrute. Le FISE étant devenu compétent et expérimenté en la matière, il lui est souvent demandé de mettre ses services d'approvisionnement à la disposition des autres organismes des Nations Unies, notamment de l'UNWRA et de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée.

Les campagnes intensives contre certaines maladies comptent parmi les tâches les plus importantes et les plus spectaculaires du FISE. La plus récente était dirigée contre la tuberculose; il s'agit là d'une maladie dont le traitement curatif, fort coûteux, dépasse les moyens de plusieurs pays, mais contre laquelle les mesures prophylactiques sont d'un coût relativement peu élevé par enfant. Le vaccin BCG (bacille Calmette-Guérin) confère une grande mesure d'immunité. La réaction tuberculinique pratiquée sur les enfants a pour but de déterminer s'ils sont atteints ou s'ils ont, au contraire, acquis une immunité naturelle. Ceux qui présentent une réaction négative sont inoculés, ce qui confère l'immunité à 4 sujets sur 5 selon toutes probabilités. A la fin de l'année 1953, 42 millions d'enfants avaient été examinés. La contribution du FISE consiste dans les vaccins, le matériel importé, les frais de transport et la rémunération du personnel étranger. L'OMS approuve le programme du point de vue technique et recrute le personnel médical étranger. Les gouvernements bénéficiaires assument les frais locaux afférents au personnel, aux installations et à l'organisation de la campagne. Formés par les membres peu nombreux du personnel international, des infirmières et des médecins indigènes doivent assurer la continuation de l'œuvre.

Des vaccins provenant de laboratoires danois ont servi aux premières campagnes d'inoculation, mais comme le BCG ne conserve pas très longtemps son efficacité, on a dû établir des sources locales d'approvisionnement dans le cas des pays éloignés de l'Europe. Le FISE a aidé divers pays à organiser la production du BCG en leur fournissant le matériel nécessaire.

Des campagnes de grande ampleur ont également été lancées contre le pian, maladie qui s'attaque aux enfants et entraîne pour eux des conséquences extrêmement pénibles. S'insinuant dans la moindre égratignure, le pian s'attaque à la chair, aux os et enfin aux tendons. Les progrès de la médecine rendent maintenant possible la guérison de la plupart des cas par une seule injection de pénicilline. Au cours des quatre dernières années, près de 3 millions d'enfants ont été traités contre cette maladie dans le cadre des programmes du FISE et il y a lieu d'espérer que le pian sera maîtrisé d'ici 5 ou 10 ans dans plusieurs pays qui en sont affligés depuis des siècles.

#### Campagne contre la malaria

La malaria atteint environ 300 millions de personnes, dont 3 millions à peu près meurent chaque année. Les pulvérisations au DDT se sont révélées très efficaces dans la lutte contre cette maladie. Pratiquées une ou deux fois par année sur les maisons par des équipes spéciales, elles ont pour but d'exterminer le moustique qui propage la maladie. Le FISE fournit le DDT, les pulvérisateurs, les véhicules, enfin tout le matériel nécessaire; l'OMS assure la direction technique et la surveillance des travaux; les gouvernements locaux fournissent la main-d'oeuvre et l'organisation. En 1953, le FISE a participé dans 30 pays à des campagnes qui ont mis à l'abri de la malaria quelque 17 millions de per-



#### CAMPAGNE ANTITUBERCULEUSE

— Nations Unies

Le Dr Eric Roelsgaard, de Norvège, administre le BCG à un nouveau-né, à l'hôpital Lady-Dufferin de Karachi. Une campagne antituberculeuse internationale se poursuit au Pakistan sous les auspices du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Organisation mondiale de la santé, des sociétés scandinaves de secours et du Gouvernement pakistanais.

sonnes. Les résultats obtenus sont si encourageants que d'autres organismes et d'autres gouvernements sont en train de s'engager dans cette lutte contre le paludisme avec des moyens sans précédent. On espère qu'éventuellement le malaria cessera de compter parmi les principales causes de morbidité et de mortalité dans les pays où elle sévit le plus à l'heure actuelle.

Le FISE a aussi contribué, sur une moindre échelle cependant, aux campagnes menées contre la coqueluche, la diphtérie, le trachome et la lèpre.

Les éléments d'éducation sanitaire, enseignés accessoirement au cours de chacune des campagnes, peuvent influencer considérablement sur l'état de santé général des pays. Aussi le FISE s'emploie-t-il de plus en plus activement à favoriser l'établissement de centres ruraux d'hygiène. Tâche moins spectaculaire, il est vrai, que les campagnes massives, mais tout aussi importante. La fourniture d'approvisionnements et de matériel à 5,300 centres d'hygiène maternelle et infantile, ruraux pour la plupart, a été autorisée. On espère que les campagnes seront suivies de mesures pratiques, outre la création de services prénatals, postnatals et de services d'hygiène publique. L'octroi de fournitures ne constitue pas en soi une solution, puisque c'est la pénurie de personnel professionnel qui a ralenti l'extension de tels services dans plusieurs régions insuffisamment développées. Le FISE, avec la collaboration de l'Organisation mondiale de la santé, a contribué à l'organisation de cours d'obstétrique (pour sages-femmes) et d'hygiène publique, de même qu'à l'établissement de centres de formation destinés à assurer la permanence de l'œuvre importante dont

stagit. C  
l'enfance  
l'assistanc  
Problèm  
Le  
per surte  
taires au  
matière  
long term  
seigner  
aux end  
manente  
a aidé c  
œuvre d  
chines à  
ter aux p  
les surpl  
chercher  
sur la dé  
à cette d  
Valeur d  
Les  
se justifi  
économi  
stains et  
à celui d  
à elles-m  
disme so  
tiques, e  
accroisse  
La  
enfants d  
fait pour  
voles de  
Program  
gramme  
débours  
mainten  
l'organis  
Ce  
sont all  
FISE, un  
capable  
de son b  
Program  
Augmen  
Dep  
menter

sagit. Certains autres organismes de formation, le Centre international de l'enfance (Paris) et le *All India Institute of Hygiene*, par exemple, reçoivent aussi l'assistance du FISE.

### Problèmes de la nutrition

Le FISE, qui se soucia d'abord des problèmes de la nutrition, eut à s'occuper surtout, au cours de ses premières années, de fournir des secours alimentaires aux pays d'Europe dévastés par la guerre. La nature de son activité en matière de nutrition et d'alimentation a changé à mesure que les programmes à long terme ont pris plus d'importance. Des programmes ayant pour objet d'enseigner par démonstration ce que sont les repas scolaires sont mis en œuvre aux endroits où les gouvernements se proposent d'en faire une institution permanente dans le cadre des programmes de protection de l'enfance. Le FISE a aidé certains pays, où l'approvisionnement en lait est suffisant, à mettre en œuvre des programmes de conservation, leur procurant notamment des machines à pasteuriser et à déshydrater. Les pays bénéficiaires s'engagent à affecter aux programmes de protection de l'enfance, en partie ou parfois en totalité, les surplus de lait ainsi obtenus. Dans certains pays la pénurie de lait oblige à chercher d'autres sources de protides. Des expériences intéressantes portant sur la déshydratation du lait de soja, actuellement en cours, visent à remédier à cette déficience.

### Valeur économique

Les programmes dont nous venons de donner un bref aperçu pourraient se justifier uniquement par des motifs humanitaires; ils ont en outre une valeur économique. Le rendement au travail dont seront capables plus tard les enfants sains et bien nourris durant la période de leur croissance sera bien supérieur à celui des victimes de la tuberculose ou du pian, incapables de se subvenir à elles-mêmes. En outre, les terrains où se propagent les moustiques du paludisme sont généralement d'une grande fertilité. L'extermination de ces moustiques, en plus des avantages sanitaires qu'elle entraîne, peut être suivie d'un accroissement de la production vivrière.

La mesure où le FISE pourra étendre son œuvre à la protection des enfants du monde entier dépend en partie des ressources dont il disposera. Le fait pour le FISE d'avoir à compter exclusivement sur les contributions bénévoles des gouvernements et des particuliers a influé sur l'élaboration de ses programmes. Ses ressources restreintes l'ont amené à opter pour des programmes dont l'application permettait de tirer le plus grand parti possible de déboursés infimes par tête d'habitant. Les dépenses administratives ont été maintenues au plus bas niveau compatible avec le fonctionnement efficace de l'organisation à l'échelle mondiale.

Ce n'est pas sur une base annuelle que le Conseil vote les crédits. Les fonds sont alloués en totalité pour chacun des programmes auxquels participe le FISE, une fois que ceux-ci ont été approuvés. De la sorte, le FISE est toujours capable de remplir ses engagements, sans avoir à se soucier de la variabilité de son budget total non plus que du temps requis pour l'exécution de chaque programme.

### Augmentation des contributions

Depuis 1950, le nombre et le montant des contributions n'ont cessé d'augmenter chaque année. En 1950, trente gouvernements ont contribué pour

environ 8 millions de dollars. En 1953, cinquante gouvernements contribuaient pour quelque 14 millions. Cette augmentation fort encourageante n'a cependant pas permis d'atteindre l'objectif du FISE, qui est de 20 millions. Sur un total de 136,645,000 dollars des E.-U. versés par divers gouvernements au FISE depuis sa création, la contribution du Gouvernement canadien a été de 8,375,000 dollars canadiens. Le FISE s'est en outre acquis la faveur du public canadien dont il a reçu plus de 1 million et demi.

Au cours du débat que lui a consacré l'Assemblée générale, le FISE a été l'objet des hommages de tous ceux qui portèrent la parole et a reçu le mandat de poursuivre son œuvre, ce qu'il ne manquera pas de faire s'il lui est accordé un appui financier suffisant. La présidente de l'Assemblée, M<sup>lle</sup> Pandit, a bien rendu compte de la situation lorsqu'elle a annoncé le vote unanime donné en faveur du FISE: « La valeur du FISE ne tient pas uniquement aux vies qu'il sauve, mais à la force qu'il confère à des collectivités entières. La confiance que son activité vaut aux Nations Unies partout où elle s'exerce. L'appui du plus grand nombre de gouvernements possible est indispensable pour que le Fonds puisse justifier les grands espoirs fondés sur lui par l'Assemblée. »

La f  
et d

LA féd  
l'appariti  
sous l'ég  
culier, du  
tion cons  
Européen

D'un  
l'une des  
soit situé  
y dépass  
quelque  
fond dug  
ce territo

La p  
se répart  
blanche  
Européen  
et 4,300  
mixtes. L  
s'établiss  
du Nord

Mise en

C'est  
des Rhod  
lance du  
civilisati  
forme ma  
latif com  
reprises.

Uni une  
Toutefoi  
eut lieu p  
Africaine  
qui fut a  
Royaume

Des  
économie  
une plac  
Durant l  
exportati  
sensibl  
une impo

# La fédération de la Rhodésie et du Nyassaland

La fédération de la Rhodésie et du Nyassaland, en octobre 1953, a marqué l'apparition en Afrique d'une nouvelle et importante entité politique, placée sous l'égide de la Couronne britannique. La fédération revêt un intérêt particulier, du fait qu'elle réunit trois territoires parvenus à différents stades d'évolution constitutionnelle et qu'elle est fondée sur le principe de l'association entre Européens et Africains.

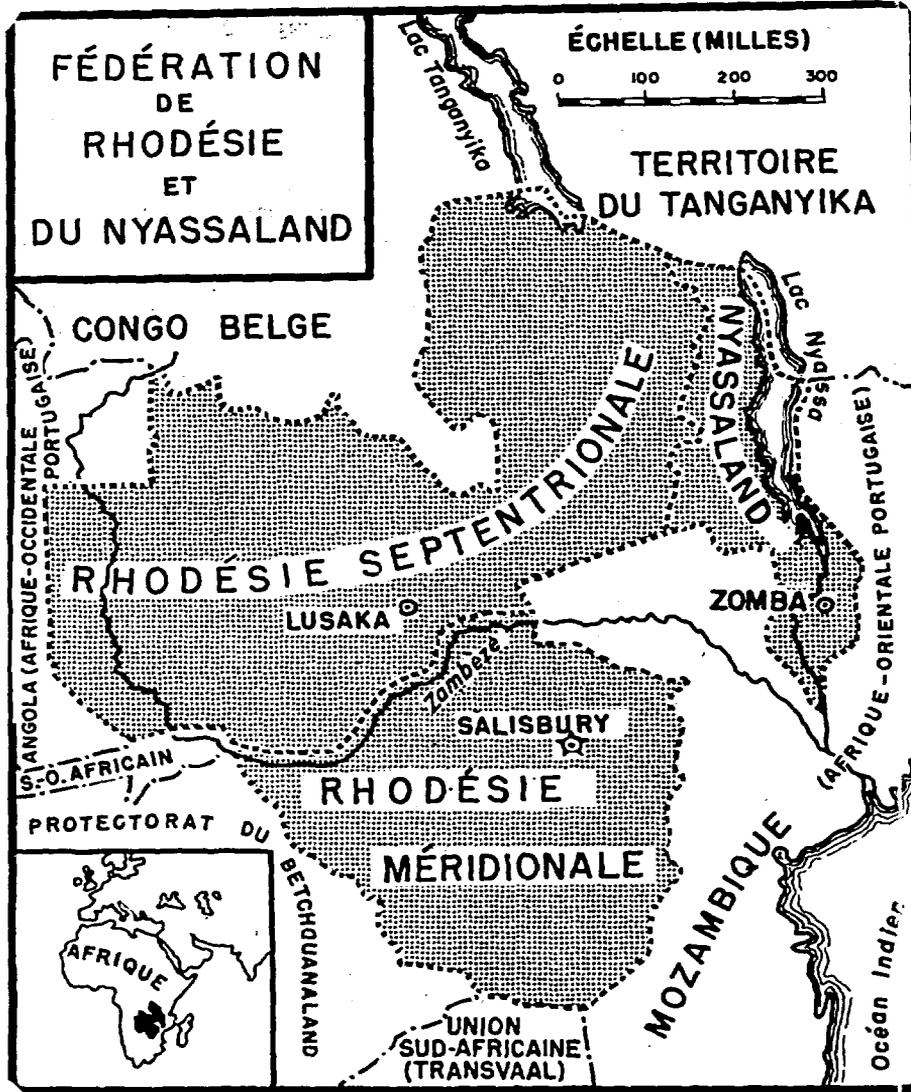
D'une superficie de 485,973 milles carrés, la nouvelle fédération constitue l'une des plus grandes entités politiques de l'Afrique. Quoique la fédération soit située sous les tropiques, le climat des deux Rhodésies est tempéré, l'altitude dépassant généralement 3,000 pieds. La topographie du Nyassaland diffère quelque peu, caractérisée qu'elle est par la présence du long fossé graben au fond duquel s'étend le lac Nyassa. En raison du climat en général plus variable, ce territoire s'est prêté moins bien à l'établissement des Européens.

La population de la nouvelle fédération, qui atteint le chiffre de 6,470,000, se répartit à peu près également entre les trois territoires. La population blanche forme environ 3 p. 100 du total: il y a approximativement 145,000 Européens en Rhodésie méridionale, contre 43,000 en Rhodésie septentrionale et 4,300 au Nyassaland. Environ 18,000 personnes sont de races asiatiques ou mixtes. La densité de la population varie sensiblement d'un territoire à l'autre, s'établissant, par mille carré, à quatorze en Rhodésie du Sud, à sept en Rhodésie du Nord et à quarante-neuf au Nyassaland.

## Mise en valeur des Rhodésies

C'est la *British South Africa Company* qui avait entrepris la mise en valeur des Rhodésies. En 1889, une Charte royale l'autorisait à favoriser, sous la surveillance du haut commissaire de l'Afrique du Sud, « le commerce, l'industrie, la civilisation et le bon gouvernement dans cette région ». Dans la région qui forme maintenant la Rhodésie méridionale, la composition d'un conseil législatif comptant quelques membres représentant la population fut élargie à deux reprises. En 1920, le Conseil législatif présenta au Gouvernement du Royaume-Uni une pétition demandant l'établissement d'un gouvernement responsable. Toutefois, avant la mise en vigueur d'une nouvelle constitution, un referendum eut lieu pour déterminer si la colonie ne devrait pas se joindre à l'Union Sud-Africaine. La majorité se prononça en faveur du gouvernement responsable, qui fut accordé en 1923 quand le territoire fut formellement annexé par le Royaume-Uni en tant que Colonie de la Rhodésie méridionale.

Des trois territoires, c'est celui de la Rhodésie du Sud qui est le plus évolué économiquement. Avant la guerre, l'industrie minière tenait dans son économie une place particulièrement importante, et l'or y venait en tête de la production. Durant la période 1934-1938, l'or représenta en effet près de 60 p. 100 des exportations totales de la Rhodésie du Sud. La situation a maintenant changé sensiblement. D'autres minéraux, notamment le chrome et l'amiante, ont pris une importance un peu plus grande. Le tabac a remplacé l'or en tête des exportations.



tations, formant, en 1949, les 40 p. 100 du total des exportations. La politique économique du gouvernement vise à équilibrer davantage l'économie. Les pénuries du temps de guerre ont stimulé le développement d'industries secondaires, et cette tendance s'est maintenue depuis la fin des hostilités, favorisée par la croissance d'industries lourdes, comme celles de l'acier et du ciment. Les chiffres du commerce donnent une idée de l'essor qu'a pris l'économie générale de la Rhodésie du Sud: en 1938, importations et exportations étaient évaluées respectivement à 9.7 et à 11.9 millions de livres sterling; en 1951, à 85.8 et à 51.8 millions respectivement.

Le territoire qui forme la Rhodésie du Nord actuelle était englobé dans la région visée par la charte de 1889 de la *British South Africa Company*. Des décrets précisèrent en 1899 et en 1900 les pouvoirs de la compagnie. Celle-ci continua d'administrer le territoire jusqu'en 1924, sous réserve d'un certain

contrôl  
directic  
furent  
prévu l  
latif se  
et de q  
Deux c  
africain

Import:

L'é  
tinue 90  
troisièm  
exporta  
gouvern  
commer  
na pas.  
haute éc  
tsé-tsé;  
Exporta  
à 10 mil

L'in  
efforts d  
découve  
nque n'  
des roi  
torat. Le  
cutif qu  
aussi un  
officiels,

Le  
surtout  
sont chi  
que 9 m  
des terri  
Africain  
bre, on  
du Nord

Fédérat

L'id  
trale fut  
Celle-ci  
interdép  
sagea p  
guerre,  
l'Afrique  
plus étr  
et leur a

contrôle de la part de la Couronne. En 1924, la Couronne prit en main la direction de la Rhodésie du Nord, qui devint un protectorat. C'est alors que furent institués la fonction de gouverneur et le Conseil exécutif, et que fut prévu l'établissement d'un Conseil législatif. A l'heure actuelle, le Conseil législatif se compose de neuf membres officiels, de dix membres élus non officiels et de quatre membres désignés non officiels représentant les intérêts africains. Deux de ces derniers sont des Africains choisis par le Conseil représentatif africain.

### Important producteur de cuivre

L'économie de la Rhodésie du Nord est dominée par le cuivre, qui constitue 90 p. 100 de ses exportations. Le protectorat se classe maintenant au troisième rang mondial pour la production du cuivre et au second pour son exportation. Le zinc, le plomb et le cobalt jouent aussi un rôle important. Le gouvernement s'efforce de diversifier l'économie, et des industries secondaires commencent à s'établir. Même si l'on y cultive le tabac, la Rhodésie du Nord n'a pas une forte production agricole. L'élevage ne peut se pratiquer sur une haute échelle, parce que les cinq huitièmes du pays sont infestés par la mouche tsé-tsé; quant à l'agriculture, elle est limitée par certaines déficiences du sol. Exportations et importations, qui s'élevaient respectivement, en 1939, à 4,5 et à 10 millions de livres sterling, ont atteint 81 et 43 millions en 1952.

L'influence britannique s'est étendue au Nyassaland grâce surtout aux efforts des missionnaires. Les premières missions y furent établies peu après la découverte du lac Nyassa par Livingstone, en 1859. Le gouvernement britannique n'y envoya de représentant qu'en 1883, en accréditant un consul auprès « des rois et chefs de l'Afrique centrale ». En 1891, le territoire devint protectorat. Le Nyassaland est administré par un gouverneur aidé d'un Conseil exécutif qui se compose de quatre membres officiels et de deux non officiels. Il y a aussi un Conseil législatif composé de neuf membres officiels et de neuf non officiels, tous désignés.

Le Nyassaland possède une économie assez peu développée, de caractère surtout agricole: thé, tabac, maïs, huile d'abrasin. En 1952, ses exportations se sont chiffrées au total à 6 millions de livres sterling et ses importations à quelque 9 millions. Le Nyassaland fournit une part importante de la main-d'œuvre des territoires avoisinants ainsi que de l'Union Sud-Africaine. En 1951, 148,000 Africains se trouvaient en dehors du protectorat pour y travailler; sur ce nombre, on estime que 90,000 étaient en Rhodésie du Sud et 6,000 en Rhodésie du Nord.

### Fédération envisagée en 1938

L'idée d'une association plus étroite des trois territoires de l'Afrique centrale fut étudiée en 1938 par une commission royale que présidait lord Bledisloe. Celle-ci, tout en constatant que les territoires deviendraient de plus en plus interdépendants, se prononça contre leur réunion immédiate. Elle n'en envisagea pas sérieusement la fédération. On donna suite en 1945, dès après la guerre, à l'un des vœux de la commission: l'établissement d'un Conseil de l'Afrique centrale, organe consultatif ayant pour tâche d'assurer des contacts plus étroits entre les trois territoires ainsi que de coordonner leur orientation et leur activité dans les domaines d'intérêt commun. On se rendit compte dans



**SERVICES SANITAIRES EN RHODÉSIE**  
Clinique pour bébés africains, à Louscka (Rhodésie du Nord).

les années qui suivirent qu'en raison de son caractère purement consultatif le Conseil ne pouvait pas faire grand chose d'utile dans le sens d'une collaboration plus étroite entre les trois gouvernements.

Le premier pas effectif vers la fédération fut franchi en mars 1951 quand le Gouvernement du Royaume-Uni convoqua à Londres une conférence de représentants des territoires de l'Afrique centrale, pour examiner de nouveau la question d'une association plus étroite des trois territoires. Dans son rapport la conférence proposa le resserrement de la coopération surtout sur le plan économique. Etant donné l'interdépendance économique des trois territoires, il y avait lieu évidemment de coordonner leur politique économique en vue d'assurer au mieux la mise en valeur de toute la région. La conférence signala que l'économie de ces territoires, du fait qu'elle était peu variée, était extrêmement vulnérable et à la merci d'un fléchissement mondial du prix de certaines denrées, telles le tabac, le cuivre, le coton ou le thé. L'intégration économique des trois territoires tendrait à réduire ce danger. Le rapport notait également les avantages assurés d'une plus grande association, des points de vue de la défense, des communications et du maintien des services publics.

En ce qui concerne la politique indigène, la conférence était d'avis que les points de ressemblance entre les programmes et les pratiques des trois territoires l'emportaient de loin sur les points de dissemblance. L'objectif ultime des trois gouvernements était, en somme, le même: l'avancement économique, social et politique des Africains en association avec les Européens. Le rapport notait que l'opinion africaine, dans les deux territoires du nord, s'opposait à u-

tel resse  
espérait  
à un mo  
protectio  
port déc  
et politi  
donner  
l'affirm  
vant le  
Les races  
Apr  
associati  
la forme  
ment d'  
l'une ni  
rence re  
tion. Da  
au Gouv  
douanes  
producti  
Les aut  
l'autorité  
Gouvern  
ment en  
Construct  
sement a  
intéressé  
publiées  
En  
et les C  
les prop  
et africa  
en sept  
Confé  
Alc  
stions,  
à l'utilit  
ges d'op  
fit don  
des rep  
fédérati  
tique et  
d'une p  
cipaux  
craint  
fédérati  
territoir  
ultérieu  
thoires d

tel resserrement de l'association, ce qui constituait un sérieux obstacle. On espérait que les appréhensions des Africains pourraient être surmontées grâce à un mode d'association assurant à ceux-ci une représentation suffisante et la protection de leurs intérêts. Au sujet de l'éveil politique des Africains, le rapport déclarait: « Nous avons la ferme conviction que l'association économique et politique des Européens et des Africains est la seule formule qui puisse donner des résultats, dans les conditions qui règnent en Afrique centrale ». Il affirmait que la coordination des trois territoires assurerait mieux qu'auparavant le développement d'une politique de coopération et d'association entre les races.

Après avoir exposé les arguments qui militaient en faveur d'une plus étroite association, la conférence formulait des recommandations détaillées quant à la forme que devait prendre cette association. L'amalgamation et l'établissement d'une « ligue » avec délégation de pouvoirs furent rejetés parce que ni l'une ni l'autre de ces solutions ne pouvait rallier la faveur générale. La conférence recommanda à l'unanimité que l'association prit la forme d'une fédération. Dans la fédération envisagée, des pouvoirs précis devaient être octroyés au Gouvernement central en diverses matières: affaires étrangères, défense, douanes, commerce, organisation et développement économiques, transports, production et distribution de l'électricité, instruction supérieure et recherches. Les autres domaines seraient assignés aux gouvernements territoriaux, dont l'autorité et la position constitutionnelle de même que la situation à l'égard du Gouvernement du Royaume-Uni demeuraient inchangées. Il était particulièrement entendu que les questions touchant à la vie quotidienne des Africains (instruction des Africains, hygiène, agriculture, problèmes agraires et d'établissement agricole) resteraient du ressort des territoires. Aucun des gouvernements intéressés n'était lié par les recommandations de la conférence, qui furent publiées pour servir de base aux études et aux discussions.

En août 1951, les secrétaires d'État pour les relations du Commonwealth et les Colonies visitèrent les territoires de l'Afrique centrale, afin de discuter les propositions de fédération avec les représentants des éléments européens et africains. Leur visite se termina par une conférence consultative qui eut lieu en septembre à Victoria-Falls.

### Conférence de Victoria-Falls

Alors que la conférence de mars 1951 avait adopté unanimement ses propositions, celle de Victoria-Falls révéla des divergences de vues qui firent conclure à l'utilité de nouvelles discussions au sein des territoires et de nouveaux échanges d'opinions entre les quatre gouvernements. La conférence sur la fédération fut donc ajournée. Son communiqué final déclarait toutefois qu'à l'exception des représentants africains, la conférence était favorable au principe de la fédération. Le communiqué réaffirmait que le principe d'une coopération politique et économique plus étroite entre les races était à la base même de l'idée d'une plus grande association. On faisait cependant observer que l'un des principaux obstacles à l'acceptation générale de la fédération résidait dans la crainte qu'entretenaient les Africains des deux territoires du nord de voir la fédération compromettre leur situation et leurs perspectives d'avenir dans leurs territoires respectifs ». Le communiqué affirmait en outre que, dans toute étude ultérieure des propositions de fédération, le statut de protectorat des deux territoires du nord serait accepté et préservé, et que les questions concernant le

régime agraire et l'établissement agricole en Rhodésie du Nord et au Nyassaland, ainsi que l'évolution politique des populations des deux territoires au niveau des gouvernements locaux et territoriaux, devaient, sous réserve de l'autorité ultime du Gouvernement du Royaume-Uni, rester du ressort des gouvernements territoriaux et non pas être confiés à une autorité fédérale quelle qu'elle fût.

Les craintes des populations africaines de la Rhodésie du Nord et du Nyassaland au sujet de la fédération ne furent pas entièrement dissipées par les assurances fournies dans le communiqué final de la Conférence de Victoria Falls et dans une déclaration subséquente de M. Oliver Lyttleton, qui avait pris, en octobre 1951, la direction du Colonial Office. Des représentants du Conseil africain de la Rhodésie du Nord et du Conseil du protectorat africain du Nyassaland furent invités à la conférence qui fut convoquée subséquentement à Londres, en avril 1952, par le nouveau Gouvernement du Royaume-Uni. S'étant rendus à Londres pour s'entretenir officieusement avec le secrétaire des Colonies, ces représentants s'abstinrent toutefois d'assister à la conférence, à l'exception des deux membres africains de la délégation de la Rhodésie du Sud, qui y participèrent activement.

### Projet détaillé de fédération

La conférence procéda à l'élaboration d'un projet détaillé de fédération pouvant se convertir immédiatement en un instrument constitutionnel. Le plan suivait de près les recommandations de la conférence de mars 1951.

Le projet ne précisait pas l'organisation financière et administrative de la fédération ni son régime judiciaire. Il fut décidé d'établir trois commissions spéciales pour étudier ces problèmes et soumettre des recommandations aux gouvernements intéressés. Nommées en juin 1952, ces commissions recueillirent des renseignements en Afrique centrale pendant les deux mois qui suivirent et publièrent leurs rapports en octobre de la même année.

La dernière conférence se réunit à Londres au cours de janvier 1953. Elle avait pour tâche principale d'examiner le projet de fédération à la lumière des rapports présentés par les Commissions de la finance, de l'administration publique et du régime judiciaire, d'étudier les amendements possibles au projet et de préparer un plan révisé qui pourrait être soumis aux électeurs de la Rhodésie du Sud, aux législatures de la Rhodésie du Nord et du Nyassaland, ainsi qu'au Parlement du Royaume-Uni. Les représentants de la Rhodésie du Nord et du Nyassaland furent de nouveau invités à la conférence, mais ils refusèrent d'y participer.

Le projet de fédération élaboré à cette conférence établit la répartition des pouvoirs législatifs au moyen de deux listes: la liste des pouvoirs exclusifs où figurent les sujets sur lesquels seule la législature fédérale sera autorisée à légiférer, et la liste des pouvoirs communs, qui renferme les questions sur lesquelles et la législature fédérale et les législatures territoriales pourront légiférer, la loi fédérale prévalant en cas de conflit. Il est en outre prévu que les législatures territoriales auront le pouvoir exclusif de légiférer dans les domaines ne figurant sur aucune des deux listes.

Les pouvoirs législatifs de la Fédération sont assignés à la législature fédérale, qui se compose de la Reine, représentée par un gouverneur général,



—B.I.R.U.

**CORPS DE POLICE DE LA RHODÉSIE DU NORD**

Sous-officier breveté et sergents du corps de police de la Rhodésie du Nord.

et de l'Assemblée fédérale. Celle-ci comprend un président et 35 députés. Ce dernier groupe est constitué de 26 membres élus, de 6 Africains élus avec mandat spécial ainsi que de 3 Européens, l'un élu et les autres nommés, qui ont mission particulière de défendre les intérêts africains. Le président peut être choisi parmi la députation ou en dehors de l'Assemblée. Cette dernière a un mandat d'une durée maximum de cinq ans.

**Répartition des membres**

Des 26 députés élus, 14 représenteront la Rhodésie du Sud, 8 la Rhodésie du Nord et 4 le Nyassaland. La loi électorale territoriale doit s'appliquer, dans les Rhodésies, à la première élection générale fédérale et aux suivantes, jusqu'à ce que la législature fédérale en décide autrement. Au Nyassaland, où n'existe aucune loi électorale territoriale, le gouverneur général édictera les règlements pertinents, avec l'assentiment du gouverneur du Nyassaland.

Chaque territoire doit élire deux députés africains avec mandat spécial; en outre, la Rhodésie du Sud élira un Européen chargé, à titre particulier, des intérêts africains, cependant que chacun des deux autres territoires sera représenté par un Européen désigné par le gouverneur du territoire et ayant mission spéciale de veiller aux intérêts africains.

Les droits de réservation accordés au gouverneur général dans le projet fédéral présentent un intérêt particulier. Les projets de loi que le gouverneur général est tenu de « réserver à la signification du bon plaisir de Sa Majesté » ou à l'approbation du secrétaire d'État des colonies comprennent les bills qui modifient la Constitution fédérale, ceux qu'adopte à cette fin la Commission des affaires africaines, les bills qui ont trait à la loi électorale et tout projet de loi « dont les dispositions paraissent incompatibles avec les obligations contrac-

tées par Sa Majesté en vertu de toute entente internationale ». Le projet octroie également à la Reine le pouvoir de révoquer une loi fédérale dans les douze mois qui en suivent la sanction par le gouverneur général.

### Commission des affaires africaines

Un élément distinctif du projet de fédération est la création d'une Commission des affaires africaines jouissant du statut de commission permanente de l'Assemblée générale. Cet organisme se composera des trois députés européens, l'un élu et les autres nommés, ainsi que d'un député africain élu avec mandat spécial par chacun des trois territoires. Le président sera choisi parmi les six membres. La Commission a le pouvoir général de présenter des observations au premier ministre quant aux questions fédérales qui intéressent les Africains et celui d'aider, sur demande, le gouvernement de tout territoire à étudier divers problèmes intéressant les autochtones. En matière de législation, la Commission est autorisée à déclarer discriminatoire tout projet de loi qu'elle juge tel du point de vue des Africains; advenant l'approbation d'un tel projet de loi, la Commission peut demander au gouverneur général de le réserver à la signature du bon plaisir royal. Des fonctions similaires lui sont assignées pour ce qui est des législations secondaires.

Du point de vue financier, le projet prévoit que les recettes produites par l'impôt sur le revenu seront réparties entre la fédération et les trois territoires selon les proportions suivantes:

Fédération .....	64 p. 100	Rhodésie du Nord .....	17 p. 100
Rhodésie du Sud .....	13 p. 100	Nyassaland .....	6 p. 100

Un impôt fédéral de secours est prévu pour les périodes de guerre et celles où la sécurité de la fédération est menacée. Cet impôt est destiné uniquement à la fédération et aucune part n'en sera distribuée aux territoires. Le plan prévoit aussi à un gouvernement territorial d'autoriser le gouvernement fédéral à prélever une surtaxe territoriale à un taux n'excédant pas 20 p. 100 de l'impôt fédéral sur le revenu.

### Amendements à la Constitution

Tout amendement à la Constitution doit être adopté par le vote affirmatif des deux tiers des membres de l'Assemblée fédérale et la loi modificatrice doit être réservée à la signification du bon plaisir royal. Au cours des dix premières années de la fédération, les amendements à la Constitution concernant la répartition des pouvoirs entre la fédération et les territoires ne peuvent être adoptés qu'avec l'approbation expresse des législatures territoriales. Une révision de la Constitution fédérale sera effectuée à une conférence tenue entre la septième et la neuvième année de sa mise en vigueur.

A la fin de son rapport, la conférence sur la fédération formulait la déclaration suivante:

Nous voici parvenus au moment de prendre une décision. Nous sommes convaincus que l'établissement d'une fédération selon le plan proposé constitue la seule façon pratique pour les trois Territoires de l'Afrique centrale de réaliser leur sécurité future et d'assurer le bien-être de toutes leurs populations. Le présent projet de loi nous paraît judicieux, équitable et propre à favoriser les intérêts essentiels de tous les habitants des trois Territoires; c'est pourquoi nous sommes d'avis qu'il devrait être adopté.

Après débat, le projet fut approuvé le 24 mars 1953 par la Chambre des communes du Royaume-Uni, et plus tard, par les conseils législatifs de la Rhodésie du Nord et du Nyassaland. Le projet subit l'épreuve cruciale quand il fut, en avril, soumis aux électeurs de la Rhodésie du Sud; il recueillit alors une forte majorité: 25,570 voix contre 14,729, plus de 80 p. 100 des électeurs allant aux urnes. En juin et juillet, le Parlement du Royaume-Uni adopta la législation habilitante, préparant la voie à l'établissement de la fédération en septembre et octobre.

Le 4 septembre, lord Llewellyn était assermenté à titre de gouverneur général et de commandant en chef de la fédération. Subséquemment, sir Godfrey Huggins, Premier ministre de la Rhodésie du Sud pendant vingt ans et l'un des principaux artisans de la fédération, fut assermenté comme Premier ministre. La nomination de deux autres ministres permit la formation d'un conseil exécutif provisoire. Le 7 septembre, une commission intérimaire de l'administration publique fut désignée puis, grâce au concours de fonctionnaires venant des trois territoires, des ministères gouvernementaux se mirent en branle. C'est le 23 octobre, par une proclamation, que la Constitution entra pleinement en vigueur.

### Première élection générale

La première élection générale dans la fédération s'est tenue le 15 décembre, à la suite d'une campagne animée mettant aux prises deux principaux concurrents: le parti fédéral dirigé par sir Godfrey Huggins et le parti confédéré ayant à sa tête M. Dendy Young. Des 26 sièges attribués aux membres élus dans la législature fédérale, les fédéralistes en remportèrent 24 et les confédérés 1, l'autre échéant à un indépendant. Le premier Parlement fédéral se réunit le 2 février 1954.

L'établissement de la nouvelle fédération n'ajoute pas à l'effectif du Commonwealth. En effet, la fédération ne jouit pas de l'autonomie complète, au sens ordinaire de l'expression, puisque sa Constitution prévoit l'exercice d'un certain contrôle par le Gouvernement du Royaume-Uni grâce au droit de désaveu et aux droits de réservation accordés respectivement à la Reine et au gouverneur en ce qui concerne certaines législations. Sur le plan international, le statut de la fédération sera semblable à celui qui a prévalu dans le cas de la Rhodésie du Sud: le Royaume-Uni conservera la responsabilité générale des relations extérieures de la fédération, mais cela n'empêchera pas le gouvernement fédéral de traiter directement avec les pays voisins sur des questions de caractère local, ni de conclure pour son propre compte certaines ententes internationales d'ordre commercial et technique.

Le préambule formule en ces termes l'objectif ultime de la fédération: «marcher de l'avant avec confiance vers le plein accès au titre de membre du Commonwealth».

# Le Collège impérial de défense

DES articles parus dans les numéros d'octobre 1950 et de novembre 1952 d'*Affaires Extérieures* faisaient état des rapports étroits qui existent entre le Collège canadien de la défense nationale et le Collège impérial de défense du Royaume-Uni. On y signalait que le Collège impérial de défense était l'institution mère dont le succès avait inspiré la création d'établissements semblables aux États-Unis, au Canada et ailleurs. Il avait été fondé en 1927, à une époque où l'on se préoccupait beaucoup d'améliorer la direction supérieure de la guerre et après que sir Winston Churchill, qui avait prévu la nécessité de fusionner les états-majors, eût émis l'idée d'un collège où des officiers et des fonctionnaires supérieurs, choisis dans les rangs des trois armes et des services civils de tous les pays du Commonwealth, étudieraient ensemble les problèmes de la haute direction de la défense du Commonwealth.

## Objet du Collège

Les événements avaient démontré que la défense mettait en jeu presque tous les aspects de la vie d'un peuple. L'activité militaire et l'activité civile se touchaient par tant de points que les auteurs et la haute direction de la stratégie devaient évidemment connaître à fond, en plus de leurs domaines spécialisés, tous les autres aspects de l'activité nationale. On en conclut donc que l'objet du Collège impérial de défense devait être « de fournir aux trois armes et aux services civils du Commonwealth des officiers et des fonctionnaires supérieurs capables d'exercer des commandements élevés et d'occuper des postes clés dans l'organisation de la défense du Commonwealth, en temps de paix comme en temps de guerre ».

Il s'est confirmé au cours de la seconde guerre mondiale qu'une telle institution de formation supérieure répondait à un véritable besoin; nombre d'officiers du Collège impérial de défense ont eu l'occasion de démontrer leur valeur en occupant avec succès des postes clés partout dans le monde. A la fin des hostilités, les gouvernements et les divers services armés du Commonwealth jugèrent unanimement que le Collège, qui avait dû être fermé au début de la guerre, devait renaître. Il rouvrit ses portes en 1946 sur le Belgrave Square, Londres, sous le commandement du général sir William Slim, plus tard maréchal. Les nouveaux locaux convenaient beaucoup mieux aux besoins du Collège et les étudiants étaient deux fois plus nombreux qu'avant la guerre.

Il n'y a rien d'étonnant à ce que les méthodes et l'organisation du Collège impérial de défense et celles du Collège de la défense nationale de Kingston offrent de grandes ressemblances, puisque le premier constitue le prototype duquel le second s'est en grande partie modelé. Le Collège impérial de défense est administré par le ministère de la Défense du Royaume-Uni; il est dirigé par un commandant relevant du Comité des chefs d'état-major et qui est choisi successivement dans chacune des armes du Royaume-Uni: le commandant actuel est le général sir Frank Simpson, qui a succédé à un amiral et sera remplacé, au terme de son mandat, par un maréchal en chef de l'air. Le personnel de la direction se compose de membres fournis en nombre égal par la Marine royale, l'Armée britannique, la RAF et le service civil du Royaume-Uni, et

e 1952  
ntre le  
se d  
nstit  
olable  
poqu  
guerr  
ner le  
naire  
e tou  
haut

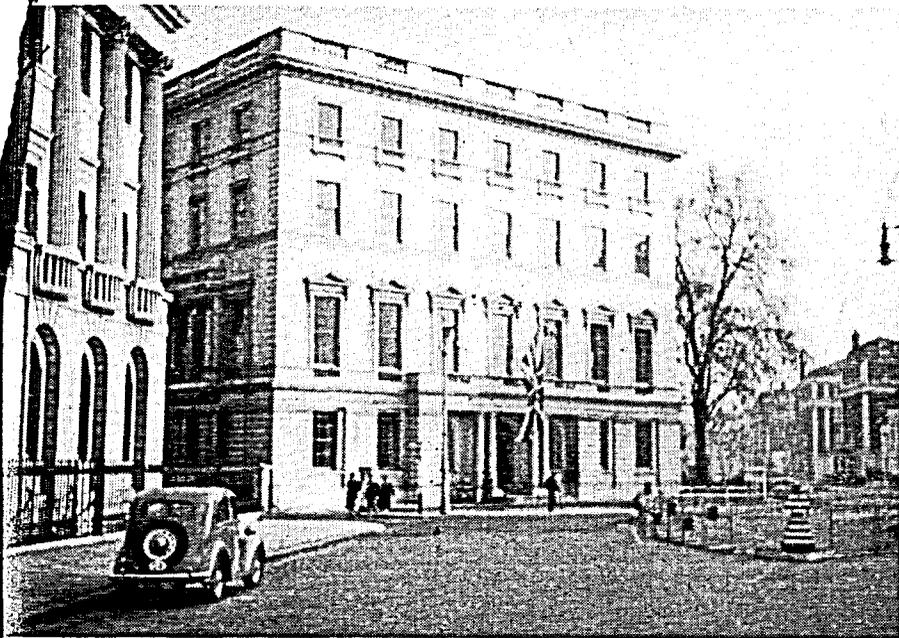
rescu  
vile s  
até g  
aliés

l'obje  
et au  
érie  
s dan  
me e

e inst  
d'ar  
vale  
in de  
vealt  
de l'  
are.

ollè  
ngsto  
pe su  
éfen  
gé pa  
chis  
ndan

rem  
onne  
larin  
ni,



Le Collège impérial de défense « Seaforth House », Belgrave Square, Londres, S.W. 1.

choisis, non seulement d'après leur expérience de l'administration, du commandement ou de la préparation des plans, mais aussi d'après leur connaissance personnelle et approfondie des aspects les plus généraux de la défense.

L'étude de la haute direction de la guerre dans les pays du Commonwealth, on s'en rendra compte, embrasse tout un ensemble de domaines, d'ordre militaire, économique, scientifique, social, industriel, politique et financier. Elle suppose que l'on connaît les tendances de l'évolution de chaque pays, les rapports des pays du Commonwealth avec les autres puissances, le développement de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations internationales, la conjoncture économique mondiale et ses effets dans presque tous les domaines d'activité au sein du Commonwealth. Pour permettre aux étudiants de élargir et de préciser leurs connaissances et leurs réflexions sur une aussi vaste gamme de sujets, on les groupe en « syndicats » composés de membres des marques représentées au Collège et qui étudient chacun une série donnée de questions, après avoir entendu des conférences que viennent leur faire les plus hautes autorités de chaque domaine à l'étude. Les conférenciers sont des ministres ou d'anciens ministres, des ambassadeurs, des haut commissaires du Commonwealth, les chefs d'état-major des trois armes, des chefs de services de l'Etat, des officiers supérieurs de la marine, de l'armée ou de l'aviation, des fonctionnaires, des universitaires, des penseurs politiques, des économistes, des écrivains, des hommes d'affaires, des chefs ouvriers, des hommes de science et des spécialistes des questions à l'étude. Point n'est besoin d'insister sur les avantages que vaut au Collège le fait d'être situé à Londres, lorsqu'il s'agit de trouver ces conférenciers.

Comme complément aux études du Collège, on visite divers établissements spécialisés de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation du Royaume-Uni, ainsi qu'un bon nombre d'entreprises industrielles, notamment des usines de métal-

lurgie lourde et légère, d'industrie chimique et d'industrie électrique, des charbonnages, des chantiers maritimes, etc. L'été, les étudiants voyagent dans diverses parties du monde. Ils se divisent en trois groupes: l'un parcourt pendant cinq semaines l'Amérique du Nord, et surtout le Canada; un autre consacre le même temps au Proche-Orient; le troisième fait une tournée d'un peu moins de trois semaines en Europe occidentale.

De la sorte, les étudiants se renseignent d'une façon pratique et extrêmement précieuse sur les nombreux problèmes qui se poseront à eux, non plus au Collège impérial de défense, mais là où ils se trouveront plus tard en service. A la valeur pratique du Collège s'ajoutent les avantages moins perceptibles mais également importants que les étudiants retirent de leur collaboration entre eux. Ils sont cinquante-huit, dont le quart à peu près de pays du Commonwealth autres que le Royaume-Uni (les Canadiens sont ordinairement au nombre de quatre). Un an de travail en groupe familial leur permet de mieux saisir le rôle et l'intérêt de chacun dans le Commonwealth, de mieux apprécier les liens qui rattachent l'un à l'autre les pays du Commonwealth, de sorte que durant leurs carrières ils ne manqueront pas d'aider à la conservation et à la consolidation de ces liens. Enfin, les amitiés qui se nouent au Collège ne sont pas une contribution négligeable à la collaboration amicale, sans protocole, mais au besoin très étroite, qui est traditionnelle au sein du Commonwealth.



**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUSPEND SES SÉANCES**

Le représentant du Canada auprès des Nations Unies, M. D. M. Johnson, prend congé de M<sup>me</sup> Lakshmi Pandit, de l'Inde, présidente de l'Assemblée, après la suspension de la huitième session.

## RELATIONS PUBLIQUES INTERNATIONALES

Allocution du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, devant les membres de la Société canadienne de relations publiques, à l'hôtel Ritz Carlton, Montréal, 5 janvier 1954.

Nous voici dans la première semaine d'une nouvelle année, période propice aux résolutions, aux rétrospectives et aux conjectures.

J'ai renoncé depuis longtemps à la pratique des résolutions du nouvel an, décidant dès 1953 qu'il ne convenait guère d'ajouter au fardeau de mes résolutions, tant que je ne serais pas parvenu à accomplir celles que j'ai déjà prises en toute solennité. Je m'y efforce encore, mais il se pourrait que vers 1950, par exemple, je me rende compte en conscience qu'il est temps d'appliquer la « loi de péremption » et que mon impuissance à remplir mes anciennes résolutions ne doit pas m'empêcher d'en prendre de nouvelles et de les briser.

Quant aux rétrospectives, me reportant à 1953, je souhaite ne plus connaître d'année où il me faille assumer les fonctions de ministre des Affaires extérieures et celles de président de l'Assemblée des Nations Unies et être, de plus, à l'activité fiévreuse qu'entraîne la participation à une élection générale au Canada.

Même si l'année 1953 ne m'a guère apporté de détente, elle a fourni, sur le plan international, quelques motifs de prudente satisfaction, sinon d'exultation ou d'optimisme imprudent.

### Année de transition

On a affirmé récemment que 1953 fut une année de transition. Elle en fut une, en effet. Chaque année marque une transition entre celle qui la précède et celle qui la suit; 1953 fait donc le pont entre 1952 et 1954. Mais cette description comporte peut-être un aspect d'une importance particulière. Il semble, en effet, que l'année ait été marquée par un sentiment général d'attente et d'incertitude: attente de quelque geste capable d'atténuer les tensions internationales et d'éclairer l'ombre terrible d'une destruction atomique prochaine; incertitude quant à savoir si les paroles et les actes des Russes signifiaient vraiment un tel geste allait être posé et si dans les cercles dirigeants de l'URSS, petit groupe fermé d'autocrates, se produisaient les revirements qui feraient de ce geste une réalité. La nouvelle année éclaircira peut-être quelques-uns de ces doutes. Mais n'y comptons pas trop, pas plus que sur des entretiens à Berlin, aux Bermudes ou à Pan Moun Jom, et ne nous appuyons pas trop sur les réponses ambiguës du Kremlin à des questions triées sur le volet.

Il se produit, peut-être, derrière le rideau de fer des événements d'une très grande portée. Sachons demeurer impartiaux et lucides. Il se peut que ces développements favorisent la coopération pacifique que nous, du monde libre, nous sommes engagés à instaurer entre États.

D'autre part, les paroles de paix et de bienveillance qui nous viennent du camp communiste pourraient bien se réduire à un

changement normal de tactique visant à nous désarmer et à nous duper.

Mieux vaut attendre et nous faire une certitude avant de tirer des conclusions et de modifier nos positions actuelles; attendre avec autant de calme que possible en face de toutes les armes de propagande massive qui atteignent à une efficacité technique stupéfiante. Le nombre et la puissance de ces armes rendent parfois difficile de discerner ce qui se passe effectivement, de distinguer entre le réel et l'imaginaire, entre l'important et le secondaire. Rien d'étonnant à ce que l'opinion publique, tout en ayant finalement raison, se trompe parfois, au premier abord. Ce seul fait milite fortement contre une action hâtive à l'égard de maints problèmes internationaux. Pourtant, l'opinion, aiguillonnée par les propagandistes et les pontifes, ne demande, souvent, pas autre chose que des solutions rapides et tranchées à des problèmes internationaux qui ne sauraient admettre pareilles solutions.

### Note de prudence

Il n'est donc pas inopportun, du point de vue des bonnes relations internationales et du moral de chacun de nos peuples, de faire entendre une note de prudence, au moment de commencer une année qui sera peut-être témoin de multiples conférences et entretiens dont nous pourrions attendre des résultats trop substantiels. Ce serait une erreur d'entretenir l'espoir excessif que ces conférences apporteront une solution prompte et satisfaisante à tous les problèmes harassants que pose la guerre froide. Plusieurs de ces problèmes ne tiennent pas tant à des situations particulières qu'à la nature même des rapports entre le communisme et le monde libre, conjoncture avec laquelle nous devons probablement compter aussi longtemps que nous vivrons.

Nous ferions également bien de ne pas nous tourmenter outre mesure quant à la signification de chaque parole ou de chaque geste du Kremlin. Nous pourrions nous rappeler le sage conseil que formule Harold Nicholson à propos de la pratique diplomatique: «... mieux vaut s'appliquer à rendre son attitude aussi claire que possible que s'amuser à vouloir percer la psychologie des autres». Le mot d'un diplomate expérimenté, qu'il cite ensuite, semble particulièrement approprié à notre temps: « Au lieu de vous préoccuper de leurs intentions, assurez-vous qu'ils se rendent compte des vôtres ».

J'espère, à l'aurore de 1954, que nous saurons garder nettement à l'esprit la nécessité de suivre avec patience, fermeté et constance la politique que nous avons établie, et qui consiste à édifier ainsi qu'à maintenir la puissance collective et l'unité du monde libre, non pour provoquer ou menacer les autres, mais pour nous y appuyer solidement dans nos efforts de négociation diplomatique et de règlement politique. Cela suppose la recherche de solutions à certains problèmes inter-

nationaux, envisagés un à un, de telle sorte que dans la mesure où nos efforts se concrétiseront, la guerre froide s'atténuera vers la fin de 1954 sans avoir dégénéré en une guerre tout court.

Il faut nous attendre, toutefois, que cette unité et cette puissance, particulièrement celles que nous édifions à l'enseigne de l'OTAN, soient au cours de l'année qui s'ouvre, la cible d'attaques croissantes de la part des communistes, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos cadres. J'envisage non pas tant les assauts directs que l'insidieuse pression des feintes séduisantes et des flatteries désarmantes.

Il n'a guère jamais fait de doute qu'une tension vraiment sérieuse commencerait de peser sur la coalition occidentale, le jour où la menace d'une agression immédiate semblerait reculer. Nous voici dans cette phase, qui pose des difficultés et des problèmes nouveaux, mais qui ouvre également de nouvelles perspectives.

Ce n'est certes pas le moment d'affaiblir le front commun par la dissension, les doutes ou l'indifférence. Ce n'est pas le moment, non plus, de réduire notre vigilance ou de nous quereller entre nous.

#### Besoin de pourparlers paisibles

Dans l'étude de ces problèmes, dans les négociations avec les États communistes et dans nos efforts pour maintenir une coalition unie en face de dangers qui peuvent paraître décroissants ou qu'on peut nous faire croire tels, la diplomatie devrait jouer un rôle plus actif qu'elle ne l'a fait en ces dernières années. Par diplomatie, j'entends plus que des monologues aux réunions internationales, des conférences de presse, des fuites voulues de renseignements pour effrayer des adversaires possibles, ou des pressions exercées sur des amis hésitants, ou même des interrogatoires au micro ou devant la camera. Comme les experts qui m'écoutent en conviendront, il faudrait accorder plus de place et se fier davantage aux pourparlers paisibles et confidentiels. Si Moscou, par la brutalité de ses méthodes diplomatiques et ses appels incessants et directs aux populations, sans égard pour les chefs de gouvernement, rend ces procédés laborieux ou même impossibles, nous devrions continuer de travailler à les remettre en vigueur. De toute façon, nous n'avons pas à suivre dans les conférences et les négociations entre amis, ces tactiques communistes de propagande diplomatique.

Il existe, naturellement, d'importantes situations où les instruments les plus efficaces de diplomatie résident dans des conférences publiques, accompagnées de la plus large publicité. L'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil économique et social ont fait beaucoup à ce point de vue, grâce aux occasions que fournissent leurs séances publiques d'éclairer et de mobiliser l'opinion internationale. Le Conseil de sécurité, également, est souvent parvenu, par ses discussions publiques, à influencer, sur certaines questions, l'opinion mondiale, ce puissant instrument de paix.

Mais il se produit aussi des conjonctures où ce sont quelquefois les plus difficiles et les plus graves — où les meetings convoqués en grand renfort de publicité représentent le mode de négociation le moins prometteur. Une atmosphère de théâtre se crée inévitablement quand l'attention mondiale se porte sur une réunion. Une mise en scène excessive n'aide pas toujours à certains entretiens ou à l'adoption d'une décision. Elle peut détourner la vertu d'une discussion et même la vouer d'avance à l'inutilité. Quand l'attente du public est exacerbée, délibérations et compromis peuvent devenir synonymes d'inaction de capitulation. Quand on négocie, c'est incessamment pour arriver à une entente par voie d'ajustements mutuels. Mais les ajustements ne sont pas facilités et peuvent même devenir impossibles, lorsque les négociateurs craignent qu'à une heure d'intervalle la presse, la télévision ou la radio présentent une cession ou un compromis quelconque comme une capitulation.

Il est une autre difficulté dont vous devrez rendre compte. Une réalisation silencieuse et féconde rencontre assez rarement un public ou un mot d'éloge. Mais un conflit consiste à lui seul un facteur de publicité. Plus excité qu'un lent achèvement vers le compromis, il a plus de chance de figurer en première page des journaux.

Dès lors, l'honneur et l'orgueil des hommes politiques et des peuples se trouvent engagés. Les manchettes durcissent les convictions et les éclairer. Ainsi que je l'ai déjà déclaré, n'est plus difficile pour un négociateur politique que d'abandonner une position qu'il a inscrit en lettres noires et hardies.

Qu'on ne se méprenne pas! Je ne préconise pas les transactions secrètes effectuées à l'insu d'une table verte, à la faveur d'un éclairage blafarde et de rideaux tirés. Aucun État vraiment démocratique ne peut ni se doit souscrire à la formule des engagements secrets, adopter des lignes de conduite qui contractent des obligations à l'insu du peuple et sans la sanction du Parlement.

Mais si objectifs, programmes et résultats méritent pleine publicité, cela ne signifie pas, ou du moins ne devrait pas signifier, que chaque phase des négociations doive se dérouler en public. Aucune entreprise privée non pas même une agence de relations publiques, ne saurait bien fonctionner avec de telles méthodes. Or le gouvernement est plus importante des entreprises.

La diplomatie n'est que l'agence chargée de diriger cette entreprise dans ses rapports avec les autres États. Comme telle, elle commande l'application, à la conduite des affaires étrangères, de méthodes sensées, afférentes aux relations publiques.

#### Tâche du diplomate

Nous ferions bien parfois de nous en remettre davantage aux diplomates. Rompus à la tâche, ils s'estiment généralement heureux de mener des négociations sans publier, tout les vingt minutes, un rapport sur la situation.

J'espère n'être pas taxé de déloyauté envers le syndicat des négociateurs politiques auqu-

Je n'appartiens, si j'exprime l'avis qu'il est certain que les tâches dont ambassadeurs et représentants peuvent mieux s'acquitter que les ministres des Affaires étrangères ou d'autres ministres, notamment dans les phases initiales de pourparlers.

Si des gouvernements ne parviennent pas à une entente par les voies diplomatiques officielles, ils peuvent poursuivre leurs efforts, au pis-aller, échouer sans soulever de tempête. Toutefois, quand des ministres des Affaires étrangères ou, à plus forte raison, des chefs de gouvernement se rencontrent, avec l'inévitable cortège de représentants de la presse, de la radio et de la télévision, de spécialistes, conseillers et conseillers des conseillers, les affaires se compliquent et deviennent souvent plus épineuses.

Il y a toujours le danger que si l'on ne parvient pas à s'entendre à des réunions sur lesquelles le public a fondé tant d'espoir, cela soit interprété fatalement comme la preuve patente qu'un accord ne sera jamais possible. La réaction qui s'ensuivra peut à son tour se traduire par un pessimisme et un désespoir injustifiés. D'où la forte tentation de taire ou de nier le désaccord, ou de s'appliquer à en rejeter le blâme sur d'autres, ce en quoi les communistes sont passés maîtres. De fait, ces derniers ne participent souvent aux conférences internationales que pour diffuser leur propagande. Leur stratégie est arrêtée bien avant l'ouverture des délibérations, dont ils exploitent l'échec longtemps après qu'elles ont pris fin.

L'une des raisons pour lesquelles on hésite à recourir plus souvent aux méthodes ordinaires de diplomatie, utilisant ce que nous appelons les voies officielles plutôt que les conférences politiques, c'est que la diplomatie conserve, en tant que profession, une réputation quelque peu douteuse, vestige des temps où les diplomates professionnels servaient les agents aux dirigeants autocratiques dans la mesure en œuvre de politiques qui n'avaient rien de plus que de voir avec le bien-être ou les intérêts du peuple.

Depuis les débuts jusqu'à ces dernières années, la diplomatie a eu tendance à se figer dans une attitude de réserve et d'exclusivisme, affichant un esprit et une allure souvent plus aristocratiques que démocratiques.

Encore teintée de machiavélisme, la diplomatie est aux yeux de plusieurs un métier de fortune et d'épateur, exercé par des messieurs ministres bien que d'aspect distingué, qui ont changé la culotte du XVIII<sup>e</sup> siècle pour le pantalon rayé.

Une pareille conception est à la fois indue et injuste. Elle pourrait sûrement se corriger si l'on retenait les services d'une bonne agence de relations publiques pour convaincre le public que les pantalons rayés sont, en fait, des salopettes. De toute façon, ces pantalons ne constituent pas tant un vêtement que le symbole d'un état d'esprit. J'espère et j'ai la conviction que cette mentalité est inconnue au ministère des Affaires extérieures du Canada, aussi bien que dans son service extérieur. Pantalons rayés et nœuds carrés ne vont pas très bien ensemble!

Malheureusement, on a maintes fois attribué aux échecs de la diplomatie les guerres dans lesquelles les hommes ont été engagés longtemps après que le diplomate eut demandé ses passeports. Comme tous les échecs, ceux de la diplomatie collent à la mémoire et s'inscrivent dans l'histoire quand succès et réalisations sont depuis longtemps oubliés.

#### Importance des relations publiques

Dans le passé, la diplomatie a souffert de l'insuffisance ou même de l'absence de relations publiques. Il faut modifier cet état de choses parce que les relations publiques dans la politique internationale, et par ricochet, dans la diplomatie, revêtent une importance primordiale à l'époque décisive que nous traversons. Le premier motif militant en faveur de ce changement tient à l'inéluctable nécessité pour une démocratie de fonder sa politique étrangère et la conduite de cette politique sur l'opinion publique, déterminée désormais non par une poignée d'hommes, mais par tous les citoyens. Il est donc indispensable de renseigner le public à fond et honnêtement, ainsi que je l'ai déjà déclaré, non sur chaque étape des négociations mais sur chacun des principes politiques en jeu, ce qui n'est pas la même chose. On doit cependant inculquer au public la conviction que si ses représentants doivent jouer dans les pourparlers d'une certaine liberté d'action, ils n'abandonneront, cependant, aucun des principes établis pour l'orientation de ces pourparlers.

La tâche n'est pas facile, notamment quand il s'agit de traiter avec des États communistes. Notre crainte du communisme est naturellement si vive que lorsque nous lui faisons une concession sur quelque point minime — la chose se publie presque immanquablement — on peut nous accuser de trahir un principe ou de donner dans la mollesse. Cet état d'esprit peut aller jusqu'au point où la crainte et du communisme et de la critique paralyse totalement la diplomatie, empêchant le moindre progrès. Je souhaite que nous puissions, dans l'année qui commence, éviter cette attitude purement statique sans, pour cela, voir dans chaque proposition une promesse de paix.

L'autre difficulté tient au fait qu'une concession ou un compromis quelconque peuvent être et sont souvent considérés par l'adversaire communiste comme un signe de faiblesse, ce qui l'incite à plus d'intransigeance que jamais.

Les négociations avec des gouvernements communistes, notamment au sujet de la Corée et de l'Allemagne, illustrent abondamment l'un et l'autre problèmes.

#### Le meilleur moyen

A mon sens, le meilleur moyen de faire face à la situation dans nos pourparlers avec les gouvernements communistes est d'arrêter au préalable les points et principes sur lesquels nous entendons demeurer fermes, prenant soin de ne nous en point écarter par la suite. Il nous faut en même temps nous montrer flexibles sur les questions secondaires, sans trop nous préoccuper de la mésinterprétation

dont cette attitude conciliante pourra faire l'objet. Il est d'autres règles utiles à suivre. Nous ne devons pas permettre aux communistes de nous faire descendre au niveau de leur argumentation et de leur dialectique. Dans les discussions, n'assimilons pas le dénigrement à la vigueur, le tapage et la violence au bon sens et à la fermeté.

Nous ferions preuve de sagesse en suivant l'avis du sénateur Warren Austin, l'un des distingués délégués des États-Unis auprès des Nations Unies: « Ménagez toujours à votre ennemi une retraite possible ». Ce qui me paraît sensé, sinon en temps de guerre, du moins sur le plan des négociations, même avec les communistes. Un autre conseil utile serait de ne pas se laisser entraîner dans une impasse.

Enfin, nous devons résister à la manie des Anglo-Saxons de voir dans tout problème politique une question morale. Certains problèmes peuvent être abordés d'un point de vue politique, d'autres à la seule lumière des principes moraux. Il est bon, quoique souvent difficile, de reconnaître cette distinction.

Pour les communistes, évidemment, la difficulté ne se pose pas, puisque le problème moral leur est inconnu. Cela semble leur assurer un avantage immédiat. Mais, à la longue, une politique étrangère qui possède une solide base morale prévaudra sur celle qui en est dépourvue, à condition qu'on édifie sur cette base une structure où trouvent place puissance et liberté.

Il reste que les communistes jouissent dans les négociations, d'un avantage marqué: ils parlent à l'unisson. Alors que dans une coalition d'États libres, de puissance et de grandeur fort inégales, chacun a voix au chapitre, et chacun a son orgueil, ses préjugés et une opinion publique à ménager. Aussi, ce sont trop souvent les voix plutôt que la voix de la liberté qu'on entend.

L'année 1954 ne nous impose peut-être pas de tâche plus impérieuse que celle de mettre en œuvre des méthodes satisfaisantes et efficaces de consultation et de coopération au sein de l'alliance, de sorte que nous puissions négocier avec le Kremlin et Pékin comme un groupe compact et cohérent.

Si les États-Unis, le Royaume-Uni et la France assument le plus lourd de la tâche, le Canada n'en a pas moins un rôle à jouer. Nous jouissons comme peuple d'une bonne réputation; on nous envie notre puissance et notre stature, tout en reconnaissant notre

objectivité et notre bonne foi. Bref, le Canada entretient de solides relations internationales ce qui équivaut à dire qu'il connaît une situation brillante, consacrée par un haut prestige.

Motifs de fierté, ces faits nous imposent également des obligations et des responsabilités.

Nous avons des obligations d'ordre général en tant que pays membre des Nations Unies et de l'OTAN, aussi bien qu'une responsabilité particulière, dont découle un problème particulier sur le plan des relations internationales en ce qui concerne nos rapports avec les États-Unis. Responsabilité réciproque, cependant, car l'amitié et l'entente mutuelle réclament un effort de part et d'autre.

Ces rapports avec les États-Unis croissent en importance pour les deux pays, tout comme ils se diversifient et se compliquent de plus en plus. Rien d'étonnant à ce que les problèmes aillent se multipliant. Il nous faut les aborder et les résoudre avec un minimum de friction, faisant preuve, dans toute la mesure du possible, de cette bonne volonté qui a caractérisé au cours de ce siècle, les relations entre les deux pays. Pourrait-on imaginer, en effet, une autre attitude et un autre résultat? Si le Canada et les États-Unis ne peuvent parvenir à intensifier cet esprit d'amitié et de bon voisinage, de compréhension et de respect mutuel, fondement de l'amitié, quelle chance restera-t-il au monde de connaître la paix et la stabilité?

Je termine sur cette note, m'excusant d'aborder en guise de conclusion, les remarques que je formulais, il y a quelques semaines à New-York: « Nous du Canada, à titre de proches voisins et d'amis sincères, réclamons le privilège particulier de maugréer comme notre imposant partenaire et de nous plaindre de certaines des manifestations les moins satisfaisantes de sa vie nationale. Mais nos rapports avec les États-Unis, les plus étroits que nous entretenions avec quelque pays que ce soit, nous ont appris que le tapage et la violence du siècle, s'ils peuvent à certains moments les déformer et les masquer, sont les puissants à détruire les nobles qualités et la force profonde de ce pays, sur lequel reposent les espoirs de liberté de tous les peuples du monde. »

Si, au cours de 1954, nous progressons réellement vers la réalisation de cet objectif de paix et de liberté, nous aurons, en vertu d'une année féconde.

NOM

Jean D.  
assume

J. S. N.  
nistrati

J. R. M.  
nistrati

Guy Cl.  
le 15 j

C. S. C.  
Havane

J. H. C.  
en pré  
Ottawa

L'harmonie  
ministère du  
pour de le  
Golf Club »,  
reçoit le tro  
estérieures.  
et à l'extrém  
L'impo  
Conseil de l

## NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

(janvier 1954)

Jean Désy, C.R., est nommé ambassadeur du Canada en France, le 1<sup>er</sup> janvier 1954, et assume ses fonctions le 4 janvier.

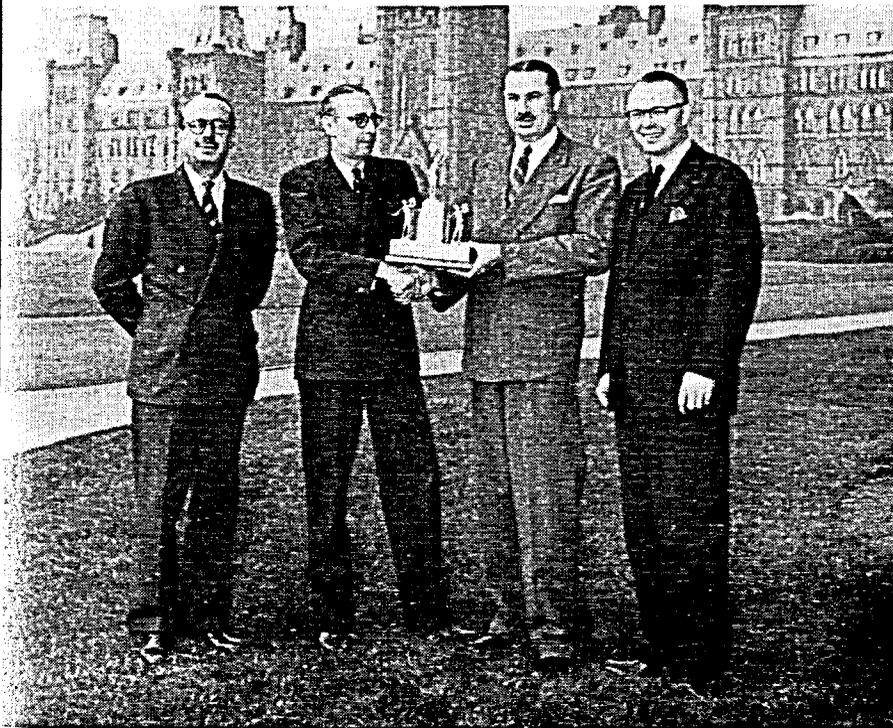
J. S. Nutt, en congé au Canada (de l'ambassade de Rio-de-Janeiro), est affecté à l'administration centrale, le 5 janvier 1954.

J. R. MacKinney, en congé au Canada (de l'ambassade de Belgrade), est affecté à l'administration centrale, le 11 janvier 1954.

Guy Choquette, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Paris, le 15 janvier 1954.

C. S. Gadd, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à La Havane, le 20 janvier 1954.

J. H. Cleveland, du consulat général de New-York, est affecté à l'administration centrale en préparation de son transfert au haut commissariat du Canada à Karachi, puis quitte Ottawa pour Karachi, le 22 janvier 1954.



—Capital Press

### TOURNOI INTERDÉPARTEMENTAL.

L'harmonie et la coopération qui caractérisent d'ordinaire les relations entre le service extérieur du ministère du Commerce et celui du ministère des Affaires extérieures font place à une opposition acharnée pour de leur tournoi annuel de golf. La première rencontre, qui eut lieu l'an dernier au « Royal Ottawa Golf Club », se termina par la victoire du Commerce. M. Fred Bull, sous-ministre du Commerce (à droite) reçoit le trophée des mains de M. Charles Ritchie, ancien sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures. A gauche, M. Evan Gill, chef de la Division du personnel au ministère des Affaires extérieures, et à l'extrême droite M. Hugh Aitken, directeur général de la Société d'assurance des crédits à l'exportation. L'imposant trophée fut donné par M. Dana Wilgress, chef de la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique-Nord, qui institua le tournoi annuel. M. Wilgress, au cours de sa carrière, a été sous-ministre du Commerce et sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

## DECLARATIONS ET DISCOURS

On peut se procurer à la Division de l'Information du ministère des Affaires étrangères les textes suivants, qui sont diffusés au Canada et à l'étranger:

*Report of the Disarmament Commission—Rapport de la Commission du désarmement* (en anglais seulement) déclaration du Représentant du Canada, M. D. M. Johnson, à la Première Commission de la huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 10 novembre 1953 (N° 53/48).

*Measures to Reduce International Tension—Moyens de diminuer la tension internationale* (en anglais seulement), texte de la déclaration faite le 23 novembre 1953, par le vice-président de la délégation canadienne, M. Alcide Côté, à la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies (N° 53/49).

Le texte suivant n'est diffusé qu'à l'étranger:

*Exposé de l'économie canadienne en 1953*, communiqué de presse émis le 29 décembre 1953 par le ministre du Commerce et de la

*Ne permettons pas à l'Asie de dicter l'Ouest*, par le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, M. L. B. Pearson (Reproduit de "World", décembre 1953) (N° 53/50).

Radio-émission du 1<sup>er</sup> janvier 1954 par le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, M. L. B. Pearson, diffusée par le Service international de Radio-Canada (N° 54/1).

*Relations publiques internationales*—Allocution du secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, M. L. B. Pearson, devant les membres de la Société canadienne de relations publiques à l'hôtel Ritz Carlton, Montréal, le 5 janvier 1954 (N° 54/2).

Production de défense, M. C. D. Howe (N° 53/51).

## DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ\*

a) Publications imprimées:

*Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance*. Rapport du Conseil d'administration (19-26 mars 1953); le 13 mai 1953; document E/2430, E/ICEF/227; 109 pp.; 80c. Procès-verbaux officiels: seizième session, supplément N° 6.

*Territoires non autonomes* — Résumés et analyses des renseignements transmis au Secrétaire général au cours de l'année 1952, Volume I. New-York, mars 1953; document ST/TRI/SER.A/7; 131 pp. \$1. Numéro de vente: 1953.VI.B.1.vol.I.

*Etude spéciale sur les conditions sociales dans les territoires non autonomes* (Résumés et analyses des renseignements transmis au Secrétaire général au cours de l'année 1952); New-York, avril 1953; document ST/TRI/SER.A/7/Add.2; 303 pp. \$2. Numéro de vente: 1953.VI.B.2.

UNESCO

*Manuel des expositions itinérantes* par Elodie Courter Osborn (Musées et monuments — V). Paris 1953. 111 pp. \$1.75.

*OMS — Projet de programme et de budget pour l'exercice financier 1<sup>er</sup> janvier - 31 décembre 1955* et projet de programme et de dépenses au titre de l'assistance technique pour le développement des pays insuffisamment développés. Genève, décembre 1953. Actes officiels de l'OMS; 50. 479 pp. \$2.75.

b) Document photocopié:

*Rapport concernant l'administration de la zone anglo-américaine de Trieste* pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1952 fait par le Général de Division sir John Winterton, KCMG, CB, CBE, Commandant la zone anglo-américaine du Territoire libre de Trieste; le 23 décembre 1952; document S/3156; 52 pp.

\* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto); en français à Periodica Inc. (4234, rue de la Roche, Montréal), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Store Limited (Chronicle Building, Halifax); Librairie de l'Université McGill (Montréal); University of Toronto Press and Book Store (Toronto); Winnipeg Book Store (493, avenue du Portage, Winnipeg), et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver); en français, de la Librairie de l'Université de Montréal (Montréal) et des Presses universitaires Laval de Québec. Certains documents photocopiés sont fournis gratuitement, abonnement annuel. On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant à la Section des ventes et du tirage, Nations Unies (New-York). Les maisons University of Toronto Press (Toronto) et Periodica Inc. (4234, rue de la Roche, Montréal) distribuent les publications de l'UNESCO. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 39 du numéro de janvier 1953 de "Affaires Extérieures".

# AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Mars 1954

Vol. 6 N° 3

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un *compte rendu* de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
Revue de la situation mondiale.....	74
Monsieur Hume Wrong.....	79
Huitième session du GATT.....	84
Conférence des ministres des Finances du Commonwealth.....	89
Les affaires extérieures au Parlement: Déclarations sur la politique du Gouvernement .....	95
Les Canadiens au Collège de défense de l'OTAN.....	98
Allocution au collège Rollins.....	100
Nominations et mutations dans le Service diplomatique du Canada.....	102
Publications du Ministère.....	102
Déclarations et discours .....	104
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	104

---

Ministère des Affaires extérieures  
Ottawa, Canada

# Revue de la situation mondiale

LE secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, et son adjoint parlementaire, M. Roch Pinard, ont fait à la Chambre des communes, le 2 janvier, une revue de la situation internationale. Avant d'aborder son sujet M. Pearson a rendu hommage à la mémoire de MM. Gordon Graydon, Hum Wrong et George Patterson, et offert ses vœux à M. John G. Diefenbaker, député, nouveau critique officiel de l'Opposition en matière d'affaires extérieures.

## Europe

Envisageant la situation actuelle en Europe, M. Pearson a relevé deux événements d'importance survenus au cours de l'an dernier. Tout d'abord, le décès du Premier ministre Staline a donné lieu à une plus grande souplesse dans la politique soviétique, tant domestique qu'étrangère. Les changements d'ordre domestique ont été marqués par une nouvelle insistance sur la direction collective, une modification du régime de dénationalisation des minorités à l'intérieur de l'Union soviétique, un certain remaniement de la production des biens de consommation et la promesse d'un accroissement de revenu pour les fermiers. Quant à la politique étrangère des Soviétiques, elle présente un caractère complexe. En dépit de certaines concessions mineures de la part du Gouvernement soviétique, M. Pearson reste d'avis que « rien de tout cela ne nous justifie de croire que les objectifs fondamentaux de la politique étrangère de la Russie soviétique aient changé ». Second événement: le relèvement remarquable de l'Allemagne occidentale. Si certains s'en inquiètent, M. Pearson pense que « il est possible de comprendre ces craintes sans admettre les conclusions qu'on en tire parfois ». De toute façon, « le réarmement de l'Allemagne solidement rattaché à la défense collective » apporte au problème allemand une meilleure solution que le vieux système d'alliances entre pays de l'est et de l'ouest de l'Europe contre l'Allemagne, lequel s'est révélé impuissant à empêcher la guerre tant en 1914 qu'en 1939. Après avoir signalé diverses modalités possibles touchant le fonctionnement de la Communauté européenne de défense et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, ainsi que la coordination de leurs travaux, le ministre en est arrivé à la conclusion que, peu importe la solution qu'on pourra trouver au problème allemand, celle-ci devra prévoir « l'association étroite et organique d'une communauté internationale libre, forte et cohérente, aussi bien européenne qu'atlantique ». Cette formule renferme la meilleure garantie que la puissance militaire d'une Allemagne reconstruite ne servira qu'à des fins défensives.

Le secrétaire d'État a donné l'avertissement que les communistes exploiteront la question allemande pour diviser la libre coalition occidentale, ajoutant qu'on saura, à la Conférence de Berlin, ce qu'il faut penser du désir qu'entretient le Gouvernement soviétique de voir l'Allemagne unifiée à des conditions acceptables, comportant l'instauration « d'un gouvernement librement élu par l'ensemble du peuple allemand ». Tout en espérant certains résultats positifs de la Conférence de Berlin, M. Pearson a mis la Chambre en garde contre un optimisme excessif.

Dans sa revue des réalisations de l'OTAN, le ministre déclare qu'en dépit de l'excellent travail accompli jusqu'ici, il restait encore beaucoup à faire. Le

« Nos rapports  
américains grâce  
à l'entreprise  
extérieures, M.  
mondiale. Ci-»

forces de  
point qui  
forces de  
pourquoi  
l'alliance  
développe  
sans négliger  
que quant  
sation ent  
et dresser  
y compris  
l'OTAN se  
efficaces q

Extrême-O

Passa  
situation  
ment can



—Capital Press

#### LE VOYAGE DE BONNE ENTENTE DU PREMIER MINISTRE

« Nos rapports avec les autres membres du Commonwealth resteront, je pense, encore plus étroits et plus amicaux grâce à ce voyage d'amitié, de bonne volonté et d'information que notre Premier ministre entreprendra à la fin de la semaine prochaine. » C'est ce qu'a affirmé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Pearson, dans la déclaration qu'il a faite aux Communes, le 29 janvier, sur la situation mondiale. Ci-dessus M. St-Laurent, son fils Jean-Paul et sa fille M<sup>me</sup> Hugh O'Donnell, qui l'accompagnent dans son voyage, et M<sup>me</sup> St-Laurent.

forces de l'OTAN ont doublé depuis 1951 et leur qualité s'est améliorée au point qu'il les estime capables de paralyser toute agression. Cependant, les forces de l'Union soviétique et de ses satellites n'ont cessé de grossir; c'est pourquoi il a été décidé, à la récente réunion ministérielle de l'OTAN, que l'alliance nord-atlantique devait rester sur ses gardes, tout en favorisant le développement économique et social de ses membres et leur unité politique, sans négliger la moindre occasion qui s'offre de négocier avec l'Union soviétique quant à certains litiges majeurs. Dans sa planification militaire, l'Organisation entend se munir d'un équipement moderne ainsi que d'armes nouvelles et dresser contre tout agresseur éventuel la menace de représailles immédiates, y compris la contre-offensive atomique. On s'attend que, vers la fin de 1954, l'OTAN soit dotée de forces un peu plus nombreuses mais sensiblement plus efficaces que celles dont elle dispose présentement.

#### Extrême-Orient

Passant aux affaires d'Extrême-Orient, M. Pearson a fait une revue de la situation en Corée depuis la signature de l'Accord d'armistice. Le Gouvernement canadien, a-t-il déclaré à la Chambre, a fait connaître au Secrétaire

général des Nations Unies que le Canada n'était pas en faveur d'une nouvelle réunion de l'Assemblée générale en février, faisant valoir la possibilité d'une reprise des pourparlers à Pan Moun Jom, l'inscription à l'ordre du jour de la Conférence de Berlin de certains points concernant l'Extrême-Orient, et la possibilité de réduire la discussion, aux Nations Unies, à un examen de l'activité déployée par l'Inde à la Commission de rapatriement des nations neutres. Quant à la libération récente de prisonniers de guerre communistes chinois et nord-coréens, M. Pearson a maintenu que cette décision était « non seulement légale mais moralement juste et entièrement conforme aux termes mêmes de l'Accord d'armistice ». Selon lui, l'attitude d'obstruction du camp communiste sur la question des prisonniers de guerre s'explique par le rude coup porté au prestige communiste durant l'examen des prisonniers.

M. Pearson expose ensuite dans leurs grandes lignes certains principes qui, à ses yeux, devraient orienter la politique canadienne à l'endroit des pays asiatiques en général. Il ne doit intervenir aucun compromis avec l'agression communiste; d'autre part, nous ne devons pas prendre pour acquis que tout mouvement nationaliste, anticolonial ou révolutionnaire en Asie est d'origine ou d'inspiration communiste et russe, pas plus qu'on ne peut transformer en un Tito chacun des leaders communistes d'Asie.

Il importe de convaincre les populations asiatiques de la supériorité de la démocratie occidentale sur le communisme en adoptant dans nos pays une politique constructive, des plans d'aide mutuelle, et en faisant disparaître l'impression que l'Ouest ne s'associe qu'aux réactionnaires. Donnons à notre politique un caractère pratique et que l'anti-communisme ne constitue pas le seul titre à notre assistance. Sachons reconnaître que les changements survenus dans la structure sociale, nationale et économique de l'Asie se seraient produits même en l'absence d'une révolution communiste en Russie. Soutenant qu'on ne peut ni renverser ni feindre d'ignorer ce courant, M. Pearson rappelle aux Communes l'obligation particulière qui incombe au Canada et les perspectives qui s'ouvrent pour notre pays en tant que membre d'un Commonwealth qui englobe des pays asiatiques et africains aussi bien que des nations occidentales.

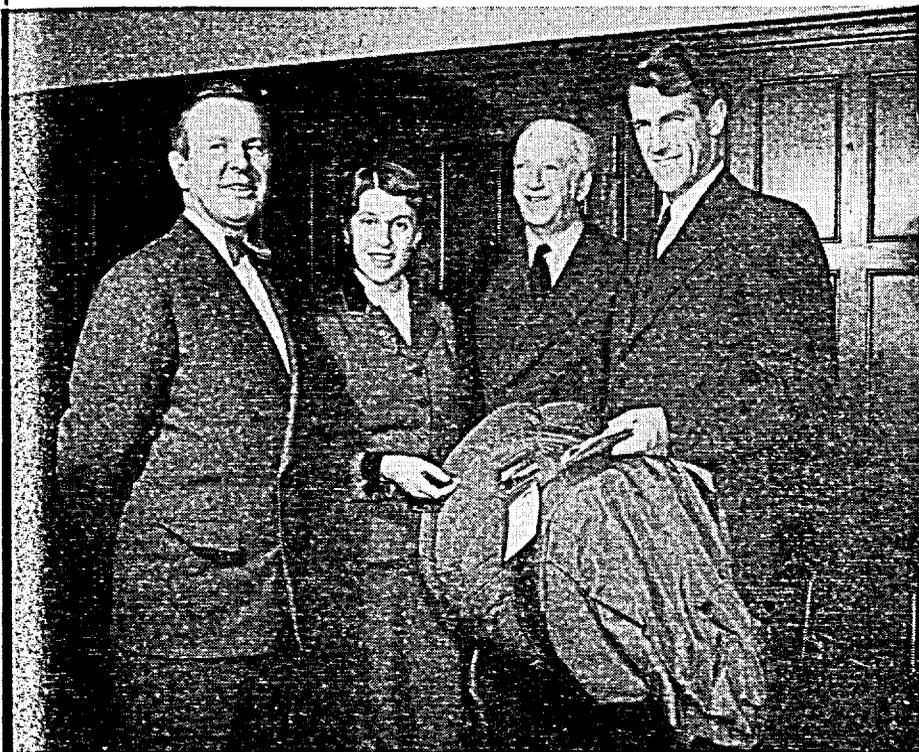
### États-Unis

Les relations entre le Canada et les États-Unis se compliquent et se diversifient. Dans la conduite de ces relations, le Canada ne doit pas perdre de vue la lourde responsabilité que portent les États-Unis en tant que dirigeants du monde libre, ces derniers se rappelant qu'association et coopération sont des procédés bilatéraux. On parviendra aux meilleurs résultats si « ni l'un ni l'autre des partenaires ne demande à l'autre de faire ce qu'il ne voudrait pas qu'on lui demande de faire ». A propos d'un important problème d'actualité, M. Pearson signale la suppression récente de certains obstacles à l'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent, grâce à des instances auprès des tribunaux américains.

Aussi longtemps que le Canada et les États-Unis régleront leurs différends de cette façon, le reste du monde pourra continuer d'espérer. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a terminé en affirmant que, si on trouve un certain réconfort à la pensée que l'humanité connaît un plus vif espoir de paix qu'il y a un an, on doit se garder d'oublier que « le monde recèle encore de dangers pour les faibles, les désabusés et les imprudents ».

Quelques jours des communistes de couchage M. Pearson;

Prenant du secrétaire de la huitième décembre de nombreux de transitives. Alors les communes, ce exemple de qualité de l'état de s'adresser avec les peuples Mais il faut la Charte de Puis, des récentes



—Capital Press

#### SIR EDMUND HILLARY VISITE OTTAWA

Quelques jours après la déclaration que M. Pearson a faite sur les affaires internationales à la Chambre des communes, sir Edmund Hillary a visité Ottawa. Le ministre des Affaires extérieures lui offrit un sac de couchage du même genre que celui utilisé lors de l'ascension du mont Everest. De gauche à droite: M. Pearson; lady Hillary; le haut commissaire de Nouvelle-Zélande au Canada, M. T. C. A. Hislop; sir Edmund Hillary.

#### Nations Unies

Prenant la parole pour la première fois en qualité d'adjoint parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Roch Pinard a traité des travaux de la huitième session de l'Assemblée générale qui s'est ajournée au début de décembre. M. Pinard a signalé que la huitième session n'avait pas été marquée de nombreuses réalisations pratiques, les Nations Unies traversant une phase de transition entre la fin du conflit coréen et l'établissement de relations nouvelles. Alors que les problèmes majeurs étaient discutés en dehors des Nations Unies, celles-ci ont continué d'affronter certains problèmes qui se posent à elles comme autant de défis: nationalisme, colonialisme et racisme. A titre d'exemples, l'orateur a examiné la question de la Tunisie et du Maroc. « En qualité de citoyens d'un pays qui est passé graduellement et pacifiquement de l'état de simple colonie à celui de nation libre, nous avons le devoir de considérer avec sympathie les problèmes de même nature auxquels font face d'autres peuples qui tâchent également d'atteindre à la maturité et à l'indépendance. Mais il faut en même temps tenir compte des devoirs que nous impose la Charte des Nations Unies. »

Puis, l'adjoint parlementaire examine la politique soviétique à la lumière des récents débats des Nations Unies. Difficultés soulevées autour de la con-

férence politique sur la Corée, débats sur les mesures visant à réduire la tension internationale et, surtout, discussions relatives au désarmement, tout indique qu'à la huitième session de l'Assemblée générale, il ne s'est produit aucun changement radical dans l'attitude soviétique.

M. Pinard résume ensuite le travail de la session dans les domaines économique, social et administratif. Il signale, sur le plan économique, l'approbation du principe d'un fonds international de mise en valeur fonctionnant sous les auspices des Nations Unies, la prorogation du Programme élargi d'assistance technique, le maintien du fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'aide réclamée en faveur de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée. Les questions sociales débattues à la huitième session comprennent le rapatriement des prisonniers de la seconde guerre mondiale, le travail forcé, l'activité du haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ainsi que l'institution d'un programme d'action sociale concertée. Du point de vue administratif, les points saillants ont été la nomination de M. Dag Hammarskjöld, au poste de Secrétaire général des Nations Unies, en remplacement de M. Trygve Lie, l'étude de certaines propositions d'envergure en vue de simplifier la structure du Secrétariat, et l'examen préliminaire de l'épineuse question des indemnités à verser conformément à la décision du tribunal administratif.

M. Pinard conclut en exprimant l'avis que « les Nations Unies doivent demeurer l'une des pierres angulaires de notre politique dans le monde moderne », point de vue que partagent, selon lui, la majorité des Canadiens.

Le texte de ces discours peut être obtenu de la Division de l'Informatique du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa.



Mons

M. H. Hum  
24 janvier 19

M. HUM

la fois à s  
à sa discipl  
Wrong, il  
tives de l'  
lointaines  
moment. I  
et de forte  
souvent de  
prétention  
il était tou  
conquis so  
être camar

Ayant  
se laisser  
il se rend  
Bucks ». R  
de la bata

Après  
universitari  
il fut d'ab  
à cette ép  
Indies (le  
and Fur T  
nires), ceu  
caractérisa  
importante

Entrée au

Ce fu  
ou ce jeu  
velle légat  
à mettre  
politique  
avec les B

M. W  
pour les a  
étaient tex  
vinisme et  
à l'époque

Jusqu  
reprises le

# Monsieur Hume Wrong

(M. H. Hume Wrong, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures est décédé à Ottawa le 24 janvier 1954. Voici une traduction de l'éloge que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a rédigé à sa mémoire.)

M. HUME WRONG était un homme d'une valeur exceptionnelle, attribuable à la fois à son ascendance distinguée, à ses efforts personnels, à son travail et à sa discipline de caractère. Historien comme son père, le professeur G. M. Wrong, il a réussi à garder, tout en étant lui-même mêlé à l'histoire, les perspectives de l'historien sans jamais perdre la faculté d'apprécier les conséquences immédiates des événements, sans jamais céder aux pressions ni aux émotions du moment. De son grand-père Edward Blake, il tenait une intelligence brillante et de fortes convictions. Éprouvant de l'aversion pour l'artificiel, il lui arrivait souvent de manifester de l'impatience en présence de la suffisance et de la prétention. Quelques-uns voyaient en lui un homme austère. Distant et timide, il était toujours réservé. Cependant, ceux qui ont trouvé accès à son cœur et conquis son amitié, en ont été largement récompensés. Personne n'aurait su être camarade plus sincère, plus fidèle ou plus cordial.

Ayant perdu enfant l'usage d'un œil, à la suite d'un accident, il refusa de se laisser abattre par son infirmité. Refusé par l'armée canadienne en 1915, il se rendit en Angleterre et s'enrôla dans l'infanterie légère « Oxford and Bucks ». Renvoyé au Canada à cause des blessures qu'il avait reçues au cours de la bataille de la Somme, il fut ensuite prêté au Royal Flying Corps.

Après la démobilisation de 1919, il s'engagea de nouveau dans la carrière universitaire. Ayant fait deux années d'études à Oxford, il revint à Toronto où il fut d'abord chargé de cours et plus tard professeur adjoint d'histoire. C'est à cette époque qu'il fit paraître deux livres: *The Government of the West Indies* (le gouvernement des Antilles) et *Sir Alexander MacKenzie Explorer and Fur Trader* (Sir Alexander MacKenzie, explorateur et trafiquant en fourrures), œuvres où l'on note à la fois cette érudition et ce style impeccables qui caractérisaient d'ailleurs tout ce qu'il écrivait, depuis le texte d'une allocution importante jusqu'au moindre mémoire administratif.

## Entrée aux Affaires extérieures

Ce fut un jour heureux pour le ministère des Affaires extérieures que celui où ce jeune historien de grand talent devint membre du personnel de la nouvelle légation du Canada à Washington. A cette époque, le Canada commençait à mettre sur pied un service extérieur et à assumer la responsabilité de sa politique étrangère, dont un aspect très important était celui des relations avec les États-Unis.

M. Wrong était tout indiqué pour aider à établir de telles relations et pour les affermir. La confiance et la fierté qu'il éprouvait à l'endroit du Canada étaient tempérées par la réserve, le bon sens ainsi que par l'absence de chauvinisme et de préjugés nationaux. Ces qualités étaient particulièrement utiles à l'époque où la politique étrangère du Canada en était encore à ses débuts.

Jusqu'en 1937 il demeura à Washington, y occupant à maintes longues reprises le poste de chargé d'affaires. L'expérience recueillie au cours de ces



M. HUME WRONG  
1894-1954

—O.F.

anne  
à tit  
polit  
men  
qui  
  
pour  
dans  
des  
délé  
tait,  
dém  
d'esp  
tour  
utile  
Nati  
  
c'éta  
La p  
avait  
de m  
tatio  
cond  
  
Sous  
  
à Lo  
il fut  
occu  
char  
relev  
que  
parti  
cour  
sions  
  
Mini  
bonn  
de v  
en e  
degr  
cray  
fus d  
ne se  
lui d  
respe  
ceux  
  
Amb  
  
Const

années servit d'assises au succès qu'il devait obtenir plus tard lorsqu'il revint à titre d'ambassadeur. Il avait acquis une connaissance extraordinaire du milieu politique américain de même que les coutumes et des pratiques du gouvernement du pays. Il avait noué des amitiés et des relations avec plusieurs personnes qui plus tard occupèrent des postes officiels de grande responsabilité.

Après avoir quitté Washington, M. Wrong se prit d'un intérêt tout spécial pour l'organisation à l'échelle internationale. Sa première expérience pratique dans ce domaine commença lorsqu'il fut envoyé en 1937 auprès de la Société des Nations, à Genève, à titre de représentant consultatif et, plus tard, de délégué permanent du Canada. Autre trait de sa personnalité: alors qu'il constatait, sans illusion, les points faibles et les échecs de la S.D.N. durant ces années démoralisantes, cette expérience ne devint jamais source de cynisme, état d'esprit qui lui est toujours resté totalement étranger. Au contraire, elle lui fournit les données qui plus tard lui ont permis de jouer un rôle heureux et utile dans l'élaboration des projets tendant à la création de l'Organisation des Nations Unies.

Ce qui distinguait particulièrement le rôle qu'il jouait dans ce domaine, c'était son bon sens et son sens du pratique. Exempt d'illusions utopiques sur la puissance et les perspectives d'avenir d'un gouvernement international, il avait un esprit fécond et souple, jamais à bout de ressources dans la recherche de moyens pratiques et durables pour mettre sur pied un organisme de consultations et de collaboration destiné à sauvegarder la paix et à améliorer les conditions de vie de l'humanité.

#### **Sous-secrétaire d'État adjoint**

Les premières années de la seconde guerre mondiale, M. Wrong les passa à Londres en tant que conseiller économique spécial à Canada House. Puis, il fut quelque temps ministre-conseiller à Washington, et revint enfin à Ottawa occuper le poste de sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures. Il fut chargé spécialement de la Division du Commonwealth et de l'Europe dont relevaient, de son temps, soit de 1942 à 1946, la plupart des grands problèmes que posaient et la guerre et la paix. Il eut à cette époque des responsabilités particulièrement lourdes et une tâche énorme. Sa rapidité prodigieuse à parcourir les documents accumulés sur son pupitre et à prendre ensuite les décisions pertinentes était devenue légendaire, à son départ.

C'est à cette époque que M. Wrong laissa son empreinte sur le travail du Ministère proprement dit. A sa belle intelligence s'ajoutaient des talents exceptionnels d'administrateur. Ayant un cerveau ordonné et discipliné à tous points de vue, il prenait des décisions non seulement judicieuses mais rapides. Tout en exigeant de son personnel une somme considérable de travail et le haut degré d'excellence qui était le sien, il sut en gagner l'admiration. Ses ratures au crayon bleu sur les textes qu'il épurait de leurs passages grandiloquents, superflus ou vagues jusqu'à ce qu'ils aient quelque chose de sa prose nette et sévère, ne seront pas oubliées de ceux qui ont eu la bonne fortune de travailler avec lui durant les années difficiles de la guerre. Au premier contact il imposait le respect; sa bonté, sa sincérité et son intérêt pour le travail et le bien-être de ceux dont il avait charge transformaient ce respect en affection.

#### **—O.F. Ambassadeur à Washington**

Sa nomination au poste d'ambassadeur du Canada à Washington, en 1946, constituait un juste couronnement de sa carrière. Les deux pays étaient for-

tunés d'avoir à ce poste un homme si bien préparé, un homme d'un tel jugement et de tant d'expérience, particulièrement à cette longue époque où il fallait résoudre des problèmes nouveaux en même temps qu'établir les modalités de relations plus complexes. Comme toujours, son travail s'exécutait presque entièrement sans bruit car, ayant l'ostentation en horreur, il insistait pour qu'il en fût ainsi. Connaissant son métier de diplomate, il ne croyait pas devoir pour autant affirmer sa propre importance. Seuls donc ceux qui sont entrés en rapports immédiats avec lui ont été en mesure de juger jusqu'à quel point les bonnes relations du Canada et des États-Unis à cette époque difficile étaient attribuables au savoir-faire professionnel et aux sages conseils de M. Wrong

Ambassadeur à Washington, il a toujours été un bon avocat du point de vue canadien, non seulement parce qu'il savait exposer clairement toute situation, mais aussi parce qu'on l'écoutait avec le respect que lui méritait sa réputation de bon sens et d'objectivité. Soigneux, attentif aux détails et d'une probité absolue, il ne disposait jamais d'une question sans l'avoir bien comprise lui-même et sans l'avoir fait comprendre également à ses interlocuteurs. Il avait un esprit qui ne s'accommodait ni de contours flous, ni d'hypothèses obscures, ni de situations ambiguës propres à engendrer des récriminations et des accusations de mauvaise foi. Il savait formuler les considérations fâcheuses à l'endroit de son propre gouvernement avec le même courage que lorsqu'il lui expliquait le point de vue d'un gouvernement auprès duquel il était accrédité.

Au cours des nombreuses années passées à Washington, M. Wrong conçut de l'attachement pour les campagnes de la Virginie et du Maryland. Il aimait errer par les lieux solitaires des montagnes Bleues avoisinantes. Il ne craignait pas la solitude, était sensible au beau et avait des connaissances étendues sur les oiseaux et leurs habitudes. Fleurs des champs et fleurs de jardin le ravissaient. Si la Malbaie, où il avait passé, enfant, plusieurs étés heureux, demeurait pour lui le « lieu enchanteur », il apprit plus tard à affectionner les collines de la Gatineau, y possédant même une cabane de bois rond perchée sur le roc et dominant un lac.

### Retour à Ottawa

Revenu à Ottawa l'automne dernier pour y exercer les fonctions de sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Wrong prenait la direction du ministère à l'édification duquel il avait si largement contribué. Ceux qui avaient déjà travaillé avec lui étaient impatients de constater quels effets son esprit pénétrant exercerait sur les problèmes nouveaux et encore plus difficiles qui se posaient alors; les nouveaux fonctionnaires n'avaient pas moins hâte de voir au travail cet homme dont leurs aînés parlaient avec tant de respect et d'admiration.

Après deux courtes semaines au Ministère, il succomba à la maladie dont il avait déjà éprouvé la menace, mais à laquelle, c'était bien typique de lui, il avait refusé de s'abandonner. Sa mort a créé chez ses camarades un sentiment de perte tragique et de frustration. Il avait commencé la tâche qui devait couronner une carrière remarquable et, en dépit de la faiblesse qui s'était emparée de lui, il avait encore par moments cet éclat qui soulevait tant d'animation. Ce qu'il aurait réalisé en tant que sous-secrétaire d'État, nous ne le saurons jamais, mais notre sentiment de perte authentique ne s'adoucit que par la considération de ses réalisations passées. Il a établi des normes et des

méthodes de travail et il a formé un personnel de relève. Il a largement contribué à la renommée dont jouit à l'étranger le service extérieur du Canada, renommée que ses successeurs s'efforceront de maintenir. Au cours de ses vingt-sept années de service, il a fait plus que tout autre pour donner une forme à la politique étrangère du Canada et établir les principes et pratiques à suivre dans ce domaine. Il a, dans une bonne mesure, inspiré au service dont il faisait partie la sincérité, la simplicité et le sens du devoir qui lui étaient propres.

Les belles qualités de M. Wrong ont été décrites avec éloquence et perspicacité par un homme qui a été pour lui un ami intime pendant de nombreuses années, M. Dean Acheson, ancien secrétaire d'État des États-Unis. M. Acheson, dans une lettre adressée au *New-York Times* et publiée le 27 février, s'exprimait ainsi:

Lorsque je songe aux années de travail et d'amitié partagées avec lui, celles de ses qualités qui ne cessent de me revenir à l'esprit sont la bonté et la probité. Les hommes capables sont nombreux dans le monde, mais pas tellement — et à vrai dire il en est trop peu — à qui l'on puisse rendre le témoignage que voici: « Il s'agit là d'un homme de cœur. » Voilà ce qu'était M. Wrong, en même temps qu'un homme d'une intégrité inébranlable. Ce qu'il estimait juste de faire, il le faisait sans manifester d'amertume, sans déprécier les points de vue divergents, sans composer non plus avec ses propres convictions.

On s'attristera du vide que cause sa mort et on en éprouvera un grand deuil. Il fut un brave homme, un gentilhomme, un noble serviteur de son pays et de l'humanité.

Quelques-uns d'entre nous ont été étroitement associés à M. Wrong pendant de nombreuses années. Nous ne sommes pas près d'oublier le sourire embarrassé avec lequel il nous accueillait, ni la chaleur réservée de sa conversation amicale, non plus que l'attitude d'attention austère qu'il avait lorsqu'il entreprenait l'étude d'une question épineuse. Il a bien servi sa patrie; ceux qui l'ont connu savent combien précieuse était son amitié.

—L. B. Pearson

# Huitième session du GATT

Au cours de la huitième session des parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, qui s'est tenue à Genève du 17 septembre au 24 octobre 1953, les représentants des trente-trois pays membres ont étudié diverses questions commerciales importantes et maints problèmes relatifs à l'administration de l'Accord. Ils ont accueilli le Japon à titre de membre provisoire. Les parties contractantes ont pris une décision d'une importance particulière pour l'avenir de l'Accord: celle de procéder à un nouvel examen de ses dispositions en 1954 ou 1955. A la fin de la session, le vice-président de la délégation canadienne, M. L. D. Wilgress, a été élu président pour l'année suivante. Il avait été étroitement associé à la mise sur pied du GATT et avait présidé les réunions des parties contractantes de 1947, année de la création de l'institution, à 1951.

## Accord général et relations commerciales internationales

L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce fut négocié à Genève en 1947. Il résultait d'une décision prise par un groupe de pays réunis dans l'intention de dresser une charte devant régir une organisation internationale de commerce. Cette décision précisait qu'il ne fallait pas attendre la mise sur pied de l'organisation projetée pour commencer l'œuvre dont elle serait chargée: lutter contre les entraves au commerce. L'accord prévoit de façon générale l'échange du traitement de la nation la plus favorisée entre les pays membres ainsi que la négociation de concessions tarifaires. L'accord établit aussi les cadres d'un code général de relations commerciales. La charte de l'OIC n'étant pas entrée en vigueur, l'Accord général est le seul instrument international qui régisse les relations commerciales de presque tous les pays du monde.

En effet il est appliqué provisoirement par 34 pays, dont le commerce représente plus de 80 p. 100 des échanges mondiaux. Entré en vigueur en 1948, il a donné lieu depuis à 3 séries de négociations tarifaires en plus des 8 sessions d'étude des parties contractantes.

## Huitième session

La huitième session a démontré une fois de plus que les parties contractantes sont capables de résoudre les problèmes difficiles et importants touchant leurs rapports commerciaux. On y a disposé de façon satisfaisante d'un certain nombre de plaintes auxquelles avaient donné lieu diverses mesures prises par des pays membres. On y a aussi examiné les restrictions discriminatoires instituées par quelques-unes des parties contractantes. Les principaux sujets de discussion intéressant le Canada sont exposés ci-après.

## Examen de l'Accord général

Au moment où l'Accord général a été conclu en 1947, on envisageait l'entrée en vigueur prochaine de la charte de l'OIC. Il avait cependant été prévu que si elle n'était pas mise en vigueur, les parties contractantes étudieraient en temps utile dans quelle mesure il serait souhaitable d'amender ou de compléter les dispositions de l'Accord général. Les parties contractantes vien-



—Urs. G. Arni

#### ENTRETIENS COMMERCIAUX À GENÈVE

M. C. D. Howe, ministre du Commerce (deuxième à droite, rangée avant) à une réunion de la huitième session des parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, Genève, septembre-octobre 1953. Assis, derrière M. Howe: M. C. M. Isbister, directeur de la Division des relations commerciales internationales au ministère du Commerce, et membre de la délégation canadienne.

ment précisément de décider que cet examen commencerait en octobre 1954 ou quelques mois plus tard. Diverses parties contractantes, dont le Canada, ont manifesté leur inquiétude devant la persistance des États-Unis à imposer des restrictions à l'importation des produits laitiers. Ces restrictions, même si elles avaient été modifiées après l'examen auquel les parties contractantes les avaient soumises en 1952, continuaient de s'appliquer avec une rigueur toute semblable. Une recommandation a été faite à l'adresse des États-Unis: celle d'étudier les effets préjudiciables de ces restrictions sur les relations commerciales entre les nations. Les États-Unis ont été priés de présenter un rapport, avant la prochaine session, sur ce qu'ils entendraient faire à cet égard.

Les parties contractantes ont constaté que la Belgique avait, depuis la session précédente, considérablement adouci ses restrictions aux importations acquittables en dollars, restrictions dont le Canada et les États-Unis s'étaient plaints. Les délégations du Canada et des États-Unis ont manifesté leur déception de ce que la Belgique n'eût à faire part d'aucun plan prochain de libération plus poussée des échanges; il fut donc convenu que les trois pays intéressés tiendraient des consultations officieuses sur cette question, qui serait de nouveau examinée au cours de la session suivante.

Une dérogation aux prescriptions de l'article I, relatives aux préférences douanières, a été accordée au Royaume-Uni l'autorisant à imposer des droits sur certains produits provenant du Commonwealth admis en franchise, sous

réserve de certaines sauvegardes cependant; il a été convenu notamment que le Royaume-Uni ne s'autoriserait pas de la dérogation en question pour faire dévier les courants commerciaux de pays étrangers vers le Commonwealth mais qu'il se fonderait sur elle uniquement pour augmenter les droits afférents à certaines positions non consolidées de son tarif, lorsque le Gouvernement du Royaume-Uni jugerait nécessaires de tels aménagements.

Aucune nouvelle négociation tarifaire n'a eu lieu sous l'égide du GATT depuis la conférence tenue en Angleterre, à Torquay, au cours de l'hiver 1950-1951. A cette occasion, on avait prévu que la validité obligatoire des concessions négociées alors, de même que celle des concessions négociées à Genève en 1947 et à Annecy en 1949, se prolongerait jusqu'au 31 décembre 1953. Comme on estimait préférable d'attendre quelque temps après la promulgation, aux États-Unis, d'une nouvelle législation relative aux accords commerciaux pour entamer une quatrième série de négociations tarifaires multilatérales, les parties contractantes, soucieuses de la stabilité des tarifs douaniers, les parties contractantes, ont dû faire le nécessaire pour que la période de validité obligatoire des listes tarifaires soit de nouveau prolongée. Les concessions tarifaires ont donc été effectivement prorogées jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1955.

### Participation provisoire du Japon

Les parties contractantes ont pris les dispositions permettant au Japon de participer à leurs réunions et à leurs travaux en attendant la quatrième série de négociations tarifaires multilatérales auxquelles il pourrait se joindre en vue de son adhésion au GATT. Elles ont aussi élaboré une déclaration en vertu de laquelle les parties contractantes en mesure de le faire consentiraient à ce que les dispositions de l'Accord général régissent leurs relations commerciales avec le Japon. On prévoit que le Canada donnera son attention à cet instrument quand aura été approuvé et ratifié l'accord commercial avec le Japon, présentement en voie de négociation, portant échange du traitement de la nation la plus favorisée.

### Proposition tendant à l'abaissement des tarifs douaniers

Pour ce qui est des relations futures des pays en matière de tarifs douaniers, les travaux probablement les plus importants de la huitième session avaient trait à l'étude d'une proposition dont le GATT était saisi depuis la sixième session et qui tendait à l'abaissement général et automatique des tarifs. Quoiqu'il fût nécessaire d'étudier d'une façon plus poussée certains aspects techniques du plan en question avant d'en examiner sérieusement les possibilités d'application, les parties contractantes estimaient que, le plan ayant atteint un stade suffisamment avancé, il convenait de le soumettre aux gouvernements et d'inviter ces derniers à faire connaître leurs points de vue. Escomptant de nouvelles négociations tarifaires et l'élimination des restrictions quantitatives, les parties contractantes doivent aussi examiner les questions de principe que soulève le plan.

D'après les propositions énoncées dans le plan soumis aux parties contractantes, les négociations bilatérales entre les pays (poursuivies produit par produit dans la recherche d'une équivalence rigoureuse des concessions échangées) seraient remplacées par l'obligation pour les gouvernements des pays membres d'abaisser l'incidence protectrice de leurs tarifs conformément à une norme

commune. La notion d'avantage mutuel, principe fondamental des procédures de négociation en cours jusqu'ici, persisterait donc. La conception nouvelle dont il s'agit est expliquée ci-dessous dans ses éléments principaux.

Chaque pays membre s'engagerait à abaisser de 30 p. 100, à partir d'une année de base, l'incidence moyenne de ses tarifs douaniers (établie d'après le rapport entre les droits effectivement perçus et la valeur totale des importations destinées à la consommation intérieure), cet abaissement devant se faire par étapes, à raison de 10 p. 100 par année pendant 3 années successives. Le tarif serait divisé en 10 secteurs, comprenant chacun une large catégorie de produits analogues, (par exemple, denrées alimentaires de base, produits chimiques, produits textiles et vêtements, etc. . .); les divers pays seraient tenus d'effectuer la réduction de 30 p. 100 dans chacun des secteurs. De cette façon, ils auraient une certaine latitude dans le choix des positions dont les droits seraient abaissés mais devraient néanmoins répartir les abaissements tarifaires sur l'ensemble des secteurs; les réductions ne convergeraient donc pas sur un point donné du tarif. Ainsi, tous les pays fournisseurs, et même ceux qui s'intéresseraient à un groupe restreint de produits, bénéficieraient des abaissements tarifaires.

Pour tenir compte de la situation où se trouvent les pays à tarif modéré, une norme, ou point de démarcation, serait établie pour chaque secteur. Un pays dont l'incidence moyenne des droits dans un secteur quelconque est déjà en deçà du point de démarcation serait tenu d'opérer une réduction inférieure à 30 p. 100. Dans le cas d'une incidence inférieure au tarif minimum, qu'on établirait aussi pour chaque secteur, aucune réduction ne serait exigée.

Comme il se peut que certains tarifs élevés interdisant toute importation n'entrent pas dans le calcul de l'incidence moyenne pour un pays, quel que soit le secteur tarifaire, les pays qui participeraient au plan proposé seraient en outre tenus d'abaisser tous les tarifs excédant certains niveaux convenus. Ils auraient trois ans pour effectuer ces réductions dont on tiendrait compte en établissant l'abaissement tarifaire exigé en vertu de la règle de 30 p. 100. On établirait des plafonds pour chacune des quatre catégories d'importations ci-après: matières premières industrielles, produits mi-finis, produits ouvrés, produits agricoles.

Le plan tel qu'il est actuellement formulé accorde une certaine latitude aux pays en voie de développement économique. Sa période d'application durerait cinq ans. Les Gouvernements de la Belgique, du Danemark, de la France, de la République fédérale d'Allemagne, des Pays-Bas ont fait savoir qu'ils appuient le plan en principe. Une fois que les points de vue des gouvernements seront connus, que certaines formules auront été précisées et que l'accord aura été établi sur ces formules, les parties contractantes seront alors en mesure de décider si le plan peut constituer une base d'accord acceptable. Cette décision, il va de soi, ne sera prise que lorsqu'on saura manifestement quels pays sont disposés à adopter le plan en principe, compte tenu des modifications qui pourront être apportées à l'Accord général lors du nouvel examen dont il sera l'objet.

### Consultations et rapport sur les restrictions quantitatives

La nature et les effets des restrictions à l'importation, que certains pays imposent en s'autorisant des dispositions de l'Accord général relatives à la balance des paiements, ont fait l'objet de plusieurs consultations avec les pays concernés. On se proposait ainsi d'étudier d'abord la nature des difficultés que

leur suscite le problème de la balance des paiements, de même que les diverses mesures correctives possibles, et enfin les effets des restrictions à l'importation sur la vie économique des pays qui les imposent comme de ceux contre lesquels elles sont imposées.

Au cours de la huitième session, les porte-parole du Royaume-Uni firent l'examen des diverses mesures importantes que leur pays avait prises en vue de libérer les importations de denrées alimentaires de base et de matières premières et expliquèrent les avantages que l'économie du Royaume-Uni en avaient tirés. Il signalèrent qu'elles avaient donné lieu à une nouvelle émulation chez les fournisseurs. Au cours de la session, les Pays-Bas et l'Union Sud-Africaine firent part de l'abolition de diverses mesures discriminatoires contre les importations acquittables en dollars.

Parmi les nombreuses questions qui se dégagent des travaux courants de la huitième session, il y eut celle des plaintes relatives aux subventions des États-Unis à l'exportation des sultanines, des oranges et des amandes. Les pays ayant porté plainte ont obtenu l'assurance de la disposition des États-Unis à conférer avec les gouvernements intéressés et à faire rapport aux parties contractantes des décisions auxquelles ils aboutiraient. La question de certaines taxes grecques à l'importation est aussi venue sur le tapis; le gouvernement hellène a cependant résolu de lui-même le problème. La permission de déroger à l'engagement de n'instituer aucune nouvelle préférence a été accordée à l'Australie, afin qu'elle puisse consentir un régime de préférence à l'égard de certains produits de base originaires de la zone Papoua-Nouvelle-Guinée. L'Australie, en instituant ces préférences, se propose d'encourager le développement économique des territoires en question.

Selon la décision des parties contractantes, la neuvième session s'ouvrira à Genève le 14 octobre 1954.

### CONTRIBUTION DU CANADA AU FISE

A la réunion du Conseil administratif du FISE, à New-York, M<sup>me</sup> D. B. Sinclair, adjointe exécutive au sous-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a annoncé le 1<sup>er</sup> mars que le Gouvernement du Canada, sous réserve de l'approbation du Parlement, contribuera en 1954 un demi-million de dollars au Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Le Conseil en question se réunit à ce temps-ci de l'année pour recevoir les rapports de l'activité du FISE et voter les crédits destinés aux programmes prévus pour l'avenir.

Le Gouvernement du Canada a déjà versé \$8,375,000 au Fonds depuis son établissement. En outre, les Canadiens ont contribué, à titre bénévole, la somme d'un million et demi environ.

Le FISE fut créé en 1947, sous le titre de Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance, en vue de venir en aide aux enfants des pays dévastés par la guerre. En 1950, il fut autorisé à entreprendre, pour une période de trois ans devant se terminer le 31 décembre 1953, des programmes à longue échéance pour le bien-être de l'enfance dans les pays insuffisamment développés. Le 8 octobre 1953, l'Assemblée générale, par un vote unanime, décida de maintenir le Fonds pendant une période de temps illimitée.

# Conférence des ministres des Finances du Commonwealth

LA Conférence des ministres des Finances du Commonwealth qui s'est tenue à Sydney (Australie) du 8 au 15 janvier a fourni aux gouvernements du Commonwealth l'occasion d'examiner ensemble les progrès accomplis dans le domaine économique depuis la Conférence économique du Commonwealth de décembre 1952. A cet égard, les entretiens ont différé des réunions antérieures marquées par la sombre atmosphère des difficultés aiguës que posait à la zone sterling la question de la balance des paiements. Qu'une rencontre exempte de tout pressentiment de crise fût possible, c'était là un indice des remarquables progrès faits durant l'année vers une plus grande stabilité économique.

Dans son discours inaugural, le Premier ministre de l'Australie, M. Menzies, déclara que c'était la première fois qu'une conférence économique et financière d'une telle importance avait lieu en Australie. Il s'agissait en fait de la première réunion des ministres des Finances du Commonwealth en dehors de Londres, du moins depuis la dernière guerre. Tous les pays autonomes du Commonwealth étaient représentés par leurs ministres des Finances, à l'exception de la Nouvelle-Zélande où le portefeuille des Finances est assigné au Premier ministre. M. Bowden, ministre associé des Finances de la Nouvelle-Zélande, assistait aux entretiens. La délégation du Canada, qui avait à sa tête M. D. C. Abbott, comprenait également M. W. A. Irwin, haut commissaire en Australie, M. W. F. Bull, sous-ministre du Commerce, M. J. J. Deutsch, sous-ministre adjoint des Finances, et M. Louis Rasminsky, de la Banque du Canada.

## Objet de la réunion

La réunion avait pour objet de consolider le développement économique enregistré au cours des derniers douze mois par la zone sterling et le Commonwealth, et d'examiner comment, à partir de là, on pouvait le mieux pousser l'expansion de la production et du commerce mondial. Une attention particulière a été accordée aux perspectives du commerce mondial, aux programmes de développement ainsi qu'au plan général élaboré à la conférence de 1952 en vue d'assurer l'expansion de la production dans le monde et de promouvoir l'établissement d'un système multilatéral efficace de paiements et d'échanges commerciaux.

Depuis janvier 1952, les pays de la zone sterling ont avancé à grands pas vers une stabilité financière intérieure, se frayant une route dans le commerce international, poursuivant des programmes équilibrés de mise en valeur et progressant, de façon générale, vers des conditions qui permettent d'abolir graduellement les contrôles discriminatoires et d'instaurer un régime commercial et financier élargi et plus souple. Les grandes lignes de ces derniers objectifs sont exposées dans le « Plan collectif » du Commonwealth pour la libéralisation du commerce et des paiements, dont il est question plus loin. Le retour éventuel à la convertibilité du sterling constitue une partie intégrante de ce plan, qui rejette l'idée qu'une solution durable aux problèmes économiques peut se trouver dans un régime fermé de mesures discriminatoires, affirmant par ailleurs que le meilleur moyen d'assurer au monde la prospérité réside dans le libre échange des biens et services.



**LE MINISTRE DES FINANCES EN AUSTRALIE**

—*Sydney Morning Herald*

Le ministre des Finances, M. D. C. Abbott (à droite), répond aux questions du correspondant de l'agence Reuter, M. F. Coleman, à une conférence de presse tenue lors de la réunion des ministres des Finances du Commonwealth, à Sydney, Australie, en janvier 1954.

**Perspectives commerciales dans le monde**

Se tournant vers l'avenir, la conférence s'est arrêtée à considérer les perspectives qui s'offrent au commerce international. Comme le Commonwealth assure près du tiers de ces échanges, la politique et les mesures qu'il adopte revêtent une importance capitale, notamment en face de l'incertitude que fait naître la vitalité future du commerce international. Le communiqué publié par la conférence affirmait le désir des pays du Commonwealth de prendre, tant à titre individuel que collectif, les mesures qui s'imposent pour maintenir la production, le commerce et un sain développement des ressources, et d'assurer que des fluctuations économiques passagères ne mettront pas obstacle à la réalisation des objectifs à long terme. Les pays du Commonwealth se sont également disposés à coopérer dans ce sens avec d'autres pays et institutions internationales.

Le communiqué soulignait cependant l'importance qu'il y a pour les autres pays, notamment les nations européennes et les États-Unis, de jouer leur rôle dans la mise en œuvre de politiques tendant à une expansion du commerce mondial. La conférence a applaudi à la déclaration faite par le Président Eisenhower dans son message sur l'état de l'Union, selon laquelle son administration est déterminée à maintenir, dans la présente phase de transition, une économie américaine aussi forte que progressive. Il est évident qu'étant donné leur position prédominante dans les échanges internationaux, les États-Unis assument un rôle de premier plan.

Au cours de la réunion, M. Butler, chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni, a présenté un rapport sur les progrès enregistrés en Europe et part en

rière  
où l'on  
bilité d  
et le re  
Au  
elevé, l  
laisait a  
conom  
préveni  
dans les  
tissement  
sion aig  
financiè  
Le  
saine p  
avouée  
caine f  
mentati  
tuent, s  
Ap  
sa balan  
yrent p  
sterling  
dans se  
aient ju  
et qu'il  
qu'il es  
devises  
au cour  
portant  
Au  
import  
par cer  
de déc  
de la z  
fur et  
ces pay  
à souli  
à une  
Polit  
O  
politi  
object  
mer l'  
saines  
de la  
une c  
neure  
extérie

lièrement au sein de l'Organisation européenne de coopération économique, où l'on s'intéresse activement à certaines mesures visant à favoriser la convertibilité des devises. M. Butler a attiré l'attention sur l'expansion de la production et le renforcement de la position économique des pays d'Europe en général.

Au chapitre des mesures propres à stabiliser le commerce à un niveau élevé, l'attention s'est portée sur le problème des réserves financières auquel faisait allusion le récent rapport du Fonds monétaire international au Conseil économique et social des Nations Unies. Ce rapport affirme que s'il faut, pour prévenir et enrayer les crises, compter avant tout sur l'adoption, notamment dans les pays industriels, de mesures nationales propres à empêcher que ralentissement économique ou rajustements déflationnaires ne dégèrent en dépression aiguë, il n'est pas moins nécessaire de faciliter la création de réserves financières supplémentaires.

Le communiqué de la conférence renferme l'observation suivante: « La saine politique économique des pays du Commonwealth, la détermination avouée du Gouvernement des États-Unis de maintenir une économie américaine forte et progressive, l'expansion de la production européenne, et l'augmentation marquée des réserves monétaires en dehors de la zone dollar constituent, selon nous, de solides motifs de confiance ».

Après avoir noté l'amélioration sensible accusée par la zone sterling dans sa balance des paiements, les Ministres envisagèrent les perspectives qui s'ouvrent pour la prochaine année. Les pays du sterling décidèrent que la zone sterling dans son ensemble travaillerait à maintenir un excédent substantiel dans ses paiements avec le reste du monde. Bien que les conférences antérieures aient jugé nécessaire de mettre avant tout l'accent sur les rentrées de dollars, et qu'il demeure impérieux d'acquérir un excédent de dollars, on a reconnu qu'il est tout aussi important, aujourd'hui, d'avoir un solide surplus d'autres devises, le sterling mis à part. Les pays du sterling ont déclaré qu'on devrait, au cours de la prochaine année, accroître les rentrées par des efforts intensifs portant sur tout le secteur des exportations.

Au moment de la crise aiguë de 1951, de nombreuses restrictions aux importations de toutes provenances, y compris la zone sterling, furent imposées par certains pays du Commonwealth. Le communiqué publié par la conférence de décembre 1952 signala ces limitations aux échanges effectués à l'intérieur de la zone sterling, et il fut alors décidé d'y apporter des adoucissements au fur et à mesure que s'affermirait sur le plan extérieur la position financière de ces pays. Notant que certains relâchements avaient été consentis, la conférence a souligné que de nouveaux progrès dans cette voie semblaient possibles grâce à une amélioration continue dans la balance des paiements des pays intéressés.

### Politique intérieure

On a admis qu'il restait plus à faire en ce qui concerne l'application d'une politique intérieure capable de contribuer efficacement à la réalisation des objectifs communs. Le communiqué faisait observer qu'on ne pouvait surestimer l'importance qui s'attache à cet aspect de la tâche. « De l'application de saines directives économiques dépendent le pouvoir d'achat de l'argent, le coût de la vie et la vente des exportations sur les marchés mondiaux, où s'exerce une concurrence de plus en plus vive. Toute déficience dans la politique intérieure d'un pays membre quelconque entraîne des répercussions sur la situation extérieure de l'ensemble de la zone sterling en créant une demande excessive



—Associated News

**CONFÉRENCE DES MINISTRES DES FINANCES DU COMMONWEALTH**

Groupe de représentants des pays du Commonwealth à la Conférence des ministres des Finances. De gauche à droite: sir Percy Spender, ambassadeur d'Australie aux États-Unis; sir Arthur Fadden, trésorier fédéral d'Australie; M. R. A. Butler, chancelier de l'Échiquier au Royaume-Uni; M. R. A. Menzies, Premier ministre d'Australie; M. Eric Harrison, vice-président du Conseil exécutif fédéral d'Australie; M. C. M. Bowden, ministre associé des Finances de Nouvelle-Zélande.

de produits importés, en privant de ressources les industries d'exportation et en déséquilibrant la balance des paiements. » La conférence a reconnu la nécessité d'opérer certains rajustements en vue de favoriser l'accroissement de la production des articles d'exportation et de stimuler l'épargne.

**Mise en valeur**

Le Commonwealth possède de vastes ressources industrielles et naturelles dont presque tous les pays membres détiennent une part importante. Il reste cependant beaucoup à faire dans le domaine de la mise en valeur. Les pays du Commonwealth appartenant à la zone sterling ont déclaré qu'ils entendaient concentrer leurs efforts sur la mise en valeur de celles des ressources qui, directement ou indirectement, contribuent, du point de vue économique, à améliorer la balance des paiements de la zone sterling. Dans certains pays, toutefois, il a fallu recourir à des plans de mise en valeur qui répondent à l'urgent besoin d'un relèvement radical des niveaux de vie. C'est là la base indispensable de toute évolution économique. Les représentants du Commonwealth ont réaffirmé leur détermination de presser la mise en œuvre de ces plans. On encouragera l'entreprise privée dans les cas où celle-ci joue un rôle significatif. Les gouvernements s'appliqueront à favoriser un développement équilibré, d'ordre public ou privé, à poursuivre une politique d'augmentation de l'épargne, ainsi qu'à encourager les placements de capitaux en provenance tant de l'intérieur qu'aux

Plan co  
La  
a élabor  
système  
y comp  
sous le  
tive de  
tions au  
discipli  
débiteu  
crédite  
sont ser  
et un r  
  
A t  
la conf  
même e  
des nat  
dans la  
établies  
des pay  
pays et  
à assur  
cier su  
  
A ce  
au Con  
d'échan  
tous le  
temps  
mait q  
précise  
éconon  
  
Le  
le com  
aux or  
efforts  
  
O  
le For  
des m  
devis  
institu  
noté  
présen  
en ce  
Plan  
Roya  
cet o  
  
I  
pério  
auxq

## Plan collectif en vue de la libéralisation du commerce et des paiements

La Conférence économique du Commonwealth tenue en décembre 1952 a élaboré un certain nombre de propositions tendant, en général, à réaliser un système aussi ample que possible d'échanges et de paiements multilatéraux, y compris la convertibilité des devises. On désigne souvent ces propositions sous le nom de « Plan collectif », puisqu'elles se fondent sur une action collective de la part des pays débiteurs et créditeurs et visent à éliminer les restrictions au commerce et aux paiements. Ces propositions prévoient des mesures disciplinaires sur le plan monétaire et financier, notamment au sein des pays débiteurs, et une certaine libéralisation de la politique commerciale des pays créditeurs. Les pays du Commonwealth ont réaffirmé que de telles initiatives sont seules capables de permettre une utilisation maximum de leurs ressources et un renforcement de leur économie nationale.

A titre d'illustration des progrès accomplis par les pays de la zone sterling, la conférence a noté la confiance de plus en plus grande faite au sterling, de même que la vigueur et la flexibilité croissantes qui caractérisent l'économie des nations de la zone sterling. On a admis cependant que toute mesure décisive dans la mise en œuvre des objectifs du Plan était fonction des conditions établies à la conférence de 1952: le succès continu de la politique intérieure des pays du Commonwealth rattachés à la zone sterling; la possibilité que ces pays et d'autres nations commerçantes adoptent des lignes de conduite propres à assurer l'expansion du commerce mondial, et enfin l'apport d'un appui financier suffisant, grâce au Fonds monétaire international ou autrement.

A ce propos, la Conférence a jugé encourageant le fait que, dans son message au Congrès, le Président Eisenhower ait préconisé la création d'un régime d'échanges et de paiements à la fois plus sain et plus souple, à la faveur duquel tous les pays pourraient vivre par eux-mêmes et qui permettrait en même temps à l'économie américaine de poursuivre son essor. Le communiqué affirmait que tous les pays du Commonwealth attendaient les recommandations précises que le Président doit soumettre au Congrès en matière de politique économique étrangère.

Les pays du Commonwealth ont réaffirmé leur intention, formulée dans le communiqué de la conférence de 1952, de recourir autant que faire se peut aux organismes internationaux de commerce et de finance existants, dans leurs efforts pour réaliser le Plan collectif.

On a jugé que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et le Fonds monétaire international prendraient plus d'importance encore quand des mesures auront été arrêtées en vue de la libéralisation du commerce et des devises, et que l'organisation, les règlements et les modes de procédure de ces institutions pourraient être réexaminés avec profit. La conférence a également noté que des pays membres de l'Union européenne de paiements étudient présentement la façon la plus efficace d'en arriver à une formule plus ample en ce qui concerne le commerce et les paiements. Cette étude revêt pour le Plan collectif une importance particulière, étant donné la participation du Royaume-Uni à l'Union et le fait que c'est le sterling qui a cours au sein de cet organisme.

Les ministres des Finances du Commonwealth assistent à ces réunions périodiques afin d'examiner ensemble la situation et de discuter les problèmes auxquels fait face chacun de leurs pays. Bien qu'elles occupent toutes une place

importante dans le monde commercial, les nations qui y participent ne sont cependant pas parvenues au même degré d'avancement économique. Si certains aspects des délibérations intéressent davantage tels pays, il existe toutefois un intérêt commun: la compréhension réciproque des problèmes qui se posent pour les uns et les autres et l'effort collectif vers un même but, qui est de créer un système multilatéral efficace de commerce et de paiements, dans le cadre duquel biens et services puissent être échangés pour le plus grand avantage de tous.



M. DAG HAMMARSKJÖLD

—Capital Press

Au cours du voyage de deux jours qu'il a fait au Canada à la fin de février, le Secrétaire général des Nations Unies, M. Dag Hammarskjöld, a reçu du Collège Carleton, à Ottawa, un doctorat honorifique en droit. La photo ci-dessus, prise à l'occasion de la cérémonie, représente M. Hammarskjöld en compagnie de M. M. MacOdrum, président du Collège Carleton. Lors de sa visite au pays, le Secrétaire général des Nations Unies a prononcé des causeries à un déjeuner de l'Empire Club à Toronto et à la cérémonie universitaire, à Ottawa.

Dans la capitale, il a été reçu chez le Gouverneur général, a eu des entretiens avec des ministres du Cabinet et des hauts fonctionnaires de l'État. Il a donné une conférence de presse aux correspondants parlementaires. Il a aussi visité la Chambre des communes, où l'Orateur a fait un vif éloge des efforts que le Secrétaire a déployés en vue du maintien de la paix.

(On peut se procurer à la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa (Canada), les textes des causeries que M. Hammarskjöld a prononcées au Canada. (S/P 54/6 et 7).)

Les

Sous cette  
extérieure  
d'un comp

DANS  
une réso  
techniq  
que la r  
les répe  
la collab  
entre se  
pation c  
en Coré  
poursuit  
tionaux  
ment à  
program

« L  
internat  
initiale,  
importa  
crédits

Deux s

Qu  
elle est  
program  
œuvre  
premiè  
plus de  
de doll  
deman  
le mor  
affecté  
multil

annu  
par l  
et en

C  
Unies  
de ma  
les Na  
pratic  
à trop  
sur u

# Les affaires extérieures au Parlement

## DÉCLARATIONS SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

*Sous cette rubrique sont reproduites quelques-unes des déclarations faites au sujet des affaires extérieures par des membres du Cabinet ou par leurs adjoints parlementaires. Il ne s'agit pas d'un compte rendu de tous les débats de politique extérieure qui ont eu lieu au cours du mois.*

DANS un discours prononcé à la Chambre des communes le 10 février sur une résolution en vue d'accroître l'apport du Canada au programme d'assistance technique des Nations Unies, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures signala que la motion dont était saisie la Chambre se rapportait à une question « dont les répercussions éloignées peuvent revêtir une très grande importance pour la collaboration et la paix internationales ». M. Pearson établit la distinction entre secours, développement économique et assistance technique. La participation du Canada au Fonds destiné aux enfants et à l'œuvre des Nations Unies en Corée s'inscrit, dit-il, dans la catégorie des secours. La seconde catégorie, poursuit-il, embrasse les prêts consentis par l'entremise d'organismes internationaux ou d'un organisme national et la mise de crédits ou de fonds de placement à la disposition d'autres pays pour les aider à mettre en œuvre leur programme d'immobilisations et de développement économique.

« Le Canada, déclare M. Pearson, a mis à la disposition de la Banque internationale, aux fins que je viens d'indiquer, la totalité de sa souscription initiale, soit quelque 58 millions de dollars. » Grâce à cette cotisation des plus importantes et aux autres, la Banque a pu avancer sous forme de prêts ou de crédits plus de 1,700 millions.

### Deux sortes d'assistance technique

Quant à l'assistance technique proprement dite, d'expliquer M. Pearson, elle est de deux sortes: l'assistance bilatérale et l'assistance multilatérale. Le programme des États-Unis en quatre points et le plan de Colombo mis en œuvre par le Commonwealth appartiennent à la première. Au cours des trois premières années du plan de Colombo, le Canada, précise le Ministre, a versé plus de 75 millions de dollars sous forme d'aide financière et plus d'un million de dollars sous forme d'assistance technique, « et cette année le Gouvernement demandera au Parlement de voter la somme de \$25,400,000 — c'est, je pense, le montant sur lequel on s'est provisoirement entendu — dont une partie sera affectée à l'assistance technique proprement dite ». Quant aux programmes multilatéraux, il s'agit de ceux qui sont mis en œuvre au moyen du budget annuel des Nations Unies et du budget des diverses institutions spécialisées « par l'entremise desquels le Canada a déjà contribué assez largement en argent et en hommes ».

Chose déplorable, cet aspect des plus importants du travail des Nations Unies n'en est pas un dont on parle beaucoup ou auquel on consacre beaucoup de manchettes. Et M. Pearson de poursuivre: « Nous considérons trop souvent les Nations Unies d'après les controverses politiques, en négligeant leur activité pratique sur les plans social et économique. » Un danger, c'est qu'en cherchant à trop entreprendre on ait recours aux mauvais moyens. Pour agir efficacement sur un milieu, il faut le connaître. M. Pearson démontre, avec maints exemples

concrets à l'appui, comment on a obtenu des résultats fertiles à peu de frais en ayant recours à des améliorations techniques d'ordre secondaire.

Avant de passer à l'aide matérielle déjà accordée aux œuvres internationales, peu considérable aux premiers stades il va de soi, il dit toute l'importance qu'il attache à l'adoption d'une attitude judicieuse à cet égard:

En plus de ce genre d'aide technique, comme on l'a déjà fait remarquer aujourd'hui, ces gens demandent qu'on manifeste de la sympathie, de la compréhension à l'endroit de leurs coutumes locales et qu'on se mette au courant de celles-ci. A certains points de vue, cette attitude et cette compréhension sont aussi importantes que l'assistance matérielle. Aussi dois-je ajouter que l'assistance matérielle doit venir après la sympathie et la compréhension, l'on veut qu'elle donne de bons résultats.

Pendant les dix-huit premiers mois de ce Programme élargi d'assistance technique, les États membres de l'ONU ont versé au total \$20,070,000. La part du Canada a été de \$850,000. En 1952 le total était de 19 millions, dont \$750,000 versés par le Canada. En 1953 le total remontait à 22 millions, la part du Canada étant de \$800,000.

« Nous avons cherché à conserver ce que nous croyons être un rapport équitable entre notre part à nous et les contributions totales des Nations Unies », poursuit M. Pearson. Cette année soixante-dix pays se sont engagés à contribuer au fonds d'aide technique. Le montant promis dépasse 24 millions. Voici ce qu'a dit M. Pearson à ce sujet:

Nous avons joué un grand rôle au sein de la Commission des engagements en l'automne dernier. Nous avons fait ce que nous avons pu pour faire augmenter ce montant, et comme preuve de notre sincérité à cet égard, nous avons fait savoir par la bouche de notre représentant aux Nations Unies, M. le sénateur McKee, que nous augmenterions notre montant cette année, de \$800,000 1.5 million (en dollars des États-Unis) . . . Il semble assuré que les conditions que nous avons posées, pour ce qui est de l'augmentation de notre contribution seront remplies et, par conséquent, dès que la chose sera confirmée, le Gouvernement se propose d'ajouter une somme aux crédits supplémentaires, afin de porter notre contribution totale au titre de ce programme au maximum promis . . . Le concours du Canada à l'aide technique n'a été dépassé, jusqu'ici, que par ceux du Royaume-Uni, des États-Unis et de la France. Si le Parlement vote le montant qui lui sera probablement demandé cette année, dans le budget ordinaire des dépenses et dans le budget supplémentaire, la participation du Canada sera la troisième, par ordre d'importance, de toutes celles des États membres des Nations Unies.

### Personnel technique

En terminant, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait part de ses efforts déployés en vue d'augmenter le nombre des spécialistes auxquels on pourrait recourir:

Le rôle que nous jouons ne prend pas seulement la forme d'une assistance pécuniaire. En outre, nous fournissons des spécialistes, par l'entremise des Nations Unies. Il y a en ce moment chez nous 217 personnes que nous formons dans le cadre du programme d'aide technique de l'ONU, sur un total de 300. Les autres étudient au Canada dans le cadre du plan de Colombo. En outre 96 spécialistes canadiens sont actuellement à l'étranger au service des Nations Unies . . . En terminant, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire combien je suis fier à l'esprit, voire à la forme même de la proposition de résolution. Je voudrais

insister sur le fait que nous faisons tout de même quelque chose dans ce sens. J'aimerais aussi exprimer l'espoir que tous les honorables députés ici présents pourront y souscrire car, comme on l'a dit plus d'une fois, la guerre à la misère, au retard économique, à la pauvreté et au malheur est le chemin qui conduit à la paix.

#### Allocution au collège Rollins\*

Le 24 février 1954, à la Chambre des communes, M. Pearson répondant à une question de M. M. J. Coldwell, a cité un passage du discours qu'il a prononcé au collège Rollins, en Floride:

Vous trouverez dans le Canada, non pas un approbateur servile mais un ami loyal et dévoué, surtout dans les moments difficiles.

Étayant cette affirmation par des exemples empruntés tant à la période de paix qu'à celle de guerre, il termine ainsi:

Le Canada est un pays jeune, qui fait face à un impérieux besoin de développement; un pays aux vastes espaces, dont le gouvernement et l'administration sont aussi coûteux que difficiles. Il n'a pas voix déterminante aux entretiens où se préparent les importantes décisions internationales, pas plus qu'il ne peut jouer un rôle décisif dans les salles de conférence ou sur le théâtre des conflits. Il pourrait donc être tenté de se soustraire aux luttes engagées entre les géants, en prétextant que ceux qui dansent doivent payer les violons.

Mais nous ne voyons pas les choses de cette façon. Le conflit actuel ne met pas aux prises des empires ou deux superpuissances; il oppose la liberté et l'esclavage, le despotisme et la démocratie, le bien et le mal. C'est pourquoi nous nous rangeons du côté de la liberté, sous la direction des États-Unis d'Amérique, déterminés à faire notre part dans la lutte difficile et interminable, pour la paix et l'établissement d'un monde où il fasse bon vivre.

\* Le texte complet de cette allocution se trouve à la page 100 du présent numéro d'« Affaires Extérieures ».

# Les Canadiens au Collège de défense de l'OTAN

*Tous les pays de l'OTAN célébreront le cinquième anniversaire de la signature du Traité de l'Atlantique-Nord, le 4 avril prochain. Les déclarations qui se feront au nom du Gouvernement canadien à cette occasion seront reproduites dans un numéro subséquent d'AFFAIRES EXTÉRIEURES.*

Au nombre des 52 officiers et fonctionnaires qui terminaient récemment les cours au Collège de défense de l'OTAN à Paris, on comptait cinq Canadiens y compris des représentants des trois armes du Canada.

Au dernier cours de la quatrième série, le 11 février 1954, un parchemin commémoratif a été remis à chacun de ces Canadiens: le capitaine de groupe R. M. Cox, D.F.C., A.F.C., (CARC); le commandant N. S. C. Dickinson (MRC); le lieutenant-colonel E. T. Munro; le commandant d'escadre J. V. Watts, D.S.O., D.F.C. avec agrafe, (CARC); M. Ian R. Stirling, du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. La cinquième série, commencée le 2 février dernier, se terminera le 30 juillet 1954.

Le projet d'un collège multinational de défense, où seraient étudiés et discutés les problèmes militaires, politiques, économiques et sociaux de l'Alliance atlantique, fut conçu par le général Eisenhower, lorsqu'il devint le premier titulaire du poste de commandant suprême allié de l'OTAN en Europe. Les pays membres ayant souscrit au projet, la première série de cours commença le 19 novembre 1951 et fut suivie par 47 représentants. Les divers pays délèguent à ces cours des personnes qui détiennent un grade équivalent à moins à celui de lieutenant-colonel ou qui exercent des fonctions civiles d'un ordre correspondant.

Le programme, d'une durée d'environ 22 semaines, comprend des discussions sur des sujets d'intérêt commun ainsi qu'une série de conférences instructives. Ces conférences, données le matin et traduites simultanément dans les deux langues officielles, le français et l'anglais, alternent avec des discussions en groupe, l'après-midi. Le programme est assez souple pour permettre de toucher à une grande diversité de sujets. Les étudiants se rendent aussi dans les pays de l'OTAN pour y visiter les bases militaires, les centres industriels et divers ministères gouvernementaux.

Le poste de commandant du Collège de défense est confié alternativement et pour une période de deux ans à un officier supérieur de l'un des pays membres du Groupe permanent: France, États-Unis et Royaume-Uni. Le commandant est assisté de quatre adjoints, représentant les trois armes et le monde civil, et de dix instructeurs.



—Défense nationale

#### LE PREMIER MINISTRE EST ACCUEILLI AU G.Q.G. ALLIÉ EN EUROPE

Le Premier ministre, M. St-Laurent, durant son récent voyage en Europe et en Asie, a été accueilli à son arrivée au Grand quartier général des puissances alliées en Europe (Paris) par le général Alfred M. Gruenther, commandant suprême allié en Europe. A droite, M. L. D. Wilgress, représentant permanent du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique-Nord.



#### ACCORD AÉRIEN AVEC LE PÉROU

Le ministère des Affaires extérieures a annoncé le 24 février qu'un accord bilatéral portant sur le transport aérien avait été signé le 18 février à Lima, au Pérou, par l'ambassadeur du Canada, M. Émile Vaillancourt, et par le ministre des Affaires étrangères du Pérou, le Dr Ricardo Rivera Schreiber, chacun des signataires agissant au nom de son pays.

L'accord prévoit, entre autres choses, l'échange réciproque de droits de circulation aérienne entre le Canada et le Pérou devant être exercés par les lignes aériennes désignées par chacun des deux pays, sur un parcours Montréal-Lima à l'est et un parcours Vancouver-Lima à l'ouest. Depuis plusieurs mois, la Canadian Pacific Airlines fournit un service entre Vancouver et Lima, via Mexico, en vertu d'une autorisation provisoire accordée par le Gouvernement du Pérou.

## ALLOCUTION AU COLLÈGE ROLLINS

Allocution du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, au collège Rollins Winter Park (Floride), le 21 février 1954.

Nous voici à une époque de l'année où les Canadiens, livrés à leur climat tonifiant mais parfois glacial, se tournent avec envie vers la Floride ensoleillée. Quelques-uns d'entre eux ont même la bonne fortune de venir s'y réchauffer!

Votre voisin du nord est cependant beaucoup plus qu'un secteur de la mappemonde remarquable par son étendue et ses basses températures, et peuplé, comme on semble l'imaginer encore de ce côté-ci de la frontière, de gendarmes en rouge, d'Esquimaux, de trappeurs, de quintuplées et de jolies Rose-Marie!

Nous avons, il est vrai, nos hommes pittoresques, auxquels les vastes espaces ne manquent pas. De fait, le Canada occupe une telle étendue que si on pouvait le faire basculer sur son extrême pointe méridionale, il couvrirait tous les États-Unis, sans excepter le Texas, et une très large section du golfe du Mexique.

Pour m'en être déjà vanté au Texas, j'ai échappé de justesse aux coups et aux enquêtes. Il n'est pas bon d'y laisser entendre que quoi que ce soit — même le Canada — puisse éclipser le Texas!

### L'appel du Nord

Cette grande terre canadienne, y compris, comme nous nous en rendons maintenant compte, ses régions arctiques, est généreusement pourvue de biens et de ressources. Elle est riche, aussi, de l'énergie et de l'esprit d'initiative de son peuple, qui exploite ces ressources à un rythme et avec un succès comparables aux grands jours de l'expansion américaine. Les frontières de notre colonisation reculent sans cesse vers le nord, et à un moment où ces marches septentrionales prennent une grande importance, tant stratégique qu'économique. Il me répugne de l'affirmer en Floride: pour nous, l'appel du Nord est devenu une invite non seulement à l'aventure, mais aux réalisations.

Notre population, qui comprend près d'un million d'immigrants arrivés depuis la fin de la seconde guerre mondiale, s'accroît à peu près dans la mesure où notre économie peut absorber l'augmentation. Le Canada compte aujourd'hui plus de 15 millions d'habitants, mais il y a place pour beaucoup plus. Nous avons constitué un solide noyau démographique en vue du développement futur de notre pays.

Au nord de votre frontière, s'édifie une nation forte et stable. Notre niveau de vie et nos richesses *per capita* se comparent aux vôtres, et nous sommes devenus la troisième nation commerçante du monde. Incidemment — même si pour nous cela n'a rien de fortuit — nos achats chez vous, d'une valeur annuelle de quelque 3 milliards de dollars, dépassent ceux de tout autre pays, même ceux des pays sud-américains réunis — résultat dont nous serions plus fiers s'il nous était seulement

donné de vendre autant à vos 165 millions d'habitants!

Bref, le Canada est en marche vers une grande destinée. Aussi bien, devriez-vous nous mieux connaître et vous renseigner davantage sur un pays qui prend de plus en plus d'importance pour vous.

Laissez-moi vous donner l'assurance que nous sommes largement renseignés sur votre pays. Je souhaite parfois qu'on nous épargne cette avalanche de nouvelles, ou plutôt que celles-ci nous parviennent sous une forme plus nuancée. La presse, la radio, le cinéma et la télévision, qui ne connaissent ni frontières: télégrammes d'immigration, nous peignent, en traits forts, les aspects sensationnels et douteux, souvent même les côtés désagréables: les moins séduisants de la vie américaine. Il y a donc danger qu'il en reste une image déformée de votre pays. Cela entraîne de moins graves conséquences au Canada qu'à leurs, parce que vous connaissez si bien, nous sommes en mesure de percer les apparences de ramener ces déformations à de justes proportions et de les voir dans la perspective qui convient.

### Manque de connaissances

À propos des relations canado-américaines un rédacteur a formulé l'observation suivante: « Les Américains affichent au sujet du Canada une ignorance bienveillante, tandis que les Canadiens ont des États-Unis une connaissance malveillante ». L'expression « malveillante » est inexacte; c'est plutôt une notion fallacieuse, que nous inculquent les nouvelles erronées dont on nous inonde souvent. Il est donc opportun que les Canadiens se rappellent — on nous y aiderait en nous les signalant plus souvent — les profonds et bienfaisants courants de l'histoire et de l'opinion américaines qui, dans le passé, ont toujours balayé le tapage et l'écume. Nous devrions nous rappeler, par exemple, votre tenacité à défendre la liberté, le droit et la justice, et même que la générosité et le franc désintéressement qui distinguent le caractère américain. Nous devrions songer, en particulier, à ces millions d'hommes et de femmes qui, dans le calme, la modération et le dur labeur, façonnent cette grande nation, mais défraient rarement les manchettes des journaux étrangers. Malheureusement, on prend trop souvent les manchettes pour des caractéristiques de la vie américaine. La réputation d'un pays est comme celle d'un savon: c'est l'infime proportion d'impureté qui retient l'attention, surtout l'étranger.

Si l'image du Canada est souvent déformée à l'étranger, il ne faut s'en prendre qu'à l'ignorance. Nous n'aimons pas, par exemple, être considérés en Grande-Bretagne ou en Europe comme un simple prolongement des États-Unis, du fait que nous parlons le langage américain, jouons au base-ball ou préférons le café au thé. Il nous déplaît également que

nous juge ici comme une sorte de colonie britannique parce qu'entre autres choses, nous chérissons une monarchie qui nous relie à notre passé et symbolise notre association avec d'autres nations libres d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Australie, au sein d'un Commonwealth mondial.

Il en est, je le crains, dans votre pays, qui ne croiront jamais que le Canada est une nation libre et indépendante tant que nous n'aurons pas mené victorieusement une opération militaire contre la Milice Rouge, forçant celle-ci à signer un traité de paix. Une telle manœuvre en vaudrait la peine du point de vue des relations publiques, et je sais que les Britanniques seraient heureux d'y collaborer, si nous n'avions d'autres problèmes plus importants à régler.

Les Canadiens d'aujourd'hui ne veulent être une réplique de personne; ce qu'ils souhaitent, c'est d'être eux-mêmes. Ils sont fiers de leur jeune nation, qui a réalisé de si étonnants progrès en dépit du fait qu'au cours des derniers quarante ans, elle ait connu douze années de participation directe à des guerres outre-mer.

#### Limites à la souveraineté

Le Canada a aussi appris que l'indépendance doit, de nos jours, se tempérer d'interdépendance, et que les données de la vie internationale imposent des limites à la souveraineté nationale, notamment celle des pays de moindre importance. La plus décisive de ces données c'est qu'advenant une troisième guerre mondiale, avec toutes ses horreurs atomiques, la liberté personnelle aussi bien que nationale serait la première victime. Pour éviter cette catastrophe, l'action collective s'impose. Or pareille action implique des restrictions à la souveraineté nationale dans l'intérêt de la sécurité tant nationale qu'internationale. Cette formule, nous l'acceptons quand une guerre collective nous place devant l'évidente nécessité d'y recourir. Mais il faut nous rendre compte que l'action collective, fondée sur la coopération et les consultations, n'est pas moins nécessaire lorsqu'il s'agit de prévenir la guerre.

L'une des raisons pour lesquelles nous, Canadiens, prenons particulièrement conscience de ces limites à notre liberté d'action, est que nous vivons sous l'égide amicale, bien que parfois écrasante, d'un puissant voisin. A cause de cela, et du fait de nos relations étroites, les Canadiens surveillent tout ce que vous faites avec un singulier intérêt, souvent mêlé d'admiration et parfois d'inquiétude, mais toujours empreint, je l'espère, d'une amicale compréhension. Cette préoccupation intense à l'égard de vos programmes et de vos méthodes est tout à fait naturelle, parce que nous savons qu'il nous est impossible d'échapper aux conséquences qui s'ensuivent sur le plan politique ou économique. Si nous semblons parfois enclins à la critique ou à l'inquiétude, nos réactions sont ce que seraient les vôtres si les situations étaient renversées, c'est-à-dire, si nous étions la première puissance du monde, disposant du contrôle des armes atomiques et du droit de décider où,

quand et comment les utiliser.

S'il arrive que votre politique et votre pouvoir suscitent chez nous quelque anxiété, je puis vous assurer que nous nous inquiéterions bien davantage si vous ne possédiez pas ce pouvoir ou si votre activité politique se limitait aux questions continentales.

Le Canada est le cadet d'une association nord-américaine que ne pourront dissoudre ni les flatteries des communistes ni la timidité isolationniste. Ne vous étonnez pas, cependant, si le partenaire junior fait valoir de temps à autre son point de vue, dans la langue nord-américaine. Nous le faisons parce que la liberté est le fondement et la gloire de notre association, qui ne présente, du reste, aucune analogie avec la sorte de rapports qu'entretennent une dictature communiste et ses dociles satellites. Les désaccords occasionnels ne font que mettre en relief son unité fondamentale.

Ceux qui voudraient diviser les nations de la libre coalition mondiale feraient bien de se rappeler que les éléments qui nous unissent sont beaucoup plus forts que les facteurs qui pourraient nous séparer. Cela s'applique particulièrement à l'amitié qui unit le Canada et les États-Unis.

Si dans notre monde orageux, cette amitié brille comme un puissant rayon d'espoir et de confiance, ce n'est pas que nous n'ayons ni problèmes à régler ni difficultés à affronter. Difficultés et problèmes abondent, tant dans le domaine économique que politique, et ils ne peuvent que s'accroître dans la mesure où les relations entre les deux pays prennent sans cesse plus d'importance.

Si nous sommes plus conscients que vous ne l'êtes de ces problèmes, c'est qu'ils se dessinent plus nettement sur un horizon moins vaste que le vôtre. Organisation de la défense continentale, problèmes commerciaux, délais apportés à la canalisation du Saint-Laurent, passages de la frontière, questions de sécurité et une foule d'autres forment un assez lourd bilan.

Sans trop nous énerver en face de ces problèmes de plus en plus complexes, nous ne devons pas tenter, par ailleurs, de nous les cacher par des lieux communs réconfortants sur les 125 années de paix que nous avons connues ou à propos de notre frontière ouverte.

Il est dans notre intérêt commun et dans la ligne de notre commune tradition de chercher à nos problèmes mutuels des solutions honnêtes et équitables, qui ne laissent pas d'anertume et n'engendrent aucune lutte. Dans cette tâche, les Canadiens, qui sont des Nord-Américains, entendent protéger leurs intérêts. Mais ils sauront aussi se rendre compte que ces intérêts et ces droits, à la vérité, leur destin même, sont inséparables des vôtres.

#### Ami loyal et dévoué

Vous trouverez dans le Canada, non pas un approbateur servile, mais un ami loyal et dévoué, surtout dans les moments difficiles. De 1914 à 1918 et de 1939 à 1945, le Canada, qui n'avait ni la puissance, ni l'unité, ni l'autonomie dont il jouit présentement, a fourni

la preuve, tragique pour nous, que ses citoyens étaient prêts à mourir au combat pour une noble cause. Aujourd'hui encore, nous donnons des preuves de notre désir de participer à un effort collectif en vue d'empêcher la répétition de pareilles tragédies. C'est animés de cet esprit, que des milliers de jeunes Canadiens s'en sont allés en Corée, et que des milliers servent présentement en Europe sous la bannière de l'OTAN, tels ces pilotes des trois cents chasseurs à réaction, de première ligne, entièrement fabriqués au Canada. Depuis la fin de la guerre, nous avons en outre fourni à nos amis, en vertu du plan d'aide mutuelle, une assistance qui, évaluée en fonction de votre revenu national, atteindrait quelque 57 milliards de dollars. Près de la moitié de notre budget actuel est affectée à la défense.

Le Canada est un pays jeune, qui fait face à un impérieux besoin de développement; un

pays aux vastes espaces, dont le gouvernement et l'administration sont aussi coûteux que difficiles. Il n'a pas voix déterminante aux conférences où se préparent les importantes décisions internationales, pas plus qu'il ne peut jouer un rôle décisif dans les salles de conférence ou sur le théâtre des conflits. Il pourrait donc être tenté de se soustraire aux luttes engagées entre les géants, en prétextant que ceux qui dansent doivent payer les violons.

Mais nous ne voyons pas les choses de cette façon. Le conflit actuel ne met pas aux prises des empires ou deux superpuissances; il oppose la liberté et l'esclavage, le despotisme et la démocratie, le bien et le mal. C'est pour quoi nous nous rangeons du côté de la liberté sous la direction des États-Unis d'Amérique déterminés à faire notre part dans la lutte difficile et interminable, pour la paix et le bien-être d'un monde où il fasse bon vivre.

## NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

(février 1954)

- M. H. T. W. Blockley, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Santiago, le 29 janvier 1954.
- M<sup>me</sup> Elizabeth Weiss, de l'administration centrale, est affectée à l'ambassade du Canada à La Haye, le 5 février 1954.
- M. P.-E.-J. Charpentier, de l'administration centrale, est affecté à l'Ambassade du Canada à Madrid, le 7 février 1954.
- M. A.-R. Crépault, de la délégation permanente du Canada aux Nations Unies à New-York est affecté, après un congé au pays, à l'administration centrale, le 8 février 1954.
- M. J. C. G. Brown, de l'ambassade du Canada à Berne, est affecté à l'administration centrale le 12 février 1954.
- M. T. W. L. MacDermot, du haut commissariat du Canada à Prétoria, revient en congé au pays, le 12 février 1954.
- M. J. B. C. Watkins, nommé ambassadeur du Canada en URSS, le 1<sup>er</sup> février 1954, part pour Moscou, le 19 février 1954.
- M. G. B. Summers est affecté à la légation du Canada à Prague, le 26 février 1954.
- M. M. H. Coleman, du consulat général à New-York, est affecté à l'administration centrale le 1<sup>er</sup> mars 1954.

## PUBLICATIONS DU MINISTÈRE

*Recueil des Traités 1953, N° 2:* Accord sur les dettes extérieures allemandes, signé à Londres le 27 février 1953. Textes anglais et français (prix: 25c.).

*Recueil des Traités 1952, N° 11:* Échange de Notes entre le Canada et le Royaume-Uni constituant un accord ayant pour objet d'étendre à la Guyane anglaise et à Sainte-Lucie l'accord conclu le 6 juin 1946 à l'égard de la double imposition en matière d'impôt sur le revenu. Signées à Ottawa les 9 et 22 mai 1952. Textes anglais et français (prix: 25c.).

*Recueil des Traités 1952, N° 18:* Échange de Notes constituant un accord relatif à la délivrance de visas, comportant des entrées multiples, aux représentants diplomatiques, fonctionnaires et non-immigrants. Signées à Rome le 10 octobre 1952. Textes anglais et français (prix: 25c.).

*Recueil des Traités 1952, N° 25:* Accord visant à assurer la sécurité sur les Grands lacs par radio. Signé à Ottawa le 21 février 1952. Textes anglais et français (prix: 25c.).

*Recueil des Traités 1951, N° 8*: Protocoles additionnels à l'accord signé à Bruxelles le 5 décembre 1947, sur la résolution des conflits portant sur les avoirs allemands ennemis, signé à Bruxelles le 3 février 1929. Signées à Bruxelles le 5 décembre 1947. Textes anglais et français (prix: 25c.).

*Recueil des Traités 1951, N° 15*: Échange de Notes entre le Canada et l'Union Sud-Africaine constituant un accord concernant la suspension temporaire de la marge de préférence applicable au bois en grume. Signées à Ottawa les 3 et 16 janvier 1951. Textes anglais et français (prix: 25c.).

*Recueil des Traités 1951, N° 20*: Convention (N° 88) concernant l'organisation du service de l'emploi. En vigueur pour le Canada le 24 août 1951. Textes anglais et français (prix: 25c.).

*Recueil des Traités 1951, N° 24*: Échange de Notes entre le Canada et le Venezuela constituant un accord portant renouvellement pour une autre année des dispositions du *modus vivendi* commercial signé le 11 octobre 1950. Signées à Caracas les 10 et 11 octobre 1951. Textes anglais et français (prix: 25c.).

*Recueil des Traités 1950, N° 12*: Protocole modifiant la convention signée à Bruxelles le 5 juillet 1890, concernant la création d'une union internationale pour la publication des tarifs douaniers, et le règlement d'exécution de la convention instituant un bureau international pour la publication des tarifs douaniers, ainsi que le procès-verbal de signature. Signé à Bruxelles le 16 décembre 1949. Textes anglais et français (prix: 25c.).

*Recueil des Traités 1950, N° 18*: Échange de Notes entre le Canada et l'URSS comportant un accord relatif au paiement par l'URSS d'approvisionnements livrés par le Canada en 1945-1946. Signées à Moscou le 29 septembre 1950. Textes anglais, russe et français (prix: 25c.).

*Recueil des Traités 1950, N° 20*: Échange de Notes entre le Canada et Costa-Rica constituant un *modus vivendi* commercial entre les deux pays. Signées à San-José le 17 novembre 1950. Textes anglais, espagnol et français (prix: 25c.).

*Recueil des Traités 1950, N° 21*: Échange de Notes entre le Canada et l'Équateur constituant un *modus vivendi* commercial entre les deux pays. Signées à Quito le 10 novembre 1950. Textes anglais, espagnol et français (prix: 25c.).

*Recueil des Traités 1949, N° 1*: Échange de Notes entre les Gouvernements du Canada et de la Belgique constituant un accord de réciprocité en matière de réparation des dommages de guerre aux biens privés. Signées à Bruxelles les 17 août et 16 novembre 1949. Textes anglais et français (prix: 25c.).

*Recueil des Traités 1949, N° 27*: Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. Signée à Lake-Success le 9 décembre 1948. Textes anglais et français (prix: 25c.).

*Recueil des Traités 1949, N° 15*: Échange de Notes constituant un accord portant modification de l'annexe à l'accord relatif aux transports aériens entre le Canada et l'Irlande signé à Dublin le 8 août 1947. Signées à Dublin les 19 avril et 31 mai 1948. Texte français (prix: 25c.).

*Recueil des Traités 1947, N° 19*: Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Irlande relatif aux services aériens entre les deux pays. Signé à Dublin, le 8 août 1947. Texte français (prix: 25c.).

## DÉCLARATIONS ET DISCOURS

On peut se procurer à la Division de l'Information du ministère des Affaires étrangères les textes suivants, qui sont diffusés au Canada et à l'étranger:

*The Prime Minister's Round-the-World Tour — Voyage projeté en Europe et en Asie* (diffusé en anglais et en français), déclaration faite par le Premier ministre, M. St-Laurent, à la Chambre des communes, le 29 janvier 1954, sur son projet de voyage en Europe et en Asie (N° 54/3).

*Federation of Agriculture Address* (diffusé en anglais seulement), allocution du secrétaire d'État aux Affaires étrangères, M. L. B. Pearson, prononcée au déjeuner de la Federation of Agriculture à London (Ontario), le 27 janvier (N° 54/4).

*Survey of World Affairs*—La situation mondiale (diffusé en anglais et en français), déclaration faite par le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, M. L. B. Pearson, à la Chambre des communes, le 29 janvier 1954 (N° 54/5).

*Survey of World Affairs — La situation mondiale* (diffusé en anglais et en français), déclaration faite à la Chambre des communes par M. Roch Pinard, adjoint parlementaire au

secrétaire d'État aux Affaires étrangères, le 29 janvier 1954 (N° 54/6).

*Arctic Weather Stations* (diffusé en anglais seulement), déclaration du ministre des Transports, M. Lionel Chevrier, à la Chambre des communes, le 9 février 1954 (N° 54/7).

Allocution du Premier ministre, M. St-Laurent, au diner donné par le chancelier de la République fédérale d'Allemagne, Konrad Adenauer, à Bonn, le 10 février 1954 (diffusé en anglais seulement) (N° 54/8).

Allocution du secrétaire d'État aux Affaires étrangères, M. L. B. Pearson, au Collège Rollins, à Winter-Park (Floride), le 21 février 1954 (diffusé en anglais et en français) (N° 54/9).

*Hommage à la France*, allocution du Premier ministre du Canada, M. St-Laurent, diffusée sur le réseau métropolitain de la Radio-diffusion française, Paris, le 9 février 1954 (N° 54/10).

## DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ\*

a) Publications imprimées:

*Rapport de la Commission des Nations Unies pour l'étude de la situation raciale dans l'Union Sud-Africaine*; New-York, 1953. A/2505 et A/2505/Add.1. 183 pp. \$2. Documents officiels de l'Assemblée générale: huitième session, supplément N° 16.

*Résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa huitième session pendant la période du 15 septembre au 9 décembre 1953*. New-York, 1953. A/2630. 57 pp. 60c. Documents officiels de l'Assemblée générale: huitième session, supplément N° 17.

*Pratiques commerciales restrictives* — Analyse des mesures prises par les gouvernements en ce qui concerne les pratiques commerciales restrictives. E/2379 et E/2379/Add.1, E/AC.37/2 et E/AC.37/2/Add.1, le 29 avril 1953. 82 pp. 60c. Procès-verbaux officiels: seizième session, supplément N° 11A.

*Répertoire des travaux d'ordre économique et social de l'Organisation des Nations Unies et des Institutions spécialisées 1953, N° 4*. E/2393, le 6 avril 1953. 167 pp. \$1.50. Numéro de vente: 1953.II.D.2.

\* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto); en français à Periodica Inc. (4234, rue de la Roche, Montréal), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Book Limited (Chronicle Building, Halifax); Librairie de l'Université McGill (Montréal); University of Toronto Press and Book Store (Toronto); Winnipeg Book Store (493, avenue du Portage, Winnipeg), et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver); en français, de la Librairie de l'Université de Montréal (Montréal) et des Presses universitaires Laval de Québec. Certains documents photocopiés sont fournis contre abonnement annuel. On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant à la Section des ventes et du tirage, Nations Unies (New-York). Les maisons University of Toronto Press (Toronto) et Periodica Inc. (4234, rue de la Roche, Montréal) distribuent les publications de l'UNESCO. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 39 du numéro de janvier 1954 d'"Affaires Extérieures".

OOT

*Les populations aborigènes* — Conditions de vie et de travail des populations autochtones des pays indépendants. Genève, 1953. Études et documents, Nouvelle série, N° 35. 700 pp. \$4.

UNESCO

*L'action sociale à la Jamaïque*, par Rog. Marier (Monographies sur l'éducation en base — VII). Paris 1953. 186 pp. \$1.25

*Index Translationum, N° 5* — Répertoire international des traductions. Bilingue. Paris 1953. 511 pp. \$7.50.

*Liste mondiale des périodiques spécialisés dans les sciences sociales*. Bilingue. Paris 1953. 161 pp.

b) Document photocopié:

*Liberté de l'information — Encouragement et développement des entreprises nationales d'information indépendantes* (Rapport du Secrétaire général). E/2534, 14 janvier 1954. 55 pp. et annexes I-III.

# AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Avril 1954

Vol. 6 N° 4

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
Compte rendu du voyage du Premier ministre .....	106
Le cinquième anniversaire de l'OTAN .....	112
Le Canada et les Nations Unies .....	119
Les affaires extérieures au Parlement .....	126
Conférence économique à Washington .....	130
Défense conjointe du Canada et des États-Unis .....	133
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité .....	140

---

Ministère des Affaires extérieures  
Ottawa, Canada

# Compte rendu du voyage du Premier ministre

LE Premier ministre a donné à la Chambre des communes, les 18 et 25 mars un compte rendu de son voyage en Europe et en Asie. Dans sa déclaration du 18 mars, il passe en revue les faits saillants de son voyage. Dans celle du 25 mars, il expose l'attitude du Gouvernement au sujet de la reconnaissance de la Chine. Voici quelques extraits de sa déclaration du 18 mars.

Je tiens à assurer les honorables députés que dans tous les pays où j'ai représenté le Canada, j'ai été accueilli avec enthousiasme; on m'a donné partout des preuves manifestes d'amitié et de bonne volonté. Mais aucune de ces manifestations ne m'ont plus touché que celles dont j'ai été l'objet hier soir à l'aéroport et cet après-midi, ici même à la Chambre des communes.

Partout où je suis allé j'ai entendu chanter « O Canada » et j'ai toujours été ému et touché par le sentiment de fierté que je ressentais d'être là comme représentant de ce pays pour lequel on chantait ou jouait cet hymne. Mais quand je l'ai entendu lorsqu'on a ouvert la porte de l'avion hier soir, j'avoue que j'avais la gorge serrée parce que c'était pour moi un grand plaisir et une grande satisfaction que d'être de retour dans ce pays et parce que la vue de mes amis à l'aéroport me rendait plus fier que jamais de revenir dans mon pays à titre de Canadien . . .

## Londres

Cet après-midi, je pense que je devrais m'acquitter du devoir dont on m'a chargé presque partout où je suis allé, soit de vous transmettre, monsieur l'Orateur, ainsi qu'à tous mes collègues de la Chambre et, par leur entremise, à la population du Canada, les salutations très cordiales, les expressions d'amitié et les bons souhaits des habitants de ces divers pays.

De Londres je vous rapporte les salutations de sir Winston Churchill, de lord Alexander, de lord Athlone, de lord Swinton, ministre des Relations du Commonwealth, du Chancelier de l'Échiquier, du ministre du Travail et de plusieurs autres. Je puis assurer aux honorables députés que ce fut un grand plaisir pour moi de pouvoir effectuer au Royaume-Uni mon premier arrêt après avoir quitté le sol canadien.

Soit dit en passant, j'ai reçu de sir Winston Churchill un petit conseil qui m'a été bien utile durant tout mon voyage. Il m'a dit qu'il pensait que mon voyage serait un peu fatigant, mais qu'il avait toujours trouvé sage de ne jamais demeurer trop longtemps debout lorsqu'une occasion se présentait de s'asseoir et de ne pas se contenter de s'asseoir lorsqu'il était possible de se coucher.

## France

En France, j'ai été accueilli avec la plus grande cordialité par le nouveau Président de la France, M. René Coty, et sa charmante épouse; ce sont des Normands comme bien des Normands qui sont venus ici dans les premiers temps et dont certains descendants sont à la Chambre en ce moment; et aussi par le Premier ministre et président du conseil des ministres, M. Laniel, un autre Normand. On se demande un peu en France, en ce moment, si le pays n'est pas gouverné par les Normands. A ceux qui m'ont fait cette observation, j'ai déclaré que d'après ma propre expérience avec les Normands et aussi peut-être d'après celle des habitants du Royaume-Uni avec les Normands, nous ne croyons pas



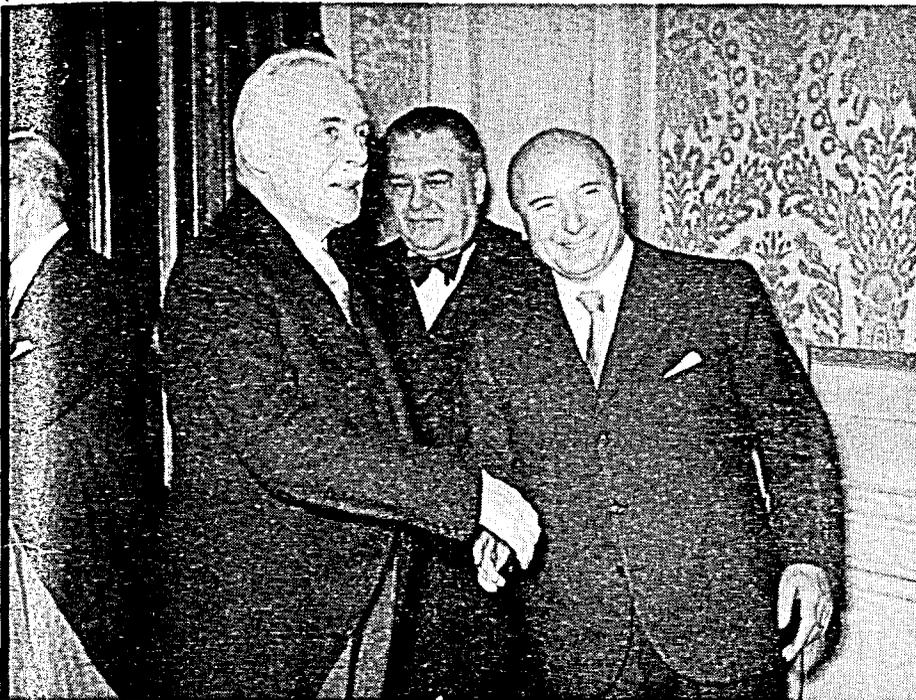
Le Premier

qu  
de  
l'O  
non  
sal  
qu  
me  
sie  
rep  
au

len  
rap  
mé  
Pa  
Il  
tro  
pa  
rel

Allema

re  
m  
ch  
la  
cc



—Publifoto

#### ROME

Le Premier ministre, à gauche, serre la main à M. Scelba, Président du Conseil des ministres d'Italie.

qu'il y ait lieu de s'inquiéter. J'ai aussi eu le privilège de rencontrer le président de l'Assemblée nationale, qui occupe un poste semblable au vôtre, monsieur l'Orateur, et le président du conseil de la République. Bien que ce soit là son nom officiel, on l'appelle encore communément le sénat. Je leur ai adressé nos salutations, ainsi que, par leur entremise, aux représentants élus de la République; ils m'ont prié de vous transmettre, ainsi qu'à tous nos collègues, leurs meilleurs vœux et leurs salutations les plus cordiales. J'ai aussi rencontré plusieurs autres personnes, dont notre ami M. Robert Schuman qui, bien qu'il ait repris le rôle de membre ordinaire de l'Assemblée, s'intéresse encore vivement aux problèmes internationaux qui nous préoccupent tous tellement.

J'ai eu le privilège de dîner avec les membres du Conseil de l'OTAN et, le lendemain matin, j'ai visité le quartier général du SHAPE, où j'ai entendu un rapport concis mais très instructif du général Gruenther. On m'a montré également de vieux documents canadiens fort intéressants qui se trouvent encore à Paris, mais dont nous avons, sauf erreur, des photostats ici dans nos archives. Il est impressionnant tout de même de toucher à ces choses vieilles de deux ou trois siècles, même si, après avoir visité l'Orient, deux ou trois siècles ne m'aient pas semblé aussi impressionnants que lorsque j'ai examiné ces vieux documents relatifs aux débuts de l'histoire du Canada.

#### Allemagne

De là, nous nous sommes rendus en Allemagne et j'ai eu le bonheur de rencontrer pour la première fois M. Heuss, Président de la République allemande. Cet homme, qui a une longue carrière universitaire, a l'apparence et le charme d'un homme de grande culture. Il a confirmé l'impression que nous a laissée à tous le chancelier Adenauer lors de sa visite ici, impression qu'ont aussi confirmée les collègues du chancelier au ministère, à savoir que les chefs actuels

de l'Allemagne envisagent un avenir où les gains ne dépendront pas de la guerre mais où ils résulteront des bonnes relations internationales entre ce pays et ses voisins. Le chancelier et ses collègues sont, je crois, fort désireux de préparer un avenir où on leur permettra de vivre et où ils trouveront plaisir et satisfaction à laisser les autres vivre autour d'eux.

J'ai eu ensuite le privilège de visiter, à Scest, les troupes que commande le brigadier Anderson. Les quartiers mis à leur disposition à cet endroit sont magnifiques. Tout n'a pas encore été fait, mais je voudrais citer un petit exemple qui m'a impressionné. Lorsque je me suis informé auprès du brigadier au sujet de installations scolaires, il a répondu qu'on les aurait bientôt, mais que son jeune fils de 7 ans et demi fréquentait l'école publique allemande. Lorsque j'ai rapporté la chose au chancelier qui, je l'ai constaté, en avait déjà entendu parler il a dit que nos hommes se conduisaient de la façon la plus propre à les faire accepter comme de vrais amis, des amis sincères, et comme des gens pour qui la population allemande aura toujours respect et admiration.

Le lendemain, nous nous sommes rendus en avion à Gros-Tenquin. J'y ai trouvé le moral de nos hommes très bon, bien qu'on n'ait pas encore surmonté toutes les difficultés en ce qui les concerne. Le commandant des escadrilles à cet endroit habite encore, avec sa femme et ses trois enfants, une remorque, ce pour quoi j'ai eu de l'admiration. Les officiers donnent aux hommes l'impression que quelles que soient les difficultés, celles-ci ne sont pas plus grandes pour eux qu'elles ne le sont pour les officiers eux-mêmes. Je pense qu'il faut y voir une des raisons de l'excellent moral que j'ai constaté partout parmi nos troupes. Tous comprennent qu'ils constituent les éléments d'une entreprise commune, qu'ils mènent de concert avec ceux qui les commandent. C'est à Gros-Tenquin que nous avons eu notre première déception. Nous nous attendions à gagner Deux-Ponts ce même après-midi, mais le temps était toujours mauvais; nous faisons alors l'expérience du climat continental de saison. L'avion, qui était allé de Gros-Tenquin à Paris chercher l'ambassadeur qui devait participer à notre visite n'avait pu atterrir à Paris et a dû rentrer sans lui. Nous n'avons pas non plus pu nous rendre à Deux-Ponts. Je le regrette. J'appréciais beaucoup, en effet, l'avantage de pouvoir dire à ces hommes en votre nom, monsieur l'Orateur, et au nom de mes collègues, que nous nous rendons compte qu'ils accomplissent une partie importante de la tâche qui nous est dévolue dans cet effort général pour maintenir la paix dans le monde. Le temps que nous aurions passé à Deux-Ponts nous l'avons consacré à visiter Guesslin, un de ces villages agricoles de Lorraine. Je dois reconnaître avoir été assez déprimé à la pensée qu'il peut y avoir encore pas mal de ces villages ou petites localités agricoles en France,—nous n'en possédons pas de pareils,—qui ne semblent guère avoir changé depuis des dizaines d'années. Tous les habitants que nous avons vus, cependant, semblaient de fort bonne humeur et semblaient penser qu'ils vivaient très confortablement. Il est certain, cependant, que leurs conditions d'existence ne satisferaient guère nos Canadiens.

## Rome

De là nous sommes allés à Rome. Nous y sommes arrivés tard le soir, et descendant très rapidement jusqu'au sol à partir d'une altitude assez élevée. En quittant l'appareil, donc, je me suis aperçu que je n'entendais pas grand-chose. Il y avait d'ailleurs une telle profusion de projecteurs qu'au bout de quelques secondes je ne pouvais voir grand-chose non plus! C'est dire que, pendant un ou deux instants, je me suis trouvé passablement dépaysé. Mais cela n'a pas duré. La chaleur de l'accueil qu'on nous a fait était véritablement émouvante.

On nous a invités à rencontrer le Président Einaudi, autre universitaire dont toute la carrière, jusqu'à récemment, a été consacrée à l'étude et à l'enseignement, et qui ne désire rien d'autre assurément que de voir le monde en paix et tous les hommes libres de poursuivre le genre de carrière dont la sienne est un



#### INDE

M. St-Laurent, à gauche; M<sup>me</sup> Hugh O'Donnell, sa fille; le D<sup>r</sup> Sarvepalli Radhakrishnan, vice-président de l'Inde; M<sup>me</sup> Escott Reid et M. Reid, haut commissaire du Canada dans l'Inde. Cette photo a été prise lors du passage du Premier ministre dans l'Inde.

exemple de ce qu'un homme intelligent préférerait faire plutôt que de se livrer à cette activité horrible qui consiste à s'entretuer. J'ai rencontré le nouveau Premier ministre, M. Scelba, et nombre de ses collègues qui résistent tous avec fermeté à l'influence communiste qui s'exerce dans leur pays et qui ont confiance au succès actuel et futur de cette résistance.

Personnellement, j'ai subi une autre déception à Rome, déception qui a été partagée par plusieurs de ceux qui m'accompagnaient. Nous espérions être reçus en audience par Sa Sainteté le pape, mais son état de santé était tel qu'il n'a pu recevoir personne. Je suis allé présenter mes hommages à M<sup>sr</sup> Montini qui, comme les honorables députés le savent, était ici il y a un peu plus d'un an. Je voulais également voir M<sup>sr</sup> Tardini, mais on m'a dit qu'il me serait impossible de le voir, étant donné qu'il était à ce moment-là auprès du pape. Nous nous sommes rendus cependant à son bureau afin d'y déposer nos cartes et, comme nous arrivions, M<sup>sr</sup> Tardini en sortait, de sorte qu'il a pu nous donner des nouvelles fort encourageantes de l'état de santé du Saint-Père. Malheureusement, il a eu des rechutes et sa santé suscite encore beaucoup d'inquiétude . . .

#### Pakistan

. . . nous avons continué sur Karachi. Nous y avons été reçus par le Premier ministre Mohammed Ali, notre vieil ami, avec la cordialité que peuvent bien s'imaginer ceux qui le connaissent. On nous a logés à la résidence officielle du Gouverneur général Chulam Mohammed, qui nous a chargés de ses compliments pour notre ministre des Finances (M. Abbott). Il semble qu'ayant, pendant assez longtemps, éprouvé certains des soucis qui pèsent encore maintenant sur notre ministre des Finances, il ait gardé à la suite de leurs rencontres à l'occasion de diverses conférences internationales, un sentiment d'affectueuse sympathie pour un collègue également éprouvé . . .

J'ai eu également une conversation très intéressante avec sir Mohammed

Zafrulla Khan, et j'ai, pour la première fois là-bas, bien que j'eusse déjà vu son homologue dans d'autres pays, rencontré un ministre des Affaires parlementaires. Nous n'appelons pas notre ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Harris) ministre des Affaires parlementaires, mais on m'a expliqué que les fonctions qui lui incombent étaient très semblables à celles de notre bon ami, même s'il y ajoute encore celle de ministre du Droit. Ici, nous préférons appeler notre ministre, le ministre de la Justice, mais là-bas on semble d'avis que le droit de justice équivaut peut-être à la justice.

Nous nous sommes rendus à Peshawar et y avons séjourné chez le gouverneur M. Shahabuddin, frère de l'ancien premier ministre du Pakistan, M. Nazimuddin, de sorte qu'il est évident que les changements politiques n'ont pas toujours toutes les répercussions auxquelles on s'attendrait. Le gouvernement central nomme ces gouverneurs et le frère de l'ancien premier ministre est encore gouverneur; c'est un monsieur très accueillant et très aimable. Nous avons traversé la Passe de Khaibar jusqu'à la frontière même de l'Afghanistan. Une barrière de fil barbelé marquait la frontière et un garde se trouvait immédiatement de l'autre côté. On nous a prévenus de ne pas traverser la ligne indiquée par le fil barbelé; mais je me suis quand même avancé jusqu'à la barrière et j'ai tendu au capitaine de la garde une main qu'il a serrée très cordialement. J'ai exprimé des sentiments de bonne volonté, et il a dit regretter que je n'aie pas visité son pays. Nous avons dit aux photographes qu'il valait peut-être tout aussi bien ne pas prendre de photos de cette scène, car nous ne voulions pas placer le capitaine de la garde dans une situation embarrassante . . .

Puis, nous nous sommes ensuite rendus à Lahore, ville ancienne réputée, ce n'est pas la plus grande des villes que nous avons visitées mais peut-être l'une des plus intéressantes. Malheureusement, Son Excellence le gouverneur Mian Aminuddin était indisposé, mais la begum, sa femme, ainsi que les membres du gouvernement sont venus à notre rencontre à l'aéroport et nous ont emmenés à l'hôtel du gouvernement où nous avons été magnifiquement reçus et très bien installés. On a donné ce soir-là un grand dîner officiel; peut-être n'était-ce pas uniquement en notre honneur, mais c'était la veille de la foire aux chevaux et de l'exposition agricole annuelles tenues à Lahore. Bien des gens s'y étaient rendus, non pas parce qu'il y aurait un visiteur du Canada, mais pour assister au spectacle très intéressant qui s'y déroulait. A ce dîner assistaient, entre autres, le prince Ali Khan, Son Altesse le maharaja de Jaïpur, la maharani de Jaïpur, le ministre Malik Khan Toor et d'autres membres du Gouvernement. Ce fut un dîner oriental très impressionnant dans un décor magnifique. Nous n'avons rien qui ressemble aux palais qui servent aux gouverneurs indigènes et qui étaient autrefois occupés par les représentants des puissances dirigeantes . . .

Puis, bien entendu, nous avons visité l'une des merveilles de l'endroit les jardins de Shalimar. Ces jardins ont été certainement dessinés plus d'un siècle avant ceux de Louis XIV, à Versailles, auxquels ils pourraient avoir servi de modèles. Lorsque nous sommes arrivés aux Indes, nous avons vu les jardins tracés autour du palais de la Nouvelle-Delhi construit il n'y a que vingt-cinq ans. Ces jardins ressemblent peut-être davantage aux jardins de Versailles que ces derniers ne ressemblent à ceux de Shalimar, de sorte qu'apparemment, l'Est et l'Ouest s'inspirent réciproquement l'un de l'autre. Tout ce qui est fait par l'homme pour ne pas défigurer les beautés de la nature, mais bien pour les souligner et les rendre plus frappantes, se ressemble passablement partout dans le monde.

J'ai également eu l'occasion de voir pour la première fois ces immenses forteresses rouges, érigées au XVI<sup>e</sup> siècle et plus tard par les empereurs mogols. Ce pays a dû être un jour extrêmement prospère, car ces forteresses rouges, les temples qu'elles contiennent, les palais et les diverses salles qu'on y a aménagés sont d'une telle splendeur qu'elles doivent certes refléter la richesse considérable de l'époque où elles ont été construites.



#### INDONÉSIE

Le Premier ministre bavarois avec les enfants du Dr Achmed Sukarno, Président de la République d'Indonésie.

#### Inde

A la Nouvelle-Delhi, nous avons également été reçus au palais du Gouverneur général, c'est-à-dire au palais qu'on a construit lorsque la Nouvelle-Delhi a été choisie pour nouvelle capitale. Mon impression, — j'en ai fait part au Premier ministre Nehru, — c'est qu'il est fort heureux que cette construction ait été réalisée avant que le ministre des Travaux publics ait eu à prier le Parlement de voter les crédits nécessaires, car on l'a construit à une telle échelle qu'il pourrait être difficile d'obtenir d'une assemblée démocratique les crédits requis. Il est peut-être bon qu'on ait agi ainsi. L'Inde compte déjà 360 millions d'habitants, et la population s'accroît sans cesse. C'est peut-être une bonne chose qu'on ait bâti le palais à cette échelle, — il est entouré de jardins qui couvrent environ 70 acres, — car on a de la sorte déterminé quel sera le caractère à donner à toutes les réalisations dans cette nouvelle capitale.

On dispose à cet endroit de grandes étendues de terrain qui ne semblent pas trop convenir à l'agriculture, de sorte que tout l'espace voulu sera disponible pour aménager la nouvelle capitale qui s'imposera pour répondre aux besoins de ces centaines de millions d'habitants. Il est possible, peut-être probable, qu'une nouvelle période de prospérité survienne, semblable à celle qui a permis l'érection des forteresses rouges aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.

(Voir la suite à la page 135)

# Le cinquième anniversaire de l'OTAN

(Le 4 avril 1954 marquait le cinquième anniversaire de la signature du Traité de l'Atlantique-Nord.)

IL Y A cinq ans, soit le 4 avril 1949, le Canada se joignait à onze autres pays de la communauté atlantique pour signer un traité de défense collective. Ces pays se sont engagés à unir leurs efforts afin de protéger leur commun héritage et la liberté contre la menace immédiate d'agression. La portée lointaine d'une telle entente et les événements sans précédents qui en sont résultés en font une réalisation remarquable dans la poursuite de la sécurité internationale.

A l'occasion du présent anniversaire, peut-être est-il utile d'étudier les progrès réalisés depuis que nous avons relevé le défi porté à notre sécurité, et de faire le bilan de nos contributions à la « banque de sécurité » de l'OTAN. Si la tension internationale et l'insécurité ont diminué au cours des cinq dernières années, il y a là un indice de la valeur du principe fondamental de sécurité collective sur lequel repose l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.

## Mesure de la sécurité

Voici donc la première question que nous devons nous poser: « Dans quelle mesure l'OTAN a-t-elle apporté la sécurité à ses membres? » La réponse est manifeste, si seulement on se rappelle les conditions qui existaient en 1949. A cette époque, l'anxiété et la crainte croissantes avaient succédé aux grands espoirs d'une paix durable suscités dans le monde entier par la signature de la Charte des Nations Unies à San-Francisco. Le Conseil de sécurité, créé pour mettre en œuvre un système universel de sécurité collective, « s'était cristallisé dans la futilité et était déchiré par les dissensions ». L'obstructionnisme soviétique empêchait le Conseil de s'occuper même des menaces d'importance secondaire contre la paix et empêchait de mettre sur pied, conformément à l'article 45 de la Charte, des contingents internationaux en vue d'une action coercitive. En dehors du cadre de l'ONU, l'Union soviétique mit tout en œuvre pour faire échouer le plan Marshall, dont l'objet était d'aider l'Europe occidentale à rétablir la stabilité de son économie, eut même recours à des moyens subversifs et exerça de l'extérieur une pression pour faire passer un à un les pays de l'Europe orientale sous sa domination. Finalement, en février 1948, le rideau de fer isola soudainement la Tchécoslovaquie. Il devint alors manifeste qu'en dépit du rôle important que l'aide économique avait joué dans le rétablissement de l'Europe, elle ne constituerait plus à elle seule une protection suffisante contre la menace grandissante du communisme si elle n'était pas étayée par une force militaire préventive.

Afin de faire face à ce besoin pressant, le Royaume-Uni, la France, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas signaient à Bruxelles en 1948 un traité de défense, instituant l'Union occidentale. Portant la parole devant l'Assemblée générale des Nations Unies en 1947, le Premier ministre actuel, alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures, avait envisagé justement une semblable association d'États pacifiques, disposés à assumer des obligations internationales plus précises afin d'augmenter leur propre sécurité. Aussi le Premier ministre du Canada et le Président des États-Unis ont-ils posé un geste important en



—OTAN

#### LE SIÈGE DE L'OTAN

Le Palais de Chaillot à Paris, siège de l'OTAN.

accueillant la création de l'Union occidentale comme la première mesure pratique qui eût pour objet l'établissement d'un système efficace de défense de l'ouest. Le Canada, les États-Unis et les cinq pays de l'Union occidentale n'ont pas tardé à manifester d'une façon non équivoque leur détermination de mettre sur pied aussi rapidement que possible une force de défense intégrée. Après plusieurs mois de négociations le Traité de l'Atlantique-Nord a été signé à Washington le 4 avril 1949. Il restait à organiser l'énorme puissance virtuelle de la coalition de façon que celle-ci suffise à décourager tout pays qui envisagerait de s'attaquer à l'un de ses membres. Les tentatives antérieures d'établir un système de sécurité avaient échoué parce que les pays intéressés se refusaient à contracter les engagements nécessaires à la constitution d'une force militaire commune. Cette fois-ci, cependant, les parties au Traité ont pris des obligations précises en vue d'assurer leur défense collective et sont convenues de fournir les moyens nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité dans la région nord-atlantique. Plus tard, au moment de l'adhésion de la Grèce et de la Turquie à l'OTAN, on ajouta à cette région celle du Levant.

#### Ratification du Traité

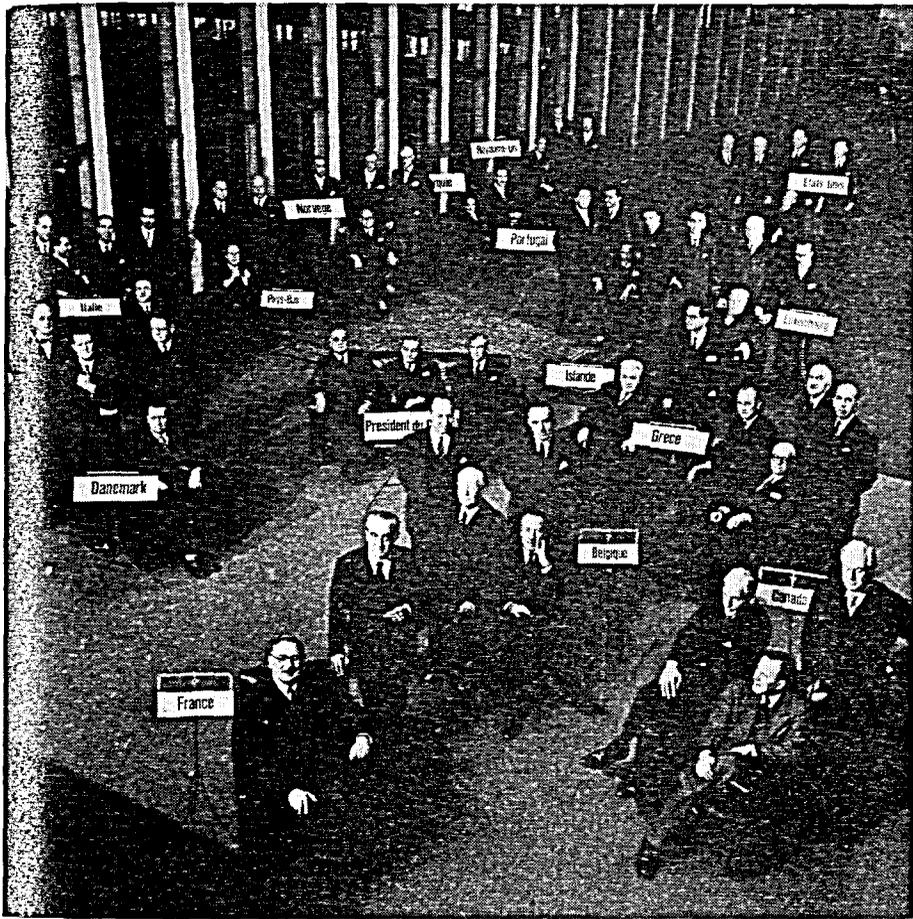
Au Canada, le Traité a reçu un bon accueil des principales sphères de l'opinion et a été ratifié au Parlement sans une seule voix dissidente. Nulle part ailleurs qu'au Canada et aux États-Unis l'adhésion au Traité ne signifiait une révision aussi radicale de la politique suivie jusque-là. Ce changement reflétait la tendance croissante du public à reconnaître que les frontières stratégiques du monde occidental s'étendaient bien au delà des côtes de l'Amérique du Nord et qu'il fallait aller aussi loin que possible s'opposer au danger afin de

donner à l'organisation défensive le maximum de profondeur. En outre, la notion d'une paix indivisible s'était imposée dans une assez large mesure à la pensée politique comme plus tôt, sur le plan économique, l'opinion que la prospérité de quelque peuple que ce soit dépend à la longue de la prospérité de tous les peuples.

Le Traité proprement dit, document concis composé de quatorze articles seulement, établit dans leurs grandes lignes les cadres de l'association. La disposition selon laquelle « une attaque armée contre l'une des parties serait considérée comme une attaque contre toutes » constituait l'idée maîtresse du système de sécurité ainsi établi. Chacune des parties s'est engagée à assister la partie ou les parties attaquées en prenant les moyens qu'elle jugerait nécessaires « y compris l'emploi de la force armée ». D'après un autre article, il importait de maintenir une puissance collective capable de résister à l'agression et reposant sur un maximum de contributions de la part des États membres et sur une assistance mutuelle concertée. L'article 2, considéré comme un apport proprement canadien au Traité, contenait un engagement en vertu duquel tous les pays membres feraient leur possible pour favoriser en collaboration l'accession de leurs populations à un niveau de vie plus élevé. Cet article, le préambule et l'article 1<sup>er</sup> reconnaissent qu'il fallait établir une base permanente de collaboration politique, économique et culturelle, conformément aux intérêts de la communauté atlantique. Sans une base économique solide, il était difficile de maintenir longtemps les défenses coûteuses et rapidement érigées. Seulement un programme proportionné à la capacité économique de chaque État membre permettrait d'assurer la sécurité pour une assez longue période de temps. Une association fondée non pas sur le sentiment négatif de la peur inspirée par un ennemi commun mais sur le désir de préserver et d'enrichir l'héritage commun du monde occidental pouvait seule conserver l'appui du peuple une fois passé le danger immédiat. L'OTAN n'est pas forte uniquement de ses effectifs militaires, mais en outre de la communauté de pensée qui existe chez ses membres ainsi que de leur conviction que les libertés démocratiques permettent le développement le plus complet de la personne humaine.

### Travail préliminaire

Si bien conçu soit-il, un traité qui n'est pas mis en œuvre ne sert qu'à exprimer de pieux espoirs. Il fallait donc qu'un engagement sur le papier se traduise dans la pratique en mesures propres à prévenir l'agression. On s'est d'abord préoccupé des préparatifs militaires. Profitant du précieux travail préliminaire accompli par l'Union occidentale, on en a élargi la portée de façon à englober la région entière de l'Atlantique. Cinq groupes régionaux de planification ont été créés, dont trois pour l'Europe, un pour l'Atlantique-nord et un pour la région du Canada et des États-Unis. La mise sur pied des forces militaires, déjà en marche, a reçu une impulsion inattendue en juin 1950 lorsque la guerre froide se transforma soudainement en hostilités ouvertes en Corée. Grâce à l'absence temporaire du représentant soviétique, le Conseil de sécurité libéré de l'impasse où le maintenait le veto, demanda aux membres de l'ONU leur assistance, et fort de l'aide militaire des États-Unis, entreprit de repousser l'agresseur communiste. Comme la Corée avait démontré d'une façon patente que les chefs communistes n'hésiteraient pas à recourir à l'agression armée si celle-ci leur semblait le moyen le plus efficace pour étendre leur domination, les préparatifs de défense de l'OTAN ont été accélérés. En décembre 1950, le général Eisenhower a été nommé commandant suprême allié pour l'Europe



—OTAN

#### RÉUNION DE FAMILLE

L'organe suprême de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Les représentants du Canada (au premier plan, du côté droit) sont (de gauche à droite): M. K. W. Taylor, sous-ministre des Finances; M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; et M. L. D. Wilgress, représentant permanent du Canada au Conseil de l'Atlantique-Nord.

(SACEUR); au deuxième anniversaire de la signature du Traité son commandement était organisé et avait établi son état-major près de Paris. Au cours de la même année cinq commandements subordonnés ont aussi été mis sur pied en Europe. Près d'un an plus tard, un second haut commandement était mis sur pied, celui du commandant suprême allié pour l'Atlantique (SACLANT), chargé de préparer les opérations de la région de l'océan Atlantique, qui est essentielle aux communications entre l'Europe et l'Amérique du Nord. Les états-majors de ces deux commandements ont été recrutés parmi les forces armées des États membres de l'OTAN. Le Collège de défense de l'OTAN, ouvert à Paris à la fin de 1951, a joué un rôle important dans la formation à la tâche complexe de la coopération civile et militaire d'un personnel recruté parmi les États membres.

C'est à Lisbonne, en février 1952, que les États membres se sont engagés pour la première fois à mettre sur pied des forces spéciales et qu'ils ont élaboré des plans de défense détaillés en vue de l'utilisation de ces forces. Depuis lors, des manœuvres interarmes ont démontré que les diverses unités nationales

pouvaient fonctionner en tant que force intégrée. Une autre décision importante prise à Lisbonne fut l'établissement d'un Secrétariat permanent chargé de l'organisation du travail du Conseil de l'Atlantique-Nord. Sous la direction de lord Ismay, premier Secrétaire général, ce Secrétariat s'occupe des difficiles problèmes que pose le budget de l'Organisation, des aspects économiques et financiers de la défense ainsi que de la coordination des plans de production de défense.

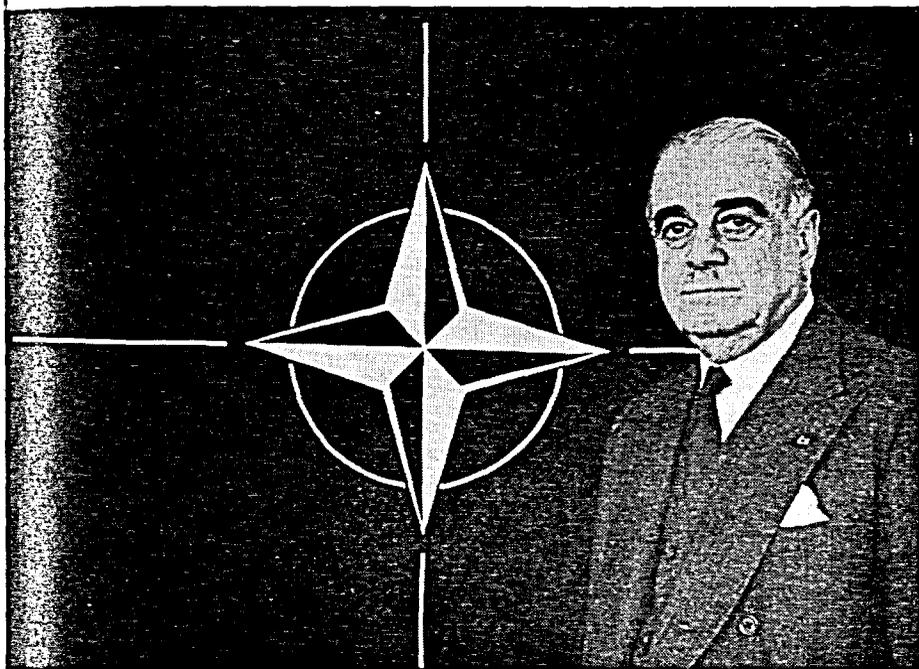
L'affaiblissement de la position militaire de la puissante coalition formée durant la guerre par les nations occidentales tient aux proportions gigantesques qu'ont prises chez celles-ci la démobilisation et le désarmement, dès la fin des hostilités. Une fois la paix établie, on méconnut la puissance qui avait effectivement assuré cette paix, ou bien on s'imagina que l'action concertée des Trois Grands suffirait à parer à toute menace future contre la paix. Ce qu'on perdit de vue c'est que deux des trois principales puissances s'étaient volontairement départies de cette force militaire qui avait assuré la victoire. Un éminent juriste a donné une juste idée de l'équilibre des forces sur lequel repose la sécurité collective: « La paix sera assurée, affirme-t-il, aussi longtemps que les forces nationales qui veulent la défendre se révéleront manifestement supérieures aux forces qui sont tentées de la renverser. Elle disparaîtra le jour où la balance penchera du côté de ces dernières. » C'est dans la mesure où l'OTAN est parvenue à mettre en œuvre, en y apportant des modifications, ce principe de base que les perspectives de paix s'améliorent. Les forces de l'OTAN constituent aujourd'hui un préventif contre l'agression, parce que leur puissance croissante réduit la possibilité d'une attaque victorieuse.

Même s'il y a lieu de se réjouir des progrès de l'OTAN et du succès remporté par l'action collective en Corée, notre sécurité serait rapidement compromise si ce sentiment faisait place à un optimisme immodéré. Ce succès ne continuera qu'à condition que nous sachions maintenir la solide position créée par les contributions de chaque membre de l'Organisation. Il serait dangereux de supposer que la nécessité de poursuivre les préparatifs de défense n'existe plus. Comme le faisait remarquer récemment le Premier ministre du Canada, un homme n'abandonne pas son assurance-incendie simplement parce que sa maison n'a pas brûlé. Voyons donc quelle prime nous avons versée pour notre police d'assurance et où en sont nos préparatifs.

### Frais de défense

La réalisation de ces plans a exigé du temps, mais le rendement total de l'économie affecté à la défense atteint actuellement un sommet dans la majorité des pays de l'OTAN. Même si elle représente la forme de préparation la plus économique, la défense collective n'en demeure pas moins dispendieuse. Au total, les frais de défense de tous les pays de l'OTAN ont été évalués en 1953 à 65.5 milliards de dollars, augmentation de près de 10 p. 100 sur le chiffre correspondant de 1952 et de 350 p. 100 sur celui de 1949. Au chapitre de la défense, le Canada a dépensé en 1953-1954 environ cinq fois plus qu'au cours de la première année d'existence de l'OTAN.

Le général Gruenther, l'actuel commandant suprême en Europe, a révélé que les forces placées sous son commandement avaient à peu près doublé depuis 1951 et que leur efficacité s'était accrue dans une proportion encore plus grande. Le commandant en chef de la région de l'Atlantique a déclaré



—OTAN

#### LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OTAN

Lord Ismay, secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord et vice-président du Conseil de l'Atlantique-Nord, avec le drapeau officiel de l'OTAN.

écemment qu'en sa qualité de responsable de la défense d'une frontière de 4.000 milles, il avait été à même de constater qu'en trois ans le commandement avait dressé des plans de défense et organisé la répartition des forces de façon à prévenir tout acte d'agression.

Le rôle de premier plan joué par le Canada dans le travail préparatoire à la signature du Traité de l'Atlantique-Nord constitue sa première contribution à la défense de l'Atlantique. De plus, le Canada a rendu un service important et d'autant plus significatif que ce geste était celui d'un loyal partisan des Nations Unies, quand, en 1947, le Premier ministre a formulé devant l'Assemblée générale l'avertissement que, pour mieux assurer leur sécurité, certaines nations pourraient être forcées de recourir « à une association d'États démocratiques et pacifiques, désireux d'assumer des obligations internationales plus précises en échange d'une plus grande mesure de sécurité nationale ».

Les contributions du Canada aux plans de défense de l'OTAN dépendent pour une bonne part de l'état de ses propres préparatifs militaires. En 1953-1954, le Canada a affecté à la défense des crédits d'un peu plus de 2 milliards de dollars. Sa participation au développement de la puissance de l'OTAN revêt trois formes principales: forces armées, aide mutuelle et appui financier. Dans le premier cas, il s'agit d'un engagement portant sur l'envoi d'unités terrestres et aériennes aux armées de terre et de l'air du commandant suprême allié en Europe et de forces navales destinées au commandant suprême allié de l'Atlantique. Outre les militaires canadiens affectés aux neuf principaux états-majors de l'OTAN, y compris le SHAPE et le Collège de défense, le Canada maintient depuis novembre 1951 une brigade en Allemagne, conformé-

ment à ses engagements envers les armées de la force unifiée de l'OTAN en Europe. Dans le domaine de l'aviation, le Canada a fourni une contribution notoire en livrant avant la date prévue les douze escadrilles de chasseurs à réaction qu'il avait promises. Les manœuvres alliées, telles l'opération « Mariner », qui se sont déroulées l'an dernier, ont démontré que l'efficacité de ces forces s'est sensiblement améliorée.

A l'aide mutuelle, la deuxième des principales catégories de contributions plus d'un milliard de dollars ont été affectés au cours des quatre dernières années. Les membres de l'OTAN ont reçu de l'équipement provenant des stocks de réserve et, dans une proportion croissante, directement de la production courante. Les envois comprennent des articles tels que munitions, véhicules militaires, appareils de radar et de radio, dragueurs de mines et réactés. Outre l'assistance matérielle, le programme d'aide mutuelle prévoit l'instruction d'aviateurs venant des États membres. A la fin de 1953, 925 pilotes et 1.605 navigateurs de Belgique, du Danemark, de France, d'Italie, de Norvège et du Royaume-Uni avaient terminé leur entraînement au Canada. Au début de 1954, un autre groupe de 965 stagiaires, y compris des représentants de la Turquie et du Portugal, poursuivaient leur instruction; de plus, le Canada offrait de former 1,200 aviateurs au cours des trois prochaines années.

La troisième catégorie importante de contributions est d'ordre financier. Elle englobe des dépenses qui se subdivisent en trois sections. La première, l'infrastructure commune de l'OTAN, porte sur le coût d'installations militaires fixes pour l'appui des forces de l'Organisation. La deuxième consiste en crédits militaires destinés aux états-majors, la quote-part du Canada étant de \$1,750,000 environ. La troisième concerne la contribution au budget civil sur lequel est acquitté le coût d'entretien du Secrétariat du Conseil. Du total de ces deux derniers budgets, le Canada assume 10 p. 100 des frais d'exploitation et 6.7 p. 100 des dépenses en immobilisations. En ce qui concerne l'envoi d'hommes ou la fourniture d'argent et de matériel, le Canada agit en parfaite harmonie avec les autres membres de la communauté atlantique.

Dans une déclaration faite à la réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique-Nord tenue à Paris en décembre 1953, M. Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale, a rendu hommage à la solide constitution des forces de l'OTAN ainsi qu'à leur capacité de travailler en équipe sous les ordres du commandement unifié. Mais il a fait remarquer qu'étant donné qu'on avait maintenant édifié cette structure et que la tension internationale s'atténuait quelque peu, la planification future de défense s'orienterait vers des objectifs à plus long terme.

### L'unité

Si, en 1949, la question cruciale était celle de la survivance, aujourd'hui la clef de voûte du maintien de notre sécurité est l'UNITÉ. Toutes les puissances de la région atlantique devront continuer à travailler de concert si elles veulent surmonter les obstacles qui peuvent se dresser sur leur route. A cette fin, il est indispensable que le public continue de s'intéresser à l'OTAN et de lui accorder son appui. Les efforts persistants des Soviétiques pour briser la solidarité politique sur laquelle repose l'Organisation constituent la meilleure preuve que celle-ci travaille efficacement à réaliser ses objectifs. Les Soviétiques ont modifié récemment leurs tactiques en fonction des conditions actuelles.

(Voir la suite à la page 140)

# Le Canada et les Nations Unies

VOICI un sommaire de l'activité des Nations Unies et des institutions spécialisées depuis la clôture de l'Assemblée générale de décembre 1953. Le mois prochain, nous publierons des notes sur les discussions du Conseil de sécurité au sujet de la question de Palestine, ainsi que sur les délibérations de la Commission des droits de l'homme et du Conseil de tutelle qui ont, l'une et l'autre, siégé à New-York.

## Nouvelle convocation de l'Assemblée générale

Avant de s'ajourner, l'Assemblée générale avait adopté, le 8 décembre 1953, une résolution prévoyant qu'elle pourrait être convoquée de nouveau, avec l'assentiment de la majorité des États membres, si: a) de l'avis de la présidente de l'Assemblée générale, l'évolution de la situation en Corée le justifiait, ou b) l'un quelconque des États membres demandait à la présidente de réunir de nouveau l'Assemblée en raison de cette situation.

Le 10 janvier 1954, la présidente faisait connaître aux États membres que, conformément à la résolution de décembre, l'Inde avait demandé une nouvelle réunion de la huitième session de l'Assemblée générale. M<sup>me</sup> Pandit proposa alors aux États membres de se réunir le 9 février 1954. Vu la responsabilité particulière qui lui incombait à l'égard de la question des prisonniers de guerre, à son double titre de présidente et d'agent exécutif de la Commission neutre de rapatriement, l'Inde était d'avis que l'Assemblée générale devait étudier la question de Corée assez tôt avant la dissolution de la Commission de rapatriement. Elle estimait également que l'état stationnaire des entretiens de Pan Moun Jom préparatoires à la Conférence politique de Corée et l'absence de toute autre mesure propre à aider au règlement de la question coréenne rendaient opportun, nécessaire et urgent un examen de cette question par l'Assemblée.

Pour sa part, le Canada, dont le point de vue fut communiqué au Secrétaire général le 29 janvier, jugeait qu'il n'était pas opportun que l'Assemblée générale se réunît de nouveau le 9 février. Il était possible que les pourparlers relatifs à la Conférence de Corée reprennent à Pan Moun Jom et, au surplus, la Conférence des Quatre Grands à Berlin avait décidé d'inscrire à son ordre du jour les questions d'Extrême-Orient. D'autre part, il ne semblait pas possible, si la session était convoquée de nouveau le 9 février, de restreindre les délibérations au comportement de la Commission neutre de rapatriement quant au problème des prisonniers de guerre. Comme la majorité des membres étaient de cet avis, la session ne fut pas convoquée.

## Prisonniers de guerre en Corée

Le 23 septembre 1953, les prisonniers de guerre en Corée qui avaient manifesté leur intention de résister par la force au rapatriement, furent remis par les deux parties intéressées à la Commission neutre de rapatriement, composée de l'Inde, de la Pologne, de la Suède, de la Suisse et de la Tchécoslovaquie. Les troupes de garde furent fournies exclusivement par l'Inde, dont le représentant, le général Thimayya, était président et agent exécutif de la Com-

mission. Les explications à fournir aux prisonniers au sujet de leur droit au rapatriement devaient être dispensées dans le délai de 90 jours expirant le 23 décembre 1953. A cette date, une fraction seulement de prisonniers détenus par les troupes de garde de l'Inde avait reçu des explications. La Conférence politique de Corée n'ayant pas été encore convoquée, le cas des prisonniers non rapatriés ne pouvait être soumis à une telle conférence en vue d'un règlement dans les 30 jours prévus par le mandat de la Commission neutre de rapatriement.

La Commission neutre de rapatriement présenta aux deux commandements le 28 décembre 1953 son rapport provisoire comprenant un exposé majoritaire et un exposé minoritaire. Après avoir signalé que la Commission ne pouvait soumettre à la Conférence politique la question du sort des prisonniers, le rapport déferait le problème aux deux commandements. Sur cette question, il y avait divergence de vues entre l'Inde, le commandement communiste et celui des Nations Unies, quant à la procédure à suivre.

Le 14 janvier 1954, le général Thimayya fit connaître au commandement des Nations Unies l'avis de l'Inde quant à la question du sort des prisonniers. Selon l'Inde, la compétence de la Commission pour déclarer que tels prisonniers n'avaient plus le statut de prisonniers de guerre dépendait de la mise en œuvre intégrale des procédures relatives aux explications et de la convocation de la Conférence politique. Étant donné toutefois, que la Commission ne pouvait détenir les prisonniers au delà du 23 janvier 1954, ceux-ci seraient remis le 20 janvier à la partie qui les détenait auparavant. Pour les mêmes motifs toute action unilatérale de la part du commandement des Nations Unies en vue de libérer les prisonniers ainsi transférés ne serait pas conforme aux dispositions pertinentes du mandat de la Commission.

Le commandement communiste déclara, de son côté, que les prisonniers devaient être détenus par la Commission neutre de rapatriement jusqu'à ce que la Conférence politique trouve une solution au problème et que, dans l'intervalle, les explications devaient se poursuivre.

En s'en tenant à ces mêmes dispositions du mandat de la Commission, le commandement des Nations Unies était d'avis que si la Conférence politique de Corée n'avait pas eu lieu avant l'expiration des 120 jours fixés pour la détention des prisonniers par la Commission, celle-ci serait alors tenue de déclarer que les prisonniers confiés à sa garde étaient passés du statut de prisonniers de guerre au statut civil. Le Canada se prononça dans le même sens.

C'est ainsi que, le 20 janvier 1954, la Commission de rapatriement transféra dans le territoire du commandement unifié plus de 22,000 prisonniers qui avaient refusé d'être rapatriés du côté communiste. Deux jours plus tard, les troupes de garde se retirèrent du camp où étaient détenus 347 prisonniers qui avaient refusé d'être rapatriés du côté des Nations Unies. Ces derniers passèrent plus tard en Corée du Nord. Puis, le général Hull, du commandement des Nations Unies, annonça qu'à compter du 23 janvier 1954 les Chinois et les Nord-Coréens que les troupes de garde indiennes avaient fait passer dans le territoire, situé au sud de leur zone démilitarisée, étaient maintenant des hommes libres. Conformément à ses déclarations antérieures, le commandement des Nations Unies aida les Chinois à regagner Formose, destination de leur choix.

Les troupes de garde indiennes se retirèrent dans l'Inde au début de février, amenant avec elles 104 Chinois et Nord-Coréens qui, à titre de prisonniers non rapatriables, avaient choisi de se rendre dans des pays neutres.

L'A  
la présen  
national  
Birmanie  
8 décem  
armées  
à Formo  
a comm  
avion à  
plus de  
plupart  
mais des  
la deuxi  
promis  
transport  
personne  
chinois a  
avoir rés

A s  
du Cana  
réaffirma  
de priso  
qu'on ne  
les gouv  
ments su  
louait la  
accompl  
ait obten  
les disc  
sur ce p  
alleman  
particul  
dernier  
annonce  
prisonn  
mands,  
d'entre  
Allema  
rieurs.  
prisonn  
libérés  
Société  
dans le  
Gouver  
prisonn  
bre à t  
la pres  
détenu

\* Voir A

## Troupes nationalistes chinoises en Birmanie\*

L'Assemblée générale des Nations Unies ayant condamné à l'unanimité la présence en Birmanie de « forces étrangères », le Gouvernement de la Chine nationaliste à Formose a consenti à exhorter les forces chinoises à quitter la Birmanie. Par conséquent, une évacuation limitée a eu lieu du 7 novembre au 8 décembre 1953; à cette dernière date, environ 2,000 membres des forces armées et personnes à leur charge avaient quitté la Birmanie pour se rendre à Formose. Après de nouvelles négociations, une deuxième série d'évacuations a commencé le 14 février 1954. Environ 150 personnes ont été transportées par avion à Formose tous les deux jours depuis cette date, et à la fin de février plus de mille avaient été évacuées. Les Birmans se sont plaints de ce que la plupart des armes à feu rendues en novembre et décembre étaient désuètes, mais des armes modernes en nombre considérable ont été rendues au cours de la deuxième phase. Les Birmans ont prolongé la trêve jusqu'au 15 mars et promis de la prolonger davantage au besoin. On se propose actuellement de transporter 3,000 évacués, y compris les membres des forces armées et les personnes à leur charge. Si l'on y réussit, plus de 5,000 partisans nationalistes chinois auront quitté la Birmanie au cours des deux opérations, et l'on espère avoir résolu le problème.

## Commission spéciale des prisonniers de guerre

A sa huitième session, l'Assemblée a adopté par 46 voix (y compris celle du Canada) contre 5 (le bloc soviétique), et 6 abstentions, une résolution réaffirmant l'inquiétude de l'Assemblée devant l'évidence qu'un grand nombre de prisonniers de la seconde guerre mondiale n'avaient pas été rapatriés ou qu'on ne possédait sur leur sort aucune précision. Cette résolution priait tous les gouvernements qui ne l'avaient pas encore fait de fournir des renseignements sur les prisonniers et de leur permettre à tous de se faire rapatrier. Elle louait la Commission spéciale des prisonniers de guerre de l'œuvre qu'elle avait accomplie et lui demandait de poursuivre ses efforts. Bien que la Commission ait obtenu peu de résultats concrets, il est incontestable que son existence et les discussions relatives à ses travaux ont aidé à attirer l'attention publique sur ce problème resté sans solution. Le rapatriement rapide des prisonniers allemands qui s'est effectué au cours de ces derniers mois présente un intérêt particulier. Dans un communiqué publié après les négociations du mois d'août dernier entre l'Union soviétique et l'Allemagne orientale, l'agence Tass avait annoncé que certaines mesures devaient être prises en vue de la libération des prisonniers de guerre allemands. Depuis cette date, 10,000 prisonniers allemands, dont environ 1,500 internés civils, ont été rapatriés. Un certain nombre d'entre eux sont restés en Allemagne orientale; d'autres se sont rendus en Allemagne occidentale, selon la région où se trouvaient leurs domiciles antérieurs. En outre, le Gouvernement soviétique a annoncé récemment que 28 prisonniers militaires et 6 prisonniers civils de nationalité italienne seraient libérés au cours des deux premiers mois de 1954. Il y a quelque temps, les Sociétés de la Croix-Rouge de la Chine et du Japon ont arrêté les conditions dans lesquelles plusieurs prisonniers japonais pourraient être rapatriés. Le Gouvernement soviétique a toujours soutenu qu'il détenait seulement 13,000 prisonniers allemands, bien que le Gouvernement allemand en estimât le nombre à un chiffre beaucoup plus élevé. D'après des informations publiées par la presse soviétique, les Italiens en voie d'être libérés sont les seuls qui soient détenus en U.R.S.S., « à la connaissance des autorités soviétiques ».

\* Voir *Affaires Extérieures* de janvier 1954, pp. 24-25.

## Le Canada et les projets de pactes relatifs aux droits de l'homme

Conformément à une résolution que le Conseil économique et social a adoptée à sa seizième session en août 1953, le Secrétaire général a invité les États membres à soumettre leurs points de vue sur les divers articles des deux pactes internationaux que la Commission des droits de l'homme avait mis au point et consignés dans le rapport de sa neuvième session. La même Commission, dont la dixième session est actuellement en cours à New-York, étudie ces deux projets de pactes. Le mémoire où sont consignés les points de vue du Gouvernement canadien a été présenté au Secrétaire général et publié le 10 mars 1953 sous forme d'un document de l'ONU.

Ce mémoire expose les points de vue du Gouvernement sur le projet de pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et sur les articles qui depuis mars 1951, date du précédent mémoire du Canada, ont été ajoutés au projet de pacte relatif aux droits civils et politiques. Dans son nouveau mémoire, le Gouvernement canadien dit comprendre pour quels motifs la Commission tente de formuler les droits de l'homme dans ces pactes internationaux et déclare estimer cependant que ces projets de pactes comportent plusieurs « lacunes sérieuses ». Le mémoire signale qu'au Canada l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales n'est pas assuré tout à fait de la même façon que dans certains autres pays, « ces droits et ces libertés étant protégés par les arrêts des tribunaux et par des lois spéciales plutôt que par des déclarations générales, des énoncés de principes ou un bill des droits ».

Il expose de nouveau l'attitude du Canada, déjà définie dans le mémoire de 1951 et, tout récemment, à la Troisième Commission de l'Assemblée générale le 11 novembre 1953 par le représentant du Canada, qui a déclaré: « En l'absence d'une clause fédérative satisfaisante, le Canada ne pourrait devenir partie aux pactes puisque, de par sa constitution, le pouvoir de légiférer dans le domaine des droits de l'homme est partagé entre le parlement fédéral et les législatures provinciales. » (Par la clause fédérative, les États fédéraux sont dégagés des obligations qui ne relèvent pas de la compétence de leur parlement fédéral.) Le mémoire renferme en outre des commentaires d'ordre général sur le projet de « clause des territoires » et sur le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Une annexe renferme des observations détaillées sur les articles du projet de pacte relatif aux droits civils et politiques.

### La question des réfugiés

Au cours du premier trimestre de 1954, la convention relative au statut des réfugiés qui fut élaborée à Genève en 1951 est enfin entrée en vigueur lorsqu'a été déposée la sixième ratification, celle de l'Australie, le 22 janvier. Cette convention tend à établir des droits minimums pour les réfugiés qui relèvent du haut commissariat des Nations Unies, et notamment le droit d'asile, le droit au travail, à l'instruction, à l'assistance publique et à la liberté de conscience. Elle établit aussi les formalités applicables à la délivrance de titres de voyage aux réfugiés. Elle a été ratifiée jusqu'ici par les pays suivants: Belgique, Danemark, République fédérale d'Allemagne, Luxembourg, Norvège, Australie et Royaume-Uni.

Les organismes internationaux d'aide aux réfugiés se préoccupent de plus en plus des quelque 15,000 réfugiés européens qui sont toujours en Chine communiste. Deux organismes, le haut commissariat des Nations Unies pour les

réfugiés et le Comité intergouvernemental pour les mouvements migratoires d'Europe, collaborent à la mise en œuvre d'un programme ayant pour but de secourir ces réfugiés et de les établir dans d'autres pays. Le haut commissariat fait vivre un bon nombre de ces réfugiés, qui se trouvent dans une situation sans espoir à Changhaï et en d'autres régions de Chine. Un Fonds de secours des Nations Unies, constitué à cette fin, lui permet de leur dispenser cette aide. Le Comité intergouvernemental, pour sa part, s'occupe d'évacuer ces réfugiés de Changhaï; à l'heure actuelle, quelque 300 d'entre eux sont ainsi évacués de Chine chaque mois. Avant que tous ceux dont le rétablissement est possible aient été placés dans d'autres pays, il s'écoulera au moins 3 ans, estime-t-on. Le Comité des mouvements migratoires et le haut commissariat font présentement appel aux gouvernements pour obtenir de nouveaux fonds en vue de la réalisation de leurs programmes.

### Rapport annuel du Comité central permanent de l'opium

Le Comité central permanent de l'opium a publié en janvier à Genève son rapport annuel pour 1953. Organisme clef dans le domaine de la réglementation internationale des stupéfiants, ce comité, composé de huit membres, a constaté, en ce qui concerne la production des principaux stupéfiants destinés au commerce international, que l'opium et la feuille de coca présentent encore une situation peu satisfaisante, que la production de la morphine et celle de la cocaïne ont augmenté en 1953 et enfin que la production de codéine et celle de l'héroïne ont fléchi. Il a en outre fait connaître que, durant l'année écoulée, il a reçu plus de renseignements statistiques des territoires non autonomes et que certains États ont recommencé de lui communiquer des statistiques. Cependant, en raison de l'importance que présentaient pour son travail les statistiques transmises par des organismes nationaux de réglementation des stupéfiants, il a déploré que certains pays s'abstiennent encore de donner suite à ses demandes de renseignements statistiques. Le comité a fait observer dans son rapport que le succès de la réglementation internationale des stupéfiants dépend de la valeur des systèmes nationaux de réglementation et a souligné l'ampleur prise depuis un quart de siècle par la campagne menée contre les usages non médicaux de stupéfiants et le succès remporté par cette campagne.

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Le Conseil exécutif et le Comité du programme du FISE ont tenu du 1<sup>er</sup> au 9 mars leur réunion du printemps. Le Conseil se réunit d'ordinaire le printemps et l'automne pour prendre connaissance de rapports sur l'activité du Fonds et pour établir le budget des programmes à exécuter. C'était la première fois que le Conseil se réunissait depuis que l'Assemblée générale a autorisé (6 octobre 1953) le maintien du FISE pour une période de temps indéfinie. Des rapports encourageants ont été soumis sur les réalisations de 1953. L'affectation d'un montant de \$4,139,500 a été approuvée au titre de programmes dont l'exécution se poursuivra dans 47 pays ou territoires. Ces programmes prévoient une assistance à des projets d'alimentation des enfants, à des campagnes intensives d'hygiène, à la protection maternelle et infantile, ainsi qu'une aide d'urgence aux populations sinistrées.

### Esclavage

En conformité d'une résolution adoptée le 27 avril 1953 par le Conseil économique et social, le Secrétaire général des Nations Unies a prié les États

membres de présenter leurs commentaires sur un projet de Convention internationale complémentaire relative à l'esclavage. Cette convention pourrait s'inspirer des recommandations du Secrétaire général et de celles du Comité spécial de l'esclavage formé par le Conseil économique et social en 1949. La nouvelle convention étendrait à diverses institutions et pratiques s'apparentant à l'esclavage les principes énoncés dans la Convention internationale de 1926 relative à l'esclavage.

Le Gouvernement canadien a fait connaître son point de vue au Secrétaire général par une note en date du 18 janvier 1954. Il y déclare que, tout en voyant certains avantages dans le projet de conclure une Convention complémentaire relative à l'esclavage, il estime que les pratiques visées ne sauraient être supprimées sans une action efficace de la part des gouvernements intéressés. A son avis, les dispositions de la Convention complémentaire qui exigent des mesures concrètes telles que la présentation d'un rapport annuel et l'adoption d'une législation pénale ne devraient pas s'appliquer au Canada et aux autres pays où l'esclavage et les pratiques similaires sont inexistantes, puisque l'adoption de mesures par leurs gouvernements serait sans objet. La Convention complémentaire devrait donc renfermer une clause à cet effet, ou encore les États signataires intéressés devraient pouvoir formuler une réserve dans le même sens. Après avoir souligné les problèmes constitutionnels que poseraient au Canada certaines dispositions de la convention projetée, la note déclarait en conclusion qu'il serait difficile pour le Gouvernement canadien d'adhérer à cette convention si ni l'une ni l'autre des solutions indiquées n'était retenue.

Conformément à la résolution adoptée le 27 avril 1953 par le Conseil économique et social, le Secrétaire général avait été prié de préparer un projet de protocole à la Convention internationale de 1926 relative à l'esclavage, et vertu duquel les fonctions dévolues à la Société des Nations aux termes de cette convention seraient transférées aux Nations Unies. Le 23 octobre 1953, l'Assemblée générale approuva le Protocole, qui avait été rédigé d'après un projet du Secrétaire général communiqué aux gouvernements des États membres. Ce Protocole est d'ordre purement administratif et n'apporte aucune modification importante à la partie essentielle de la Convention de 1926, signée et ratifiée par le Canada le 6 octobre 1926. La délégation du Canada à la huitième session de l'Assemblée générale a appuyé l'adoption du Protocole, que le représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies a signé le 17 décembre 1953 au nom du Gouvernement canadien, sans formuler aucune réserve.

Aux termes de l'article 3 du Protocole, celui-ci devait entrer en vigueur le jour où deux États y adhéreraient, ce qui eut lieu le 7 décembre 1953 lorsque les représentants du Libéria, du Royaume-Uni et de la Suisse y apposèrent leurs signatures. Pour chaque État qui y adhère, le Protocole entre en vigueur le jour même de la signature par cet État.

### Institutions spécialisées

Les institutions spécialisées n'ont pas tenu de conférences générales au cours des trois premiers mois de 1954. Deux de leurs conseils exécutifs se sont cependant réunis.

En janvier, le Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la santé s'est réuni à Genève en 13<sup>e</sup> session pour étudier le budget de l'Organisation ainsi que d'autres questions d'ordre administratif, en vue de la 7<sup>e</sup> Assemblée mondiale

ion inter  
pourra  
du Comit  
1949. L  
parentar  
e de 192

Secrétaire  
en voyant  
émentaire  
re suppri  
és. A sor  
s mesure  
ion d'un  
tres pay  
l'adoption  
n complé  
les États  
le même  
raient ac  
clarait er  
er à cette  
ue.

e Consei  
un projet  
avage, et  
s de cette  
l'Assem  
projet du  
bres. Ce  
dificatio  
et ratifié  
e sessio  
présentar  
bre 195

vigneur  
B lors qu  
posé ren  
vigneur

érale: ar  
s se son

anté s'es  
ion nins  
ée mo



#### SIGNATURE D'UN ACCORD DE COMMERCE

—ONF

Par un accord de commerce en date du 31 mars, le Canada et le Japon ont échangé le traitement de la nation la plus favorisée. Cet accord a été signé à Ottawa par (de gauche à droite) M. Koto Matsuura, ambassadeur du Japon au Canada, M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures et M. C. D. Howe, ministre du Commerce.

diiale de la santé, qui aura lieu en mai. Le Dr P. E. Moore, directeur des Services médicaux pour les Indiens au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, a été nommé représentant du Canada au sein du Conseil exécutif. Le Conseil, entre autres décisions, a recommandé à la 7<sup>e</sup> Assemblée d'approuver pour 1955 un budget de \$10,311,110 (comparativement à \$8,527,700 pour 1954) pour le programme de travail de 1955-1957 du Directeur général, et de sanctionner le choix de Mexico comme lieu de la prochaine conférence annuelle.

#### 124<sup>e</sup> session de l'OIT

La 124<sup>e</sup> session du Conseil d'administration de l'OIT s'est déroulée à Genève du 27 février au 13 mars. La délégation du Canada se composait de M. A. H. Brown, sous-ministre du Travail, et de M. Paul Goulet, directeur de la Division de l'OIT au ministère du Travail. Le Conseil a consacré une bonne partie de son temps à l'examen du budget établi par le Directeur général pour 1955. A la suite de cette étude, le Conseil a décidé de recommander à la 37<sup>e</sup> Conférence internationale du Travail, qui doit avoir lieu à Genève en juin, l'adoption pour 1955 de crédits d'un montant de \$6,745,196 (comparativement à \$6,311,170 pour 1954).

Au cours de la même période a eu lieu à Paris la 4<sup>e</sup> Conférence de l'OACI sur les stations de l'Atlantique nord.

# Les affaires extérieures au Parlement

## DÉCLARATIONS SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

*Sous cette rubrique sont reproduites quelques-unes des déclarations faites au sujet des affaires extérieures par des membres du Cabinet ou par leurs adjoints parlementaires. Il ne s'agit pas d'un compte rendu de tous les débats de politique extérieure qui ont eu lieu au cours du mois.*

DANS un discours qu'il a prononcé à la Chambre des communes le 25 mars, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a passé en revue quelques aspects de la politique suivie par le Gouvernement canadien à l'égard d'un certain nombre de questions internationales. Après avoir parlé de la conférence de Berlin, de la réunion prochaine de Genève et de la proposition du Président Eisenhower relative au contrôle international de l'énergie atomique, M. Pearson a consacré la seconde moitié de son discours aux problèmes de la sécurité collective et de la collaboration entre alliés.

Il n'a rien dit de la Chine et des événements d'Extrême-Orient, laissant ces questions au Premier ministre, M. St-Laurent, qui a lui-même prononcé un discours aussitôt après (le texte du discours du Premier ministre est reproduit dans le présent numéro du Bulletin).

### Réunion de Berlin

M. Pearson a exposé que la discussion de deux des points de l'ordre du jour de la réunion de Berlin, soit la question de l'unification de l'Allemagne et celle de l'indépendance de l'Autriche, avait mené la conférence à une impasse; l'URSS insistait pour que soit établi un gouvernement provisoire de toute l'Allemagne au sein duquel seraient représentés sur un pied d'égalité la République fédérale d'Allemagne et le régime communiste d'Allemagne orientale; d'autre part, l'URSS ne consentait pas à ce qu'il soit tenu des élections libres dans toute l'Allemagne, comme première étape vers l'unification du pays et vers un règlement de paix, ce qui rendait impossible tout progrès dans cette direction. Même les efforts déployés par les ministres des Affaires étrangères des pays occidentaux pour s'entendre avec l'URSS sur la question du Traité de paix avec l'Autriche, en acceptant les propositions soviétiques antérieures, n'ont eu pour résultat que la présentation par la délégation soviétique de conditions nouvelles et sans rapport avec la question. La discussion du premier point de l'ordre du jour de Berlin, relatif à l'atténuation de la tension internationale et à la convocation d'une conférence de cinq puissances, a donné lieu à la décision de réunir une conférence à Genève le 26 avril en vue de discuter la question d'un traité de paix pour la Corée ainsi que la question de la guerre d'Indochine.

Le 29 janvier dernier, a rappelé M. Pearson, il avait déclaré qu'en dépit de quelques petites concessions et de paroles rassurantes rien ne s'était produit qui pût permettre de croire que les buts fondamentaux de la politique étrangère de l'Union soviétique eussent changé ni que les dirigeants soviétiques fussent disposés à accepter une solution raisonnable des grands problèmes internationaux. De nouveau, après une étude approfondie des rapports reçus de Berlin, il a affirmé qu'à son avis « rien n'indique que les objectifs fondamentaux dont s'inspire l'Union soviétique en matière de politique étrangère soient modifiés ». L'un des objectifs principaux de l'Union soviétique, a-t-il déclaré, consiste « à

rompre le solide édifice de l'unité occidentale ». Mais les tactiques russes, au contraire, n'ont réussi qu'à consolider l'unité occidentale et à augmenter « le sens d'un but commun chez les peuples du monde libre ».

M. Pearson a déclaré que l'URSS s'oppose à l'institution de la Communauté européenne de défense parce qu'elle voudrait garder l'Europe faible et divisée. C'est précisément pour cette raison, a dit le ministre, qu'il importe que le traité instituant la Communauté européenne de défense soit ratifié, ce qui renforcera et la communauté européenne et la communauté nord-atlantique. Etant donné l'histoire des pays intéressés, le Canada comprend leur hésitation, mais, tout en reconnaissant la nécessité de la circonspection et de la prudence, il estime:

qu'il vient un temps où en certaines circonstances, l'inaction peut se révéler, à la longue, la plus dangereuse de toutes les attitudes possibles, et que la plus grande probabilité de sécurité peut résider dans des actes de foi décisifs.

En ce qui concerne la conférence de Genève, M. Pearson a cité le Secrétaire général des Nations Unies, qui a déclaré, il y a quelques semaines, y voir l'ouverture « d'un nouveau chapitre de l'affaire coréenne ». Les pays qui ont combattu sous le pavillon des Nations Unies se réuniront de nouveau autour d'une table de conférence pour essayer de faire la paix. M. Hammarskjöld avait terminé ses observations par les mots suivants: « Il est essentiel à l'attitude des Nations Unies que le monde occidental et le monde communiste se rencontrent régulièrement autour de la table de conférence ».

Les objectifs du Canada à cette conférence, a déclaré M. Pearson, seront ceux qu'a exprimés la résolution des Nations Unies relative à cette question:

Établissement par des moyens pacifiques d'une Corée unifiée, indépendante et démocratique, sous un régime de gouvernement représentatif, et rétablissement complet de la paix et de la sécurité internationales dans cette zone.

Le Ministre a parlé ensuite de la proposition du Président Eisenhower relative au contrôle international de l'énergie atomique. Il a déclaré que cette proposition, étant assez modeste, pouvait servir de point de départ vers d'autres progrès. La participation de l'Union soviétique à des entretiens sur cette question est d'une importance évidente; les négociations en sont rendues au point où, le 19 mars, les États-Unis ont pu présenter au Gouvernement soviétique un mémoire exposant leur avis sur la façon dont les propositions du Président Eisenhower pourront être mises en œuvre. Après étude, le Gouvernement canadien est en mesure de se déclarer d'accord, d'une façon générale, avec ces propositions. M. Pearson a exprimé l'opinion que « c'est, à ce stade, dans les discussions secrètes que réside le meilleur espoir de voir les entretiens servir à des négociations sérieuses plutôt qu'à la propagande ». Il a donné l'avertissement qu'en appuyant cette proposition il importe de bien comprendre « qu'elle n'offre pas, en soi, une solution au terrible problème que pose l'utilisation de l'énergie atomique pour des fins de destruction ».

### Défensive collective

Passant à la question des mesures de défense collective, qui prennent d'autant plus d'importance que l'on étudie davantage la question de l'emploi sans restriction de l'énergie atomique à des fins de destruction, M. Pearson a déclaré:

La sécurité que nous cherchons à obtenir dans ce domaine repose évidemment sur l'intervention internationale, l'intervention collective internationale sur le front le plus vaste possible.

A l'appui de cet important principe, il a cité un article récent du Secrétaire d'État des États-Unis, paru dans *Foreign Affairs*. M. Dulles y déclare que, du fait qu'aucun pays ne peut, à lui seul, établir une puissance défensive ayant l'ampleur voulue pour assurer sa sécurité, « la pierre angulaire de la sécurité des pays libres doit résider dans un système collectif de défense ». « Sans la collaboration de nos alliés, écrivait M. Dulles, nous ne serions même pas en mesure de faire subir des représailles massives aux industries de guerre d'un pays agresseur. » En conclusion, M. Dulles écrivait: « La sécurité du monde libre repose donc sur les progrès de la sécurité collective et sur la puissance de la communauté plutôt que sur les possibilités purement nationales ».

Tout en reconnaissant que la base la plus large sur laquelle puisse reposer la puissance collective est l'Organisation même des Nations Unies, M. Pearson a signalé que l'universalité même de cette organisation en a rendu la valeur préventive moins grande qu'elle devrait l'être. C'est pourtant un instrument qui s'est révélé efficace en Corée et qui pourrait le devenir encore plus si l'on donnait suite à la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies dite « de l'union pour le maintien de la paix ». Étant donné que les Nations Unies ne sont pas présentement un instrument bien efficace de puissance collective nous nous sommes repliés, a dit le Ministre, sur la formule de défense collective régionale que représente l'OTAN. Cette forme de sécurité, affirme-t-il, se fonde sur un double concept:

En premier lieu, sur l'importance de la défense locale et, en second lieu, sur l'importance de la riposte, surtout par voie des airs, sur les centres nerveux de l'ennemi, au moyen de bases qui peuvent être très éloignées du point d'atta-

Ainsi, si le concept de défense locale est important, il doit être complété par le second concept, celui des représailles. La sécurité continentale, a ajouté M. Pearson, est donc une illusion, car il ne peut y avoir de sécurité continentale sans sécurité collective. Et il ne peut y avoir de sécurité collective sans dispositions collectives en vue d'une action collective, laquelle exige des consultations étroites et continues.

#### Discours de M. Dulles

M. Pearson a cité ensuite le discours du 12 janvier 1954 de M. Dulles, au cours duquel le Secrétaire d'État des États-Unis a déclaré, à propos de la politique de préparation militaire de son pays, que la décision fondamentale consistait à compter avant tout sur « une grande capacité à riposter, et cela instantanément, par les moyens et aux endroits de notre choix ». Dans un discours antérieur prononcé à Washington, a rappelé M. Pearson, il avait mentionné en épingle trois expressions qui lui semblaient présenter une importance particulière: « instantanément », « moyens », « de notre choix ». M. Dulles avait reconnu avec lui que ces mots étaient effectivement des mots clefs, mais que le mot le plus important était celui de « capacité ». M. Pearson acceptait cette observation, voyant dans le mot « capacité » non seulement une capacité militaire mais encore une capacité politique; il a exprimé l'avis que les explications données après le discours de M. Dulles avaient dissipé certaines appréhensions non fondées. Le mot « instantanément » s'applique à une attaque directe contre le territoire propre du pays intéressé; le mot « moyens » ne s'applique pas

un moyen déterminé, comme par exemple l'énergie atomique; les mots « de notre choix », dans ce cas s'appliquent à un choix opéré par la coalition du monde libre et non pas par l'ennemi. M. Dulles a accepté cette interprétation, et des déclarations subséquentes ont rendu plus claire encore cette nouvelle conception de la stratégie et des plans de défense. Sur le même sujet encore, le Ministre a déclaré que

ce qui ressort de cette interprétation, c'est que la diplomatie et les consultations (qui forment un élément de la diplomatie), non seulement conservent leur importance dans cette doctrine, mais en acquièrent davantage. Toutes les décisions doivent certainement être prises collectivement lorsque la chose est possible, avant que toute mesure soit prise.

Il a décrit ce principe comme étant l'expression du désir d'être renseignés au « décollage », afin que nous puissions faire notre part pour éviter « l'écrasement au sol ». « Les consultations et la collaboration », a ajouté M. Pearson, « sont essentielles, non seulement à l'égard des questions de sécurité, mais aussi à l'égard des questions économiques et autres. » Il a cité la première session du Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques comme un exemple de l'heureuse habitude du monde libre de recourir à la consultation et à la collaboration.

#### Conseil de l'Atlantique-Nord

M. Pearson a demandé que le Conseil de l'Atlantique-Nord serve plus souvent d'instrument de consultation dans ce domaine. Les questions dont il parlait en ce moment, a-t-il déclaré, devraient être discutées

au Conseil de l'Atlantique-Nord, non seulement au cours de réunions occasionnelles des ministres, mais aussi d'une façon constante par l'intermédiaire des représentants permanents, afin que nous puissions exposer, au sein de cet organisme de consultation, nos opinions sur la défense et la politique étrangère. Nous devons aussi constamment nous efforcer de préserver, d'étendre et d'accroître nos habitudes de confiance, de franches discussions et consultations, de modération et de tolérance. Nonobstant l'importance que revêt l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, que je viens de souligner, nous devons agir ainsi sur un plan qui ne soit pas restreint seulement à l'alliance de l'Atlantique-Nord mais qui s'étende au monde entier. De fait, notre collaboration et notre amitié doivent s'étendre au delà de la civilisation occidentale. L'amélioration des conditions économiques et sociales dans la plus grande partie du monde n'assurera pas la paix, mais rendra la paix beaucoup plus probable.

C'est parce que l'établissement de la bonne entente et de relations vraiment amicales entre les centaines de millions d'Asiatiques et les peuples du monde occidental importe peut-être plus encore que l'aide économique, a ajouté M. Pearson, que nous avons été si heureux des résultats magnifiques du voyage du Premier ministre, M. St-Laurent, dans cette partie du monde.

En terminant, le Ministre a dit:

J'irai même plus loin et je dirai que notre esprit de compréhension doit même s'étendre au peuple lui-même qui, croyons-nous, menace notre paix. Nous ne pouvons pas faire les nigauds à cet égard, parce que la puissance qu'exerceraient chez eux des chefs qui n'ont pas le sens des responsabilités pourrait menacer notre paix. Mais, s'il ne faut pas faire les nigauds, nous devons certes, par ailleurs, avoir l'esprit lucide. Je reconnais que nous devons être prudents

*(Voir la suite à la page 134)*

# Conférence économique à Washington

LA première réunion du Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques s'est tenue à Washington le 16 mars. Représentaient les États-Unis: l'hon. John Foster Dulles, Secrétaire d'État; l'hon. George M. Humphrey, Secrétaire au Trésor; l'hon. Ezra Taft Benson, Secrétaire à l'Agriculture; l'hon. Sinclair Weeks, Secrétaire au Commerce.

Représentaient le Canada: le très hon. C. D. Howe, ministre du Commerce et de la Production de défense; le très hon. James Garfield Gardiner, ministre de l'Agriculture; l'hon. Douglas Charles Abbott, ministre des Finances; l'hon. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Outre les membres du Comité conjoint, le gouverneur Adams, adjoint au Président, l'honorable Douglas Stuart, ambassadeur des États-Unis au Canada et M. Gabriel Hauge, adjoint économique au Président, ont participé aux entretiens.

## Objet de la réunion

La réunion avait pour objet de fournir aux ministres des États-Unis et du Canada l'occasion d'examiner les problèmes commerciaux et économiques communs aux deux pays.

Les ministres ont noté qu'il n'y a pas deux autres pays au monde entre lesquels les échanges atteignent un volume aussi considérable qu'entre le Canada et les États-Unis. Ils ont examiné divers aspects des relations commerciales actuelles et ont reconnu d'un commun accord qu'il importe d'éviter toute initiative pouvant nuire à ces échanges dont les deux pays retirent de tels bienfaits.

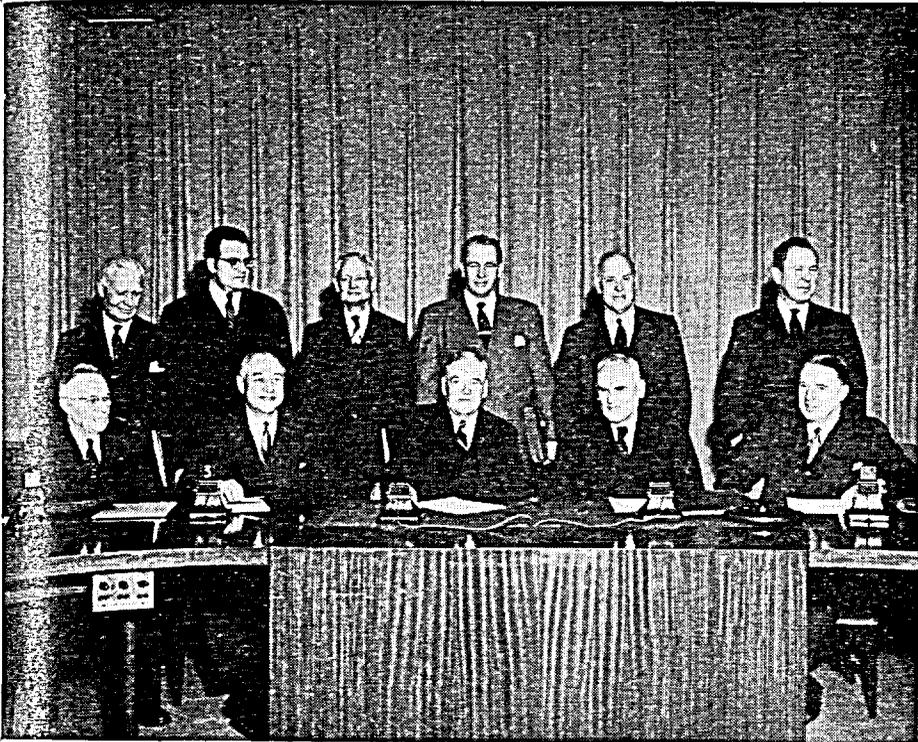
Vu que le règlement de ces problèmes ne peut se faire avec plein succès que dans un monde où le volume du commerce est soutenu et croissant et où le régime du change est de nature à en faciliter l'accroissement, les représentants ont songé, tout au long des entretiens, à la nécessité de mesures de libéralisation générale et plus prononcée du commerce et des paiements. Les représentants des deux pays ont été d'accord pour reconnaître que peu de mesures pouvaient contribuer davantage au bien-être et à la stabilité des nations libres du monde qu'une initiative orientée dans cette voie. Le besoin semble en être plus pressant encore en ces heures où plusieurs pays occidentaux se voient tenus d'appuyer des programmes efficaces de défense pendant une longue période de temps.

Plusieurs événements survenus dans le domaine économique depuis un an ont apporté de l'encouragement aux ministres des États-Unis et du Canada. Ils ont noté que les réserves d'or et de dollars des autres pays se sont en général accrues, que la stabilité économique interne de plusieurs pays s'est améliorée considérablement et que ces événements favorables ont permis d'adoucir quelque peu les restrictions à l'importation. Néanmoins il a été convenu que le rétablissement d'un état de santé économique ne s'est pas effectué également dans tous les pays. Ce qu'il faut, a-t-on conclu, c'est la création, dans le monde entier, d'un système plus souple et plus vigoureux de commerce et de paiements.

Cette p  
économi  
l'Agricu  
secrétaire  
ministre  
États-U  
neur Sh

qui off  
de faq  
ration  
aux tr  
politici  
rence  
nisati

Surpl  
D  
écono  
expéd  
saire.  
l'accu  
produ  
ment  
que s



—Département d'Etat

#### LE COMITÉ MIXTE POUR LE COMMERCE ET LES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Cette photo a été prise lors d'une réunion du Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques, tenue à Washington en mars. De gauche à droite, assis, M. J. G. Gardiner, ministre de l'Agriculture du Canada; M. George Humphrey, secrétaire au Trésor des États-Unis; M. John Foster Dulles, secrétaire d'État des États-Unis; M. C. D. Howe, ministre du Commerce du Canada; M. D. C. Abbott, ministre des Finances du Canada. Debout, de gauche à droite, M. Douglas Stuart, ambassadeur des États-Unis au Canada; le Dr Gabriel Hauge, conseiller économique du Président Eisenhower; le gouverneur Sherman Adams, conseiller du Président; M. Ezra Taft Benson, secrétaire à l'Agriculture des États-Unis; M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada.

qui offrirait une résistance plus vive aux circonstances variables et contribuerait de façon dynamique à élever les niveaux de vie. Il a été convenu que la préparation nécessaire à un tel progrès s'est déjà accomplie, en bonne partie, grâce aux travaux de la *Commission on Foreign Economic Policy* (Commission de la politique économique étrangère) des États-Unis, aux propositions de la Conférence économique du Commonwealth et aux entretiens tenus au sein de l'Organisation européenne de coopération économique.

#### Surplus agricoles

De l'avis général, il est indispensable, dans l'intervalle, que les problèmes économiques pressants mais peut-être temporaires ne soient pas résolus par des expédients qui pourraient rendre plus difficile l'avance d'ensemble jugée nécessaire. Parmi les problèmes qu'on a étudiés de près se trouve celui que pose l'accumulation de vastes surplus agricoles. Les stimulants spéciaux offerts à la production et des conditions atmosphériques favorables ont contribué diversement à l'accroissement de ces surplus. Les ministres des deux pays ont reconnu que si les surplus sont écoulés sans considération et que les échanges normaux

risquent d'en être troublés, il pourra en résulter un tort immense, non seulement pour le commerce du Canada et des États-Unis, mais aussi pour l'économie mondiale. Les ministres ont affirmé de nouveau que leurs Gouvernements respectifs, en ce qui concerne l'écoulement à l'étranger des surplus agricoles, continueront de consulter les pays intéressés et qu'ils éviteront de troubler la situation normale des marchés commerciaux. Ils ont déclaré avoir l'intention bien nette de veiller à ce que toute mesure extraordinaire tendant à réduire les surplus ait pour résultat d'accroître la consommation et de grossir, non pas de déplacer, le volume normal des produits agricoles qui font l'objet d'échanges sur le marché mondial.

Dans la marche vers la libéralisation des échanges et des paiements mondiaux, les ministres ont jugé que les organismes internationaux existants continueraient à jouer un rôle important. Ils ont reconnu la haute valeur de l'œuvre accomplie par le Fonds monétaire international, la Banque internationale et les Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Ils ont noté avec satisfaction les décisions récemment prises par le Fonds monétaire, qui permettent d'utiliser plus efficacement ses ressources. En outre, les ministres ont souligné le service que les Parties contractantes à l'Accord général ont rendu au monde en établissant un code de conduite commerciale ainsi qu'en établissant un forum où peuvent être négociés des accords multilatéraux sur les tarifs douaniers et où peuvent être discutés les problèmes de leur politique commerciale.

Les ministres ont reconnu qu'il appartient aux pays dont les devises sont actuellement inconvertibles de décider à quel moment et dans quelles circonstances ils pourront désirer les rendre convertibles.

Ils ont aussi reconnu que les États-Unis et le Canada, en adoptant une politique économique éclairée, contribueraient d'une façon immédiate à l'établissement et au maintien d'une plus grande liberté des échanges et des paiements dans le monde entier. En raison de l'importance de cet objectif, les ministres des États-Unis et du Canada ont signalé avec une profonde satisfaction le désir, qui se manifeste dans de nombreux pays, de mesures décisives dans le sens de la restauration d'une large zone de convertibilité. Ils se sont aussi déclarés tout disposés à faire leur part pour assurer le succès de ce mouvement.

Les entretiens qui se sont poursuivis à cette réunion du Comité conjoint ont été marqués de l'amitié et de la franchise qui caractérisent les relations entre les deux pays. A l'invitation des ministres canadiens, la deuxième réunion du Comité conjoint aura lieu à Ottawa.

Déf  
des

Texte d

Vu k

nemen  
mondia  
la défe  
sonnel  
tout en  
ception  
pays o  
tous le

De  
s'appli  
déterm  
progrès  
objecti

De  
réseau  
de rep  
chasse

Lo  
organism  
à prend  
tiques  
alerte  
du Can  
étudier  
novem

États-U  
les rel  
promp

Il  
taire d  
plusie  
porter  
ne sont  
régions  
problè  
la ban  
Corps  
d'aviat

M  
ment s

# Défense conjointe du Canada et des États-Unis

Texte du communiqué conjoint des Gouvernements du Canada et des États-Unis, publié simultanément à Ottawa et à Washington le 8 avril.

Vue la possibilité d'attaques aériennes contre l'Amérique du Nord, les Gouvernements du Canada et des États-Unis ont maintenu, après la seconde guerre mondiale, les mesures de collaboration mises en œuvre durant ce conflit pour la défense de leur territoire. Depuis lors, des écrans de radar pourvus du personnel nécessaire ont été installés dans les deux pays en vue du repérage de tout ennemi éventuel, et des installations ont été montées pour les avions d'interception et les pièces de D.C.A. A toutes les étapes de l'organisation, les deux pays ont travaillé de concert. Les consultations et la collaboration ont été, à tous les échelons, constantes et entièrement satisfaisantes.

Depuis assez longtemps, les Gouvernements du Canada et des États-Unis s'appliquent à sonder la valeur du système de défense aérienne, afin de déterminer les mesures à prendre pour fortifier nos défenses, compte tenu des progrès récents de la puissance de destruction des armes atomiques contre les objectifs qu'offrent nos deux pays.

Depuis quatre ans, on accorde une forte priorité à l'établissement d'un réseau de radar qui, vaste et coûteux, est néanmoins nécessaire pour permettre de repérer les bombardiers ennemis aussi bien que pour diriger les avions de chasse affectés à l'interception. Ce réseau porte le nom de *Pinetree*.

Longtemps avant que le projet *Pinetree* entre dans sa dernière étape, les organisateurs militaires des deux pays étudiaient de près les nouvelles mesures à prendre. Au mois d'octobre 1953, une équipe de conseillers militaires et scientifiques représentant les deux pays proposa d'améliorer le système de prompt alerte en établissant un autre réseau de radar au nord des régions colonisées du Canada. Au cours du même mois, les chefs de l'état-major de chaque pays étudièrent le rapport de cette équipe. Lors d'une réunion à Washington en novembre 1953, les représentants canadiens firent connaître aux autorités des États-Unis que notre Gouvernement était prêt à entreprendre immédiatement les relevés et les recherches d'emplacement nécessaires au nouveau système de prompt alerte. Ces travaux sont déjà très avancés.

Il y a de sérieuses difficultés à résoudre pour établir ce système supplémentaire de prompt alerte dans le Nord canadien. Le réseau sera réparti sur plusieurs milliers de milles et les relevés nécessaires à son établissement comporteront l'examen d'une foule d'emplacements possibles. Bon nombre de zones ne sont accessibles que par convoi de tracteurs ou par hélicoptère. En plusieurs régions, le temps est extrêmement froid pendant des mois chaque année. Certains problèmes techniques, y compris le brouillage des appareils électroniques dans la bande des aurores boréales, doivent être surmontés. Pour les résoudre, le Corps d'aviation des États-Unis travaille en étroite collaboration avec le Corps d'aviation royal canadien.

Manifestement il serait tout aussi important que l'alerte fût donnée rapidement si des avions s'approchaient par voie océanique des objectifs nord-améri-

cains que s'ils cherchaient à les attendre par voie du nord du Canada. C'est pourquoi le Gouvernement des États-Unis étend la barrière de prompt alerte tout le long des abords océaniques nord-est et nord-ouest donnant accès à l'Amérique du Nord. Le réseau de radar de l'Alaska est coordonné avec celui du Canada et des États-Unis continentaux, et l'expansion du radar aéroporté est très avancée.

Outre ces mesures d'intérêt commun, les deux pays s'appliquent continuellement à améliorer les installations de défense aérienne dans le voisinage des centres pouvant être pris comme cibles. Ici encore, il y a étroite collaboration entre les commandants de la défense aérienne aux États-Unis et au Canada. Tout avion non identifié fait aussitôt l'objet de recherches de la part du groupe d'interception le plus en mesure de se porter sans délai sur les lieux, que ce groupe soit canadien ou américain.

La défense de l'Amérique du Nord est comprise dans celle de la région de l'Atlantique nord à laquelle sont tenus le Canada et les États-Unis comme signataires du Traité de l'Atlantique-Nord. Ainsi les mesures de collaboration pour la défense de notre continent et la participation des forces du Canada et des États-Unis à la défense de l'Europe ne sont que deux aspects d'un objectif mondial: maintenir la paix et défendre la liberté.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES AU PARLEMENT

(Suite de la page 129)

et rester sur nos gardes. Selon moi, nous ne devons pas laisser la crainte paralyser notre diplomatie et l'immobiliser ou lui inspirer des mesures de panique. Le but poursuivi par la politique du Canada—je ne crois pas qu'il existe dans notre pays à ce sujet de divergence d'opinions—n'est pas seulement d'édifier une puissance militaire collective, quelque important que cela puisse être. Le but de la politique du Canada est de collaborer avec nos amis en vue de résoudre nos problèmes, et aussi, si la chose est possible, de négocier avec ceux que nous redoutons, en vue de résoudre les autres problèmes qui divisent le monde actuellement. Le Canada est impatient de faire sa part dans le cadre de la sécurité collective, impatient de participer à la recherche, sur le plan international, de moyens d'aplanir les différends par voie de négociations, de négociations au cours desquelles nous nous appuyerons sur la force que nous sommes en train de constituer, sur la force, mais aussi sur la sagesse, en nous rendant pleinement compte des calamités qu'entraînerait un échec, et dans l'espoir qu'un jour viendra où la sécurité reposera sur des fondements encore plus solides que la certitude de représailles massives, de représailles atomiques, si l'on veut contre quiconque voudrait rompre la paix, représailles qui annihileraient, certes l'ennemi, mais nous détruiraient peut-être nous-mêmes.

Le P  
consacr  
très rec  
dire, en  
spis pas  
confianc  
de m'ex  
historiq  
tiques e  
successi  
sur les  
présente  
gens...  
On n  
diplôme  
war. De  
neur à  
en Orie  
générosi  
Occiden  
rouges  
temps q  
en droit  
haut sav  
A Bor  
verneur  
un gran  
aux réu  
égaleme  
ministre  
déjà été  
mettre l  
ges à no  
chance  
de l'Ass  
Nouvelle  
prononc  
zon, au  
fort imp  
même  
nus, d  
entourat  
cratique  
avantag  
publicu  
Ceylan  
De l  
Ceylan,  
verneur  
Arbres,  
Kandy.  
Kotalaw  
Gooneti  
me il ar  
ment le  
position  
collègue  
de son  
dres, il  
réunion  
Je ne  
ciens q  
Mais o  
Dent, à  
en que  
sortes d

## COMPTE RENDU DU VOYAGE DU PREMIER MINISTRE

(Suite de la page 111)

Le Premier ministre, le pandit Nehru, m'a consacré beaucoup de temps et je lui en suis très reconnaissant. Nos entretiens, il va sans dire, ont été très francs et très intimes. Je ne suis pas pour me rendre coupable d'abus de confiance, mais je puis dire qu'il s'est efforcé de m'expliquer ses vues sur le développement historique des régimes et des économies politiques et sur l'essor culturel des civilisations successives de ces anciens pays, ainsi que sur les résultats des événements qui agitent présentement ces centaines de millions de gens...

On m'a fait l'honneur de me décerner un diplôme universitaire *honoris causa* à Peshawar. De nouveau, on m'a refait le même honneur à Delhi. Je me suis rendu compte que, en Orient, cette cérémonie comporte une générosité que je n'ai jamais éprouvée en Occident. J'ai ramené deux magnifiques toges rouges qui m'ont été présentées en même temps qu'on me décernait le titre de docteur et droit à ces deux antiques institutions de haut savoir.

A Bombay, nous sommes restés chez le gouverneur sir Girja Bajpai, que connaissons bien un grand nombre d'entre nous qui ont assisté aux réunions d'organismes internationaux. J'ai également été accueilli par les principaux ministres, qui m'ont prié, comme j'en avais déjà été prié en d'autres occasions, de transmettre leurs meilleurs vœux et leurs hommages à nos chambres parlementaires. J'ai eu la chance exceptionnelle d'assister à une séance de l'Assemblée du peuple au Parlement de la Nouvelle-Delhi, et d'y entendre M. Nehru prononcer un discours, du genre tour d'horizon, au sujet des affaires étrangères. J'ai été fort impressionné de trouver en Orient la même atmosphère, précisément, que chez nous, dans notre Chambre des communes, entourant l'introduction du processus démocratique que nous avons trouvé tellement avantageux dans la direction des affaires publiques des hommes et des femmes libres.

### Ceylan

De l'Inde, nous nous sommes rendus à Ceylan, où nous avons été les hôtes du Gouverneur général lord Soulbury, au Temple des Arbres, à Colombo, et au pavillon du roi, à Kandy. Nous avons été accueillis par sir John Kotalawala, Premier ministre, et sir Oliver Goonetilleke, ministre des Finances, qui, comme il arrive dans nombre de pays, a apparemment le droit d'imposer son veto à toute proposition émanant de n'importe lequel de ses collègues et qui, me dit-on, veille aux finances de son pays, selon l'entente convenue à Londres, il y a un an, et confirmée à la récente réunion de Sydney.

Je ne vais pas énumérer les monuments anciens qui se rattachent à l'histoire de Ceylan. Mais on nous a conduits au Temple de la Dent, à Kandy. Nous n'avons pas vu la dent en question, mais nous y avons vu toutes sortes de trésors déposés là par des rois et des

personnages illustres, en guise d'hommage à ce sanctuaire qui revêt une si grande importance pour les bouddhistes de tout l'Orient.

Je me suis rendu à la demeure de feu le premier ministre D. S. Senanayake, et j'ai déposé une couronne sur sa tombe. On nous a reçus pour le thé, privilège qui, en général, n'est pas accordé aux visiteurs. Je crois qu'on a fait cela afin d'exprimer l'amitié profonde et sincère, ainsi que la confiance qu'on éprouvait à l'égard des visiteurs canadiens. Ce qui m'a frappé à Kandy, ce sont les progrès formidables qui s'effectuent sous la direction de sir Ivor Jennings, vice-chancelier de l'Université de Ceylan, pour ce qui est du transfert du « campus », de Colombo à Kandy. Le site est pittoresque. Les honorables députés se souviennent sans doute que sir Ivor Jennings a été, pendant un an ou deux, attaché à l'Université de la Colombie-Britannique. Or je me demande si, en choisissant ce site pour y établir le nouveau « campus » de l'Université de Ceylan, sir Ivor ne pensait pas à la situation géographique de l'Université de la Colombie-Britannique.

Il est un de ceux qui ne semblent pas trop s'alarmer des restrictions du ministre des Finances, car, le lendemain de notre arrivée, j'ai vu un rapport dans lequel le conseil universitaire demandait 20 millions de roupies de plus que ce qui avait déjà été voté pour les travaux déjà lancés. De nombreux locaux pour internes sont déjà aménagés. Le principal immeuble de l'administration est terminé. On m'a dit que le tiers environ des facultés avaient déjà quitté Colombo pour s'installer à Kandy. On estime qu'avant longtemps toute l'Université y sera rendue. Elle pourra recevoir, normalement, quelque 2,000 étudiants. A côté de l'Université se trouve le *Trinity College*, que fréquentent 500 ou 600 jeunes gens éveillés, des moins de vingt ans; j'ai eu l'avantage de leur rendre visite et de leur dire que nous comptons sur eux et sur leur génération pour la réalisation du désir universel de paix et de bonne volonté dans le monde.

### Indonésie

De Colombo, nous nous sommes rendus en Indonésie, où nous avons été accueillis par le Président Sukarno, qui nous a reçus chez lui. Il habite un autre de ces magnifiques palais dus à l'ancien régime et maintenant utilisés sous le gouvernement indépendant du peuple lui-même. Le Premier ministre Sastroamijoyo a aussi été plein de bontés pour nous. Les députés se rappelleront qu'il a été le premier ambassadeur de l'Indonésie accrédité auprès du Canada, pendant qu'il était encore ambassadeur à Washington, et qu'il se trouvait ici il n'y a pas longtemps, à titre d'ambassadeur de son pays accrédité auprès du Canada. Le Président n'a jamais visité notre hémisphère. Je crois qu'il est impatient de le visiter et je sais, pour m'être entretenu avec lui, qu'il s'intéresse vivement à ce qui se passe ici. Il avait entendu parler des champs pétrolifères de

l'Alberta; il avait entendu parler de l'entreprise de l'Aluminum Company à Kitimat; il avait entendu parler du minerai de fer du nord-est du Québec et du Labrador, ainsi que du projet de canalisation du Saint-Laurent. Il a demandé des détails sur ces entreprises, comme d'autres aussi s'en sont informés dans plusieurs autres pays. J'ai été très étonné de constater qu'on possède beaucoup de renseignements précis sur le développement du Canada, développement que ces gens trouvent à la fois si renversant et si encourageant. J'ai eu l'impression qu'ils sont heureux du développement de cette nouvelle nation canadienne parce qu'ils y voient un élément qui profitera au monde entier dans ses relations au sein de la famille des nations.

J'ai eu l'impression qu'ils voient dans le Canada un pays neuf, qui se développe, et pour qui des relations amicales avec le reste du monde sont nécessaires, qu'ils estiment que sa croissance et sa vigueur sont un élément de stabilité qui nous sera profitable à tous. Il était réconfortant de constater que ces vieilles civilisations orientales sentent que notre pays, par son développement, prend une importance de plus en plus grande dans les affaires du monde et que son influence a toujours été propre à aider la cause de la stabilité et de la paix.

#### Philippines

A Manille, le Président, M. Magsaysay, a été lui aussi très cordial, comme on pouvait s'y attendre. On avait là l'impression que le mode de vie nord-américain y a exercé plus d'influence que dans n'importe quel des autres pays que nous avions précédemment visités. Le Président a été très accueilli. Une couple de jours auparavant, il avait souffert d'un mal de dents et avait dû se faire enlever deux dents. Il paraissait très gai et dispos. Certains de ses amis m'ont dit qu'ils ne l'avaient que rarement entendu prononcer un discours aussi charmant d'un ton aussi léger et amical. J'ai été très surpris lorsqu'on m'a dit le lendemain matin qu'on l'avait ramené précipitamment à l'hôpital dès après notre départ, pour s'y faire arracher encore quelques dents. Il s'était vraiment montré capable de cacher la souffrance physique qu'il devait bien éprouver, car on ne retourne pas chez le dentiste au milieu de la nuit pour se faire extraire des dents, à moins qu'il ne s'agisse de quelque chose d'assez douloureux.

#### Corée

De là, nous nous sommes rendus en Corée, et j'aurais une autre occasion d'exprimer mes vues sur la situation de ce pays. Le moral de tous nos hommes est splendide. J'ai été très heureux de constater que, depuis que les combats ont cessé, ils ont pu, par leurs propres efforts, remédier à beaucoup des inconvenients qui nuisaient à leur confort physique dans le milieu où ils se trouvent. Mais, là encore, on a la vive impression que ce sont les façons humaines des officiers qui contribuent beaucoup à l'esprit de famille que l'on sent exister entre les hommes et les officiers, à la conviction de chacun d'entre eux qu'il est un Canadien accomplissant une tâche de Cana-

dien pour lui-même et ses compatriotes dans cet effort commun en vue de démontrer que l'agression n'est pas profitable.

Nous avons déjeuné avec le Président Rhee qui n'est pas trop fermement convaincu que le Département d'Etat des États-Unis a tous les jours raison, mais je n'ai pas eu l'impression qu'il ferait grand-chose à cet égard.

#### Japon

Au Japon, nous avons reçu les mêmes salutations et les mêmes attentions amicales. J'ai été vraiment touché. La manifestation, je n'en doute pas, avait été organisée, mais des milliers de jeunes, de 5 à 15 ans peut-être, s'échappaient du long des rues agitant des drapeaux de papier canadiens ou japonais; le visage épanoui, ils donnaient tous les signes d'une grande réjouissance, peut-être parce que la manifestation avait lieu pendant les heures de classe. Néanmoins, j'ai eu l'impression que ces milliers de jeunes se rendaient compte qu'il existait un pays du nom de Canada et qu'ils allaient voir le représentant de ce pays. Je crois que cela les aidera dans leurs leçons de géographie et les empêchera probablement d'oublier que ce pays existe, que ce pays veut être leur ami et veut qu'ils soient ses amis.

La même cordialité nous a été manifestée par Sa Majesté l'empereur et par l'impératrice. J'avais été élevé dans l'idée qu'ils n'étaient pas de la même espèce que les autres êtres humains ordinaires, mais on ne saurait imaginer d'atmosphère familiale plus intime que celle dont on a entouré ce déjeuner sans cérémonie. J'ai dit que le déjeuner était sans cérémonie, mais les préliminaires ne manquaient pas d'apparat. On m'avait envoyé le carrosse de l'empereur dont on se servait pour la seconde fois depuis la guerre, la première fois c'était pour le vice-président des États-Unis. Il est probable, cependant, qu'il avait été utilisé en certaines autres occasions. Sauf l'empereur, on envoie le carrosse à une ambassade qui va présenter ses lettres de créance. Cependant le carrosse impérial et la cavalcade tout entière ont défilé par les rues sous un ciel qui rappelait celui du jour du couronnement à Londres en juin dernier. Mais leurs Majestés nous ont fait un accueil très humain, très intime au palais. Le Premier ministre Yoshida et les membres de son cabinet avec lesquels j'ai causé m'ont dit textuellement que leur militaire s'étaient lancés, en 1941, dans une terrible entreprise dans l'espoir d'y gagner quelque chose, mais que la population japonaise s'était rendu compte qu'on n'avait rien gagné et qu'il était peu probable qu'à notre époque et vu les présentes méthodes de guerre, la guerre pût rapporter quelque avantage à quelqu'un à l'avenir. J'ai eu l'impression qu'ils exprimaient sincèrement leur opinion et qu'ils ne voulaient pas ni ne prévoyaient que leur pays entre de nouveau en guerre.

J'ai eu là le bonheur de saluer les équipages de nos destroyers *Haida*, *Cayuga* et *Crisa* et de constater encore une fois que leur moral était toujours excellent et que ceux avec lesquels je me suis entretenu avaient le sentiment qu'ils étaient des Canadiens, s'acquittant

de la t  
dans un  
breuses  
à bonne  
dans le  
tempir  
élevé de  
ble dan  
couronn  
tion. Is  
période  
de rotat  
l'appré  
régime.  
de temp  
l'attend  
font, ils  
pour un  
existe ce  
seuleme  
aux con  
dement  
tent les

Monsi  
moment  
clamer v  
bre pou  
du moir  
voyage  
le secré  
(M. Pear  
eux. Le  
importa  
guité à  
aspects  
très fâc  
ment de  
pêcheur  
gence pe  
humblen  
fullance  
d'éclair  
anxiétés  
décolat  
vagues d  
Je reg  
qn, pron  
ent ca  
controve  
qu'on m  
journalis  
sincère  
exactitu  
tions qu  
parfois  
aux con  
quand j  
dirigeais  
cherché  
ent com  
réponse  
réponse  
qu'on p  
de leur  
Ceper

de la tâche du Canada, et jouant leur rôle dans une entreprise que le Canada et de nombreuses autres nations estiment devoir mener à bonne fin pour assurer la stabilité et la paix dans le monde; et ils étaient fiers de bien remplir le rôle qu'ils ont à jouer. Le moral élevé de nos militaires en Corée est attribuable dans une grande mesure au succès qui a couronné l'exécution du programme de rotation. Ils savent qu'ils sont là-bas pour une période déterminée et, comme le programme de rotation n'a connu aucune défaillance, ils n'appréhendent aucune défaillance dans le régime. Ils savent ce qui les attend, combien de temps cela durera, et quand ils peuvent s'attendre de rentrer au pays. Lorsqu'ils le font, ils peuvent, s'ils le désirent, se rengager pour une autre période de service. Le fait qu'il existe cette précision, qui n'est pas sur papier seulement, mais qui s'applique effectivement aux conditions de leur service là-bas, a grandement aidé à l'esprit avec lequel ils acceptent les inconvénients. Ce n'est pas tout l'as-

pect agréable qui m'est apparu lorsqu'un de ces bataillons a sonné la retraite et abaissé le drapeau à la chute du jour. Ces hommes savent ce qu'ils ont à faire, ils sont convaincus qu'ils accomplissent une tâche méritoire et qu'ils la font bien . . .

Puis, nous avons visité le porte-avion *Boxer*. On nous a montré ce que c'est qu'un avion de type récent et ce dont il est capable si jamais il devient nécessaire d'agir. Je crois que tous ces hommes sont prêts et qu'ils estiment, tout comme nous, que d'être ainsi prêts peut suffire à prévenir la nécessité de mettre à l'œuvre ces appareils. C'est en croyant peut-être davantage que l'état de préparation et le moral élevé de nos amis partout au monde nous vaudra un tel heureux état de choses que je reviens à mes fonctions à la Chambre pour vous inviter, monsieur l'Orateur, et pour inviter mes collègues non pas à s'endormir dans une béate confiance mais à penser que ce qui s'accomplit présentement vaut la peine d'être fait.

### *La déclaration du 25 mars est reproduite ci-dessous.*

Monsieur l'Orateur, je me trouve en ce moment dans une situation où il me faut réclamer votre indulgence et celle de la Chambre pour quelques minutes afin de parler d'un ou de deux des malheureux résultats de mon voyage autour du monde auquel mon collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a fait allusion en termes si généraux. Les affaires internationales ont une telle importance que toute imprécision ou ambiguïté à propos de n'importe quel de leurs aspects risque d'entraîner des conséquences très fâcheuses. Il me faut paraître en ce moment devant mes collègues dans l'attitude d'un pécheur repentant qui demande leur indulgence pour sa faute regrettable, en confessant humblement son erreur, sa faute ou sa défaillance et en manifestant un désir sincère d'éclaircir la situation et de dissiper toutes les inquiétudes et toutes les fâcheuses conséquences découlant de l'interprétation de paroles trop vagues qu'il a eu le malheur de prononcer.

Je regrette que des paroles que j'aurais dites, prononcées en Orient au sujet de la Chine aient causé de l'inquiétude et provoqué une controverse au pays. Je ne tenterai pas de dire qu'on m'a cité incorrectement. Je sais que les journalistes qui se trouvaient là-bas faisaient sincèrement de leur mieux pour rapporter avec exactitude et objectivité les nombreuses questions qu'on m'a posées sous diverses formes, parfois presque à la vitesse d'une mitrailleuse, aux conférences de presse ou aux aéroports, quand je descendais d'avion ou quand je me dirigeais vers l'avion pour y monter. Ils ont cherché, j'en suis sûr, à reproduire ce qu'ils ont compris m'ayant entendu dire dans mes réponses et le sens qu'ils ont saisi dans ces réponses. Je dois assumer et j'assume de fait la responsabilité de toute fausse interprétation qu'on pouvait donner à ces réponses en raison de leur imprécision ou de leur ambiguïté.

Cependant, il est une chose à propos de

laquelle je suis parfaitement sûr qu'il y a eu inexactitude. On a rapporté, en un cas, que j'avais dit être sûr qu'il nous faudrait reconnaître le présent Gouvernement de la Chine comme le gouvernement que le peuple de la Chine voulait. Je suis bien persuadé que jamais je n'aurais employé ces mots intentionnellement, parce que je n'ai jamais eu ce sentiment au sujet du Gouvernement actuel de la Chine. Mais j'ai dû en employer de presque semblables, puisqu'un si grand nombre de journalistes les ont publiés comme la version de ce qu'ils avaient entendu et compris, à savoir que j'estimais qu'il nous faudrait nous montrer pratiques et reconnaître le Gouvernement de la Chine comme le gouvernement que le peuple voulait.

Je n'aurais pas dû dire « le gouvernement que le peuple voulait ». Ce que j'avais à l'esprit, c'est que, malgré notre aversion pour toute forme de gouvernement communiste ou totalitaire, nous ne pouvons nous attendre à avoir à traiter avec le genre de gouvernement, représentant les gens de l'autre côté, que nous aimerions qu'ils aient, le genre de gouvernement que nous voudrions qu'ils aient, mais qu'il nous faut traiter avec le gouvernement qu'ils ont de fait, le gouvernement qui a la haute main sur les forces participant aux événements qui causent tant de tension et tant d'anxiété dans le domaine international. C'est ce que je voulais dire. C'est ce que j'aurais dû dire en des termes sur lesquels on n'aurait pu se méprendre ou interpréter autrement, car j'estime qu'une telle déclaration n'aurait suscité que peu ou pas d'inquiétude et que peu ou pas de controverse, dans le pays ou ailleurs.

Je ne donnerai pas lecture à la Chambre des nombreux éditoriaux qui ont été publiés, mais je relève celui qui a paru dans le *Journal* d'Ottawa le 12 mars 1954 parce que, en partie au moins, il me paraît être un miroir assez fidèle du sentiment que ressentait et pouvait

ressentir à cet égard le public en général. Intitulé « Sur la reconnaissance de la Chine », l'article renfermait les passages suivants:

Selon une nouvelle de Tokio, le Premier ministre, M. St-Laurent, aurait dit, au sujet de la reconnaissance de la Chine communiste, que « le simple sens commun et celui des réalités feront que les pays alliés en viendront à considérer le régime communiste de la Chine comme le gouvernement qui dirige effectivement les destinées de la Chine continentale. »

Voilà qui est mieux et plus raisonnable que ce que M. St-Laurent aurait dit antérieurement à Séoul, savoir:

« J'ai bien l'impression qu'il nous faudra un jour tenir compte des réalités. Nous devons reconnaître le gouvernement actuel de la Chine comme le gouvernement que veut le peuple. »

Je suis bien sûr, malgré le respect que j'ai pour les journalistes qui étaient présents et qui faisaient de leur mieux pour transmettre ce qu'ils entendaient et comprenaient, que je ne me suis pas exprimé de cette façon parce que je n'ai jamais conçu la chose de cette manière. C'était la formule contraire que j'avais à l'esprit, savoir que nous ne pouvons nous attendre, en dépit de notre aversion pour les régimes communistes ou totalitaires, à voir s'établir le genre de gouvernement que nous souhaitons. Ce serait le genre de gouvernement—et j'ai dû dire ceci—qu'il veut. Je n'aurais pas dû dire « qu'il veut ». J'aurais dû dire le genre de gouvernement qu'il a de fait et qui a effectivement la haute main sur les forces que nous combattons. L'auteur de l'article poursuivit, et je pense que chacun partagera cet avis:

Aucun pays ne peut savoir avec certitude si le gouvernement que possède un autre pays est celui que veut la population. Et c'est un fait que le Canada reconnaît aujourd'hui un certain nombre de pays sans être sûr du tout que leur gouvernement est celui que veut leur population. Il y a la Russie, la Tchécoslovaquie, la Pologne, l'Espagne et, peut-être, d'autres.

Ce que fait le Canada, et ce qu'il est tenu de faire, et ce que tous les autres pays sont tenus de faire tôt ou tard, simplement parce que c'est la seule attitude sage et pratique, c'est de reconnaître le gouvernement d'un pays qui exerce effectivement l'autorité, qui existe en réalité.

Je n'irais pas tout à fait aussi loin, parce que j'hésiterais beaucoup maintenant à employer le mot « reconnaissance ». Il a pour tant de gens différents tant de significations différentes. Il y a ce qu'on appelle parfois le concept de reconnaissance juridique. D'autres parlent de reconnaissance diplomatique. Je pense qu'il vaut peut-être mieux employer quelque autre mot qui ne peut avoir tant de significations. Lorsque je l'ai employé, c'est dans son sens le plus général, pour dire que nous devons éviter de fermer les yeux, qu'il faut voir et reconnaître que le gouvernement qui est au pouvoir et avec lequel nous avons à traiter si nous comptons conclure des ententes de quelque nature auxquelles il sera

donné suite, est celui qui a en réalité la haute main sur les forces que nous combattons. Mais l'auteur de l'article ajoute ceci:

Nous devons et nous devrions reconnaître le Gouvernement actuel de la Chine, non que nous l'approuvions, non que nous ne détestions pas et ne condamnions pas certains des crimes qu'il a commis, mais simplement à cause du fait inéluctable qu'il est le seul gouvernement du pays, le seul gouvernement qui y exerce l'autorité. Point n'est besoin que cette reconnaissance se fasse en ce moment;

J'en conviens pleinement. J'irais même jusqu'à dire au lieu de « point n'est besoin que nous pourrions bien dire ne devrait pas se faire en ce moment. L'éditorial continue:

... peut-être qu'elle ne devrait pas avoir lieu, pendant que la Chine communiste continue à jouer le rôle d'agresseur, ni avant que nous connaissions les résultats de Genève. Nous devons respecter—certainement pas en faire fi—les opinions de nos alliés. Cependant, pour l'amour de Dieu, ne prenons pas cette attitude impossible que la reconnaissance de la Chine ne peut avoir lieu, tant que la Chine aura un gouvernement communiste . . .

Puis, l'article dit encore:

Il est pitoyable . . .

Je crois que c'est pitoyable.

... que la question de la « reconnaissance » de la Chine par le Canada ait été posée dans l'incertitude qui entoure les déclarations qui sont faites aux conférences de presse. Sans aucun doute, la question a été posée d'une douzaine de façons à M. St-Laurent et l'on pourrait comprendre qu'en Orient, il ait voulu indiquer que le Canada envisageait sans préjugé ce sujet épineux. Cependant, le Parlement devrait à son retour au Canada, recevoir des explications plus nettes, bien que l'ombre de la conférence de Genève exigera certaines réserves.

Il va de soi que l'ombre de la conférence de Genève nous oblige à la prudence, mais je pense, d'autre part, qu'il s'agit ici de quelque chose de plus qu'une ombre. Cela va, je pense, dans une certaine mesure, jeter de la lumière sur l'avenir. A ce moment-là, je n'exprime pas la politique du Gouvernement, mais bien plutôt, et avec franchise, mon propre sentiment en la matière. Je me réjouissais sérieusement d'avoir entendu dire qu'il y aurait une conférence à Genève, conférence à laquelle serait représenté le gouvernement effectivement maître de ces forces qui ont eu une influence si troublante sur la paix du monde d'apprendre aussi que ce gouvernement aurait l'occasion de discuter la possibilité de dissiper l'incertitude qui entoure ce « cessez-le-feu » où on voit s'opposer en Corée deux lignes imprenables de soldats. Et peut-être aussi cette conférence pourrait-elle apporter une solution quelconque à une question qui anguste tellement le monde libre, celle de la guerre d'Indochine.

J'ai eu l'impression très nette que l'embarras ressenti par les dirigeants de la France au sujet de l'armée européenne tenait à cette

perte de ressources humaines et matérielles qu'entraîne pour eux la guerre d'Indochine. J'ai eu l'impression que les questions qu'on me posait étaient provoquées par l'invitation à participer à la conférence faite par les quatre grandes puissances aux représentants du seul gouvernement qui existe en Chine continentale.

L'invitation était accompagnée, il va sans dire, d'une annexe énonçant qu'il était entendu que ni l'invitation ni la tenue de la conférence précitée ne serait considérée comme comportant la reconnaissance diplomatique de la part des pays qui n'ont pas encore accordé une telle reconnaissance. Mais il reste que, ce faisant, c'est reconnaître que c'est là le gouvernement qui dirige les armées contre lesquelles nous avons résisté; c'est le gouvernement qui peut convenir et admettre que nous avons démontré que nous ne permettrons pas à l'agression d'être profitable et qu'il ne peut imposer sa volonté au monde libre par l'agression.

Il est possible que quelque chose de plus permanent que le « cessez le feu » qui existe entre les deux armées en présence actuellement résulte de la conférence de Genève. Si un tel résultat était obtenu à cette conférence, cela pourrait indiquer que par voie de négociations avec les mêmes gens on pourrait éliminer d'autres causes de malaise dans le monde et d'incertitude quant à l'avenir. Aussi longtemps que ce sera le seul gouvernement en Chine continentale, ce ne sera qu'en discutant avec lui qu'on pourra obtenir quelque résultat.

Maintenant, à quel moment les résultats seront-ils suffisants pour rendre souhaitable ce qui équivaudrait à la reconnaissance diplomatique? Voilà une question que le Gouvernement n'entend pas étudier pour l'instant. Quand je dis « pour l'instant », je ne me sers pas de mots vagues. Je ne m'efforce pas de rendre tout simplement mes paroles conformes aux faits. Je ne veux pas dire à ce moment-ci. Dans les conditions présentes, je ne vois pas pourquoi nous songerions à la reconnaissance diplomatique de la Chine. Mais ces conditions peuvent changer et, selon moi, il serait très malheureux, tout comme le rédacteur du *Journal* est d'avis qu'il serait très malheureux, de nous lier par des déclarations et des engagements tels qu'il nous serait impossible, à un moment quelconque, de conclure que même la reconnaissance diplomatique de la Chine ne saurait être utile à la paix et à la sécurité du monde. Nous ne sommes pas dans une telle situation à l'heure actuelle et, lorsque j'ai dit que le Gouvernement ne songeait pas à une reconnaissance de ce genre dans le moment, je n'ai pas voulu dire, ainsi qu'on la prétendu au moins dans un journal, à ma connaissance, qu'il s'agissait simplement d'une question que le cabinet en tant que tel n'avait pas encore étudiée officiellement. J'ai voulu dire que je n'y pensais pas et que je ne connaissais aucun de mes collègues qui songeait à la reconnaissance diplomatique de la Chine dans les circonstances actuelles.

Toutefois, j'étais d'avis qu'aucun de nous ne songeait à des conditions qui nous em-

pêcheraient de recourir à la décision appropriée, lorsque, les circonstances étant changées, il faudrait décider. Évidemment, une telle décision devrait être adoptée de telle façon à ne pas faire fi de l'opinion de nos alliés. Nous avons beaucoup d'alliés dans l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord et il y en a d'autres que nous pouvons, je crois, considérer comme alliés, au sein des Nations Unies. Il s'agirait d'une question d'intérêt mondial. J'espère que l'attitude adoptée par le Canada sera de nature à favoriser la paix et la stabilité du monde entier. Nous ne devrions pas tenter de prendre des décisions qui ne seraient pas nécessaires. La situation actuelle, c'est que nous n'envisageons pas, dans les circonstances présentes, la reconnaissance de la Chine sur le plan diplomatique. Nous ne l'avons pas fait, mais j'estime que nous ne devrions pas dire maintenant, ou n'importe quand, qu'il ne se présentera jamais, dans l'avenir, une situation où nous devrions néanmoins reconnaître un gouvernement qui nous est antipathique, un gouvernement dont la nature est entièrement contraire à tous nos idéals démocratiques, un gouvernement qui, d'après les renseignements que nous avons obtenus par oui-dire (car il nous faut, évidemment, fonder notre documentation sur ce que nous entendons dire), semble s'être rendu coupable de beaucoup d'actions que nous n'approuvons pas. Il y a d'autres gouvernements avec lesquels nous avons actuellement des relations diplomatiques et qui ont commis, d'après nous, des actes que nous n'approuvons pas. Mais ce sont les gouvernements des pays en cause, et les seuls gouvernements avec lesquels il est possible de traiter de questions intéressant leurs populations.

Nous espérons tous, je crois, qu'entre ces mondes apparemment incompatibles, c'est-à-dire entre le monde libre et le monde composé des pays à régime communiste, il sera possible d'établir une sorte de *modus vivendi* qui nous permettra, en fait, de vivre et de les laisser vivre. Cela se produirait sans intervention de notre part, sans notre approbation, sans notre responsabilité, dans les pays que nous estimons malheureux parce qu'ils vivent sous ce régime. Si cette éventualité ne nous semble pas possible, il nous faut alors envisager cette guerre froide comme quelque chose qui durera très longtemps et qui comportera toujours la possibilité de s'embraser soudainement et de se transformer en quelque chose de pis.

Encore une fois, je regrette de n'avoir pas été plus prudent dans les termes que j'ai employés et je regrette que ce genre de langage ait pu donner lieu à cette inquiétude et à cette controverse; mais, pour ce qui est de la politique du Gouvernement, ce n'est pas de cela que je parlais. Je me hasarde à dire maintenant que la politique du Gouvernement canadien à l'heure actuelle est de réserver son opinion sur la question de savoir si, à quelquel moment, dans n'importe quelles conditions qui pourront surgir à l'avenir, il y aurait lieu de reconnaître le gouvernement qui, à ce moment-là, existera de fait en Chine.

Encore là, ce n'est pas exactement ainsi que j'aurais dû m'exprimer. Nous devrions réserver notre jugement quant au moment où, si jamais les conditions sont telles que cela soit dans l'intérêt de la paix et de la stabilité dans le monde, il y aura lieu de reconnaître diplomatiquement le gouvernement qui contrôlera les forces de la Chine.

Telle est, je crois, l'attitude préférable; d'autre part, chaque fois qu'il semble y avoir

une occasion du supprimer une partie de la tension de la situation internationale par un moyen de pourparlers, de réunions et de discussions comme celles qui doivent se tenir à Genève le 26 avril, je crois que c'est seulement faire preuve de sens pratique que d'estimer que le gouvernement qui, de fait, a la haute main sur les affaires de Chine doit être là, si l'on veut accomplir quelque chose qui produira des résultats bienfaisants.

## DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ\*

a) Publications imprimées:

*Commerce des produits de base et développement économique* — Rapport d'un comité désigné par le Secrétaire général. New-York, 1953. Document E/2519. 122 pp. 75c. Numéro de vente: 1954.II.B.1.

*Conférence des Nations Unies sur le sucre* — Résumé des débats. New-York, 1953. 38 pp. 40c. Document E/CONF.15/15. Numéro de vente: 1953.II.D.3.

*Annuaire statistique 1953*. New-York, 1953. (bilingue). 578 pp. \$6. Numéro de vente: 1953.XVII.9.

UNESCO

*Arts et lettres* (L'UNESCO et son programme — X). Paris 1954. 28 pp.

*La coopération européenne dans la recherche*

*che nucléaire* (L'UNESCO et son programme — XI). Paris 1954. 25 pp.

*Études à l'étranger 1953-1954* (Volume VI) — Répertoire international des bourses et échanges. (Anglais-Français-Espagnol). Paris 1954. 710 pp. \$2.

b) Documents polycopiés:

*Troisième rapport sur le régime de la mer territoriale* par J.-P.-A. François, rapporteur spécial. Le 4 février 1954; document A/CN.4/77. 16 pp.

Institut international pour l'unification du droit privé:

*Recueil de textes législatifs sur le statut juridique des étrangers* — France (Durées bibliographiques). Rome, novembre 1952. 181 pp.

\* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (299 west, rue Queen Toronto); en français à Periodica Inc. (4234, rue de la Roche, Montréal), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Bus Limited (Chronicle Building, Halifax); Librairie de l'Université McGill (Montréal); University of Toronto Press and Book Store (Toronto); Winnipeg Book Store (493, avenue du Portage, Winnipeg); et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver); en français, de la Librairie de l'Université de Montréal (Montréal) et des Presses universitaires Laval de Québec. Certains documents polycopiés sont fournis contre abonnement annuel. On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant à la Section des ventes et du tirage, Nations Unies (New-York). Les maisons University of Toronto Press (Toronto) et Periodica Inc. (4234, rue de la Roche, Montréal) distribuent les publications de l'UNESCO. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 39 du numéro de janvier 1954 de "Affaires Extérieures".

## LE CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DE L'OTAN

(Suite de la page 118)

reconnaissant l'insuffisance des méthodes coercitives qui ont si largement contribué après la guerre à étendre la domination communiste. La brutale agression en Corée, loin de mater la résistance et d'ajouter au monde communiste un nouveau secteur de l'Extrême-Orient, a produit un effet tout différent: elle a abouti, en fait, à un renforcement formidable des défenses occidentales et a révélé de plus en plus nettement le caractère impitoyable du mouvement communiste international. En dépit des changements de tactique opérés depuis par le Kremlin, rien ne prouve que les buts de la politique soviétique ne demeurent pas fondamentalement hostiles au monde libre.

Si, toutefois, nous savons maintenir une défense solide, favoriser l'avancement social et économique, renforcer notre unité politique, et si nous restons disposés à négocier en nous appuyant sur la puissance, nous avons toutes les raisons d'espérer que nous réussirons, comme nous l'avons fait jusqu'ici, à maintenir la paix et à préserver notre liberté.

# AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Mai 1954

Vol. 6 N° 5

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

**Abonnement: UN DOLLAR** par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
Vue rétrospective de la Conférence de Berlin.....	142
Une Canadienne à l'étranger.....	153
Le Canada et les Nations Unies	159
Les affaires extérieures au Parlement .....	163
Opinions sur la Conférence de Genève	168
Nominations et mutations.....	170
Déclarations et discours.....	170
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité .....	172

---

Ministère des Affaires extérieures  
Ottawa, Canada

# Vue rétrospective de la Conférence de Berlin

## Historique

Maints espoirs ont surgi quand l'Union soviétique a annoncé, le 26 novembre dernier, dans sa note aux trois puissances occidentales, qu'elle était disposée à les rencontrer à Berlin pour étudier des « mesures propres à réduire la tension internationale, de même que certaines questions relatives à la sécurité européenne et la solution connexe du problème allemand ». Depuis le décès de Staline et la fin des hostilités en Corée, divers indices laissaient voir que le nouveau Gouvernement soviétique désirait établir des relations plus normales avec le monde occidental. La question qui avait d'abord éveillé la curiosité des puissances occidentales était de savoir si le Gouvernement soviétique était prêt, non seulement à changer d'attitude, mais à consentir enfin à un règlement raisonnable de quelques-uns des problèmes majeurs qui divisaient le monde.

L'été dernier, les préoccupations des puissances de l'Ouest se concentraient sur le sort de l'Allemagne. L'extraordinaire renaissance économique de la République fédérale d'Allemagne en ces dernières années et la proposition de 1952 tendant à la réarmer dans le cadre d'une communauté européenne de défense démontraient que l'Allemagne se préparait à reprendre sa place parmi les premières nations de l'Europe. L'état de misère et de mécontentement qui régnait dans la zone soviétique et qu'avaient tragiquement mis en lumière les soulèvements de juin dernier faisait apparaître dans le maintien d'une Allemagne divisée une menace latente contre la paix. Il fallait de toute évidence régler sans plus tarder le problème allemand.

### CONFÉRENCE DE GENÈVE

*Avant de partir pour Genève où il allait assister à la conférence sur la Corée et l'Indochine, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Pearson, a accordé à Radio-Canada une interview au cours de laquelle il a exprimé ses vues sur la conférence. Le texte de cette interview, dirigée par M. Robert Reford, paraît sur la page 168.*

L'entêtement des Soviétiques ayant rendu impossible un règlement général, les puissances de l'Ouest avaient au moins tenté une solution partielle en intégrant graduellement dans la communauté de l'Europe occidentale les deux tiers de l'Allemagne placés sous leur autorité. Toutefois, le relèvement soutenu de la puissance allemande n'avait pas été sans réveiller de vieilles inquiétudes dans divers milieux tant de l'ouest que de l'est de l'Europe. En France, où avait été déclenché le mouvement d'intégration de l'Europe occidentale, une vive opposition s'est élevée contre la ratification du Traité de la CED, étape suivante de la mise en œuvre du plan, parce qu'on y voyait le signal d'un réarmement de l'Allemagne. Pour les forces qui, en France et ailleurs, s'opposaient à la CED, l'attitude apparemment conciliante du nouveau régime soviétique a été un puissant motif d'encouragement, étant donné que l'Europe occidentale a toujours réagi contre une menace réelle ou imaginaire de l'Allemagne par un rapprochement avec la Russie. Il devenait donc indispensable pour les puis-

sances c  
en fave  
suivante  
ver à ur  
opposée  
la confu

La  
préoccu  
en 1938  
de Mos  
pendant  
le pays,  
s'oppose  
position  
chien ét

Echang

En  
soviétiq  
Grands.  
tèrent l'  
veux de  
de juille

En  
occiden  
mèrent  
dans le  
mesures  
Indochi  
ments r  
puissan  
de la «  
dans ce  
règleme  
ces thè  
sur la q

En  
de disc  
s'en pré  
l'Ouest  
vernem  
tenues  
étroite  
vernem  
sa poli  
de con  
existan  
électio  
paix.

En

sances occidentales, si elles entendaient s'engager dans une nouvelle campagne en faveur de la ratification du Traité, de trouver une réponse à la question suivante: la nouvelle attitude des Soviets dénotait-elle un désir véritable d'arriver à un règlement de la question allemande, comme le prétendaient les forces opposées à la CED, ou n'avait-elle été adoptée que dans l'intention de semer la confusion parmi les pays de l'Ouest et de retarder la réalisation du projet?

La question du traité autrichien, restée depuis longtemps dans une impasse, préoccupait aussi les puissances de l'Ouest. L'Autriche, occupée par les Nazis en 1938, avait été la première victime d'Hitler. Les Alliés, par leur Déclaration de Moscou (1943), avaient promis de la rétablir en tant qu'État libre et indépendant. Et pourtant, dix ans plus tard, les forces alliées occupaient toujours le pays, cependant que le Gouvernement soviétique paraissait déterminé à s'opposer indéfiniment à l'élaboration d'un traité d'État. Ou encore, la nouvelle position soviétique signifiait-elle également qu'un règlement du problème autrichien était enfin possible?

### Échange de notes en 1953

En face de ces questions, les puissances occidentales signalèrent à l'Union soviétique, dans leur note du 15 juillet 1953, l'utilité d'une réunion des Quatre Grands. Mais les espoirs alors suscités et encore avivés quand les Soviets acceptèrent l'invitation, à la fin de novembre, ne pouvaient vraiment se justifier aux yeux de quiconque avait lu avec un peu d'attention la série de notes échangées de juillet à décembre.

En premier lieu, sans se soucier de l'ordre de priorité que les puissances occidentales désiraient attribuer à ces questions, les notes soviétiques réclamaient à plusieurs reprises une étude des mesures propres à réduire la tension dans le monde entier. La note du 28 septembre énumérait certaines de ces mesures: reconnaissance de la Chine communiste; règlements en Corée et en Indochine; réduction des armements; étude de « l'influence croissante des éléments revanchards en Allemagne » ainsi que de l'établissement, par certaines puissances, de bases militaires près des frontières de l'Union soviétique; examen de la « propagande de guerre diffusée par des milieux officiels responsables, dans certains États ». L'Union soviétique n'entendait évidemment discuter un règlement de la question allemande qu'une fois qu'elle aurait exploité à fond ces thèmes, dans une tentative pour diviser le Royaume-Uni et les États-Unis sur la question chinoise, et la France et les États-Unis sur la question allemande.

En deuxième lieu, tout en convenant finalement, d'assez mauvaise grâce, de discuter à Berlin un règlement du problème allemand, les notes soviétiques s'en prenaient aussi vigoureusement que d'habitude à l'idée des puissances de l'Ouest selon laquelle pareil règlement ne pouvait s'effectuer qu'avec un gouvernement de toute l'Allemagne établi à la suite d'élections libres qui seraient tenues sous une surveillance internationale. La note soviétique du 15 août, étroitement modelée sur celle du 10 mars 1952, fournit la preuve que le Gouvernement soviétique n'avait pas vraiment modifié, depuis le décès de Staline, sa politique relative à l'Allemagne. D'après ces notes, il devait s'agir d'abord de constituer un gouvernement pour toute l'Allemagne avec les deux régimes existants: celui de l'Est et celui de l'Ouest. Ce gouvernement surveillerait les élections dans toute l'Allemagne et représenterait celle-ci aux négociations de paix.

Enfin, pour ce qui était du règlement de la question autrichienne, diverses

notes soviétiques laissaient entendre qu'il dépendait d'un règlement préalable et satisfaisant du problème allemand.

Il importe de se rappeler qu'en face des difficultés soulevées par l'Union soviétique, les puissances occidentales ont montré qu'elles désiraient sincèrement une conférence à quatre en faisant, dans la mesure du possible, d'importantes concessions. Ainsi, elles sont convenues, dans leur note du 18 octobre, de discuter le problème de la sécurité européenne et, dans leur note du 8 décembre, d'envisager la possibilité d'une réunion à cinq, à laquelle participerait la Chine communiste.

Il était cependant impossible de faire la moindre concession en ce qui concerne la tenue d'élections libres en Allemagne ou le droit de l'Autriche à un règlement séparé. Ces problèmes mettaient en jeu des principes que les pays de l'Ouest ne pouvaient abandonner sans trahir l'idéal démocratique position qui, d'ailleurs, reçut l'approbation enthousiaste de tous les partis non communistes de la République fédérale et de l'Autriche. En conséquence, au moment où s'ouvrit la Conférence de Berlin, il était à peu près certain que l'espoir d'un règlement, si longtemps différé, des questions allemande et autrichienne serait une fois de plus déçu.

### Ouverture de la Conférence

La rencontre, à Berlin, le lundi 25 janvier 1954, de M. John Foster Dulles (États-Unis), de M. Anthony Eden (Royaume-Uni), de M. Georges Bidault (France) et de M. Vyatcheslav Molotov (Union soviétique) groupait pour la première fois depuis 1949 les ministres des Affaires étrangères de ces quatre grandes puissances. Cela seul suffisait à en faire un événement marquant. Les discours d'ouverture et la discussion sur l'ordre du jour révélèrent que la réunion serait remarquable à deux autres titres: le ton courtois des débats et le caractère pratique de la procédure suivie. Parlant avec la modération qui caractérise la nouvelle diplomatie soviétique, M. Molotov a proposé l'ordre du jour suivant:

- I. Moyens de réduire la tension internationale et convocation d'une conférence des Cinq;
- II. L'Allemagne et les problèmes relatifs à la sécurité européenne;
- III. Le traité autrichien.

Pour que la conférence pût se mettre à l'œuvre le plus tôt possible, les ministres occidentaux décidèrent qu'ils pouvaient aller encore plus loin sur la voie des concessions, acceptant dès le deuxième jour, peut-être à sa surprise, le programme proposé par M. Molotov.

#### Premier point: Conférence des Cinq

Au moment de la discussion de ce point, le 27 janvier, M. Dulles fit le premier, du côté occidental, à prendre la parole. Il alla fort loin dans sa tentative pour concilier le point de vue des États-Unis avec celui du Royaume-Uni et de la France. Son Gouvernement, déclara-t-il, n'acceptera jamais la Chine communiste dans un directorat des Cinq ayant compétence pour discuter les problèmes mondiaux, de quelque genre qu'ils soient. Il a néanmoins laissé entendre qu'il accepterait, dans certaines conditions, une conférence des Cinq portant sur certaines questions intéressant directement la Chine, telles la ques-

Les trois  
Dulles (États-Unis)

tion cor  
a large  
entretie

To

jour ét

s'accom

les mar

une cor

tion de

propos

et éme

raient

tée. Au

s'est m

et l'In

seraien

Deuxi

L

ont ex

au règ

et de



#### REPRÉSENTANTS OCCIDENTAUX À LA CONFÉRENCE

Les trois ministres des Affaires étrangères de l'Ouest, M. Georges Bidault (France), M. John Foster Dulles (États-Unis) et M. Anthony Eden (Royaume-Uni), tiennent leur réunion préliminaire à la résidence du haut commissaire des États-Unis en Allemagne, M. James B. Conant.

tion coréenne et peut-être celle de l'Indochine. Par cette attitude, M. Dulles a largement contribué au maintien de l'unité occidentale dans la suite des entretiens.

Tout en préconisant d'abord pour la Conférence des Cinq un ordre du jour étendu, M. Molotov a donné à entendre qu'il pourrait éventuellement s'accommoder d'un ordre du jour plus restreint. Il a en même temps défrayé les manchettes pour une journée en proposant le 28 janvier de tenir en 1954 une conférence sur le désarmement mondial, qui étudierait également la question des armes atomiques. Le lendemain, M. Bidault déposait une contre-proposition tendant à déferer aux Nations Unies le problème du désarmement et émettait l'idée que le débat sur ce problème et la conférence des Cinq pourraient fort bien se poursuivre en séances restreintes. Cette proposition fut acceptée. Au cours de six séances restreintes tenues entre le 8 et le 18 février, on s'est mis d'accord pour convoquer à Genève le 26 avril une réunion sur la Corée et l'Indochine, à laquelle la Chine communiste et d'autres États intéressés seraient invités, de même que pour échanger des vues sur le désarmement.

#### Deuxième point: l'Allemagne et la sécurité européenne

Lorsque, le 29 janvier, ce point est venu sur le tapis, MM. Eden et Bidault ont exposé presque à eux seuls le point de vue de l'Ouest, le premier s'attachant au règlement de la question allemande, le second défendant le rôle de la CED et de l'OTAN dans le système de sécurité européenne.

Dès l'ouverture du débat, M. Molotov, conformément à la politique soviétique, préconisa la participation des Gouvernements est-allemand et ouest-allemand. Des motifs évidents amenèrent ses collègues de l'Ouest à opposer leur veto à cette proposition. Advenant que le Gouvernement de la zone soviétique, dépourvu de tout caractère représentatif et dont les soulèvements de juin avaient nettement révélé la faillite politique, eût été autorisé à participer à ce moment à la discussion sur l'Allemagne, il aurait été difficile plus tard de lui refuser de participer à un Gouvernement de toute l'Allemagne.

### Le plan Eden

M. Eden a alors présenté ce qu'on a appelé depuis le plan Eden pour la réunification de l'Allemagne, bien que ce projet eût été soigneusement élaboré d'avance par les trois puissances occidentales et adopté après consultation avec la République fédérale. Le plan Eden comprenait cinq parties:

- I. Elections libres et au scrutin secret dans toute l'Allemagne sous surveillance internationale;
- II. Convocation d'une Assemblée nationale;
- III. Rédaction d'une constitution et préparation des négociations du traité de paix;
- IV. Adoption de la constitution et formation d'un Gouvernement de toute l'Allemagne chargé de négocier le traité de paix;
- V. Signature et entrée en vigueur du traité de paix.

Le lendemain, 30 janvier, M. Molotov commença par convenir qu'il n'y avait pas lieu pour les Gouvernements est-allemand et ouest-allemand de participer à leurs délibérations. Puis, passant au plan Eden, il formula deux critiques. D'abord, en faisant appel à l'étranger pour la surveillance de leurs élections, le projet dénotait un esprit de méfiance à l'endroit des Allemands. En second lieu, le Gouvernement allemand constitué à la suite des élections ne serait pas libre, étant lié par les engagements que le Gouvernement ouest-allemand avait contractés en vertu du traité de la CED.

La seconde critique de M. Molotov est devenue l'un des points cruciaux de toute la discussion sur l'Allemagne. Les ministres occidentaux se sont appliqués à le convaincre qu'un gouvernement élu par toute l'Allemagne serait libre d'accepter ou de rejeter les obligations envers la CED contractées antérieurement par le Gouvernement de l'Allemagne occidentale. Sur le plan juridique, il s'agissait d'une donnée évidente. Du point de vue politique, cependant, c'était là une attitude fort courageuse de la part des ministres de l'Ouest. En effet, malgré leur désir de voir la France ratifier le traité, tous les trois donnaient ainsi aux éléments français qui s'opposent à la CED l'occasion de faire valoir que l'on demandait aux Français de se lier par un traité pour cinquante ans tandis qu'il resterait loisible aux Allemands de se dégager quand leur pays aurait été réunifié. Ce geste n'en est pas moins demeuré vain, étant donné le refus de M. Molotov d'entendre leurs explications. Se rendant compte de la faiblesse de ses arguments contre le plan Eden, il eut recours à tous les raisonnements, si spécieux fussent-ils, pour rattacher le projet à la CED, se sentant de la sorte en meilleure posture parce qu'il pouvait faire appel aux sentiments d'hostilité soulevés contre la CED tant en Allemagne qu'en France.

Les  
sécurité  
persiste  
analyser  
magne,  
la sécur

Le plan

Apr

propre ]

le traité

tentaient

soviétiq

soumis ]

du proje

toutes le

rait à ne

propres

diaires,

l'Allema

serait re

ses forc

défense

En

tel traité

les supp

de trois

soumett

de l'élab

alleman

mand, u

six mois

En

tant à ]

une pro

ouest-al

ment to

élabora

tions de

ingéren

la nég

assigna

aux par

cratie, f

qualifié

que, et

blique

Buts so

Ce

de deu

Les discussions sur les deux parties du deuxième point, l'Allemagne et la sécurité européenne, se sont entremêlées dès qu'il apparut que M. Molotov persisterait à rattacher ainsi les deux problèmes. Pour plus de clarté, nous analyserons d'abord la partie du débat qui intéressait plus directement l'Allemagne, puis nous passerons à celle qui concernait l'ensemble du problème de la sécurité.

### Le plan Molotov

Après sa critique du plan Eden pour l'Allemagne, M. Molotov exposa son propre plan, divisé en trois sections. Il montra d'abord comment il concevait le traité de paix. Reprenant la thèse selon laquelle les puissances occidentales tentaient d'entraîner l'Allemagne dans un bloc militaire dirigé contre l'Union soviétique, il présenta de nouveau, le 1<sup>er</sup> février, le projet de traité de paix soumis par les Soviets le 10 mars 1952. En vertu des principales dispositions du projet, l'occupation de l'Allemagne prendrait fin dans un délai d'un an, toutes les bases militaires étrangères seraient liquidées et l'Allemagne s'engagerait à ne se joindre à aucune alliance militaire, mais elle mettrait sur pied ses propres forces armées. M. Molotov a ensuite proposé trois amendements subsidiaires, précisant qu'aucune des obligations de l'Allemagne occidentale ou de l'Allemagne orientale ne serait imposée à l'Allemagne unifiée, que l'Allemagne serait relevée de ses dettes d'après-guerre envers les quatre puissances et que ses forces armées seraient limitées aux besoins de l'ordre intérieur et de la défense du pays.

En second lieu M. Molotov est passé à la question de la préparation d'un tel traité de paix. Le 1<sup>er</sup> février également, il a déposé une proposition chargeant les suppléants des ministres des Affaires étrangères de préparer dans un délai de trois mois un traité de paix d'après ses suggestions. Tous les alliés pourraient soumettre leurs points de vue. Les Allemands participeraient à toutes les étapes de l'élaboration du traité, représentés d'abord par les Gouvernements ouest-allemand et est-allemand du temps et ensuite par un gouvernement panallemand, une fois celui-ci constitué. Une conférence de paix se réunirait dans les six mois, afin d'étudier le projet de traité en question.

En dernier lieu figurait la troisième partie du plan Molotov, se rapportant à la création d'un gouvernement panallemand. Le 4 février, il déposa une proposition tendant à créer, à partir des Gouvernements est-allemand et ouest-allemand, un gouvernement panallemand « auquel participeraient largement toutes les organisations démocratiques ». Ce gouvernement provisoire élaborerait une législation électorale « avec le concours de toutes les organisations démocratiques », dirigerait ensuite les élections qui auraient lieu « sans ingérence de la part des pays étrangers » et représenterait l'Allemagne dans la négociation du traité de paix. Le passage le plus révélateur était celui qui assignait au gouvernement provisoire « la tâche d'assurer la liberté d'action aux partis démocratiques . . . et de bannir les organisations hostiles à la démocratie, fascistes, militaristes ou autres ». Le Gouvernement soviétique a toujours qualifié de « démocratique » l'unique parti qu'il autorise dans le secteur soviétique, et traité de « fascistes, militaristes », etc., les principaux partis de la République fédérale.

### Buts soviétiques

Ces propositions soviétiques élaborées étaient inspirées par la poursuite de deux buts, dont l'un inavoué et l'autre admis ouvertement. Le but inavoué

de l'Union soviétique était de maintenir sa domination, ou du moins une forte influence, sur le gouvernement unifié, grâce à la participation du gouvernement communiste de la zone soviétique puis à la pression qu'exerceraient dans toute l'Allemagne les organisations communistes de première ligne. Le but avoué était d'interdire à l'Allemagne toute alliance avec l'Occident, de la maintenir dans la neutralité, même s'il fallait l'autoriser à se réarmer pour sa propre défense. Les ministres occidentaux n'ont pas tardé à mettre à nu le premier de ces buts et à s'élever contre l'un et l'autre. Ayant à leur disposition le plan simple et démocratique de M. Eden, ils ont expédié les artificieuses propositions soviétiques relatives aux élections et à la formation d'un gouvernement provisoire en Allemagne unifiée.

La proposition de neutraliser l'Allemagne n'était pas sans offrir une certaine séduction qui la rendait plus difficile à réfuter. Depuis des années, nombre de gens sont attirés par l'idée d'une large bande de territoire neutre traversant le centre de l'Europe de la Baltique à la Méditerranée, de la Suède à la Yougoslavie, qui tiendrait à une distance sûre, en Europe du moins, les puissances occidentales et l'Union soviétique. D'autre part il faudrait bien autoriser une Allemagne neutre à maintenir des forces armées aux fins de sa défense, et pour que ces forces soient suffisantes, il faudrait qu'elles soient considérables. En conséquence, l'Allemagne finirait sans doute par disposer d'une armée nationale plus considérable que le contingent qu'elle serait appelée à fournir à la CED. Le traité de paix pourrait comporter des clauses restrictives, mais une fois que les forces armées de l'Allemagne tendraient à déborder les limites du traité, les rapports de l'Allemagne avec les grandes puissances s'altéreraient. On reviendrait à la situation des années 30, et l'Allemagne une fois de plus protesterait contre l'iniquité d'un nouveau Versailles, jouant l'Est contre l'Ouest dans la recherche d'un appui suffisant pour se libérer des restrictions imposées par le traité. Les ministres occidentaux se sont fondés sur ces considérations pour s'élever contre la proposition d'une Allemagne neutre, présentée par M. Molotov. M. Bidault en particulier est revenu plusieurs fois sur le malheureux précédent de Versailles. Si un traité semblable était actuellement imposé à l'Allemagne, a-t-il déclaré le 8 février, « la vie en Europe serait empoisonnée et la paix, compromise ».

M. Molotov, qui avait critiqué le plan Eden, le rattachant à la Communauté européenne de défense, a précisément défendu son propre plan en soutenant qu'il offrait une solution de rechange à la CED. Le 3 février, il est allé jusqu'à suggérer qu'un referendum soit organisé dans toute l'Allemagne sur la question de savoir si les Allemands opteraient pour la CED ou pour un traité de paix. M. Bidault répliqua aussitôt qu'une telle question était fallacieuse et que les conditions dans lesquelles elle serait posée dans le secteur soviétique étaient fort douteuses. Le parti à prendre était d'élire librement un gouvernement panallemand, qui pourrait recourir lui-même à un referendum, s'il le souhaitait.

Sentant que par ses propositions sur l'Allemagne il perdait du terrain, le Gouvernement et la presse de l'Allemagne occidentale se prononçaient catégoriquement en faveur du plan Eden, — M. Molotov a tenté de les couvrir de quelques concessions d'ordre économique. A son projet de traité qui relevait l'Allemagne de ses dettes d'après-guerre, il a ajouté une proposition, déposée le 6 février, tendant à libérer l'Allemagne des réparations de toutes espèces et à limiter ses frais futurs d'occupation à 5 p. 100 du budget national. Ce fu



#### CONFÉRENCE DE BERLIN

Le ministre des Affaires étrangères de Russie, M. Molotov, suivi de son adjoint, M. Gromyko, fait son entrée dans l'immeuble interallié où il vient assister à la première séance de la conférence.

une tâche assez facile pour les ministres occidentaux d'opposer à cette proposition, qui comportait des avantages futurs, l'exposé de l'aide déjà accordée par les puissances occidentales à la République fédérale et la comparaison entre la prospérité actuelle de la République fédérale et l'état de pénurie et de misère si manifeste dans la zone soviétique.

#### Projet de traité de sécurité

Le 9 février, le débat sur le deuxième point n'était plus que redites. Que le Gouvernement soviétique ne fût pas disposé à conclure un accord raisonnable sur l'Allemagne, la chose paraissait claire non seulement aux délégations occidentales à Berlin, qui s'y étaient attendues dès le début, mais aussi aux populations de l'Europe occidentale. Toutefois, lorsque les ministres des pays occidentaux tentèrent de mettre fin au débat sur le deuxième point, M. Molotov passa de la question de la réunification de l'Allemagne à celle de la sécurité européenne. Le lendemain, 10 février, il déposa un projet de traité de sécurité collective européenne. Ce traité devait être accessible à tous les pays d'Europe qui, en y adhérant, s'engageraient à ne pas s'attaquer les uns les autres et à s'entraider en cas d'attaque. Les États-Unis et la Chine communiste, « à titre de membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies », seraient invités à envoyer des observateurs aux organismes consultatifs devant être mis sur pied en vertu du traité.

La proposition de sécurité présentée par l'Union soviétique n'était pas impressionnante, et les ministres occidentaux l'ont démolie rapidement le 12 et le 15 février. M. Dulles a fait observer qu'on visait évidemment à substituer ce plan à l'OTAN. M. Eden l'a assimilé à une sorte de doctrine de Monroe européenne, destinée à dissoudre l'OTAN tout en permettant à l'Union soviétique de conserver intact son système d'États satellites. M. Eden et M. Bidault ont tous deux déclaré que leurs pays attachaient beaucoup d'importance à la présence de troupes américaines en Europe occidentale. Poussé au pied du mur à plusieurs reprises par M. Bidault, M. Molotov s'est refusé à dire si son projet de traité de sécurité était compatible avec le Traité de l'Atlantique-Nord. Ses collègues occidentaux en ont donc conclu qu'il ne l'était pas. Si peu nombreux en Europe occidentale sont ceux qui préféreraient voir leur sécurité garantie par l'Union soviétique plutôt que par les États-Unis, que M. Molotov ne pouvait guère s'attendre à recevoir un appui considérable.

### La CED, cible favorite

Si l'on résume la discussion du deuxième point, on peut constater que la cible favorite de la délégation soviétique était la CED. En soutenant que le plan Eden liait l'Allemagne à la CED, en proposant plutôt la neutralité allemande et en offrant en contrepartie un traité soviétique de sécurité, M. Molotov a eu recours à presque tous les moyens pour faire échouer ce plan. Presque tous, disons-nous, car, fait significatif, il est une chose dont il s'est abstenu: accepter le plan Eden en retour de la neutralité allemande. L'eût-il fait, les puissances occidentales auraient éprouvé de la difficulté à refuser l'offre. L'Allemagne aurait été réunifiée dans des conditions qui l'auraient bien disposée à l'égard de l'Occident, mais la CED aurait reçu le coup de grâce avant même d'avoir été mise sur pied. Que M. Molotov n'ait jamais fait cette offre à Berlin, cela prouverait, semble-t-il, que la détermination de l'Union soviétique à maintenir ses gains territoriaux en Europe orientale est plus forte en ce moment que sa haine même de la CED.

L'avant-dernier jour de la conférence, le 17 février, il y a eu un nouveau débat sur le deuxième point. Dans une certaine mesure, M. Molotov a repris l'initiative dans le débat de ce point en faisant deux propositions en vue d'un règlement partiel prévoyant la recherche d'une entente sur les effectifs de la police d'Allemagne occidentale et d'Allemagne orientale et la formation de deux comités panallemands dont l'un tendrait à améliorer les relations d'ordre économique entre les deux secteurs et l'autre, à favoriser leurs relations culturelles. M. Eden a admis que les puissances occidentales avaient elles-mêmes songé à un règlement partiel quelconque; lui et M. Dulles sont convenus que les propositions soviétiques méritaient une étude sérieuse. Le lendemain, dernier jour de la conférence, ils ont suggéré que les quatre hauts commissaires pour l'Allemagne entreprennent cette étude nouvelle; c'est là qu'a pris fin la discussion du deuxième point de l'ordre du jour.

### Troisième point: traité autrichien

Le principal avocat de la thèse occidentale pour un règlement autrichien a été M. Leopold Figl, ministre des Affaires étrangères d'Autriche, qui a participé aux séances consacrées à cette question, du 12 au 18 février. Il a commencé l'exposé de son point de vue par un plaidoyer éloquent en faveur de la mise au point du traité relatif à l'État autrichien au sujet duquel des négocia-

tions étaient en cours depuis 1946 et dont presque tous les articles avaient déjà été agréés. Les ministres occidentaux ont exprimé leur entière approbation. M. Molotov a déclaré que le traité devait établir la neutralité de l'Autriche, afin de prévenir un nouvel anschluss. Seul un traité allemand dans le sens de ses propositions pouvait protéger l'indépendance de l'Autriche. S'il se pouvait qu'un traité autrichien fût signé et que les troupes fussent retirées de Vienne, celles-ci devaient cependant demeurer en Autriche jusqu'à la conclusion d'un traité allemand.

M. Molotov, par son discours à la première séance consacrée à la question autrichienne, a établi ses positions pour le reste de la conférence. Le lendemain, 13 février, M. Figl a rappelé en vain à M. Molotov que l'article 4 du projet de traité écartait de façon précise l'union économique et politique avec l'Allemagne. M. Dulles a signalé que, l'Union soviétique faisant échec à un règlement allemand acceptable, les propositions soviétiques signifieraient une occupation indéfinie de l'Autriche. Il a laissé entendre que l'Union soviétique craignait de se retirer de l'Autriche parce que cela lui imposerait de retirer ses troupes de Hongrie et de Roumanie. M. Bidault a fait observer qu'il ne convenait pas d'insérer la nouvelle proposition soviétique de neutralité autrichienne dans un traité dont le but est de rétablir un État indépendant. M. Eden s'est déclaré du même avis. M. Figl, intervenant, a donné brièvement l'assurance que l'Autriche ne s'engagerait dans aucune alliance militaire; les ministres occidentaux ont alors vainement essayé de convaincre M. Molotov de discuter les articles contestés du projet de traité. Même lorsqu'ils se dirent disposés à accepter l'interprétation soviétique de tous ces articles, M. Molotov est demeuré tout à fait imperturbable.

La discussion s'est poursuivie le 14 février, sans progrès cependant. Le 16 février, après avoir écouté les plaidoyers renouvelés de M. Figl et de M. Eden en faveur d'un traité autrichien, M. Molotov a réduit ses conditions à deux amendements au traité: il a proposé un nouvel article (4 bis) tendant à neutraliser l'Autriche et un amendement à l'article 33 visant à prolonger l'occupation de l'Autriche jusqu'à la signature d'un traité allemand. Les ministres occidentaux ont exposé de nouveau les raisons pour lesquelles ils refusaient ces modifications. M. Bidault a donné l'avertissement qu'en liant la question autrichienne à la question allemande selon la proposition de M. Molotov, on augmenterait effectivement le risque d'un autre anschluss. M. Figl s'est associé aux ministres occidentaux pour repousser vigoureusement l'amendement à l'article 33.

A la dernière séance de la conférence, l'après-midi du jeudi 18 février, M. Figl, dans une dernière tentative pour obtenir un règlement, a offert de prolonger jusqu'au 30 juin 1955, au plus tard, la période d'occupation prévue à l'article 33. M. Molotov a répliqué que cette offre n'allait pas assez loin. Un traité autrichien n'est pas immédiatement réalisable, a-t-il conclu, mais il faut poursuivre les négociations. Devant cette situation, les trois ministres occidentaux des Affaires étrangères ont nettement fait comprendre qu'ils retireraient toutes leurs offres de concessions présentées en vue d'arriver à une entente sur la question autrichienne. A la façon impitoyable dont M. Molotov a posé de nouvelles conditions au règlement autrichien dès que toutes ses conditions antérieures ont été agréées, le 13 février, il devenait manifeste que l'Union soviétique était aussi déterminée à maintenir ses positions avancées en Autriche qu'en Allemagne.

## Conclusion

Les décisions de tenir une réunion à Genève le 26 avril prochain sur les questions de Corée et d'Indochine et de discuter aux Nations Unies la question du désarmement ont été les deux seules réalisations dont pût rendre compte le communiqué final. Les ministres ont dû admettre qu'ils n'avaient pu s'entendre au sujet des questions allemande et autrichienne, auxquelles les ministres occidentaux avaient attaché tant d'importance, non plus que sur le problème de la sécurité européenne dont s'était tant préoccupé leur collègue soviétique. Si la Conférence de Berlin a permis un pas en avant dans les questions de procédure, elle n'a marqué aucun progrès quant au fond des questions à régler.

Néanmoins les participants se sont quittés non sans un sentiment de satisfaction mitigée. Ce n'était pas sans importance pour M. Molotov que d'avoir obtenu une réunion à Genève, avec participation de la Chine communiste. En outre, la perspective des entretiens entre l'Est et l'Ouest à Genève lui permettait d'entrevoir de nouvelles occasions de diviser les Occidentaux et de retarder une décision finale sur la CED.

L'hon. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, a récemment invoqué deux raisons sérieuses pour lesquelles les ministres occidentaux pouvaient eux aussi être satisfaits des tâches accomplies à Berlin. Portant la parole à la Chambre des communes le 25 mars, il a déclaré:

L'un des buts de l'Union soviétique en matière de politique étrangère tend à séparer les alliés d'Europe (d'autres alliés aussi, à la vérité) des États-Unis d'Amérique, à rompre le solide édifice de l'unité occidentale. A Berlin, M. Molotov a certes bien fait voir que tel était vraiment l'un de ses buts principaux. Cependant, nous pouvons tous réjouir de ce qu'il ait manqué son but. De fait, les tactiques russes ont servi à consolider, à mon sens, l'unité des délégations occidentales en face des problèmes internationaux. Le travail d'équipe et la tactique des ministres des Affaires étrangères des pays occidentaux, à Berlin, en tous points admirables à mon avis, ont peut-être bien augmenté chez les peuples du monde libre le sens d'un but commun. L'affermissement de l'esprit de la communauté atlantique pourrait être considéré comme un des résultats pratiques de la conférence.

L'attitude adoptée par la délégation soviétique, son refus de consentir à l'unification de l'Allemagne, accompagnée d'élections libres, ainsi qu'au traité de paix avec l'Autriche, ont également servi à faire disparaître les illusions qu'on pouvait nourrir au sujet de la ligne de conduite soviétique, si toutefois on en avait encore. Peut-être ce résultat devrait-il également figurer parmi les réalisations pratiques de la conférence. Il faut d'ailleurs constater, avec mélancolie peut-être, que, dans le monde où nous vivons, chaque pas qui nous mène à la suppression ou à la limitation de vains espoirs devrait compter comme un progrès, car les illusions peuvent être dangereuses. Déblayer le terrain de toute illusion et envisager la situation telle qu'elle se présente, voilà qui permet davantage de formuler et de réaliser, en définitive, des espoirs solides en ce qui concerne la paix, et d'avoir à cet égard des visions accessibles.

# Une Canadienne à l'étranger

Traduction d'un article de KATHLEEN BROWN

*Commis, sténographes et autres fonctionnaires administratifs constituent une partie intégrante du service extérieur du Canada. Dans les missions, ils doivent accomplir de longues heures de travail, souvent en de difficiles conditions. Mais, aux moments de détente, ceux d'entre eux qui voyagent et font des excursions dans des pays lointains et exotiques trouvent une foule de compensations. L'article ci-dessous, rédigé par une secrétaire de notre ministère, porte sur les observations qu'elle a faites au cours de tournées d'agrément en U.R.S.S. et dans l'Inde. Les illustrations sont des reproductions d'instantanés pris par l'auteur.*

« Oui-dà, me voici dans la forêt d'Ardennes; et je suis bien avancé! Quand j'étais au logis, l'endroit valait mieux; mais il faut que les voyageurs soient philosophes. » Nos amis qui restent au pays envient souvent notre sort. Qu'ils n'oublient pas que, dans nos lointaines « Ardennes », la plupart d'entre nous avons éprouvé au fond de notre cœur les mêmes sentiments que Pierre de Touche, le paysan bouffon de *Comme il vous plaira*. Mais en définitive, précisons-le, la passion des voyages se développe au lieu de s'atténuer, que cette passion naisse d'un intérêt particulier pour la politique ou les peuples du monde, du désir d'étudier sur place des civilisations anciennes ou tout simplement de l'ambition de fouler le sol des pays les plus reculés du globe. Il en est peu sans doute qui voudraient délibérément renoncer à un genre de vie offrant de si belles occasions.

Secrétaire au service extérieur du Canada pendant sept ans, j'ai connu deux missions d'un intérêt prenant: Moscou et la Nouvelle-Delhi. Il ne me serait pas facile de dire laquelle de ces deux villes occupe la première place dans mes souvenirs.

## En route pour Moscou

Au printemps de 1947, je me suis mise en route pour Moscou. Ma décision prise, j'ai été à la fois saisie par un sentiment d'aventure et par l'impression d'une préparation intellectuelle insuffisante. Des réminiscences me traversaient l'esprit: *Anna Karénine*, *Guerre et Paix*, lus avec plaisir il y avait bien des années; *Trois sœurs*, au théâtre Royal Alexander de Toronto; Pavlova, sur la scène anglaise; les Cosaques du Don, à Ottawa, et la voix de Chaliapine. Ce maigre savoir avait trait à la Russie impériale seulement, non pas à l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Le trajet de huit jours à bord du navire russe *Sestoret'sk* entre Londres et Leningrad a constitué à la vérité mon premier contact avec l'Union soviétique. Les ports d'escale marquaient clairement notre avance de l'ouest à l'est: d'abord la joyeuse insouciance et la couleur de Stockholm, ensuite l'austérité et les foules sévèrement vêtues de l'Helsinki d'après-guerre et enfin la mer de Finlande et au loin les basses côtes de Russie.

Je tiens à préciser ici que le présent article n'envisage *pas* la politique mais traite des gens et des choses que la vie de chaque jour nous a fait connaître. Le lecteur constatera facilement que je n'expose qu'un seul côté de la médaille. Qu'il y en ait un autre, cela va sans dire, mais le premier, vivant et animé, demeure prédominant longtemps après que Moscou n'est plus qu'un souvenir. D'après un vieux dicton russe, « Petrograd est la tête, et Moscou, le cœur ».



LOCAUX DU PERSONNEL À MOSCOU

—K. Brown

Cela est vrai de Moscou tant à l'égard de la Russie ancienne que de la Russie nouvelle puisque l'on peut y considérer, en rétrospective, l'époque des tsars en même temps que sentir le mouvement de la vie soviétique actuelle. Les modernes hôtels, magasins et immeubles à appartements, les rues splendides et larges et les places spacieuses m'ont paru symboliques de l'immensité de la Russie, des steppes illimitées, des vastes forêts, des longues rivières, lentes et majestueuses. Les Moscovites sont fiers de leur cité moderne dont le Kremlin, comme depuis 800 ans d'ailleurs, demeure le centre. Au-dessus de ses remparts crénelés, qui se détachent nettement dans le froid soleil d'hiver mais dont les contours sont adoucis par la neige, brillent les dômes bronzés des cathédrales de l'Assomption et de l'Annonciation. Au loin, à l'extrémité de la place Rouge, au delà du mausolée Lénine, fait de marbre rouge et noir, se dresse la cathédrale Saint-Basile qui doit à ses nombreux dômes bulbiformes un aspect d'irréalité, d'illustration de conte de fée.

#### Premières impressions

Les caractères physiques du milieu moscovite ont été trop souvent dépeints pour que j'y revienne. A peine arrivée, j'ai été saisie par certains autres aspects de Moscou, en tout premier lieu, peut-être, par l'absence de publicité. Il faut

dire ce  
épargn  
librairi  
s'y ven  
technic  
comme  
soif du  
le mét  
portan  
avec a  
revues  
journal  
des ma  
l'amou  
voit, m  
leurs é  
agée, c  
une fo  
enfant

La  
longue  
devaie  
depuis  
extraor  
leur pr  
perspic  
sont ca  
d'hum  
et au C  
dances  
musiq

L  
est de  
à incit  
difficu  
sont r  
diction  
compr  
tique  
blierai  
bas-fo  
drama  
pouva  
d'une

L'amb

L  
chand  
il est  
l'ariè

dire cependant qu'il y a de grandes affiches officielles invitant le peuple à épargner, à acheter des obligations d'État et à boire les vins caucasiens. Les librairies sont nombreuses et toujours achalandées. Des livres de tous les genres s'y vendent assez bon marché: classiques russes, romans, œuvres historiques ou techniques de l'époque soviétique. Les rééditions, celles des auteurs favoris comme Tolstoï, Tourguéniev et Pouchkine, s'enlèvent souvent en un jour. La soif du savoir est caractéristique de la génération d'après la révolution. Dans le métro, les autobus et les parcs, des gens de tous les âges, des paysannes portant fanchon, blouse rembourrée et bottines de feutre, s'absorbent avec avidité dans la lecture. Il n'existe pas, pour distraire leur attention, de revues à bon marché, de « comics », de recueils de nouvelles à sensations. Les journaux n'accordent d'espace ni aux crimes, ni aux accidents, ni à l'incidence des maladies; ils n'ont pas non plus de chronique mondaine. J'ai aussi remarqué l'amour qu'on porte partout aux enfants et les soins dont on les entoure. On voit, même par les temps les plus rigoureux, des bambins prendre joyeusement leurs ébats en plein air sous la surveillance d'une « babouchka » sereine et âgée, qui reste de longues heures assise, apparemment insensible au froid. Si, une fois, j'ai vu un enfant en larmes, jamais je n'ai eu connaissance qu'un enfant se soit fait adresser des paroles d'irritation ou de colère.

La vie en 1947 était pénible, surtout pour les femmes qui avaient de longues heures de travail, en plus des soins du ménage et des enfants, et devaient faire la queue interminablement aux magasins de comestibles, parfois depuis la fin de la nuit jusqu'à 11 heures, moment de l'ouverture. La vitalité extraordinaire, l'entrain et l'orgueil des Moscovites pour leurs réalisations et leur progrès ne pouvaient manquer de se communiquer à l'observateur le moins perspicace. Il était impossible de ne pas constater que les gens du peuple sont capables de grandes choses, qu'ils ont une réserve inépuisable de bonté, d'humour, de patience et de ce courage indéfectible propre aussi au Cockney et au Chinois, et surtout de ne pas percevoir la virilité qui s'exprime dans leurs danses et mélodies populaires, leur voix et la plénitude des harmonies de leur musique sacrée.

L'un des principaux avantages que représente une affectation à Moscou est de permettre d'étudier sur place la culture russe et soviétique, ce qui suffit à inciter à l'étude de la langue russe. Les efforts déployés pour maîtriser les difficultés de la grammaire et pour parcourir le texte d'une œuvre dramatique sont récompensés au décuple lorsque l'on assiste à une pièce de théâtre. La diction et l'acoustique irréprochables m'ont chaque fois donné l'illusion d'avoir compris chaque mot plutôt qu'une phrase çà et là. Le réalisme de l'art dramatique est inconcevable pour quiconque n'en a pas été témoin; jamais je n'oublierai les impressions ressenties devant *Résurrection* de Tolstoï et *Dans les bas-fonds* de Gorki, pour ne mentionner que ces deux productions du Théâtre dramatique de Moscou. Les ballets russes dépassent vraiment tout ce que je pouvais imaginer: la grâce délicate et l'art achevé de Galina Oulanova sont d'une rare perfection.

### L'ambassade du Canada

L'ambassade du Canada, autrefois la maison d'habitation d'un riche marchand, est située à l'écart dans une rue transversale, pavée en cailloutis, dont il est fait mention dans les romans de Tolstoï. Un pavillon plus petit, situé à l'arrière de l'édifice principal, abrite un appartement coquettement meublé par



MARCHÉ RURAL À DMITRI, PRÈS DE MOSCOU

—K. BROW

le Gouvernement canadien, qui en réserve l'usage aux trois membres subalternes du personnel. En dépit de certains moments difficiles pendant lesquels nous aurions voulu nous retrouver au Canada plutôt que dans ces « Ardennes », notre appartement, tout rempli d'une atmosphère canadienne, excitait l'envie de nos amis qui avaient une admiration toute spéciale pour la cuisine dont le matériel moderne comprenait tout, depuis les épluchoirs à pommes de terre jusqu'au gaufrier et au « Mixmaster ». Un tel intérieur nous dédommageait bien des travaux domestiques, du souci des commandes, des inventaires et du rationnement que nous nous imposions quant aux vivres importés. (Les rationnements sévères, en vigueur à cette époque en Union soviétique, nous obligeaient à importer du Canada presque tout ce qui nous était nécessaire. La commande que nous faisons chaque année comprenait, outre les conserves de toutes sortes par caisses, du savon, des détergents, des piles pour lampes de poche, des pièces de rechange pour nos percolateurs, voire des allumettes. Nous avions dû, en venant, nous munir pour deux ans de vêtements et d'objets de toute espèce depuis les cosmétiques jusqu'au cuir à chaussure.)

Il nous fallait aussi consacrer une part de notre énergie et de notre temps à régler les problèmes qui se posaient à la cuisine, parfois de façon inattendue. Un matin, alors que je prenais la relève (comme maîtresse de maison), nos deux servantes se présentèrent au bureau et me signifièrent, par le truchement d'une traductrice, qu'elles avaient besoin de plus d'aliments pour la cuisine (la réserve de provisions importées ayant baissé) et de plus d'argent pour faire le marché. Elles me dirent aussi qu'elles seraient plus heureuses si l'une de nous parlait un peu le russe. Les deux premières demandes furent plus faciles à satisfaire que la troisième. Mais quelques promesses à ce dernier sujet les apaisèrent un peu. Il me fallut cependant des semaines pour m'habituer au persistant « Mee-Brown » de Zina, prélude d'une menace de démission ou parfois d'une simple demande de savon. Mais comme elles étaient fières de leur cuisine et combien désireuses d'apprendre l'art ménager! Avec quelle gentillesse Antonina corrigait-elle nos fautes de russe, nous parlant comme à des enfants et choisissant les termes les plus simples! Notre éducation générale n'était pas pour autant

néglig  
plusier  
témoig  
locher

Conta

N  
les ger  
nous é  
chamb  
cher p  
fait un  
géants  
solides  
enviro  
de cou  
nous r  
glaces  
même  
vende  
(« Qui

P  
initiat  
au sei  
diners  
échap  
nécess

E  
nous p  
tères  
mées  
plus  
Zagor  
visite  
un lo  
la car  
présen  
ou do  
ligne  
rideau

Vaca

I  
bassa  
du pa  
tique  
jours  
et ma  
de d  
d'été

négligée. Nous apprenions bientôt, par exemple, que « kultur » pouvait avoir plusieurs sens et que notre goût prononcé pour les pommes de terre au four témoignait, aux yeux de nos cuisinières, d'un lamentable défaut de culture (*ochen nye culturni*).

### Contacts sociaux limités

Nous avions peu de contacts sociaux mais, malgré l'obstacle de la langue, les gens nous manifestaient un amical empressement et s'efforçaient, parce que nous étions étrangères, de nous procurer ce qu'il y avait de mieux en fait de chambres d'hôtel et de places dans les trains ou au cinéma. Mais il en coûtait cher parfois. Une visite au directeur d'un débit de la rue Gorki, où nous avions fait une demande écrite de crème glacée sans apprêt, nous en valut une portion géante, de la meilleure qualité (*plombir*), chargée de décorations élaborées et solidement ancrée dans de la glace synthétique. Le prix, soit cent roubles (\$12.50 environ au taux du change), nous abasourdit un peu mais nous n'avions ni assez de courage ni assez de russe pour modifier ou annuler notre commande et nous nous retirâmes avec notre précieux colis, résolues à fabriquer nous-mêmes nos glaces. Plus tard, dans les rues, la crème glacée se vendait en abondance et, même au fort de l'hiver, il était difficile de résister à l'invitation pressante des vendeurs en épais paletots blancs qui criaient: *Komy moroshny — tri rubli?* (« Qui veut de la crème glacée: trois roubles? »).

Peu d'occasions s'offraient de faire du sport. Mais il y avait assez d'autres initiatives pour occuper les loisirs, et les activités mondaines ne manquaient pas au sein de la collectivité étrangère. En fait, les invitations aux coquetels, aux dîners, ou aux spectacles se multipliaient au point qu'on ne pouvait guère y échapper. D'autre part, l'intensité de la vie sociale constituait sans doute un nécessaire et reposant dérivatif à la poursuite trop intense de la « kultur ».

En dépit des restrictions applicables aux déplacements, nous pouvions nous promener librement dans la ville et visiter, dans les environs, les monastères et les maisons de campagne de l'ancienne aristocratie, la plupart transformées en musées illustrant le mode de vie des propriétaires féodaux. Un peu plus loin se trouvaient les lieux historiques, tel le monastère de la ville de Zagorsk, les villas de Tolstoï, de Lénine et de Tchaïkovsky, qu'on pouvait visiter moyennant avis au ministère des Affaires étrangères. Après avoir passé un long hiver sans sortir de la ville, c'était délicieux de conduire sa voiture par la campagne vallonnée, aux champs sans clôtures et aux vastes horizons qui présentent pour nous, Canadiennes, un attrait particulier. Ici et là le dôme bleu ou doré d'une église, surmonté d'une croix de fer délicatement forgé, brisait la ligne uniforme de l'horizon, ou bien ses murs blanchis se dressaient contre un rideau de pins foncés et de bouleaux d'argent.

### Vacances en Géorgie

De courtes vacances en Géorgie en compagnie de trois membres de l'ambassade du Royaume-Uni nous ont fourni une image rapide de la région sud du pays et nous a convaincues de plus en plus de l'immensité de l'Union soviétique, dont nous ne voyions qu'un petit coin. Nous avons fait le voyage de trois jours par train dans un wagon de classe intermédiaire et nous avons apprêté et mangé nos repas dans le compartiment à quatre lits sous les regards curieux de deux femmes sous-chefs de train, visiblement intriguées par l'assortiment d'étiquettes étranges et le contenu de nos boîtes. Elles s'offrirent gentiment à

laver notre vaisselle, tâche que nous avons tenté d'accomplir, sans beaucoup de succès et assurément au mépris des lois de l'hygiène, dans une petite salle de toilette très fréquentée. Avoir fui les grisailles de Moscou enseveli sous la neige pour jouir du soleil chaud et de l'air embaumé, voir pour la première fois les fleurs de cerisiers et d'amandiers dans les vallées du sud abritées contre les intempéries, tout cela nous faisait éprouver une merveilleuse sensation de liberté et de délivrance. Revenant par avion, de Tiflis, nous avons eu une vue magnifique des monts du Caucase. Comme les Himalayas, ils ont une splendeur et une beauté sauvage qui manquent aux Alpes d'Europe et même à nos propres Rocheuses.

Ma première impression dans l'Union soviétique en 1947 fut celle produite par les édifices criblés de balles à Leningrad. Ma dernière impression, comme le train traversait lentement la frontière russo-polonaise en 1949, fut le spectacle de femmes robustes peinant sous un soleil de plomb parmi les poutres d'acier d'un nouveau pont. Comme il arrive aux gens d'un peu partout, elles s'arrêtèrent un moment pour voir passer le train. Qui eût pu deviner leurs pensées? Les miennes étaient tristes, car la porte se fermait sur deux années inoubliables.

Avant de revenir au Canada cependant, je devais passer un mois à Genève, où, avec un membre du personnel de notre ambassade à Belgrade, j'allais travailler pour la délégation canadienne auprès de l'OIT. Même lorsque nous étions de service, il nous était impossible de ne pas succomber à cette irrésistible atmosphère de luxe et de dégageant qu'on respire en Suisse par un beau jour de juin. Nous ne pouvions manquer d'être très sensibles à une telle ambiance après avoir pris l'habitude d'une vie plus simple.

Il y a un enchantement particulier à revenir au pays après une longue absence. Comme nous remontions le Saint-Laurent, ses rives semblaient se rapprocher de plus en plus pour nous mieux accueillir. Lorsque je gagnai l'Ouest pour y passer mon congé au pays, une phrase d'Edna St. Vincent Millay me revenait sans cesse en mémoire: « Oh world, I cannot get thee close enough! » (O monde, je voudrais t'enserrer dans mes bras!) . . . Soit dit en passant, nous qui demeurons sur la côte du Pacifique pouvons faire l'envie de ceux qui n'habitent qu'à distance de tramway de l'édifice de l'Est, mais il en est tout autrement lorsque, revenant de l'Ouest pour reprendre notre travail à Ottawa, nous nous trouvons aux prises avec le problème chronique du logement. C'est bien là un des grands désavantages de la vie nomade.

*(La seconde partie de l'article de M<sup>me</sup> Brown sera publiée dans le numéro de juin d'« Affaires Extérieures ».)*

# Le Canada et les Nations Unies

## Commission du désarmement

Le 3 avril 1954, les Gouvernements de la France, du Royaume-Uni et des États-Unis ont demandé que la Commission du désarmement soit convoquée de nouveau à une date rapprochée, en vue de poursuivre les tâches que lui assigne la résolution du 28 novembre 1953 de l'Assemblée générale. Cette résolution proposait que « la Commission du désarmement étudie l'opportunité de créer un sous-comité composé des représentants des Puissances principalement intéressées, qui serait chargé de rechercher, en privé, une solution acceptable et ferait rapport à la Commission du désarmement, le plus tôt possible, afin que celle-ci puisse étudier cette solution et rendre compte à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité avant le 1<sup>er</sup> septembre 1954 ». A sa troisième séance tenue le 19 avril, la Commission a approuvé une proposition du Royaume-Uni aux termes de laquelle un sous-comité, composé de représentants de la France, du Royaume-Uni, des États-Unis, de l'URSS et du Canada, serait mis sur pied et chargé d'examiner la question au cours d'entretiens privés et de soumettre un rapport à la Commission du désarmement avant le 15 juillet. Cette proposition a été adoptée par 9 voix contre une (URSS), et deux abstentions (Chine et Liban). L'Union soviétique a aussi proposé que la Chine communiste, la Tchécoslovaquie et l'Inde fassent partie du sous-comité; cette contre-proposition a été repoussée par 10 voix contre une (URSS), et une abstention (Liban).

## Commission des droits de l'homme

La dixième session de la Commission des droits de l'homme, organe subsidiaire du Conseil économique et social, s'est tenue au siège des Nations Unies à New-York, du 23 février au 16 avril. M. Mahmoud Azmi (Égypte) présidait et M. René Cassin (France) faisait fonction de vice-président. Au cours de cette session, la Commission a franchi une étape importante, en mettant au point les deux projets de pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, à l'étude depuis cinq ans. L'un des projets a trait aux droits civils et politiques, et l'autre, aux droits économiques, sociaux et culturels.

Les deux projets de pactes doivent maintenant être examinés par le Conseil économique et social, puis, si le Conseil les approuve, par l'Assemblée générale. Les additions apportées aux pactes à la dixième session: articles formels, mesures de mise en œuvre et clauses finales, comprenaient un projet d'article important relatif à la position des États fédéraux par rapport aux projets de pactes. Ce projet d'article a été adopté par la Commission à la suite d'un long débat sur trois projets d'articles à ce sujet. L'un d'eux, présenté par l'Australie et l'Inde, était conçu de façon à permettre aux États fédéraux de signer les pactes sans assumer aucune des obligations dépassant la compétence de leurs Chambres nationales. Le 26 mars, la Commission a finalement adopté par 8 voix contre 7, et 3 abstentions (Chine, Pakistan, États-Unis) un projet d'article présenté par l'Union soviétique et tendant à étendre l'application des pactes relatifs aux droits de l'homme à toutes les parties des États fédéraux « sans réserves ni exceptions ». (Dans un mémoire récent sur les projets de pactes, publié par les Nations Unies (document n° E/CN.4/694/Add.6) le Gouverne-



REPRÉSENTANTS PERMANENTS AUPRÈS DES NATIONS UNIES

MM. Leslie Knox Munro (Nouvelle-Zélande), David M. Johnson (Canada) et Oscar Thorsing (Suède) représentants permanents auprès des Nations Unies, photographiés aux abords de la salle du Conseil de sécurité avant une réunion de la Commission du désarmement tenue en avril 1954.

ment canadien déclarait que « en l'absence d'une clause des États fédéraux satisfaisante, le Canada ne pourrait devenir partie aux pactes puisque, de par sa constitution, le pouvoir de légiférer dans le domaine des droits de l'homme est partagé entre le parlement fédéral et les législatures provinciales ». Avant de mettre définitivement aux voix l'article relatif aux États fédéraux, la Commission a décidé de déférer à l'Assemblée générale le soin de décider s'il fallait insérer dans les pactes une clause restrictive.

La Commission a adopté plusieurs résolutions auxquelles avait donné lieu le rapport de la sixième session de la Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités et a décidé par un vote d'ajourner jusqu'à la prochaine session l'étude des trois propositions de États-Unis relatives à un programme d'action dans le domaine des droits de l'homme. En outre, la Commission a consacré un grand débat aux mesures concernant le respect, sur le plan international, des droits des peuples et de nations à disposer d'eux-mêmes et a recommandé à l'Assemblée générale de créer deux commissions, l'une chargée de mener une enquête approfondie sur la situation afférente à l'exercice du droit à l'autodétermination et de soumettre ses propositions quant aux moyens de consolider ce droit, et l'autre chargée d'étudier toute situation née de l'allégation d'un déni de justice en ce domaine ou de l'exercice incomplet de ce droit à l'autodétermination. La Commission a décidé de recommander au Conseil économique et social que la prochaine (la onzième) session de la Commission soit tenue à Genève en 1955.

La  
économ  
du 22 m  
Républ  
en treiz  
utions :  
politiqu  
de l'ens  
femmes  
rance te

Le  
e princ  
largeme  
mandé  
civils et  
femme  
le maria  
a adopt  
session

La  
des Na  
Munro,  
le faute  
que, Et  
trant de  
seil de  
Inde, S

Au  
africain  
tration  
le Ruand  
discuss  
chaque  
seil ont  
exposé  
Unies.  
Togo,  
quator

Le  
des re  
Syrie,  
consac  
janvier  
à soum

## Commission de la condition de la femme

La Commission de la condition de la femme, organe subsidiaire du Conseil économique et social, composé de dix-huit membres, a tenu sa huitième session du 22 mars au 9 avril au siège des Nations Unies. A l'unanimité, M<sup>lle</sup> Bernardino (République Dominicaine) a été élu présidente de la session. L'ordre du jour en treize points a donné lieu notamment à la discussion et à l'adoption de résolutions ayant trait à la nationalité et aux droits des femmes mariées, aux droits politiques de la femme, aux possibilités offertes à la femme dans le domaine de l'enseignement et sur le plan éducatif et économique, à la participation des femmes au travail des Nations Unies, des institutions spécialisées et à l'assistance technique propre à favoriser les droits de la femme.

Le 29 mars la Commission a adopté deux résolutions recommandant que le principe d'une rétribution égale à travail égal, pour les deux sexes, soit plus largement appliqué et accepté du grand public. La Commission a aussi recommandé qu'une disposition du projet de pacte international relatif aux droits civils et politiques soit remaniée et libellée comme il suit: « Que l'homme et la femme aient des obligations et des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution ». Avant de clore la session, la Commission a adopté une proposition par laquelle elle recommandait que sa prochaine session (la neuvième) soit tenue à Genève en 1955.

## Conseil de tutelle

La treizième session ordinaire du Conseil de tutelle s'est tenue au siège des Nations Unies à New-York du 28 janvier au 26 mars. M. Leslie Knox Munro, ambassadeur de la Nouvelle-Zélande et président du Conseil, occupait le fauteuil. La composition actuelle du Conseil est la suivante: Australie, Belgique, États-Unis, France, Nouvelle-Zélande Royaume-Uni (membres administrant des territoires sous tutelle); Chine, URSS, (membres permanents du Conseil de sécurité n'administrant pas de territoires sous tutelle); Salvador, Haïti, Inde, Syrie (membres électifs).

Au cours de la session, le Conseil a étudié la situation des six territoires africains sous tutelle: le Tanganyika, le Cameroun et le Togo, sous administration britannique; le Cameroun et le Togo, sous administration française et le Ruanda-Urundi, sous administration belge. Cette étude a consisté en une discussion à laquelle participait un représentant de l'autorité administrante de chaque territoire et en un débat général au cours duquel les membres du Conseil ont fait connaître les points de vue de leur gouvernement sur la situation exposée par l'autorité administrante et par la mission de visite des Nations Unies. Après avoir consacré tout un débat à la question de l'unification du Togo, le Conseil a décidé par un vote d'ajourner sa décision à cet égard à la quatorzième session. Celle-ci doit commencer le 2 juin de cette année.

## Comité pour le Sud-Ouest africain

Le Comité de l'Assemblée générale pour le Sud-Ouest africain, composé des représentants du Brésil, du Mexique, de la Norvège, du Pakistan, de la Syrie, de la Thaïlande et de l'Uruguay, a tenu le 1<sup>er</sup> avril deux séances privées consacrées à l'étude de la réponse de l'Union Sud-Africaine à sa lettre du 21 janvier. Celle-ci invitait l'Union Sud-Africaine à reprendre les négociations et à soumettre au Comité le 20 mai de chaque année un rapport sur son adminis-



#### RÉUNION DE LA COMMISSION DU DÉSARMEMENT

— Nations Unies

M. Andrei Y. Vychinski (URSS), (à gauche); sir Pierson Dixon (Royaume-Uni) et M. Henry Cabot Lodge (États-Unis), à la réunion de la Commission du désarmement (Nations Unies).

tration du territoire. Dans sa réponse le Gouvernement sud-africain déclarait qu'il n'était pas sûr qu'il y ait lieu d'espérer que de nouvelles négociations relevant du mandat du comité mènent à des résultats positifs, et que le Gouvernement sud-africain, depuis la dissolution de la Société des Nations, ne s'était jamais reconnu obligé de soumettre des rapports et des pétitions à un organisme international quelconque. Le Comité a décidé d'adresser au Gouvernement sud-africain, une nouvelle lettre, qui fut envoyée le 1<sup>er</sup> avril. Il y déclarait ne pouvoir interpréter la lettre du Gouvernement sud-africain et le défaut par celui-ci de nommer un représentant qui conférerait avec le Comité, que comme un refus, de la part du Gouvernement de l'Union Sud-Africaine, de collaborer actuellement avec le Comité pour favoriser la reprise des négociations. Le Comité a déclaré qu'« il demeurait disposé » néanmoins à reprendre les négociations, si toutefois le Gouvernement sud-africain venait à y consentir.

#### Commission spéciale pour les prisonniers de guerre

La cinquième session de la Commission spéciale des Nations Unies pour les prisonniers de guerre s'est terminée à Genève le 2 avril. Les séances ont été à huis clos mais ont été suivies d'une déclaration publique de la Commission. De cette déclaration il ressortait que les mesures récentes comportant le rapatriement de milliers de prisonniers de la seconde guerre mondiale, prises depuis l'adoption de la résolution du 7 décembre de l'Assemblée générale, ont considérablement atténué le problème; que le problème des prisonniers de la seconde guerre mondiale doit être envisagé d'un point de vue humanitaire et non pas politique, et qu'une nouvelle collaboration des gouvernements avait apporté des précisions sur le sort de milliers d'anciens prisonniers de guerre.

La Commission enfin passa à l'examen de ce qu'il fallait entendre au juste par (full accounting of) fournir des renseignements sur tous les prisonniers de guerre et reconnut qu'en raison de la confusion née de la guerre, il n'y avait pas lieu d'espérer jamais pouvoir rendre compte du sort de tous les prisonniers de guerre.

# Les affaires extérieures au Parlement

## DÉCLARATIONS SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

*Sous cette rubrique sont reproduites quelques-unes des déclarations faites au sujet des affaires extérieures par des membres du Cabinet ou par leurs adjoints parlementaires. Il ne s'agit pas d'un compte rendu de tous les débats de politique extérieure qui ont eu lieu au cours du mois.*

LE secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, a mis fin le 31 mars au débat qui s'est déroulé à la Chambre des communes sur les affaires extérieures. Il a d'abord fait remarquer que la discussion s'était étendue au monde entier:

Nul d'entre nous ne devrait s'en plaindre, à mon avis, car les événements des quarante ou cinquante dernières années nous ont appris qu'advenant la rupture des relations internationales, nos troupes doivent se rendre dans des coins éloignés du monde, de l'Allemagne à la Corée, pour défendre la paix.

Rappelant le rôle joué par le Commonwealth dans le monde contemporain, il a ajouté:

J'estime que l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Philpott) a traité le problème de façon très compétente, hier, quand il a dit que le Premier ministre avait montré, non seulement par ses paroles, mais par ses actes, ce qu'il pensait du nouveau Commonwealth des nations, dont la formule est bien différente de celle de l'ancien Empire britannique et témoigne encore une fois du génie des peuples qui le composent pour l'improvisation politique et, si je peux m'exprimer ainsi, pour se rendre utiles au monde.

### Intégration plus étroite

En réponse à une question sur le problème de l'intégration et l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (OTAN), l'orateur a cité le passage suivant d'une déclaration faite par le Premier ministre à Bonn le 10 février:

Il est devenu de plus en plus clair, je pense, pour tous les membres de l'OTAN et pour les nombreux pays qui sont associés avec nous partout dans le monde libre, que notre survivance même et le progrès continu de la cause de la liberté et de la paix dépendent de notre aptitude à regarder au delà des barrières nationales et à les rendre un peu moins artificielles et plus satisfaisantes.

Nous croyons que le moyen approprié de favoriser les progrès économiques, culturels et spirituels de tous les peuples libres consiste en une intégration plus étroite de leur activité et en un partage plus grand de leurs efforts. Plus particulièrement, beaucoup d'entre nous estiment que les peuples qui habitent le long du grand bassin de l'océan Atlantique pourraient bien chercher la solution à leurs problèmes de progrès économique, de stabilité politique et de défense territoriale dans cette intégration plus étroite de leurs ressources nationales et de leurs rouages gouvernementaux.

M. Pearson a poursuivi ainsi:

Lorsqu'il a formulé cette déclaration, — c'est une déclaration à laquelle aucun d'entre nous ne voudra s'opposer, je crois, — le Premier ministre songeait évidemment que l'espoir du monde actuel, surtout l'espoir du monde atlantique, notamment dans les circonstances présentes, doit reposer surtout dans une collaboration de plus en plus étroite et dans des rapports de plus en plus étroits entre les gouvernements et les agences de l'Etat.

## Situation en Extrême-Orient

Dans son dernier discours à la Chambre le 1<sup>er</sup> avril, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a étudié la situation en Extrême-Orient:

Quant à la reconnaissance de la Chine communiste, je me suis efforcé d'énoncer de nouveau la ligne de conduite du Gouvernement, qui est, comme l'a dit le chef de l'opposition (M. Drew) en exposant l'attitude de son propre parti, « pas de reconnaissance dans les conditions présentes ni dans les circonstances actuelles ».

A la fin de la séance, hier, monsieur l'Orateur, j'essayais de démontrer qu'il importe, en face de la conjoncture actuelle, de nous efforcer de régler par voie de négociations les problèmes en suspens; autrement, nous devons reconnaître qu'il sera indéfiniment impossible de mettre fin aux différends qui divisent le monde. Une façon de reconnaître ce fait serait d'exclure des Nations Unies toutes les nations du Kominform et de transformer l'ONU en un organisme destiné à poursuivre, de notre côté, la guerre froide. Pour ma part, j'estime que cette façon de procéder serait profondément erronée.

Si ces négociations doivent se poursuivre en opposant la force à la force, avec sagesse, ce qui suppose que nous nous rendons pleinement compte de la conspiration contre laquelle nous avons à lutter et que nous sentons encore davantage le prix d'un échec, alors notre diplomatie doit être caractérisée par la souplesse aussi bien que par la force. Nous ne devons pas confondre souplesse avec faiblesse ni rigidité avec force.

M. Pearson a ensuite cité le passage suivant du discours du chef de l'opposition: « La foi que nous partageons tous, quelle que soit notre façon d'adorer Dieu, est une foi selon laquelle ceux qui ont péché contre les lois de Dieu et des hommes peuvent toujours changer de conduite, obtenir leur pardon et revenir à des sentiments fraternels et plus convenables ». Puis il a ajouté:

Je crois que nous pouvons aussi tous tomber d'accord avec lui sur ce point et je suis d'avis qu'il faudrait avoir ce principe à l'esprit lorsque nous parlons de riposte destinée à repousser une agression et de libération des peuples asservis comme moyen de maintenir vivace leur espoir. Lorsque quelqu'un recommande la patience et la persévérance dans les négociations, on l'accuse d'apaisement mot que l'on prononce souvent pour calomnier et effrayer, sans faire aucun effort pour comprendre ce qu'il veut dire. Si l'apaisement veut dire la trahison de nos amis et de nos principes pour quelque avantage égoïste, mais illusoire, alors je suppose que la pire espèce d'apaisement consiste à promettre quelque chose en vue d'atteindre un objectif inaccessible, à bluffer lorsque vraisemblablement on n'agira pas ou lorsqu'on ne sera pas en mesure d'agir si l'on est pris au mot.

## Consultations assurées

Passant à la question des représailles immédiates et à celle des consultations entre les membres de la communauté atlantique, M. Pearson a déclaré:

A mon avis, ce serait également s'exposer au même danger que de trop insister sur la politique de représailles comme moyen de détourner l'agression si l'on donnait en même temps l'impression — M. Dulles lui-même l'a souligné — que nous entendons user de terribles représailles, sans le moindre délai et en mettant en œuvre tous les moyens dont nous disposons, contre n'importe quel acte d'agression de la part des communistes, alors que, en réalité, il nous faudrait peut-être limiter la nature de ces représailles, dans certaines circonstances, pour éviter de déclencher une troisième guerre mondiale. Cette difficulté et ce dilemme — c'est en effet un dilemme — expliquent pourquoi nous devons tenir

des consultations de plus en plus nombreuses et étroites entre alliés, en recourant surtout à cette fin au Conseil de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.

... A vrai dire, le représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a exprimé les mêmes doutes, lorsqu'il a demandé si nous avions droit à plus d'assurances que les réponses fournies par le secrétaire d'État américain au cours d'une conférence de presse. Nous avons plus d'assurances que celles-là, monsieur l'Orateur. Nous les trouvons dans la déclaration que le secrétaire d'État a faites devant le Congrès et dans les réponses qu'il y a fournies, lorsqu'il a dit bien franchement — et j'avoue que ce sont ces déclarations qui m'ont rassuré — qu'en toutes les circonstances possibles il y aurait consultations entre amis avant qu'on prit une mesure comme celle dont il faisait mention. Nous savons qu'il fera de son mieux pour remplir cette promesse.

Il se peut que nous ne soyons pas complètement rassurés; il se peut que nous ne puissions jamais être complètement rassurés à cet égard. Ma propre opinion est fort bien exprimée dans un passage d'un éditorial que j'ai lu hier dans un journal de Regina, et qui est ainsi conçu:

« Ces nouvelles assurances ne réussiront peut-être pas à dissiper complètement les inquiétudes. Toutefois, les déclarations formulées par M. Dulles devant le comité du Sénat devraient servir à alléger considérablement le malaise qui règne au sein de la coalition occidentale. »

Le mécanisme des consultations ne peut jamais fonctionner à la perfection au sein d'une coalition d'États libres, mais nous pouvons espérer qu'on le rendra aussi efficace que possible et les événements des deux ou trois dernières semaines nous fournissent encore d'autres raisons d'espérer qu'il en sera ainsi.

L'honorable représentant d'Eglinton (M. Fleming) a formulé, au cours de son discours, une observation qui ne saurait, vu le sens qu'il lui a donné, soulever d'objection de la part d'aucun député; à propos des consultations et des décisions prises en dehors de notre pays, il a déclaré: « C'est ici même au Parlement qu'est établie la politique étrangère du Canada ». En un sens, il a pleinement raison, mais je trouve que sa déclaration dénote par ailleurs un manque de sens des réalités, si je puis m'exprimer ainsi, à moins que nous ne voulions nous retirer de la coalition et rester seuls, ce que personne ici ne veut, j'en suis sûr. En admettant même que nous nous retirions de la coalition, nos décisions prises ici au Parlement seraient certainement influencées par les décisions des autres pays, notamment par celles de Washington. En vérité, je suis d'avis qu'en cet an de grâce, il n'est loisible à aucun gouvernement ou à aucun Parlement de décider absolument seul de sa politique étrangère, et je ne fais pas exception pour le Gouvernement de Washington. Voilà pourquoi il importe tant que les membres de la coalition se consultent et travaillent en commun.

Parfois, la mise au point de notre ligne de conduite dépend autant de notre capacité de convaincre nos amis de l'opportunité ou de l'inopportunité d'une initiative, que de notre propre conviction. C'est pourquoi les propos et arguments d'un ministre canadien chargé de fonctions dans le domaine des relations extérieures doivent s'adresser souvent au delà de nos propres frontières. C'est aussi, à mon avis, une des raisons pour lesquelles le ministre des Affaires étrangères d'un pays du Commonwealth ou d'un État membre de l'OTAN doit passer tant de temps hors de son pays.

### Sécurité européenne

En réponse à une question sur la proposition soviétique relative à la sécurité européenne, le ministre a fait remarquer que cette proposition s'adressait

aux ministres des Affaires étrangères du Royaume-Uni, des États-Unis et de France. « Personne ne voudrait rejeter de prime abord une proposition qui pourrait avoir quelque chance d'apporter de bons résultats. » Il a ajouté :

A mon avis, il n'y aurait rien de plus grave ni de plus dangereux que d'admettre de façon plus ou moins définitive que l'homme n'est pas capable de communiquer avec son semblable, en dépit des barrières — qu'elles soient d'ordre politique ou social — et des rideaux — qu'ils soient faits de métal, de propagande ou de tradition — qui existent de nos jours. Dans notre monde d'armes à hydrogène, si les malentendus véritables engendraient, dans l'un ou l'autre camp, cette conviction déprimante que des négociations sincères sont impossibles, ils ne pourraient avoir que des conséquences funestes pour tous.

Cela étant dit, je dois ajouter ceci, bien que l'Ouest ne puisse se permettre de repousser sans examen toute proposition sérieuse émanant de la Russie et tendant à un règlement, il est également évident que nous ne pouvons nous permettre de tomber dans les embûches de la propagande. Le fond des nouvelles propositions soviétiques, tout autant que le moment où elles sont formulées, portent à penser qu'elles visent surtout à retarder la ratification et la mise en œuvre du traité relatif à la Communauté européenne de défense. Ainsi qu'il l'a déjà exposé bien clairement, le Gouvernement du Canada appuie ce projet et espère qu'il se réalisera sans retard. L'Occident ne peut se permettre de renvoyer à plus tard des actes décisifs nécessaires pour assurer sa propre défense uniquement en échange de mots ou de promesses de la part des Soviétiques.

Il va de soi qu'il serait dangereux de tomber dans un piège si évident. Nous devons être prêts à examiner les propositions soviétiques et à négocier patiemment toutes les fois que les négociations semblent avoir quelque chance de se révéler fructueuses; mais, tout en agissant de la sorte, nous devons continuer à appliquer les programmes que, de concert avec nos amis, nous avons jugés nécessaires à notre défense collective, à moins que l'inutilité n'en soit démontrée.

De prime abord, la proposition, de la part des Soviétiques, de faire partie de l'OTAN est certes un peu surprenante et, à vrai dire, sonne un peu faux. L'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord repose sur la confiance mutuelle entre les États et les peuples qui possèdent, sous bien des aspects fondamentaux, une civilisation commune, des peuples qui ont démontré qu'ils désiraient travailler ensemble et qu'ils en sont capables. En outre, l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord est plus qu'une alliance militaire. Elle est plus qu'une organisation de sécurité collective.

Il vaudrait mieux, d'ailleurs, ne pas oublier que nous-mêmes, l'Union soviétique, ainsi que tous les États membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, appartenons également à l'organisation universelle de sécurité collective que représentent les Nations Unies et que, si l'Union soviétique est maintenant disposée à rendre cette organisation efficace, nous devrions, certes, nous en réjouir, comme de toute possibilité de collaboration dans ce domaine. Les fondations universelles en sont jetées depuis la création des Nations Unies.

### Véritable objectif de l'OTAN

M. Pearson a poursuivi en affirmant que le Gouvernement canadien n'avait jamais dissimulé son opinion que les éléments militaires de l'OTAN étaient une nécessité regrettable et que le véritable objectif demeurerait l'établissement d'un monde où régneront la sécurité et la paix.

Cet objectif est, certes, bien loin d'être atteint, on ne s'en approche même pas encore. Ce serait donc folie de notre part de laisser fléchir notre vigilance tant que la menace actuelle existe.

Je n'affirme pas que l'Union soviétique manque totalement de sincérité quand elle proclame, dans cette proposition, son désir de s'unir à l'Ouest pour en arriver à une entente touchant la sécurité collective. Je ne sais pas. Je donne peut-être aux honorables députés une première interprétation plutôt pessimiste, bien que cette impression semble motivée par la proposition elle-même et par les leçons du passé. Mais nous pouvons être sûrs d'une chose: ce serait folie de supposer, après les événements des dix dernières années et pendant que des millions d'Européens vivent dans l'asservissement, que les craintes et les appréhensions que la conduite de la Russie a suscitées chez la plupart de ceux qui habitent en deçà du rideau de fer se trouveront facilement et rapidement dissipées par quelques notes diplomatiques. Ces craintes n'ont pas été engendrées par des mots, mais par des actes.

Mais il serait également imprudent et dangereux de supposer que les appréhensions et les craintes qui divisent actuellement le monde ne pourront jamais être apaisées. Si les dirigeants de la Russie souhaitent sincèrement la sécurité collective, j'ai confiance que toute offre sérieuse de leur part ne sera pas repoussée d'avance par les gouvernements et les peuples des démocraties occidentales. Nous persisterons dans notre détermination de montrer au moins autant d'empressement que la Russie, sinon plus, à considérer toute offre sincère de paix.

Je désire terminer ma déclaration d'aujourd'hui par les mots suivants que je lisais l'autre jour:

Ceux qui, par nature ou par tempérament, recherchent des solutions nettes et précises aux problèmes difficiles et obscurs, qui sont prêts à combattre au moindre défi de la part d'une puissance étrangère, n'ont pas toujours eu raison. D'autre part, ceux qui sont portés à baisser la tête, à rechercher patiemment et sincèrement un compromis pacifique, n'ont pas toujours eu tort. Au contraire, dans la plupart des cas, les événements leur ont donné raison, non seulement du point de vue moral, mais aussi du point de vue pratique. Que de guerres ont été évitées par la patience et par une bonne volonté persistante! La religion et la morale approuvent toutes deux la douceur et l'humilité, non seulement entre humains, mais entre nations. Que de guerres ont été précipitées par des brandons de discorde! Que de malentendus qui ont mené à la guerre auraient pu être évités par la temporisation! Que de pays, après s'être livrés des guerres cruelles, se sont retrouvés au bout de quelques années, non seulement amis, mais alliés!

Ces paroles, monsieur l'Orateur, sont de quelqu'un qu'on n'a jamais qualifié de naïf, de mou, ni surtout de résigné. Ces paroles de sir Winston Churchill nous sont un guide sage et assuré pour la mise en œuvre de notre politique étrangère, tant à la prochaine conférence de Genève qu'au cours de la période critique qui s'annonce.

Le débat qui prend fin rendra de réels services au Gouvernement à cet égard. Il représente à la fois un aiguillon et un frein à l'égard des actes du Gouvernement, et il a démontré également, je crois, que, dans leur ensemble, la Chambre et la population approuvent les buts généraux de notre politique extérieure et les principes dont elle s'inspire.

## OPINIONS SUR LA CONFÉRENCE DE GENÈVE

Texte d'une interview accordée par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. Pearson, à M. Robert Reford, de la Société Radio-Canada, et diffusée le 23 avril 1954 par la station CBO, au programme hebdomadaire "Men Behind the News".

**M. Reford:**

Quel sera le thème de la Conférence de Genève?

**M. Pearson:**

La Conférence a été convoquée pour étudier les questions coréenne et indochinoise. Ces deux points donneront lieu à des débats séparés, auxquels participeront respectivement deux groupes distincts d'invités.

Pour ce qui est de la Corée, la Conférence de Genève constitue, en quelque sorte, une seconde mesure en vue d'apporter la paix à ce pays, la première ayant porté, évidemment, sur la conclusion d'un armistice. Cette dernière réalisation a exigé, comme vous le savez, près de deux années de négociations ardues avec les chefs communistes chinois et coréens. Mais ces pourparlers ont abouti finalement à un accord sur un cessez-le-feu. Un important pas en avant était franchi. C'est à partir de là que nous tentons maintenant de progresser. Si, et j'insiste sur cette condition, nous pouvons réaliser un véritable règlement politique pour la Corée, cela, sans aucun doute, contribuerait sensiblement à atténuer la guerre froide.

**M. Reford:**

Est-il quelques points particuliers sur lesquels le Canada tentera d'insister à la Conférence?

**M. Pearson:**

Nous envisageons l'ensemble du problème coréen en fonction des Nations Unies, comme une question à régler dans le cadre de l'ONU. C'est à cause de ses obligations envers l'ONU que le Canada a participé aux efforts déployés pour repousser l'agression en Corée. Les objectifs sur lesquels nous appuierons à Genève sont donc ceux des Nations Unies. Ces objectifs, réaffirmés par l'Assemblée générale des Nations Unies le 28 août dernier, se ramènent à la «réunification par des moyens pacifiques». Ce que les Nations Unies cherchent à réaliser, c'est une Corée unifiée, indépendante et démocratique, placée sous un régime de gouvernement représentatif. Voilà notre objectif ultime et celui que notre délégation ne manquera pas de faire valoir. Si nous ne pouvons, à Genève, accomplir de progrès marqués vers la réalisation de ce but, nous ferons au moins tout ce qui est en notre pouvoir pour maintenir le présent accord d'armistice et laisser la porte ouverte à de nouvelles négociations. Nous devons, si possible, empêcher tout recours à une reprise du combat.

**M. Reford:**

Une telle attitude vaudra pour les débats sur la Corée, auxquels nous participerons pleinement, mais qu'en sera-t-il de l'Indochine? Nous ne sommes pas directement in-

téressés dans cette partie du monde, du moins pas dans le même sens qu'à l'égard de la Corée, où nous avons des troupes combattant sous le commandement des Nations Unies. Quel rôle jouerons-nous quand l'attention de la Conférence se portera sur l'Indochine?

**M. Pearson:**

A titre de pays du Pacifique aussi bien que de l'Atlantique, nous sommes naturellement intéressés au plus haut point à tout ce qui peut se faire pour pacifier et stabiliser la situation en Indochine ainsi que renforcer la sécurité du Sud-Est asiatique. Notre délégation suivra certes avec le plus vif intérêt les débats sur l'Indochine. Je ne sais si nous ferons davantage. Nous n'avons pas encore été invités à la partie de la conférence consacrée à l'Indochine. Cela, je pense, se comprend assez bien. En dépit de l'intérêt que nous portons à l'Indochine, nous n'avons, quant à cette région, aucune obligation directe. La situation diffère à maints égards de celle qui entoure le problème coréen, auquel nous sommes directement intéressés. La Corée pose depuis des années un problème aux Nations Unies, mais non l'Indochine, du moins dans ce sens. Aucun des pays intéressés n'a déferé aux Nations Unies le conflit armé qui se poursuit en Indochine. Les Nations Unies n'ont donc pris aucune décision à ce sujet et, en conséquence, le Canada n'assume aucune obligation particulière à l'endroit de cette contrée. Tout ce que je puis dire, c'est que nous aurons une délégation à Genève et si nous pouvons accomplir quoi que ce soit d'utile, nous le ferons volontiers.

**M. Reford:**

Tant qu'une conférence n'est pas ouverte il est impossible d'en prédire la tournure. Mais quel espoir entretenez-vous que celle de Genève aboutisse à quelque succès?

**M. Pearson:**

Personnellement, je n'entretiens pas d'opinion excessive quant à la perspective d'un succès spectaculaire ou rapide à Genève. Mais il serait insensé et erroné de ne rien attendre de cette conférence, à laquelle participeront les chefs des principaux gouvernements et qui seront étudiées d'importantes questions qui divisent présentement le monde. Nous entendons certes faire tout ce que nous pouvons pour préparer la voie au progrès, et souhaitons qu'il y ait progrès.

Autre point à noter: Pour la première fois à Genève, les communistes chinois assisteront à une conférence consacrée aux problèmes asiatiques. Cette conférence devrait donc nous offrir une excellente occasion d'observer leur attitude et de juger de leurs vues, de leurs intentions et de leurs tactiques en ce qui touche les questions d'Extrême-Orient en général.

M. Refor

J'estim  
son, que  
plus d'e  
d'Etat oc  
munistes  
vous avez  
de présid  
nées précé  
mission d  
en vue c  
que la pr  
muniste a  
ces entre  
participat  
communis  
simplemen  
propagan  
sations ce

M. Pearso

Eh bie  
me perm  
à savoir c  
communis  
nés de la  
sont seuls  
pouvons  
présence  
rence de  
l'aboutir  
dont elle  
munistes  
le mome  
ritoire et  
mes et de  
arriver à  
liée cette  
nous faut  
va de la  
la Corée  
à Pan M  
États-Un  
mandem  
finalemen  
Passon  
présence  
nistes, C  
uniquem  
propagat  
sations c  
participat  
les possi  
pourrait  
pays dev  
entente  
quelque  
de prop  
nous rés  
l'ignore  
propaga

M. Refo

Il ser  
ment la  
l'une en  
tionale

*M. Reford:*

J'estime pouvoir affirmer, Monsieur Pearson, que vous possédez au moins autant, sinon plus d'expérience que tout autre homme d'État occidental en ce qui concerne les communistes chinois. Je me reporte à l'œuvre que vous avez accomplie aux Nations Unies à titre de président de l'Assemblée générale et, l'année précédente, à titre de membre de la commission des trois établie par les Nations Unies en vue d'un cessez-le-feu. Êtes-vous d'avis que la présence, à Genève, de la Chine communiste augmentera les chances de succès de ces entretiens? Ou croyez-vous plutôt que la participation de deux grandes puissances communistes, Russie et Chine, donnera tout simplement lieu à de nouveaux discours de propagande et réduira les possibilités de réalisations concrètes?

*M. Pearson:*

Eh bien, l'expérience que j'ai acquise ne me permet aucun optimisme excessif. Quant à savoir cependant si la présence de la Chine communiste augmentera les chances de succès de la conférence, les leaders communistes sont seuls en mesure de répondre. Mais nous pouvons être sûrs de ceci qu'à défaut de la présence de la Chine communiste, la conférence de Genève n'aurait aucune chance d'aboutir à un règlement des deux questions dont elle sera saisie. Somme toute, les communistes chinois exercent leur domination, à ce moment du moins, sur un très vaste territoire et sur des centaines de millions d'hommes et de femmes. Si donc nous voulons en arriver à quelque entente, par laquelle serait liée cette nouvelle puissance asiatique, il nous faut négocier avec elle à ce sujet. Il en va de la conférence politique de Genève sur la Corée comme des négociations poursuivies à Pan Moun Jom au nom du Canada, des États-Unis et des autres alliés par le commandement des Nations Unies, et qui ont finalement abouti à un armistice.

Passons à votre deuxième question. La présence de deux grandes puissances communistes, Chine et Russie, va-t-elle se traduire uniquement par de nouveaux discours de propagande et amoindrir les chances de réalisations concrètes? Il est impossible que la participation des communistes chinois réduise les possibilités de succès, car sans eux on ne pourrait espérer rien de positif. Ces deux pays devront, à mon sens, souscrire à toute entente réalisée à Genève si nous envisageons quelque entente durable. Quant aux discours de propagande, nous devons, je suppose, nous résoudre à en entendre un bon nombre. J'ignore si l'autre camp s'abstiendra de toute propagande, mais je le souhaite vivement.

*M. Reford:*

Il sera sans doute intéressant de voir comment la Chine et la Russie se comporteront l'une envers l'autre à une conférence internationale d'une telle importance et quelle sera

leur attitude à l'égard des puissances occidentales. Incidemment, vous attendez-vous à ce que M. Molotov et M. Chou En-lai assistent personnellement aux entretiens de Genève?

*M. Pearson:*

J'apprends qu'ils y seront tous les deux, en compagnie d'imposantes délégations. Il est certain que les communistes vont nous surpasser en nombre, tout comme il se peut qu'ils parlent plus que nous.

*M. Reford:*

Je crois comprendre que vous assisterez à une réunion ministérielle du Conseil de l'OTAN, avant de vous rendre à Genève. Les ministres de l'OTAN vont, j'imagine, faire un retour sur la Conférence de Berlin et se tourner vers celle de Genève?

*M. Pearson:*

La réunion comportera sûrement un inventaire. En de telles occasions, l'une des tâches essentielles est de se rendre compte de la politique et des intentions des Soviets; sous ce rapport, leur attitude à la Conférence de Berlin constitue évidemment une donnée importante. Nous ne manquerons pas, non plus, d'analyser la note soviétique du 1<sup>er</sup> avril concernant la Communauté européenne de défense et l'OTAN. Mais nous pouvons aussi nous attendre que les ministres envisagent les perspectives du côté de Genève, où plusieurs d'entre nous se rendront en quittant Paris. La situation en Corée et en Indochine sera sans aucun doute étudiée en tant qu'élément de la situation générale, dans le contexte de laquelle l'OTAN doit fonctionner. Il importe toutefois de se rappeler que l'OTAN, comme telle, n'est directement intéressée qu'à ce qu'on nomme la région du Traité de l'Atlantique-Nord: Amérique du Nord, Europe et secteur méditerranéen.

Cet inventaire, ou cet échange de vues général sur la situation internationale est le seul point de caractère non routinier inscrit à l'ordre du jour de la réunion ministérielle. Comme vous le savez, ces échanges de vues entre gouvernements revêtent une grande importance. Nous de la communauté nord-atlantique savons que pour chacun de nous les programmes, la puissance et le bien-être de chacun des autres présentent un intérêt vital. Dans l'état d'interdépendance croissante où nous nous trouvons, les consultations continues sont indispensables pour maintenir notre coalition unie et réduire les tensions au minimum. C'est pourquoi, à la réunion de l'OTAN à Paris, nous entendons précisément nous consulter.

*M. Reford:*

Je vous remercie vivement, Monsieur Pearson, et souhaite qu'à la conférence de Genève vous soyez témoin de quelques réalisations fécondes.

## NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

(mars et avril 1954)

- M. T. C. Davis, ambassadeur du Canada à Bonn, revient en congé au pays, le 4 avril 1954.
- M. K. P. Kirkwood, haut commissaire du Canada à Karachi, revient en congé au pays, le 17 mars 1954.
- M. G. L. Magann, ambassadeur du Canada à Athènes, est affecté à l'ambassade du Canada à Berne, le 10 avril 1954.
- M. C. A. Ronning, ministre du Canada en Norvège, arrive à son poste, le 19 avril 1954. Il présente ses lettres de créance le 24 avril 1954.
- M<sup>me</sup> J. A. Horwood, de l'administration centrale, est affectée au consulat général du Canada à Chicago, le 8 mars 1954.
- M. C. Hardy, du consulat général du Canada à Chicago, est affecté à l'ambassade du Canada à Rio-de-Janeiro, le 27 mars 1954.
- M. J. M. Teakles, de la légation du Canada à Prague, revient en congé au pays, le 31 mars 1954.
- M. D. W. Munro, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Dublin, le 2 avril 1954.
- M. T. H. W. Read, du haut commissariat du Canada à Wellington, est affecté, après un congé au pays, à l'administration centrale, le 5 avril 1954.
- M. A. S. McGill, du haut commissariat du Canada à Prétoria, est affecté, après un congé au pays, à l'administration centrale, le 5 avril 1954.
- M. A. F. W. Plumtre quitte la délégation permanente du Canada au Conseil de l'Atlantique-Nord, à Paris, le 9 avril 1954, pour gagner son nouveau poste au ministère des Finances à Ottawa.
- M. R. A. D. Ford, de l'ambassade du Canada à Moscou, est affecté à l'administration centrale, le 12 avril 1954.
- M. K. C. Brown, de l'ambassade du Canada à La Havane, est affecté, après un congé au pays, à l'administration centrale, le 12 avril 1954.
- M. P.-E. Morin, de l'ambassade du Canada à Rio-de-Janeiro, revient en congé au pays, le 14 avril 1954.
- M. J. F. R. Mitchell, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Paris, le 15 avril 1954.
- M. G.-H. Blouin, du haut commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi, revient en congé au pays, le 19 avril 1954.
- M. P.-L. Trottier, de l'ambassade du Canada à Moscou, revient en congé au pays, le 22 avril 1954.
- M. J.-J.-M. Côté, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Moscou, le 24 avril 1954.
- M. K. J. Burbridge, de l'administration centrale, est affecté à la délégation permanente du Canada au Conseil de l'Atlantique-Nord, à Paris, le 26 avril 1954.
- M. O. G. Stoner, de l'ambassade du Canada à Paris, est affecté à l'administration centrale, le 27 avril 1954.

### DÉCLARATIONS ET DISCOURS

On peut se procurer à la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures les textes suivants, qui sont diffusés au Canada et à l'étranger:

*The St. Lawrence Seaway and Water Project* (diffusé en anglais seulement), allocution du ministre des Transports, M. Lionel Chevrier, à l'Université Queen's, Kingston (Ontario), le 15 février 1954 (N° 54/11).

*Prime Minister's Radio Broadcast from Karachi* (diffusé en anglais seulement), allocution du Premier ministre, M. St-Laurent, radiodiffusée le 19 février 1954 à l'intention de la population pakistanaise (N° 54/12).

The Nor  
Progress (d  
cution du n  
Bien-être so  
Club, New

Mr. St. L  
of India (d  
cution du  
ment indien

Allocutio  
Laurent, à  
février 195  
(N° 54/15)

A Look  
politique d  
français), a  
Affaires ex  
National P  
1954 (N° 5

Prime M  
Return fro

Au cours  
La Haye,  
tableau d

*The North American Pattern for Peaceful Progress* (diffusé en anglais seulement), allocution du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Paul Martin, à l'*Economic Club*, New-York, le 9 mars 1954 (N° 54/13).

*Mr. St. Laurent's Address to the Parliament of India* (diffusé en anglais seulement), allocution du Premier ministre devant le Parlement indien, le 23 février 1954 (N° 54/14).

Allocution du Premier ministre, M. St-Laurent, à l'Université de Delhi (Inde), le 24 février 1954 (diffusée en anglais seulement) (N° 54/15).

*A Look at the New Look - La nouvelle politique de défense* (diffusé en anglais et en français), allocution du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, au *National Press Club*, Washington, le 15 mars 1954 (N° 54/16).

*Prime Minister's Report to Parliament on Return from Trip Abroad - Compte rendu*

*au Parlement du voyage du Premier ministre en Europe et en Asie* (diffusé en anglais et en français), fait à la Chambre des communes par le Premier ministre, M. St-Laurent, le 18 mars 1954 (N° 54/17).

*A Survey of International Affairs - Examen des affaires internationales* (diffusé en anglais et en français), déclaration faite à la Chambre des communes par le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, le 25 mars 1954 (N° 54/18).

*Recognition of China - Reconnaissance de la Chine* (diffusé en anglais et en français), déclaration faite à la Chambre des communes, le 25 mars 1954, par le Premier ministre, M. St-Laurent (N° 54/19).

*Canadian Relations with Japan*, (diffusé en anglais seulement), allocution du Premier ministre, M. St-Laurent, devant les membres de la Société Japon-Canada, Tokio, le 12 mars 1954 (N° 54/20).



—National Foto Persbureau

#### LA REINE DES PAYS-BAS À L'EXPOSITION DE PEINTURES CANADIENNES

Au cours d'une visite à l'exposition de peintures des villes canadiennes (collection Seagram) tenue à La Haye, la Reine Juliana examine, en compagnie de l'ambassadeur du Canada aux Pays-Bas, le tableau de M. Franklin Arbuckle intitulé « Colline du Parlement ». A l'avant-plan, à droite, se dresse l'Édifice de l'Est, qui abrite les bureaux du ministère des Affaires extérieures.

## DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ\*

### a) Publications imprimées:

*Rapport du Comité spécial pour la question de la définition de l'agression, 24 août - 21 septembre 1953.* New-York, 1954. A/2638. 16 pp. Documents officiels de l'Assemblée générale: neuvième session, supplément N° 11.

*Tribunal administratif - Statut et règlement.* New-York, janvier 1954. 12 pp. Numéro de vente: 1954.X.1.

*Rapport sur la définition et l'évaluation des niveaux de vie du point de vue international (Rapport d'un Comité d'experts réuni par le Secrétaire général des Nations Unies de concert avec le Bureau international du Travail et l'UNESCO).* New-York, mars 1954. E/CN.3/179, E/CN.5/299. 104 pp. 80c. Numéro de vente: 1954.IV.5.

*GATT - Instruments de base et documents divers, supplément N° 2.* Genève, janvier 1954. 118 pp. \$1.50. Numéro de vente: GATT/1954-2.

*Le progrès rural par l'action coopérative.* New-York, 1954. E/2524, ST/ECA/20, le 30 décembre 1953. 138 pp. 75c. Numéro de vente: 1954.II.B.2.

*Les courants internationaux de capitaux privés 1946-1952.* New-York, 1954. E/2531, ST/ECA/22, le 18 janvier 1954. 72 pp. 40c. Numéro de vente: 1954.II.D.1.

*Accords entre Institutions spécialisées et Accords entre Institutions spécialisées et autres organisations intergouvernementales.* New-York, le 6 novembre 1953. ST/SG/3. 75 pp. \$1.25. Numéro de vente: 1953.X.2 (bilingue).

*Annuaire démographique 1953.* New-York, 1953. 441 pp. \$5. Numéro de vente: 1953. XIII.9 (bilingue).

*Cour internationale de Justice - Index au recueil des arrêts, avis consultatifs et ordonnances 1953.* 127-200 pp. Numéro de vente: 115 (bilingue).

*BIT - Les salaires minima en Amérique latine (Études et documents, Nouvelle série, 1954).* Genève, 1954. 200 pp. \$1.

*UNESCO - Catalogue des sources de documentation juridique dans le monde.* Paris 1953. 362 pp. \$4. SS 52.III.3 (bilingue).

### OMS

*Activité de l'OMS en 1953 - Rapport annuel du Directeur général à l'Assemblée mondiale de la santé et aux Nations Unies.* Genève, mars 1954. 190 pp. \$13. Actes officiels N° 51.

*Conseil exécutif, treizième session, Genève, 12 janvier - 2 février 1954:*

*Partie I - Résolutions et décisions.*

*Partie III - Étude organique sur l'analyse et l'évaluation du programme.* Annexes. Genève, mars 1954. 197 pp. \$1. Actes officiels N° 52.

*Partie II - Rapport sur le projet de programme et de budget pour 1955.* Genève, février 1954. 66 pp. 50c. Actes officiels N° 53.

### b) Documents photocopiés:

*Recueil de textes législatifs sur le statut juridique des étrangers (Institut international pour l'unification du droit privé. Données bibliographiques):*

*Argentine, Rome, novembre 1952.* Rome 1953. 185 pp.

*Belgique, Rome, novembre 1952.* Rome 1953. 215 pp.

*Sixième rapport sur le Régime de la haute mer par J.-P.-A. François, rapporteur spécial.* A/CN.4/79, le 1<sup>er</sup> mars 1954. 34 pp.

*La nationalité y compris l'apatridie - Troisième rapport sur la suppression de l'apatridie ou la réduction du nombre des cas d'apatridie par Roberto Cordova, rapporteur spécial.* A/CN.4/81, le 11 mars 1954. 4 pp. Annexes I et II.

\* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen Toronto); en français à Periodica Inc. (5112, rue Papineau, Montréal), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Book Limited (Chronicle Building, Halifax); Librairie de l'Université McGill (Montréal); University of Toronto Press and Book Store (Toronto); Winnipeg Book Store (493, avenue du Portage, Winnipeg), et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver); en français, de la Librairie de l'Université de Montréal (Montréal) et des Presses universitaires Laval de Québec. Certains documents photocopiés sont fournis contre abonnement annuel. On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant à la Section des ventes et tirage, Nations Unies (New-York). Les maisons University of Toronto Press (Toronto) et Periodica Inc. (5112, rue Papineau, Montréal) distribuent les publications de l'UNESCO. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 39 du numéro de janvier 1954 d'"Affaires Extérieures".

# AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Juin 1954

Vol. 6 N° 6

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: **UN DOLLAR** par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
La conférence de Genève .....	174
La question palestinienne aux Nations Unies .....	181
Une Canadienne à l'étranger .....	190
Session ministérielle du Conseil de l'Atlantique-Nord .....	195
Le Canada et les Nations Unies .....	199
Les affaires extérieures au Parlement .....	203
Visite du Gouverneur général à Washington .....	207
Nominations et mutations .....	210
Déclarations et discours .....	210
Représentants du Canada à l'extérieur .....	211

---

Ministère des Affaires extérieures  
Ottawa, Canada

## La conférence de Genève

LE résultat saillant de la réunion à Berlin, en janvier et février, des ministres des Affaires étrangères des États-Unis, de la France, du Royaume-Uni et de l'Union soviétique a été la décision de tenir, le 26 avril 1954, une conférence en vue d'arriver à un règlement pacifique de la question de Corée. Devaient y être représentés: les Quatre Grands, la République populaire de Chine, la Corée du Nord et la Corée du Sud, ainsi que les autres pays qui ont combattu en Corée et qui manifesteraient le désir de participer aux entretiens. Il fut également décidé que la restauration de la paix en Indochine y serait étudiée et que des représentants des Quatre Grands, de la République populaire de Chine et d'autres États intéressés prendraient part à ces discussions.

L'Accord d'armistice signé à Pan Moun Jom le 27 juillet 1953 renfermait à l'adresse des pays qui ont participé à la guerre de Corée, une recommandation portant sur la convocation, dans les trois mois qui suivraient la signature de l'Accord d'armistice, d'une conférence politique groupant des représentants de deux côtés, afin de résoudre par voie de négociation les questions relatives au retrait de toutes les forces étrangères se trouvant en Corée, au règlement pacifique de la question coréenne, etc. Bien que la conférence de Genève n'ait pu avoir lieu dans le délai prescrit par l'Accord d'armistice, on a jugé qu'elle satisfaisait par ailleurs aux termes de cet Accord en ce qui concerne la convocation d'une conférence politique.

### Déclaration de M. Pearson

La conférence s'est ouverte par un débat général sur la Corée, au cours duquel le délégué de la Corée du Nord a soumis certaines propositions en vue de l'établissement d'une Commission pancoréenne chargée d'organiser des élections. Toutes les délégations communistes ont vertement attaqué la politique des États-Unis en Asie. Le jeudi 4 mai, M. Pearson a fait à la conférence la déclaration suivante:

Si je prends part à ce débat, c'est que je ne voudrais pas que mon silence pût faire croire à un affaiblissement ou à un relâchement du ferme appui que mon pays n'a cessé d'accorder à la politique des Nations Unies en Corée. Je ne voudrais pas non plus qu'il pût être considéré comme une approbation tacite de faussetés qui ont marqué quelques-uns des précédents discours sur les événements en Corée et en Asie, ou encore comme de l'indifférence pour les fausses accusations qui ont été lancées, contre les États-Unis d'Amérique en particulier, au sujet de ces événements.

Si le Canada a des représentants à la Conférence coréenne, c'est qu'il est membre de l'Organisation des Nations Unies et qu'à ce titre il a participé sur terre, sur mer et dans les airs aux opérations des Nations Unies effectuées en Corée pour repousser l'agression. De même nos obligations à la présente conférence découlent des seules décisions prises par les Nations Unies sur la question de Corée.

Ces décisions avaient pour objet, en premier lieu, de constater l'agression en Corée; en second lieu, de repousser ladite agression, ce que les forces des Nations Unies ont accompli sous la direction résolue et désintéressée des États-Unis et grâce aux sacrifices et au courage des Coréens eux-mêmes; et en troisième lieu, d'établir, sous l'égide des Nations Unies, une Corée libre, unie et démocratique, qui se relève de ses épreuves et de la dévastation qu'elle a subie.

Chacune de ces décisions a été acceptée par la grande majorité des membres de l'ONU, y compris, notons-le bien, plusieurs de ceux qui ont souvent déclaré leur intention de rester à l'écart de la « guerre froide »—selon l'expression adoptée—et dont on ne peut, même de façon éloignée, considérer la politique étrangère comme étant orientée contre les puissances communistes.

Le Gouvernement canadien a appuyé ces décisions de l'ONU et continue d'être lié par elles. Il nous est donc impossible de souscrire à une proposition qui ne reconnaît pas la validité de ces décisions ou qui, du point de vue moral et politique et en ce qui concerne la question de Corée, met sur un même pied à cette conférence l'ONU et les gouvernements qui ont enfreint la Charte des Nations Unies par une agression militaire contre la république de Corée.

### Liberté nationale en Asie

Le chef de la délégation soviétique, dans son analyse partielle et peu probante de l'histoire récente de l'Asie, a déclaré que les pays occidentaux, les États-Unis en particulier, « sont incapables de comprendre les changements historiques en cours dans les pays asiatiques ». Au lieu d'essayer de comprendre ces changements, a-t-il ajouté, les pays occidentaux cherchent partout des « intrigues communistes » et des « agents du Kremlin ».

M. Molotov, qui omet de mentionner que dans plusieurs pays la peur des « intrigues communistes » et des « agents du Kremlin » découle d'une malheureuse et pénible expérience, a complètement tort lorsqu'il nous accuse de ne pas comprendre ce qui se passe depuis quelques années chez ces peuples du grand continent asiatique en progrès vers la liberté et vers un meilleur sort. Au contraire, nous comprenons et admettons sans réserve ce que signifie ce progrès et savons qu'il s'agit là d'un mouvement qui ne peut ni ne doit être refoulé.

Dans son discours, M. Molotov s'est exprimé ainsi: « Nous ne pouvons cacher nos sentiments de bienveillance pour les mouvements d'indépendance des peuples, notamment des peuples d'Asie. » Nous pouvons tous nous faire l'écho de cette expression d'approbation mais en insistant pour que l'indépendance dont il s'agit soit plus réelle que celle de la Lithuanie, de la Bulgarie et de la République populaire de Mongolie, pour ne mentionner que ces pays-là, ou encore, que celle des membres de l'ONU qui appartiennent à un bloc où règne une autorité si rigide que pas une seule fois depuis la création de l'ONU l'un d'entre eux n'a encore voté ou ne s'est prononcé publiquement, contre une proposition du chef du bloc.

Nous espérons donc que le progrès de tous les peuples d'Asie aboutira, comme il en a été dans l'Inde, au Pakistan et à Ceylan, à une indépendance de meilleur aloi que celle dont l'unique fin est de voiler la domination impérialiste et agressive d'une puissance étrangère, asiatique ou européenne.

Le droit à la liberté ne comporte pas l'obligation d'être communiste; et « l'Asie aux Asiatiques » n'a pas la même signification que « l'Asie au Cominform ». Justement elle en est tout l'opposé. La paix, la prospérité, l'indépendance ou la dignité de l'Asie ne gagneraient rien si la sphère de co-prospérité de l'Asie orientale instituée par le Japon était remplacée par l'empire communiste établi par la Chine dans cette même Asie.

Dans les discours qu'ils ont prononcés à cette conférence-ci, les chefs des délégations de l'Union soviétique et de la République populaire de Chine ont accusé les États-Unis de poursuivre une politique d'impérialisme militant en Asie, laquelle, à leur point de vue, barre la voie à la liberté des peuples asiatiques. A titre de chef de la délégation d'un pays voisin de l'État le plus puissant du monde, je puis affirmer, avec la conviction que me donne mon expérience en tant que Canadien, que la population des États-Unis ne nourrit aucun dessein d'agression ou d'impérialisme; qu'en outre, ce sont les habitants des États-Unis qui choisissent librement leurs gouvernements.

« A la vérité, si les États-Unis ne respectaient ni les droits ni les intérêts des autres, le Canada ne serait pas aujourd'hui une puissance indépendante mais tout simplement un satellite de son puissant voisin. Ses représentants ne pourraient, comme ils le peuvent effectivement, dire leur façon de penser et exposer leur point de vue dans les conférences entre nations, même s'il arrive, comme cela s'est produit plus d'une fois, qu'il faille pour cela différer d'opinion au sujet de certains côtés de la politique des États-Unis d'Amérique.

J'espère que dans le fait que nous avons ainsi, à l'occasion, différé d'opinion (justement nous n'étions pas du même avis au sujet de la composition de la Conférence politique des Nations Unies sur la Corée), on verra une preuve irréfutable non seulement de notre indépendance mais aussi du respect des États-Unis à l'égard des petits pays et du prix qu'ils attachent à la collaboration et à l'appui offerts de plein gré et non imposés par une puissance supérieure. Notre propre expérience dans le domaine de l'association et de la libre collaboration, prouve au reste du monde qu'il ne saurait craindre ce prétendu « impérialisme militant » des États-Unis.

Quel « impérialisme militant » a pu amener, après la seconde guerre mondiale, le démantèlement rapide et à peu près total, par les États-Unis et les autres alliés occidentaux, de la plus imposante machine militaire que l'histoire ait connue, dans l'espoir que les armes ne seraient plus nécessaires pour assurer la sécurité?

Quel « impérialisme militant » a pu pousser les États-Unis, alors seuls détenteurs d'armes atomiques, à décider que ces armes et le matériel servant à leur fabrication, devaient ressortir à la compétence et au contrôle exclusifs d'un organisme international?

De plus, il est étrange et même bizarre que les États-Unis qui, au dire de M. Chou En-lai, poursuivaient en Corée une politique coloniale d'impérialisme, aient, en 1949, retiré de ce pays toutes leurs forces armées. Et lorsque les troupes des États-Unis sont retournées en Corée, c'était pour repousser, sous l'égide des Nations Unies, l'agression déclenchée contre la République de Corée à travers le 38<sup>e</sup> parallèle.

### Aggression en Corée

Ignorant toutes ces données et soucieux de motiver ses allégations concernant l'agression impérialiste, le chef de la délégation communiste de Chine est revenu à l'accusation maintes fois entendue, selon laquelle « en juin 1950, les États-Unis ont lancé leur guerre d'intervention contre la Corée ».

Cette accusation mensongère a depuis longtemps été réfutée non seulement d'après les preuves fournies par un gouvernement mais par la décision unanime d'une Commission des Nations Unies qui, comme le signalait le délégué d'Australie, a siégé en Corée même, et comptait parmi ses sept membres le représentant de l'Inde.

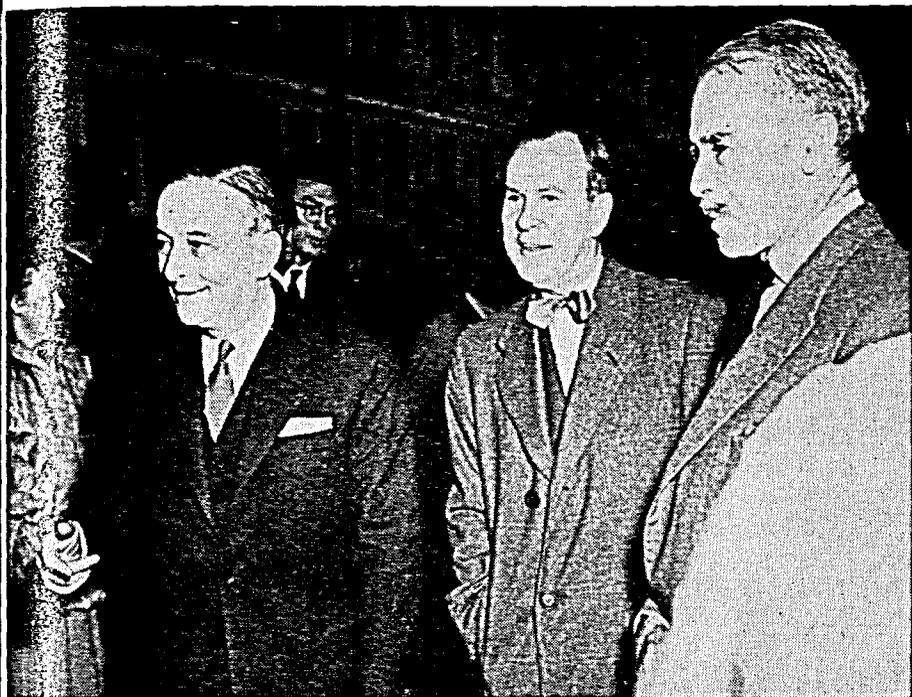
Ces accusations et allégations gratuites au sujet de l'agression des États-Unis contre la Corée ressemblent de façon frappante à celles qui ont été lancées de Moscou et de Berlin en septembre 1939 pour démontrer que la pacifique Allemagne nazie avait été l'innocente victime de l'agression polonaise.

Toutes les preuves déformées, fallacieuses ou imaginaires qu'on pourrait accumuler ne peuvent cependant altérer la vérité. Cela est vrai aussi bien des événements de juin 1950 en Corée que de ceux de septembre 1939 à Berlin. Les faits sont les faits et c'est à l'histoire de les enregistrer et de les consacrer.

Il est une autre remarque du chef de la délégation communiste de Chine qui suscite des commentaires. Il a déclaré que toutes les bases militaires étrangères établies en Asie devraient disparaître et que les forces armées étrangères installées dans les pays asiatiques devraient être retirées. Il serait intéressant de savoir si ce balayage général englobe à ses yeux les Russes à Port-Arthur.



En face de France, M



#### CONFÉRENCE DE GENÈVE

En face du Palais des Nations à Genève: (de gauche à droite) le ministre des Affaires étrangères de France, M. Georges Bidault; le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. L. B. Pearson; le ministre des Affaires étrangères d'Australie, M. R. G. Casey.

Dans la deuxième déclaration qu'il faisait hier, M. Chou En-lai a amené sur le tapis la question des prisonniers de guerre. Il est difficile de comprendre pourquoi il a agi ainsi, s'il a le désir sincère de hâter l'avènement d'une solution pacifique des problèmes coréens.

Nous sommes tous au courant des efforts tentés l'hiver dernier à Pan Moun Jom, sous l'administration habile et impartiale des représentants indiens et la direction de la Commission des nations neutres pour le rapatriement, pour donner à tous les prisonniers l'occasion de décider par eux-mêmes s'ils devaient retourner ou non au communisme. Nous savons également que cette question a été réglée—et il ne servirait à rien de l'aborder de nouveau à cette conférence-ci.

Si le chef de la délégation chinoise cite la convention de Genève, je lui rappellerai les milliers de prisonniers sud-coréens qui sont disparus sans laisser de trace après avoir été capturés, le refus de rendre compte de nombreux prisonniers des Nations Unies, le refus de permettre à la Croix-Rouge de les visiter ou de donner des renseignements sur eux, le cruel traitement et les interrogatoires non moins cruels auxquels nombre d'entre eux ont été soumis.

Il est certain que, si elle était mise à l'étude au cours de la présente conférence, cette question donnerait lieu à d'abondants commentaires. Mais pareille discussion ne pourrait que retarder et peut-être compromettre l'œuvre que nous avons à accomplir ici et qui consiste à apporter la paix et la liberté à une Corée unie. Toute délégation qui présenterait quelque proposition visant à paralyser notre travail ou de nature à produire un tel résultat, porterait à la vérité une lourde responsabilité.

Monsieur le président, bien que les sujets que j'ai abordés soient tous importants, le règlement pacifique de la question coréenne constitue l'objet primordial

de la présente conférence. A ce sujet, le chef de la délégation nord-coréenne a présenté un certain nombre de propositions auxquelles les délégations de la République populaire de Chine et de l'URSS, ont donné leur adhésion. Mais ces propositions n'ont pas été suffisamment définies ou expliquées. Ma délégation n'est pas la seule à soupçonner qu'elles renferment des mots et tours de phrase recelant un plan qui apporterait à la Corée tout l'opposé de la liberté et de l'indépendance.

### Propositions nord-coréennes

Le premier point concerne la formule qui doit s'appliquer à la composition et au fonctionnement de la Commission pancoréenne proposée. Le chef de la délégation de la Corée du Nord a répondu hier à la question que je désirais poser à ce sujet. Il a déclaré que la Commission pancoréenne qu'il proposait devrait être d'organisation simple et fonctionner en toutes matières, de règlement ou autres, d'après entente entre les deux parties. Ces précisions dissipent toute ambiguïté quant à l'importance relative de la représentation de la Corée du Nord et de la Corée du Sud et à la façon dont les décisions devront être prises.

Il est maintenant manifeste, que, même si la Corée du Nord n'avait que dix représentants au sein d'une commission qui en comprendrait cent, ces dix membres auraient un droit de veto sur l'activité et les décisions de ladite commission, dont le rôle cependant doit avoir une si grande importance. Notre longue et malheureuse expérience en ce domaine nous a enseigné ce qu'il faut entendre par veto. Pour la commission pancoréenne, cela voudrait dire qu'elle fonctionnerait selon le gré des membres communistes ou ne fonctionnerait pas du tout. Ce mode « d'entente entre les deux parties », indépendamment du nombre des membres ou du nombre des pays représentés, rendrait, à défaut d'autre cause, la commission pancoréenne inefficace, injuste, inacceptable; la création de cette commission représente pourtant une partie essentielle des propositions de la Corée du Nord.

Quelques autres questions se posent au sujet de ces propositions.

Que faut-il entendre par « les organisations sociales et démocratiques les plus importantes de la Corée du Nord et de la Corée du Sud? » Le terme « démocratique » exclut-il les organisations anticommunistes ou non communistes?

De quelle façon les représentants des organisations sociales et démocratiques seraient-ils désignés pour faire partie de la Commission pancoréenne? Ceux de la Corée du Nord et ceux de la Corée du Sud seraient-ils en nombre égal?

Le terme « groupe de terroristes » désigne-t-il les partis politiques anticommunistes?

De plus, si, conformément à la déclaration de M. Nam Il, on ne permet pas que l'ONU ou un contrôle international quelconque assure des élections libres, comment cette liberté pourra-t-elle être garantie dans les régions où toute surveillance impartiale en Corée serait impossible en raison des animosités vives, des appréhensions profondes et des tyrannies locales qui sévissent.

Si, aux élections, le Gouvernement de la République de Corée a vraiment réprimé la liberté avec sauvagerie et tyrannie, ce dont le ministre des Affaires étrangères de la République démocratique populaire de Corée l'a accusé hier, comment celui-ci peut-il s'attendre que nous prenions au sérieux sa proposition de tenir des élections, libres à son dire grâce à une direction conforme à des arrangements acceptables aux représentants du gouvernement même qu'il attaque si violemment? M. Nam Il désire-t-il vraiment nous faire croire que les représentants de la Corée du Nord s'estiment capables d'un travail amical et positif au sein de la commission pancoréenne à côté des représentants du groupe que lui-même appelle avec mépris la « clique de Syngman Rhee »?

A l'examen, même rapide, des propositions nord-coréennes, monsieur le Président, propositions qui prévoient le droit de veto pour la Commission pan-coréenne, qui rejettent le principe des élections libres, garanties par un contrôle international impartial et efficace, et qui laisseraient les votants de la Corée du Nord, par exemple, à la merci de la machine gouvernementale des communistes, on se rend compte sans difficulté qu'elles ne laissent aucun espoir en ce qui concerne l'avènement d'une Corée libre, unie et démocratique.

Un tel espoir réside dans l'acceptation, par la présente conférence, des principes établis par les résolutions des Nations Unies relativement à la solution de ce problème, principes qui, agréés par la grande majorité des Nations, prévoient l'union de tous les habitants de la Corée, sous un gouvernement choisi par eux.

Cette Corée unifiée requerra une certaine garantie internationale contre l'agression. Elle aura également besoin de l'assistance économique d'autres pays, et y aura droit, pour se relever des ruines et des ravages que lui a apportés la guerre.

C'est en orientant nos efforts dans cette voie que nous pourrions trouver une solution au problème qui nous occupe.

M. Molotov a dit l'autre jour: « Ici nous pouvons entendre des points de vue différents ». Nous ne devons pas nous contenter de les entendre mais chercher à les concilier, afin qu'une paix honorable et durable succède à l'armistice de Corée.

Ma délégation s'est engagée à consacrer le meilleur de ses efforts à la réalisation de ce noble but.

Avant de terminer, monsieur le Président, je tiens à faire brièvement mention d'une communication qui vient d'arriver de la Conférence des Premiers ministres d'Asie réunis à Colombo. Cette conférence constitue un effort remarquable et positif tenté par un groupe d'États asiatiques libres en vue d'aider—et, j'espère, assumer à cet égard certaines obligations—au règlement pacifique des problèmes qui se posent dans cette partie du monde.

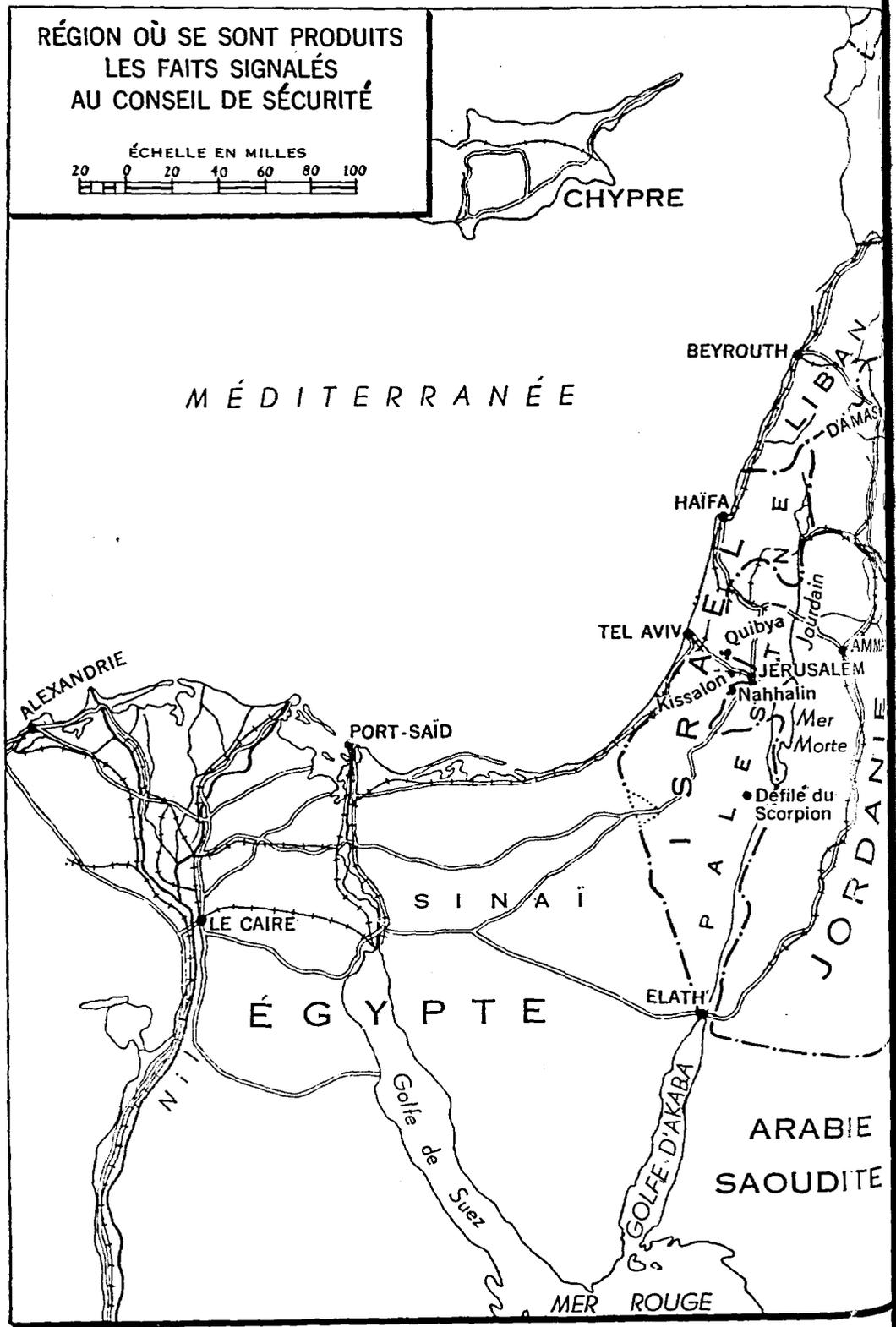
Comme la communication se rapporte surtout à la question d'Indochine, je n'ai pas l'intention de vous rendre compte en détail des recommandations qu'elle contient. Qu'il me soit permis cependant de souligner l'importance que ces chefs asiatiques attachent au rôle que joue l'ONU en favorisant la réalisation des fins pacifiques de la conférence, particulièrement en ce qui concerne l'Indochine.

Si l'on n'atteint pas ces fins pacifiques par un règlement juste, honorable, obtenu par voie de négociation, il en résultera des conséquences graves dont la portée sera probablement incalculable. Un échec dans les circonstances actuelles pourrait bien nécessiter de la part de ceux qui, en raison même de cet échec, se sentiraient de plus en plus menacés, un nouvel examen collectif des voies et moyens de parer à cette menace. Une telle situation pourrait à son tour accentuer et élargir le fossé qui divise de façon si tragique le monde actuel.

Si le succès couronne nos efforts à Genève, nous en serons largement récompensés par le progrès qui se dessinera dans la voie de la paix; mais si nous échouons, notre souffrance sera peut-être plus grande encore, étant faite de tensions toujours croissantes et du risque d'une guerre qui nous engloùtirait tous.

*A son retour au Canada, M. Pearson a fait à la Chambre des communes, le 28 mai, une déclaration portant sur la conférence de Genève. Si l'on désire s'en procurer le texte à la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, on a qu'à demander le n° 54/30 de la série DECLARATIONS ET DISCOURS.*

RÉGION OÙ SE SONT PRODUITS  
LES FAITS SIGNALÉS  
AU CONSEIL DE SÉCURITÉ



La q  
Nati

LE Con  
tous deu  
L'Assem  
par les N  
maintien  
générale  
secours e  
seil de s  
lance de

Fonction  
Cha  
de conc  
différen  
attention  
nités des  
temps, l  
program  
pement  
besoins  
l'éventu  
major de  
a pour  
accords  
Jordanie  
paix, sa  
l'Organ  
les con  
d'armis  
la prési  
intéress  
préside

Ai  
la situa  
par l'A  
de seco  
l'Assem  
amene  
adopté  
sitions  
voyaie  
et le  
d'armi  
l'inter  
trois d

# La question palestinienne aux Nations Unies

(Octobre 1953 à avril 1954)

LE Conseil de sécurité et l'Assemblée générale continuent de se préoccuper tous deux de la stabilisation des rapports entre Israël et les États arabes voisins. L'Assemblée générale maintient deux organismes qui reflètent l'intérêt témoigné par les Nations Unies au bien-être de cette région; le Conseil de sécurité en maintient un autre. Les organismes qui sont responsables envers l'Assemblée générale sont la Commission de conciliation pour la Palestine et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine; le Conseil de sécurité maintient l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.

## Fonctions distinctes

Chacun de ces trois organismes a des fonctions distinctes. La Commission de conciliation essaie d'amener Israël et les États arabes à régler tous leurs différends restés en suspens. Depuis deux ans, cependant, elle concentre son attention sur la question d'un règlement équitable des revendications d'indemnités des réfugiés arabes éloignés de leur pays par les hostilités de 1948. Entretiens, l'Office de secours et de travaux administre pour les Nations Unies le programme d'assistance aux réfugiés et aide à exécuter des projets de développement économique ayant pour but de leur permettre de suffire à leurs propres besoins dans les pays arabes sans préjudice de leur droit au rapatriement dans l'éventualité d'un règlement de paix. Le général Vagn Bennike, chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, a pour mission de faire rapport au Conseil de sécurité sur l'observation des accords d'armistice intervenus en 1949 entre Israël et ses quatre voisins (Égypte, Jordanie, Syrie, Liban) et qui doivent rester valables jusqu'au règlement de paix, sans préjudice des droits et réclamations des parties. Les officiers de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve observent les conditions qui règnent dans les zones démilitarisées et le long des lignes d'armistice, font des enquêtes sur les incidents qui leur sont signalés et assurent la présidence des quatre Commissions mixtes d'armistice. Chacune des parties intéressées ayant deux représentants dans chaque Commission, le vote du président est généralement décisif au sein de chacune.

Ainsi faut-il se rappeler que les efforts du Conseil de sécurité pour stabiliser la situation dans cette région diffèrent sous bien des aspects du travail accompli par l'Assemblée générale. En essayant de régler, par l'intermédiaire de l'Office de secours et de travaux, les problèmes immédiats créés par les réfugiés arabes, l'Assemblée a suivi les efforts déployés par la Commission de conciliation pour amener les parties à accepter un compromis raisonnable entre les résolutions adoptées par l'Assemblée en 1947 et 1948, d'une part, et, d'autre part, les dispositions des accords d'armistice de 1949. Les résolutions de l'Assemblée prévoyaient le partage territorial de la Palestine, l'internationalisation de Jérusalem et le rapatriement et l'indemnisation des réfugiés; par contre, les accords d'armistice ne mentionnent pas du tout le rapatriement des réfugiés arabes ni l'internationalisation de Jérusalem, et ils ont placé sous l'autorité d'Israël les trois quarts à peu près de la Palestine au lieu d'environ la moitié comme le

prévoyait la résolution relative au partage adoptée par l'Assemblée en novembre 1947. De part et d'autre, Israël et les États arabes ont repoussé les propositions de compromis formulées par la Commission de conciliation. Israël demande avec instance que les accords d'armistice servent de point de départ pour un règlement. Les États arabes, au contraire, pour qui les résolutions de l'Assemblée générale sont plus avantageuses, insistent depuis deux ans pour que celles-ci soient mises en œuvre par Israël avant l'ouverture des négociations en vue d'un règlement de paix. Pendant que les deux parties débattent cette question fondamentale à l'Assemblée générale et dans la presse, le Conseil de sécurité a pour tâche d'essayer d'empêcher l'écroulement du système actuel de sécurité en attendant un règlement de paix, quelle qu'en soit la nature.

Le Conseil de sécurité a trouvé relativement facile de faire respecter les lignes d'armistice là où elles suivent d'anciennes frontières internationales. Il a eu de la difficulté, pourtant, à faire reconnaître par les habitants arabes et les communautés de réfugiés les lignes d'armistice qui passent en plein cœur de l'ancien territoire sous mandat de Palestine, dans des régions à population assez dense, et qui privent des villages de leurs vergers et de leurs champs ou séparent des communautés arabes liées autrefois par les relations les plus étroites. Il y eut dès le début un certain nombre de cas d'infiltration par des Jordaniens armés et hostiles à Israël. Mais le principal problème vient de ce que les Arabes franchissent la ligne pour faire du commerce, labourer et ensemercer les champs abandonnés, rentrer les récoltes ou cueillir des olives et d'autres fruits dans les vergers qu'ils ont toujours cultivés dans le passé et pour lesquels ils n'ont reçu aucune indemnisation. Ou bien ils amènent leur bétail aux pâturages, vont voir des parents et des amis, ou volent du bétail, de la tuyauterie et d'autres articles appartenant aux colons israéliens. Il en est résulté des engagements avec les forces de sécurité israéliennes et du sang versé. Les Arabes qui violaient ainsi les lignes d'armistice étaient généralement sans armes, mais en 1952 le nombre des bandes et personnes armées qui franchirent les lignes d'armistice pour commettre des vols et des actes de sabotage ou d'hostilité contre des particuliers israéliens augmenta très considérablement. En 1953, les attaques effectuées à titre de représailles par les forces armées israéliennes de l'autre côté des lignes d'armistice commencèrent d'attirer l'attention des gouvernements étrangers, particulièrement de ceux des États-Unis, de la France et du Royaume-Uni, qui avaient déclaré conjointement le 25 mai 1950 qu'ils « prendraient des mesures immédiates, dans le cadre et à l'extérieur des Nations Unies », pour empêcher la violation des frontières ou des lignes d'armistice au Moyen-Orient par l'un quelconque des États de la région. Les attaques punitives d'Israël n'eurent pas pour effet de mettre fin aux infiltrations, mais provoquèrent plutôt de nouvelles guerres à mort et d'autres représailles, surtout de la part d'éléments arabes de Jordanie. La tension s'accrut en conséquence.

#### Intervention demandée

Cinquante-trois Jordaniens furent massacrés dans la nuit du 14 au 15 octobre 1953 par ce qui sembla aux enquêteurs des Nations Unies avoir été un demi-bataillon environ de troupes régulières israéliennes; le 17 octobre, les trois puissances (États-Unis, France, Royaume-Uni) demandèrent au Conseil de sécurité d'intervenir pour empêcher des incidents encore plus graves. La veille, la Syrie avait prié le Conseil de sécurité d'étudier la proposition relative à la dérivation par Israël, sans le consentement de la Syrie, des eaux du Jourdain supérieur dans une zone de frontière démilitarisée. Ces démarches furent suivies d'une série de réunions du Conseil de sécurité sur divers aspects de la question pale-



Dans ces  
liens d'  
l'UNRW  
l'  
tinienn  
minée:  
dépose  
prenai  
a)  
b)  
c)  
d)  
e)  
f)  
Pour p  
puis le  
qui se



— Nations Unies

Dans certaines régions surpeuplées de Palestine, il avait fallu refuser l'admission aux écoles à des milliers d'enfants de réfugiés arabes. Dans le cadre d'un programme conjoint de l'UNESCO et de l'UNRWA et avec l'aide de quelques écoles privées, deux éducateurs canadiens ont collaboré à l'institution de cours primaires et secondaires à l'intention de 150,000 enfants réfugiés.

tinienne, qui se sont continuées pendant tout l'hiver et ne sont pas encore terminées. Un point n'était pas plus tôt réglé que de nouvelles plaintes étaient déposées; finalement, la liste des sujets que le Conseil était prié d'étudier comprenait les suivants:

- a) Plainte de la Syrie relative au projet de dérivation par Israël des eaux du Jourdain supérieur;
- b) Observation des accords d'armistice en général, ainsi qu'étude des récents actes de violence, particulièrement de ceux de Quïbya;
- c) Plainte d'Israël relative à l'ingérence de l'Égypte dans la navigation du canal de Suez et du golfe d'Akaba;
- d) Plainte de l'Égypte relative aux conditions existant dans la zone démilitarisée d'el Aoudjeh;
- e) Plainte du Liban, en faveur de la Jordanie, relative à une attaque faite par des forces armées israéliennes sur le village jordanien de Nahhalin;
- f) Plaintes d'Israël contre la Jordanie relatives à une attaque contre un autobus dans le défilé du Scorpion, aux incursions et attaques de forces jordaniennes régulières et irrégulières, et au refus de la Jordanie de participer aux réunions prévues aux Articles VIII et XII de la convention d'armistice.

Pour plus de commodité, les points b), e) et f) seront traités en premier lieu, puis les points a), c) et d) seront étudiés dans la seconde partie de cet article, qui sera publiée dans le numéro de juillet d'*Affaires Extérieures*.

## Observation des accords d'armistice: l'incident de Quibya

Lorsque le Conseil de sécurité accepta de discuter la question de l'observation des accords d'armistice dont les trois puissances l'avaient saisi après l'incident de Quibya, il commença par demander au chef d'état-major de l'Organisation chargée de la surveillance de la trêve de présenter un rapport, ce qui fut fait le 27 octobre. Le général Bennike décrivit la situation existant à chaque frontière israélienne. Il voyait une relation entre l'insécurité qui s'était établie le long de la ligne d'armistice entre la Jordanie et Israël et l'abrogation par Israël, en janvier 1953, d'un accord entre les commandants locaux et d'un accord destiné à prévenir les infiltrations. Un bon nombre des plus graves incidents, outre celui de Quibya, avaient eu lieu pendant la période qui précéda la conclusion, en juin 1953, d'un nouvel accord entre les commandants locaux. Bien que celui-ci n'eût pas arrêté complètement les infiltrations, le général Bennike croyait qu'il les avait diminuées. Les autorités jordaniennes prenaient des mesures contre les violateurs de la ligne tandis qu'Israël avait consenti, dans l'été 1953, à essayer d'établir des méthodes qui feraient connaître immédiatement les violations afin que la Jordanie pût intervenir efficacement. Cette attitude était préférable à la méthode des représailles militaires, au cours desquelles on risquait d'avoir à engager le combat avec des éléments réguliers de l'autre camp.

Le général Bennike avait trouvé aussi bien Israël que les États arabes mécontents des accords d'armistice, Israël parce qu'ils n'avaient pas encore été remplacés par des règlements définitifs et les États arabes, parce que les accords ne les avaient pas protégés contre les attaques israéliennes. Malgré ce mécontentement des deux côtés et un relâchement dans l'observation des accords d'armistice, ceux-ci constituaient encore, dit-il, un empêchement aux violations de la paix.

Répondant à l'une des nombreuses questions qui lui furent posées au Conseil de sécurité, le général Bennike fournit des statistiques sur le nombre total des plaintes déposées par Israël et par la Jordanie de 1949 au 15 octobre 1953. Ces statistiques faisaient ressortir le grand nombre d'actes d'infiltration de Jordanie en Israël commis par des personnes ou groupes sans armes, l'absence quasi complète de telles infiltrations en territoire jordanien par des Israéliens et le recours d'Israël à des représailles par des unités militaires.

Nature des plaintes	Plaintes déposées par Israël	Plaintes déposées par la Jordanie
Franchissements de la ligne de démarcation par des unités militaires .....	58	212
Franchissements de la ligne de démarcation par des personnes ou groupes armés .....	170	17
Franchissements de la ligne de démarcation par des personnes ou groupes sans armes .....	422	15
Coups de feu vers l'autre territoire...	101	173
Survols .....	23	65
Expulsions .....	—	44 (5,415 personnes)
Autres .....	42	16
TOTAUX	816	542

L'infiltration de Jordanie en Israël a été payée cher car le nombre de morts et blessés parmi les Jordaniens a toujours été plus élevé que parmi les Israéliens parce que les gardes de sécurité israéliens ont surpris tant d'Arabes qui avaient franchi la ligne de démarcation; toutefois aucune statistique à ce sujet n'est disponible. De part et d'autre, il y a eu de nombreux cas de brutalité.

Dans le débat qui se déroula au Conseil de sécurité, le représentant de la Jordanie expliqua la situation très critique existant le long de la ligne d'armistice par le fait qu'Israël s'était emparé de plus de la moitié du territoire que l'Assemblée générale avait attribué aux Arabes et essayait d'imposer à ceux-ci une paix qui n'était pas conforme aux recommandations formulées par les Nations Unies. Israël envoyait ses forces armées attaquer des civils jordaniens tandis que la Jordanie avait essayé, sans collaboration suffisante de la part d'Israël, d'empêcher les attaques par les Jordaniens isolés contre des civils en territoire israélien. Israël, se servant d'une argumentation inattendue, affirma que la Jordanie devrait avoir l'entière responsabilité d'empêcher l'infiltration en Israël. Une telle opération exigeait une collaboration plus efficace des polices israélienne et jordannienne. Le recours d'Israël à l'action militaire plutôt que policière semblait dénoter une volonté d'agression à l'égard de la Jordanie.

Le représentant d'Israël insista sur l'atmosphère tendue dans laquelle les colons israéliens tâchaient de jour en jour d'accomplir leur œuvre constructive. Il décrivit une longue série d'attaques dont ils avaient été victimes. Tout en déplorant sans réserve les pertes de vie de Quibya, il affirma qu'il était inexact de dire que l'attaque avait été exécutée par les forces armées d'Israël. Il expliqua l'incident comme une explosion de la colère longtemps refoulée de colons qui avaient été victimes de toute une série d'actes de violence perpétrés par les Arabes. Une situation intolérable avait résulté de ce que les États arabes n'avaient pas voulu faire la paix avec Israël, malgré des invitations fréquentes, ni collaborer plus activement à l'établissement définitif des réfugiés arabes. Le représentant israélien pria le Conseil de sécurité d'inviter les États en cause à entamer des négociations directes avec Israël en vue de remplacer les accords d'armistice par des règlements de paix définitifs. Quand, vers la fin du débat, il parut probable que le Conseil de sécurité n'incorporerait pas de clause à cet effet dans sa résolution, le représentant d'Israël déclara que son Gouvernement, invoquant l'Article XII de l'accord d'armistice avec la Jordanie, demandait au Secrétaire général de réunir une conférence afin de reviser cet accord. Aux termes de la clause invoquée, l'assistance à une telle conférence était obligatoire.

### Résolution au sujet de Quibya

Le 24 novembre, le Conseil de sécurité adopta une résolution exprimant la « censure la plus sévère » des « représailles exercées à Quibya par des forces armées d'Israël », en ajoutant que cette attaque ne pourrait que compromettre les chances de règlement pacifique. Cette résolution faisait appel à Israël pour qu'il empêche de tels actes à l'avenir. En ce qui concerne l'infiltration, elle pria la Jordanie de « maintenir et de renforcer » les mesures qu'elle prenait déjà pour prévenir les violations de la ligne d'armistice et engageait les deux Gouvernements à assurer la collaboration efficace des forces locales de sécurité, leur rappelant leur obligation d'empêcher tout acte de violence des deux côtés de la ligne. La résolution demandait aux parties de respecter leurs obligations et de collaborer pleinement avec le général Bennike. Elle pria le Secrétaire général d'étudier avec le général Bennike les meilleurs moyens de renforcer

L'Organisme chargé de la surveillance de la trêve et de fournir au chef d'état-major le personnel supplémentaire et l'aide dont il pourrait avoir besoin. Elle demandait au Chef d'état-major de présenter au Conseil de sécurité, trois mois plus tard, un rapport dans lequel il formulerait toutes les recommandations qu'il trouverait appropriées et tiendrait compte de tout accord qui pourrait être conclu par suite de la demande présentée par Israël en vue de la convocation d'une conférence aux termes de l'Article XII de l'accord d'armistice. Lors du vote sur cette résolution, l'Union soviétique et le Liban s'abstinrent. Les neuf autres membres du Conseil de sécurité se prononcèrent en faveur. Sept officiers (deux Canadiens, trois Danois et deux Suédois) furent ajoutés à l'effectif de l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve, les autres membres étant des officiers de Belgique, des États-Unis et de France, placés sous le commandement du Chef d'état-major danois.

### Projet d'une conférence entre Israël et la Jordanie

Le 23 novembre, veille de l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité, le Secrétaire général des Nations Unies informa le ministre des Affaires étrangères de Jordanie qu'Israël avait invoqué l'Article XII de l'accord d'armistice jordano-israélien et sollicité avec instance une conférence au cours de laquelle cet accord serait révisé. M. Hammarskjöld invita un représentant de la Jordanie à discuter la question avec lui. N'ayant pas reçu une réponse assez nette, il envoya un nouveau câblogramme le 22 décembre au ministre des Affaires étrangères de Jordanie, qui savait que la participation à toute conférence réunie aux termes de l'Article XII de l'accord était obligatoire. Le Secrétaire général fit remarquer que la question était urgente et demanda une prompt réponse. L'hésitation de la Jordanie semblait due à la crainte qu'Israël ne réussît, pendant la conférence, à ouvrir des négociations en vue d'un règlement de paix séparé, la Jordanie comme membre de la Ligue arabe ne croyant pas pouvoir accepter un tel règlement. M. Hammarskjöld proposa donc que l'ordre du jour de la conférence fût « limité à des questions concrètes d'une portée restreinte que pose la mise en œuvre de l'accord d'armistice ». Si on le désirait, le Secrétaire général ou son représentant personnel aiderait à diriger la conférence. La Jordanie répondit finalement le 4 janvier 1954 que, si Israël voulait se plaindre de la façon dont l'accord d'armistice était appliqué ou voulait élucider ou amender certaines dispositions de cet accord, la Jordanie serait toujours prête à discuter des questions de ce genre au sein de la Commission mixte d'armistice, conformément aux dispositions de l'Article XI de l'accord. En répondant à un autre message envoyé par le Secrétaire général, la Jordanie exposa de nouveau son point de vue, en termes semblables, le 6 février.

Le Secrétaire général s'adressa ensuite à Israël, suggérant que tous avaient intérêt peut-être à « rechercher sérieusement les moyens les plus pratiques d'atténuer la tension et d'améliorer le fonctionnement et le statut de la Commission mixte d'armistice . . . avant d'invoquer l'Article XII ». Israël répondit qu'il croyait avoir pleinement le droit de demander une révision d'un accord d'armistice dont l'application a soulevé de nombreuses difficultés pendant les cinq dernières années. Le 18 février, le Secrétaire général envoya donc au Gouvernement de Jordanie un nouveau câblogramme l'invitant à participer à une conférence à Jérusalem au jour que le Secrétaire général fixerait lui-même selon le désir des deux gouvernements. Une invitation semblable fut adressée à Israël. Celui-ci répondit le 24 février, acceptant que la conférence eût lieu dès que



L'apprentis  
cela con  
sur la p  
consenti  
conféren  
les ques  
était dis

C'e  
de M. H  
mixte d  
conform  
tendue s  
sont déc  
pour le r  
spéciale  
l'Article  
gations  
d'inscri  
même t  
l'accord

Tension

Le  
de la su  
celui-ci



Etat d'Israël

L'apprentissage précoce du travail agricole est de règle chez les enfants israéliens des régions rurales.

cela conviendrait au Secrétaire général. Israël espéra que, dans les discussions sur la procédure et l'ordre du jour présidées par M. Hammarskjöld, les parties consentiraient à « assumer la responsabilité principale de la direction de la conférence », montrant ainsi sa préférence pour les négociations bipartites sur les questions de fond sans l'aide des Nations Unies que le Secrétaire général était disposé à fournir.

C'est seulement au bout d'un mois que la Jordanie répondit à l'invitation de M. Hammarskjöld. Le 24 mars, elle réitéra son offre d'utiliser la Commission mixte d'armistice n'importe quand pour discuter les problèmes en question, conformément à l'Article XI de l'accord d'armistice. Une situation extrêmement tendue s'était alors développée entre la Jordanie et Israël, pour des raisons qui sont décrites plus bas, et le Secrétaire général décida qu'il n'était pas justifié pour le moment d'étudier davantage la question de la réunion d'une conférence spéciale. Israël considéra la troisième déclaration de la Jordanie invoquant l'Article XI de l'accord d'armistice comme « un refus net » de remplir ses obligations aux termes de l'Article XII. Le 5 avril, il pria donc le Conseil de sécurité d'inscrire la question à son ordre du jour pour être examinée d'urgence, en même temps que trois autres points relatifs à la violation par la Jordanie de l'accord d'armistice.

### Tension accrue entre Israël et la Jordanie

Le 24 février, le chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve a présenté au Conseil de sécurité le rapport que celui-ci avait demandé par sa résolution du 24 novembre 1953. En décrivant

la situation régnant le long de toutes les frontières d'Israël, il a déclaré qu'il n'y avait eu aucun changement important le long des lignes d'armistice avec le Liban et la Syrie. Toutefois, le nombre des plaintes déposées à la Commission mixte d'armistice égypto-israélienne avait beaucoup augmenté. La plupart de ces plaintes se rapportaient à des incidents qui, autrefois, auraient été réglés comme des questions courantes dans des rencontres officieuses. C'était, dit-il, l'indice d'une tension accrue que les milieux officiels et l'opinion publique attachent de l'importance à de telles questions. Pourtant, il y avait eu aussi, au cours des semaines récentes, quelques incidents graves le long de la ligne de démarcation entre Israël et l'Égypte. Le général Bennike recommandait que les plaintes ultérieures fussent réglées par un sous-comité de la Commission mixte d'armistice israélo-égyptienne, où siègeraient les officiers chargés d'assurer la sécurité des deux côtés de la ligne dans la région où chaque incident se serait passé, puisque la collaboration entre les représentants locaux des deux parties réduirait probablement le nombre d'incidents.

Le général Bennike consacra le plus long chapitre de son rapport aux relations entre Israël et la Jordanie. Depuis novembre 1953, la Jordanie avait augmenté le nombre des patrouilles et des agents de police affectés aux zones frontalières et remplacé les autorités locales qui étaient soupçonnées de relâchement dans leurs devoirs. Elle avait éloigné de la région frontalière des personnes soupçonnées d'infiltration. Elle avait imposé des peines sévères aux violeurs connus de la ligne et pris des mesures préventives et punitives pour mettre fin à la culture par des Jordaniens de terres situées de l'autre côté de la ligne d'armistice dans le territoire placé sous le contrôle d'Israël. Israël aussi avait amélioré le fonctionnement et augmenté les effectifs de sa police de frontière, et par conséquent l'infiltration et les vols avaient diminué, bien que, dans une intensification de la guerre psychologique, le nombre total des plaintes de divers genres déposées par les deux parties auprès de la Commission mixte d'armistice s'était considérablement accru. Cependant, il y avait eu plusieurs incidents graves que le général Bennike décrivait séparément. La tension avait augmenté le long de toute la frontière israélo-jordanienne sauf dans l'extrême sud. Bien que la Jordanie eût pris des mesures pour empêcher les passages illégaux des lignes d'armistice et qu'Israël eût renforcé ses patrouilles de frontière, aucun effort n'avait encore été tenté en commun pour maîtriser la situation. Des réunions plus fréquentes entre les commandants locaux, investis d'une autorité policière plus étendue, et de meilleures communications entre eux diminueraient la tension, croyait le général Bennike. Entre-temps, dit-il, les difficultés qui s'étaient présentées relativement à la réunion de la conférence spéciale demandée par Israël n'avaient pas amélioré les rapports entre les deux pays. Le général Bennike estimait que le Conseil de sécurité devrait encore surveiller la situation très attentivement, surtout en ce qui concerne les accords d'armistice israélo-jordanien et israélo-égyptien, « pour empêcher une menace possible contre la sécurité de la région », comme celle qui avait amené les trois puissances à intervenir le 17 octobre.

### Défilé du Scorpion

L'état des rapports entre la Jordanie et Israël atteignit le point de rupture le 17 mars quand un autobus transportant des passagers civils fut attaqué par une bande armée près du défilé du Scorpion en Israël, au sud de la mer Morte dans la région de la frontière jordanienne. Onze personnes furent tuées et deux

blesées. Une enquête immédiate et approfondie, menée avec l'aide des autorités jordaniennes, ne réussit pas à identifier les assaillants. A une réunion de la Commission mixte d'armistice convoquée d'urgence, les représentants israéliens obtinrent un vote rapide sur un projet de décision accusant la Jordanie de ce crime, avant que le Président n'eût pu examiner toutes les suggestions émises quant à la nationalité des assaillants. Estimant que les témoignages recueillis n'établissaient pas la responsabilité jordanienne de l'attaque, le Président s'abstint de voter et les représentants de la Jordanie votèrent contre le projet de décision. L'accusation contre la Jordanie n'avait donc abouti à rien. Les représentants d'Israël se retirèrent de la Commission mixte d'armistice et, à la fin d'avril, Israël refusait encore toute collaboration avec l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, en ce qui concerne la situation régnant le long de la ligne d'armistice avec la Jordanie. Dans ces conditions, le Secrétaire général décida de ne pas donner suite pour le moment au projet d'une conférence spéciale israélo-jordanienne, demandée par Israël en conformité de l'Article XII de l'accord d'armistice.

Dans la nuit du 28 au 29 mars, des Israéliens armés et entraînés attaquèrent le village jordanienn de Nahhalin, près de Bethléem, tuant neuf personnes et en blessant beaucoup d'autres. Le 1<sup>er</sup> avril, le représentant du Liban au Conseil de sécurité réclama, au nom de la Jordanie, une étude urgente de cet incident. En réponse, Israël demanda que quatre points supplémentaires fussent inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité: le refus de la Jordanie de prendre part à une conférence spéciale convoquée en conformité de l'Article XII de la Convention d'armistice général; l'attaque contre l'autobus dans le défilé du Scorpion; plusieurs attaques et incursions de forces jordaniennes régulières et irrégulières contre la vie et la propriété de citoyens israéliens, surtout dans le voisinage de Jérusalem; et le refus persistant de la Jordanie de faire partie d'une commission spéciale, prévue par l'Article VIII de la convention d'armistice, afin d'élaborer des dispositions complétant la convention d'armistice et en améliorant l'application.

Le Conseil de sécurité se réunit les 8, 12, 22 et 27 avril pour décider la façon de discuter ces demandes, mais ne réussit pas, pendant ces quatre réunions, à se mettre d'accord sur un ordre du jour. Les représentants des États-Unis, de la France et du Royaume-Uni réunirent leurs efforts pour obtenir une discussion approfondie de toute la question des relations d'Israël avec la Jordanie; ils ne voulaient plus que le Conseil de sécurité passât son temps à examiner l'un après l'autre des plaintes et des incidents isolés qui pourraient être considérés comme des symptômes divers d'un désordre fondamental qui devrait recevoir l'attention principale. Le Liban, appuyé par l'Union soviétique, proposa l'étude de l'incident de Nahhalin en particulier, soit avant soit pendant un débat sur la situation générale. A l'heure où nous écrivons, le Conseil de sécurité n'a pas poursuivi plus loin ses travaux relatifs à cette question.

*(La seconde partie de cet article sera publiée dans le numéro de juillet d'« Affaires Extérieures ».)*

# Une Canadienne à l'étranger

Traduction d'un article de KATHLEEN BROWN

*La première partie de l'article de M<sup>lle</sup> Brown, paru dans la livraison de mai, était consacré à son séjour en U.R.S.S.*

APRÈS une période de service dans l'administration centrale du Ministère je fus envoyé dans l'Inde. Encore une fois, l'insuffisance de ma préparation intellectuelle me fit penser au proverbe espagnol: « Pour rapporter les trésors de l'Inde, il faut partir avec les trésors de l'Inde »; excellente maxime pour les employés des services extérieurs. Le long trajet me permit de prendre un peu de repos. Sur la mer Rouge, la chaleur me donna une idée de ce qui m'attendait au bout du voyage; il n'était pas toujours facile de me plonger dans la lecture des « Moeurs, coutumes et cérémonies des Hindous », mais rien n'ébranlait mon vif enthousiasme.

La plupart des Occidentaux arrivent dans l'Inde avec des idées préconçues. Certains y voient un pays d'une richesse inouïe, où foisonnent les palais de marbre, les mosquées et les temples; d'autres ne s'arrêtent qu'à la chaleur, à la misère, à la poussière, à la maladie. La vérité réside dans la combinaison de ces deux tableaux. Quand le navire jeta l'ancre en rade de Bombay, l'odeur de l'Orient nous enveloppa, flottant au-dessus des eaux boueuses. C'était un relent d'épices, d'huile à frire, de cari et de sueur humaine. L'attraction des pays étrangers vient pour une bonne part du sentiment que l'on éprouve de ce qu'ils sont parfaitement familiers à leurs habitants, mais pour nous tout a fait bizarres et impénétrables. Je compris brusquement que je n'en aurais pas trop de deux ans pour faire connaissance avec l'Inde.

## Delhi, l'ancienne et la nouvelle

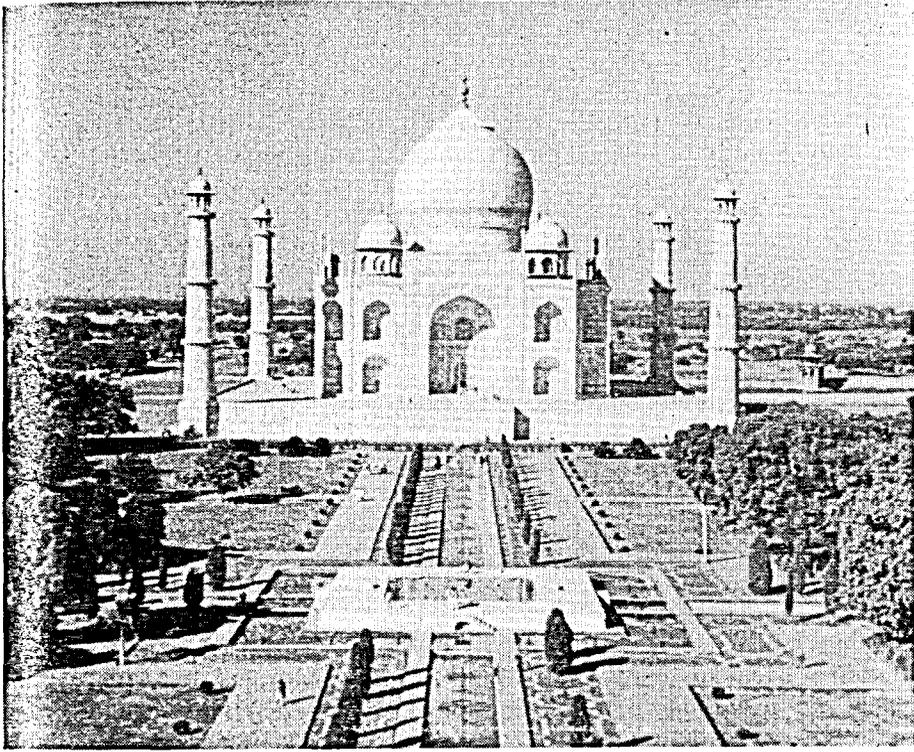
Vue du haut des airs, la Nouvelle-Delhi est une oasis de verdure dans le désert, une ville aux amples perspectives, taillée dans la brousse. Les édifices modernes de l'administration, en grès rouge du pays, s'harmonisent assez heureusement avec les mosquées et forts mogols. Les rues des quartiers résidentiels sont bordées de murs bas, en brique, à barrières blanches, à l'intérieur desquels se cachent dans les feuillages les bungalows de teinte crème d'Indiens et d'Européens à l'aise, dont le genre de vie occidental et artificiel trompe l'étranger. Le vrai visage de l'Inde, c'est à l'ancienne Delhi qu'il faut aller chercher, à sept milles plus loin, passé les murailles de grès brûlant du fort Rouge, dans les bazars fourmillants de la rue Old Silver, où des richesses fabuleuses s'étalent à côté du dénuement le plus complet, où des automobiles étincelantes se frayent bruyamment passage à travers la cohue des bicyclettes, des chars à bœufs, des tongas et des tramways démodés, où les vaches sacrées ruminent placidement sur le trottoir, où les étalages de canne à sucre, de melons, de mangues, de papayes sont noirs de mouches, où, faute de mieux, les lépreux, les mendiants, les estropiés, les vieillards vivent dans la rue.

En 1950, la population de Delhi se trouvait encore grossie des réfugiés venus du Pakistan nouvellement créé. Nous ne pouvions retenir des cris d'horreur devant l'aspect sordide, immonde, des « bidonvilles » où croupissaient les

famill  
même  
au jou  
pen à  
sensib  
là rie  
europ  
des to  
ombro  
de sé  
point  
renais  
misér  
suppl  
millic  
spect  
gram

Pays

pays  
féerie  
sa pu



LE TADJ-MAHAL

—K. Brown

familles entassées, dans une puanteur suffocante. Des adultes aux santés uniformément débiles et des enfants incroyablement maigres tâchaient d'y survivre au jour le jour. Avouerais-je que, par la suite, nous nous habituâmes quelque peu à ce spectacle. C'est qu'en Orient on a besoin de se cuirasser contre sa sensibilité. D'autre part, je ne pouvais m'empêcher de constater qu'il n'y avait là rien d'aussi terrible, d'aussi désespérant que les taudis des grandes villes européennes. Même dans cette malpropreté abjecte, le regard était captivé par des touches de couleur, de beauté, de grâce, par une lumière éclatante et des ombres profondes. Les rapports humains y paraissaient empreints de chaleur, de sérénité, d'acceptation sans récrimination d'une vie, certes dégradée du point de vue physique, mais qui n'est qu'une étape dans une longue série de renaissances. Il reste qu'on ne peut guère se représenter exactement cette misère sans l'avoir eue sous les yeux; ni les récits de voyages ni le cinéma ne suppléent à la perception directe, physique, des conditions dans lesquelles des millions et des millions de personnes sont forcées de subsister en Asie. C'est un spectacle qui fait mieux comprendre le plan de Colombo et les divers programmes d'assistance technique.

### Pays de violents contrastes

L'autre face du diptyque, — car il y a toujours un second aspect dans ce pays de violents contrastes, — c'est le Tadj-mahal au clair de lune, blanche féerie suspendue parmi les étoiles du ciel velouté, plus éthérée encore que dans sa pure beauté du jour; c'est la ville abandonnée de Fatehpour-Sikri, avec ses

palais de grès rouge et ses mosquées de marbre, groupés sur une colline dominant la plaine brûlante; c'est le fabuleux Temple d'or des Sikhs, à Amritsar; ce sont les nombreuses ruines hindoues ou mongoles des environs de Delhi, qui ne cessaient de nous attirer. Partout des couleurs vives: vêtements en cotonnades grossièrement teintés, ornements et ustensiles de cuivre éclatant, faste des mariages et des cérémonies religieuses, splendeur de la Fête de la République et de son défilé, à la Nouvelle-Delhi, couchers de soleil blafards de la mousson, mousse délicate des jacarandas couleur de lavande, rouge orangé d'une fleur de la jungle qui foisonne partout au printemps.

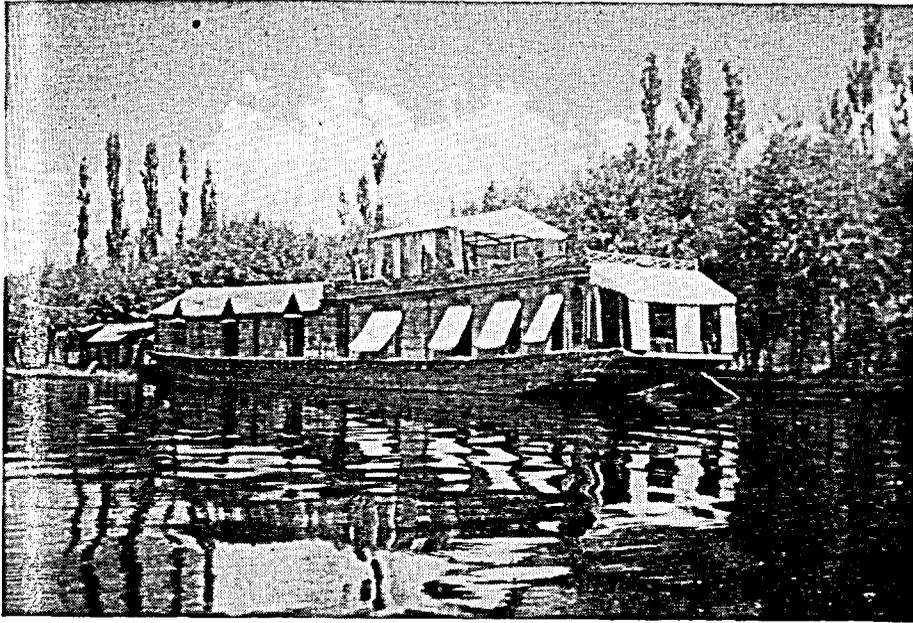
Les Occidentaux ne séparent pas l'idée de l'Inde de l'idée de chaleur; il est certain que la température, neuf mois de l'année, est un adversaire presque tangible. Que les futurs employés du haut commissariat se rassurent, toutefois: il en est parmi nous qui ont fait leurs deux années complètes dans l'Inde sans une seule journée de maladie. Le tennis, l'équitation, le golf, la natation peuvent se pratiquer modérément à l'année longue, ce qui, avec une vie sociale extrêmement active, fait oublier facilement la chaleur. Les bureaux du Canada sont climatisés, ainsi que les logements du personnel depuis quelque temps. Auparavant, à l'exemple de toute la population, riches comme pauvres, citadins comme paysans, nous dormions à la belle étoile presque toute l'année. La nuit de lune, d'une clarté d'argent qui permet presque de lire, et l'air calme saturé de parfums donnent l'illusion que nous pouvons nous reposer l'esprit et le corps. Mais les nuits indiennes ne sont jamais silencieuses, particulièrement les nuits de lune. Il y a toujours quelqu'un d'éveillé et de loquace chez les serviteurs, des chiens qui ne cessent de hurler, des troupes de chacals dont les fantômes gris se glissent de cachette en cachette avec des cris à vous glacer d'effroi, et le crescendo hystérique de l'« oiseau de fièvre cérébrale » qui ne se tait pas de la nuit.

### Vacances au Cachemire

Le thermomètre continuant de nous étonner par ses ascensions, et la chaleur se compliquant des vents de la mousson et de tempêtes de sable, nous partîmes pour un mois de vacances en montagne. Nous fûmes à Ranikhet, à Simla, à Moussoorie. En 1950, ce fut le Cachemire qui nous attira. Voyageuses prudentes, nous entreprîmes nos 600 milles de route avec un luxe de bagages: literie, vivres, eau portable, glacière, pneus de rechange, bidons d'essence, etc., etc. Il y eut pourtant de l'imprévu: ce fut de passer huit jours sur la route au lieu de trois, à cause d'inondations et d'avalanches, avant d'arriver au bateau-chalet qui nous attendait sur un lac délicieux de la vallée du Cachemire. Pour avoir voulu passer par Lahore, nous avons dû laisser notre voiture en panne (notre chauffeur trouva plus tard moyen de la faire remorquer) et traverser, dans l'eau jusqu'à la taille, une rivière boueuse qui se gonflait à vue d'œil; nous sommes arrivées à l'hôtel chic de l'endroit mouillées, crottées, les souliers à la main. Un bain chaud, un bon dîner, des lits confortables nous ont bientôt remises, mais longtemps nous sommes restées hantées d'images tragiques: rougeoiement méchant du ciel dans les eaux de la Ravi, cultures inondées, murs de pisé qui s'écroulaient, humanité grimpée sur les toits en terrasse ou dans les arbres rabougris, et de l'eau, de l'eau, de l'eau, à perte de vue.

Au cours d'un bref congé à Simla, ville mélancolique aux nombreux vestiges du passé, nous nous rendîmes en autobus, par la route Hindoustan-Tibet, jusqu'au hameau de Narkanda. De là nous escaladâmes le pic Hatou (10.500

pieds),  
n'est b  
immen  
reconn  
de Ran  
plonge  
seules,  
vous o  
repas.  
en file  
plus ti  
et pass  
de l'In  
l'argen  
L'Inde  
L  
et toni  
liers d  
lits. L  
les dial  
électric  
que no  
et cha  
nous p  
le sole  
émerai  
tait, ja



Le bateau-chalet à Srinagar (Cachemire).

—K. Brown

pieds), dont le prospectus disait en un anglais drôlement précieux que point n'est besoin d'une résistance d'athlète pour en entreprendre l'ascension. Un immense panorama de neiges éternelles s'ouvrit alors devant nos yeux. Nous reconnûmes au loin le solitaire Nanda Devi, que nous n'avions pu apercevoir de Ranikhet. Nous nous sentions perchées au sommet du monde; l'air vif nous plongeait dans un bien-être sans pareil, et nous jouissions de nous sentir enfin seules, — la solitude et le silence sont si rares dans l'Inde. Personne ici pour vous offrir ses services, personne pour vous dévisager longuement pendant le repas. Seul troublait le silence, parfois, l'argentif grelot des mules qui montaient en file du fond des vallées, chargées de pommes de terres. Les montagnards, plus tibétains qu'indiens d'aspect, ne faisaient que nous regarder, amicalement, et passaient leur chemin. Cette brève incursion dans la beauté sauvage du nord de l'Inde ne pouvait que nous inciter à de plus longs séjours, mais le temps et l'argent, hélas, nous manquaient.

### L'Inde en hiver

Les regrets de la rentrée, en octobre, furent adoucis par l'approche du bref et tonique hiver de l'Inde septentrionale, qui s'accompagne de plaisirs particuliers dont les moindres ne sont pas un feu dans l'âtre et des couvertures sur les lits. Les chaleurs étaient bien oubliées, les matins que nous grelottions sur les dalles de la chambre ou que nous faisions cercie autour d'un petit réchaud électrique, au bureau. La vie sociale retrouvait son rythme au fur et à mesure que nos amis rentraient de la montagne ou sortaient de leur torpeur estivale, et chacun se jetait dans les sports avec enthousiasme. Pendant quelque temps, nous pûmes aller en pique-nique, le dimanche, sous un ciel d'azur brillant où le soleil était plus doux; les paysages, après la pluie, prenaient des teintes vives: émeraude dans les plantations de canne à sucre et les champs où le blé pointait, jaune tendre dans les champs de moutards. En sortant de la ville on quitte

le XX<sup>e</sup> siècle pour les temps bibliques: maisons de pisé à toit plat, femmes vêtues de couleurs vives, qui portent au puits avec une aise et une grâce admirables leurs pots de terre aux courbes élégantes; bouses de vache proprement collées aux murs pour sécher et se transformer en combustible; caravanes de chameaux ou de chars à bœufs sur les routes poudreuses; au crépuscule, fumée des innombrables feux de cuisine qui s'étale sur la campagne et vous racle la gorge. Ces fortes impressions persistent dans la mémoire et font oublier qu'un peu partout s'introduisent les méthodes agricoles modernes, les services d'hygiène et d'enseignement, sans parler des cinémas sur camion, de la radio et des comptoirs de coca-cola, qui transforment inexorablement la vie rurale.

Il n'est guère possible de connaître, après deux ou trois ans, que l'apparence extérieure d'un pays étranger, même si, comme dans l'Inde, les rapports sociaux sont faciles et l'usage de l'anglais est répandu de même qu'un bon nombre de particularités britanniques. A Moscou, on se sent encore en Europe; dans l'Inde, l'Occidental doit pénétrer une manière de vivre et une pensée dont les racines sont infiniment plus étrangères et plus mystérieuses. Toutefois, mise à part toute considération politique ou économique, les gens ordinaires de l'Union soviétique et de l'Inde ont en commun une rafraîchissante et cordiale simplicité, de l'empressement et de l'amitié pour l'étranger, une façon de jouir profondément du moindre plaisir qui passe, l'amour de la couleur et du faste, l'attachement à la musique, aux chants, aux danses traditionnelles, de la tendresse pour les enfants (parfois même trop d'indulgence), une attitude stoïque dans les privations et les souffrances, et une patience infinie devant l'épreuve.

Le souvenir de ces deux séjours à l'étranger ne m'inspire aucun regret. Si l'on m'offrait de retourner soit à Moscou soit à la Nouvelle-Delhi, je résisterais difficilement. Il n'est pas toujours sage, néanmoins, de souhaiter revivre le passé, et d'ailleurs d'autres voies sont là qui m'appellent. Les beaux côtés du service extérieur sont nombreux; les plus aimés sont peut-être l'élargissement des horizons, la multiplication des amitiés, les liens qui se tissent toujours lorsqu'on se retrouve entre compatriotes en pays lointain.



Se  
l'A

LE  
cinqu  
sion a  
cérém  
Affair  
messag  
nière:  
du C  
allocu  
Conse  
a été  
Parle  
const  
L. B.  
trans  
au vi

Faits  
U  
à Par  
minis  
surtor  
du po  
ceite  
États  
unes  
réaffi  
a aus  
pour  
le pla  
visan  
a, de  
suite

parti  
d'Ext  
aupr  
accor

lord  
le pr  
séanc  
sur le  
rielle  
natio

## Session ministérielle du Conseil de l'Atlantique-Nord — Paris, avril 1954

LE 4 avril dernier, les quatorze pays membres de l'OTAN ont célébré le cinquième anniversaire de la signature du Traité de l'Atlantique-Nord. L'occasion a été marquée par des publications, des émissions radiophoniques et des cérémonies spéciales. Au Canada, le Premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Défense nationale ont exposé, dans des messages radiophoniques, l'œuvre réalisée par l'OTAN au cours des cinq dernières années. Ils ont souligné l'importance de cette organisation pour la défense du Canada et la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales. Une allocution radiophonique du représentant permanent du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique-Nord a été diffusée de Paris. Le drapeau de l'OTAN a été déployé au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée sur la colline du Parlement à Ottawa. Par tout le pays, les journaux ont publié, pour la circonstance, de nombreux articles et éditoriaux, notamment un article de M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures. M. Pearson a en outre transmis ses souhaits au président du Conseil nord-atlantique, M. Bidault, et au vice-président et secrétaire général, lord Ismay.

### Faits nouveaux

Une session ministérielle du Conseil de l'Atlantique-Nord, tenue le 23 avril à Paris, a aussi marqué l'anniversaire. La réunion, à laquelle assistaient les ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'OTAN, s'est intéressée surtout à l'évolution récente de la situation internationale et à ses conséquences du point de vue de l'OTAN. On n'attendait pas de résultats extraordinaires de cette session, qui n'a duré qu'un jour. Elle n'en a pas eu mais elle a fourni aux États membres une occasion fort propice d'échanger leurs vues sur quelques-unes des questions importantes qui se posent actuellement à l'Alliance et de réaffirmer l'harmonie fondamentale de leurs vues et leur unité d'intention. Elle a aussi donné lieu à une étude utile sur le rôle que l'Organisation pourrait jouer pour favoriser une coordination plus étroite des lignes de conduite suivies, sur le plan diplomatique, par les divers États membres. Une résolution du Canada visant à développer la pratique des consultations politiques au sein du Conseil a, de plus, été adoptée. Nous reproduisons le texte du communiqué final à la suite du présent article.

Le Canada était représenté à cette session par M. L. B. Pearson, qui est parti ensuite pour Genève, afin de participer à la conférence sur les questions d'Extrême-Orient, et par M. L. D. Wilgress, représentant permanent du Canada auprès du Conseil. Des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures les accompagnaient.

La réunion a débuté par une brève séance publique, au cours de laquelle lord Ismay et M. Bidault, dans leurs allocutions d'ouverture, ont passé en revue le progrès réalisé par l'OTAN au cours de ses cinq années d'existence. A la séance privée ordinaire qui suivit, le Conseil a entendu le rapport de lord Ismay sur le travail accompli par l'Organisation depuis la précédente session ministérielle, tenue en décembre, et est passé ensuite à l'étude de la situation internationale.



#### RÉUNION DE L'OTAN À PARIS

—Service d'information des E.U.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, à gauche, et le représentant permanent du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique-Nord, M. L. D. Wilgress, à une réunion du Conseil de l'Atlantique-Nord tenue à Paris les 23 et 24 avril 1954.

Lord Ismay soulignait dans son rapport les réalisations et les problèmes propres à certaines sphères d'activité de l'OTAN: consultations sur les questions politiques d'intérêt commun; programme relatif aux mesures d'urgence nécessaires en temps de guerre; achèvement du programme d'infrastructure relatif aux terrains d'aviation et à d'autres installations; et effort en vue de faire mieux connaître l'OTAN du public.

L'examen de la situation internationale, il va sans dire, avait trait pour une bonne part à la politique soviétique telle qu'elle s'était révélée à la conférence de Berlin et par la note soviétique du 31 mars adressée aux États-Unis, au Royaume-Uni et à la France et telle qu'elle évoluerait vraisemblablement à la conférence de Genève. Cet examen de la politique soviétique a abouti à la conclusion que, s'il cherchait à donner l'impression d'être plus conciliant, le Gouvernement soviétique ne se montrait guère disposé cependant à faire un réel effort pour diminuer la tension internationale. Alors que l'URSS s'assure toujours une supériorité militaire prépondérante par ses forces armées en Europe, que le réarmement de ses satellites et de l'Allemagne orientale (par contraste avec la situation dans la République fédérale) va toujours de l'avant, le Gouvernement soviétique fait échec à tout effort de réunification de l'Allemagne sur une base démocratique. Il maintient toujours d'assez forts effectifs d'occupation en Autriche et refuse de conclure un traité de paix autrichien. De plus, les partis communistes d'Europe occidentale servent toujours d'instrument à la politique de l'URSS qui cherche à désorganiser les efforts de redressement économique et de collaboration politique.

Dans les circonstances et en attendant que les Russes aient démontré en pratique, par des actes, leurs bonnes intentions, on doit présumer que le péril persiste et que l'OTAN demeure indispensable à la défense légitime du monde

libre e  
questi  
joindr  
tions  
nente  
que d  
de l'O  
au sei  
europ  
la nou  
se pro  
seil a  
memb  
d'Alle  
P  
que la  
Conse  
naitre  
a été  
entra  
de ren  
précis  
rensei  
mand  
perma  
tions  
adopt  
cette

cinq  
avoir  
natio  
comm  
cette

l'Atla  
a so  
colla  
vern  
occa  
cons  
tifs.  
résol  
la dé  
dura  
bora

depu  
men

libre contre une éventuelle agression soviétique. Il ne pouvait donc pas être question d'accepter l'offre de l'URSS, formulée dans sa note du 31 mars, de se joindre à l'OTAN, d'autant plus que cette organisation repose sur des obligations à long terme exigeant des membres une collaboration étroite et permanente et une large mesure de confiance mutuelle. Le Conseil était aussi d'avis que dans les circonstances il est nécessaire d'associer l'Allemagne à la défense de l'Occident et d'accorder le plus tôt possible une place convenable à ce pays au sein de la communauté européenne, en mettant sur pied la Communauté européenne de défense. Le Conseil a accueilli avec beaucoup de satisfaction la nouvelle, annoncée plus tôt en avril, que le Royaume-Uni et les États-Unis se proposent de coopérer avec la CED dès l'établissement de celle-ci. Le Conseil a aussi pris acte avec approbation du fait que les gouvernements des États membres n'entendent pas reconnaître la prétendue République démocratique d'Allemagne de la zone d'occupation soviétique.

Plusieurs ministres des Affaires étrangères ont constaté avec satisfaction que la pratique d'un échange de vues franc et libre est en voie de s'établir au Conseil de l'OTAN, estimant qu'elle constitue un moyen important de faire naître un sentiment d'unité politique au Conseil. A ce sujet, une distinction a été établie entre consultations au sein du Conseil sur des problèmes pouvant entraîner des engagements aux termes des articles 5 et 6 du traité et échanges de renseignements, prévus à l'article 4, n'impliquant aucun engagement. C'est précisément en vue de faire servir davantage le Conseil à de tels échanges de renseignements que la délégation du Canada a présenté une résolution recommandant que les gouvernements des États membres et le Conseil en session permanente soumettent, pour en discuter et se consulter à leur sujet, les questions politiques intéressant l'OTAN dans son ensemble. La résolution a été adoptée et publiée sous forme de communiqué de presse distinct. Le texte de cette résolution est reproduit à la suite du communiqué final ci-dessous.

### COMMUNIQUÉ FINAL

1. Au cours de la session ministérielle qui s'est tenue aujourd'hui, à Paris, cinq ans après la signature du Traité, le Conseil de l'Atlantique-Nord, après avoir passé en revue les travaux de l'Organisation, a examiné la situation internationale actuelle et procédé à des échanges de vues sur les problèmes d'intérêt commun. Les ministres des Affaires étrangères des pays membres assistaient à cette réunion, que présidait M. Bidault.

2. Lord Ismay, secrétaire général de l'OTAN, vice-président du Conseil de l'Atlantique-Nord, a rendu compte de l'activité de l'Organisation. Son rapport a souligné la collaboration efficace qui se développe au sein de l'Alliance, collaboration qui dépasse les obligations formellement contractées par les gouvernements signataires. Les ministres des Affaires étrangères ont saisi cette occasion pour réaffirmer que leur association au sein de l'Alliance atlantique constitue l'élément fondamental de la politique de leurs gouvernements respectifs. Rappelant les buts défensifs et pacifiques du Traité, ils ont affirmé leur résolution de maintenir et de développer l'Alliance, qui n'assure pas seulement la défense collective de leurs peuples mais constitue également une association durable destinée à préserver dans tous les domaines l'unité d'action et la collaboration des États membres.

3. Le Conseil, après avoir examiné l'évolution de la situation internationale depuis sa dernière réunion, a estimé que rien ne semblait indiquer un changement dans les buts ultimes de l'Union Soviétique et a constaté que la puissance

militaire de l'URSS et de ses satellites n'a cessé de croître. En conséquence, le Conseil a affirmé à nouveau la nécessité pour les peuples libres de rester vigilants, unis et persévérants dans l'effort.

4. Le Conseil—réaffirmant son opinion sur l'intérêt essentiel que présente pour l'Alliance la mise en vigueur de la CED—s'est félicité des ratifications intervenues depuis la dernière session ministérielle qui rapprochent l'entrée en vigueur du Traité. Le Conseil a également exprimé sa satisfaction à l'égard des mesures de portée exceptionnelle prises par les Gouvernements du Royaume-Uni et des États-Unis en vue de coopérer avec la CED qui assurent ainsi l'association durable et étroite des États-Unis et du Royaume-Uni à la défense du continent européen.

5. Comme suite à la déclaration faite récemment par le Gouvernement soviétique au sujet de sa zone d'occupation en Allemagne, le Conseil prend acte avec approbation du fait que les gouvernements des États membres de l'Organisation n'ont pas l'intention de reconnaître la souveraineté de la prétendue République démocratique d'Allemagne, ni de traiter les autorités allemandes de cette zone comme un gouvernement. Il a décidé que les représentants permanents rédigerait une résolution dans ce sens.

6. Le Conseil, en vue de favoriser le développement de consultations politiques au sein du Conseil, a adopté sur ce sujet une résolution qui fera l'objet d'une communication séparée.

7. Le Conseil a rendu hommage à la vaillance des forces de l'Union Française qui se battent en Indochine. Il a exprimé l'espoir que la conférence de Genève donnera des résultats positifs.

### RÉSOLUTION SUR LES CONSULTATIONS POLITIQUES

#### *Le Conseil de l'Atlantique-Nord*

*Considérant* les obligations assumées par les États parties au Traité de l'Atlantique-Nord;

#### *Reconnaissant*

(A) que la sécurité et l'unité de la Communauté atlantique dépendent non seulement de mesures de défense collective mais aussi de la coordination des politiques étrangères de ses membres;

(B) que l'évolution de la situation internationale intéresse chacune des Parties;

*Réaffirme* les vues émises par le Comité de la Communauté de l'Atlantique-Nord et approuvées lors de la huitième session du Conseil à Rome;

*Décide* que le Conseil devra servir, chaque fois qu'il conviendra, à ces échanges de vues sur les questions politiques d'intérêt commun;

#### *Recommande*

(A) que tous les gouvernements des États membres ne perdent jamais de vue qu'il est souhaitable de porter à l'attention du Conseil des informations sur l'évolution de la politique internationale chaque fois qu'elle intéresse d'autres membres du Conseil ou l'Organisation dans son ensemble;

(B) que le Conseil permanent examine de temps à autre quel sujet précis pourrait donner lieu à une consultation politique au cours de l'une de ses réunions ultérieures, lorsque ses membres seront en mesure d'exposer les vues de leurs gouvernements sur ce sujet.

# Le Canada et les Nations Unies

## Dix-septième session du Conseil économique et social

LA dix-septième session du Conseil économique et social s'est tenue à New-York du 30 mars au 30 avril. M. Juan I. Cooke, d'Argentine, a été élu président, sir Douglas Copland, haut commissaire d'Australie au Canada, premier vice-président, et M. Jiri Nosek, de Tchécoslovaquie, second vice-président. Le Conseil a adopté dix-neuf résolutions, les plus importantes portant sur les points suivants: mouvement relatif des prix sur le plan des échanges internationaux; courant international des capitaux privés; esclavage; apatridie; travail forcé et liberté de l'information.

La résolution relative à la liberté de l'information, conçue en douze parties, avait trait principalement à des questions soulevées par l'examen du rapport de M. Salvador P. Lopez, des Philippines, nommé rapporteur en charge de ce sujet à la quatorzième session du Conseil en 1952. A cet égard, le Conseil a longuement étudié divers moyens d'assurer une présentation impartiale et exacte des nouvelles de caractère international, ainsi que l'indépendance des agences de nouvelles et d'empêcher que certains groupes ne se trouvent dans l'impossibilité de créer des entreprises nationales d'information indépendantes et de se procurer, à l'échelon international, des informations complètes et impartiales sur les événements d'ordre intérieur, faute de moyens de formation, de contrôle des facilités radiophoniques ou d'approvisionnements suffisants en papier-journal et en papier d'édition. Les douze sous-résolutions concernant la liberté de l'information formulaient diverses recommandations à l'intention des gouvernements et préconisaient certaines études en vue de la réalisation de ces buts.

### Résolutions sur le commerce international et sur l'esclavage

Le Conseil a adopté par 12 voix contre 5 (Belgique, États-Unis, France, Norvège et Royaume-Uni), et une abstention (Australie), une résolution approuvant l'établissement d'une Commission consultative permanente du commerce international des produits de base, qui aurait pour tâche principale d'étudier certaines mesures et de soumettre certaines recommandations en vue d'empêcher toutes fluctuations excessives quant aux prix et au volume dans le commerce international des produits de base. Ces mesures porteraient notamment sur le maintien d'un rapport juste et équitable entre le prix des produits de base et le prix des produits fabriqués faisant l'objet d'échanges internationaux. L'établissement et l'organisation effectifs de la Commission devront cependant être différés jusqu'à la dix-huitième session du Conseil. Ce projet, qui a reçu l'appui chaleureux des pays insuffisamment développés du Conseil, dérive d'une résolution sur les prix des denrées faisant l'objet d'échanges internationaux, présentée par l'Argentine à la septième session de l'Assemblée générale en 1952. Celle-ci établit un groupe d'experts pour étudier le sujet, et c'est à la suite de l'examen de leur rapport que le Conseil a adopté la résolution ci-dessus.

La résolution sur le mouvement international des capitaux privés recommandait aux pays qui cherchent à attirer les capitaux privés étrangers de réexaminer certains programmes et certaines pratiques énumérés dans la résolution, afin d'améliorer le climat dans lequel s'effectuent les placements. Il a été

recommandé aux pays exportateurs de capitaux d'en faire autant pour favoriser le mouvement des capitaux privés, de signaler à ceux qui effectuent des placements l'importance que revêt la participation du capital local à leurs entreprises étrangères partout où la chose est opportune et possible, et d'adopter, dans le cadre de leurs institutions, des mesures fiscales propres à réduire progressivement la double imposition internationale en vue de son abolition définitive.

En ce qui concerne l'esclavage, le Conseil a adopté deux résolutions. Celles-ci invitaient les gouvernements à répondre sans délai au questionnaire qui leur a été adressé au sujet de l'utilité d'adopter une convention additionnelle à la Convention de 1926; nommaient M. Hans Engen, de Norvège, rapporteur chargé de préparer une étude analytique des réponses reçues; recommandaient aux gouvernements d'accéder à la Convention de 1926 pour ce qui est de leurs territoires, notamment les territoires non autonomes et les territoires sous tutelle administrés par eux, et demandaient enfin à tous les États qui ne l'ont pas déjà fait d'accéder au protocole transférant aux Nations Unies les fonctions antérieurement exercées par la Société des Nations au regard de cette Convention. Les institutions spécialisées étaient invitées à prendre les dispositions voulues pour que leurs commissions et leurs réunions régionales étudient les mesures propres à remédier à l'esclavage et aux pratiques analogues ainsi qu'à la servitude sous toutes ses formes. Le projet de convention supplémentaire relative à l'esclavage, élaboré par le Royaume-Uni, et tous les autres qui pourront être présentés doivent être transmis à l'Organisation internationale du Travail. Nées de propositions soumises par le Royaume-Uni, les deux résolutions furent adoptées par 14 voix contre 0, et 4 abstentions.

### Apatridie et travail forcé

Le Conseil a consacré quelque temps à l'étude de l'apatridie et des moyens d'y porter remède. Une conférence de plénipotentiaires a déjà eu lieu pour discuter la question, et il existe un projet de protocole relatif au statut des apatridies. Au cours de la session à l'étude, le Conseil a décidé de convoquer une seconde conférence de plénipotentiaires à laquelle seront invités tous les États qui ont assisté à la première. L'ordre du jour comprendra, en premier lieu, une revue du projet de protocole à la lumière des dispositions de la Convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, et des observations des gouvernements intéressés; en second lieu, l'ouverture du protocole à la signature de tous les États membres des Nations Unies et des États non membres invités à la première conférence de Genève en 1951. Le Conseil a également adopté au sujet de l'apatridie une autre résolution endossant les principes dont s'inspire dans son travail la Commission du droit international, qui s'est appliquée jusqu'ici à déterminer les causes de l'apatridie et les modifications qu'il convient d'apporter à la législation des divers pays pour faire disparaître ces causes. La résolution priait en outre la Commission de poursuivre son œuvre en orientant ses efforts vers l'adoption d'instruments internationaux efficaces en vue de réduire et d'abolir l'apatridie.

En 1951, était créé sous les auspices conjoints des Nations Unies et de l'Organisation internationale du Travail un Comité spécial chargé d'étudier l'existence du travail forcé. Dans son rapport déposé en juin 1953, le Comité déclarait notamment que son enquête a révélé « . . . l'existence de systèmes de travail forcé d'un caractère si grave qu'ils menacent sérieusement les droits

fondam  
tion de  
des Nat  
sion, m  
jour de  
assez o  
que le t  
fins éco  
l'Organ  
hâter le  
les gou  
Comité  
session  
(Égypte  
travail  
qu'ils c  
deman  
général  
printen  
ments  
sur les  
agence  
a rejete  
un rap  
(notam  
charte  
tolère

Le  
d'Affai



M. And

fondamentaux de la personne humaine et compromettent la liberté et la condition des travailleurs, au mépris des dispositions et des principes de la charte des Nations Unies ». Le Conseil n'a pu examiner ce rapport à sa seizième session, mais à la demande des États-Unis, la question fut inscrite à l'ordre du jour de la huitième session de l'Assemblée générale en 1953. Après un débat assez orageux consacré en partie aux points saillants du rapport, qui affirmait que le travail forcé se pratiquait à des fins politiques dans quatre pays et à des fins économiques dans sept, l'Assemblée générale adopta une résolution invitant l'Organisation internationale du Travail et le Conseil économique et social à hâter leur examen du rapport et priant le Secrétaire général de conférer avec les gouvernements qui n'avaient pu encore fournir les renseignements que le Comité spécial leur avait demandé de communiquer avant la dix-septième session de l'ECOSOC. Le Conseil a adopté par 13 voix contre 2, et 3 abstentions (Égypte, Inde et Yougoslavie), une résolution qui condamnait les systèmes de travail forcé appliqués à titre de coercition politique ou dans une mesure telle qu'ils constituent un élément important de l'économie d'un pays. La résolution demandait aussi à l'Organisation internationale du Travail et au Secrétaire général de présenter à la dix-neuvième session du Conseil, qui doit se tenir au printemps 1955, un rapport concernant toutes nouvelles réponses des gouvernements au questionnaire qui leur a été adressé et tous nouveaux renseignements sur les systèmes de travail forcé, que pourraient communiquer gouvernements, agences spécialisées et organisations non gouvernementales. Enfin le Conseil a rejeté par 13 voix contre 2, et 2 abstentions, un amendement cubain nommant un rapporteur chargé de cette question et par 13 voix contre 1, et 3 abstentions (notamment Cuba et Inde), un amendement condamnant comme contraire à la charte des Nations Unies toute loi ou pratique administrative qui prescrit ou tolère le travail forcé.

### Sous-comité de la Commission du désarmement

Le sous-comité de la Commission du désarmement, dont le dernier numéro d'*Affaires Extérieures* relatait la création, a tenu sa première réunion à New-



— Nations Unies

#### RÉUNION DE LA COMMISSION DU DÉARMEMENT

M. Andreï Y. Vychinsky (URSS), (à gauche); sir Pierson Dixon (Royaume-Uni) et M. Henry Cabot Lodge (États-Unis), à la réunion de la Commission du désarmement (Nations Unies).

York le 23 avril. Il y fut décidé que les discussions relatives à certaines questions importantes se dérouleraient à Londres. Ces entretiens ont commencé le 13 mai. Le Canada est représenté au sous-comité par M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, assisté de M. N. A. Robertson, haut commissaire du Canada au Royaume-Uni. Ainsi que l'Assemblée générale l'avait proposé, les réunions ont lieu à huis clos. La Commission du désarmement a recommandé que le sous-comité présente son rapport au plus tard le 15 juillet prochain.

### Commission des stupéfiants

La Commission des stupéfiants a terminé le 14 mai une étude de quatre semaines sur le contrôle international des stupéfiants dans le monde. Elle a discuté notamment la production, le commerce et la consommation des drogues aptes à engendrer la toxicomanie ainsi que la mise en œuvre des conventions régissant leur réglementation internationale. Au cours de sa neuvième session, la Commission, à laquelle quinze États membres sont représentés, a recommandé que la production, l'importation et l'exportation de la diacétylmorphine (héroïne), l'un des stupéfiants les plus nocifs, soient prohibées, sauf lorsqu'il s'agit de quantités restreintes requises à des fins scientifiques. La Commission s'est également prononcée en faveur de la prohibition des stupéfiants synthétiques qui ne présentent aucun avantage thérapeutique par rapport aux stupéfiants naturels mais possèdent par ailleurs une grande aptitude à engendrer la toxicomanie. En ce qui concerne la lutte contre la toxicomanie, la Commission a insisté sur l'aspect humanitaire du problème et s'est déclarée en faveur du traitement et de la réadaptation des toxicomanes dans des institutions reconnues. Quant à la mastication de la feuille de coca, forme de narcomanie, la Commission partage l'avis des pays intéressés, à savoir que le meilleur moyen de faire disparaître cette habitude consiste dans l'application graduelle de mesures appropriées et le recours éventuel à l'assistance des services techniques des Nations Unies et des institutions spécialisées. Dans son étude du trafic illicite des stupéfiants, la Commission a endossé l'idée que les services chargés d'appliquer les systèmes nationaux de contrôle communiquent directement entre eux. Le Canada, qui fait partie de la Commission pour une durée indéfinie, a été nommé membre d'un comité spécial de sept pays, le Comité des saisies, chargé d'examiner les rapports des gouvernements sur le trafic illicite et les saisies.

### Ratification par le Canada du Protocole sur l'opium

Le représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies a déposé le 7 mai au siège des Nations Unies l'instrument canadien de ratification du « Protocole » des Nations Unies « visant à limiter et à réglementer la culture du pavot, ainsi que la production, le commerce international, le commerce de gros et l'emploi de l'opium ». Le Protocole sur l'opium constitue un accord provisoire anticipant la conclusion d'une convention unique portant sur le contrôle international général des stupéfiants. Au 31 décembre 1953, date-limite fixée pour la signature, 36 pays l'avaient signé. Jusqu'ici, le Canada, l'Égypte et le Panama ont déposé leurs instruments de ratification. Vingt-cinq instruments sont requis pour l'entrée en vigueur de ce Protocole.

Les

Sous ce  
extérieu  
d'un co

L E L  
fait le s  
a pron  
1954. I  
tion int  
dresser  
de M. C

OTAN

sl  
le  
fr  
p  
v  
q  
el  
jo  
tr  
le  
e  
m  
ti  
a  
d  
le  
g

co  
so

Excell

a  
le

d  
a

# Les affaires extérieures au Parlement

## DÉCLARATIONS SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

*Sous cette rubrique sont reproduites quelques-unes des déclarations faites au sujet des affaires extérieures par des membres du Cabinet ou par leurs adjoints parlementaires. Il ne s'agit pas d'un compte rendu de tous les débats de politique extérieure qui ont eu lieu au cours du mois.*

LE Livre blanc intitulé « Le programme de défense du Canada en 1954-1955 » a fait le sujet d'un discours que le ministre de la Défense nationale, M. Brooke Claxton, a prononcé à la Chambre des communes, formée en comité des subsides, le 20 mai 1954. Le ministre a précisé qu'il se proposait de mettre à jour le tableau de la situation internationale du point de vue de la défense, tableau qu'il avait entrepris de dresser à la Chambre le 26 novembre 1953. Voici de substantiels extraits du discours de M. Claxton.

### OTAN

Il faut nous rappeler qu'il y a six ans seulement que la vaillante Tchécoslovaquie a été traînée derrière le rideau de fer; qu'il y a cinq ans seulement que les nations libres ont décidé, plutôt que de tomber l'une après l'autre, de faire front commun et de s'allier par le Traité de l'Atlantique-Nord. Au cours de cette période, elles ont mis sur pied leurs effectifs; le progrès qu'elles ont réalisé est vraiment remarquable, qu'on l'envisage du point de vue des associations politiques, de l'organisation militaire, du commandement militaire ou des forces dont elles disposent effectivement.

L'histoire du monde n'offre rien de comparable. L'OTAN se compose aujourd'hui d'une équipe de quatorze nations qui disposent de forces aguerries et travaillent de concert pour améliorer la qualité aussi bien que la quantité de leurs effectifs. L'effort tenté a réussi puisque, durant cette période, il n'y a pas eu de conflit général. Une des causes principales en est incontestablement la mise sur pied graduelle et régulière d'effectifs réels ou potentiels par l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Ce programme, qui a été accepté il y a cinq ans le 4 avril 1949 et qui consiste à mettre les atouts de notre côté, a du point de vue de la paix et de la sécurité été profitable. Son exécution a coûté cher mais le prix payé n'est rien si on le compare ne fût-ce qu'à une fraction du coût d'une guerre généralisée.

Bien que ce programme ait donné de bons résultats, on ne saurait dire avec confiance qu'il s'est opéré un changement dans les buts fondamentaux de l'Union soviétique et de ses alliés, les États satellites . . .

### Excellent préventif

Tenant compte de ces faits, le secrétaire d'État des États-Unis, M. Dulles, a prononcé à New-York, le 1<sup>er</sup> janvier dernier, un très important discours dans lequel il a déclaré:

La défense locale sera toujours importante, mais aucune défense locale ne contiendra à elle seule la puissante force terrestre du monde communiste. Les défenses locales doivent être renforcées par un autre préventif qui est celui de la puissance de représailles en masse.

. . . Il est indubitable, je pense, que la possession de ce puissant moyen de destruction massive ait un effet préventif considérable contre la guerre. Il n'y a aucun doute à cela. Il reste à voir si tel en sera le résultat. Les conséquences

de l'emploi d'une seule bombe à hydrogène ou d'un certain nombre de bombes atomiques entraînant la destruction des instruments de combat, des villes et des moyens de communication et le danger éventuel qu'une telle pluie de destruction s'abatte sur le pays, porteraient certes à y penser bien des fois avant l'adopter une ligne de conduite qui pourrait provoquer l'emploi d'un tel engin. Je crois donc, et je pense qu'il est généralement reconnu, que la possession de ces deux nouvelles armes par les États-Unis et l'aptitude à s'en servir exercent un puissant effet préventif contre l'agression. Cela posé, il devient évident que l'aptitude à utiliser les bombes est un élément fondamental ou essentiel de leur aspect préventif. Si les États-Unis ne pouvaient lâcher leurs bombes, celles-ci n'auraient pas de raison d'être; donc, cette aptitude des États-Unis à lâcher ces bombes devient une question d'importance primordiale pour préserver la paix. Cette capacité doit être maintenue. Une telle considération met en lumière toute la question de la défense continentale et lui confère une nouvelle importance...

### Armes de type classique

Comme je le signalerai tantôt, loin de supprimer la nécessité des armes de type classique, la bombe atomique et la bombe à hydrogène en ont tout probablement accru l'importance. Les chefs d'état-major de tous les pays signataires du pacte de l'Atlantique-Nord viennent de se réunir à Paris. La conférence devait porter sur les effets des nouvelles armes sur la stratégie et sur la tactique en général. Je sais ne violer aucun secret en disant qu'on n'a pas soutenu au cours de cette réunion que l'existence de ces nouvelles armes amènera une réduction soudaine de la quantité, de la qualité ou du coût des armes de type classique. En fait l'OTAN possède aujourd'hui à peine le minimum d'armes, d'avions, de matériel, d'officiers et d'hommes suffisamment formés, de moyens de communications qui permettrait l'emploi des nouvelles armes à la suite de plans hardis, qui provoquerait des concentrations formant une cible appropriée et aussi empêcherait notre seul ennemi éventuel de déferler sur l'Europe, indépendamment du lieu où les bombes seraient lancées.

Je pense pouvoir déclarer qu'aucune nation, aucun chef d'État, aucun ministre de la Défense, aucun chef d'état-major, n'a encore affirmé que l'existence des nouvelles armes ou l'aptitude à les utiliser permettait de réduire les armes ordinaires dont on dispose, car ce que nous avons en ce moment est le minimum requis pour nos besoins. Il s'agit de permettre l'utilisation des nouvelles armes du point de vue stratégique et tactique et de protéger notre aptitude à les employer.

### Défense continentale

Comme partie de cette protection, nous avons édifié en Amérique du Nord un très important réseau de défense contre les attaques aériennes. C'est ce que nous appelons la défense continentale. Vous pouvez voir que, comme les Américains ont des bases en Amérique du Nord aussi bien qu'ailleurs dans le monde, les États-Unis ou tout autre pays ayant des armes atomiques et les moyens de les transporter doivent être protégés contre les attaques aériennes. Ce point devient de plus en plus important dans les mesures que le Canada et les États-Unis prennent de concert en vue d'élaborer et d'appliquer leur programme de défense aérienne. J'ai traité la question assez longuement le 26 novembre et je ne voudrais pas me répéter; cependant, je rappelle aux honorables députés que tout système de défense aérienne doit comprendre, du point de vue de l'aviation, un réseau de radar capable de repérer, de reconnaître et d'intercepter les envahisseurs ennemis, un réseau de communications qui transmet immédiatement à l'état-major de l'aviation de chasse les renseignements obtenus par radar, ce qui permet le décollage rapide des escadrilles de chasse qui doivent être en mesure de s'envoler immédiatement pour intercepter les envahisseurs...

## Nouvelle politique

J'ai déjà, monsieur le président, examiné la question des représailles massives et leurs conséquences, les dispositions déjà prises en vue de la défense du continent, et celles qu'on envisage. Je parlerai maintenant d'un autre aspect, c'est-à-dire la politique dite « new look ». Cette expression évidemment que, depuis l'année dernière, tous les pays membres de l'OTAN ont procédé à la mise au point de leurs programmes de défense à la lumière de l'expérience qu'ils avaient acquise les trois années précédentes et des conséquences qu'entraîne l'emploi de nouvelles armes. Je rappelle aux députés que les ministres de la Défense des pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord ont pour la première fois établi un plan commun en octobre 1950, lors de notre réunion à Washington . . .

Personne n'ignore qu'à un moment donné on a parlé publiquement d'une force composée d'environ 98 divisions et de 10,000 avions. On en est venu graduellement à constater qu'une force aussi puissante dépasserait la capacité de temps de paix des nations alliées, à moins qu'elles ne soient prêtes à courir de gros risques, notamment celui de nuire gravement à leur économie et d'affaiblir leur puissance économique beaucoup plus qu'il ne faut pour soutenir l'effort militaire. A Paris, en 1953, les membres du Conseil ont examiné cette question en détail; les opinions et les plans ont été transformés et au lieu de s'en tenir comme au début au concept de l'écrasement rapide, on a songé à ce que comporterait un programme de « longue haleine » . . .

Pour conclure, je dirai d'abord que je ne crois pas qu'une guerre éclate dans un avenir prochain, mais rien n'indique, d'autre part, à mes yeux, un changement de politique de l'Union soviétique, en ce qui concerne ses buts lointains.

En deuxième lieu, le renforcement de la puissance des pays libres a été un des principaux facteurs du maintien de la paix; il est donc sensé de poursuivre cet effort précisément pour les mêmes raisons qui nous ont menés, il y a cinq ans, à convenir de cette ligne de conduite et à établir ce plan.

En troisième lieu, nous approchons du terme en ce qui concerne la mise au point de vastes catégories d'armes. Il est très difficile aujourd'hui de réaliser un meilleur canon que le canon à obus de 25 livres, ou le 155 mm. Le coût de tout perfectionnement concernant la portée ou les qualités pratiques est tout à fait hors de proportion avec l'avantage obtenu; cela vaut pour une multitude d'engins de guerre. Nous sommes au seuil d'une période où l'on emploie déjà des engins téléguidés allant d'un point sur le sol à un point dans l'air et d'un point dans l'air à un autre point dans l'air et dont la précision et l'efficacité augmenteront encore. Nous approchons également du point où les pilotes des avions de chasse n'auront plus qu'à faire décoller et atterrir l'avion, de sorte qu'à partir du moment où nos avions de chasse supersoniques remplaceront le F-86E et le CF-100, ceux-ci seront probablement les derniers appareils principalement manipulés par des hommes; nous serons alors arrivés ou très près d'arriver à l'ère du bouton qu'on presse, même si cette époque a mis longtemps à venir et se fera attendre encore un certain temps.

Mais nous ne supprimerons jamais l'élément humain. Ceci m'amène à dire que, bien que les alliés aient réalisé de grands progrès, tout nous porte à croire qu'il en a été de même des Russes; nous n'avons aucune raison de supposer que nous pourrions continuer d'être en avance sur eux dans les domaines de la science, des recherches, du génie et de la production à moins que nous persistions à accroître nos efforts en matière de recherches, de mise au point et de production.

Pour ce qui est des types d'armes et d'avions les plus compliqués, l'augmentation du coût est tout à fait disproportionnée de sorte qu'il nous faut, tout en

maintenant cet effort, tendre constamment vers la simplification, l'économie, l'efficacité et l'uniformité. Quand il s'agit d'avions de bombardement, d'appareils de chasse, de projectiles guidés, de radar, de moyens de défense contre avions et ainsi de suite, l'équipement perd toute sa valeur si l'ennemi possède quelque chose d'un peu mieux. En conséquence, je le répète, il nous faut persister dans nos efforts en ce qui a trait aux recherches, à la mise au point, aux travaux de génie et à la production, tout en nous efforçant continuellement d'économiser.

Quatrièmement, nous assisterons certainement à un renforcement de la défense continentale puisque l'importance de cette défense augmente avec la nécessité de protéger les moyens d'action dont dispose le commandement aérien stratégique des États-Unis pour atteindre l'ennemi avec des bombes A et H, ces moyens représentant un élément essentiel de la capacité d'user de représailles massives.

Cinquièmement, les considérations économiques et financières dont il faut tenir compte dans l'organisation de la défense à l'heure actuelle deviendront de plus en plus importantes. Non pas qu'elles ne l'aient pas toujours été mais, pour réaliser la plus grande économie possible pour ce qui est des hommes et des fonds nécessaires, il faut fournir et maintenir un effort régulier. Cela veut dire que, dans la mise sur pied de cette organisation, nous ne pouvons pas nous permettre de commettre des erreurs parce que, si nous entreprenons la mise au point d'un nouvel avion par exemple, il se peut que nous ayons à dépenser 125 millions avant qu'un deuxième appareil soit fabriqué. Il faut donc envisager dans tous les cas l'effort de longue portée et travailler dans la plus étroite collaboration possible avec nos alliés, surtout la Grande-Bretagne et les États-Unis. A ce propos, je suis heureux de dire que non seulement ces deux pays mais tous ceux qui font partie de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord nous accordent leur plus entière collaboration.

Sixièmement,—ce point est peut-être le plus important de tous,—le calibre des cadres et des chefs et la qualité des hommes jouent dans les opérations de défense un rôle plus capital peut-être que dans toute autre entreprise humaine. Nous avons eu la bonne fortune d'avoir des officiers et des hommes de bonne qualité mais, à mesure que les armes deviennent plus compliquées, la nécessité d'insister sur un niveau élevé et de l'obtenir devient plus pressante et plus importante que jamais. Pendant que nous sommes aux prises avec les difficultés de notre programme de longue haleine, une de nos principales tâches consiste à trouver moyen de maintenir la vigilance, la compétence professionnelle, l'ambition et les aptitudes physiques et mentales des officiers et des hommes de nos forces armées.

Pour qu'il en soit ainsi il faut, comme on l'a constaté aux États-Unis à la suite d'études spéciales menées sur le problème, que ces militaires continuent de jouir de la confiance et du respect de la population civile. C'est là un point extrêmement important dont il nous faut tenir compte pour pouvoir maintenir l'efficacité de nos effectifs militaires. Cette estime, je crois qu'ils y ont droit, tant à cause de leur conduite comme militaires qu'à cause de leur comportement comme civils, quelle que soit la norme choisie. La fréquence des crimes commis par les militaires est beaucoup moins élevée que la fréquence des crimes commis par la catégorie correspondante de civils, et c'est là ce qui doit être.

En septième et dernier lieu, cette vigilance constante devant la menace d'une guerre qui détruirait tout, exige beaucoup de courage et beaucoup de compréhension de la part de la population civile. Le *Canadian Unionist*, organe du Congrès canadien du travail a publié le passage suivant au sujet de la bombe à hydrogène dans son numéro d'avril 1954:

Le rôle de l'individu, en présence de la menace d'une destruction mondiale, c'est, pour citer Carlyle, « d'accomplir la tâche la plus rappro-

du  
ou  
pr  
de  
à  
qu  
de  
na  
da  
gi  
cr  
tic  
l'e  
le

Discours

Je tien  
hommag  
mon pay  
chaleure  
je ne sa  
honoré  
sence de  
législatif  
bre. Je s  
qui pou  
entre le  
les décis  
conféré  
reconnai

Je ne  
ou, il y  
nées heu  
la premi  
aux État  
Common  
leurs pr  
Washing  
le souci  
naissaien  
Common

Un rôle

Comm  
souverai  
c'est en  
exerçant  
l'étrange  
« gouver  
sion, ear

chée », ce qui, dans les circonstances, signifie qu'il faut simplement effectuer son travail du mieux possible et s'en contenter. Nous devons nous efforcer de nous inspirer de l'expérience du passé et des conseils de la raison.

Si nous appliquons ce principe au domaine national et à celui de la défense du pays, il est évident qu'il n'y a aucun motif de désespérer, de se décourager ou de demeurer inactifs. Il est évident que nous devons continuer d'adopter le programme qui constitue, selon nous et selon d'autres nations, la meilleure façon de préserver la paix et d'assurer notre sécurité. Mais les bombes atomiques et à hydrogène obligent les nations du monde à trouver des moyens de s'assurer qu'on n'aura jamais recours à ces engins. On a dit que la guerre résulte de l'échec de la politique étrangère; et la politique étrangère, la compréhension entre les nations revêt maintenant une importance plus grande que jamais auparavant dans l'histoire de l'humanité. De temps à autre, des problèmes particuliers surgissent sur la scène internationale, comme celui de l'Indochine à Genève. Cette crise ou une autre fait l'objet de manchettes dans les journaux ou retient l'attention des commentateurs de la radio, mais aucune crise particulière ne devrait l'emporter sur la préservation de la grande alliance du monde libre, qui constitue le principal rempart de notre propre sécurité.

## VISITE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL À WASHINGTON

*Discours prononcé par le Gouverneur général, le très honorable Vincent Massey, devant les deux chambres du Congrès des Etats-Unis à Washington, le 4 mai 1954.*

Je tiens d'abord à vous remercier du vibrant hommage que vous avez rendu ce matin à mon pays. Je vous sais gré aussi de votre chaleureux accueil, dont je suis plus ému que je ne saurais l'exprimer. Je suis hautement honoré de me trouver aujourd'hui en présence des membres des deux illustres corps législatifs du pays assemblés en cette Chambre. Je saisis parfaitement à cette heure — et qui pourrait faire autrement? — la relation entre le cours des événements mondiaux et les décisions qui se prennent ici. Vous m'avez conféré un privilège insigne et je vous en suis reconnaissant.

Je ne me sens pas étranger en cette ville où, il y a longtemps, j'ai passé plusieurs années heureuses lorsque je fus chargé d'établir la première mission diplomatique du Canada aux Etats-Unis. A cette époque, les pays du Commonwealth commençaient à envoyer leurs propres représentants à l'étranger, à Washington d'abord, et si chacun d'eux avait le souci de bien servir son pays, tous reconnaissaient le même souverain comme chef du Commonwealth.

### Un rôle nouveau

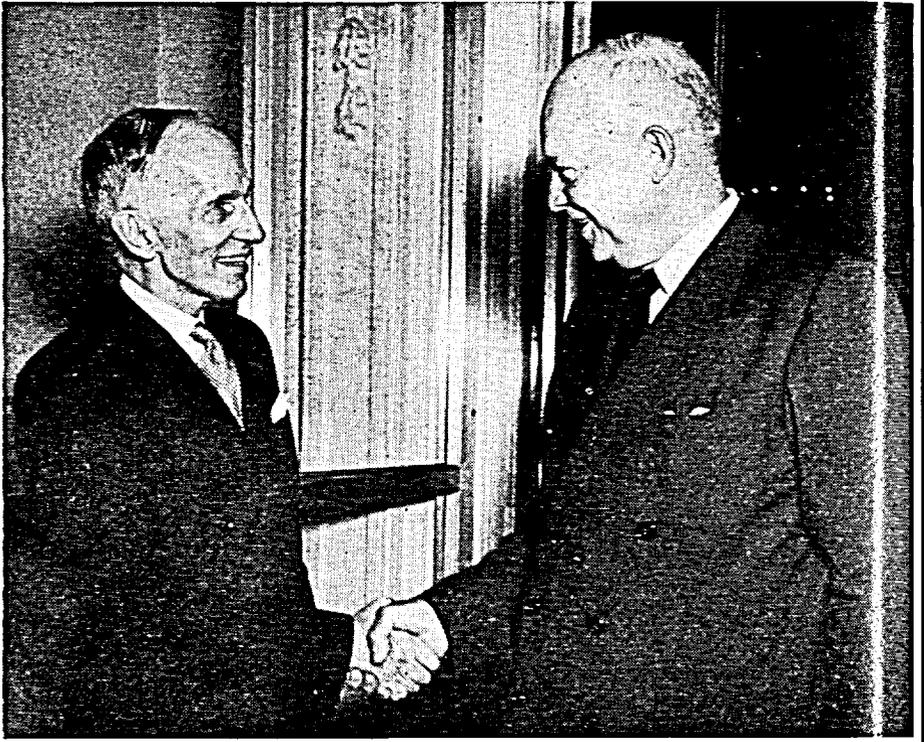
Comme ministre du Canada, je tenais du souverain mes lettres de créance. Aujourd'hui, c'est en tant que représentant de la Couronne exerçant ses fonctions au pays, non plus à l'étranger, que je me présente à vous. Le terme « gouverneur général » prête parfois à confusion, car au Canada celui qui occupe ce poste

ne gouverne pas. Il arrive facilement que les fonctions de gouverneur général soient assimilées à celles des gouverneurs qui, en certains pays, sont de véritables administrateurs. Comme vous, nous sommes un peuple entièrement libre et indépendant. Le Canada est cependant la seule monarchie constitutionnelle en Amérique. Dans les cadres du régime en vigueur en notre pays, le gouverneur général représente notre souverain et celui-ci est le chef de l'Etat canadien; tous les actes relevant chez nous du gouvernement, de l'adoption des lois à la livraison du courrier, s'effectuent « Au service de Sa Majesté », selon l'expression ancienne toujours en usage.

En juin dernier, se déroulait un événement de grande importance pour les Canadiens. Dans aucun autre domaine de Sa Majesté, le couronnement n'a été célébré avec plus de ferveur qu'au Canada. Je tiens à vous dire que vos voisins canadiens ont été sensibles au vif intérêt témoigné par le peuple des Etats-Unis à cette occasion et je me fais l'interprète des sujets canadiens de Sa Majesté pour vous remercier cordialement de la sympathie avec laquelle vous avez suivi les cérémonies du couronnement qui revêtaient pour nous et pour le monde entier, croyons-nous, une grande importance.

### Sentiments communs

En des moments comme ceux que je dois présentement à votre gracieuse hospitalité, il est une pensée qui s'impose: celle de ce que



—Département d'État des États-Unis

### LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN VISITE À WASHINGTON

Le Président Eisenhower accueille le Gouverneur général du Canada, le très honorable Vincent Massey, en visite à Washington au début de mai.

le Commonwealth vous doit actuellement, de ce qu'il vous doit depuis l'institution sur ce continent de votre république libre. Les principes pieusement insérés dans votre Déclaration d'Indépendance et dans votre Constitution ont stimulé les peuples britanniques, au XVIII<sup>e</sup> siècle et par la suite, à chercher les sources de leurs libertés anciennes, sources auxquelles nous avons tous puisé. Vous nous avez aidés ainsi à développer nos propres institutions sous l'égide de la Couronne, symbole pour nous de la liberté et du devoir. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir aidé le Commonwealth à sauvegarder et à enrichir ses modes de vie. Dès les tout premiers jours, il s'est trouvé en Grande-Bretagne un grand nombre de gens pour comprendre et partager les nobles sentiments qu'inspiraient la déclaration des Pères de la République et pour admirer la solidité des cadres constitutionnels du nouvel Etat. Je suis membre d'un club de Londres, forteresse des Whigs au XVIII<sup>e</sup> siècle, dont plusieurs membres du temps accueillaient habituellement avec une satisfaction non voilée les nouvelles des victoires du général Washington. L'un d'eux se vanta même d'avoir bu tous les soirs à la santé de Washington tout le temps qu'avait duré la guerre de l'Indépendance.

Dire que les Américains et les Canadiens ont beaucoup de choses en commun constitue une affirmation d'une banalité extrême. A vivre côte à côte comme nous le faisons, sur le même continent, nous nous ressemblons à plusieurs points de vue. Nous avons aussi des vues identiques pour certaines choses d'ordre fondamental. Le plus caractéristique de nos traits communs est, à mon avis, notre aversion pour l'enrégimentation — notre respect pour les différences qui mettent une note intéressante dans la vie de chaque jour. Nous sommes d'avis que les hommes ont droit au genre de vie qui leur convient, que les groupements d'individus ont droit à leurs coutumes. Aussi n'y a-t-il rien de surprenant à ce que, en dépit de tout ce que nous avons en commun, nous tenions, vous et nous, à conserver chacun de notre côté des usages et des traditions qui nous sont chers parce qu'ils sont nôtres. Nous savons bien que vous ne tenez pas tant à avoir de l'autre côté de votre frontière un pays qui soit la réplique exacte de votre qu'une nation qui se respecte en demeurant fidèle à ses traditions. Nous n'en sommes ainsi que meilleurs voisins puisque c'est dans le respect de soi-même que réside le secret du respect des autres. De notre côté de la frontière, vous trouverez un pays où le

régu  
reux  
où  
l'un  
qui  
de  
tion  
à la  
qui  
par  
resp  
dit  
et c  
bas  
nou  
et a

I  
vilé  
du  
votr  
cou  
qua  
fon  
l'inv  
que  
à v  
ne s  
vou

N  
san  
tair  
pui  
êtes  
ché  
sava  
gram  
mer  
vou

N  
soir  
nag  
rela  
aill

N  
vou  
Car  
côte  
ont  
qu  
sur  
Au  
nou  
visi  
Sou  
vou  
vou  
per  
vou  
d'un  
rég  
hab  
que  
vou  
ils  
veu  
pas  
dan

régime parlementaire s'est, à notre avis, heureusement marié au régime fédéral; un pays où règnent deux langues et deux cultures — l'une anglaise et l'autre française; un pays qui a reçu en héritage de ses mères patries de l'ancien monde des coutumes et des traditions qui se sont harmonieusement adaptées à la vie dans le nouveau monde. Ces coutumes qui vous appartiennent, vous les respectez parce qu'elles sont nôtres tout comme nous respectons les vôtres. Et ainsi, comme il est dit dans le « Traité de l'amitié, du commerce et de la navigation » qui, en 1794, jetait les bases de cette harmonie qui règne entre nous, nous « créons un climat favorable à l'amitié et au bon voisinage ».

Les Canadiens sont, à n'en pas douter, privilégiés d'avoir de tels voisins. Le pays voisin du nôtre est en effet cordial, et cette qualité, votre peuple nous en a donné la preuve au cours de son histoire. Il existe dans votre pays quantité d'organismes dont les Canadiens font partie tout comme les Américains, de par l'invitation de ces derniers. Nous savons ce que nous devons à vos grandes universités et à vos institutions dotées. J'ajouterai que nous ne saurions oublier la chaleur de l'accueil que vous réservez à vos invités.

Nous avons un voisin puissant. Votre puissance formidable, tant économique que militaire, suscite l'admiration. En dédiant cette puissance à la cause de la liberté, vous vous êtes attiré la reconnaissance de tous ceux qui chérissent la liberté. Vos voisins du Canada savent bien que lorsque vous avez assumé les graves responsabilités qui sont vôtres actuellement, vous n'aviez pas le choix. Et ce que vous avez accompli vous fait honneur.

Nous avons un voisin ami. Point n'est besoin d'insister sur les traditions de bon voisinage qui marquent depuis si longtemps nos relations. Espérons qu'elles se reproduiront ailleurs dans le monde troublé où nous vivons.

Nous sommes heureux à la pensée que nous vous connaissons bien. Nombreux sont les Canadiens qui ont des amis intimes de ce côté-ci de la frontière. Plusieurs d'entre nous ont des parents chez vous. Il est tout naturel qu'une petite collectivité soit plus renseignée sur son grand voisin que ce dernier sur elle. Au fur et à mesure que les années passent, nous apprenons à nous mieux connaître. Vos visites chez nous sont accueillies avec joie. Souvent ce sont nos rivières ou nos forêts qui vous attirent, et nous sommes heureux que vous veniez chez nous vous reposer. Vous me permettez toutefois de vous dire que nous ne voudrions pas que nos visiteurs témoignent d'une préférence par trop marquée pour les régions du Canada qui ne sont pas encore habitées par les Canadiens! Nous voudrions que vous connaissiez les Canadiens — que vous sachiez ce qu'ils font et de quelle façon ils le font. Qu'on n'aille pas croire que je veuille laisser entendre par là que vous n'êtes pas au courant de ce qui se passe au Canada dans le domaine du génie et de l'industrie. Le

développement atteint dans cette sphère d'activité est attribuable pour une bonne part, je n'ai pas besoin de le dire, à la confiance que vous inspire l'avenir de notre pays. L'essor pris par le Canada au cours de ces dernières années n'a reçu nulle part un aussi chaleureux accueil que chez vous. Il est vrai que nous avons été témoins chez nous de choses extraordinaires durant ces dernières années, mais nous préférons en parler en termes modestes. Notre développement a été rapide mais il est continu et repose sur des bases solides. Il se fonde sur les qualités de notre population et l'essence de notre vie nationale: sur la hardiesse et l'esprit d'aventure si remarquables de nos premiers explorateurs; sur la discipline intellectuelle de nos hommes de science qui cherchent à donner au savoir et à la vie pratique de nouveaux horizons; sur le dévouement de nos législateurs s'efforçant de réaliser le rêve des Pères de la Confédération qui, il y a près de cent ans, ont uni leurs efforts pour jeter les bases d'une nouvelle nation. Nous sommes d'avis que le Canada d'aujourd'hui vaut la peine d'être visité. Je vous invite à venir nous voir.

Je vous ai parlé de nous en tant que voisins de votre pays. Je vous ai dit peu de choses de nous en tant qu'associés des Américains. Nos deux pays travaillent d'un commun accord au sein de la communauté internationale. En compagnie de parents et d'amis d'au delà des mers, nous sommes unis dans la défense de nos valeurs. Et, permettez-moi de le dire, je crois que, comme vous, les Canadiens ont démontré que ces valeurs doivent être défendues vaillamment et ardemment. Dans l'Extrême-Nord, nous travaillons ensemble en vue de renforcer les défenses de notre continent, sur notre territoire comme sur le vôtre. En Corée, il y a eu dès le début du conflit une brigade canadienne. Nos troupes montent actuellement la garde pour parer à toute nouvelle attaque. Douze escadrilles du Corps d'aviation royal canadien ainsi qu'une deuxième brigade sont actuellement en Europe. Est-il besoin d'ajouter qu'en faisant l'estimation de ces troupes, nous devons tenir compte de la population du pays?

Nous fournissons également à nos amis d'Europe de l'aide mutuelle sur une échelle considérable. Le Canada vient lui aussi en aide aux pays du sud de l'Asie dans le cadre du plan Colombo. Nous croyons, tout comme vous, qu'on ne saurait résoudre les problèmes de notre époque par la seule force militaire. De la force déployée dépend la résistance de la ligne de front mais le but visé — la paix — ne saurait être atteint qu'avec une patience infinie. Dans le travail que nous poursuivons en collaboration, il peut arriver que nous ne soyons pas toujours d'accord sur les détails des plans que nous devons dresser, mais il n'y a pas de divergence de vues quant aux grands buts à atteindre; nous pouvons différer d'opinion de temps à autre sur la façon d'y arriver mais non pas sur les motifs qui nous inspirent. Vous pouvez avoir confiance en nous comme en des amis et des camarades fidèles.

## NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

(mai 1954)

- M. B. A. S. Crane, de l'administration centrale, est affecté le 30 avril 1954 au haut commissariat du Canada à Karachi, Pakistan.
- M. J.-F.-X. Houde, de l'ambassade du Canada à Bruxelles, est affecté en mai 1954 à l'ambassade du Canada à Athènes, Grèce.
- M. J. H. Taylor est détaché le 3 mai 1954 au bureau du Conseil Privé.
- M. C. S. A. Ritchie, ambassadeur du Canada à Bonn, assume ses nouvelles fonctions le 10 mai 1954.
- M. G. A. Rau, de l'ambassade du Canada à Dublin, est affecté le 14 mai 1954 à la légation du Canada à Oslo, Norvège.
- M. W. S. L. Durdin, en congé au Canada, est affecté le 17 mai 1954 à l'administration centrale.
- M. W. F. Hoogendyke, de l'administration centrale, est affecté le 18 mai 1954 au haut commissariat du Canada dans l'Union Sud-Africaine.
- M. P. C. Dobel, de l'administration centrale, est affecté le 19 mai 1954 à la légation du Canada à Prague, Tchécoslovaquie.
- M. J.-C.-J. Cousineau entre au Ministère le 20 mai 1954, à titre d'agent du service extérieur (classe 1).
- M. P.-A. Bissonnette, de l'administration centrale, est affecté le 21 mai 1954 à l'ambassade du Canada à Bruxelles, Belgique.

### DÉCLARATIONS ET DISCOURS

On peut se procurer à la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa (Canada) les textes suivants, qui sont diffusés au Canada et à l'étranger:

*Your Northern Neighbour*, discours du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, à l'Executives Club Luncheon, le 19 mars 1954 (N° 54/21).

*The Fifth Anniversary of NATO—Le cinquième anniversaire de l'OTAN*, déclarations faites le 4 avril 1954, à l'occasion du cinquième anniversaire de la signature du Traité de l'Atlantique-Nord, par le Premier ministre, M. St-Laurent; le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson; le ministre de la Défense nationale, M. Brooke Claxton; et le Représentant permanent du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique-Nord, M. L. D. Wilgress (N° 54/22).

*Canada and the United Nations—Le Canada et les Nations Unies*, allocution du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Paul Martin (reproduite de l'édition d'hiver, vol. 33 N° 4 de la Dalhousie Review). (N° 54/23).

*Resources Development and Resources Policies—Richesses naturelles: mise en valeur*

et programme d'utilisation, discours du ministre des Travaux publics, M. Robert H. Winters, prononcé à une réunion de l'American Society of Newspaper Editors, à Washington, D.C., le 17 avril 1954 (N° 54/24).

*Mr. Pearson's Radio Interview of April 23*, reproduction d'un interview radiophonique au cours duquel le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, a parlé de la conférence de Genève sur la Corée et l'Indochine et de la réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique-Nord. L'interview, dirigé par Mr. Robert Reford de Radio-Canada, a été enregistré et diffusé au programme "Men Behind the News", par la station CBO (Ottawa) de Radio-Canada, le 23 avril 1954 (N° 54/25).

*Impressions of Europe and Asia—Impressions sur l'Europe et l'Asie*, allocution du Premier ministre, M. St-Laurent, sur son récent voyage en Europe et en Asie. Cette allocution a été prononcée à l'Assemblée annuelle de la Canadian Press, à Toronto, le 29 avril 1954 (N° 54/26).

## REPRÉSENTANTS DU CANADA À L'EXTÉRIEUR

Allemagne.....	Ambassadeur.....	Bonn (22 Zitelfmannstrasse).
	Chef de la mission militaire à Berlin.	Berlin (Perthshire Block, Headquarters (British Sector), B.A.O.R.2).
Argentine.....	Ambassadeur.....	Buenos-Aires (Bartolome Mitre, 478).
Australie.....	Haut commissaire.....	Canberra (State Circle).
	Secrétaire commercial.....	Melbourne (83 William Street).
	Conseiller commercial.....	Sydney (City Mutual Life Building).
Autriche.....	Ministre (absent).....	Vienne 1 (Strauchgasse 1).
	Chargé d'affaires a.i.	
Belgique.....	Ambassadeur.....	Bruxelles (35, rue de la Science).
Bésil.....	Ambassadeur.....	Rio-de-Janeiro (Avenida Presidente Wilson, 165).
	Consul et commissaire de commerce	Sao Paulo (Edificio Alois, Rua 7 de Abril, 252).
Ceylan.....	Commissaire de commerce.....	Colombo (6 Gregory's Road Cinnamon Garden).
Chili.....	Ambassadeur.....	Santiago (Avenida General Bulnes, 129).
Colombie.....	Ambassadeur.....	Bogota (Edificio Faux, Avenida Jimenez de Quesada N° 7-25).
Congo belge.....	Commissaire de commerce.....	Léopoldville (Édifice Forescom).
Cuba.....	Ambassadeur.....	La Havane (Avenida de Menocal, 16).
Danemark.....	Ministre.....	Copenhague (Trondhjems Plads, 4).
Égypte.....	Commissaire de commerce.....	Le Caire, (Édifice Osiris, Sharia Walda, Kasr-el Doubara).
Espagne.....	Ambassadeur.....	Madrid (Edificio Espana, Avenida de José Antonio, 88).
États-Unis.....	Ambassadeur.....	Washington (1746 Massachusetts Ave.).
	Consul général.....	Boston (532 Little Building).
	Consul général.....	Chicago (Daily News Building).
	Consul et commissaire de commerce.....	Détroit (1035 Penobscot Building).
	Consul général.....	Los Angeles (510 West Sixth St.).
	Consul général.....	New-York (620 Fifth Avenue).
	Consul et commissaire de commerce.....	Nouvelle-Orléans (215 International Trade Mart).
	Vice-consul honoraire.....	Portland, Maine (443 Congress Street).
	Consul général.....	San-Francisco (400 Montgomery St.).
	Consul.....	Seattle (The Tower Building, Seventh Avenue at Olive Way).
Finlande.....	Ministre (absent).....	Helsinki (Borgmästarbrinken 3-C. 32).
	Chargé d'affaires a.i.	
France.....	Ambassadeur.....	Paris 16 <sup>e</sup> (72, avenue Foch).
Grèce.....	Ambassadeur.....	Athènes (31, avenue Vassilissis Sofias).
Guatemala.....	Commissaire de commerce.....	Guatemala (28 sud, Cinquième avenue).
Hong-Kong.....	Commissaire de commerce.....	Hong-Kong (Hong-Kong and Shanghai Banking Corporation Bldg.).
Inde.....	Haut commissaire.....	Nouvelle-Delhi (4 Aurangzeb Road).
	Commissaire de commerce.....	Bombay (Gresham Assurance House).
	Ambassadeur.....	Djakarta (Tanah Abang Timur N° 2).
Indonésie.....	Ministre.....	Oslo (Légation du Canada).
Islande.....	Ambassadeur.....	Dublin (92 Merrion Square West).
Irlande.....	Ambassadeur.....	Rome (Via Saverio Mercadante, 15).
Italie.....	Ambassadeur.....	Rome (Via Saverio Mercadante, 15).
Jamaïque.....	Commissaire de commerce.....	Kingston (Canadian Bank of Commerce Chambers),

Japon.....	Ambassadeur.....	Tokio (16 Omote-Machi, 3 Chome, Minato-Ku).
Liban.....	Commissaire de commerce.....	Beyrouth (C.P. 2300).
Luxembourg.....	Ministre.....	Bruxelles (Ambassade du Canada).
Mexique.....	Ambassadeur.....	Mexico (Paseo de la Reforma N° 1).
Norvège.....	Ministre.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass 5).
Nouvelle-Zélande.....	Haut commissaire.....	Wellington (Government Life Insurance Building).
Pakistan.....	Haut commissaire.....	Karachi (Hôtel Métropole).
Pays-Bas.....	Ambassadeur.....	La Haye (Sophialaan 1A).
Pérou.....	Ambassadeur.....	Lima (Edificio Boza, Plaza San Martín).
Philippines.....	Consul général et commissaire de commerce	Manille (Ayala Building, Juan Luna St.).
Pologne.....	Chargé d'affaires.....	Varsovie (31 Ulica Katowicka, Saska Kępa).
Portugal.....	Ministre (absent). Chargé d'affaires a.i.	Lisbonne (Avenida da Praia da Vitoria).
Royaume-Uni.....	Haut commissaire.....	Londres (Canada House).
	Commissaire de commerce.....	Liverpool (Martins Bank Building).
	Commissaire de commerce.....	Belfast (36 Victoria Square).
Singapour.....	Commissaire de commerce.....	Singapour (Bureau D-5, Union Building).
Suède.....	Ministre.....	Stockholm (Strandvägen 7-C).
Suisse.....	Ministre.....	Berne (Kirchenfeldstrasse, 88).
République Dominicaine.....	Commissaire de commerce.....	Ciudad Trujillo (Edificio Copello, 408 Calle El Conde).
Tchécoslovaquie.....	Chargé d'affaires.....	Prague 2 (Krkowska 22).
Trinidad.....	Commissaire de commerce.....	Port-d'Espagne (Colonial Building).
Turquie.....	Ambassadeur.....	Ankara (19, Müdafaayi Milliye Caddesi, Cankaya).
Union Sud-Africaine.....	Haut commissaire.....	Pretoria (24, Barclay's Bank Building).
	Commissaire de commerce.....	Le Cap (Grand Parade Centre Building, Adderley Street).
	Commissaire de commerce.....	Johannesburg (Mutual Building).
U.R.S.S.....	Ambassadeur.....	Moscou (23 Starokonyushny Perulok).
	Chargé d'affaires a.i.	
Uruguay.....	Ambassadeur (absent). Chargé d'affaires a.i.	Montevideo (Casilla Postal 852).
Venezuela.....	Ambassadeur.....	Caracas (Edificio Pan-American, Puente Urapal, Candelaria).
Yougoslavie.....	Ambassadeur.....	Belgrade (Proliterskih Brigada 19).
Conseil de l'Atlantique-Nord.....	Représentant permanent.....	Paris 16 <sup>e</sup> (Ambassade du Canada).
Nations Unies.....	Représentant permanent.....	New-York (Bureau 504, 620 Fifth Avenue).
	Secrétaire.....	Genève (La Pelouse, Palais des Nations).
OECE*.....	Représentant permanent.....	Paris 16 <sup>e</sup> (a/s Ambassade du Canada).

\* Organisation européenne de coopération économique.

# AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Juillet 1954

Vol. 6 N° 7

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: **UN DOLLAR** par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
Éloge du Canada .....	215
Dixième anniversaire des débarquements en Normandie .....	216
Visite de l'Empereur d'Éthiopie .....	219
Le Commandement atlantique de l'OTAN .....	226
La question palestinienne aux Nations Unies .....	230
Le Canada et les Nations Unies....	236
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture .....	238
Nominations et mutations.....	243
Déclarations et Discours.....	243
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité .....	244

Ministère des Affaires extérieures  
Ottawa, Canada



A la suite d'entretiens avec le président Eisenhower à Washington, sir Winston Churchill, M. Anthony Eden et un groupe de représentants du Royaume-Uni ont visité Ottawa les 29 et 30 juin. Le séjour de sir Winston a été marqué par des consultations avec le Gouvernement canadien et par une conférence de presse. Le Premier ministre, M. St-Laurent (à droite), accueille l'homme d'État britannique à son arrivée à l'aéroport de Rockcliffe.

## Éloge du Canada

« QUAND je suis venu ici pour la première fois, il y a cinquante-quatre ans, votre population dépassait à peine les cinq millions; aujourd'hui, elle est presque de quinze millions. Quel formidable développement au cours d'une vie d'homme! . . . On peut penser que vers la fin du siècle vous serez trente ou quarante millions, et même plus. Quelle œuvre magnifique que celle dans laquelle vous êtes tous engagés, je veux dire l'édification rapide de cette vaste communauté, si libre et si dynamique, dans un merveilleux pays aux possibilités encore illimitées! Par delà ce que vous avez déjà découvert, des perspectives splendides s'ouvrent devant vous . . . Je ne saurais vous dire aujourd'hui de façon officielle à quel moment je reviendrai, mais je serais vraiment désolé de ne plus revoir le Canada.

« . . . Ce doit être exaltant pour vous tous, et particulièrement pour ceux qui portent sur leurs épaules la responsabilité du gouvernement, de sentir que vous êtes les architectes et les artisans de la structure d'une grande nation dont l'avenir ne saurait être mesuré mais qui prendra sûrement sa place aux premiers rangs des États souverains.

« Quand tous ces espoirs se seront réalisés et que vous aurez connu toutes ces gloires, n'oubliez pas le vieux pays, n'oubliez pas cette petite île perdue dans les brumes du Nord, qui a joué un si grand rôle dans les premiers temps de votre pays et qui vous regarde maintenant avec tant d'admiration et d'orgueil.

« Il y a aussi la France, vers laquelle un puissant et ancien élément de la population canadienne se tourne avec le respect que les enfants doivent à leurs parents. Ce doit être une joie pour les Canadiens-Français de sentir que les querelles amères entre la France et la Grande-Bretagne sont choses du passé et que nous avons partagé en amis et en alliés les souffrances des terribles guerres du XX<sup>e</sup> siècle.

« J'espère que ces modernes et allègres pèlerins, au nombre de près d'un million, je crois, qui, depuis la fin de la dernière guerre, sont venus des Îles Britanniques fonder un nouveau foyer parmi vous, ont su vous donner une idée de la place qu'occupe le Canada dans le cœur des Britanniques.

« . . . Sachons aller de l'avant unis par les liens durables de la langue, de la littérature et du droit, et par les principes du gouvernement parlementaire, sauvegarde des droits individuels qui caractérisent notre civilisation dans toutes les parties du monde où elle s'est implantée. »

*Sir Winston Churchill  
à Ottawa.*

*Juin 1954*

I. Anthony  
séjour de  
conférence  
que à son

## Dixième anniversaire des débarquements en Normandie

LA commémoration des débarquements en Normandie s'est déroulée cette année de la même façon que les années précédentes et a été marquée de visites aux principaux cimetières alliés ainsi qu'aux plages sur lesquelles les forces des Etats-Unis, du Royaume-Uni et du Canada opérèrent leurs premiers débarquements, aux petites heures du matin, le 6 juin 1944. Cette année, toutefois, pour marquer le dixième anniversaire, les fêtes ont été beaucoup plus grandioses. Le Président de la République y assistait avec le Président du Conseil, les membres du Conseil des ministres et un nombre imposant de hautes personnalités militaires et administratives françaises. Le Canada y était représenté par son ambassadeur à Paris et par le major général J. D. B. Smith, accompagnés de M. Day et du colonel Perron, de l'ambassade. Le Canada y était aussi représenté par un contingent de cent soixante-dix hommes de la Première brigade d'infanterie canadienne (Royal 22<sup>e</sup> Regiment, P.P.C.L.I. et R.C.R.) ainsi que par la musique de la Brigade.

La population du Calvados et de la Manche considère maintenant les 5 et 6 juin comme une des grandes fêtes de l'année, et elle les a marqués cette fois par un enthousiasme plus grand que jamais. Les cérémonies, comme par le passé, ont été simples et émouvantes; il s'y est ajouté la pompe officielle qui accompagne toute visite du Président de la République et, encore plus émouvant, le témoignage des écoliers du pays, qui vinrent déposer aux cimetières des bouquets de fleurs cueillies dans leurs propres jardins. Les villes les plus frappées par la guerre (Saint-Lô, Caen) avaient fait de leur mieux pour dissimuler leurs plaies sous des pavoisements et des fleurs; souvent, dans les villages du parcour, le Président et sa suite se voyaient accueillis par des bannières improvisées qui exprimaient un sentiment trop sincère pour qu'on pût sourire de leur manque d'art.

### Cérémonie à Bayeux

Les fêtes s'ouvrirent par une cérémonie à la vieille cathédrale de Bayeux, remplie de monde pour l'occasion comme elle ne l'avait peut-être jamais été depuis le moyen âge. La ville de Bayeux a été épargnée dans une grande mesure par la guerre; sa cathédrale n'a perdu qu'un vitrail ou deux, par l'embrasement desquels pénétrait dans la nef le jour éclatant du bel après-midi de juin. Il en est peu parmi les assistants qui pourront oublier la beauté de cette cérémonie et les accents magnifiques du *Te Deum*, rehaussés encore par la splendeur de la cathédrale et par le grand concours de hautes personnalités et de citoyens qui s'y pressaient.

Après un arrêt au cimetière britannique de Bayeux, le Président et son escorte, que suivaient les membres du Conseil des ministres, les généraux, les hauts fonctionnaires, les ambassadeurs et les personnalités étrangères, se rendirent, à travers les riants paysages normands, à Arromanches, où les cérémonies débutèrent par une visite au cimetière britannique. Le Président y passa en revue les contingents rassemblés des Etats-Unis, de Belgique, de Grande-Bretagne,



**REVUE DE TROUPES PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

M. René Coty passe un détachement en revue à Arromanches (France), au cours des cérémonies marquant le dixième anniversaire du débarquement des forces alliées sur les plages de Normandie.

du Canada, de Hollande, du Luxembourg, de Norvège et de France, Il inaugura ensuite un musée consacré à Mulberry-Harbour et aux débarquements d'il y a dix ans. Une cérémonie analogue se déroula à Colleville-Montgomery, où de nouveau les troupes alliées furent passées en revue, une couronne fut déposée et l'on joua les hymnes nationaux.

Au début de la soirée du samedi 5 juin, le Président et sa suite se rendirent à Hermanville, où portèrent la parole le Président du comité des fêtes, puis M. Spaak, de Belgique, M. Désy, le Président de la République et sir Gladwyn Jebb. Les fêtes de cette première journée se terminèrent par une réception et un dîner à Lion-sur-Mer, où l'hospitalité normande se surpassa de nouveau, puis par un discours émouvant du maire de l'endroit et un autre, particulièrement remarquable, du Président du Conseil, M. Laniel.

Le matin du dimanche 6 juin, les représentants du Canada et le contingent canadien, accompagnés de représentants du Gouvernement français et de l'Armée française, assistèrent à un service spécial au paisible cimetière canadien de Bénvy-sur-Mer. Ce cimetière est merveilleusement entretenu, en partie par la population elle-même qui ne cesse de l'embellir. Une foule nombreuse s'était rassemblée de tous les villages des alentours pour assister à une cérémonie simple mais émouvante, au cours de laquelle le Président de la République déposa une splendide couronne, suivi des écoliers du pays qui déposèrent à leur tour de modestes guirlandes de fleurs. Le groupe canadien rejoignit alors

la suite du Président à l'immense cimetière américain de Saint-Laurent, situé tout près d'Omaha-Plage, où les forces des États-Unis subirent des pertes terribles le premier jour du débarquement. Ce cimetière, qui fut créé l'an dernier, a pris des proportions imposantes. Le Président de la République, entouré des membres de son gouvernement et de troupes françaises, s'est associé au deuil de l'ambassadeur des États-Unis et des représentants des pays alliés devant ces milliers de tombes de soldats américains. Sur la mer étale et grise étaient à l'ancre neuf grands bâtiments de guerre de la marine française et de la marine des États-Unis, sombre évocation du rôle que jouèrent les forces navales dans les débarquements d'il y a dix ans.

Le Président et sa suite, avec les ambassadeurs, retournèrent de là à Bayeux, puis se rendirent à Saint-Lô, où se déroula une cérémonie à la mémoire des douze cents citoyens de la ville qui furent tués par les bombardements de l'aviation alliée au début de l'attaque. Il a été érigé à Saint-Lô un des plus beaux monuments qui rappellent en France les débarquements des alliés ainsi que le rôle joué à l'époque par les civils français, membres ou non de la Résistance.

Le Président et sa suite revinrent à Carentan, sur le littoral, où eut lieu l'inauguration d'un monument commémorant la libération de cette ville; la cérémonie fut suivie d'un banquet qui doit avoir fait époque dans l'histoire de la Normandie, par le faste qui s'y déploya autant que par sa durée. Les cinq ou six cents personnes qui accompagnaient le Président de la République se rendirent de là à Utah-Beach, où eut lieu la plus longue des cérémonies du programme. Un flambeau de la liberté fut allumé en l'honneur de la brigade spéciale de la Première division de génie des États-Unis, qui subit les premières et les plus graves pertes lors de l'assaut. Une fois de plus résonnèrent les hymnes nationaux des puissances alliées. M. Cabot Lodge, qui représentait le Président Eisenhower, puis l'ambassadeur des Pays-Bas et enfin le Président de la République parlèrent, simplement mais d'une façon émouvante, de l'alliance qui avait rendu possible la libération de la France et de l'Europe, et de la nécessité de maintenir cette alliance à travers les jours non moins périlleux de la paix. Cette cérémonie marqua pour la délégation et le contingent du Canada la fin de leur participation aux fêtes; d'autres cérémonies eurent lieu à Cherbourg pour les Américains.

## Visite de l'Empereur d'Éthiopie

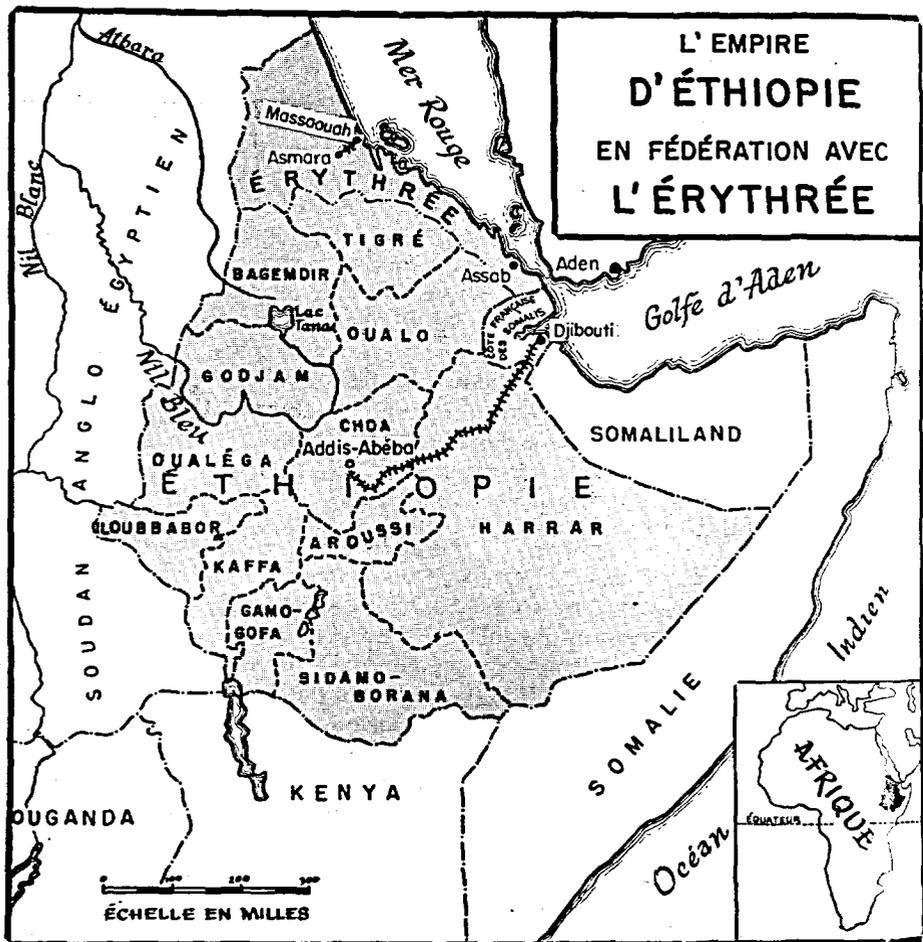
LE Canada a eu le grand honneur de recevoir, au début de juin, Sa Majesté Impériale Haïlé Sélassié 1<sup>er</sup>, empereur d'Éthiopie, accompagné de son troisième fils, le prince Sahle Sélassié, et de sa petite-fille, la princesse Sebla Desta. La suite de l'Empereur se composait de quatorze personnes: le ministre de la Guerre, Son Excellence le général Abeye Abbébé; le ministre de la Justice et ministre de la Plume, Son Excellence M. Tsahafi Tazaz Ouolde Guiorguis Ouolde Yohannes; le ministre des Affaires étrangères, Son Excellence M. Akilou Abte Ouold; le secrétaire particulier de l'Empereur, Son Excellence M. Tafarra Ouorq Kidane Ouold; le chef du Protocole au ministère des Affaires étrangères, fils du Premier ministre d'Éthiopie; l'aide de camp de l'Empereur; deux citoyens des États-Unis en service auprès du Gouvernement d'Éthiopie à titre de conseillers au ministère des Affaires étrangères; le directeur de la bibliothèque nationale d'Éthiopie, et le directeur général du ministère des Finances.

Une invitation avait été adressée à Sa Majesté Impériale dès qu'on avait su à Ottawa, quelques semaines plus tôt, que l'Empereur serait heureux d'avoir l'occasion de se rendre compte par lui-même de l'essor industriel des États-Unis, du Canada et du Mexique et du mode de vie de leurs populations, aussi bien que de tisser de nouveaux liens d'amitié entre son pays et ces trois nations du continent nord-américain. Le Gouvernement canadien fut particulièrement heureux d'apprendre que son invitation était acceptée, le nom de l'empereur Haïlé Sélassié étant tenu en haute estime dans ce pays depuis de nombreuses années. Après avoir fait une visite officielle à Washington du 26 au 28 mai et avoir été l'hôte de la ville de New-York, du Secrétaire général des Nations Unies et de la ville de Boston, l'Empereur fut accueilli à l'aéroport de Boston, dans l'après-midi du 3 juin, par des représentants du Canada ayant à leur tête M. Howard Measures, du Secrétariat d'État, et il partit en leur compagnie pour Ottawa, à bord d'un appareil North Star du CARC.

### Arrivée à Rockcliffe

À l'aéroport de Rockcliffe, Son Excellence le Gouverneur général du Canada, le Premier ministre et les membres du Cabinet, les chefs de tous les partis de l'Opposition, le maire d'Ottawa et les chefs d'état-major souhaitèrent la bienvenue à Sa Majesté Impériale. Un Éthiopien de la classe des finissants du Collège Carleton était également présent. Aux accents émouvants du psaume qui constitue l'hymne national de l'Éthiopie succéda une salve de vingt et un coups de canons en l'honneur de l'Empereur, qui fit ensuite l'inspection d'une garde d'honneur composée de militaires des trois armes. Puis le distingué visiteur fut accompagné à l'hôtel du Gouvernement où il reçut l'hospitalité du Gouverneur général avec les principaux personnages de sa suite. Dans la soirée du 3 juin, il y eut dîner d'État, suivi d'une réception à laquelle assistaient les membres du Cabinet et les chefs des missions diplomatiques.

Le lendemain, l'Empereur s'entretint avec des spécialistes en levés aériens, puis il décida de passer la plus grande partie de la matinée au Parlement.



L'Empire éthiopien, avec lequel l'ancienne colonie italienne d'Érythrée a été fédérée en septembre 1952, a maintenant accès aux voies commerciales de la mer Rouge conduisant en Asie, au Moyen-Orient, en Europe et à l'hémisphère occidental. (Voir carte-clé).

Il y fut accueilli par le Premier ministre, le leader du Gouvernement au Sénat et les présidents du Sénat et de la Chambre des communes, après l'exécution de l'hymne national éthiopien par le carillon de la tour de la Paix. Après la visite de l'édifice, Sa Majesté assista à de brèves réceptions aux bureaux des présidents du Sénat et de la Chambre des communes, où un certain nombre de sénateurs et de députés eurent l'honneur de lui être présentés. Par la suite, l'Empereur et ses ministres assistèrent de la galerie des diplomates à une bonne partie du débat sur les crédits du ministère du Revenu national, se renseignant auprès de leurs hôtes sur la procédure parlementaire canadienne et prenant le plus vif intérêt aux délibérations.

Celles-ci s'ouvrirent par un hommage, chaudement applaudi, qu'adressa à l'illustre visiteur M. René Beaudoin, Orateur de la Chambre des communes. Celui-ci, signalant la présence de l'Empereur dans la galerie, lui souhaita la bienvenue au nom des députés: « S'il fut jamais un homme en qui ont été réunies les vertus de courage, de persévérance et d'amour de son pays, c'est bien l'Empereur de l'antique royaume d'Éthiopie. » L'Orateur a ensuite montré

comment, lorsque la Société des nations décida de reconnaître la conquête de l'Éthiopie, il y a près de vingt ans, l'Empereur avait promis que, quoi que fit le reste du monde, son peuple combattrait jusqu'à ce qu'il eût expulsé l'envahisseur ou qu'il eût été lui-même exterminé. L'Empereur s'était mis vigoureusement à la tâche pour hâter le jour de la libération. Le 15 janvier 1941, il était rentré en Éthiopie, avait rallié autour de lui dans un rendez-vous secret certains de ses fidèles guerriers et incité ses sujets à prendre les armes et à se joindre à son armée grandissante. En mai, il recouvrait son trône. En moins d'une année, avec l'aide de ses alliés, tout son pays était redevenu libre. Même si, fit observer l'Orateur, le Canada et l'Éthiopie sont géographiquement fort éloignés l'un de l'autre, un vif sentiment de fraternité et de compréhension les rapproche, ainsi qu'en témoigne la présence en Éthiopie de nombreux Canadiens qui travaillent à rendre ce grand pays encore plus grand.

### Conférence de presse et interview télévisée

Après avoir quitté la galerie des diplomates, l'Empereur consentit à répondre aux questions des courriéristes parlementaires sur divers points d'ordre historique ou d'actualité auxquels s'intéresse le public canadien. A la question de savoir si à son avis les Nations Unies auraient pu empêcher l'invasion de l'Éthiopie alors que la Société des Nations s'était révélée incapable de le faire, Sa Majesté Impériale a laissé entendre, dans une brève mais sereine réponse qui fut traduite de l'amharite, que ce qui importe n'est pas tant la forme de l'organisation internationale que l'esprit dans lequel est poursuivi l'objectif de sécurité collective. Si, a-t-il déclaré, on avait connu en 1935 et 1936 la solidarité et la volonté d'agir qui se manifestent aujourd'hui, l'invasion de l'Éthiopie aurait pu être empêchée et peut-être la guerre mondiale.

L'Empereur, à qui on demandait s'il existait, à l'heure actuelle, des indices d'infiltration communiste dans son pays, a répondu par la négative et ajouté qu'il ne s'attend pas à en voir apparaître. Quant à ce que les Canadiens ont accompli ou peuvent encore accomplir d'utile pour son pays, l'Empereur a affirmé que l'œuvre accomplie par le personnel enseignant, les conseillers agricoles et les nombreux autres spécialistes canadiens en Éthiopie avait été pour lui une source de « grande satisfaction ». Il a signalé en particulier les services rendus, dans la réorganisation du système scolaire, par M. Frank Patten, secrétaire-trésorier de la Commission des écoles secondaires d'Ottawa, qui remplit de 1949 à 1951 les fonctions de sous-directeur général de l'éducation en Éthiopie et qui accompagnait l'Empereur au cours de sa visite au Canada; il a mentionné également le travail accompli par M. E. S. Archibald, ancien directeur du Service des fermes expérimentales du Canada. M. Archibald se rendit à Addis-Abéba en 1951, en qualité de conseiller du Gouvernement éthiopien, et y dirigea une mission d'assistance technique de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture qui élaborait un programme sexennal de développement agricole soumis à l'OAA en novembre 1953. (En d'autres occasions, au cours de sa visite au Canada, l'Empereur a fait des mentions élogieuses de M. Stuart Graham, chef de la mission d'assistance technique envoyée en Éthiopie en 1951 par l'Organisation de l'aviation civile internationale, et du R.P. Lucien Matte, jésuite, arrivé à Addis-Abéba en 1945 et qui a collaboré à la mise sur pied de l'enseignement secondaire; le R.P. Matte dirige présentement le Collège universitaire, dont le personnel enseignant comprend six Canadiens. Un autre Canadien est à la tête de l'École

normale d'Harrar et l'on s'attend que la direction de l'Université Haïlé Sélassié, qui doit s'ouvrir en octobre 1954, soit confiée à un Canadien. Les écoles primaires et secondaires du pays comptent actuellement plus de cinquante maîtres canadiens, cependant qu'un certain nombre de spécialistes du Canada déploient leur activité dans d'autres domaines.)

En ce qui concerne l'aide canadienne au développement économique de l'Éthiopie, Sa Majesté Impériale a fait remarquer, au cours de sa visite à la Tribune des journalistes, que ce que son pays apprécierait le plus serait le placement de capitaux privés dans la mise en valeur des richesses naturelles et en particulier dans l'agriculture, l'élevage et les mines. Il a également exprimé l'espoir que les échanges commerciaux s'intensifient entre le Canada et l'Éthiopie. A cet égard, la déclaration de l'Empereur a créé la même impression qu'aux États-Unis: il ne recherche pas tant l'aide des gouvernements que des placements normaux par des maisons d'affaires et des entreprises privées dans les chemins de fer, les mines et l'agriculture d'Éthiopie et notamment dans la production des céréales, du bois, du café et des fibres textiles.

Dans la déclaration écrite par laquelle il a ouvert sa conférence de presse, l'Empereur a parlé en termes élogieux de l'aide qu'il a reçue du Canada à l'ONU lorsqu'il s'est agi de fédérer l'Érythrée avec l'Éthiopie, y voyant une preuve du rôle de plus en plus important que joue le Canada dans les affaires mondiales. A l'issue de la conférence, il a été reçu membre honoraire de la Tribune des journalistes, honneur qui n'avait été conféré à personne depuis la visite de sir Winston Churchill à Ottawa en janvier 1953.

Suivirent des interviews télévisées au cours desquelles les auditoires français et anglais de Radio-Canada eurent l'occasion de voir le distingué visiteur et d'entendre dans leur langue de brefs entretiens sur les liens qui unissent



L'EMPEREUR HAÏLÉ SÉLASSIÉ 1<sup>er</sup> À OTTAWA

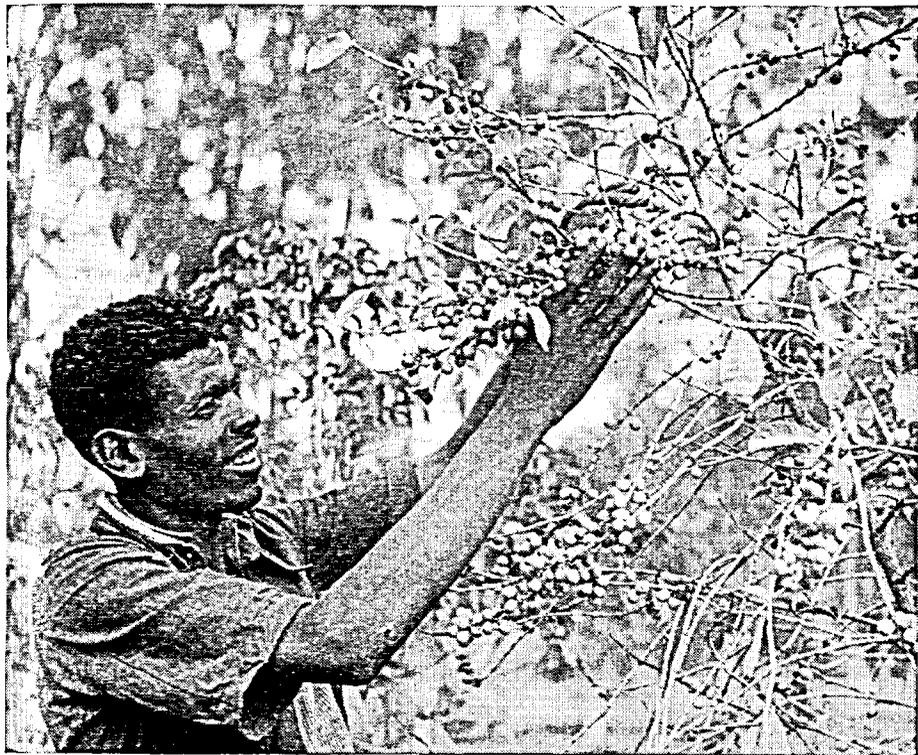
A l'occasion de sa visite à Ottawa, en juin, Sa Majesté Impériale Haïlé Sélassié 1<sup>er</sup>, empereur d'Éthiopie, a été accueilli à l'aéroport de Rockcliffe (Ottawa) par le Gouverneur général, le très honorable Vincent Massey (à sa droite), et par le Premier ministre, le très honorable Louis-S. St-Laurent.

Haïlé  
en Les  
us de  
ialistes

que de  
visite à  
serait  
s natu-  
lement  
Canada  
me im-  
ements  
eprises  
et no-  
es tex-

presse,  
nada à  
nt une  
affaires  
e de la  
depuis

es fran-  
visiteur  
nissent



Depuis des générations, la cueillette d'un café sauvage de haute qualité constitue le gagne-pain de nombreux Éthiopiens. A la suite d'études faites par l'OAA, l'Empereur entend favoriser dans un avenir immédiat la production du café cultivé.

l'Éthiopie et le Canada. En réponse à une question qu'on lui posait, Sa Majesté Impériale a exprimé le vœu qu'une société canadienne puisse effectuer des levés aériens de son pays; répondant par ailleurs à d'autres questions, il a souligné les points saillants de son entretien avec les courriéristes parlementaires.

Au sortir d'un déjeuner avec le Gouverneur général, l'Empereur a planté un arbre dans le parc de Rideau Hall pour commémorer sa visite puis il est parti pour Montréal en compagnie de l'honorable Alcide Côté, ministre des Postes, et de quelques autres représentants du Gouvernement. De l'aéroport de Dorval, le groupe s'est rendu directement à l'Université de Montréal où avait lieu la remise des diplômes et certificats à sept cent cinq finissants. Présenté par le recteur, Mgr Olivier Maurault, l'Empereur reçut un doctorat honorifique des mains de Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger, chancelier de l'Université. La proclamation dépeignait Sa Majesté Impériale comme un homme pacifique et un empereur respectueux des lois, un homme qui a montré dans l'épreuve une patience admirable et dont le triomphe a été un hommage à son intégrité. Répondant en français, l'Empereur a déclaré qu'il estimait tout naturel que son séjour à Montréal commençât par une visite à l'Université puisque, dans les temps troublés d'aujourd'hui, il faut pouvoir retrouver force et convictions dans l'atmosphère de sincérité, de vérité et de culture qui imprègne toute école de haut savoir traditionnel. En souvenir de sa visite, l'Empereur a remis au chancelier une copie manuscrite du Nouveau Testament, transcrite sur parchemin par des moines coptes et reliée en cuir



Fednews

Éthiopie,  
Vincent

d'Éthiopie. Le précieux document s'ajoutera aux trésors de la bibliothèque universitaire.

Après une réception au chalet du Mont-Royal, l'Empereur et sa suite furent reçus à un dîner qui groupait deux cents invités à l'hôtel Windsor et que présida M. J.-O. Asselin, président de la Commission métropolitaine de Montréal. Faisant d'abord remarquer que Maisonneuve fonda son premier établissement, sur l'emplacement actuel de Montréal, à peu près au temps où la cour royale d'Éthiopie, cessant de se transporter d'une province à l'autre, établit sa première capitale à Gondar, M. Asselin, au nom de la métropole d'un pays relativement jeune, souhaita la bienvenue au chef de ce pays beaucoup plus ancien, où la foi et les principes chrétiens sont en honneur depuis l'époque de Frumence, il y a seize siècles. « Notre plaisir à vous recevoir provient surtout de ce que nous connaissons de la vaillante détermination et de la politique sage dont votre règne est un exemple, de votre grand dévouement à la tâche que vous vous êtes assignée de promouvoir l'organisation et l'éducation d'une nation ancienne et fière selon des principes démocratiques, et de la constance avec laquelle Votre Majesté continue d'appuyer, par



La graine de lin importée du Canada a donné en Éthiopie des récoltes exceptionnellement abondantes dans les régions des plateaux. Des Éthiopiens retirent une gerbe d'un ruisseau où l'a jetée le vent.

thèque

la suite  
dsor et  
aine de  
premier  
mps où  
l'autre,  
tropole  
s beau-  
depuis  
recevoir  
tion et  
lévoue-  
tion et  
atiques.  
er, par



non dantes  
le vent.

l'entremise des Nations Unies, le principe de la collaboration internationale pour la sauvegarde de la liberté. »

Le matin du 5 juin, au cours d'une cérémonie spéciale organisée à l'Université McGill, l'Empereur se vit conférer un doctorat honorifique en droit. Il fut reçu à Tyndale Hall par le principal, M. Cyril James; celui-ci déclara, en le présentant au chancelier, M. Gardner, que Sa Majesté Impériale symbolisait aux yeux du monde occidental le courage et la grandeur des conceptions, sans lesquels les nations périssent. Dans sa réponse, l'Empereur a rappelé le caractère mémorable du geste symbolique que pose une université en conférant au représentant d'un autre peuple et d'une autre tradition l'honneur le plus élevé qu'il lui soit permis d'accorder. Il a rendu hommage à l'importante contribution que l'Université McGill a fournie à la médecine et notamment à la neurologie, et il a dit à quel point il comptait sur la collaboration des éducateurs canadiens pour le bon fonctionnement de l'université nationale qui doit s'ouvrir bientôt en Éthiopie. Il a ensuite visité avec un vif intérêt une exposition de livres amharites à Tyndale Hall, et présenté à l'Université McGill un exemplaire du Nouveau Testament semblable à celui qu'il avait remis au chancelier de l'Université de Montréal.

L'Empereur se rendit ensuite à Québec en bateau accompagné de l'honorable Jean Lesage, ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, qui dirigeait le groupe des représentants du Canada. Le brise-glace *d'Iberville* les amena au quai de la Reine vers la fin de la journée du 5 juin. Sa Majesté Impériale fut accueillie par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec et le maire de la ville. Comme elle avait exprimé le désir de passer, selon son habitude, un dimanche tranquille, il y eut ce jour-là peu de rencontres officielles. A un déjeuner à l'Hôtel du Gouvernement firent suite des visites à la citadelle et à l'Université Laval. Vers la fin de l'après-midi, à l'aéroport de Québec, l'Empereur reçut le salut royal, inspecta une garde d'honneur et fit ses adieux au lieutenant-gouverneur, au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales et au maire de Québec, avant de monter dans un appareil North Star à destination de Windsor. L'envolée se fit par les chutes Niagara, que l'appareil survola quelque temps pour permettre à l'Empereur de les admirer de la cabine du pilote. Une salve d'artillerie et l'inspection d'une garde d'honneur, le matin du 7 juin, marquèrent le départ du Canada de Sa Majesté Impériale. Le maire de Windsor et les personnalités officielles qui avaient accompagné les visiteurs depuis leur arrivée à l'aéroport de Boston se séparèrent de l'Empereur lorsqu'il s'engagea sur le pont international afin de poursuivre sa tournée des États-Unis.

La visite de l'empereur Hailé Sélassié au Canada aura singulièrement contribué à la réalisation d'un de ses rêves: élargir le cercle des amis de son peuple. En effet, tous ceux qui sont venus en contact avec lui ont été impressionnés et profondément touchés par sa grande dignité et sa simplicité, par sa bienveillance, sa bonne humeur, sa délicatesse et l'intérêt soutenu qu'il manifestait pour toutes choses. Ceux qui l'ont approché ont pu voir à quel point l'Empereur se préoccupe constamment des besoins et des possibilités de son peuple et recherche tous les moyens d'améliorer le bien-être national par une adaptation graduelle aux conditions de vie du continent nord-américain. Pour leur part, les Canadiens n'ont pas manqué, à l'occasion du voyage de Sa Majesté, d'admirer l'évolution rapide de l'Éthiopie, et ils ont été singulièrement fiers d'accueillir l'un des plus grands souverains de la longue lignée qui illustre l'histoire de ce pays.

# Le Commandement atlantique de l'OTAN

LE mieux connu des grands commandements de l'OTAN et probablement de tous les postes de commande de cette organisation est le SACEUR (Commandement suprême allié en Europe), dont le quartier général est SHAPE (État-major suprême des forces alliées en Europe). Il n'y a guère lieu de s'en étonner, puisque SHAPE, le plus gros quartier général, fut le premier organisé, et que le général Eisenhower fut le premier à occuper le poste de SACEUR, ce qui valut à celui-ci une large attention du public et un prestige marqué. En outre, les territoires qui relèvent des commandements subordonnés à SACEUR s'étendent du cap Nord, en Norvège, jusqu'au mont Ararat, en Turquie, le long de la ligne de front de la communauté atlantique. Il ne faut cependant pas oublier que l'OTAN comprend deux autres commandements de rang égal: le Commandement allié de l'Atlantique et le Commandement allié de la Manche et de la zone méridionale de la mer du Nord. C'est au premier des deux, le SACLANT, que nous nous intéresserons dans le présent article.

Le Commandement allié de l'Atlantique n'a pas de forces qui lui soient rattachées en permanence en temps de paix, ce par quoi il diffère du Commandement européen, qui a sous sa direction en Europe, dès le temps de paix, des forces qui lui sont effectivement assignées. Le Commandement atlantique dresse les plans des opérations que pourrait nécessiter une situation d'urgence et soumet de temps en temps à des exercices d'entraînement les forces que les pays membres destinent à servir dans ses cadres en cas de guerre. Ces forces sont navales surtout, mais elles comprennent aussi des forces terrestres et des forces aériennes à bases terrestres. Le Canada a effectué spécialement au Commandement atlantique trente-six bâtiments de la Marine royale canadienne et des avions de reconnaissance maritime du Corps d'aviation royal canadien.

## Tâche principale

En cas de guerre, la tâche principale du Commandement atlantique serait de protéger les communications vitales de l'Atlantique en gardant les routes de navigation et en interdisant l'accès à l'ennemi. L'autorité du Commandement atlantique s'exerce sur le secteur qui s'étend du tropique du Cancer au pôle Nord, et des côtes de l'Amérique du Nord à celles de l'Europe et de l'Afrique du Nord, à l'exclusion cependant de la Manche et des eaux qui environnent les îles Britanniques. La défense des îles de cette région, comme l'Islande ou les Açores, relève du Commandement atlantique, de même que tout appui à donner à des opérations de commandements voisins.

Le Commandement atlantique fut créé en 1952. Le 30 janvier de cette année-là, sur la recommandation du Président des États-Unis, les Suppléants du Conseil nommèrent l'amiral Lynde D. McCormick, de la Marine des États-Unis, commandant suprême allié de l'Atlantique. Il prit son poste le 10 avril au quartier général de Norfolk, en Virginie. On a constitué là un personnel international de quelque 350 militaires et d'un certain nombre de civils. Les officiers de l'état-major représentent huit pays de l'OTAN: Canada, Danemark, États-Unis, France, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni. La contribution du Canada est de dix officiers de marine et d'un officier d'aviation. Les autres militaires du quartier général appartiennent tous à la Marine des États-Unis, et un détachement de fusiliers marins des États-Unis monte la garde.

ment de  
mande-  
t-major  
t, puis-  
que le  
ni valut  
tre. les  
s'éten-  
g de la  
oublier  
mman-  
t de la  
LANT,

soient  
mman-  
ix, des  
antique  
rgence  
que les  
forces  
et des  
Com-  
enne et

e serait  
routes  
mande-  
cer au  
l'Afri-  
onment  
de ou  
ppui à

e cette  
bléments  
États-  
a ril.  
sonnel  
s. Les  
emark.  
tribu-  
n. Les  
États-  
de.



—SACLANT

**PLACE DES DRAPEAUX AU QUARTIER GÉNÉRAL DU SACLANT**

Chaque jour, les drapeaux des quatorze nations membres de l'OTAN flottent en face du quartier général de l'amiral McCormick à Norfolk, Virginie (É.-U.). Au centre, le drapeau du quartier général portont le sceau du SACLANT.

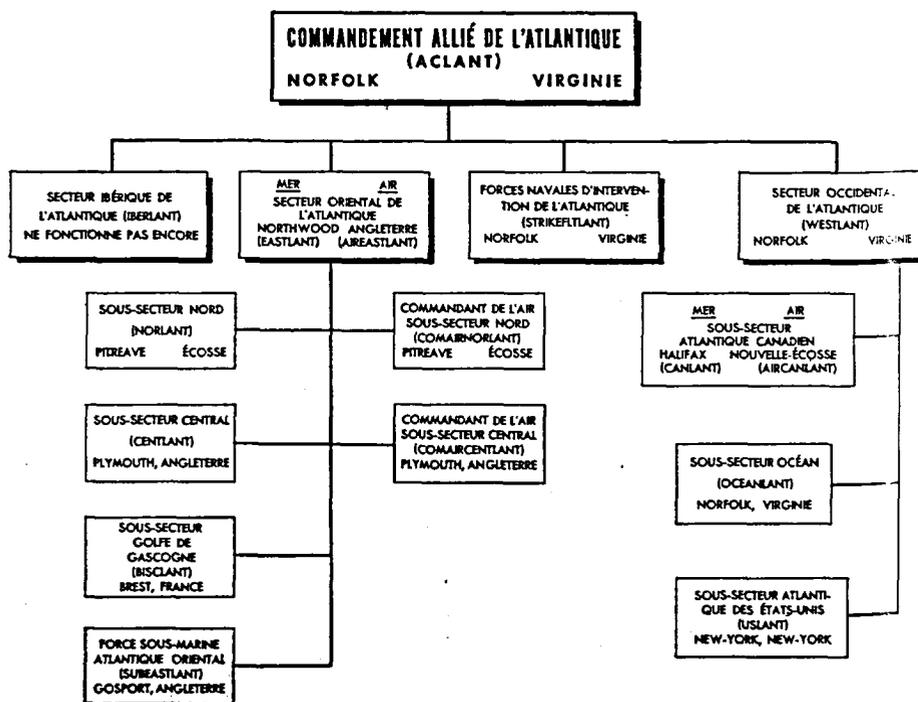
Le 12 avril 1954, l'amiral McCormick fut remplacé par l'amiral Jerauld Wright (É.-U.), qui est en même temps, dans son pays, commandant en chef de l'Atlantique et de la flotte de l'Atlantique. Le vice-amiral John F. Stevens, de la Marine royale, est adjoint au commandant suprême et le contre-amiral Leon J. Huffman, de la Marine des États-Unis, est chef d'état-major. Le vice-amiral Stevens est de plus commandant en chef britannique de la Station de l'Amérique et des Antilles.

Le personnel de SACLANT est réparti en sept divisions. (Voir tableau à la page 229.) La Division du personnel et de l'administration coordonne et exécute les tâches d'entretien du quartier général et de secrétariat et arrête en outre les directives de l'ensemble du Commandement en matière de personnel et d'administration. La Division des renseignements tient le SACLANT et ses commandements subordonnés au courant des moyens militaires de tout ennemi éventuel. La division la plus considérable, celle des plans et des opérations, établit les programmes et les plans de défense d'après la stratégie approuvée par l'OTAN, sous la direction du chef d'état-major adjoint. Celui-ci coordonne l'entraînement des forces affectées au SACLANT et organise à cette fin des opérations et des exercices combinés. La Division de la logistique élabore les méthodes propres à assurer aux forces du SACLANT un appui logistique efficace. Elle doit résoudre les problèmes inhérents à la standardisation du matériel et des méthodes et à l'exécution du programme d'infrastructure, c'est-à-dire d'installations fixes nécessaires aux forces du SACLANT. La Division des transmissions dresse les plans et établit les besoins en matière de transmissions et d'électronique; elle détermine des méthodes communes, fournit les installations requises, et enseigne aux effectifs les techniques adoptées. Le Contrôleur financier est chargé de la comptabilité, du budget, des finances et des achats. Les

quartiers généraux des commandements sont financés par un budget commun qu'alimentent tous les pays de l'OTAN; le contrôle de ces dépenses s'effectue sous la surveillance du Comité du budget militaire du Conseil de l'Atlantique-Nord. Le Service d'information renseigne le public sur l'activité du Commandement, dans la mesure où le lui permettent les restrictions de sécurité.

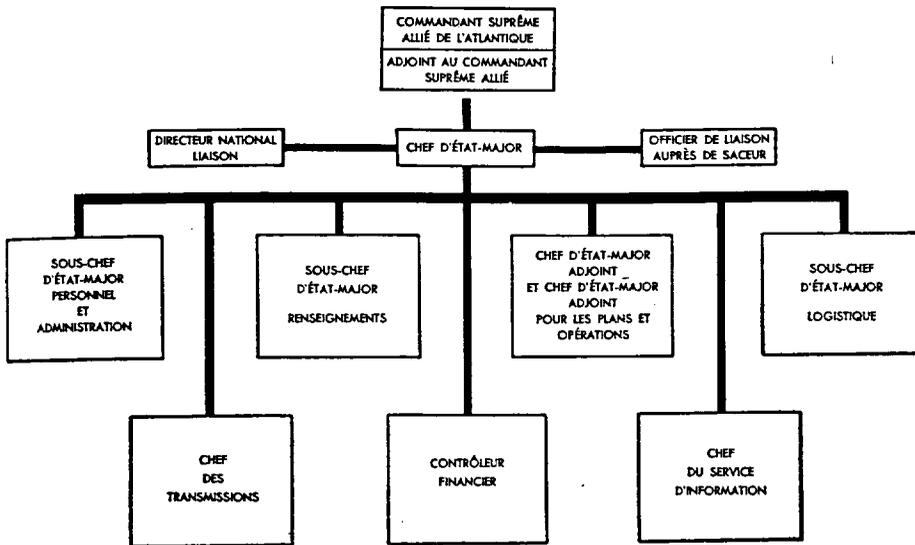
En outre, il y a deux officiers de liaison spéciaux. Il y a un officier de liaison auprès du SACEUR, à Paris, qui assure la liaison permanente avec le Commandement européen. Un Directeur des liaisons nationales au quartier général du SACLANT coordonne les relations quotidiennes du Commandement avec les agents de liaison nationaux. Ceux-ci, au nombre de dix, sont accrédités auprès de SACLANT par les pays de l'OTAN riverains de l'Atlantique: Belgique, Canada, Danemark, États-Unis, France, Islande, Norvège, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni; ils sont régulièrement informés de l'activité du Commandement par les diverses divisions. L'agent de liaison du Canada est le contre-amiral H. G. de Wolfe.

Les secteurs et sous-secteurs de commandement de SACLANT sont indiqués au tableau reproduit ci-dessous. Les principaux commandements subordonnés sont présentement au nombre de trois: celui du secteur oriental de l'Atlantique avec quartier général à Northwood (Angleterre); celui des forces navales d'intervention de l'Atlantique, avec quartier général à Norfolk (Virginie); celui du secteur occidental de l'Atlantique, qui a lui aussi son quartier général à Norfolk. Un quatrième commandement, celui du secteur ibérique de l'Atlantique, n'a pas encore été établi. Du Commandement du secteur occidental de l'Atlantique relève un Commandement aéronaval du sous-secteur atlantique canadien, dont le quartier général est établi à Halifax (Nouvelle-Écosse). Le contre-amiral R. E. S. Bidwell, de la Marine royale canadienne, et



ORGANISATION DE SACLANT

COMMANDEMENT ALLIÉ DE L'ATLANTIQUE • PERSONNEL DU QUARTIER GÉNÉRAL



le commodore de l'air A. D. Ross, du CARC, sont respectivement commandant naval et commandant de l'air de ce sous-secteur.

Des nombreux exercices organisés jusqu'ici par SACLANT, les plus importants ont été MAINBRACE et MARINER, deux grandes séries de manœuvres qui ont couronné des programmes annuels d'entraînement. MAINBRACE, exécuté à l'automne 1952 avec la participation de forces terrestres, navales et aériennes de l'OTAN, a duré treize jours. Ces opérations se déroulèrent dans l'Atlantique nord, de la Norvège septentrionale aux côtes du Danemark; elles comportèrent des assauts aériens contre des forces navales d'intervention et un détachement rapide de porte-avions, ainsi qu'un débarquement amphibie au Jutland pour appuyer des forces déjà en ligne contre un ennemi fictif. Le porte-avions léger *Magnificent* et le croiseur *Québec*, de la marine canadienne, participèrent aux manœuvres nautico-terrestres du Danemark. Au retour de cette opération, certaines unités des marines canadienne et américaine exécutèrent la manœuvre EMIGRANT, qui intéressait surtout la protection des routes de commerce.

L'exercice MARINER, qui s'est déroulé à l'automne 1953, a duré 19 jours; neuf pays de l'OTAN prirent part à ces opérations, dont l'objet était de tenir ouvertes les routes de navigation du nord de l'Atlantique. Cet exercice consista en des manœuvres des forces navales d'intervention combinées, dans les eaux nordiques, ainsi que dans la défense de convois, le contrôle naval du trafic maritime et la mise à l'essai des moyens actuels de transmissions. Au cours de cet exercice, une attention particulière a été accordée à la tactique de « chasse à mort », qui a pour objet de protéger le transport maritime contre les sous-marins, et aux assauts aériens contre des cibles terrestres et marines. L'expérience acquise au cours de l'exercice MAINBRACE a été mise à profit lors de l'exercice MARINER, qui a marqué des progrès fort encourageants. Le *Magnificent* y prit part de nouveau, ainsi que le croiseur *Ontario*, le contre-torpilleur d'escorte *Algonquin*, les frégates *La Hullose* et *Swansea*, de la marine canadienne, et trois escadrilles de reconnaissance en mer du CARC.

# La question palestinienne aux Nations Unies, octobre 1953 à avril 1954

*La première partie de cet article, publiée dans la livraison de juin, traitait surtout des relations entre Israël et la Jordanie.*

## Dérivation des eaux du Jourdain supérieur

LE Conseil de sécurité n'a pas encore terminé ses travaux relatifs au premier point qui lui fut soumis en octobre dernier sous le titre de « question palestinienne » : la plainte de la Syrie contre Israël à propos des travaux exécutés sur la rive occidentale du Jourdain dans la zone démilitarisée. Techniquement, cette question fut présentée au Conseil de sécurité comme une violation de certaines dispositions de la convention d'armistice israélo-syrienne relatives aux zones démilitarisées, mais il fut reconnu dès le début qu'une question plus vaste était aussi en cause, soit l'utilisation rationnelle des ressources hydrauliques de la région, qui intéresse non seulement Israël et la Syrie mais aussi la Jordanie et le Liban.

Le 2 septembre 1953, Israël commença à creuser un canal dans une des zones frontières démilitarisées, réclamée par la Syrie. Israël se proposait de dériver le cours principal du Jourdain supérieur de façon à lui permettre de dévaler une pente rapide, à quelque distance en dehors de la zone démilitarisée, à un point où une centrale électrique serait construite; l'eau se déverserait alors dans le lac de Tibériade, comme autrefois. La plus grande partie du canal devait être en dehors de la zone démilitarisée, mais une courte section devait être à l'intérieur de la zone et serait creusée à travers quelques propriétés arabes. Le 23 septembre, le général Bennike, chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, pria le Gouvernement d'Israël de donner l'ordre à la *Palestine Land Development Company* (Société palestinienne de mise en valeur des terres) d'arrêter les travaux dans la zone démilitarisée en attendant la conclusion d'un accord. Il était d'avis que, une fois le canal achevé, Israël serait en mesure de régler le débit du Jourdain dans la zone démilitarisée, au détriment de la vie civile normale, et de modifier à son gré la valeur que présente pour la Syrie cette zone créée pour séparer les forces armées des deux parties de façon à réduire au minimum la possibilité de conflit et d'incidents. Toutefois, le Gouvernement d'Israël contestait l'opinion du général Bennike que la construction du canal aurait un effet quelconque sur l'utilisation des terres appartenant à des Arabes dans la zone démilitarisée. Il donnait l'assurance que le volume d'eau du Jourdain disponible à l'heure actuelle pour l'irrigation par les propriétaires ou cultivateurs arabes serait le même à l'avenir. Soutenant que des travaux pacifiques d'un caractère éminemment constructif et utile dans la zone démilitarisée ne devraient pas être interrompus, il passa outre à la demande du général Bennike et permit leur continuation.

## Au Conseil de sécurité

Le Gouvernement de la Syrie saisit le Conseil de sécurité de la question le 16 octobre. Il accusait Israël de violer la convention d'armistice en empiétant sur les droits des habitants de la zone démilitarisée, en empêchant les riverains

premier  
pales-  
écutés  
ement.  
tion de  
relatives  
on plus  
drauli-  
aussi la

ne des  
sait de  
être de  
militari-  
erserait  
u canal  
ait être  
es. Le  
Nations  
raël de  
nienne  
isée en  
chévé,  
tarisée.  
ue pré-  
s deux  
idents.

ke que  
terres  
ce que  
on par  
nt que  
ans la  
mande

estion  
piérant  
erains



Le Jourdain, au pont des Filles de Jacob, près duquel ont été entrepris en septembre 1953 des travaux de dérivation.

syriens d'irriguer leurs terres avec l'eau du Jourdain et en organisant des opérations militaires dans le secteur central de la zone démilitarisée tout en creusant le canal. Le 20 octobre, le général Bennike écrivit une deuxième fois au Gouvernement d'Israël, expliquant pourquoi il avait demandé la cessation de la construction du canal dans la zone démilitarisée et rappelant au ministre des Affaires étrangères l'autorité dont le président de la Commission mixte d'armistice, désigné par les Nations Unies, avait été investi par la convention d'armistice, avec le consentement des deux parties. Cette autorité une fois accordée, dit-il, on ne pouvait pas admettre que l'une ou l'autre partie pût décider si le représentant des Nations Unies agissait ou non en conformité de ses attributions. « Cela amènerait l'anarchie dans la zone démilitarisée. » Il avait été entendu, en effet, que dans les cas où il y aurait divergence de vues en ce qui concerne l'interprétation de la convention d'armistice par rapport à la zone démilitarisée, l'interprétation de la Commission mixte d'armistice serait acceptée.

Le général Bennike faisait remarquer ensuite que l'Article V de la convention d'armistice prévoyait la protection des droits des propriétaires arabes dont les terres ne devaient pas être transformées en chantiers, non plus qu'inondées ou privées d'eau sans le consentement des propriétaires. Après enquête, il avait constaté non seulement que le cours normal de la vie civile avait déjà été entravé dans la région mais aussi que l'exécution du projet de centrale électrique causerait probablement des perturbations plus considérables. La construction du canal projeté modifierait de façon permanente le débit du Jourdain. Elle porterait atteinte aux intérêts d'un certain nombre de cultivateurs et générerait l'irrigation de terres fertiles situées en Syrie, en dehors de la zone démilitarisée. Dans l'accord franco-britannique du 7 mars 1923, il avait été prévu que tous droits existants, en ce qui concerne l'utilisation des eaux du Jourdain par les habitants de la Syrie, seraient maintenus sans

changement. Cela laissait entendre qu'il y avait en dehors de la zone démilitarisée des droits de captation d'eau qu'on ne pouvait pas faire dépendre du bon vouloir du Gouvernement d'Israël.

Le 27 octobre, quand le Conseil de sécurité se réunit pour discuter le fond de la question, la construction du canal dans la zone démilitarisée était déjà assez avancée, mais Israël consentit à suspendre ses travaux dans cette zone, en attendant que le Conseil de sécurité pût étudier la question, et concentra ses efforts sur la construction du canal en dehors de la zone démilitarisée pendant que les conditions atmosphériques le permettaient. Le représentant d'Israël affirma que son Gouvernement n'avait pas hérité des traités internationaux signés par le Royaume-Uni comme puissance mandataire en Palestine. Il soutint que le Conseil de sécurité avait déjà décidé que la Syrie n'aurait aucun droit de veto sur les travaux de drainage exécutés par Israël dans la zone démilitarisée. Il rejeta l'argument que la dérivation proposée du cours principal du Jourdain supérieur aurait une importance militaire dans la zone démilitarisée. Il nia que l'aménagement de la centrale électrique projetée pût porter atteinte aux intérêts des propriétaires arabes et demanda au Conseil de sécurité d'appuyer les plans d'Israël en vue de l'irrigation et de l'électrification de cette zone par un bon emploi des ressources hydrauliques disponibles, en dépit des objections que pourrait soulever un voisin désireux d'étrangler l'économie israélienne.

### Objections de la Syrie

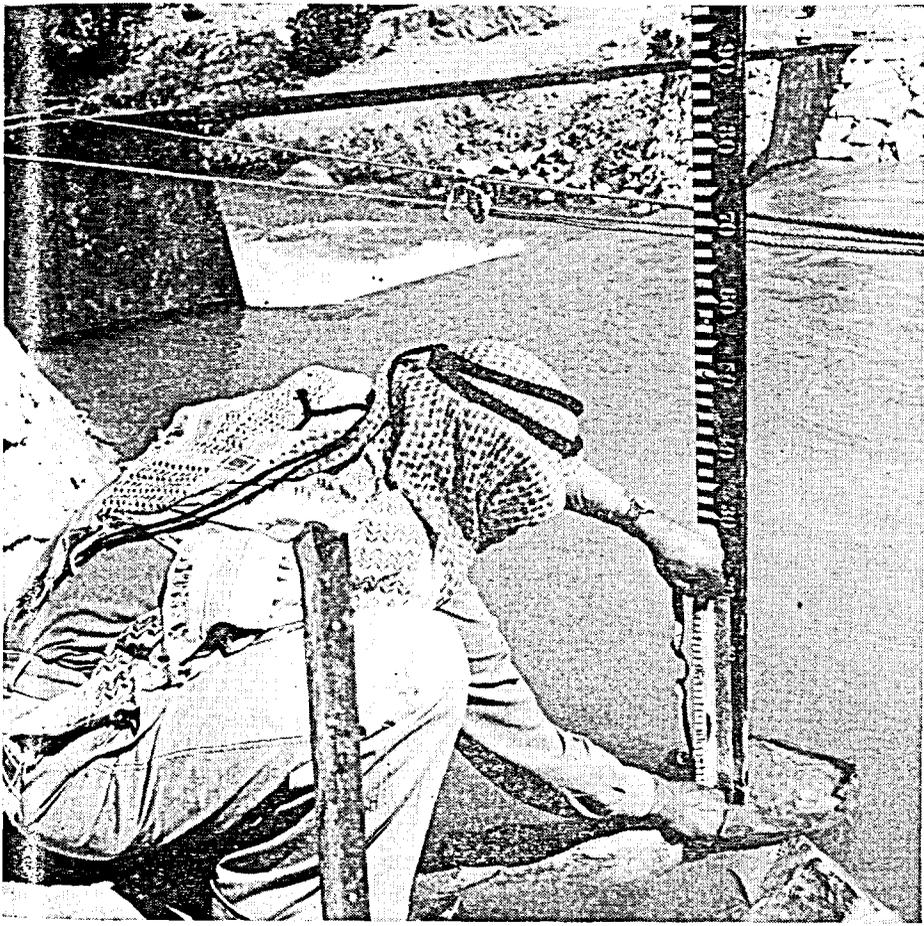
Les objections principales de la Syrie à la construction du canal étaient les suivantes. La zone démilitarisée avait été placée sous un régime spécial parce que la question de souveraineté n'avait pas été réglée. Après l'achèvement du canal, Israël pourrait exercer son autorité sur la vie civile de toute la région, ce qui équivaldrait à son annexion. L'envoi dans la zone d'agents de police israéliens pour protéger les ouvriers qui construisaient le canal violait nettement la convention d'armistice. Israël s'empressait d'achever ses propres projets d'irrigation et d'électrification afin de pouvoir présenter au monde un fait accompli avant que pût être mis à exécution un plan international d'utilisation rationnelle des ressources hydrauliques de la région. La Syrie contestait le droit d'Israël à disposer par une action unilatérale de ce qu'elle considérait comme un fleuve international sans avoir au préalable demandé le consentement des autres parties intéressées.

Le débat au Conseil de sécurité se continua par intervalles jusqu'au 20 janvier; ce jour-là fut mise aux voix une résolution proposée par les États-Unis, la France et le Royaume-Uni. Cette résolution appuyait l'action du général Bennike qui avait demandé la suspension de la construction du canal, prié les parties de se conformer à toutes les décisions qu'il prenait et aux demandes qu'il leur adressait dans l'exercice de l'autorité dont l'avaient investi les conventions d'armistice, et rappelé aux parties la fonction dévolue à la Commission mixte d'armistice en ce qui concerne l'interprétation des dispositions de l'accord relatives aux zones démilitarisées. Si l'on voulait favoriser le retour d'une paix permanente en Palestine, il était essentiel que la convention d'armistice soit strictement et fidèlement observée. Le Chef d'état-major devait chercher le moyen de concilier les intérêts israéliens et syriens, — y compris la jouissance intégrale en toutes saisons des droits d'irrigation existants, — tout en sauvegardant les

démili-  
dre du  
  
uter le  
ce était  
s cette  
et con-  
itarisée  
sentant  
terna-  
lestine.  
n'aurait  
dans la  
u cours  
la zone  
tée pût  
hseil de  
fication  
bles. en  
er l'éco-

ient les  
al parce  
ment du  
région,  
e police  
ttement  
ts d'irri-  
cco-mpli  
ration-  
le droit  
comme  
ent des

u'an 20  
ts-1 mis,  
général  
prié les  
des qu'il  
ventions  
n mixte  
rd rela-  
aix per-  
st:icte-  
moyen  
nté:rale  
lant les



Un réfugié arabe est chargé de mesurer chaque jour le débit du Yarmouk, qui se déverse dans le Jourdain en aval du lac de Tibériade.

droits des particuliers dans la zone démilitarisée. Il devait également prendre les mesures de conciliation qu'il trouverait appropriées, conformément à l'accord d'armistice. Le projet de résolution priait les Gouvernements d'Israël et de Syrie de collaborer avec le général Bennike à cette fin et de s'abstenir de toute action unilatérale préjudiciable.

Ce projet de résolution, bien qu'appuyé par sept membres du Conseil de sécurité, ne fut pas adopté à cause d'un veto soviétique. L'U.R.S.S. et le Liban votèrent contre parce que le général Bennike n'était pas chargé de concilier les intérêts des Gouvernements en question; ils soutenaient que l'expression employée, « concilier les intérêts israéliens et syriens », pourrait être prise dans le sens des intérêts des seuls cultivateurs syriens locaux. Le Liban présenta en conséquence un autre projet de résolution qui suggérait une conciliation des « parties » au différend. Celui-ci n'a pas encore été discuté.

Le 24 février, le Secrétaire général des Nations Unies annonça la désignation d'une commission du secrétariat présidée par M. Ralph Bunche et chargée d'examiner divers plans actuellement à l'étude en vue de la bonne utilisation des ressources hydrauliques du Jourdain.

## Rapports entre Israël et l'Égypte

Le 28 janvier, huit jours après que le Conseil de sécurité eut voté sur la résolution précitée, Israël le pria d'étudier la question des restrictions imposées par l'Égypte au passage par le canal de Suez des navires faisant commerce avec Israël et celle des entraves à la navigation dans le golfe d'Akaba. L'Égypte répondit le 3 février en demandant au Conseil de sécurité d'examiner les violations de la convention d'armistice dans la zone démilitarisée d'el Aoudjeh. Le Conseil de sécurité décida de discuter les deux points séparément. L'étude de la question relative à l'ingérence égyptienne dans le trafic maritime commença le 5 février et se continua jusqu'au 29 mars. Le deuxième point n'a pas encore été discuté: l'Égypte n'y tient pas beaucoup et Israël s'y oppose parce qu'un recours relatif à la décision prise dans la question d'el Aoudjeh a été introduit devant une commission spéciale qui ne s'est pas encore prononcée. Israël soutient que, par conséquent, la question d'el Aoudjeh est encore en suspens et ne peut être discutée au Conseil de sécurité. Le 12 mars, pendant que la plainte d'Israël relative à l'ingérence dans la navigation du canal de Suez était encore à l'étude, l'Égypte remit aux membres du Conseil de sécurité des plaintes documentées sur l'agression israélienne dans la région de Gaza; ces plaintes avaient pour but de compléter sa plainte antérieure relative aux conditions qui règnent dans la zone démilitarisée d'el Aoudjeh, mais l'Égypte n'insista pas cette fois non plus pour obtenir l'intervention du Conseil de sécurité.

Le représentant israélien attira l'attention du Conseil de sécurité sur le fait qu'au mépris d'une résolution du 1<sup>er</sup> septembre 1951, l'Égypte avait continué d'entraver la circulation des navires et des cargaisons qui passaient par le canal de Suez à destination d'Israël et avait étendu son blocus au golfe d'Akaba. Le Conseil de sécurité avait prié l'Égypte de mettre fin aux restrictions apportées dans le canal de Suez au trafic commercial international, « quelle qu'en fût la destination ». Non seulement elle avait maintenu ces restrictions, mais peu de temps auparavant elle avait ajouté à la liste des marchandises désignées comme étant de contrebande les matières alimentaires et toutes autres denrées jugées de nature à renforcer, « de quelque façon que ce fût », le potentiel de guerre israélien. Cette politique était contraire à la Charte; elle violait nettement les dispositions de la Convention de Constantinople de 1888, qui avait garanti la liberté du commerce dans le canal de Suez; elle était contraire également aux dispositions de la Convention d'armistice israélo-égyptienne, aux termes de laquelle les parties avaient renoncé aux actes d'hostilité réciproque. Le Conseil de sécurité avait déjà prononcé un jugement sur la politique égyptienne. Ce qu'Israël lui demandait cette fois était de trouver des moyens pour s'assurer que l'Égypte se conformerait à la résolution du 1<sup>er</sup> septembre 1951 et remplirait les obligations stipulées dans la convention d'armistice.

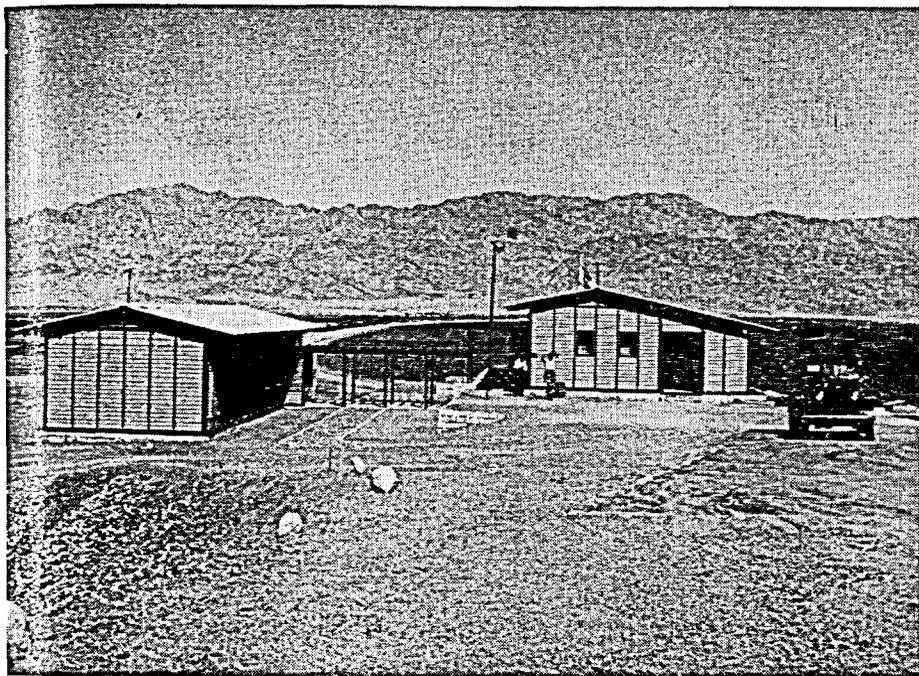
Les porte-parole arabes défendirent la position égyptienne en affirmant que la résolution du 1<sup>er</sup> septembre 1951 n'avait pas suffisamment tenu compte du droit de légitime défense accordé à l'Égypte par la Convention de 1888. La convention d'armistice elle-même n'avait pas aboli le droit d'un belligérant d'empêcher des provisions de parvenir jusqu'aux forces armées d'un adversaire qui se préparait peut-être à une action militaire.

Le 29 mars fut mise aux voix une résolution présentée par la Nouvelle-Zélande qui rappelait la résolution du Conseil de sécurité du 1<sup>er</sup> septembre 1951, notait avec une « vive inquiétude » que l'Égypte ne s'était pas conformée

sur la  
posées  
e avec  
Égypte  
viola-  
eh. Le  
ude de  
mença  
encore  
qu'un  
roduit  
él sou-  
oens et  
plante  
encore  
s docu-  
avaient  
ègnent  
tte fois

r le fait  
ontinué  
e canal  
aba. Le  
portées  
n fut la  
peu de  
comme  
jugées  
guerre  
ment les  
ranti la  
ent aux  
s de la-  
Conseil  
me. Ce  
assurer  
mplrait

ffirmant  
compte  
888. La  
ligérant  
versaire  
  
ou elle-  
ptembre  
nformée



Premiers bâtiments érigés au port israélien d'Elath, sur le golfe d'Akaba.

à cette résolution, pria l'Égypte de s'y conformer « selon les obligations que lui imposait la Charte » et déclarait que la question des incidents du golfe d'Akaba relevait en premier lieu de la Commission mixte d'armistice. La Chine s'abstint de voter, huit membres du Conseil de sécurité appuyèrent la résolution et seuls le Liban et l'Union soviétique votèrent contre. La résolution ne fut pas adoptée à cause du veto de l'U.R.S.S. : le représentant soviétique reconnut que la Convention de Constantinople de 1888 avait eu pour but de sauvegarder le principe de la liberté du commerce dans le canal de Suez, mais il affirma que l'initiative des premières démarches pour protéger ce principe n'avait pas été laissée aux États qui se trouvent être aujourd'hui membres du Conseil de sécurité, mais aux représentants en Égypte des neuf signataires de la Convention. C'est à ces États et à leurs successeurs qu'il appartient de discuter les décisions de principe relatives à la liberté du commerce dans le canal.

Ce deuxième veto mis à une résolution sur la question palestinienne eut lieu durant la période d'agitation violente qui suivit l'attaque contre un autobus israélien dans le défilé du Scorpion, la sortie d'Israël de l'une des quatre Commissions mixtes d'armistice et l'attaque israélienne contre le village jordanien de Nahhalin. Au cours des quatre semaines qui suivirent, la situation continua d'être extrêmement critique le long de la ligne d'armistice israélo-jordanienne et, près de la frontière égyptienne, le long de la bande littorale de Gaza, encombrée de réfugiés. Pendant ce temps-là, les membres du Conseil de sécurité consacèrent presque toute leur attention à la recherche de la manière la plus efficace d'aborder une phase apparemment nouvelle des efforts déployés par les Nations Unies pour favoriser la paix dans la région bouleversée par la transformation d'après-guerre de l'ancien territoire sous mandat de Palestine.

# Le Canada et les Nations Unies

## Les conversations de Londres sur le désarmement

LES débats à huis clos du sous-comité de la Commission du désarmement ont pris fin à Londres après vingt séances tenues du 13 mai au 22 juin. Créé par la Commission du désarmement le 19 avril, en conformité d'une résolution adoptée par l'Assemblée générale au cours de sa huitième session, ce sous-comité se composait des États-Unis, de la France, du Royaume-Uni, de l'URSS et du Canada.

Parmi les propositions et mémoires relatifs aux divers aspects de la question du désarmement qui ont été étudiés par le sous-comité, on relève notamment:

Un mémoire présenté par la France et le Royaume-Uni le 11 juin 1954.

Un document de travail sur les méthodes à suivre pour appliquer et mettre en œuvre les programmes de désarmement: L'établissement d'organismes internationaux de contrôle ayant des droits, pouvoirs et fonctions appropriés. (Présenté par les États-Unis le 25 mai 1954.)

Une proposition de l'Union des Républiques socialistes soviétiques présentée le 11 juin 1954.

La Commission du désarmement avait recommandé que le sous-comité lui présentât son rapport au plus tard le 15 juillet; le rapport lui a été remis le 22 juin. Il doit être examiné à New-York par la Commission du désarmement, dont la prochaine réunion est fixée à la troisième semaine de juillet. La teneur n'en est pas encore connue.

## La trente-septième conférence annuelle de l'Organisation internationale du Travail

La trente-septième conférence annuelle de l'Organisation internationale du Travail s'est tenue à Genève du 2 au 24 juin 1954. Conformément au système tripartite de représentation adopté par l'OIT, chacun des soixante-six pays membres envoie une délégation composée de représentants de l'État, des employeurs et des ouvriers. Le Canada a délégué à la Conférence sept représentants de l'État, dirigés par M. A. H. Brown, sous-ministre du Travail, cinq représentants des employeurs, ayant à leur tête M. Harry Taylor, de la maison Union Carbide Canada Ltd., et cinq représentants des ouvriers, ayant à leur tête M. Claude Jodoin, du Congrès des métiers et du travail du Canada.

Le retour à l'OIT de certains pays du bloc soviétique a constitué l'un des événements les plus importants de cette conférence. L'Union soviétique, qui en était membre dans les années 30, a de nouveau adhéré à l'OIT peu de temps avant la trente-septième conférence. On lui a attribué l'un des dix sièges du conseil d'administration qui sont réservés aux grands pays industriels, au nombre desquels figure le Canada. L'Ukraine et la Biélorussie ont aussi adhéré à l'OIT peu de temps avant la trente-septième conférence. La Hongrie et la Bulgarie, membres inactifs depuis quelques années, ont envoyé des délégations cette fois. La Roumanie a demandé son admission, mais comme elle n'est pas membre de l'ONU et n'a jamais appartenu à l'OIT, sa demande devait être approuvée par

la Conférence à la majorité des deux tiers. Elle retira sa demande avant qu'il fût question d'un vote. La Pologne et la Tchécoslovaquie continuent d'être membres de l'OIT.

Les pouvoirs des délégués représentant les employeurs et les ouvriers du bloc soviétique ont été contestés par les employeurs et les ouvriers de certains autres pays. Ceux-ci, soutenant que les délégués des employeurs de l'U.R.S.S. et des pays satellites n'étaient en fait que des fonctionnaires de l'État et que les délégués des ouvriers ne représentaient pas des organisations ouvrières libres, proposèrent qu'il leur fût refusé de siéger. Cette proposition fut rejetée, la majorité se montrant d'avis qu'aucune disposition de la constitution de l'OIT n'empêchait d'admettre les délégués du bloc soviétique.

La conférence s'est acquittée de sa tâche habituelle de revue du travail accompli par l'OIT. La question de l'assistance technique a reçu une attention particulière et a donné lieu à une discussion générale. Les autres domaines dans lesquels une intervention de l'OIT a été envisagée sont ceux du logement, de la réduction des heures de travail, de la réadaptation professionnelle des invalides et des congés payés.

### La septième Assemblée mondiale de la santé

La septième Assemblée mondiale de la santé s'est réunie à Genève du 4 au 22 mai 1954. L'Assemblée, autorité suprême de l'Organisation mondiale de la santé, se réunit chaque année afin de permettre aux quatre-vingt-un membres de l'Organisation de passer le travail de celle-ci en revue et de l'orienter pour l'avenir. Le Canada y était représenté par une délégation de six membres ayant à sa tête le D<sup>r</sup> F. G. Robertson, député, adjoint parlementaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le docteur J. L. Togba, directeur général du Service national de l'hygiène du Libéria, fut élu président de l'Assemblée.

Le rapport présenté par le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé exposait les progrès accomplis dans la réalisation de programmes internationaux fort divers, l'aide accordée par l'OMS à certains États en vue d'améliorer leurs services d'hygiène et de faire disparaître certaines maladies, le travail effectué par les comités régionaux de l'OMS et par l'Organisation elle-même dans des domaines tels que les réglementations sanitaires internationales, la statistique de la morbidité et la normalisation de diverses substances utilisées en thérapeutique et pour les diagnostics.

L'Assemblée a décidé de porter le budget de l'OMS à \$9,500,000 en 1955, contre \$8,500,000 en 1954. D'autres décisions ont aussi été prises, notamment celle d'admettre la Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland comme membre associé de l'OMS, et celle de ne pas augmenter le nombre des pays représentés au sein du Conseil exécutif de l'OMS. Il y eut aussi des discussions techniques sur les problèmes de santé publique des régions rurales.

L'Assemblée a enfin décidé, à l'invitation du Gouvernement mexicain, de tenir la huitième Assemblée mondiale de la santé à Mexico, en 1955.

# Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

**P**EU avant la fin de la dernière guerre, le Président Roosevelt, qu'inquiétait l'éventualité d'une pénurie mondiale de vivres, invita toutes les Nations Unies et les nations associées à une conférence à Hot-Springs (Virginie), en mai 1943, en vue de discuter la possibilité d'accroître la production alimentaire et de relever les niveaux de vie dans le monde. Le Président estimait que la question de l'alimentation étant d'une importance vitale pour tous les pays, elle pouvait donner lieu à une collaboration et à un effort international efficaces. Quarante-deux pays répondirent à son appel, et l'un des résultats de la conférence de Hot-Springs fut la création, à Québec, en 1945, de la première institution spécialisée des Nations Unies, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture.

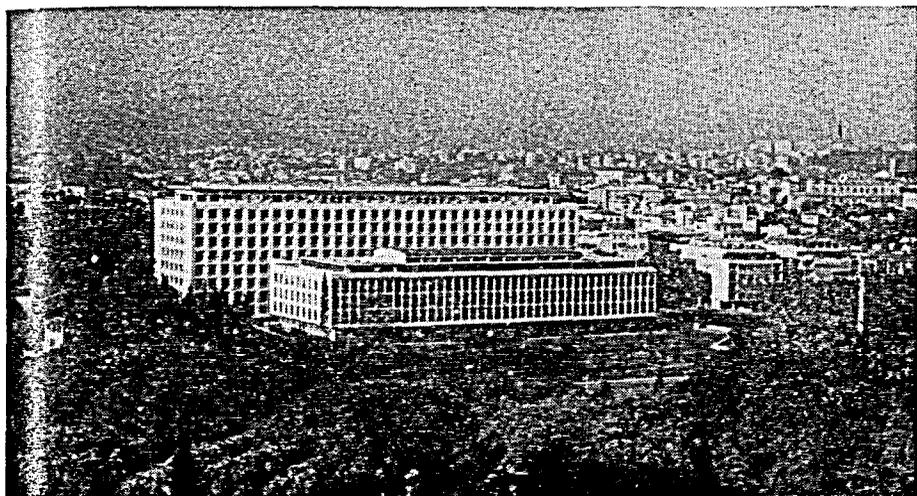
L'idée de recourir à la collaboration internationale pour résoudre le problème du besoin croissant de denrées alimentaires dans le monde était nouvelle, mais l'Organisation ne s'en est pas moins attaquée à la tâche avec optimisme et détermination. Aujourd'hui, elle réunit soixante et onze pays membres et démontre chaque année que la collaboration internationale peut aider à régler plusieurs des problèmes de nutrition qui se posent dans le monde.

## Assistance technique

Durant les premières années de son existence, l'OAA dut chercher à déterminer les besoins alimentaires des régions insuffisamment développées. L'une de ses premières tâches fut donc de mener une enquête sur l'alimentation dans le monde. A la suite de cette enquête, il apparut que le niveau de l'alimentation dans les pays sous-développés était fort au-dessous du minimum normal et qu'il fallait le relever, au moins partiellement, en accroissant la production vivrière dans ces pays mêmes. Pour pouvoir utiliser au mieux à cette fin les ressources locales, l'OAA se rendit compte qu'une modernisation des procédés et pratiques en usage s'imposait. Des spécialistes de toutes les parties du monde furent donc invités à travailler à l'adoption de méthodes plus efficaces de production ainsi qu'à la formation d'un personnel local capable de poursuivre l'œuvre amorcée. Ce fut le début de ce qu'on est maintenant convenu d'appeler l'assistance technique internationale.

Les progrès furent d'abord lents, parce qu'il fallait procéder au préalable à de longs travaux de recherches. On ne disposait que de fournitures et de fonds restreints, sans compter qu'on devait mettre au point d'innombrables détails d'organisation et de méthode. L'entreprise reçut une nouvelle impulsion quand, en 1950, fut lancé le Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies. Grâce aux fonds supplémentaires qui lui furent alloués, l'OAA put élargir sensiblement son plan d'utilisation des connaissances techniques de nombreux pays dans l'exécution des divers aspects de son œuvre. De plus, l'OAA collabore présentement à plusieurs projets d'assistance technique tels que ceux des autres institutions spécialisées et de l'Administration de l'aide américaine à l'étranger, du plan de Colombo et de la Fondation Ford.

L'importance de la contribution de l'OAA à l'assistance technique ressort du fait que 624 experts techniques, venus de 54 nations, étaient à l'œuvre en



#### SIÈGE DE L'OAA

Siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à Rome.

1953 dans 52 pays ou régions. Outre les services de techniciens étrangers, l'aide aux nations membres comporte l'institution de bourses de recherches. Celles-ci sont accordées à des ressortissants du pays aidé pour leur permettre d'acquérir, dans des régions économiquement plus avancées, une formation et une expérience se rattachant directement aux tâches qui leur seront confiées au retour. Au cours de 1953, 44 pays ont accueilli 469 boursiers venant de 40 pays. L'OAA n'intervient pas de sa propre initiative, mais à la demande des pays qui ont besoin d'assistance et suivant leurs désirs. Elle collabore à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans en dispensant des conseils techniques et les services de techniciens spécialisés.

#### Travail de l'OAA

Les problèmes qui intéressent l'OAA et qu'elle s'efforce de résoudre en recourant à diverses formes de collaboration internationale, notamment à l'assistance technique directe, ont trait à l'agriculture, à la pêche, à la sylviculture et à l'alimentation. Il existe dans l'ensemble deux sortes d'entreprises: celles dont les résultats sont immédiatement perceptibles, telles que la lutte contre les maladies des animaux, et les entreprises à longue échéance telles que l'assèchement des terres, la conservation des forêts et le développement de l'industrie de la pêche.

Dans le domaine agricole, les projets auxquels l'OAA prête son assistance portent sur l'irrigation et l'assèchement des terres, la lutte préventive contre la maladie et l'amélioration des cultures. A cette dernière catégorie d'entreprises se rattache le projet coopératif de culture sélective du riz, auquel participent des chercheurs de presque tous les pays d'Extrême-Orient.

Une partie du travail qui présente un intérêt particulier pour le Canada consiste en des recherches sur la peste bovine. Cette maladie est considérée comme le principal agent destructeur du bétail; ses victimes dans le Sud asiatique se chiffrent annuellement à quelque 500,000 têtes de bétail, et les pertes qu'elle cause à l'industrie de l'élevage en Amérique du Nord s'élèvent chaque année à 18 millions de dollars environ. Si l'on trouve un vaccin pour



—Nations Unies

#### AIDE À LA YOUGOSSAVIE

Certaines régions de Yougoslavie se prêtent à la culture du coton; l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture a chargé un spécialiste canadien, M. F. S. Parsons, d'étudier sur place la possibilité d'étendre cette culture à d'autres parties du pays. Avec une technicienne de laboratoire, M. Parsons examine des échantillons de coton à l'Institut agricole de Yougoslavie.

la combattre, on économisera plus d'argent qu'il n'en faut pour financer tout le programme d'assistance technique des Nations Unies.

Au chapitre des forêts, la demande de bois d'œuvre dans le monde ne cesse d'augmenter. On découvre de nouveaux usages pour les produits du bois et les matières qui se perdaient auparavant en rebuts. En dépit des progrès technologiques, une augmentation de la production et une direction plus efficace de la sylviculture s'imposent. Un travail préparatoire considérable a été effectué dans le sens de l'instauration d'une politique forestière mondiale. Protection des forêts, reboisement, érosion du sol, particulièrement par l'eau, aménagement de papeteries et construction expérimentale d'habitations, autant de domaines dans lesquels on s'efforce d'améliorer la situation des pays insuffisamment développés. En Birmanie, par exemple, on fait servir les bois durs périssables à la fabrication synthétique de matériaux de construction et on érige des maisons préfabriquées, qui sont présentement soumises à des essais à Rangoon.

En matière de pêche, on s'applique, non seulement à accroître la production de poisson et à perfectionner les méthodes de pêche, mais à améliorer la mise en vente et les moyens de préservation. En Extrême-Orient, notamment, l'aménagement de viviers se répand, ce qui assure aux indigènes une source d'aliments frais à proximité de leurs demeures. En deux ans, un vivier de Thaï-

lande a produit à lui seul un millier de livres de tilapia. Des établissements de pisciculture produisent présentement des alevins au rythme de 100,000 par mois. En ce qui concerne les pêcheries hauturières, on a mis à l'essai avec grand succès des méthodes plus efficaces de pêche et d'entreposage ainsi que des bateaux de pêche construits selon une formule plus moderne.

De pair avec le développement de l'agriculture et de l'industrie de la pêche se poursuit l'exécution d'un programme d'alimentation améliorée comprenant l'enseignement des arts domestiques. On s'efforce d'implanter de meilleures habitudes alimentaires et de tirer plein parti des produits locaux pour renforcer la valeur des régimes alimentaires. De plus, dans la recherche d'une solution à ces problèmes, l'OAA coopère avec d'autres organismes tels que l'Organisation mondiale de la santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

Les services économiques et statistiques de l'OAA rendent service aussi bien aux pays économiquement avancés qu'aux pays insuffisamment développés, du fait qu'ils permettent d'obtenir une idée assez juste de la situation économique de la plupart des régions du monde, assurant ainsi, en quelque sorte, un service mondial de renseignements pour ce qui est des progrès de l'alimentation et de l'agriculture. L'OAA publie sur la production et le commerce annuels des statistiques qui renferment les données parues dans les bulletins mensuels, ainsi qu'une revue annuelle de la situation alimentaire mondiale. Une deuxième enquête mondiale sur l'alimentation s'est terminée récemment.

Une autre tâche importante de l'OAA consiste dans la mise en œuvre de la Convention internationale sur la protection des plantes. Ratifiée jusqu'ici par trente pays, dont le Canada, la Convention a fait beaucoup pour arrêter l'expansion des agents destructeurs des plantes, qui nuisaient sérieusement au commerce. Les pays signataires ont adopté dans ce sens diverses mesures efficaces; la simplification et l'uniformisation des certificats attestant la santé des plantes ont aidé à éliminer la confusion et les difficultés administratives qu'on connaissait auparavant, et enfin les contacts directs entre services nationaux d'inspection ont facilité l'abolition des dispositions législatives d'un caractère trop restrictif ou prohibitif.

### Contribution du Canada

Le Canada a fourni des techniciens en vue d'aider à la mise en œuvre des diverses formes d'assistance technique auxquelles s'intéresse l'OAA. Ces experts ont été recrutés au sein des services gouvernementaux et de l'industrie privée. Au cours des années 1952-1953, 27 Canadiens travaillaient sur place pour l'OAA, la plupart dans le domaine de l'agriculture, et les autres dans ceux de la sylviculture, de la pêche et de l'alimentation.

Par exemple, un Canadien s'est vu confier la direction d'une mission de l'OAA en Éthiopie. Riche en possibilités agricoles, ce pays est encore incapable de les réaliser faute de personnel compétent et de moyens de formation. Travaillant de concert avec le ministère de l'Agriculture, la mission, composée de sept membres, a élaboré des plans à court terme ainsi qu'un programme sexennal de mise en valeur. Comme c'est le café qui occupe la première place dans le commerce éthiopien d'exportation, elle s'est appliquée à améliorer les méthodes de production et de transformation de la graine de café. D'autre part, les importations de coton représentent au moins la moitié des importations totales de l'Éthiopie, ce qui creuse une large brèche dans ses réserves de devises étrangères. Là encore, on s'est efforcé de moderniser les méthodes de production, avec le résultat que certaines améliorations sont en bonne voie.



#### AIDE À LA THAÏLANDE

Relever la production et la consommation de poisson constitue en Extrême-Orient le moyen le plus pratique de remédier à la carence générale de protéine dans le régime alimentaire. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a envoyé en Thaïlande un spécialiste en pisciculture pour former des techniciens et collaborer avec eux au développement de l'industrie de la pêche à l'intérieur du pays. Triage d'une prise, par espèces et par grosseurs; au centre, une cliente.

L'Éthiopie ne fournit qu'un exemple des efforts déployés par le Canada. En Irak, un Canadien a assumé l'organisation d'un département des arts domestiques et a fait partie d'une commission de l'alimentation. En Yougoslavie, un Canadien a collaboré à l'établissement d'un programme d'amélioration de la culture du coton. Des Canadiens se sont joints aux équipes de l'OAA dans certains pays sud-américains pour aider à organiser l'enseignement de la statistique. D'autres ont consacré leurs efforts à divers domaines dans nombre de pays: Ceylan, Grèce, Finlande, Corée, Afghanistan, Iran, Inde et Pakistan.

Plusieurs bourses d'études ont été accordées à des citoyens de pays membres de l'OAA pour leur permettre de recevoir au Canada une formation se rattachant aux tâches qu'ils remplissent déjà ou auront à remplir dans leurs pays.

Fait intéressant, le Canada a bénéficié lui-même d'une assistance technique de l'OAA. En effet, un architecte spécialisé dans les plans et techniques relatifs aux bateaux de pêche a conseillé le gouvernement provincial de Terre-Neuve sur l'industrie de la pêche de cette province.

Bon nombre de projets de l'OAA tendant à relever la production par une amélioration des méthodes ne sauraient aboutir à des résultats avant quelques années. En attendant, ces entreprises valent, en fait de formation et d'expérience, d'importants progrès aux pays qui ont réclamé de l'assistance et qu'on ne peut aider que s'ils veulent vraiment faire leur part. Ce nouvel apport de formation et d'expérience va leur permettre de poursuivre et de parachever des programmes grâce auxquels il deviendra possible d'assurer aux populations du monde une alimentation plus saine et de meilleures conditions de vie.

## NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. T. W. L. MacDermot est nommé le 1<sup>er</sup> juin 1954 ambassadeur du Canada en Grèce.
- M. E. W. T. Gill est nommé le 1<sup>er</sup> juin 1954 haut commissaire du Canada dans l'Union Sud-Africaine, et quitte Ottawa pour Prétoria le 14 du même mois.
- M. G.-E. Hardy, de l'administration centrale, est affecté le 4 juin 1954 au consulat général du Canada à New-York.
- M. J.-M.-G. Déry, de l'administration centrale, est affecté le 11 juin 1954 à l'ambassade du Canada à Mexico.
- M. R. E. Reynolds, de la légation du Canada à Prague, est affecté le 13 juin 1954 à la délégation permanente du Canada au Bureau européen des Nations Unies à Genève.
- M. J. M. Teakles (légation de Prague), en congé au Canada, est affecté le 15 juin 1954 à l'administration centrale.
- MM. Jean-Jacques Dupuis, Peter Rowney Jennings, Gerald Sanford Levey, Allan Barclay Roger et Vernon George Turner entrent au Ministère le 15 juin 1954, à titre d'agents du service extérieur (classe 1).
- M. G. C. Langille, de l'ambassade du Canada à Caracas, est affecté le 16 juin 1954 à l'administration centrale.
- M. N. E. Currie, de l'administration centrale, est affecté le 16 juin 1954 à l'ambassade du Canada à Bogota (Colombie).
- M. P.-A. Beaulieu, de l'administration centrale, est affecté le 18 juin 1954 au haut commissariat du Canada à Londres.
- M. C. E. Glover, de l'ambassade du Canada à Mexico, est affecté le 26 juin 1954 à l'ambassade du Canada à Caracas (Venezuela).
- M. D. R. Taylor de l'administration centrale, est affecté le 29 juin 1954 à l'ambassade du Canada à Washington.
- M. H. B. Stewart, de l'administration centrale, est affecté le 30 juin 1954 à l'ambassade du Canada à Bonn.
- M. S. H. Nutting, de l'ambassade du Canada à Bogota, est affecté à la fin de juin 1954 à l'ambassade du Canada à Lima (Pérou).

### DECLARATIONS ET DISCOURS

On peut se procurer à la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa (Canada), les textes suivants, qui sont diffusés au Canada et à l'étranger:

*Address to Congress—Discours au Congrès*, discours du Gouverneur général, le très honorable Vincent Massey, à une séance conjointe du Congrès des États-Unis, le 14 mai 1954 (N° 54/27).

*Canadian Statement at Geneva Conference—Déclaration du Canada à la Conférence de Genève*, déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, à la conférence de Genève sur la Corée et l'Indochine, le 14 mai 1954 (N° 54/28).

*Report to Parliament—Compte rendu au Parlement*, déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, à la Chambre des communes réunie en comité des subsides le 28 mai 1954, sur la réunion

du Conseil de l'Atlantique-Nord, le sous-comité de la Commission du désarmement (Nations Unies) et la conférence de Genève relative aux affaires d'Extrême-Orient (N° 54/30).

*Some Thoughts on Canadian External Relations*, allocution du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, à la réunion annuelle de l'Association canadienne d'histoire, Winnipeg (Manitoba), le 4 juin 1954 (N° 54/31).

*Statement at Geneva*, déclaration du chef suppléant de la délégation du Canada, M. C. A. Ronning, à la conférence de Genève sur la Corée et l'Indochine, le 11 juin 1954 (N° 54/32).

Le texte suivant n'est diffusé qu'à l'étranger:

*Conservation of Natural Resources in Canada*, discours du ministre du Commerce, M. C. D. Howe, à la conférence de l'Association

forestière du Canada sur la conservation, Ottawa, le 23 avril 1954 (N° 54/29).

## DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ\*

### a) Publications imprimées:

*Question de Corée* — Rapports de la Commission neutre de rapatriement concernant la période du 9 septembre 1953 au 21 février 1954. New-York 1954. A/2641. 190 pp. \$1.75. Documents officiels: huitième session, supplément N° 18.

*Question de Corée* — Rapport du Commandement des forces des Nations Unies sur l'activité de la Commission neutre de rapatriement. A/2642. New-York, 1954. 49 pp. Documents officiels: huitième session, supplément N° 19.

*Tribunal administratif — Statut et règlement.* New-York 1954. A/CN.5/2/Rev.1 12 pp. 15c. Numéro de vente: 1954.X.1.

*Etude sur le commerce entre l'Asie et l'Europe* (Etude faite conjointement par les secrétariats de la ECAFE, de l'EECE et de la FAO.) Genève, novembre 1953. E/CN.11/373. 154 pp. \$1.50. Numéro de vente: 1953.II.F.3 (Département des Affaires économiques).

*Cour internationale de Justice — Recueil des arrêts, avis consultatifs et ordonnances 1953.* (Bilingue) 200 pp. (Imprimé par la Société d'éditions A. W. Sijthoff, Leyde Hollande).

*Rapport du Comité de 1953 pour une juridiction criminelle internationale*, (27 juillet — 20 août 1953). A/2645. New-York, 1954. 29 pp. Documents officiels: neuvième session, supplément N° 12.

*Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance* — Rapport du Conseil d'administration (8 - 16 septembre 1953). E/2518, E/ICEF/243, le 20 novembre 1953. 119 pp. Procès-verbaux officiels: dix-huitième session, supplément N° 2.

*Commission économique pour l'Europe* — Rapport annuel (19 mars 1953 - 25 mars 1954). E/2556, E/ECE/187. New-York, le 1<sup>er</sup> avril 1954. 48 pp. Procès-verbaux officiels: dix-huitième session, supplément N° 3.

*Développement de l'économie de marché en Afrique tropicale.* E/2557, ST/ECA/23. New-York, le 12 mars 1954. 69 pp. Numéro de vente: 1954.II.C.4 (Département des questions économiques).

*OMS — Rapport financier, 1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 1953* (Supplément au Rapport annuel du Directeur général pour 1953 et Rapport du Commissaire aux comptes à l'AMS). Genève, avril 1954. 77 pp. 50c. Actes officiels N° 54.

### UNESCO

*Nouvelle, un village français*, par Lucien BERNOT et René BLANCARD. Paris 1953. (Institut d'ethnologie). 440 pp.

*Vacances à l'étranger*, Vol. VI, 1954 (Bilingue). Paris, 6 avril 1954. 125 pp. Numéro de vente: EXP 54 11 6 AFS. 50c.

*Rapport du Directeur général et du Conseil exécutif sur l'activité de l'Organisation pendant l'année 1953* (A présenter aux États membres et à la Conférence générale lors de sa huitième session, Montevideo, novembre-décembre 1954). 8 C 3. Paris, mai 1954 pp. \$3.50.

*L'analphabétisme dans divers pays* (Monographies sur l'éducation de bas-VII). Paris 1953. 213 pp. et graphiques. \$1.50.

*L'artiste dans la société contemporaine* (Conférence internationale des artistes. Venise, 22-28 septembre 1952). Paris 1954. 169 pp. \$1. (CUA 53 D 13 F.)

### b) Documents polycopiés:

*Troisième rapport relatif à un projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité*, par J. Spiropoulos, Rapporteur spécial. 30 avril 1954. A/CN.4/85. 25 pp.

*Rapport sur l'économie mondiale 1952-1953.* New-York, avril 1954. E/2560, ST/ECA/24. 40 pp., sept chapitres et annexes.

*Recueil de textes législatifs sur le statut juridique des étrangers* — (Institut international pour l'unification du droit privé). Brésil, Rome, novembre 1953. 221 pp.

*Comité de l'assistance technique* — Sixième rapport du Bureau de l'assistance technique. E/2566, ET/TAC/REP.3. Copie provisoire en deux parties, 852 pp. (La copie finale paraîtra au supplément N° 1 des documents officiels de la dix-huitième session.).

\* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto); en français à Periodica Inc. (5112, rue Papineau, Montréal), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Room Limited (Chronicle Building, Hallfax); Librairie de l'Université McGill (Montréal); University of Toronto Press and Book Store (Toronto); Winnipeg Book Store (493, avenue du Portage, Winnipeg); et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver); en français, de la Librairie de l'Université de Montréal (Montréal) et des Presses universitaires Laval de Québec. Certains documents polycopiés sont fournis contre abonnement annuel. On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant à la Section des ventes et du tirage, Nations Unies (New-York). Les maisons University of Toronto Press (Toronto) et Periodica Inc. (5112, rue Papineau, Montréal) distribuent les publications de l'UNESCO. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 39 du numéro de janvier 1954 d' "Affaires Extérieures".

# AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Août 1954

Vol. 6 N° 8

É\*  
Janvier-31  
Rapport  
1953 et  
Comptes à  
pp. 50c.  
r Lucien  
RD. Paris  
40 pp.  
1954 (Bi-  
5 pp. Nu-  
AFS. 50c.  
u Conseil  
rganisation  
enter aux  
rence gé-  
n, Monte-  
4), 8 C 3.  
s (Mono-  
base-VI).  
es. \$1.50.  
mporaire  
s artistes,  
52). Paris  
D 19 F.)  
t de codé  
écureté de  
apporteur  
35. 25 pp.  
952-1953.  
ST/ECIA/  
exes.  
tatut juri-  
internatio-  
ivé).  
221 pp.  
— Sixième  
ce techni-  
Copie pro-  
(La copie  
N° 1 des  
tième ses-  
rue Queen.  
ublications  
Book Room  
of Toronto  
Librairie de  
de Montréal  
urnis contre  
entes et du  
riodia, Inc.  
documents  
anvier 1954  
eterie. 1954

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: **UN DOLLAR** par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
La question coréenne à la conférence de Genève .....	247
L'Ukraine et la Russie .....	254
Journalistes de l'OTAN au Canada .....	259
La fête du Canada à l'étranger ....	263
Indochine — Participation aux Commissions internationales....	265
Nominations et mutations .....	271
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité .....	271

Ministère des Affaires extérieures  
Ottawa, Canada



**LE DUC D'ÉDIMBOURG À OTTAWA**

—Capital Press

A son arrivée à l'aéroport d'Uplands, Son Altesse royale le duc d'Édimbourg est accueilli par le sous-chef de l'État-major général, le major-général H. A. Sparling, représentant du chef de l'État-major général. A la gauche du Duc: Son Excellence le Gouverneur général et le Premier ministre, M. St. Laurent.

L  
d  
—  
C  
étr  
qu  
26  
sov  
idé  
don  
des  
tèm  
édi  
dip  
les  
dér  
tée  
par  
Pré  
eus  
dev  
tan  
min  
réu  
Qu  
l'al  
l'un  
den  
sui  
che  
par  
ann  
cha  
nal  
con  
sen  
A l  
la C  
des  
sion  
à é  
des  
me

# La question coréenne à la conférence de Genève

COMME le rappelle le numéro de juin du Bulletin, les ministres des Affaires étrangères des États-Unis, de la France, du Royaume-Uni et de l'Union soviétique, réunis à Berlin en février, avaient décidé de tenir à Genève, à partir du 26 avril, une conférence sur la question coréenne où seraient représentés l'Union soviétique et tous les pays qui ont envoyé des troupes en Corée.

Sous bien des rapports, le choix de Genève comme lieu de la réunion était idéal. Cette ville se trouve en territoire neutre et dispose de toutes les facilités dont peut avoir besoin une conférence internationale: les locaux du Palais des Nations que les Nations Unies ont hérité de la Société des Nations, le système d'interprétation simultanée dont sont munies les salles d'assemblée de cet édifice, des repas et des chambres de premier ordre dans les hôtels pour les diplomates étrangers et des communications télégraphiques satisfaisantes avec les capitales du monde. En outre, Genève étant une ville d'étendue peu considérable, les rencontres officielles entre les divers délégués s'en trouvaient facilitées. Ajoutons que le printemps enchanteur de la ville suisse, dépassé seulement par celui de Paris, ne pouvait que favoriser la conduite des affaires internationales.

## Présidence et allocation des places

Bien que maintes dispositions relatives au logement et à la procédure eussent été prises à l'avance, c'est seulement le matin du jour où la conférence devait s'ouvrir que les puissances invitantes se mirent d'accord sur les importantes questions de la présidence et de l'allocation des places. Le prince Wan, ministre des Affaires étrangères de Thaïlande, devait présider la première réunion, M. Molotov et M. Eden lui succédant à tour de rôle les jours suivants. Quant à l'allocation des sièges, chaque délégation devait être placée selon l'alphabet anglais, en forme de deux fers à cheval et d'une partie d'un troisième, l'un derrière l'autre. Ainsi les Australiens étaient-ils placés du côté gauche du demi-cercle intérieur, les Belges à leur droite, les Canadiens après, et ainsi de suite. Le président occupait une place surélevée entre les talons des fers à cheval. Ces dispositions prises, la conférence débuta l'après-midi du 26 avril par une brève réunion consacrée à des questions d'organisation. Le prince Wan annonça que les réunions seraient fermées à la presse et au public mais que chaque délégation pourrait se mettre elle-même en relations avec les journalistes. Dès le premier jour, il n'y eut guère de secret sur les délibérations de la conférence.

Les communistes s'empressèrent de soumettre un projet en vue de l'établissement de ce qui serait, d'après eux, une Corée libre, unifiée et démocratique. A la session plénière du 27 avril, M. Nam Il, ministre des Affaires étrangères de la Corée du Nord, après avoir donné l'interprétation communiste bien connue des événements survenus en Corée depuis 1945, imputa aux États-Unis l'agression de 1950, proposa que la conférence invitât les deux Gouvernements coréens à élire une commission coréenne mixte dont feraient partie les représentants des « organisations démocratiques sociales ». Cette commission prendrait les mesures nécessaires pour assurer des élections libres dans toute la péninsule en

vue de constituer une Assemblée nationale d'où pourrait sortir un gouvernement coréen unifié. Dans l'intervalle, la commission tâcherait d'améliorer les relations économiques et culturelles entre les deux Corées. Toutes les forces étrangères seraient retirées de Corée dans un délai de six mois, et les pays qu'intéresse surtout la paix en Extrême-Orient assureraient le développement pacifique de la Corée et reconnaîtraient la nécessité de créer des conditions propices à son unification rapide. Le ministre nord-coréen souligna que son projet permettrait aux Coréens de s'attaquer à leurs problèmes sans être assujétis à l'ingérence étrangère.

Aux réunions ultérieures, les propositions de M. Nam Il reçurent le plein appui de ses collègues communistes, MM. Chou En-lai et Molotov. Le premier fit des commentaires particulièrement virulents sur les États-Unis, qu'il décrivit comme la source de la tension et de la discorde en Asie et qu'il accusa d'occuper la Corée afin d'y établir une base pour l'invasion de la Chine continentale. M. Molotov ne fit pas, non plus, preuve de modération dans ses commentaires sur la politique des États-Unis et dans sa déformation de l'histoire du conflit coréen.

Le premier à prendre la parole de notre côté fut M. Pyun, ministre des Affaires étrangères de la République de Corée. A la session du 27 avril, il souligna qu'avant l'agression commise par la Corée du Nord, tout ce qui restait à faire pour compléter l'unification de la Corée sous les auspices des Nations Unies était de tenir des élections dans le Nord. Par conséquent, si des élections étaient maintenant tenues dans les deux Corées, cela nuirait au prestige des Nations Unies. M. Pyun s'en prit à la Chine communiste de s'être ingérée dans les affaires intérieures de la Corée et affirma que les communistes chinois, comme tous les communistes, devaient fidélité et obéissance à l'Union soviétique.

#### Déclaration de M. Dulles

Le secrétaire d'État M. Dulles prit la parole le lendemain et rétablit les faits concernant l'intervention des Nations Unies et l'agression communiste en Corée. Il déclara qu'après que les forces des Nations Unies furent sorties du périmètre de Fusan et eurent détruit les envahisseurs en tant que force efficace, il semblait que les buts des Nations Unies en Corée pourraient être atteints. Par conséquent, le 7 octobre 1950, l'Assemblée générale créa la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée (UNCURK), chargée de compléter l'unification de la Corée en tenant des élections au delà du parallèle. Bien qu'une nouvelle agression communiste — celle des Chinois — eût frustré la Commission dans son dessein, celle-ci était maintenant prête à accomplir le mandat que les Nations Unies lui avaient attribué. M. Dulles proposa donc que les communistes chinois se retirent de la Corée du Nord et que la Commission poursuive ses travaux interrompus.

M. Dulles repoussa aussi les propositions nord-coréennes parce qu'elles ne répondaient pas aux besoins d'une Corée libre, unifiée et indépendante. D'autres délégués du camp des Nations Unies étaient du même avis que lui. La commission coréenne mixte proposée par les communistes serait en réalité un super-gouvernement dans lequel la Corée du Nord et la Corée du Sud seraient représentées sur un pied d'égalité. Cela conférerait un pouvoir égal au régime nord-coréen et au Gouvernement de la République de Corée, bien que celui-là ne fût pas choisi au cours d'élections libres, qu'il fût coupable d'agression et qu'il n'exerçât son autorité que sur une faible minorité de la population coréenne. D'ailleurs, la position du régime nord-coréen lui permettrait de mettre son veto



—Nations Unies

#### LA CONFÉRENCE DE GENÈVE

Les représentants de quelques-unes des délégations, à une séance plénière de la Conférence. La délégation du Canada (à gauche, à l'avant-plan) était dirigée par le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, M. L. B. Pearson

à toute décision de la commission qu'il n'approuverait pas. Quant à la proposition de désigner à la commission des représentants d'organisations « démocratiques », l'expérience a montré qu'en langage communiste, cela signifie des organisations communistes. Finalement, les élections que la commission tiendrait sans ingérence étrangère ne pourraient être que des élections tenues sans surveillance internationale. Le retrait proposé des forces étrangères obligerait les forces des Nations Unies à s'éloigner beaucoup tandis que les forces communistes chinoises n'auraient qu'à traverser le fleuve Yalou, d'où elles pourraient revenir rapidement. Dans l'ensemble, les propositions nord-coréennes paraissaient donc, à première vue, comme un projet d'unification de la Corée sous la bannière du communisme.

Néanmoins, certains délégués du côté des Nations Unies, y compris M. Pearson, dont la déclaration a été publiée dans le numéro de juin du Bulletin, décidèrent d'examiner la question de près, afin de vérifier l'exactitude de leurs impressions. Ils entreprirent aussi de réfuter, afin de faciliter autant que possible les discussions de la conférence, les déformations les plus iniques que comportait la thèse communiste sur l'histoire et les intentions des pays qui avaient envoyé des troupes défendre la sécurité collective en Corée sous les auspices des Nations Unies. Les délégués communistes, dans la mesure où ils daignèrent répondre aux questions relatives à leurs propositions, fournirent toutes les preuves supplémentaires qu'il fallait pour établir que les doutes exprimés à leur sujet étaient bien fondés. Loin de retirer leurs propositions et leurs accusations de propagande, ils les intensifièrent.

Pendant la session du 3 mai, M. Chou En-lai accusa les Nations Unies

d'avoir accordé leur approbation rétroactive, sous la pression des États-Unis, à l'intervention de ce pays en Corée et d'avoir calomnié la Chine communiste en la traitant d'agresseur. Tout cela, affirma-t-il, avait nui au prestige de l'ONU et l'avait privée de l'autorité morale dont elle avait besoin pour aborder la question coréenne et d'autres questions asiatiques. A son sens, la conférence de Genève n'avait rien à voir avec les Nations Unies. Par la suite, M. Molotov dirigea une attaque semblable contre les États-Unis et les Nations Unies, en déclarant que celles-ci étaient fortement compromises par le rôle qu'elles avaient joué en Corée. Il devenait tout à fait clair que les communistes demandaient à notre camp d'accepter leur position, savoir que la mission des Nations Unies en Corée était illégitime.

Bien que la conférence ne parût progresser aucunement, des délégués, tels M. Spaak, ministre des Affaires étrangères de Belgique, et M. Eden, essayèrent de la détourner des polémiques pour l'orienter vers les questions fondamentales qui se posaient. Ainsi celui-ci fit-il remarquer que tous étaient du même avis quant au but à poursuivre en Corée. Le seul moyen pratique d'atteindre ce but était de tenir des élections sous surveillance internationale. Les modalités d'une telle surveillance pourraient être discutées. M. Eden critiqua les propositions nord-coréennes parce que leur application aboutirait inévitablement à une impasse. En exposant les principes fondamentaux indispensables à toute solution en Corée, il mentionna la nécessité d'élections libres en vue de constituer un gouvernement entièrement coréen qui serait le reflet de la volonté populaire, compte tenu de la répartition de la population entre le Nord et le Sud, et qui auraient lieu sous surveillance internationale, selon les directives des Nations Unies. Les pays choisis ne seraient pas nécessairement ceux qui avaient participé au conflit coréen; une liste des pays acceptables à la conférence pourrait être établie.

### Projet de commission neutre

La session du 22 mai fut importante pour les deux camps. Les communistes ne se départirent pas de leur position. En défendant leurs propositions, ils affirmèrent que la Corée pourrait être unifiée seulement par accord entre ses deux gouvernements. Toute opposition à ce principe n'était qu'une tentative d'imposer au Nord la volonté du Sud. Même si la représentation au sein de la commission coréenne mixte n'était pas proportionnelle à la population des deux Corées, l'Assemblée constituée par suite des élections que la commission tiendrait serait vraiment représentative de tout le peuple coréen. M. Chou En-lai avoua que l'état d'hostilité existant entre le Nord et le Sud rendrait difficile la mise en marche de pourparlers. Il proposa donc, sans autre explication, qu'une commission neutre de surveillance fût créée pour aider la commission mixte et pour avoir l'œil sur les élections. Ce ne pourrait pas être un organisme des Nations Unies.

Le même jour, M. Pyun écarta sans discussion la proposition de M. Chou En-lai et présenta au nom de son gouvernement une proposition en quatorze points pour l'unification de la Corée. Cette proposition demandait surtout la tenue d'élections libres dans un délai de six mois en Corée du Nord et en Corée du Sud, conformément à la procédure constitutionnelle de la République de Corée. Les élections seraient tenues sous la surveillance des Nations Unies ainsi qu'il était stipulé dans les résolutions antérieures de l'Assemblée générale relatives à cette question. La représentation dans la législature pancoréenne serait

proportionnelle à la population de l'ensemble de la Corée, dont le chiffre serait déterminé par un recensement fait lui aussi sous la surveillance des Nations Unies. La nouvelle législature aurait à régler des questions telles que le licenciement des unités militaires, la modification de la constitution actuelle de la Corée du Sud et la « nouvelle élection » du président de la Corée unifiée. Les troupes communistes chinoises complèteraient leur retrait de la Corée un mois avant les élections, tandis que les forces des Nations Unies, qui pourraient commencer à partir avant les élections, ne se retireraient complètement que lorsque le gouvernement unifié régirait toute la Corée. L'intégrité et l'indépendance territoriales de l'État unifié seraient garanties par les Nations Unies.

A la session suivante, le général Bedell Smith, qui devint chef de la délégation des États-Unis après le départ de M. Dulles pour Washington, appuya cette proposition et en recommanda l'adoption. Il consacra la plus grande partie de sa déclaration à une apologie vigoureuse de l'action et de l'autorité des Nations Unies en Corée. Son point de vue fut appuyé par plusieurs autres délégués du camp des Nations Unies qui réaffirmèrent leur conviction que tout règlement coréen doit être conforme aux principes établis des Nations Unies et qui étaient d'avis que la proposition sud-coréenne pourrait servir de base à la discussion.

A la session du 5 juin, tous les délégués du groupe communiste prirent la parole. Ils rejetèrent la proposition sud-coréenne comme étant conçue dans le dessein de permettre à ce gouvernement d'unifier la Corée avec l'aide étrangère. Pourtant, M. Chou En-lai déclara qu'il était possible de trouver un « compromis » en vue d'un règlement pacifique du problème et M. Molotov l'appuya en proposant que si la conférence devait prendre une décision préliminaire sur les principes fondamentaux relatifs à un règlement pacifique du problème coréen, lesquels M. Nam Il, ministre des Affaires étrangères de la Corée du Nord, avait déjà énoncés, elle pourrait plus facilement terminer ses travaux.

### Étude du projet communiste

Pourtant, un point de l'ordre du jour proposé antérieurement par les communistes restait à régler: leur projet de commission neutre de surveillance. A cette session, le général Smith appela cette proposition frauduleuse parce qu'elle prétendait créer un organisme international revêtu de quelque autorité tandis que, en réalité, un tel organisme ne pourrait rien faire tant que la commission coréenne mixte, au sein de laquelle les communistes avaient le droit de veto, dirigerait toute la procédure électorale. Il exposa ensuite que les représentants communistes qui formaient la moitié des membres de la Commission neutre de surveillance instituée par la Convention d'armistice de Corée n'avaient cessé de faire obstacle à l'accomplissement de la tâche dévolue à la Commission. Une surveillance de ce genre ne vaudrait guère mieux qu'aucune surveillance. Les Nations Unies, déclara-t-il, ont la compétence, l'autorité, l'impartialité et les moyens nécessaires pour garantir la tenue d'élections libres.

A la séance du 11 juin, le délégué canadien suppléant fut le premier à prendre la parole du côté des Nations Unies. Après avoir affirmé le caractère légal et moral de l'intervention des Nations Unies en Corée, il passa à l'étude détaillée de la proposition de M. Molotov et conclut qu'il serait malhonnête de se déclarer d'accord sur les principes quand les « détails » à fixer plus tard n'étaient pas extérieurs aux principes en question mais leur étaient essentiels. Il valait mieux, déclarait-il, reconnaître le fait du désaccord que de faire croire

aux peuples de l'univers qu'il y avait accord quand il n'en était rien. D'autres délégués s'exprimèrent dans le même sens. Les participants à la conférence s'opposaient sur deux questions fondamentales: l'autorité des Nations Unies et les élections libres. Selon les paroles de M. Eden, ou bien l'on arriverait à faire l'accord sur ces questions ou bien l'on devrait reconnaître que la conférence avait failli à la tâche. Lorsque la séance fut ajournée, on ne pouvait douter que la conférence se trouvait en pleine crise.

La réaction des communistes se produisit à la séance du 15 juin. M. Nam Il déclara que la conférence ne pouvait évidemment pas trouver le moyen d'unifier la Corée et que ses participants devaient en conséquence chercher à restaurer des conditions pacifiques dans ce pays. Il convenait, déclara-t-il, que les troupes étrangères soient retirées le plus tôt possible, d'une façon proportionnelle, que les effectifs nord-coréens et sud-coréens soient réduits dans les douze mois à 100,000 hommes de part et d'autre, et qu'une commission coréenne mixte soit chargée de présenter aux deux gouvernements des propositions tendant à la liquidation graduelle de l'état de guerre et à la formation d'un nouvel organisme coréen mixte chargé de travailler à l'amélioration des rapports économiques et culturels entre les deux Corées. D'autre part, il y avait lieu de reconnaître que tout traité entre la Corée et d'autres États comportant des obligations militaires était incompatible avec l'unification pacifique de la péninsule. M. Molotov appuya ce programme et y ajouta quelques points. Il invita les participants à déclarer d'un commun accord qu'en attendant le règlement définitif de la question coréenne il ne serait pris aucune initiative pouvant menacer la paix en Corée, ainsi qu'à exprimer le ferme espoir que les deux Corées se comporteraient d'une façon conforme à cette attitude commune.

### Suspension de la conférence

Après le discours de M. Molotov, il y eut suspension de la conférence et les délégués des Nations Unies se consultèrent. Il n'y avait rien d'inusité à cette consultation. Depuis longtemps déjà, les représentants du « groupe des Seize », c'est-à-dire des pays qui avaient fourni des forces armées au commandement des Nations Unies en Corée, se réunissaient fréquemment à Washington pour des échanges de vues.

Lorsque la séance reprit, le général Smith fit observer, au sujet de la déclaration désirée par M. Molotov, qu'aux termes mêmes de la Convention d'armistice, celui-ci resterait en vigueur aussi longtemps que les communistes le respecteraient, et que cette disposition avait reçu l'appui d'une résolution de l'Assemblée générale. Le maintien de la paix avait donc fait déjà l'objet d'une déclaration plus formelle et plus précise que celle que désirait M. Molotov. M. Casey, représentant de l'Australie, s'en prit aux propositions de M. Nam Il. Celles-ci, déclara-t-il, visaient à ramener le Gouvernement de la République de Corée au même niveau que le régime agresseur de la Corée communiste du Nord. Il engagea la conférence à ne pas dépouiller la Corée du Sud de ses défenses alors qu'il y avait danger d'agression et à ne pas réduire ses moyens de défense au même niveau que ceux de la Corée du Nord, partie du pays bien moins peuplée que le Sud.

M. Garcia, vice-président de la République des Philippines, déclara à son tour que le camp des Nations Unies ne pouvait pas accepter de compromis sur les deux questions de l'autorité des Nations Unies et des élections libres. Le prince Wan lut ensuite et fit inscrire au procès-verbal une déclaration du groupe

des Seize exposant que ces pays, bien à regret, se voyaient forcés de conclure que, devant le rejet par les délégations communistes des deux principes fondamentaux dont il s'agissait, l'examen de la question coréenne par la conférence ne pouvait plus se poursuivre utilement. La déclaration réaffirmait l'appui de ces pays aux buts des Nations Unies en Corée.

M. Molotov répliqua que le camp des Nations Unies mettait évidemment obstacle aux efforts de conciliation dans l'espoir d'arriver, grâce à la conférence, à imposer le régime sud-coréen à la Corée du Nord. M. Chou En-lai proposa que la conférence adopte une résolution en vertu de laquelle elle essaierait à nouveau de résoudre le problème coréen à un moment et un endroit qui seraient déterminés plus tard; le général Smith fit toutefois observer qu'une résolution de ce genre semblerait confier le règlement de la question coréenne à la conférence, qui n'était pas un organisme permanent établi en dehors du cadre et de l'autorité des Nations Unies. A titre de président, M. Eden expliqua qu'en l'absence d'un accord à ce sujet entre les deux camps, la conférence ne possédait pas de méthode de vote. Il décida par conséquent que les paroles qui avaient été prononcées seraient inscrites au procès-verbal de la conférence. En conclusion, il exprima le vœu qu'un jour prochain la tâche commune des participants à la conférence pourrait être accomplie entièrement. Sur cette note d'espoir, il déclara la réunion close. Ainsi prit fin la partie de la conférence politique de Genève consacrée à la Corée.



—Nations Unies

#### CONTRIBUTION À L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Le représentant permanent du Canada à l'ONU, M. David M. Johnson (à gauche), présente au Secrétaire général suppléant, M. Benjamin Cohen, un chèque de \$1,356,267.85, soit le solde de la somme de \$1,500,000 que le Gouvernement canadien s'est engagé à contribuer, pour l'année 1954, au Programme d'assistance technique des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. A droite, M. Andrew W. Cordier, adjoint exécutif du Secrétaire général de l'ONU.

# L'Ukraine et la Russie

L'URSS célèbre cette année avec grand éclat le troisième centenaire de l'accord de Péréiaslav, par lequel l'Ukraine fut annexée à la Russie impériale. Ce fut là un des événements les plus importants non seulement de l'histoire de Russie mais aussi de l'histoire de l'Europe. Par cet accord, en effet, l'une des plus riches contrées de l'Europe, occupant une situation stratégique et habitée par un peuple nombreux et bien doué, venait s'ajouter au territoire de la Russie qui, à partir de ce moment-là, a pu étendre son influence toujours plus loin en Europe. Cet accord marqua aussi le commencement du déclin tragique de la Pologne; jusque-là, celle-ci était parvenue à conserver sa prééminence en jouant l'Ukraine contre la Russie, mais elle n'était plus assez forte pour résister à la pression des deux pays réunis.

Les historiens les plus objectifs ont eux-mêmes trouvé difficile de relater



d'une manière entièrement satisfaisante les événements compliqués qui ont amené Bohdan Khmielnitsky, hetman d'Ukraine, à accepter la suzeraineté russe. Il est sûr que bien peu d'Ukrainiens s'attendaient à la domination tsariste absolue qui s'ensuivit. Ils avaient espéré conserver, pour le moins, une bonne part d'autonomie politique et culturelle. L'État russe, cependant, n'avait aucun penchant pour une telle tolérance et les 250 années subséquentes montrent une russification et une exploitation économique croissantes de l'Ukraine. Le mécontentement nationaliste et les pressions économiques ont poussé un très grand nombre d'Ukrainiens à émigrer, notamment vers le Canada et les États-Unis.

### Établissement de la République soviétique d'Ukraine

Les chefs nationalistes de l'Ukraine profitèrent du renversement du tsarisme en 1917 pour établir à Kiev un gouvernement indépendant. Le nouvel État devint aussitôt le jouet des belligérants et ne tarda pas à dépendre, pour sa survie, de l'appui allemand. La quasi-anarchie régna pendant qu'Allemands, Polonais, Ukrainiens, Russes blancs et bolchevistes luttaient pour s'emparer du territoire. Le gouvernement Skoropadsky s'effondra rapidement et, pendant quelque temps, le gouvernement à demi anarchique dirigé par Petlioura prétendit, à son tour, représenter le véritable nationalisme ukrainien. Le désordre presque omniprésent en Ukraine favorisa l'expulsion des armées rivales par les communistes russes, l'établissement sur une base solide de la République soviétique d'Ukraine (proclamée le 18 décembre 1918), et la fédération de celle-ci à la République soviétique russe.

Les trente-six dernières années n'ont pas été faciles pour l'Ukraine. C'est cette partie de l'Empire russe qui a été éprouvée le plus cruellement par les horreurs de la guerre civile; les pertes humaines et matérielles y ont été très lourdes. La collectivisation de l'agriculture, qui suivit, a frappé durement les paysans ukrainiens, qui s'y sont opposés violemment; les meilleurs d'entre eux ont été déportés ou ont péri durant la famine qui est résultée de la collectivisation. Pendant la seconde guerre mondiale, l'Ukraine a encore subi de lourds dégâts; ensuite le rétablissement de la domination soviétique a déclenché de nouvelles répressions et déportations.

Les désertions massives des Ukrainiens qui passèrent du côté allemand au début de l'invasion nazie en 1941 démontrèrent à l'évidence le mécontentement provoqué par la domination soviétique. De fait, la division ukrainienne recrutée par les Allemands pour combattre les Russes, en dépit des persécutions nazies en Ukraine, fut la seule force importante que l'un ou l'autre camp réussit à lever pour opposer à des compatriotes.

Le seul avantage concret que l'Ukraine ait retiré du régime soviétique a été l'union à l'intérieur d'une seule frontière et sous un seul nom de tous les territoires à population ukrainienne. Profitant de la prépondérance soviétique en Europe orientale après la guerre, les dirigeants soviétiques obligèrent la Pologne et la Tchécoslovaquie à céder à l'Ukraine la région de Lwow et l'Ukraine subcarpathique. A l'occasion du troisième centenaire du traité de Péteriaslav, l'administration de la Crimée a été transférée à Kiev.

L'Ukraine est ainsi devenue l'un des plus grands et plus peuplés États d'Europe. Cependant, le terme « État » doit s'employer ici avec réserve puisque la direction de toutes les affaires importantes d'Ukraine relève du Gouvernement de Moscou. Aux termes de la constitution de l'URSS, l'Ukraine a, en



L'Opéra de Kiev

théorie, le droit de gérer sa propre politique étrangère et même de faire sécession. Mais cela est purement fictif: toute mesure importante intéressant la vie économique ou politique de l'Ukraine émane de Moscou. Le 29 septembre 1953, par exemple, la *Pravda* et les *Izvestia* ont consacré trois pages à un décret promulgué par le Conseil des ministres de l'URSS et le Comité central du parti communiste. Ce décret contenait, pour le pays tout entier, y compris notamment la République d'Ukraine et d'autres républiques, théoriquement autonomes, de l'URSS, les instructions les plus détaillées sur les moyens d'augmenter, durant l'année à venir, la production et les livraisons de pommes de terre et d'autres légumes. Il y a là une assez bonne indication du degré d'indépendance dont jouissent les Ukrainiens.

Néanmoins, le Gouvernement soviétique reconnaît la force persistante que constitue le nationalisme ukrainien et va jusqu'à favoriser ce nationalisme quand il n'est pas totalement incompatible avec les intérêts primordiaux de l'URSS. Des journaux et des revues se publient en ukrainien, bien que leur contenu soit identique à celui des publications russes correspondantes; à Kiev, les indications des rues sont bilingues; et l'Ukraine possède un théâtre national. Il est fait grand état de Taras Chevtchenko, poète et peintre ukrainien du XIX<sup>e</sup> siècle, exilé en Asie centrale par le tsar pour avoir ranimé le nationalisme ukrainien contre la domination russe. Pourtant, Chevtchenko n'est plus représenté en héros du nationalisme ukrainien, mais plutôt en précurseur du mouvement prolétarien contre le tsarisme.

Cela cadre bien avec les « thèses » sur l'Ukraine et la Russie parues dans la *Pravda* du 12 janvier. Ces thèses soulignent la commune origine des Ukrainiens, des Biélorusses et des Grands-Russes, qui, séparés contre leur gré au



Le porche du monastère de Kiev-Pechersk

moment de l'invasion mongole, ont évolué différemment. Depuis la « réunion » de l'Ukraine et de la Biélorussie à Moscou, les Grands-Russes ont pris la direction de tous les peuples du monde slave.

Toujours selon les mêmes thèses, l'accord de Péréiaslav a valu à l'Ukraine un grand progrès, notamment les avantages économiques et culturels que comporte l'union à un État plus « avancé ». Pourtant, en 1934, la Grande Encyclopédie soviétique attribuait à une alliance entre les seigneurs féodaux d'Ukraine et de Russie « l'établissement des fondements juridiques de la domination coloniale russe sur l'Ukraine ».

L'Ukraine offre de nos jours un curieux contraste. Des villes telles que Kiev et Kharkov ont un niveau de vie à peu près égal à celui de Moscou. De fait, elles se russifient rapidement, grâce, semble-t-il, à une politique suivie consciemment par les dirigeants soviétiques, qui cherchent à réduire le nationalisme au minimum en le limitant de plus en plus à la campagne.

Dans la steppe, région de terre noire, fertile et riche, qui constitue la partie la plus importante de l'Ukraine, le paysan garde ses traditions, sa langue et sa foi. Le système des fermes collectives, qui, de l'aveu des dirigeants soviétiques eux-mêmes, n'a réussi ni à améliorer le sort du paysan ni à satisfaire les besoins alimentaires d'une population croissante, constitue l'un des moyens employés par les communistes pour maintenir leur contrôle. Pour ce qui est de la satisfaction de ses besoins matériels et spirituels, le paysan ukrainien n'a rien gagné depuis 1917.

En 1944, l'un des meilleurs poètes contemporains de l'Ukraine, V. Sosiura, a écrit un poème beau et touchant, « Aimez l'Ukraine » :

« Aimez l'Ukraine comme le soleil, la lumière,  
Comme le vent, l'herbe et l'eau . . .  
Aimez les grands espaces libres de l'Ukraine d'antan,  
Soyez fiers de l'Ukraine,  
De sa beauté nouvelle et impérissable,  
De sa voix de rossignol . . . »

Ce poème, qui contribua pendant la guerre à ranimer le nationalisme ukrainien contre l'envahisseur et conserva la faveur populaire par la suite, fut sévèrement critiqué en juillet 1951 par la *Pravda*, qui y voyait une survivance du nationalisme, déplorait que l'URSS n'y fût pas mentionnée et déclarait qu'il s'agissait là de la sorte d'œuvre qu'approuverait « tout ennemi du peuple ukrainien, appartenant au camp nationaliste ». « L'amour de l'Ukraine » persiste cependant dans ce beau pays, malgré toutes ses épreuves.

# Journalistes de l'OTAN au Canada

DIVERS journaux d'Europe, depuis la Norvège jusqu'à la Turquie, publient cet été des comptes rendus de première main sur le Canada et sa participation aux travaux de l'OTAN. A la suite d'une visite d'un mois effectuée au Canada en juin par un groupe de journalistes internationaux, des journaux et périodiques réputés ainsi que certaines grandes stations radiophoniques ont présenté aux publics des autres nations membres de l'Alliance nord-atlantique des reportages en une douzaine de langues sur les divers aspects de la vie canadienne.

Dans un effort pour promouvoir les buts de l'article II du Traité de l'Atlantique-Nord qui préconise l'établissement de liens fraternels plus étroits entre les pays de la communauté atlantique, les bureaux d'information de l'OTAN à Paris ont organisé au cours de l'an dernier des visites de journalistes dans tous les pays membres de l'Organisation. Divers journalistes canadiens ont déjà participé à vingt voyages différents dans des pays européens de l'OTAN et aux États-Unis.

## Organisation de la tournée

Poursuivant le même but, les ministères canadiens de la Défense nationale et des Affaires extérieures, de concert avec la Division de l'Information de l'OTAN, ont organisé et dirigé récemment une tournée à travers le Canada, à laquelle ont participé vingt journalistes représentant tous les autres pays de l'OTAN. Avec l'approbation de leurs gouvernements, un ou deux journalistes éminents de chacun des douze pays européens de l'OTAN se réunirent à Paris, au Palais de Chaillot, le jeudi 3 juin, pour entendre des exposés préliminaires sur l'OTAN et le Commandement suprême des puissances alliées en Europe (SHAPE), par le Sous-Secrétaire général de l'OTAN, par le général Gruenther, commandant suprême allié en Europe, et par d'autres personnages officiels de l'OTAN. Le représentant du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique-Nord, M. L. D. Wilgress, fut l'hôte du groupe à Paris avant le départ de celui-ci pour le Canada, le samedi 5 juin, dans un North Star du ministère de la Défense nationale.

Arrivés directement des Açores à l'aéroport de Rockcliffe, près d'Ottawa, les journalistes y furent accueillis par des représentants des ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale ainsi que par les représentants des ambassades des pays de l'OTAN à Ottawa, où le groupe devait séjourner trois jours. Durant ce séjour, les distingués visiteurs ont eu des entretiens avec des ministres du Cabinet et d'autres représentants du gouvernement. Au cours d'une réception d'État dans les édifices du Parlement, le Premier ministre leur a souhaité la bienvenue devant un groupe de personnalités d'Ottawa invitées par les ministres des Affaires extérieures, de la Défense et des Finances, parmi lesquelles on notait la présence de plusieurs sénateurs et députés, de membres du Corps diplomatique et de la Tribune des journalistes. Aux allocutions de bienvenue du ministre de la Défense nationale et du président de la Tribune des journalistes ont répondu, au nom du groupe, M. Henning Sinding-Larsen, de l'*Aftenposten* d'Oslo, et M. Raoul Crabbé, de *La Libre Belgique* de Bruxelles.

Durant les trois semaines qui ont suivi, les vingt journalistes, accompagnés de M. Paul Lieven, membre canadien du Service d'Information de l'OTAN, et de M. Robert Dunn, du ministère des Affaires extérieures, ont parcouru par avion 8,000 milles à travers le Canada, visitant les installations de défense, les entreprises industrielles et les institutions publiques, admirant à loisir les beautés du panorama canadien et s'initiant au mode de vie de la population. D'Ottawa, le groupe s'est rendu jusqu'à Vancouver et Victoria en passant par Winnipeg. Après avoir survolé les Rocheuses de la Colombie-Britannique, les visiteurs ont eu un aperçu de la route du Nord-Ouest et de la vie à Whitehorse (Yukon), aux confins de la civilisation. Volant en direction sud jusqu'à Calgary, ils ont atteint Banff et le lac Louise et visité ensuite le centre canadien d'entraînement aérien mixte à Rivers (Manitoba), où ils ont pu rencontrer des compatriotes qui y reçoivent leur instruction dans le cadre de l'aide canadienne à l'OTAN. Après avoir visité les installations de défense de Churchill, le groupe a repris la route de l'est et s'est arrêté à Toronto, Niagara-Falls, Montréal, Québec, Arvida, Sept-Îles et Halifax, avant de dire adieu au Canada le 27 juin à Gander, et de retraverser l'Atlantique à destination de Paris.

Les visiteurs, qui constituaient une véritable assemblée de journalistes de l'OTAN, se sont tout de suite intéressés vivement aux choses canadiennes dont ils prenaient connaissance ainsi qu'à tout ce que le Canada accomplit en exécution de ses engagements envers l'OTAN. A mesure que le voyage progressait, les premières impressions de malaise que ressent tout groupe international d'étrangers parlant diverses langues se sont dissipées par l'effet des contacts



—Editorial Associates

#### TOURNEE DE JOURNALISTES DE L'OTAN

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, photographié avec un groupe de journalistes de treize pays de l'OTAN, à l'issue de leur conférence de presse à Montréal.

mutuels et grâce à la cordiale hospitalité des Canadiens. Après l'étape de Whitehorse, certains jeux, tel le concours nocturne où chacun s'amusait à faire plonger l'autre dans une piscine et à y lancer des officiers de l'aviation canadienne, traduisaient le sentiment de fraternité qui s'était développé parmi ces vingt journalistes de la communauté atlantique. L'un d'entre eux, parlant des officiers qui les accompagnaient, déclarait notamment: « Par l'exemple qu'ils ont donné d'une collaboration aussi harmonieuse qu'efficace, ils ont permis à tout le groupe de retourner à Paris dans une atmosphère non seulement d'entente mais de chaude amitié. »

Grâce au concours des organisations municipales et industrielles, l'équipe a pu effectuer un rapide relevé des principaux développements dont le Canada est témoin sur le plan social et industriel, et rapporter des impressions que certains grands journaux d'Europe et des États-Unis se sont empressés de publier depuis. Les journalistes ont accordé des interviews particulières que le Service international de Radio-Canada a enregistrées dans la langue de chaque correspondant pour diffusion ultérieure dans les pays de l'OTAN.

La représentation des États-Unis a été assurée par la présence des correspondants à Ottawa du *New-York Times* et de la revue *Time*. L'un et l'autre ont publié par la suite des comptes rendus du voyage, les articles du *New-York Times* étant reproduits dans quelque dix-neuf journaux affiliés des États-Unis. Le rédacteur en chef du *Vatan* d'Istanbul vient de faire paraître son onzième article de première page sur le Canada à l'intention des lecteurs turcs, cependant que la presse européenne entreprend la publication d'une série d'articles ayant le Canada pour thème.

### Participants à la tournée

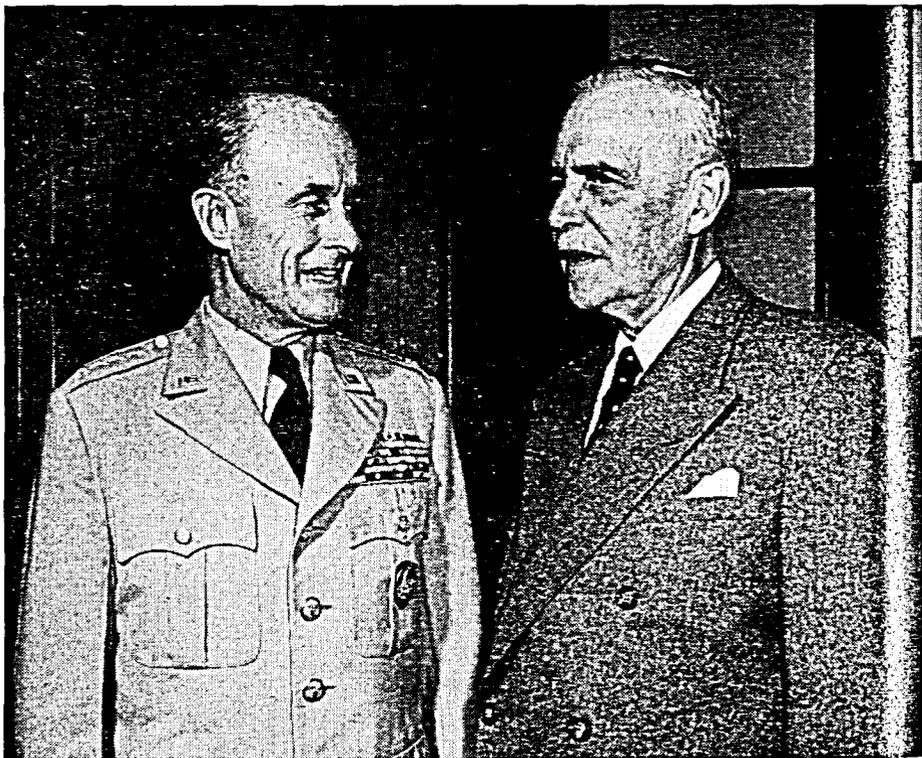
Les journalistes suivants ont participé à la tournée:

<i>Belgique</i> .....	M. Walter Houtekiet M. R. Crabbé	— <i>Het Laatste Nieuws</i> — <i>La Libre Belgique</i>
<i>Danemark</i> .....	M. Paul de Wolff	— <i>Den Konservative</i> — <i>General-korrespondance</i>
<i>France</i> .....	M. Pierre Cressard M. Claude Julien	— <i>Ouest-France</i> (Rennes) — <i>Le Monde</i>
<i>Grèce</i> .....	M. Vasilis Kazantzis M. Anastasios Skouras	— <i>Ethnos</i> — <i>Vradyni</i>
<i>Islande</i> .....	M. Kaukur Snorrason	— <i>Dagur</i>
<i>Italie</i> .....	M. Antonio Lovato M. Alberto Ronchey	— <i>Il Momento</i> et d'autres — <i>ANSA</i>
<i>Luxembourg</i> .....	M. Mathias Guillaume	— <i>Luxemburger Wort</i>
<i>Pays-Bas</i> .....	M. Anthonius Brouwers M. Joannes Ersebeek	— <i>De Zuid-Oost-Pers</i> — <i>Agence de nouvelles des Pays-Bas</i>
<i>Norvège</i> .....	M. Henning Sinding-Larsen	— <i>Aftenposten</i> (Oslo)
<i>Portugal</i> .....	M. Morais Cabral	— <i>Diario de Noticias</i> (Lisbonne)
<i>Royaume-Uni</i> .....	M. John C. Giddings M. Thomas Pocock	— <i>The Western Mail</i> (Cardiff) — <i>The Times</i>
<i>Turquie</i> .....	M. Ahmet Emin Yalman	— <i>Vatan</i>

Au moment où ces lignes sont écrites, il reste à recevoir plusieurs coupures de journaux européens mais, du point de vue canadien, cette tournée de 16,000 milles au-dessus d'un océan et d'un continent a été un succès complet. En plus d'avoir satisfait à une obligation de l'OTAN et contribué à développer l'association amicale des pays membres, les représentants de quelques-unes des meilleures traditions du journalisme international sont retournés chez eux porteurs d'un message de bonne entente avec le Canada. Un bureau du Canada en Europe a commenté en ces termes le voyage d'un journaliste local:

« Il a été littéralement renversé par l'organisation de la tournée, la plus intéressante du genre à laquelle il ait jamais participé. Étant donné que pareille randonnée ne se conçoit guère sans contretemps légers et même sérieux, le fait que le voyage au Canada se soit effectué sans le moindre incident l'a fort impressionné. Sans compter l'enthousiasme dont témoignent ses articles à l'endroit du Canada, il a rapporté de notre pays des impressions générales si favorables que ses propos pourraient être teintés d'exagération. Il a même décidé d'envoyer ses deux fils dans une université canadienne avec l'espoir qu'ils s'établissent au Canada. »

(Voir la suite à la page 272)



—Capital Press

#### LE GÉNÉRAL GRUENTHER EN VISITE À OTTAWA

Le général Alfred M. Gruenther, commandant suprême des puissances alliées en Europe, a visité Ottawa les 10 et 11 juin, sur l'invitation du ministre de la Défense nationale, M. Brooke Claxton. Le 10, il a déposé une couronne de fleurs au pied du monument aux morts de la guerre puis a été l'hôte du Premier ministre et des membres du Comité du cabinet pour la Défense, à la Chambre des communes. Le lendemain, il a prononcé une allocution devant un groupe de sénateurs et de députés réunis à la salle du Comité des chemins de fer et il a accordé une entrevue aux membres de la Tribune des journalistes au Parlement. Nous le voyons dans la vignette ci-dessus (à gauche) en compagnie du Premier ministre, M. St-Laurent.

# La fête du Canada à l'étranger

LE 1<sup>er</sup> juillet les Californiens qui ont capté l'intéressante radiocauserie de M. Virgil Pinkley, éditeur du *Los Angeles Mirror*, ont pu entendre, dix minutes durant, un éclatant hommage au Canada, à l'occasion du 87<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération. « Le monde n'offre nul autre exemple de deux pays aussi puissants vivant en pareille harmonie, a déclaré M. Pinkley. Bien que notre frontière commune ait plus de 3,000 milles de longueur, elle n'a pour la garder aucune troupe, ni d'une part ni de l'autre, mais seuls quelques inspecteurs de douane. » Le même jour, de la ville lointaine de Colombo, Radio-Ceylan a diffusé, au cours d'un programme d'une demi-heure consacré à la fête nationale du Canada, le message d'amitié du haut commissaire du Canada, auquel le narrateur a répondu dans les termes suivants: « Les Cingalais payent chaleureusement de retour vos bons sentiments. Le Canada, dont le passé est si riche et l'avenir si brillant, cherchera au sein de cette grande et extraordinaire famille de peuples libres que constitue le Commonwealth, une solution aux problèmes mondiaux, par l'entente et la collaboration internationales. » Radio-Belgrade a consacré une demi-heure à des pièces de musique canadienne fournies par le Service international de Radio-Canada et agrémentées, durant dix minutes, de commentaires fondés sur une documentation provenant d'Ottawa. Du 26 juin au 2 juillet, la presse de Montevideo (Uruguay) a publié trois articles sur la fête du Canada et le 1<sup>er</sup> juillet trois postes de l'endroit ont diffusé de la musique de notre pays.

## Bienveillance à l'égard du Canada

Ces exemples qui illustrent l'importance que prend la fête du Canada dans quatre continents donnent une idée des célébrations dont elle a été l'occasion dans plusieurs lointaines parties du monde. Des communiqués, des articles illustrés, des enregistrements radiophoniques et des éléments de téléspéctacles avaient été envoyés aux missions du Canada à l'étranger; leur large utilisation dans divers pays éloignés les uns des autres témoigne de la bienveillance de ces pays à l'égard du Canada.

Le 1<sup>er</sup> juillet, et même toute la semaine du 1<sup>er</sup> juillet, la British Broadcasting Corporation et la Radiodiffusion Française ont consacré une généreuse partie de leurs horaires à la musique canadienne. De façon générale, la place accordée au Canada dans les émissions de la radio et dans les pages des journaux des pays de l'Europe occidentale a été plus large que jamais. La célébration de notre fête nationale a reçu également une généreuse attention de la radio et de la presse du Pakistan, de l'Inde, de Ceylan et de l'Indonésie; en outre les pays de l'Amérique latine où le Canada maintient une représentation diplomatique ont diffusé sur leurs réseaux nationaux, le programme spécial de musique canadienne préparé par le Service international de Radio-Canada.

Comme d'habitude, c'est aux États-Unis, en dehors du Canada, que la célébration de notre fête nationale a connu, et de beaucoup, le plus d'ampleur. Une pellicule-réclame préparée pour la télévision par l'Office national du film, a été utilisée par un grand nombre des 268 postes à la disposition desquels elle avait été mise. Le Broadcast Music Incorporated de New-York a mis à la

disposition de quelque 300 postes américains une émission d'hommage musical au Canada, avec Frank Sinatra en vedette, intitulée « Happy Birthday Canada ». Le réseau NBC et quelques postes indépendants ont diffusé l'œuvre du compositeur Healy Willan, « Coronation Suite ». On nous apprend que WNYC-New-York a consacré, le 1<sup>er</sup> juillet, pas moins de six heures de ses émissions à la musique canadienne; en outre plusieurs commanditaires ont permis que le temps de leurs programmes fût utilisé pour rendre hommage au Canada.

Dans plusieurs capitales du monde, la journée a été marquée par des réceptions et par des causeries des représentants diplomatiques du Canada. A Djakarta, en Indonésie, la première réception du genre donnée par le Canada a réuni quelque sept cents invités à qui l'on fit entendre de la musique canadienne et voir des films canadiens. Quant aux autres missions canadiennes réparties sur six continents, elles ont reçu des milliers de visiteurs, gens du pays et Canadiens, qui ont participé aux joyeuses cérémonies du jour.

En Corée, en France et en Allemagne les services armés du Canada ont organisé, pour eux-mêmes et pour les gens du pays, des spectacles récréatifs et sportifs. A Tokio, où le navire canadien *Haïda* faisait escale, l'officier supérieur en charge des destroyers canadiens en Extrême-Orient, le capitaine John A. Charles, a planté au parc Hibiya une épinette bleue du Canada.

L'espace dont nous disposons ne nous permet guère qu'un choix hâtif parmi les rapports des célébrations du 1<sup>er</sup> juillet, mais l'abondance de renseignements que nous ont fournis plus de cinquante de nos missions en pays étrangers témoigne hautement de la bienveillance générale manifestée à l'endroit du Canada, à l'occasion du 87<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération.

# Indochine - Participation aux Commissions internationales

## Invitation de la conférence de Genève

*Texte du message des coprésidents de la conférence de Genève sur l'Indochine au secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, en date du 21 juillet.*

Nous avons l'honneur de nous adresser à vous à titre de coprésidents de la conférence sur l'Indochine qui a terminé ses travaux le 20 juillet 1954. La Conférence a pris acte des accords mettant fin aux hostilités au Vietnam, au Laos et au Cambodge et organisant le contrôle international ainsi que la surveillance de l'exécution des dispositions desdits accords. Il a été convenu en particulier d'établir une commission internationale dans chacun des trois pays, en vue du contrôle et de la surveillance de l'application des dispositions de l'accord sur la cessation des hostilités en Indochine. Il a aussi été proposé que ces commissions se composent d'un nombre égal de représentants du Canada, de l'Inde et de la Pologne, sous la présidence du représentant de l'Inde.

Au nom de la Conférence, nous avons donc l'honneur d'inviter le Gouvernement canadien, de concert avec les Gouvernements de l'Inde et de la Pologne, à désigner les représentants qui formeront les Commissions internationales de surveillance au Vietnam, au Laos et au Cambodge, comme le prévoient les accords relatifs à la cessation des hostilités et à la surveillance dans ces trois pays.

On espère que les trois Commissions internationales de surveillance pourront être établies sur place le plus tôt possible après la date d'entrée en vigueur du cessez-le-feu.

Le texte de la déclaration finale adoptée par la Conférence ainsi que de tous autres accords et déclarations concernant la cessation des hostilités et l'organisation de la surveillance dans les trois pays de l'Indochine vous sera transmis aussitôt que possible.

Nous avons l'honneur de vous demander une prompte réponse que nous transmettrons aussitôt aux membres de la Conférence.

(signé) Anthony Eden  
V. Molotov

## Déclaration sur la participation du Canada aux Commissions internationales pour le Vietnam, le Laos et le Cambodge

Le Gouvernement canadien a fait parvenir aujourd'hui à M. Anthony Eden, coprésident avec M. Molotov de la Conférence de Genève sur l'Indochine, son acceptation de l'invitation, reçue le 21 juillet, à désigner des représentants qui formeront, avec ceux de l'Inde et de la Pologne, les Commissions internationales de surveillance au Vietnam, au Laos et au Cambodge. Des représentants officiels sont envoyés à la Nouvelle-Delhi dès cette semaine pour prendre part à des entretiens préliminaires d'organisation avant l'établissement

effectif des trois commissions en Indochine. Les représentants du Canada au sein de ces commissions seront désignés sous peu.

Le Gouvernement n'a accepté cette invitation qu'après une étude minutieuse des accords de cessation des hostilités et d'armistice dont les commissions internationales seront chargées de surveiller l'application, et en ayant pleine conscience des responsabilités et des difficultés qu'entraînera cette décision. Le Gouvernement ne se fait aucune illusion quant à l'ampleur et à la complexité de la tâche.

Le Canada est, au point de vue géographique, très loin de l'Indochine, et ses responsabilités dans le Sud-Est asiatique, en ce qui concerne la sécurité collective, se limitent à celles qu'entraîne le titre de membre des Nations Unies. Nous savons toutefois d'expérience que, de même que les conflits locaux peuvent se transformer en guerre générale, ainsi des conditions de sécurité et de stabilité régnant dans une partie quelconque du monde favorisent la cause de la paix sur tout le globe. Si donc le Canada, en participant aux travaux de ces commissions d'Indochine, peut aider à rétablir la sécurité et la stabilité dans le Sud-Est asiatique, nous l'aurons fait au bénéfice de notre propre pays aussi bien qu'au service de la paix.

Tout en regrettant que le règlement d'Indochine et la surveillance de sa mise en œuvre ne se fassent pas directement sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement est assuré que la participation du Canada est parfaitement compatible avec les responsabilités qui incombent à notre pays en tant que membre de l'organisation mondiale.

Il importe de souligner qu'en acceptant de faire partie de ces commissions, nous n'avons pas été invités à garantir non plus qu'à faire appliquer nous-mêmes la trêve d'Indochine. Nous n'avons assumé non plus aucune nouvelle obligation militaire ou de sécurité collective.

La mise en œuvre effective des accords sur la cessation des hostilités doit être assurée par les deux parties directement intéressées, par l'intermédiaire des commissions mixtes qu'ont instituées les accords d'armistice. Les Commissions internationales n'ont elles-mêmes aucune obligation, aucune responsabilité pour ce qui est d'imposer la mise en œuvre des accords. Leurs fonctions seront seulement de surveillance, de jugement et de médiation. Sous la surveillance de l'Inde, les commissions auront la tâche de veiller à la bonne exécution des dispositions des accords par les parties directement intéressées; elles aideront ces parties à interpréter ces dispositions; elles s'offriront à régler les différends; lorsque les différends ne pourront être réglés, elles feront rapport aux membres de la conférence de Genève. On s'attend que l'Inde, la Pologne et le Canada assument en outre, plus tard, la tâche de surveiller les élections.

Dans l'accomplissement de leur mission, les Commissions internationales de surveillance fonctionneront sans doute plus efficacement que la Commission neutre de surveillance instituée en Corée; celle-ci, parce qu'elle était composée en nombre égal de représentants communistes et non communistes, était souvent empêchée d'agir efficacement, et elle ne pouvait faire rapport qu'aux deux commandements militaires.

Chacune des commissions d'Indochine se composera de trois membres: un Indien, un Polonais et un Canadien. La plupart du temps, ces commissions pourront prendre des décisions à la majorité des voix. Dans les cas particuliers



#### COMMISSIONS INTERNATIONALES DE SURVEILLANCE EN INDOCHINE

Les membres canadiens de la conférence préliminaire tenue à la Nouvelle-Delhi en vue d'établir les Commissions de surveillance en Indochine étaient (de gauche à droite): M. Escott Reid, haut commissaire du Canada dans l'Inde; le commodore de l'Air H. H. C. Rutledge; M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures; le brigadier R. E. A. Morton; M. Bruce Williams, des Affaires extérieures.

et déterminés où l'unanimité exigée par les accords sur la cessation des hostilités ne pourra se faire, elles présenteront des rapports majoritaires et minoritaires aux puissances qui ont participé à la conférence de Genève. Il appartiendra alors à ces dernières de prendre les décisions voulues.

En plus de nommer des représentants à chacune des trois Commissions de surveillance, l'Inde, la Pologne et le Canada fourniront un certain nombre d'officiers pour les équipes d'inspection fixes et mobiles qui surveilleront sur place l'exécution des accords sur la cessation des hostilités, sous la direction des commissaires-surveillants.

Une étude des renseignements à notre disposition nous a amenés à conclure que les commissions ont une chance raisonnable de fonctionner efficacement et de concourir de façon constructive à la bonne exécution des accords sur la cessation des hostilités et par suite au maintien de la paix dans le Sud-Est asiatique. Si par malheur notre attente se révélait mal fondée et si les efforts des commissions étaient neutralisés par l'obstruction, il ne servirait de rien, bien entendu, de les maintenir en existence.

Après des échanges de vues avec les puissances qui nous sont très étroitement liées dans l'action visant à maintenir la paix et à affermir la sécurité, nous sommes davantage convaincus que nous devons accepter cette onéreuse mais honorable tâche.

Enfin, nous avons conscience des sérieuses conséquences qui pouvaient s'ensuivre si nous déclinions l'invitation, vu qu'un tel refus risquait de retarder et de compliquer la mise en application des accords sur la cessation des hostilités et d'entraîner ainsi des effets malheureux et peut-être même très graves. Nous ne nous berçons pas de l'illusion que la tâche que nous entreprenons sera facile ou de courte durée mais nous avons la satisfaction de savoir qu'en la remplissant le Canada jouera un rôle noble et important en vue de l'affermissement de la paix.

## Réponse à l'invitation

*Texte du message adressé le 27 juillet 1954 par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures au très honorable Anthony Eden, coprésident de la conférence de Genève, pour lui communiquer le consentement du Canada à faire partie des Commissions internationales de surveillance en Indochine.*

J'ai l'honneur d'accuser réception du message que vous-même et M. Molotov, à titre de coprésidents de la conférence de Genève sur l'Indochine, avez adressé le 21 juillet au Gouvernement canadien pour l'inviter à désigner des représentants qui formeront, avec ceux de l'Inde et de la Pologne, les Commissions internationales de surveillance au Vietnam, au Laos et au Cambodge, comme le prévoient les accords relatifs à la cessation des hostilités et à la surveillance dans ces trois pays.

Conscient des graves responsabilités qu'imposera cette tâche mais espérant qu'il pourra ainsi contribuer à l'établissement de la paix et de la sécurité en Indochine, le Gouvernement canadien accepte cette invitation. Le Gouvernement canadien s'est mis en rapport avec le Gouvernement indien au sujet des dispositions préliminaires à prendre et il se propose d'envoyer sous peu à la Nouvelle-Delhi des représentants chargés de conférer avec ceux de l'Inde et de la Pologne, en vue de l'institution des Commissions internationales de surveillance prévues par les accords dressés à la conférence de Genève.

Le Gouvernement canadien vous saurait gré de bien vouloir transmettre le texte de la présente réponse aux membres de la conférence de Genève sur l'Indochine, dont l'intérêt et l'appui soutenus seront nécessaires pour que les Commissions puissent s'acquitter efficacement de leurs fonctions et pour que les accords de cessation des hostilités soient exécutés avec succès.

## Communiqué

*Texte du communiqué final publié le 6 août 1954 à l'issue des conversations préliminaires de la Nouvelle-Delhi sur le travail des Commissions de surveillance en Indochine.*

Les gouvernements canadien, polonais et indien, après avoir accepté, à la demande des présidents de la conférence de Genève sur l'Indochine, de faire partie des Commissions internationales de surveillance et de contrôle au Vietnam, au Laos et au Cambodge, conformément aux dispositions des accords de cessation des hostilités conclus à Genève le 20 juillet 1954, ont tenu une conférence à la Nouvelle-Delhi du 1<sup>er</sup> au 6 août, sur l'invitation du Gouvernement indien.

Le Premier ministre de l'Inde, M. Shri Jawaharla Nehru, a ouvert la conférence et souhaité la bienvenue aux délégations étrangères.

Cette conférence était une réunion des représentants régulièrement désignés des trois gouvernements intéressés, ayant mandat d'étudier les dispositions des accords relatives aux commissions internationales ainsi que les fonctions et obligations en découlant et de prendre des mesures pour établir, au jour voulu, les Commissions en question au Vietnam, au Laos et au Cambodge.

La conférence a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

### I) Missions d'avant-garde

Une mission d'avant-garde se composant des représentants des trois gouvernements quittera la Nouvelle-Delhi le samedi 7 août pour Pnom-Penh (Cambodge), Vientiane (Laos) et Hanoï (Vietnam). Elle aidera les Commissions internationales à s'établir dans les trois territoires au jour convenu, conformément aux dispositions de chacun des accords. Elle fera des études et des recherches sur les problèmes, d'organisation ou autres, relatifs aux trois Commissions, et soumettra un rapport aux trois Gouvernements d'ici deux semaines environ.

### II) Institution des commissions

#### a) Date

Les Commissions internationales de surveillance et de contrôle au Vietnam, au Cambodge et au Laos seront instituées le 11 août, date ultime de la cessation des hostilités en Indochine, aux termes des articles 44, 23 et 37, respectivement, des trois accords.

#### b) Sièges

1) Conformément aux articles 11 et 25, respectivement, des accords du Laos et du Cambodge, les Commissions seront établies à Pnom-Penh au Cambodge et à Vientiane au Laos;

2) En ce qui concerne le Vietnam, la Commission s'installera et commencera ses travaux à Hanoï. Les sièges futurs de la Commission et de ses organismes subordonnés, ailleurs qu'aux points d'inspection désignés dans l'accord, seront déterminés par la Commission, après consultation avec la Commission de Trung-Gia, compte tenu des circonstances et des besoins particuliers.

### III) Personnel

a) Normalement l'Inde fournira le personnel du Secrétariat international ainsi que tous les éléments des services communs des trois Commissions et s'occupera de l'organisation de ces personnels. Le Canada et la Pologne fourniront aussi une partie de ce personnel;

b) Chaque Gouvernement fournira le personnel de confiance et le personnel particulier de sa délégation nationale;

c) Le Gouvernement polonais, en raison des circonstances spéciales dans lesquelles la langue polonaise sera employée par sa délégation, prendra des dispositions pour assurer, selon les besoins, un service d'interprétation et de traduction en polonais;

d) Un comité se composant des représentants du Gouvernement de l'Inde, du haut commissariat du Canada et de l'ambassade de Pologne à la Nouvelle-Delhi, arrêtera les règles et les conditions relatives aux fonctions, aux qualités et au traitement du personnel du Secrétariat international et des autres em-

ployés, puis prendra les dispositions en vue de leur recrutement. De même, il s'occupera de recruter des employés sur place en Indochine;

e) L'Administration du Secrétariat international incombera à l'Inde.

#### IV) *Secrétaires généraux*

Les dispositions nécessaires seront prises en vue de la nomination des secrétaires généraux et des sous-secrétaires généraux du Secrétariat des trois Commissions.

#### V) *Surveillance et contrôle*

Des équipes d'inspection fixes et mobiles, composées, en nombre égal, d'officiers provenant de chacun des trois pays, seront établies aussitôt que possible, conformément aux dispositions des trois accords, aux endroits prescrits et suivant les modalités prévues auxdits accords. Il sera loisible à chaque pays de fournir le personnel technique nécessaire à chaque équipe: l'Inde fournira le personnel technique nécessaire aux services communs.

#### VI) *Financement*

Le versement des traitements et des allocations du personnel appartenant au contingent de chaque délégation nationale incombera aux gouvernements respectifs de chacune. Les traitements et allocations du personnel international et les autres dépenses ressortiront au poste des frais généraux de la Commission, comme le prévoient les accords.

L'Inde, qui préside les trois Commissions, communiquera à ce titre avec les présidents de la conférence de Genève au sujet des dispositions d'ordre financier.

Au cours de la matinée du 4 août, la conférence a accueilli les délégués du Cambodge, de la république démocratique du Vietnam, de la France, du Laos, de l'État associé du Vietnam, qui lui ont promis leur appui et leur collaboration et ont formulé le vœu que les Commissions réussissent dans leurs travaux.

Les membres de la conférence sont heureux de déclarer que tout leur travail s'est exécuté, de façon expéditive, dans un esprit d'harmonie et de cordialité. Les problèmes ont été discutés à fond et en toute franchise et c'est à l'unanimité que les décisions ont été prises.

Les représentants du Canada et de la Pologne ont exprimé leurs vifs remerciements au Gouvernement de l'Inde pour son hospitalité et pour la façon admirable avec laquelle il a préparé le succès de la conférence.

### **Représentants canadiens aux Commissions internationales de surveillance**

Le Gouvernement canadien a désigné, le 17 août, les trois représentants canadiens qui feront partie des Commissions internationales de surveillance au Vietnam, au Laos et au Cambodge. Ces Commissions sont chargées de contrôler l'exécution des accords de cessation des hostilités et d'armistice en Indochine. La cessation définitive des hostilités s'est opérée le 11 août 1954.

M. Sherwood Lett a été nommé représentant du Canada à la Commission internationale de surveillance au Vietnam; M. Léon Mayrand, à la Commission au Laos, et M. R. M. Macdonnell à la Commission au Cambodge. Les Commissaires auront le rang d'ambassadeur.

## NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. K. P. Kirkwood, du haut commissariat du Canada à Karachi (Pakistan), revient le 7 juin 1954 en congé au Canada.
- M. S. M. Scott, de l'ambassade du Canada à Tokio (Japon), revient le 18 juin 1954 en congé au Canada.
- M. P.-L. Trottier, de l'ambassade du Canada à Moscou, est affecté le 21 juin 1954 à l'administration centrale, après un congé au pays.
- M. G.-H. Blouin, du haut commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi, est affecté le 29 juin 1954 à l'administration centrale, après un congé au pays.
- M. J.-L.-E. Couillard, du haut commissariat du Canada à Londres, est affecté le 7 juillet 1954 à l'ambassade du Canada à Washington, après un congé au pays.
- M<sup>lle</sup> G. Bearman, du consulat général du Canada à San-Francisco, est affectée le 19 juillet 1954 à l'administration centrale.
- M. M. Meech, de l'ambassade de Paris, est affecté le 20 juillet 1954 à l'administration centrale, après un congé au pays.
- M. M. Cadieux, de la délégation permanente du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique-Nord, revient le 20 juillet 1954 en congé au Canada.
- M. R. D. Reece, de l'administration centrale, est affecté le 23 juillet 1954 au haut commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi (Inde).
- M. J. E. Hyndman, de l'administration centrale, est affecté le 24 juillet 1954 à la légation du Canada à Vienne (Autriche).
- M. W. M. Wood, de l'ambassade du Canada à Athènes, est affecté le 26 juillet 1954 à l'administration centrale, après un congé au pays.
- Sont entrés au Ministère à titre d'agents du service extérieur: M. James Gordon Harris, le 28 juin; M. Ian William Robertson, le 30 juin; M. Leonard Houzer, le 12 juillet et M. William Andrew MacKay, le 19 juillet.

### DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ\*

a) Publications imprimées:

*Commission de statistique* — Rapport de la huitième session (5 au 22 avril 1954). E/2569, E/CN.3/192, 23 avril 1954. 20 pp. Procès-verbaux officiels: dix-huitième session, supplément N° 5.

*Commission de la condition de la femme* — Rapport sur la huitième session (22 mars - 9 avril 1954). E/2571, E/CN.6/253. New-York, avril 1954. 26 pp. Procès-verbaux officiels: dix-huitième session, supplément N° 6.

*Aperçu de l'évolution des conditions économiques au Moyen-Orient 1952-1953* (Supplément au Rapport sur l'économie mondiale). E/2581, ST/ECA/25. Mai 1954. 151 pp. Numéro de vente: 1954.II.C.2.

*Aperçu de l'évolution des conditions économiques en Afrique 1952-1953* (Supplément

au Rapport sur l'économie mondiale). E/2582, ST/ECA/26. Mai 1954. 93 pp. Numéro de vente: 1954.II.C.3.

*Étude sur la situation économique de l'Europe en 1953* comprenant une étude du développement économique en Europe méridionale. E/ECE/174. Genève, février 1954. 346 pp. \$2.50. Numéro de vente: 1954.II.E.2. (Département des questions économiques).

*Étude sur l'adoption des mineurs*. ST/SOA/17, New-York, septembre 1953. 116 pp. 75c. Numéro de vente: 1953.IV.19.

*Conférence internationale du Travail, trente-septième session, Genève, 1954. Rapport du Directeur général* (Le logement ouvrier; la situation économique et sociale; la vie de l'OIT). Genève 1954. 167 pp. \$1.

*Rapport sur l'économie mondiale 1952-1953*. E/2560, ST/ECA/24. New-York, avril

\* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto); en français à Periodica Inc. (5112, rue Papineau, Montréal), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Room Limited (Chronicle Building, Halifax); Librairie de l'Université McGill (Montréal); University of Toronto Press and Book Store (Toronto); Winnipeg Book Store (493, avenue du Portage, Winnipeg), et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver); en français, de la Librairie de l'Université de Montréal (Montréal) et des Presses universitaires Laval de Québec. Certains documents photocopiés sont fournis contre abonnement annuel. On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant à la Section des ventes et du tirage, Nations Unies (New-York). Les maisons University of Toronto Press (Toronto) et Periodica Inc. (5112, rue Papineau, Montréal) distribuent les publications de l'UNESCO. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 39 du numéro de janvier 1954 d' "Affaires Extérieures".

1954. 176 pp. \$1.75. Numéro de vente: 1954.II.C.1.

*Résolutions de la dix-septième session du Conseil économique et social*, (30 mars-30 avril 1954). E/2596. New-York, 1954. 20 pp. Procès-verbaux officiels: dix-septième session, supplément N° 1.

*Huitième rapport de l'Organisation internationale du Travail aux Nations Unies*. E/2577. Genève, 1954. 357 pp. \$2.

#### UNESCO

*Annuaire international de l'éducation 1953*. Paris (UNESCO). Bureau international d'éducation, Genève. Publication N° 152. 416 pp. \$2.

*Projet de programme et de budget 1955 et 1956* (présenté à la Conférence générale lors de sa huitième session, Montevideo, novembre-décembre 1954). 8C/5. Paris 1954. 277 pp.

*Problèmes sociaux de l'assistance technique*—Possibilités et problèmes par MORRIS

EDWARD OPLER. (Évolution technique et tensions sociales). Paris 1954. 87 pp. \$2.

*L'obligation scolaire en Asie du sud et dans le Pacifique*—Compte rendu de la Conférence de Bombay, décembre 1952. (Études sur la scolarité obligatoire—XIII). Paris, 1954. 185 pp. \$1.

*Les techniques de protection des biens culturels en cas de conflit armé* par H. Lavachery et A. Noblecourt. (Musées et Monuments—VIII). Paris, 1954. 222 pp., et Planches photographiques, 48 pp. \$5.50.

b) Documents polycopiés:

*La nationalité, y compris l'apatridie*—Étude du problème du cumul de nationalités (rédigée par le Secrétariat). A/CN.4/84, le 14 mai 1954. 162 pp.

*Convention douanière relative à l'importation temporaire des véhicules routiers privés*. E/CONF.16/22, le 7 juin 1954. 20 pp. et annexes 1-5.

## JOURNALISTES DE L'OTAN AU CANADA

(Suite de la page 262)

### Impression d'ensemble

Le représentant du syndicat de journaux Kemsley du Royaume-Uni a fort bien dégagé l'impression d'ensemble que les journalistes gardent de leur voyage:

« La tournée a fourni un exemple frappant du succès qui couronne les efforts poursuivis dans le sens d'une plus étroite compréhension au sein de la famille de l'OTAN. Durant le mois qu'a duré notre voyage à travers le Canada, y compris les deux traversées, il ne s'est pas produit un seul « incident international ».

« Une réception officielle à la résidence de l'Amirauté, à Halifax (Nouvelle-Écosse), a clôturé notre tournée. Invité à prendre la parole au nom de mes collègues, j'ai alors déclaré:

« Il nous a été donné une vue à vol d'oiseau de la puissance actuelle du Canada dans tous les domaines ainsi que de ses possibilités. Dans la mesure où nous pouvons en juger, rien n'est au delà de ses moyens. L'avenir lui appartient et lui réserve une prospérité à laquelle aucun autre pays au monde ne saurait s'attendre . . . Et pourtant, toutes ces richesses, vous ne les gardez pas pour vous-mêmes.

« En tant que représentants des autres pays de l'OTAN, nous avons vu comment vous les partagez par le moyen de l'aide mutuelle au sein de l'Organisation. Mesurant les sacrifices que vous imposez cette importante contribution à la défense et au bien-être du monde libre, nous ne pouvons que vous dire un très insuffisant merci. »

# AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Septembre 1954

Vol. 6 N° 9

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
La Côte de l'Or.....	274
Le Plan de Colombo.....	281
Le Comité Canada-États-Unis de l'éducation.....	294
Bureau international de l'éducation .....	297
Nominations et mutations.....	299
Déclarations et discours.....	299
Documents des Nations Unies.....	300

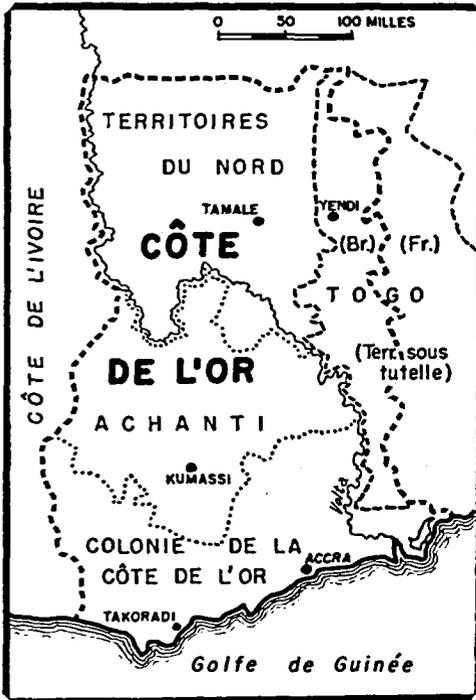
Ministère des Affaires extérieures  
Ottawa, Canada

# La Côte de l'Or

LES événements récents survenus dans cette colonie africaine de la Grande-Bretagne ont suscité un intérêt général, se situant notamment dans la perspective de ceux qui se déroulent ailleurs en Afrique et en d'autres régions coloniales du monde. Les répercussions de ces événements constituent une abondante matière à spéculation sur l'avenir des territoires non autonomes. Le présent article a pour objet d'apporter certaines précisions sur la situation qui a permis à la Côte de l'Or de s'acheminer si rapidement vers l'autonomie complète.

## Historique

La Côte de l'Or a connu plusieurs stades de formation et de développement. L'existence du pays a été révélée au monde occidental par des navigateurs portugais qui, en 1471, avaient exploré le littoral en quête d'épices,



d'ivoire et d'or. Pour protéger leur commerce, ces navigateurs avaient bâti le long de la côte des ouvrages de défense. La concurrence des Britanniques et des Hollandais les obligèrent plus tard à abandonner leurs positions. D'autres pays se mirent de la partie et réussirent à établir des enclaves dans ces régions de l'Afrique où florissait la traite des esclaves. En 1871, la Hollande, seul autre pays européen qui n'eût pas lâché pied, céda ses établissements à la Grande-Bretagne, et peu de temps après, soit en juillet 1874, la colonie du Gold-Coast fut créée par charte.

Le conflit entre les populations du Gold-Coast et les Achantis, de l'intérieur du pays, s'est terminé en 1900 après une succession de guerres implacables, par la défaite de la confédération de l'Achanti et son annexion à la couronne britanni-

que, en 1901. Les territoires du nord sont passés sous la domination britannique vers la même époque, à la suite d'un accord conclu avec les chefs de la région. En 1922, l'ancienne colonie allemande du Togo fut partagée entre la France et l'Angleterre. L'étroite bande de terre qui échet à l'Angleterre fut d'abord administrée en vertu d'un mandat de la Société des Nations, puis, plus récemment, dans le cadre de l'ONU en tant que territoire sous tutelle. Du point de vue administratif, le Togo britannique se rattache au Gold-Coast, tout en restant l'objet des obligations contractées par l'autorité administrante, en vertu de l'accord de tutelle.

## Population

Le peuplement de la Côte de l'Or se serait effectué, croit-on, au cours des sept derniers siècles; les tribus du pays possèdent une connaissance des métaux qui remonte très loin. Nombre de gens appellent leur pays Ghana, du nom d'un royaume d'Afrique occidentale qui fut fondé au IX<sup>e</sup> siècle et connu son apogée au XIV<sup>e</sup>.

Les ruraux, qui constituent une grande majorité de la population, pratiquent surtout la culture du cacao et une agriculture orientée vers la satisfaction des besoins de leur famille. Petits paysans, ils exploitent généralement leurs terres sur une base familiale mais s'associent parfois en groupes pour les cultiver.

## Nouvelle constitution

Les élections du 15 juin 1954 ont inauguré une nouvelle ère dans l'histoire de la colonie. La nouvelle constitution, dans le cadre de laquelle les élections ont eu lieu, prévoit une assemblée législative plus nombreuse, désignée au suffrage direct et le droit de vote pour tous les adultes, de même qu'un cabinet recruté parmi les députés et présidé normalement par le premier ministre.

Certains pouvoirs limités sont cependant réservés au gouverneur, qui reste chargé des affaires étrangères, de la défense nationale, de l'administration du Togo et de certaines questions relatives à la police. En vertu des dispositions de la constitution, c'est du cabinet, principal organisme politique, que relèvent les affaires domestiques du pays, autonome à cet égard. Le gouverneur est assisté dans l'exercice de ses fonctions par un sous-gouverneur et reçoit les avis d'un comité dont font partie le premier ministre et les membres de son cabinet.

L'indépendance du système judiciaire est assurée par une Commission des fonctions judiciaires qui doit, au début, proposer les nominations de juges, sauf celle du juge en chef, et plus tard se charger de ces nominations.

De même, la Commission actuelle du service public sera chargée de nommer les fonctionnaires de l'État.

La constitution renferme la garantie d'une juste indemnisation en cas de nationalisation; cette disposition vise à conserver la confiance des détenteurs de capitaux d'outre-mer. Le gouvernement actuel a du reste déclaré à ce sujet qu'il ne formait aucun projet de nationalisation.

Que le Royaume-Uni voie dans la nouvelle constitution un prélude à l'autonomie complète dans tous les domaines, cela ressort de la déclaration du ministre d'État aux affaires coloniales du Royaume-Uni qui, faisant part de la nouvelle constitution à la Chambre des communes, s'est exprimé ainsi:

Les changements actuels laissent au gouvernement de Sa Majesté le minimum de pouvoirs qu'il doit conserver tant qu'il aura quelque obligation à l'égard du Gold-Coast. Il faut donc voir en ces changements une dernière étape que ce pays aura à franchir avant d'assumer la responsabilité totale de son administration. Il incombera au Royaume-Uni et à son Parlement de permettre que cette responsabilité s'exerce au sein du Commonwealth et je puis affirmer que le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni est disposé à prendre, lorsqu'il conviendra, toutes les mesures à cette fin.

## Élections

Aux premières élections tenues dans le cadre de cette constitution libérale, M. Nkrumah et son parti, la Convention populaire, ont remporté une majorité



—Services d'information britanniques

#### ÉLECTIONS À LA CÔTE DE L'OR

Sur le point de voter, un électeur enregistré se marque le pouce d'encre indélébile afin d'indiquer qu'il a exercé son droit de suffrage et qu'il ne peut donner une seconde voix.

rassurante, même si l'opposition a recueilli un grand nombre de votes. Monsieur Nkrumah et ses ministres, par l'exercice d'une large mesure d'autorité au cours des trois années précédentes, ont acquis une expérience précieuse qui les a préparés à assumer leurs nouvelles responsabilités.

Les modalités du scrutin présentaient beaucoup d'intérêt. A l'intention des électeurs illettrés, les partis rivaux ont adopté des symboles pour le ralliement de leurs adeptes. Le parti de M. Nkrumah a choisi pour symbole un cochet; celui de l'association musulmane, une étoile et un croissant, et le parti des peuples du Nord, un poing noir. Les électeurs formaient de longues files à certains bureaux de scrutin. Pour voter, ils déposaient un bulletin en blanc dans une urne portant le symbole du parti de leur choix. Pour s'assurer que personne ne voterait plus d'une fois, on exigeait que chaque électeur se marque le pouce en l'appliquant sur un tampon d'encre indélébile; cette précaution était importante en raison de l'incertitude de plusieurs gens au sujet de leur nom et du grand nombre des homonymes. Ces mesures énergiques ont été mises en œuvre pour assurer le caractère secret du scrutin qui a d'ailleurs fait l'objet d'une vaste publicité.

L'autonomie étant considérée chose acquise, il n'en a pas été question à l'occasion des élections. Pour 104 sièges, il s'est posé 320 candidatures. En plus

des candidats de la Convention populaire, il y avait les indépendants, les candidats du Ghana Congress, ceux du parti des Peuples du Nord, et ceux de l'Association musulmane, parti de formation récente. Au Togo, le Congress Party préconise l'union du Togo britannique et du Togo français et leur entrée éventuelle dans une fédération avec le Gold-Coast.

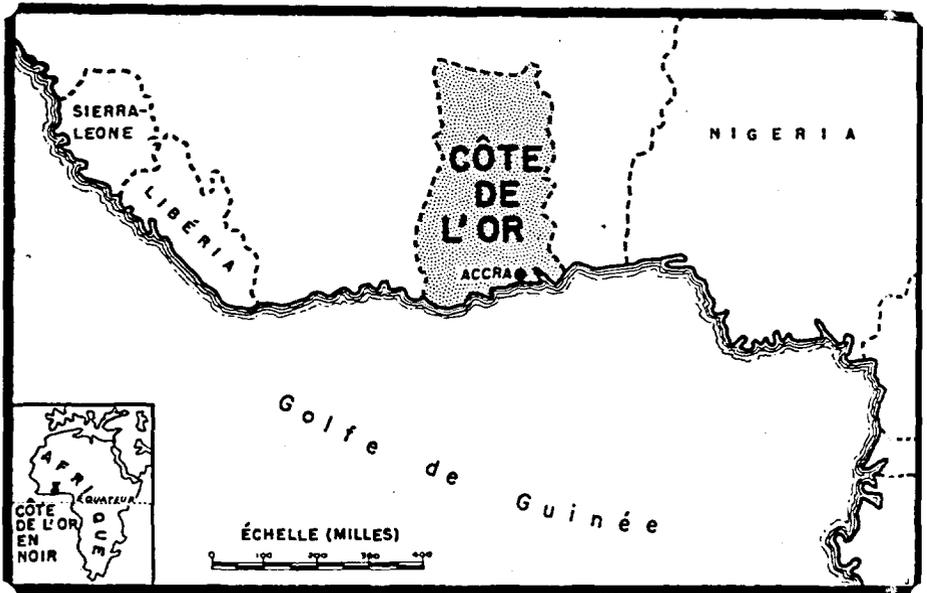
Le P.C.P. demandait qu'on l'élimine afin que M. Nkrumah et son parti puissent conduire le pays « à l'aboutissement normal de son évolution: l'indépendance complète au sein du Commonwealth ». Le parti du Ghana Congress, préconisant la même chose, s'efforçait d'exposer les points faibles de l'administration. Ces deux partis ont été les seuls à présenter un manifeste électoral. Le parti des Peuples du Nord visait surtout à éviter la domination du Nord par le Sud, résultat possible de l'indépendance, et se souciait tout spécialement du développement économique du pays et de la situation de ses chefs.

### Économie

Les progrès prodigieux de la Côte de l'Or vers l'autonomie, de beaucoup supérieurs à ceux de toute autre colonie, peuvent s'expliquer par un concours favorable de circonstances. Le climat tropical n'est pas propice à l'établissement des blancs; sur une population de près de quatre millions et demi, on ne compte que 4,200 Britanniques. Les Africains possèdent eux-mêmes la majeure partie du sol. Dans la colonie et chez les Achantis, le régime foncier n'est pas sans analogie avec le système féodal, la terre appartenant aux chefferies, aux familles ou aux particuliers. De façon générale, l'attribution des droits fonciers relève du gouvernement, ce qui explique que l'accaparement des terres par les non Africains ne se soit pas produit. Il n'y a donc pas d'accaparement de vastes étendues de terre par les blancs ni de problème racial qui mettent obstacle à l'évolution politique et sociale. Le pays produit en grande quantité du cacao (plus du tiers de la consommation mondiale) et de la bauxite. La balance de son commerce extérieur étant régulièrement favorable (excédent de près de 20 millions de livres en 1952), le pays est incomparablement plus riche que la plupart des régions insuffisamment développées. Le principal facteur de cette puissance économique est le cacao, qui est en grande demande dans le monde depuis la guerre, et dont l'offre n'est jamais tout à fait égale à la demande. Cette denrée constitue près de 70 p. 100 des exportations. Comme elle est produite par plusieurs petits propriétaires, les revenus considérables provenant de sa vente se répartissent largement parmi la population. Le Cocoa Marketing Board, organisme de sa commercialisation, qui est régi par des Africains et sert d'agent aux producteurs, avait en 1952 un actif de 74.9 millions de livres sterling.

La prospérité générale, élevée, a ses répercussions au niveau du budget de l'État, qui accusait en 1952 un excédent appréciable de 2 millions de livres sterling.

Des projets de mise en valeur, lancés par des entreprises privées, par le gouvernement ou par des organisations internationales, sont en bonne voie de réalisation. Le plan de mise en valeur de la Côte de l'Or, adopté par l'Assemblée législative en 1952, prévoit une dépense de 70 millions de livres échelonnée sur quelques années et répartie entre les services sociaux, les services des communications, du développement économique, de la production et les services ordinaires. Les subventions des Colonial Development and Welfare Funds du Royaume-Uni se sont élevées à quelque 4 millions de livres.



Le projet le plus important, auquel s'intéressent certaines alumineries canadiennes, est celui de la Volta. Son exécution entraînerait une dépense de 124 millions, à partager entre les Gouvernements de la Côte de l'Or et du Royaume-Uni et les alumineries intéressées du Royaume-Uni et du Canada, et permettrait l'approvisionnement en électricité d'une vaste aluminerie au moyen d'un barrage et d'une usine hydro-électrique sur la Volta, ainsi que la production d'un vaste excédent d'énergie pouvant servir à d'autres usages. Il en résulterait en outre un lac artificiel de 2,000 milles carrés, le plus grand du monde, qui constituerait une réserve d'eau pouvant servir à l'irrigation. La bauxite, dont les réserves sont évaluées à quelque 200 millions de tonnes, servirait à produire de l'aluminium en des quantités qui atteindraient éventuellement 210,000 tonnes par année, d'après les projets en cours. Les projets connexes ont trait entre autres choses à l'aménagement d'un nouveau port, de chemins de fer et de routes, ainsi qu'à la construction de logements, d'écoles et d'hôpitaux. Le nouveau port, dont la construction près d'Accra est déjà commencée, répondra à un besoin pressant de nouvelles installations portuaires; la construction de liaisons ferroviaires et routières avec ce port est aussi en voie d'exécution.

Plus de 2 millions de livres sterling ont été dépensées en 1952-1953 pour les services d'hygiène et 3.3 millions pour l'enseignement (l'enseignement primaire gratuit a été inauguré en 1952); les dépenses sous ces rubriques ne cessent de s'accroître. Une université du type interne, l'University College of the Gold Coast, fondée récemment, est fréquentée par 450 étudiants; à peu près deux fois autant suivent divers cours au Royaume-Uni. Il y a aussi à Kumassi une école de technologie, d'arts et de science, fréquentée par 450 étudiants.

#### Avenir

Voilà où en est la Côte de l'Or du point de vue historique et économique au moment où commence l'audacieuse expérience dont elle est l'objet en matière d'évolution politique.



—Services d'information britanniques

#### ÉLECTIONS À LA CÔTE DE L'OR

Un électeur des Territoires du Nord entre au bureau de scrutin où il votera en secret.

Les problèmes qui jalonnent la voie où s'engage la Côte de l'Or ne sont pas faciles. Il en est un qui tient au défaut d'unité de ce pays formé de quatre territoires, dont au moins un très peu développé: celui du Nord. Pour fondre en un seul pays des régions d'intérêts si divers et se situant à des stades si différents dans la voie du progrès, il faudra de grandes qualités politiques. Monsieur Nkrumah, parlant des services administratifs de l'État, a déclaré que son gouvernement «refusera d'employer pour certains services des personnes dont l'activité communiste aura été démontrée d'une façon qui lui paraisse convaincante... Le gouvernement ne tolérera pas à son emploi des fonctionnaires manifestement fidèles à une puissance étrangère ou à l'agence d'une puissance étrangère ayant des visées de domination sur le pays.» Ces quelques mots évoquent une situation bien différente de celle de la Guyane anglaise et se passent de commentaires.

L'accession au gouvernement responsable pose de nouveaux problèmes, dont celui de l'intégrité. Avant les élections, des accusations de malversations dans l'adjudication des contrats du gouvernement ont été portées contre certains ministres. Le gouvernement décida donc de créer une commission publique d'enquête; celle-ci ne constata qu'un petit nombre d'improbités peu graves, commises par trois fonctionnaires subalternes, à propos de sommes d'argent ne représentant qu'une infime proportion du budget administré par eux durant l'exercice de leurs fonctions. Ces fonctionnaires furent immédiatement congédiés et deux d'entre eux condamnés à la prison.

La façon dont le gouvernement de la Côte de l'Or a mené ces deux affaires

(Voir la suite à la page 296)



# Le Plan de Colombo

---

Aux yeux de l'opinion mondiale, le Plan de Colombo représente la réponse du Commonwealth au besoin de développement économique du Sud et du Sud-Est asiatiques. Essentiellement, rien de plus vrai; mais, à certains égards, c'est une simplification excessive. Le moment semble approprié de rappeler la façon dont le Plan est né, s'est développé et est mis en œuvre.

Le 4 octobre, environ soixante-dix délégués des quatorze pays du Plan de Colombo se rassembleront à Ottawa pour la réunion de 1954 du Comité consultatif pour le développement économique coopératif du Sud et du Sud-Est asiatiques (désignation complète du Comité consultatif). Cette réunion sera précédée d'une rencontre de fonctionnaires des pays du Plan de Colombo, qui conféreront pendant quinze jours à partir du 20 septembre. Ces fonctionnaires prépareront la réunion du Comité consultatif et mettront au point un projet de rapport qui sera examiné par le Comité. Les mêmes fonctionnaires prendront part aux réunions du Comité à titre de conseillers des chefs de délégation.

## Première réunion en Amérique du Nord

C'est la première fois que le Comité consultatif se réunit en Amérique du Nord. Pour les Canadiens, ce sera une occasion comme il s'en offre plutôt rarement de manifester leurs sentiments d'amitié à des visiteurs de marque représentant la plupart des pays du Commonwealth, la plupart des pays du Sud et du Sud-Est asiatiques, et les États-Unis. Ce sera aussi une bonne occasion de se renseigner davantage sur la situation, la politique, le mode de vie et la culture de chacun de ces pays.

Le Comité consultatif étudiera des questions urgentes, d'ordre tout à fait pratique, ayant un caractère à la fois économique et humanitaire. Ces réunions auront aussi un certain éclat et frapperont sans doute les imaginations. Ce n'est pas tous les jours que les Canadiens peuvent causer avec les représentants de pays aussi différents et aussi lointains que l'Australie, la Birmanie, le Cambodge, Ceylan, les États-Unis, l'Inde, l'Indonésie, le Laos, le Népal, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, le Royaume-Uni (et ses dépendances: Brunéi, le Nord-Bornéo, Sarawak, Singapour et la Fédération de Malaisie) et le Vietnam. La plupart de ces pays se feront représenter par des membres de leur conseil des ministres, car le Comité consultatif est un organisme de niveau ministériel.

Plusieurs des ministres qui viendront à Ottawa sont ministres des Finances, ou détiennent des portefeuilles similaires et ont pour domaine propre d'activité le développement économique; d'autres sont ministres des relations extérieures ou possèdent des attributions de même ordre; deux ou trois pays seront représentés par leurs envoyés diplomatiques à Washington ou à Ottawa; un ou deux autres enverront à la réunion des hauts fonctionnaires chargés du développement économique. Les territoires dépendant du Royaume-Uni seront représentés par deux ministres, l'un de la Fédération de Malaisie et l'autre de Singapour. La Thaïlande et, peut-être, les Philippines seront représentées par des observateurs.

Des observateurs représenteront aussi la Banque internationale de recons-



RIZIÈRES EN BIRMANIE

truction et de mise en valeur ainsi que la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, deux organismes des Nations Unies qui accomplissent depuis plusieurs années une tâche importante en ce qui concerne le développement économique du Sud et du Sud-Est asiatiques, et dont les représentants assistent toujours aux réunions du Comité consultatif. Le directeur du Conseil de coopération technique du Plan de Colombo et le chef de l'information du Plan de Colombo viendront aussi à la réunion.

Que s'est-il donc passé, depuis quelques années, pour que toutes ces personnalités se réunissent à Ottawa en ce mois d'octobre 1954? Quel est le but de leur rencontre? Que font-ils à leurs réunions annuelles et dans l'intervalle de ces réunions? Qu'est-ce donc que le Comité consultatif, et quelle est la nature précise du Plan de Colombo? Le présent article a pour objet de répondre d'une façon suffisamment précise à chacune de ces questions, à l'intention de quiconque s'intéresse aux réunions du Comité consultatif et à l'activité déployée dans le cadre du Plan de Colombo. On devra chercher à d'autres sources les renseignements sur l'œuvre même accomplie dans le cadre du Plan.\*

\* Un article intitulé « Le Canada et le Plan de Colombo », par Nik Cavell, paraîtra dans la livraison d'automne de la *Queen's Quarterly* et sera reproduit par le ministère des Affaires extérieures. (La *Queen's Quarterly* renfermera également deux excellentes études analytiques du Plan de Colombo.) Le bulletin *Affaires Extérieures*, d'avril et de mai 1953, contient des renseignements assez détaillés, bien que moins récents, sur la part du Canada dans le Plan de Colombo. La source la plus abondante à consulter, particulièrement sur l'activité de chacun des pays membres, est le Rapport annuel du Comité consultatif, publié en octobre 1953 après la réunion de la Nouvelle-Delhi. Le rapport de 1954 sera publié peu après la réunion d'Ottawa et sera diffusé par le ministère des Affaires extérieures. Le Ministère a établi une ample bibliographie des renseignements relatifs au Plan de Colombo que l'on peut se procurer au Canada et dans les autres pays du Plan. Les services d'information de certains de ces pays à Ottawa sont en mesure de fournir une partie de cette documentation.

## Genèse du Plan

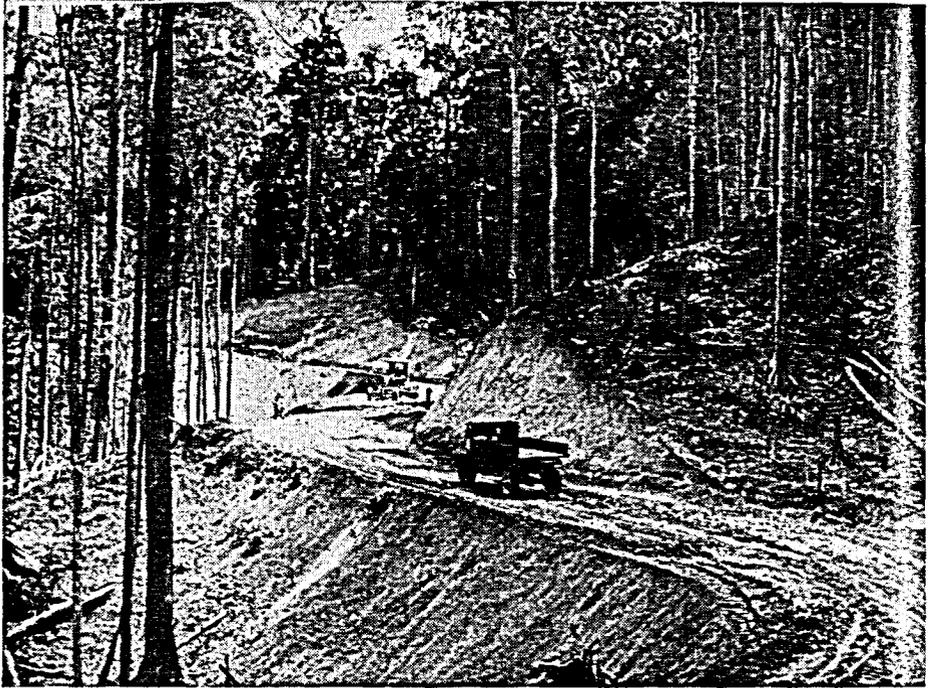
Le Plan de Colombo tire son nom du fait qu'il a été lancé à Colombo, capitale de Ceylan. En janvier 1950, les ministres des Affaires étrangères d'Australie, du Canada, de Ceylan, de l'Inde, de Nouvelle-Zélande, du Pakistan et du Royaume-Uni se réunirent dans cette ville pour discuter un certain nombre de questions politiques et économiques d'intérêt commun. Les ministres, dans une proposition d'une grande portée humaine, s'entendirent pour reconnaître que le développement économique du Sud et du Sud-Est asiatiques revêt une importance vitale pour le maintien de la stabilité politique dans les pays de cette région et pour le développement d'une économie mondiale en expansion, fondée sur le commerce multilatéral.

L'idée n'était pas nouvelle. En effet, l'importance de cette donnée en ce qui concerne les régions sous-développées du monde avait déjà été reconnue dans les buts des Nations Unies, les travaux des institutions spécialisées et d'autres organismes des Nations Unies comme la Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur, ainsi que dans les programmes d'assistance de divers gouvernements, notamment le programme du point quatre des États-Unis. Mais jusque-là le gros des efforts s'était orienté vers le relèvement de l'économie disloquée des pays européens et d'autres régions éprouvées par la guerre. Ces initiatives avaient valu une certaine assistance aux régions insuffisamment développées, mais les besoins y demeuraient immenses et les réalisations dans ces régions avaient été peu nombreuses.

### Situation à laquelle le Plan devait remédier

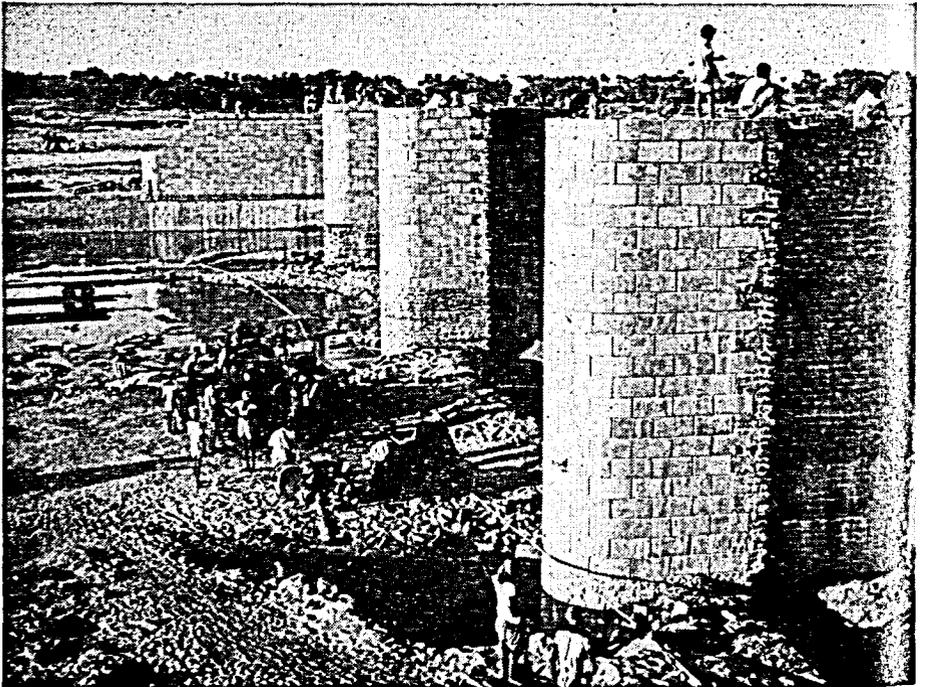
Les trois quarts environ des deux milliards quatre cents millions d'hommes qui peuplent le monde vivent dans ce qu'on est convenu d'appeler les régions insuffisamment développées. Si les généralisations sont impossibles quand il s'agit d'une partie du monde aussi vaste et aussi diverse, on peut toutefois juger du niveau de vie de ces peuples par le fait qu'en Asie méridionale la ration hebdomadaire moyenne s'établit à quelque douze onces de céréales par personne, cependant que le revenu national annuel est fort inférieur à cent dollars par habitant et la longévité de moitié moindre qu'en Amérique du Nord. On trouve des régions sous-développées dans presque chaque continent, mais c'est en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud que leur existence est la plus manifeste. Les ministres des Affaires étrangères du Commonwealth ont concentré leur attention sur l'Asie, plus précisément sur cette partie de l'Asie qu'on est convenu d'appeler le Sud et le Sud-Est asiatiques. Les trois quarts de la population de cette région vivent dans des pays du Commonwealth ou dans des territoires encore sous la dépendance du Royaume-Uni, et tout le secteur entretient depuis longtemps des relations économiques de première importance avec le Royaume-Uni, l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord.

Le Sud et le Sud-Est asiatiques constituent une vaste région qu'habitent six cents millions de personnes, près du quart de la population mondiale. Au cours du dernier conflit et des années qui l'ont immédiatement suivi, de vastes changements influant sur la vie de ces gens sont survenus. Tout d'abord, les ravages matériels de la guerre. Dans plusieurs parties du sud-est de l'Asie, à l'est des collines de l'Assam où l'on trouve encore, abandonnées à la rouille, des squelettes de tanks autrefois prêts à être lancés sur la route de Birmanie, la guerre a semé la dévastation et la misère.



**NOUVELLE ROUTE À SARAWAK**

Tronçon d'une route de trente milles de longueur aménagée pour desservir les puits de pétrole de Sarawak au Nord-Bornéo britannique.



**BARRAGE TILPARA (PROJET DU MAYOURAKSHI)**



Le deuxième changement a été d'ordre psychologique. Il s'est produit au sein des populations une poussée de nationalisme, violente chez les chefs, incertaine mais persistante chez les masses. Des peuples de cultures et de traditions anciennes mais assez peu expérimentés en ce qui concerne les méthodes modernes de gouvernement autonome se sont tournés vers la réalisation de leur destin national. La guerre et ses répercussions ont avivé ces aspirations.

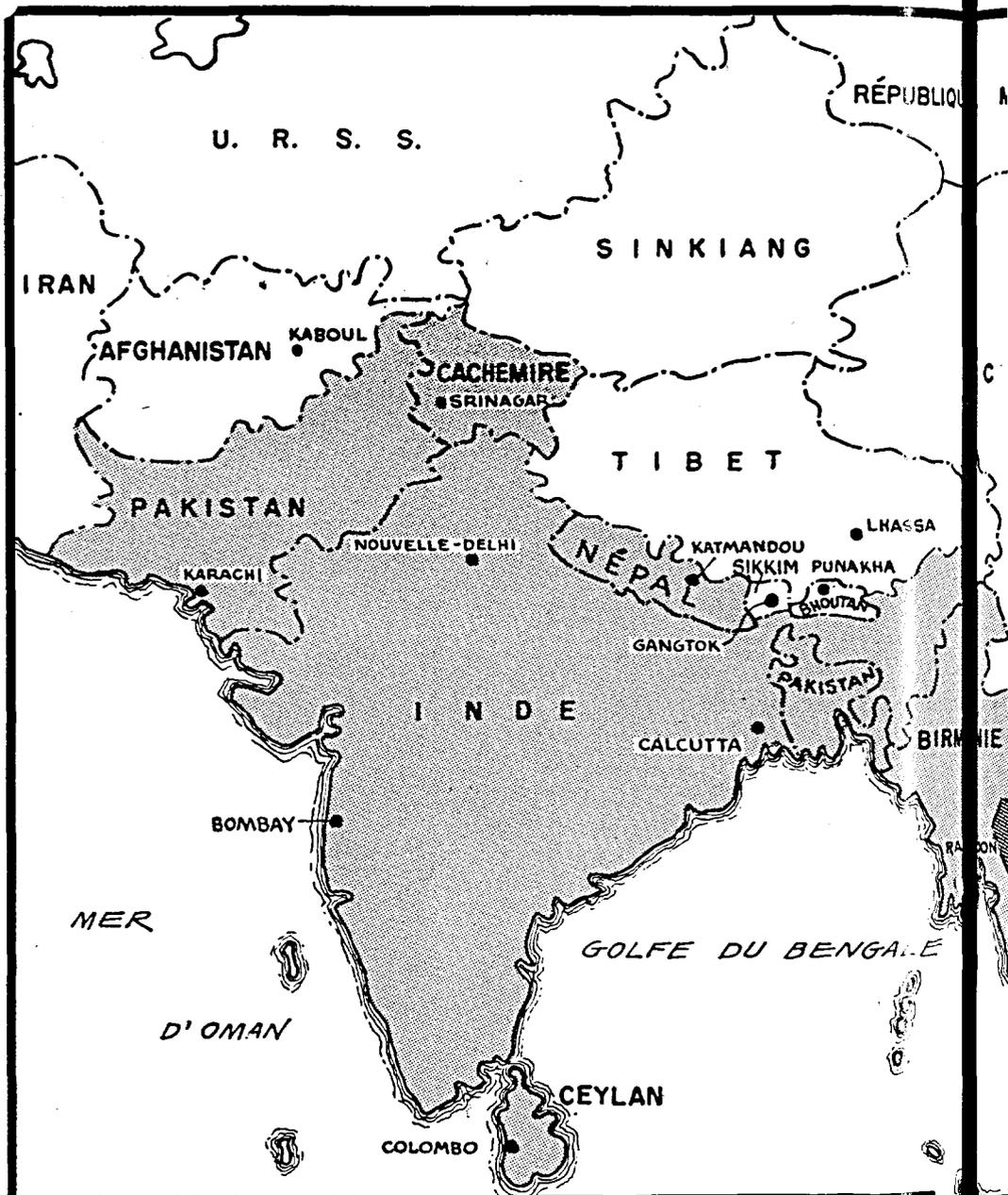
Ce phénomène a abouti à un troisième changement, de caractère politique. Il existe encore des parties du sud et du sud-est de l'Asie qui ne sont pas autonomes, la Malaisie et la Nouvelle-Guinée par exemple; mais des efforts éclairés se poursuivent, souvent en face de difficultés énormes, afin d'amener les populations de ces régions à l'indépendance. Quelques petits États, qui n'ont jamais été soumis directement au régime colonial, conservent leurs propres formes traditionnelles de gouvernement indépendant, modifiées dans certains cas par l'instauration des méthodes démocratiques. Parmi les pays du Plan de Colombo, la Thaïlande et le Népal se rangent dans cette catégorie. Les États associés du Vietnam, du Laos et du Cambodge, que nous désignons communément du nom d'Indochine, sortent du creuset de la guerre dotés d'une indépendance encore difficile à définir. Les Philippines, sur la bordure orientale du Sud-Est asiatique, jouissent de l'autonomie depuis plusieurs années. Mais l'événement politique le plus frappant survenu dans cette partie de l'Asie en ces derniers temps est sans doute l'apparition de cinq nouveaux pays indépendants: Inde, Pakistan, Ceylan, Birmanie et Indonésie. Les gouvernements de ces pays qui renferment le gros de la population de tout le secteur s'efforcent à leur façon et selon leurs connaissances d'édifier des sociétés démocratiques stables, rejetant les chaînes de la féodalité ainsi que les structures surannées du régime des castes.

C'est sur le plan économique qu'est intervenu le quatrième changement. Alors que la population s'accroissait plus rapidement que jamais, la production de céréales ne parvenait pas à combler les besoins, par suite de fléaux et de violentes guerres civiles dans les principales régions productrices de riz, mais surtout à cause de l'évolution insuffisante des méthodes agricoles ainsi que des systèmes d'irrigation et de régularisation des cours d'eau. En même temps, les surplus de dollars dont la région bénéficiait avant la guerre avaient fait place à une pénurie chronique que la demande de matières premières n'atténuait que de façon intermittente. En outre, la rentrée constante de capitaux qui avait marqué la période d'avant-guerre se mit à décliner soit à la suite des bouleversements causés par la guerre soit parce que le capital n'était plus disposé à courir des risques en face d'une situation incertaine.

### Élaboration du Plan

Cette conjoncture lança le Sud et le Sud-Est asiatiques dans une nouvelle ère de leur histoire. C'est en effet sur les problèmes posés par ces changements que se porta en janvier 1950 l'attention des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth. Convaincus qu'il était urgent de pousser le développement économique, ils chargèrent un comité d'étudier plus en détail les mesures à prendre. Cet organisme connu sous le nom de Comité consultatif pour le développement économique coopératif du Sud et du Sud-Est asiatiques, tint sa première réunion à Sydney (Australie) en mai 1950.

La préparation d'un plan complet ayant été décidée, le Comité consultatif, à sa seconde réunion à Londres en octobre 1950 en vint à élaborer



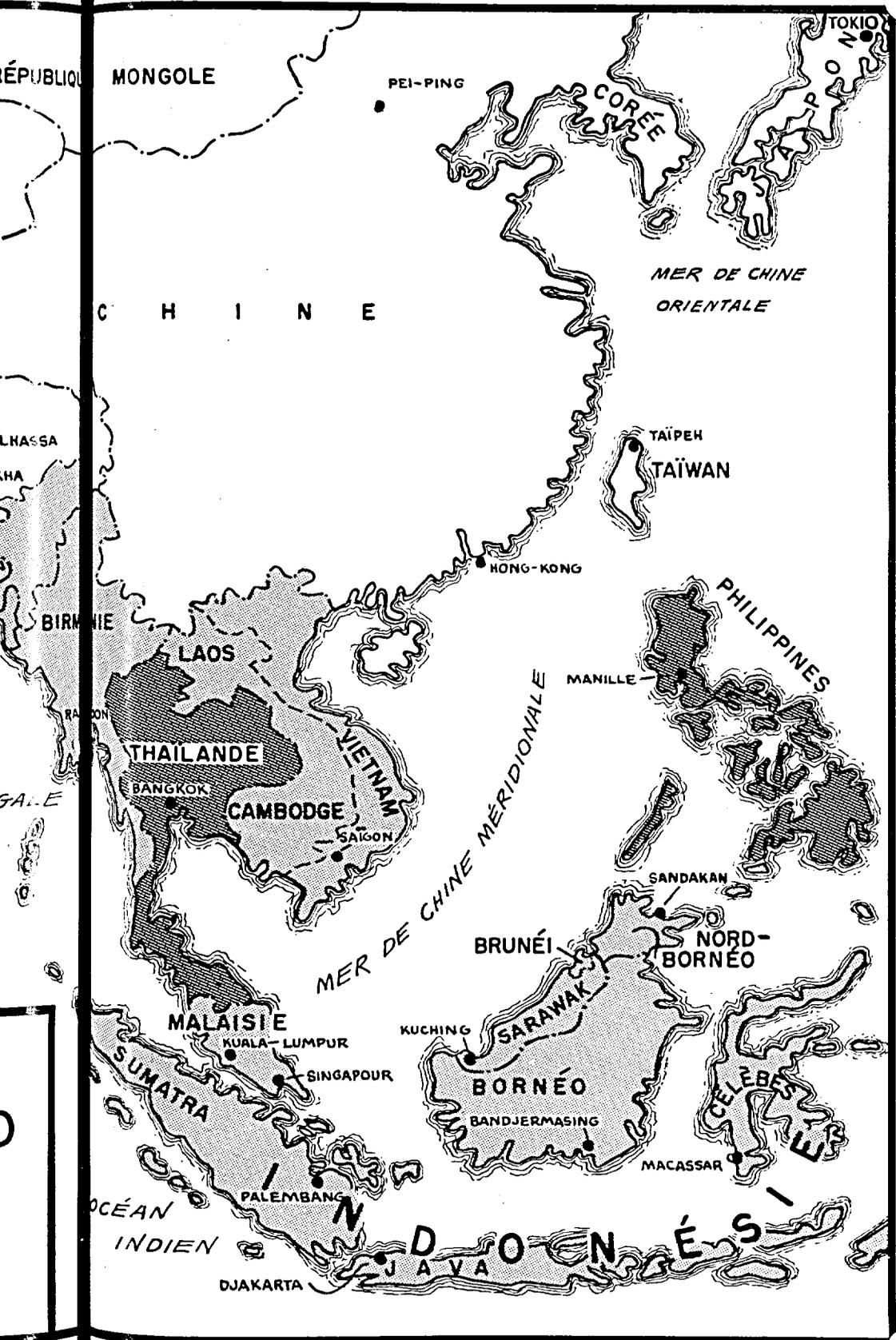
## PAYS DU SUD-EST ASIATIQUE RÉGION DU PLAN DE COLOMBO

**Membres**  
**Observateurs**



0 200 400 600 MILLES

A horizontal scale bar with markings at 0, 200, 400, and 600 miles.



RÉPUBLIQUE

MONGOLE

PEI-PING

CORÉE

TOKIO

MER DE CHINE ORIENTALE

C H I N E

LHASA

YEN

TAÏPEH

TAÏWAN

HONG-KONG

BIRMANIE

LAOS

PHILIPPINES

THAÏLANDE

VIETNAM

BANGKOK

CAMBODGE

SAIGON

YANGON

SIAM

MER DE CHINE MÉRIDIIONALE

MANILLE

SANDAKAN

BRUNÉI

NORD-BORNÉO

MALAISIE

KUALA-LUMPUR

KUCHING

SARAWAK

BORNÉO

BANDJERMASING

CELEBÈS

MACASSAR

SUMATRA

PALEMBANG

Océan INDIEN

INDONÉSIE

DJAKARTA

JAVA

le Plan de Colombo.\* Celui-ci comprend une revue des conditions auxquelles il tend à remédier, un exposé des programmes de mise en valeur des pays et territoires du Sud et du Sud-Est asiatiques qui font partie du Commonwealth et enfin un relevé estimatif des ressources intérieures et extérieures nécessaires pour atteindre les buts proposés par le Plan. Ce relevé ne pouvait évidemment tenir compte des changements devant influencer subséquemment sur la portée et le coût des programmes de chacun des pays ni des besoins des pays non encore membres du Plan.

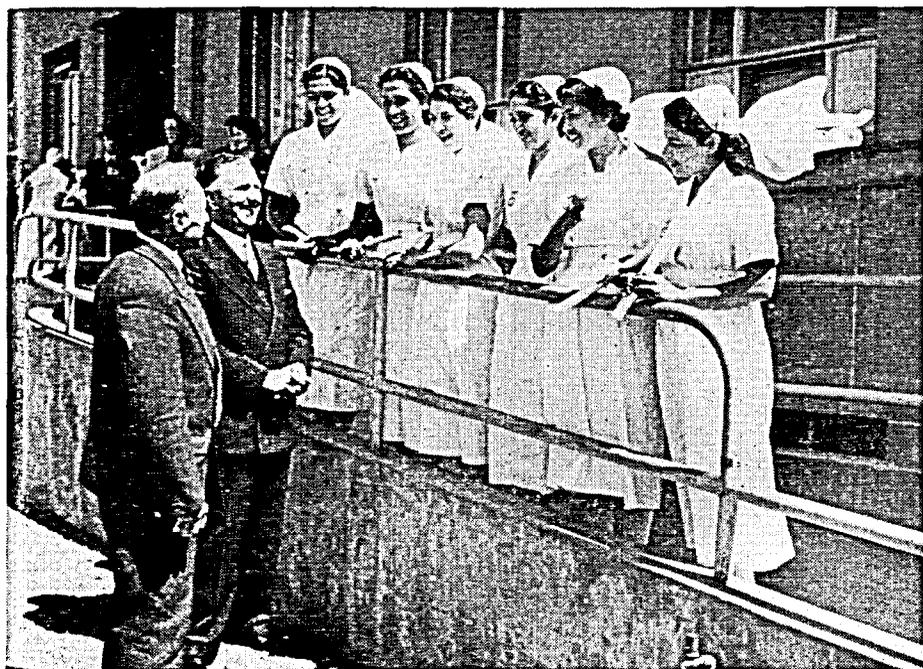
Une poursuite rationnelle du développement économique d'une région aussi vaste et aussi complexe que le Sud et le Sud-Est asiatiques suppose l'étude minutieuse des besoins et des conditions ainsi que l'établissement d'un ordre judicieux de priorités. Les auteurs du Plan se sont efforcés dès le début d'évaluer de façon réaliste les besoins de la région et les ressources disponibles. Une partie essentielle de cet inventaire portait sur les programmes de mise en valeur que les pays de la région eux-mêmes étaient à élaborer ou qu'ils seraient en mesure d'instituer si on les y encourageait.

Les gouvernements de l'Inde, du Pakistan et de Ceylan, qui avaient déjà des projets en marche, soumièrent de tels programmes au moment de l'élaboration du Plan en octobre 1950, tout comme les gouvernements des territoires du Royaume-Uni où des travaux de mise en valeur étaient aussi en voie de réalisation. Plus tard l'Inde a présenté un plan révisé, élaboré à la suite de longues consultations avec les gouvernements et les organismes publics intéressés: ce plan constitue un document imposant, en deux volumes, dont chacun est du format d'un annuaire de téléphone de Montréal. D'autres gouvernements, parfois avec l'aide de certaines institutions, telle la Banque internationale, s'efforcent sans cesse d'améliorer leurs programmes. A cet égard, quelques-uns, à cause des problèmes particuliers tenant à une situation politique instable, sont moins avancés. Tous accordent cependant à ces plans une attention croissante.

### Plans de développement économique

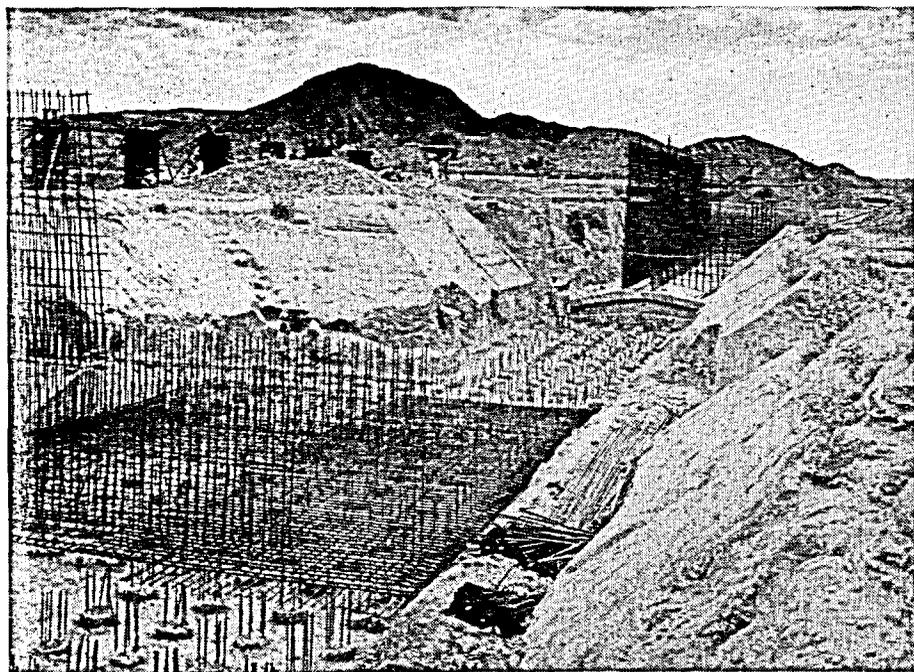
Les programmes de mise en valeur des pays du Sud et du Sud-Est asiatiques visent surtout à augmenter la production agricole et comprennent l'aménagement de vastes digues à usage divers; des entreprises d'irrigation de moindre envergure comportant par exemple des barrages, des puits et des pompes; l'organisation sociale des villages; des travaux de développement agricole; la distribution de semences, d'engrais, d'instruments etc. . . aux agriculteurs. Certains pays complètent ces programmes par des mesures agraires dont le but est d'assurer aux exploitants un régime foncier plus favorable, du crédit à meilleur compte et une meilleure commercialisation des produits; on espère aussi que ces mesures aideront à combattre le fléau que constitue le morcellement des terres et qu'elles favoriseront, jusqu'à un certain point, les méthodes agricoles coopératives. On accorde aussi beaucoup d'attention à d'autres projets qui tendent à améliorer les transports et les communications, à accroître ou à mettre en marche les productions industrielles essentielles, notamment celles de l'acier, du ciment, des engrais, des machines-outils et des locomotives; à rétablir les réfugiés sans foyer; à propager l'enseignement et les soins médicaux et à amplifier l'organisation sociale dans les régions rurales.

\* Le Plan, intitulé Plan de Colombo pour le développement économique coopératif du Sud et du Sud-Est asiatiques, a été imprimé par le H. M. Stationery Office de Londres.



#### INFIRMIÈRES DIPLÔMÉES

Le Premier ministre de la Nouvelle-Zélande, M. S. G. Holland (à droite), et le ministre des Affaires extérieures, M. T. C. Webb, photographiés avec six infirmières (art dentaire) de Ceylan après la remise des diplômes à la Dominion Training School, à Wellington.



FABRIQUE DE CIMENT À DANDKHAL, PAKISTAN

Ensemble, ces buts constituent un effort éclairé vers une vie plus remplie pour chacun et une économie nationale plus diversifiée et plus productive.

## Participation et collaboration d'autres gouvernements et institutions

Lorsque les ministres des Affaires étrangères du Commonwealth lancèrent le Plan en 1950, ils espéraient attirer l'attention des pays du monde entier sur les besoins du Sud et du Sud-Est asiatiques et favoriser ainsi le développement économique coopératif de la région. Les pays du Commonwealth s'engageaient eux-mêmes dans une grande entreprise de coopération, non sans s'être rendu compte dès le début que les besoins de ces régions dépassaient de beaucoup les moyens du Commonwealth seul et qu'il faudrait coordonner leurs efforts avec ceux d'autres pays et institutions déjà à l'œuvre ou qui vraisemblablement se mettraient à l'œuvre dans la région.

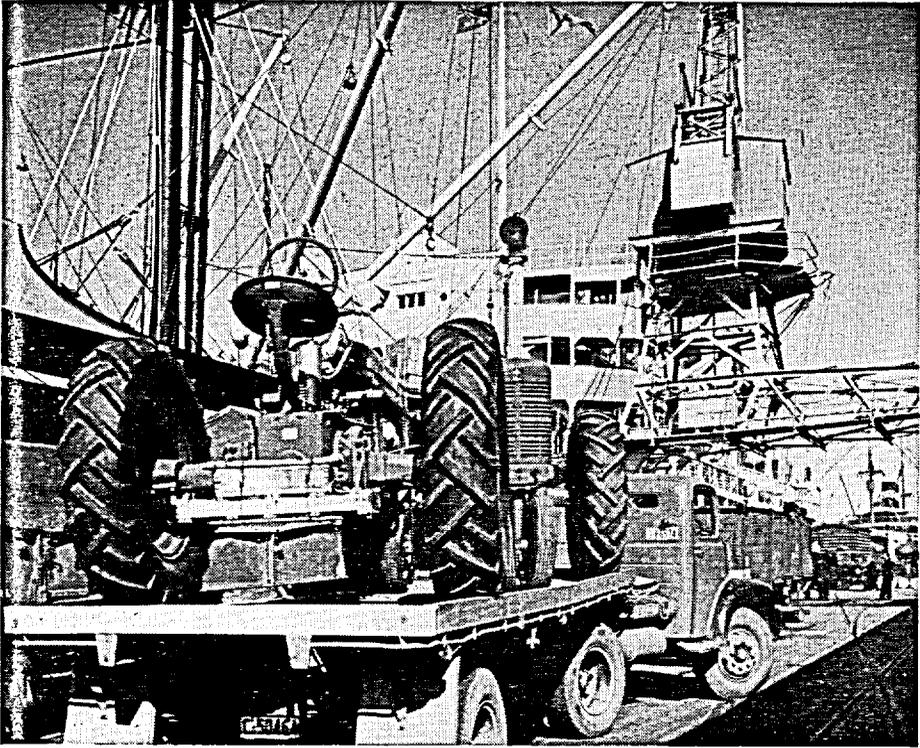
La large coopération qu'ils espéraient s'est réalisée dans une certaine mesure. Les États-Unis, qui en 1950 avaient eux-mêmes pris l'initiative de programmes d'assistance technique dans le sud et le sud-est de l'Asie, sont membres ordinaires du Comité consultatif depuis 1951. Comme nous l'indiquons précédemment, la Banque internationale et la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (laquelle a dressé de précieuses statistiques sur le sud et le sud-est de l'Asie et collaboré à d'autres tâches) se sont fait représenter régulièrement aux réunions du Comité.

Lorsqu'ils lancèrent l'initiative à Colombo, les pays du Commonwealth songeaient à inviter tous les pays du Sud et du Sud-Est asiatiques à participer, à conditions égales, à tout plan qu'ils pourraient élaborer. La Birmanie, le Cambodge, le Laos, l'Indonésie et la Thaïlande se firent représenter par des observateurs aux réunions de Londres. Dès 1952, la Birmanie, le Cambodge, le Laos, le Népal et le Vietnam devenaient membres ordinaires, et c'est en 1953 qu'au même titre, l'Indonésie participa aux réunions de la Nouvelle-Delhi. La même année, la Thaïlande et les Philippines envoyèrent des observateurs, la première à trois sessions et les autres à deux.

## La nature du Plan

Le Plan de Colombo n'est ni uniquement ni primordialement un plan d'assistance. Il consiste dans l'ensemble des programmes de mise en valeur élaborés par les pays asiatiques et des programmes d'assistance des autres pays membres. Bref, comme son titre complet l'indique, c'est un plan coopératif. En outre, le développement économique incombe en majeure partie aux pays asiatiques eux-mêmes, qui se sont engagés de plein gré dans les programmes de mise en valeur et qui travaillent d'arrache-pied à améliorer leur situation. Tel est le fondement essentiel du Plan.

Tout comme nous, ces pays savent qu'ils sont incapables d'atteindre leur but sans l'aide de pays amis et de cette aide ils ont actuellement un besoin urgent, un besoin qui se prolongera au moins quelques années encore. Il s'agit de mettre la machine en marche. Avant que les pays de la région puissent se considérer économiquement indépendants, il faudra que certains buts aient été atteints, notamment une production nationale accrue, une plus grande disponibilité de capitaux, un apport de capitaux étrangers plus abondant, une libération du commerce plus poussée. On espère que ces résultats



TRACTEURS ET CAMIONS AUSTRALIENS DESTINÉS À CEYLAN

—Australian Official

Chargement à Melbourne de tracteurs et de camions envoyés à Ceylan en vertu du Plan de Colombo pour la coopération technique.

découleront des efforts déployés au cours des premières années pour relever les niveaux de vie du sud et du sud-est de l'Asie.

Le Plan de Colombo, envisagé au point de vue de l'aide financière et de la coopération technique, n'a ni rouages permanents, ni secrétariat, ni siège central. Des rouages spéciaux existent pour l'administration de la coopération technique, mais la coordination et le progrès méthodique dans le domaine financier sont réalisés complètement par des négociations bilatérales, complétées par des consultations avec d'autres pays, s'il y a lieu, et par les réunions annuelles du Comité consultatif. Il a été élaboré ainsi un système souple et pratique qui répartit le travail sur une base permanente entre un grand nombre de gouvernements et d'organismes, et le confie, une fois par année, au gouvernement invitant et aux délégués prenant part à la réunion du Comité consultatif. Ce système, en utilisant surtout les contacts directs, permet de réduire au minimum les frais généraux et facilite beaucoup les travaux ordinaires que comportent les programmes d'assistance du Plan de Colombo.

### Comment les capitaux sont fournis

De quelle façon un pays contributaire tel que le Canada fournit-il de l'aide financière aux termes du Plan? D'abord, le gouvernement asiatique intéressé nous propose certains projets à l'exécution desquels il croit que nous pourrions aider; puis nous examinons ensemble la question afin de décider ce que nous pourrions faire de plus utile. Au cours de ces consultations, les auto-

rités du pays asiatique et du Canada qu'intéresse le développement économique, ainsi que les missions diplomatiques de chaque pays jouent toutes un rôle. Nous avons maintenant élaboré dans la pratique diverses méthodes qui sont assez souples pour répondre aux besoins différents et qui sont en même temps fondées sur des principes administratifs et financiers acceptés de part et d'autre. Les ministères des Affaires extérieures, du Commerce, des Finances, de l'Agriculture, de la Santé nationale et du Bien-être social, du Travail, ainsi que des organismes comme la Banque du Canada, participent tous à cette entreprise.\*

### La tâche du Comité consultatif

Le Comité consultatif se réunit une fois par année pour examiner le progrès accompli et les perspectives d'avenir et pour préparer un rapport. Comme son nom l'indique, c'est un organisme « consultatif » : il ne prend aucune décision relative à la politique collective qui puisse lier les gouvernements membres. Le Plan fut conçu pour la période de six ans allant de juin 1951 à juin 1957. Après la réunion tenue à Londres en 1950, à laquelle le Plan fut établi, il y eut une réunion à Colombo en 1951. Celle-ci fut consacrée principalement à la création du Conseil de coopération technique. En 1952, une année environ après l'inauguration du Plan, il sembla opportun de tenir une réunion pour examiner le progrès accompli. Cette réunion eut lieu à Karachi. Une autre fut tenue à la Nouvelle-Delhi en octobre 1953 pour examiner le progrès réalisé pendant deux ans. La réunion de cette année étudiera la situation dans laquelle se trouve le Plan après trois années de fonctionnement.

A Ottawa, comme à Karachi et à la Nouvelle-Delhi, les ministres examineront le progrès accompli et les perspectives d'avenir, se mettront d'accord sur le rapport annuel et discuteront les problèmes communs. Ces réunions seront consacrées à la coopération technique et à l'aide financière, mais particulièrement à celle-ci puisque celle-là relève surtout du Conseil de coopération technique, qui a déjà tenu une réunion à Colombo et ne se réunira pas à Ottawa.

### Coopération technique

L'assistance technique du Plan de Colombo, comme l'aide financière, est organisée sur une base bilatérale. Mais le Bureau de coopération technique, de Colombo, examine les demandes d'aide et s'efforce de trouver l'assistance nécessaire dans d'autres pays du Plan de Colombo. Les membres du Conseil de coopération technique, dont relève le Bureau, sont choisis parmi les représentants permanents à Ceylan des pays du Plan. Le directeur du Bureau est un fonctionnaire détaché spécialement à ce poste par l'un des pays membres, actuellement par l'Australie. On considère que le programme d'assistance technique du Plan complète le travail qu'accomplissent pour les Nations Unies l'Administration de l'assistance technique et des institutions spécialisées telles que l'OMS et l'OAA.

### Le centre d'information

Le Plan de Colombo possède maintenant un centre d'information à Colombo. Le chef de l'information, comme le directeur du Bureau de coopération technique, est un fonctionnaire détaché spécialement à ce poste par l'un

\* Le ministère des Affaires extérieures a préparé un article exposant les grands principes qui régissent l'assistance canadienne et contenant une brève description de l'aide financière fournie jusqu'à présent par le Canada en vertu du Plan.

conomi-  
un rôle.  
qui sont  
le temps  
d'autre.  
e l'Agric-  
que des  
reprise.\*

r le pro-  
Comme  
ne déci-  
ts mem-  
I à juin  
t établi,  
ncipale-  
e année  
réunion  
hi. Une  
le pro-  
situation

examine-  
cord sur  
s seront  
iculièrè-  
pération  
a pas à

ière, est  
chnique,  
assistance  
Conseil  
i les re-  
Bureau  
ys mem-  
d'assis-  
Nations  
cialisées

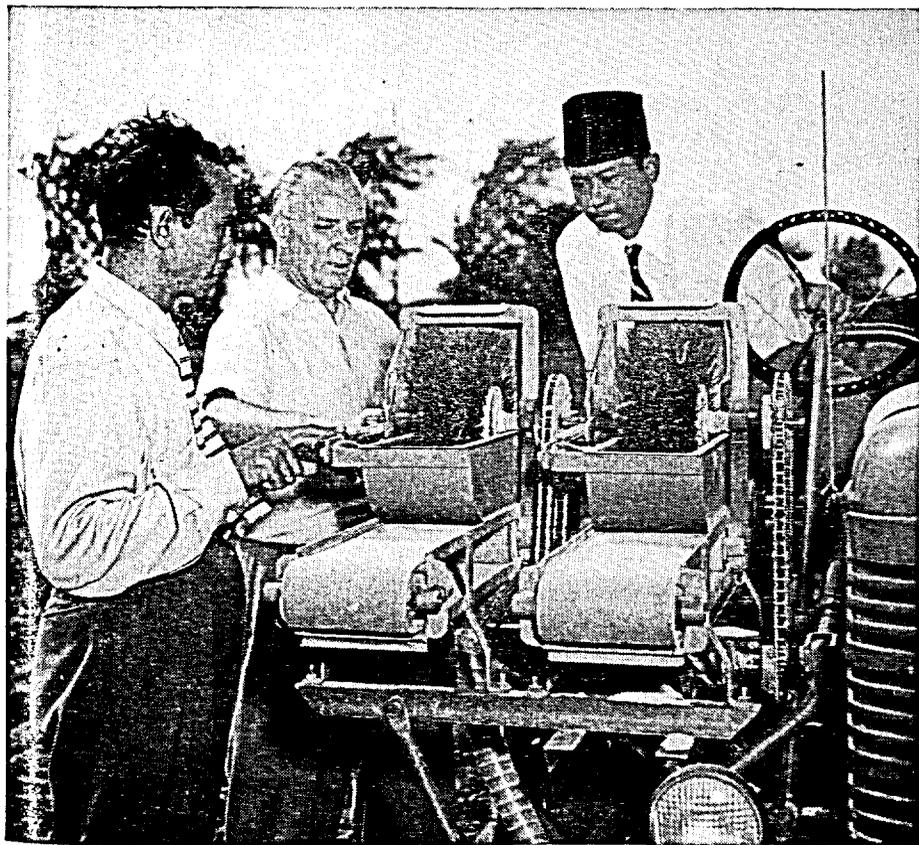
n à Co-  
coopéra-  
par l'un

ncipes qui  
financière

des pays du Plan de Colombo, en l'occurrence par l'Inde. Le centre aide les États membres à diffuser des renseignements sur ce qui se fait dans le cadre du Plan de Colombo et il commence à compléter leur travail par sa propre documentation.

## Un lieu de rencontre pour l'Asie et l'Occident

Le Plan de Colombo a réuni un nombre de plus en plus grand d'Occidentaux et d'Asiatiques, et a permis aux uns et aux autres de se familiariser davantage avec leurs manières propres de penser et de travailler. Les réunions annuelles du Comité consultatif en fournissent un exemple. Les divers projets de coopération technique produisent aussi ce résultat désirable. Nous fournissons de l'assistance matérielle aux Asiatiques et leur donnons une formation technique, mais, ce faisant, nous essayons toujours de nous rappeler que les Asiatiques ont leurs propres façons d'aborder leurs problèmes, les unes établies depuis longtemps, les autres aussi modernes que les nôtres, et que, de notre côté, nous avons beaucoup à apprendre d'eux. Essentiellement, le Plan de Colombo est une expression d'amitié et de collaboration entre des peuples qui habitent deux parties très éloignées d'un monde qui se rétrécit et qui comprennent de plus en plus que le bien-être des uns dépend de celui des autres.



—Capital Press

### ASSISTANCE TECHNIQUE DU CANADA

A la ferme expérimentale centrale, à Ottawa, M. Purbadwijajo (à gauche) et M. Siswadi, Indonésiens, assistent à la démonstration d'un dispositif de mesurage des engrais utilisés dans la culture du tabac. Au centre, M. L. E. Gilmore, du service des tabacs de la Division des fermes expérimentales.

# Le Comité Canada-États-Unis de l'éducation

par J. B. Edmonson,\* doyen émérite de l'Université du Michigan, et Charles E. Phillips, professeur d'éducation à l'Université de Toronto, coprésidents du Comité Canada-États-Unis de l'éducation.

Au printemps 1944, quelques éducateurs du Canada et des États-Unis s'entretinrent sur la façon de développer davantage, au moyen de l'instruction publique, les relations d'amitié entre les deux pays. Ces entretiens aboutirent, à l'automne 1944, à la formation d'un organisme non gouvernemental appelé Comité Canada-États-Unis de l'éducation. Ce comité a eu pour parrains, aux États-Unis, l'American Council on Education et, au Canada, l'Association canadienne d'éducation, à laquelle se sont jointes la Fédération des instituteurs canadiens et la Conférence nationale des universités canadiennes.

Le but premier du Comité Canada-États-Unis de l'éducation est de maintenir les bons rapports entre les deux pays par un programme positif d'éducation. Le Comité se compose de vingt membres, dont dix de chaque pays. Il est dirigé par un président et un secrétaire de chaque pays. Tous les membres du Comité en font partie à titre bénévole. Les dix membres canadiens sont les suivants: M. G. G. Campbell, principal de la Sydney Academy, de Sydney (Nouvelle-Écosse); M<sup>lle</sup> Myrtle Conway, de Winnipeg (Manitoba); M. L. John Prior, vice-principal du Junior High School de South-Burnaby (Colombie-Britannique); D<sup>r</sup> Omer-Jules Desaulniers, surintendant de l'Instruction publique du Québec; D<sup>r</sup> N. A. M. MacKenzie, président de l'Université de la Colombie-Britannique; M. l'abbé Arthur Maheux, archiviste de l'Université Laval de Québec; M. A. R. McCallum, sous-ministre de l'Éducation, de Regina (Saskatchewan); D<sup>r</sup> G. A. Frecker, sous-ministre de l'Éducation, de Saint-Jean de Terre-Neuve; D<sup>r</sup> Charles E. Phillips, professeur d'éducation à l'Université de Toronto, et M. F. K. Stewart, secrétaire exécutif de l'Association canadienne d'éducation. Depuis sa fondation, le Comité a tenu sept réunions plénières. Trois ont eu lieu aux États-Unis et quatre au Canada, la dernière, à Toronto, en décembre 1953. Un comité exécutif assure l'intérim; il se compose des coprésidents et des cosecrétaires.

## Initiatives du Comité

Le Comité a pour but premier de renforcer les liens existant entre les deux pays, ce à quoi il s'efforce d'arriver par diverses initiatives:

1. Recherche des attitudes et pratiques propres à instaurer de bonnes relations, ou qui menacent ces relations, particulièrement dans les programmes scolaires des deux pays aux niveaux primaire et secondaire.
2. Démarche en vue d'accroître les connaissances dispensées sur le Canada dans les écoles et collèges des États-Unis, et particulièrement dans ceux où le Canada est moins bien connu.
3. Échanges de professeurs et d'étudiants et visites d'éducateurs.

\* Nous déplorons profondément la mort de M. Edmonson, survenue subitement le 4 juin, peu de temps après la rédaction du présent article.

4. Echange de matériel d'enseignement: films, enregistrements, bibliographies, expositions d'art, et autres, de nature à faire mieux comprendre le pays voisin.

### Diffusion de renseignements

Le Comité centralise aussi tous les renseignements sur les besoins et les problèmes du Canada et des États-Unis en matière d'éducation. Il a produit un bon nombre d'articles qui ont été publiés dans des périodiques du Canada et des États-Unis, ainsi que plusieurs brochures résultant d'études spéciales. Au nombre de ces dernières se détachent particulièrement les deux suivantes: *A Study of National History Textbooks Used in the Schools of Canada and the United States* (Étude des manuels d'histoire nationale employés dans les écoles du Canada et des États-Unis) (1947) et *The Growth of Peaceful Settlement Between Canada and the United States* (Développement du recours aux règlements pacifiques entre le Canada et les États-Unis), par G. W. Brown (1948). En 1951, le *Ryerson Institute of Technology* et l'École de Journalisme de l'Université du Michigan ont fait, pour le compte du Canada, une étude élaborée des nouvelles publiées dans les plus importants journaux des deux pays. Il en est résulté un avant-projet de brochure où sont exposées les ressemblances et les différences entre le gouvernement du Canada et celui des États-Unis.

Depuis quelques années, le Comité Canada-États-Unis s'attache particulièrement à faire connaître aux Américains le caractère distinctif de la culture de la population canadienne et l'indépendance nationale de cette population et à donner aux Canadiens une intelligence plus précise des grands problèmes qui se posent à leurs voisins du sud.

Au début de juin 1953, le Comité a entrepris de rechercher et de souligner les valeurs importantes qui sont communes aux populations des deux pays voisins. Cette initiative a été rendue possible grâce à une faible subvention accordée à l'American Council on Education par le Fonds pour l'avancement de l'éducation de la Fondation Ford. Le plan de l'étude a été établi par le Comité exécutif du Comité Canada-États-Unis de l'éducation, avec le concours de M. Arthur Adams, président de l'American Council on Education. M. Dennis Wrong, Canadien qui habite depuis peu aux États-Unis, s'est vu confier cette étude. Il est le fils de feu M. Hume Wrong, ancien ambassadeur du Canada aux États-Unis et sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures peu de temps avant sa mort.

M. Wrong a fait une analyse des écrits des hommes d'État, des historiens et des sociologues, ainsi qu'une étude des autres écrits qui ont trait aux idéaux et valeurs du Canada et des États-Unis. Son étude est en voie d'achèvement et sera peut-être publiée. On croit qu'elle présentera un grand intérêt pour les intellectuels des deux pays; son but primordial, cependant, est l'établissement de programmes d'épreuve ayant pour but d'améliorer le matériel d'enseignement utilisé dans les écoles et les collèges.

Durant le mois de mai 1954, le Comité exécutif a entrepris, en collaboration avec un comité mixte des Chambres de commerce du Canada et des États-Unis, une intéressante enquête portant sur les buts et les travaux d'une cinquantaine d'organismes et de comités non gouvernementaux qui se préoccupent de questions communes aux deux pays. Une attention particulière est accordée aux avantages que pourrait offrir une conférence réunissant ces organismes. Cer-

tains sont d'avis qu'une telle conférence permettrait de connaître les méthodes les plus efficaces de renforcer les liens d'amitié des deux pays.

### Finances du Comité

Jusqu'ici, les finances du Comité ont été assurées surtout par la Fondation Carnegie pour la paix internationale. Certains projets ont été appuyés financièrement par la société Carnegie de New-York, par la Fondation Marshall Field et par le Fonds pour l'avancement de l'éducation. Au Canada, le Comité a reçu en outre une aide financière du Conseil de la citoyenneté canadienne ainsi que de précieux services de secrétariat de l'Association canadienne d'éducation. Le Comité a pu accomplir une œuvre importante avec ses faibles moyens, mais la question des finances a posé de nombreux problèmes.

Dans une publication de l'UNESCO en date de juillet 1953, on relève l'observation suivante sur le Comité Canada-États-Unis de l'éducation:

Ce comité présente de nombreux traits intéressants. C'est notamment le premier organisme du genre qui ait obtenu des résultats tangibles depuis la fin de la seconde guerre mondiale. (Études et documents sur l'éducation, n° IV, p. 6).

Une telle appréciation semblerait justifier le Comité de poursuivre ses efforts dans le sens qu'il s'est fixé.

Du fait de leur voisinage géographique, des éléments communs de leurs traditions et des ressemblances qui existent dans leurs convictions et leurs idéaux ainsi que dans leurs intérêts, les États-Unis et le Canada sont liés l'un à l'autre de multiples façons. Les deux pays présentent des ressemblances frappantes ainsi que des différences marquées, et chacun joue un rôle important dans la vie de l'autre. Une vigoureuse tradition de bonne entente et de collaboration les unit. Les organismes d'éducation et de culture des deux pays ont la responsabilité, à laquelle ils ne peuvent se soustraire, de maintenir cette bonne entente du Canada et des États-Unis par un programme positif de développement de la compréhension et du respect mutuels.

### LA CÔTE DE L'OR

(Suite de la page 279)

contentieuses augure favorablement d'une expérience qui pourra, si elle réussit, ouvrir la voie à une plus grande entente en Afrique et ailleurs.

Grâce aux conditions favorables où se trouve la Côte de l'Or, l'autonomie y connaît un état florissant et on n'y constate pas au même point les causes de discorde auxquelles le progrès est en butte ailleurs. Ces circonstances propices, ajoutées à une politique coloniale libérale, ont eu pour conséquence la naissance du premier gouvernement africain responsable en un pays gouverné antérieurement par une puissance coloniale d'Europe. Voici à ce sujet quelques lignes d'un auteur éminent:

Comme la question cruciale pour les années actuelles et celles de quelques décennies à venir est de savoir si et dans quelle mesure l'Africain est capable d'assumer la responsabilité de son propre destin, l'expérience en cours au Gold-Coast présente un intérêt plus grand que celui de la nouveauté, et sera suivie par les indigènes et les étrangers comme une mise à l'épreuve de la maturité de l'Africain.

# Bureau international de l'éducation

## Inauguration de la nouvelle vitrine du Canada

LA nouvelle vitrine du Canada au Bureau international de l'éducation, à Genève (Suisse), a été inaugurée le 8 juillet 1954 au cours de la XVII<sup>e</sup> Conférence internationale de l'instruction publique. La délégation du Canada à cette conférence se composait de M. W. H. Swift, sous-ministre de l'Éducation de l'Alberta et vice-président de l'Association canadienne d'éducation, et de M. L. J. Prior, président de la Fédération des instituteurs canadiens.

Au cours de la cérémonie de l'inauguration, présidée par M. Swift, les paroles suivantes ont été prononcées par le délégué permanent du Canada au Bureau européen des Nations Unies, M. Hector Allard:

Comme le sous-ministre de l'Éducation de l'Alberta et vice-président de l'Association canadienne d'éducation vient de vous l'annoncer, je vais vous adresser quelques mots en français. Il a fait ressortir le fait que l'anglais et le français sont les deux langues nationales et culturelles du Canada, et permettez-moi de vous dire, dans ma langue maternelle, que je suis très heureux de l'occasion qui m'est offerte pour remercier sincèrement les organisateurs de cette exposition et de leur offrir toutes mes félicitations.



—G. G. Vuarchex

### INAUGURATION D'UNE VITRINE DU CANADA

Photo prise lors de l'inauguration officielle de la nouvelle vitrine du Canada au Bureau international de l'éducation à Genève. De gauche à droite: M. W. H. Swift, sous-ministre de l'Éducation de l'Alberta et vice-président de l'Association canadienne d'éducation; M. J. Piaget, directeur du Bureau international de l'éducation, et M. P. Rossello, directeur adjoint.

Si vous le voulez bien, je voudrais, pour un moment, oublier que je suis le délégué permanent du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies et me reporter à une vingtaine d'années, époque où j'étais moi-même professeur, d'abord à mon Alma Mater, l'Université du Manitoba, puis à l'Université de l'Alberta.

Nous n'avons pas au Canada de ministère fédéral de l'Éducation et chacune des dix provinces est maîtresse de ses destinées dans le domaine de l'éducation.

Nos universités sont toutes indépendantes quoique les gouvernements provinciaux — et même le gouvernement fédéral — leur viennent en aide financièrement en leur accordant des subsides sur la base du nombre des étudiants qui suivent des cours à ces diverses universités.

Comme vous le savez tous, notre pays est en pleine croissance et traverse une période d'expansion extraordinaire dans tous les domaines. Inutile de vous rappeler que son territoire est plus vaste que celui de l'Europe entière. Ses ressources naturelles sont d'une richesse inouïe. L'augmentation de sa population par les naissances se maintient à un niveau élevé, et en plus nous avons ouvert nos portes à plus d'un million d'immigrants depuis la fin de la guerre.

Cette croissance soudaine et l'étendue de notre territoire créent naturellement de nombreux problèmes d'éducation.

Nous essayons cependant de conserver dans nos systèmes d'éducation, par tout le Canada, le riche héritage qui nous a été légué par deux grands peuples ayant tous deux des cultures millénaires.

Nous avons l'intention de faire des changements à notre exposition d'année en année, et des plans ont été élaborés à ce sujet pour dix ans. Ceci permettra aux personnes qui visiteront ce stand et ce Bureau international de l'éducation de voir plusieurs aspects de notre système scolaire.

Il est toujours facile et intéressant de voir des livres, des écoles, le résultat du travail des étudiants, des statistiques, mais ce qui compte davantage, c'est le dialogue entre l'élève et son professeur. C'est à cette tâche que se dévouent les milliers (96,000) de professeurs du Canada pour pouvoir développer l'esprit, l'âme et la pensée de notre jeunesse en tenant compte de la diversité de notre culture et de l'immensité de notre territoire.

Il ne me reste plus qu'à vous remercier encore de m'avoir écouté avec autant d'indulgence et, en votre présence, je déclare cette exposition canadienne ouverte officiellement.

M. K.  
d  
M. F.  
in  
M. R.  
at  
M<sup>me</sup> M.  
tr  
M. L.  
à  
M. D.  
Ca  
M. H.  
Ca  
M. M.  
int  
M. A.  
int  
M. R.  
Ca  
M. R.  
sio  
M. J.  
au  
M. M.  
ner  
M. J.-I.  
Ca  
M. A.  
int  
M. Jos  
ext  
M. Th  
ser  
On  
à Citta  
Unit  
dress,  
fares  
noncée  
Maine

## NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. K. D. McIlwraith, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies, à Genève, revient le 11 juillet 1954 en congé au Canada.
- M. F. G. Ballachey, de l'administration centrale, est affecté le 1<sup>er</sup> août 1954 aux Commissions internationales de surveillance et de contrôle en Indochine.
- M. R. A. Farquharson entre au Ministère le 9 août 1954, à titre de conseiller d'information auprès de l'ambassadeur du Canada à Washington (D.C.).
- M<sup>lle</sup> M. A. MacPherson, de l'ambassade de Washington, est affectée le 10 août 1954 à l'administration centrale, après un congé au pays.
- M. L.-V.-J. Roy, du Collège de la Défense nationale de Kingston, est affecté le 16 août 1954 à l'administration centrale.
- M. D. Stanfield, de l'administration centrale, est affecté le 19 août 1954 à l'ambassade du Canada à Belgrade.
- M. H. F. Davis, de l'administration centrale, est affecté le 22 août 1954 à l'ambassade du Canada à Paris.
- M. M. Cadieux, de l'administration centrale, est affecté le 23 août 1954 aux Commissions internationales de surveillance au Cambodge, au Laos et au Vietnam.
- M. A.-R. Crépault, de l'administration centrale, est affecté le 23 août 1954 aux Commissions internationales de surveillance en Indochine.
- M. R. V. Gorham, de l'administration centrale, est affecté le 24 août 1954 à l'ambassade du Canada à Tokio.
- M. R. Duder, de l'ambassade du Canada à Belgrade, est affecté le 25 août 1954 aux Commissions internationales de surveillance au Cambodge, au Laos et au Vietnam.
- M. J. H. Thurrott, du haut commissariat du Canada à Colombo, est affecté le 26 août 1954 aux Commissions internationales de surveillance au Cambodge, au Laos et au Vietnam.
- M. M. A. Crowe, de l'administration centrale, est affecté le 30 août 1954 à la délégation permanente du Canada auprès des Nations Unies, à New-York.
- M. J.-L. Delisle, de l'administration centrale, est affecté le 30 août 1954 à la légation du Canada à Varsovie.
- M. A. R. Kilgour, de l'administration centrale, est affecté le 31 août 1954 aux Commissions internationales de surveillance en Indochine.
- M. Joseph-Ernest-Gilles Lalande entre au Ministère le 3 août 1954, à titre d'agent du service extérieur, classe 1.
- M. Thomas Maurice du Monceau Pope entre au Ministère le 9 août 1954, à titre d'agent du service extérieur, classe 1.

## DÉCLARATIONS ET DISCOURS

On peut se procurer à la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa (Canada), les textes suivants qui sont diffusés au Canada et à l'étranger:

*University of Maine Commencement Address*, allocution du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, prononcée le 20 juin 1954 à l'Université du Maine (N<sup>o</sup> 54/33).

*The World We Live In*, allocution du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, prononcée à Toronto le 27 juin 1954 à la Septième Conférence internationale de service social (N<sup>o</sup> 54/34).

## DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ\*

a) Publications imprimées:

*Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1955 et annexe explicative.* A/2647. New-York, 1954. 120 pp. \$1.25. Documents officiels de l'Assemblée générale: neuvième session, supplément N° 5.

*Rapport annuel du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.* A/2659. New-York, 1954. 13 pp. Documents officiels: neuvième session, supplément N° 8.

*Rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, 1<sup>er</sup> juillet 1953-30 juin 1954.* A/2663. New-York, 1954. 137 pp. \$1.25. Documents officiels: neuvième session, supplément N° 1.

*Liberté de l'information* — Rapport supplémentaire présenté par M. Salvador P. Lopez, Rapporteur chargé des questions relatives à la liberté de l'information, et documents y afférents. E/2426/Add.1-5. 12 pp. Procès-verbaux officiels: seizième session, supplément N° 12A.

*Progrès de la réforme agraire.* E/2526, ST/ECA/21. New-York, 12 janvier 1954. 374 pp. \$2.50. Numéro de vente: 1954.II.B.3.

*Commission économique pour l'Amérique latine* — Sixième rapport annuel (26 avril 1953-10 février 1954). E/2536, E/CN.12/AC.24/9/Rev.1. New-York, mars 1954. 28 pp. Procès-verbaux officiels: dix-septième session, supplément N° 2.

*Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient* — Rapport annuel (15 février 1953-18 février 1954). E/2553, E/CN.11/378. New-York, mars 1954. 47 pp. Procès-verbaux officiels: dix-septième session, supplément N° 3.

*Fonds des Nations Unies pour l'enfance* — Rapport du Conseil d'administration (1<sup>er</sup> au 9 mars 1954). E/2572, E/ICEF/260/Rev.1. New-York, avril 1954. Procès-verbaux officiels: dix-huitième session, supplément N° 2A.

*Dictionnaire démographique multilingue* (Édition provisoire, juin 1954) ST/SOA/Série A, Etude démographique N° 19. New-York, 1954. 108 pp.

*Migrations internationales selon le sexe et l'âge: statistiques pour les années 1918-1947.* ST/SOA/Sér.A/11. New-York, janvier 1953. 281 pp. (bilingue). \$3. Numéro de vente: 1953.IV.15.

*BIT — L'accroissement de la productivité dans les industries de transformation* (Études et documents, Nouvelle série, N° 38). Genève, 1954. 215 pp. \$1.25.

*Le commerce international en 1953.* Genève, juin 1954. 162 pp. \$1.50. Numéro de vente: GATT/1954-3.

### UNESCO

*La formation du personnel enseignant secondaire* — Deuxième édition. XVII<sup>e</sup> Conférence internationale de l'Instruction publique, Genève, 1954. 224 pp. \$1.75. UNESCO, Paris/BIE, Genève, publication N° 154.

*La rétribution du personnel enseignant secondaire* — Deuxième édition. XVII<sup>e</sup> Conférence internationale de l'Instruction publique, Genève, 1954. 308 pp. \$2. UNESCO, Paris/BIE, Genève, publication N° 156.

b) Documents photocopiés:

*Rapport de la Commission du Droit international sur les travaux de sa sixième session.* A/CN.4/88, 5 août 1954. 67 pp.

*Deuxième rapport indiquant où en est l'examen du projet de création d'une Société financière internationale* (Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur, juin 1954. Washington, 25, D.C.). E/2616, 9 juin 1954. 10 pp.

*Rapport de la Commission interaméricaine de la paix sur le différend entre le Guatemala, le Honduras et le Nicaragua.* S/3267, 13 juillet 1954. 70 pp. (Washington, D.C., 8 juillet 1954).

\* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto); en français à Periodica Inc. (5112, rue Papineau, Montréal), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Room Limited (Chronicle Building, Halifax); Librairie de l'Université McGill (Montréal); University of Toronto Press and Book Store (Toronto) et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver); en français, de la Librairie de l'Université de Montréal (Montréal) et des Presses universitaires Laral de Québec. Certains documents photocopiés sont fournis contre abonnement annuel. On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant à la Section des ventes et du tirage, Nations Unies (New York). Les maisons University of Toronto Press (Toronto) et Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal) distribuent les publications de l'UNESCO. Publications et documents peuvent être consultés aux Bibliothèques dont la liste apparaît à la page 39 du numéro de janvier 1954 d' "Affaires Extérieures".

# AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Octobre 1954

Vol. 6 N° 10

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
Trieste .....	302
La mission des Commissions internationales .....	307
UNESCO	
Huitième conférence générale	311
Le Canada et les Nations Unies	316
« Le Canada et les Nations Unies 1953-1954 » .....	319
« L'Université de l'Édifice de l'Est » .....	320
Coexistence .....	322
Nominations et mutations.....	326
Déclarations et discours.....	327
Documents des Nations Unies.....	327

Ministère des Affaires extérieures  
Ottawa, Canada

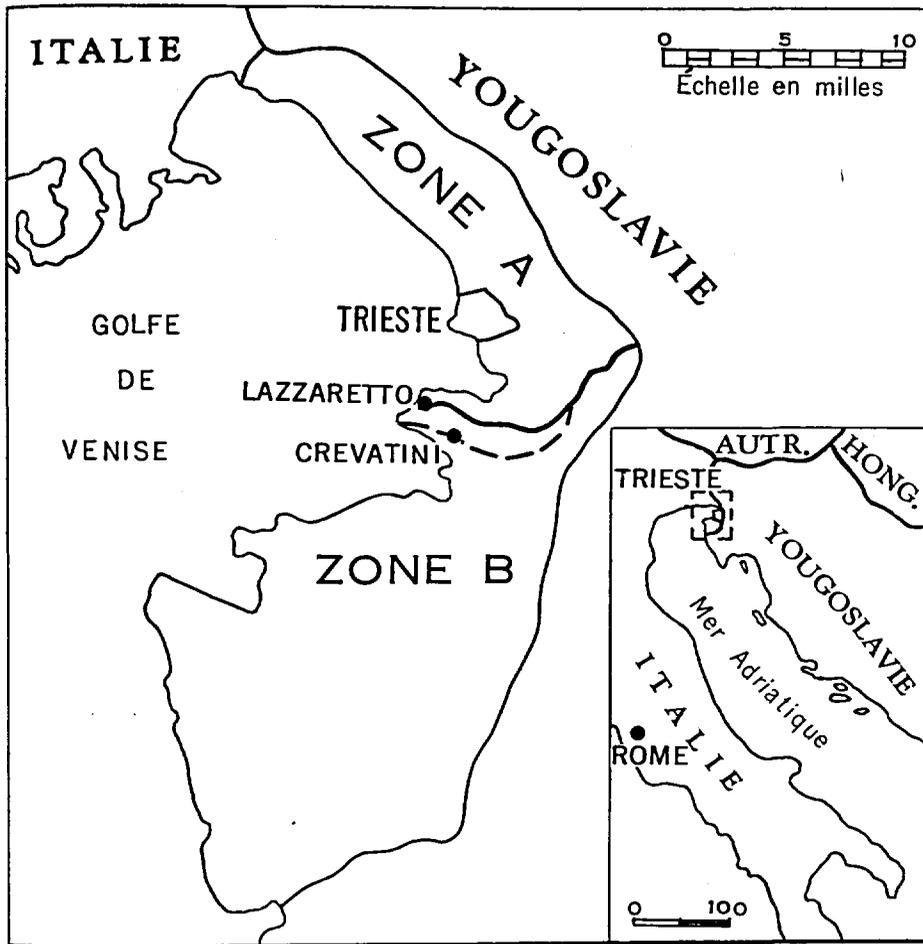
LA ville de Trieste, qui possède les meilleures installations portuaires de l'Adriatique et dont la population est industrielle et laborieuse, est située à la lisière de l'une des régions les plus importantes de l'Europe du point de vue stratégique et économique. Elle a été durant un siècle le principal port de la première base navale de l'empire austro-hongrois, desservant à ce titre le vaste hinterland de l'Europe centrale. Ses habitants, en grande partie italiens avec une minorité slovène, ont dû leur prospérité à l'empire autrichien, et l'intérêt économique a modéré leur nationalisme de caractère avant tout italien. Ils se considéraient comme les citoyens d'une cité-État italienne devant allégeance à l'empereur d'Autriche.

Après la première guerre mondiale, Trieste et la péninsule istrienne au sud-est de Trieste furent séparées de l'Autriche et cédées à l'Italie. L'union fut acclamée par les nationalistes italiens, mais la ville perdit du coup sa principale raison d'être. Au temps où Trieste faisait partie de l'Autriche, Venise constituait le principal port italien sur l'Adriatique; il fut difficile après 1919 de renverser cette situation. Le nouvel État de Tchécoslovaquie avait tendance à acheminer par Hambourg son trafic avec les pays d'outre-mer, cependant que la Yougoslavie utilisait les ports de son propre littoral. Comme l'Autriche d'après-guerre ne pouvait fournir un commerce suffisant pour maintenir à ses niveaux antérieurs l'activité du port de Trieste, la ville connut un déclin marqué.

## Établissement de l'Administration militaire

A la fin de la seconde guerre mondiale, la Yougoslavie réclama la province de Trieste tant pour des raisons ethniques qu'en compensation des dommages causés par l'occupation italienne de la Slovénie et de la Croatie. Les forces yougoslaves occupèrent le territoire, et le maréchal Tito fit savoir qu'il était déterminé à l'incorporer à la Yougoslavie. Avec non moins de détermination, l'Italie protesta contre l'annexion de la péninsule istrienne et notamment de la ville de Trieste. Les armées alliées en Italie, désireuses de voir la question se régler à la Conférence de Paix et d'éviter toute tentative de règlement par la force, persuadèrent les forces yougoslaves de se retirer de la partie du territoire à prédominance italienne; en attendant un règlement définitif du différend, une Administration militaire alliée fut établie dans la région en même temps qu'une ligne de démarcation connue sous le nom de Ligne Morgan. Trieste fut placée sous l'administration alliée, cependant que la partie de la province située à l'est de la ligne fut laissée sous l'administration yougoslave sans préjudice du sort ultime qui serait fait à cette région.

A la Conférence de Paix qui s'est déroulée à Paris en 1946, l'URSS appuya les réclamations yougoslaves à l'égard de tout le territoire contesté. Bien que disposées à un compromis, les puissances occidentales refusèrent de considérer l'attribution à la Yougoslavie de régions exclusivement italiennes. La Conférence décida finalement que la majeure partie de la péninsule istrienne, y compris les villes à majorité italienne de l'Istrie occidentale et la base navale de Pola, devait être donnée à la Yougoslavie. Le reste de la province fut assigné à l'Italie à



Nouvelle frontière..... —————  
 Frontière des zones.... - - - - -

l'exception de Trieste et de ses alentours immédiats qui, en guise de compromis, devaient constituer un Territoire libre.

Les décisions de la Conférence en ce qui concerne Trieste furent incorporées dans les annexes au traité de paix avec l'Italie, dont les principales étaient intitulées: Statut permanent du Territoire libre de Trieste, Instrument relatif au régime provisoire du Territoire libre de Trieste et Instrument relatif au port franc de Trieste. En vertu du Statut permanent, le Conseil de sécurité, devait, après consultation avec l'Italie et la Yougoslavie, nommer pour le Territoire libre un gouverneur dont le mandat serait d'une durée de cinq ans et dont les émoluments et indemnités seraient à la charge des Nations Unies. Le gouverneur jouirait de pouvoirs étendus en matière d'administration du Territoire et serait responsable devant le Conseil de sécurité. Le Traité prévoyait l'établissement

d'une Constitution, d'une Assemblée constituante élue par le peuple, d'un Conseil de gouvernement responsable et d'un Pouvoir judiciaire libre et indépendant. En attendant la nomination d'un gouverneur, le Statut permanent du Territoire libre devait rester en suspens et l'administration du Territoire devait être régie par l'Instrument relatif au régime provisoire. Cet Instrument disposait qu'en attendant la nomination d'un gouverneur, les commandements militaires alliés auraient la tâche d'administrer provisoirement la région dans leurs zones respectives: les États-Unis et le Royaume-Uni dans la zone A et la Yougoslavie dans la zone B. Pour chacun de ces pays, les troupes stationnées dans le Territoire libre ne devaient pas dépasser cinq mille hommes.

Les décisions de la Conférence de Paix aboutissaient à confier aux États-Unis et au Royaume-Uni l'administration d'un territoire de 86 milles carrés (zone A) comprenant une population de 299,000 personnes, et à la Yougoslavie l'administration d'un territoire de 199 milles carrés (zone B) comprenant une population de 73,500 personnes. Quant à Trieste, elle devenait une partie de la zone A. Du point de vue ethnique, d'après des recensements antérieurs, l'élément yougoslave prédominait sur le littoral entre la frontière italienne et Trieste dans la zone A de même que dans l'hinterland des zones A et B, cependant que l'élément italien était prépondérant dans Trieste, formant les quatre cinquièmes d'une population d'environ 250,000 habitants, ainsi que dans les villes du littoral de la zone B.

C'est le 20 juin 1947 que le Conseil de sécurité discuta pour la première fois la question de nommer un gouverneur pour Trieste. Un certain nombre de candidats furent désignés dans des réunions subséquentes par les divers membres du Conseil, mais aucun ne parut acceptable aux cinq membres permanents. En décembre 1947, le Conseil demanda à l'Italie et à la Yougoslavie de se consulter sur le choix d'un candidat et de faire rapport des résultats de leurs entretiens. Toutefois, les candidats de chacun des deux États ayant été jugés inacceptables par l'autre, le Conseil fit de nouvelles tentatives dans le sens d'une entente. Après que ces efforts se furent révélés infructueux, le Conseil suspendit la discussion sur la nomination d'un gouverneur à Trieste.

### Proposition des Trois Puissances

Plus tard, soit le 20 mars 1948, le Royaume-Uni, les États-Unis et la France proposèrent le retour de tout le Territoire libre à l'Italie soutenant que les mesures sociales et économiques instituées par la Yougoslavie dans la zone B avaient en pratique rendu impossible à tout gouverneur d'accomplir les tâches qui lui avaient été tracées dans le traité de paix et que, par conséquent, il était devenu impossible d'établir un territoire libre qui fût viable. Le 5 avril 1948, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures fit savoir que le Canada appuyait la proposition des Trois Puissances.

Le Conseil de sécurité examina de nouveau la question de Trieste en 1949 après que l'URSS eût déposé un projet de résolution préconisant la nomination immédiate d'un gouverneur pour le territoire libre. Les pays occidentaux estimaient que les dispositions du traité de paix relatives au Territoire libre étaient devenues inexécutables en raison de la difficulté d'une entente avec l'URSS au sujet de la nomination d'un gouverneur et parce que l'incorporation de la zone B à la Yougoslavie avait été pratiquement réalisée. Le 10 mai 1949, le

Con-  
épen-  
nt du  
levait  
posait  
staires  
zones  
slavie  
Terri-

États-  
carrés  
slavie  
t une  
de la  
ément  
e dans  
t que  
nièmes  
ttoral

mière  
ore de  
mem-  
ments.  
de se  
leurs  
jugés  
d'une  
pendit

rance  
ue les  
one B  
tâches  
l était  
1948,  
puyait

n 1949  
nation  
x esti-  
étaient  
URSS  
de la  
1949, le



LE PORT DE TRIESTE

Conseil mit aux voix le projet de résolution de l'URSS, et repoussa ce projet, deux pays seulement (URSS et Ukraine) ayant voté pour et neuf pays, dont le Canada, s'étant abstenus.

Après que la Yougoslavie eut rompu avec les autres pays communistes du Kominform en 1948, des efforts furent déployés en vue de résoudre le problème de Trieste par des négociations bilatérales entre l'Italie et la Yougoslavie. Ces efforts bénéficiaient de l'appui du Royaume-Uni et des États-Unis, qui tenaient à étudier tous les moyens d'améliorer les relations entre l'Italie et la Yougoslavie afin d'accroître par là la sécurité du monde occidental. Les deux parties mirent de l'avant de nombreuses propositions pendant la période de cinq ans allant de 1948 à 1953, mais inmanquablement chacune de ces propositions fut jugée inacceptable par l'autre partie. Ces propositions comportaient divers arrangements, par exemple, le partage du territoire à la frontière séparant les zones A et B, une solution d'ordre ethnique, un plébiscite, l'internationalisation de Trieste et son administration par un groupe de pays, un condominium italo-yougoslave, etc. . .

Puis, au cours de l'été 1953, la situation s'aggrava. Des discours publics en Italie et en Yougoslavie démontraient que les deux pays étaient aussi loin que jamais d'une entente. Le 28 août, un communiqué de *Yougo-Presse* faisait état de la nécessité de réexaminer la position de la Yougoslavie à la lumière des mesures que l'Italie avait prises dans la zone A. Ce qui souleva, du côté italien, la crainte d'un péril yougoslave pour la zone B. L'Italie dépêcha des troupes vers la frontière yougoslave et groupa des navires de guerre à Venise. Plus tard, le 31 août, une déclaration yougoslave niant que la Yougoslavie ait la moindre intention d'annexer la zone B contribua à atténuer un peu la tension. D'autre part, le maréchal Tito, dans un discours prononcé le 6 septembre, préconisa la cession à la Yougoslavie de tout l'arrière-pays slovène du territoire de Trieste. et l'internationalisation de la ville de Trieste. Monsieur Pella, Premier ministre d'Italie, répliqua par un discours où il réclamait un plébiscite pour décider du sort de l'ensemble du Territoire libre.

Pensant qu'il fallait sortir de l'impasse, les Gouvernements du Royaume-Uni et des États-Unis ont rendu publique le 8 octobre leur décision de mettre fin au Gouvernement militaire allié dans la zone A, d'évacuer leurs troupes, et de transférer au gouvernement italien l'administration de la zone A, où les Italiens sont en majorité. Malheureusement, la réaction de l'Italie et de la Yougoslavie fut telle que les deux puissances administrantes ne purent se retirer; cependant elles continuèrent de chercher une solution acceptable pour les deux parties. Au début de 1954, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Italie et la Yougoslavie ont entamé à Londres des négociations qui se sont terminées avec succès le 5 octobre 1954, date à laquelle les représentants des quatre puissances ont signé un mémorandum sur l'accord intervenu.

Le règlement de Londres repose sur deux postulats; il était impossible de mettre à exécution les dispositions du traité de paix avec l'Italie en ce qui concerne Trieste, et l'on ne pouvait pas s'attendre que les Gouvernements du Royaume-Uni, des États-Unis et de la Yougoslavie maintiennent indéfiniment une occupation militaire, d'ailleurs destinée à être temporaire. Le mémorandum prévoyait notamment:

- a) La fin du gouvernement militaire dans les zones A et B du Territoire.
- b) le partage du territoire entre l'Italie et la Yougoslavie à peu près à la ligne de démarcation entre les deux zones, sous réserve de quelques rectifications dans le voisinage du village de Lazzaretto;
- c) l'extension des administrations civiles italienne et yougoslave aux régions qui leur seront respectivement attribuées;
- d) le maintien, sans discrimination, d'un port franc à Trieste;
- e) des garanties portant sur les droits des minorités italiennes et yougoslaves placées sous administration étrangère en vertu de l'accord.

Le mémorandum stipulait en outre que les conditions de l'accord seraient communiquées au Conseil de sécurité.

Le Canada a toujours souhaité qu'un accord à l'amiable intervienne entre l'Italie et la Yougoslavie au sujet de la question de Trieste. La signature du mémorandum élimine un facteur de désaccord, ouvre la voie à une collaboration étroite entre l'Italie et la Yougoslavie et contribuera grandement au bien-être et à la sécurité du monde libre.

# La mission des Commissions internationales

*Texte d'une interview accordée à M. W. J. Herbert, de la Société Radio-Canada, par M. Sherwood Lett, représentant du Canada à la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Vietnam, et radiodiffusée le lundi 27 septembre 1954.*

**M. Herbert:**

Auriez-vous l'amabilité de nous décrire la mission du Canada en Indochine?

**M. Lett:**

Le Canada est l'un des trois pays qui ont accepté, sur l'invitation des membres de la Conférence de Genève, de constituer des commissions internationales chargées de surveiller l'exécution des accords de trêve au Cambodge, au Laos et au Vietnam. Les deux autres pays sont l'Inde et la Pologne. Il y aura trois commissions distinctes qui se composeront des représentants des trois pays. En tant que représentant du Canada à la Commission internationale de surveillance au Vietnam, j'ai des attributions qui se limitent à la mise en œuvre de l'accord de trêve au Vietnam, le plus oriental et le plus peuplé des trois États.

**M. Herbert:**

Que prévoit l'accord, M. Lett?

**M. Lett:**

L'accord sur le Vietnam prévoit l'évacuation des troupes françaises et vietnamiennes de la région du Vietnam située au nord de la ligne de démarcation militaire du 17<sup>e</sup> parallèle et celle des troupes vietminh du sud du Vietnam.

Certaines dispositions de l'accord ont trait au transfert des administrations civiles, à l'élargissement des prisonniers de guerre et des internés civils et à l'entrée au pays de militaires, d'armements, de munitions et de matériel de guerre de toutes sortes.

Je tiens à préciser que les attributions de la Commission comportent un travail de surveillance et de médiation ou sont d'ordre judiciaire. La Commission peut formuler des recommandations, mais elle n'a pas de pouvoir exécutif quant à ces recommandations. Elle est chargée de mettre sur pied des équipes d'inspection fixes ou mobiles, composées d'officiers que les trois pays intéressés désigneront en nombre égal. Sous la direction de la Commission, les équipes militaires exécuteront une bonne part du travail de surveillance que nécessiteront le déplacement des troupes vers les régions de rassemblement provisoire et les zones de regroupement, la relève du personnel militaire et l'application des mesures destinées à empêcher l'entrée de fournitures et de matériel militaires. En cas d'incidents ou de prétendues infractions par l'une ou l'autre partie à l'accord de trêve, elles mèneront une enquête sur place.

Il convient aussi de mentionner que si l'une des parties refuse de se soumettre à une recommandation de la Commission, celle-ci fera rapport aux puissances de la Conférence de Genève.

*M. Herbert:*

Votre mission exige-t-elle un personnel considérable?

*M. Lett:*

A l'heure actuelle, le Canada a en Indochine un personnel militaire de 120 officiers ou soldats, auxquels sont rattachés 20 civils, soit 140 au total. Il y a en outre au Secrétariat international de la Commission un sous-secrétaire général canadien; le Canada doit aussi fournir des interprètes aux équipes d'inspection.

*M. Herbert:*

Lequel des trois royaumes occasionnera le plus de difficulté, à votre avis?

*M. Lett:*

Je dirais que c'est le Vietnam. Ce pays a été le théâtre de la plupart des combats et le gros des effectifs militaires s'y trouve. Regrouper ces forces constituera probablement la tâche la plus considérable, celle d'où pourraient surgir le plus grand nombre de difficultés. En outre, il y a dans le règlement vietnamien quelque chose de provisoire que ne comportent pas les accords du Laos et du Cambodge; en effet, ces derniers prévoient l'évacuation des forces vietminh et l'intégration des rebelles dans la collectivité nationale, sans aucun changement de structure politique. Quant à l'accord sur le Vietnam, il ne prévoit que la trêve; même si celle-ci est mise en œuvre sans incident, il restera de difficiles problèmes politiques à régler. Seul le temps nous dira ce qui en résultera.

*M. Herbert:*

Quel sera, à votre avis, le problème le plus difficile à résoudre au Vietnam?

*M. Lett:*

La tâche la plus difficile pour nous au Vietnam sera vraisemblablement de faire adopter aux Français et aux Vietminh une attitude de confiance et de bonne foi mutuelles. Il n'est pas étonnant que les deux camps, après une guerre longue et cruelle, se regardent d'un œil méfiant et entretiennent des doutes réciproques sur leur bonne foi dans la mise en œuvre des conditions de l'accord de trêve. Cependant, tant que les deux camps tiendront résolument à l'exécution de notre mission, celle-ci ne devrait pas être trop difficile. Il pourrait toutefois se présenter des difficultés d'un autre ordre. Il semble que l'accord de trêve a été rédigé un peu à la hâte et il est à craindre qu'éventuellement certaines de ses dispositions ne se révèlent ambiguës, ce qui obligerait les membres de la Commission, dont je fais partie, à s'entendre sur certaines interprétations et à persuader les deux camps de les accepter. Tant que la Commission pourra prendre des décisions unanimes sur la façon d'interpréter l'accord avec équité, les choses iront raisonnablement bien. En cas de dissidence, il sera plus difficile pour la Commission de persuader les deux camps d'accepter une interprétation simplement majoritaire. Certaines prescriptions de l'accord ne sont pas d'exécution facile. Par exemple, l'article 14 stipule notamment que chaque partie s'abstiendra de représailles et de discrimination contre les personnes ou les organisations en raison de leur activité pendant la guerre et respectera leurs libertés démocratiques. Il stipule aussi que les autorités de chaque région aideront les civils qui désireraient quitter une région pour une autre. En fait, l'accord prescrit aux deux camps une ligne de conduite qui, en raison de la

situation confuse régnant de l'un et de l'autre côté de la ligne de trêve, peut leur sembler porter atteinte aux mesures de sécurité qu'ils ont prises eux-mêmes dans les régions où se sont déroulés de sanglants combats. On ne saurait évidemment s'attendre que l'une ou l'autre des deux parties envisagent avec enthousiasme l'exode d'un grand nombre d'habitants de régions venant de passer sous leur administration. Les conditions de l'accord sont explicites à cet égard; il incombe à la Commission de s'assurer que les gens du pays soient parfaitement au courant de leurs droits et puissent les faire valoir. Il importe que chaque commissaire fasse de son mieux pour interpréter avec équité les conditions de l'accord; c'est là mon intention.

*M. Herbert:*

Dans quelle situation la Commission se trouve-t-elle à l'égard des grandes puissances qui ont participé à la conférence de Genève? Prévoyez-vous de l'ingérence de leur part?

*M. Lett:*

La Commission internationale relève uniquement des puissances de la Conférence de Genève, et n'a aucun pouvoir exécutif. Dans le cas où l'une des parties refuserait de se soumettre aux recommandations de la Commission, celle-ci n'aura plus qu'à faire rapport aux puissances de Genève. Ce qu'elle devra faire également si elle est gênée dans l'accomplissement de sa mission. Si une infraction à l'accord venait à menacer de déclencher une reprise des hostilités, la Commission devrait formuler une recommandation unanime ou, si la chose n'était pas possible, présenter aux membres de la Conférence de Genève un rapport majoritaire et un rapport minoritaire, leur laissant le soin de trouver une solution. Il est probable que les puissances de la Conférence feront connaître leurs points de vue sur la situation générale en Indochine et sur la mise en œuvre de l'accord, ce que je ne qualifierais pas nécessairement d'ingérence. Je ne crois pas que la Commission devienne jamais une nouvelle arène de combat pour l'Est et l'Ouest et je puis affirmer que le Gouvernement canadien espère qu'elle saura éviter cet écueil. La Commission a été mise sur pied pour accomplir une mission bien définie; le Gouvernement estime qu'il ne faut rien négliger pour qu'elle s'attache uniquement à cette mission, qu'elle évite de s'en laisser distraire.

*M. Herbert:*

Quel sera, M. Lett, le rôle de l'Inde dans la surveillance de la trêve?

*M. Lett:*

Le représentant de l'Inde est président de la Commission de surveillance. Il s'efforcera, lui aussi, j'en suis convaincu, d'interpréter l'accord de trêve d'une façon aussi juste et équitable que possible. Les membres de cette Commission, comme d'ailleurs les juges de tous les tribunaux, ne sauraient empêcher la mentalité et le milieu social de leurs pays respectifs de se refléter dans leurs points de vue. Ils seront donc, dans une certaine mesure, les interprètes des vues et de la politique de leurs gouvernements. L'Inde, tout comme le Canada, j'en suis convaincu, tient à ce que le règlement indochinois constitue un premier pas vers l'instauration de la paix et de la sécurité dans le Sud-Est asiatique. L'Inde et le Canada ont une politique étrangère qui diffère à certains égards, même si elle tend vers des fins ultimes semblables. Quant aux moyens à employer pour atteindre ces fins, il ne me semble pas cependant exister, entre

les deux pays, de divergences d'opinion qui soient de nature à susciter de grandes difficultés dans l'accomplissement de notre mission.

*M. Herbert:*

Et que faut-il penser du rôle de la Pologne à la Commission?

*M. Lett:*

Le représentant de la Pologne se fera, je crois, l'interprète des points de vue du Gouvernement communiste de Pologne, analogues sans doute à ceux des gouvernements communistes d'URSS et de Chine. Ces grandes puissances communistes ont pris part à la Conférence de Genève sur l'Indochine, et ont signé la déclaration finale de la Conférence. Il y a donc lieu de croire qu'elles nous accorderont leur appui lorsqu'il s'agira de veiller à ce que les accords de trêve soient mis en œuvre avec succès.

*M. Herbert:*

Si vous réussissez dans votre mission, quelles pourraient être les conséquences lointaines de l'armistice sur les autres régions où règne un certain malaise au Sud-Est asiatique?

*M. Lett:*

Le but de l'accord du Vietnam est de regrouper les forces militaires des deux parties dans certaines régions de façon à rendre tout à fait improbable la reprise des hostilités. Aux termes de l'accord, la population civile pourra se déplacer à son gré; ceux qui voudront quitter une région pour une autre pourront le faire; de plus, les prisonniers de guerre et les internés civils seront libérés. Des règlements tendent à restreindre ou à empêcher la constitution de forces militaires d'une part ou de l'autre de la ligne de démarcation. Une fois cette tâche menée à bonne fin, il s'agira de passer à la suivante, c'est-à-dire de préparer les élections générales pour 1956 en vue de la mise en place d'un gouvernement panvietnamien. Les dispositions en vue des élections, la tenue des élections et la mise en place d'un gouvernement panvietnamien constitueront une tâche vraisemblablement plus ardue que celle de l'application de l'accord de trêve. Si toutefois un règlement politique est éventuellement réalisable, il faudra d'abord que l'armistice ait été respecté et que les dispositions de l'accord de trêve aient été appliquées. De toute évidence, une reprise des hostilités rendrait tout règlement politique impossible. Si l'accord de trêve est mis à exécution, un règlement politique pourra se réaliser. Où nous en sommes, nous ne pouvons pas prévoir quelle pourrait être la stabilité d'un règlement politique au Vietnam. De toute façon, le Canada estime que si l'application des trois accords de trêve en Indochine se poursuit avec succès, tout le Sud-Est asiatique aura fait un premier pas vers la stabilité et la sécurité.

*M. Herbert:*

A tout considérer, quelles sont présentement vos chances de succès?

*M. Lett:*

A l'heure actuelle, je dirais que le Canada a d'assez bonnes chances de s'acquitter avec succès de sa mission en Indochine. Jusqu'à maintenant les deux parties semblent avoir observé de bonne foi et sans trop de difficulté les termes de l'accord. Tant que persisteront ces dispositions, le succès d'un règlement sur le plan militaire semble assez assuré. Il est trop tôt pour se prononcer sur le règlement politique qui doit intervenir plus tard.

# Huitième conférence générale de l'UNESCO

---

L'ORGANISATION des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui doit célébrer en 1955 son dixième anniversaire, tiendra sa huitième conférence générale à Montevideo (Uruguay) du 12 novembre au 11 décembre 1954. La Conférence aura comme premier objet de faire une revue du programme de l'UNESCO durant ses dix premières années d'existence en vue de déterminer quelle orientation lui donner durant les années à venir. Elle examinera un rapport recommandant qu'un programme remanié et orienté dans un nouveau sens soit établi en 1957. Il a été proposé que les années 1955-1956 servent de période de transition, et le programme ainsi que le budget portant sur ces années seront étudiés à la lumière de cette suggestion. Un aperçu sur l'histoire de l'UNESCO et le rôle que le Canada a joué dans l'Organisation fera comprendre les motifs qui ont inspiré le projet d'un remaniement du programme et l'importance des réunions de Montevideo au cours desquelles ce projet sera discuté.

## Historique

La constitution de l'UNESCO fut rédigée en 1945 avec la participation de représentants du Canada et de délégations de quarante-six autres pays et, en novembre 1946, l'Organisation tenait à Paris sa première conférence générale. Au début, l'UNESCO dirigea ses efforts vers le relèvement d'après-guerre. Au Canada, le Conseil canadien de la reconstruction par l'UNESCO (CCRU) a été établi dans le but de décerner à des éducateurs et à des hommes de science des bourses d'études et de recherches valables au pays; de recueillir des livres pour reconstituer les bibliothèques et d'apporter une assistance directe à des citoyens et à des institutions de pays dévastés par la guerre. La plus grande partie du programme de relèvement achevée, le Conseil cessa ses travaux en 1951 et remit sa charte en 1953.

Dans l'intervalle, soit en 1948, le premier directeur général de l'UNESCO, M. Julian Huxley, cédait sa place à M. Jaime Torres Bodet (Mexique), autorité internationalement reconnue en matière d'éducation des masses. L'UNESCO allait maintenant concentrer ses efforts sur la lutte contre l'ignorance et l'analphabétisme dans les pays insuffisamment développés et sur certains autres problèmes urgents. Les cinq années subséquentes ont été témoins de l'adoption d'importantes mesures dans ce sens. Des spécialistes en éducation furent dépêchés en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Des centres préparant à l'enseignement primaire ont été établis à Patzcuaro (Mexique) et à Sirs-el-Layyam (Égypte); des recherches sur l'instruction obligatoire et les méthodes d'enseignement ont été entreprises. Dans l'ensemble, cependant, les ressources plutôt restreintes de l'Organisation ont été consacrées à des entreprises que les autorités canadiennes intéressées jugeaient beaucoup trop étendues, et les résultats furent en conséquence décevants.

À la sixième Conférence générale, la délégation du Canada, avec l'appui d'autres délégations qui favorisaient un programme réduit à un petit nombre



—Uruguay Official

#### SITE DE LA CONFÉRENCE DE L'UNESCO

A gauche, l'hôtel Victoria Plaza, Place de l'Indépendance, Montevideo, Uruguay, où logera la délégation canadienne.

de projets pratiques, réussit à faire approuver une résolution demandant que des priorités soient assignées à tous les travaux proposés. La septième Conférence générale tenue en 1952 donna partiellement suite à cette résolution en adoptant un nouveau programme et un nouveau budget. Le directeur général démissionna sur le refus de la Conférence d'approuver le budget élargi qu'il avait présenté. A une session extraordinaire de la Conférence générale convoquée en juillet 1953, un administrateur d'expérience, M. Luther H. Evans, ancien bibliothécaire du Congrès des États-Unis, fut élu directeur général. En acceptant le poste, M. Evans déclara:

... Dans sa recherche laborieuse des moyens les plus efficaces de réaliser la paix et le progrès de l'humanité par l'éducation, la science et la culture, l'UNESCO a accompli en sept ans des progrès remarquables. Il lui faut maintenant s'appliquer consciencieusement à déterminer quel genre d'entreprises et quelles méthodes de travail sont vraiment pratiques et leur accorder la priorité sur les autres . . .

#### Révision et nouvelle orientation

Le nouveau directeur général a institué une étude détaillée de l'UNESCO et de son programme, et le Secrétariat de l'Organisation a collaboré étroitement avec un comité de travail du Conseil exécutif à la préparation de recommandations en vue d'un remaniement du programme. Dans sa revue de la situation, le comité énumérait les principales réalisations de l'UNESCO:

- a) Elle a renforcé et favorisé la collaboration internationale entre les spécialistes de plusieurs disciplines.
- b) Elle a lancé une campagne internationale portant sur des problèmes de

première importance dans l'ordre éducatif ou scientifique tels que l'analphabétisme et la restauration des terres arides.

- c) Elle a attiré l'attention du public sur les problèmes cruciaux qui sont à la base de la paix mondiale et du progrès de l'humanité.

Puis le comité formulait la remarque suivante: « Ce ne sont pas là de minces réalisations et l'UNESCO n'a rien à se reprocher; à ce bilan s'ajoutent des entreprises plus modestes et de moindre portée mais dont chacune s'est révélée utile dans sa sphère d'application: publications, programmes radio-phoniques, films, expositions qui ont eu du retentissement; mesures de relèvement et d'assistance.

« Mais aucun de ceux qui connaissent le mieux l'UNESCO n'irait prétendre qu'elle a donné sa mesure ou qu'elle a exercé sur l'opinion mondiale toute l'influence qu'elle aurait dû exercer. Si son action s'est révélée quelquefois timide et maladroite, orientée vers des buts inappropriés ou secondaires, et trop réduite par rapport aux problèmes à résoudre, à quelles faiblesses de la structure et du programme de l'Organisation cela est-il attribuable? »

Le comité signalait certaines de ces faiblesses:

- a) L'Organisation n'a pas gagné complètement la confiance des gouvernements des États membres, et plusieurs pays n'ont pas créé de commissions nationales agissantes.
- b) L'Organisation n'a pas réussi à conquérir l'intérêt de l'élite intellectuelle du monde ni la sympathie du public.
- c) Trop d'importance a été accordée à des problèmes abstraits et généraux et l'on n'a pas répondu dans une mesure suffisante aux besoins urgents et immédiats. Un trop grand nombre d'entreprises ont été lancées avec des ressources trop limitées.

Tenant compte de ces réalisations et de ces insuffisances, le comité de travail du Conseil exécutif a proposé un remaniement du programme de l'UNESCO en deux étapes:

- 1) Maintien des services généraux comprenant toutes les formes de collaboration internationale: centre de clearing des documents et des informations; conférences et stages d'études à l'échelon international; élaboration de conventions et de règlements internationaux; avis techniques aux Nations Unies et aux institutions spécialisées, de même que toutes les autres formes actuelles d'activité qui visent à répondre aux besoins continus des États membres.
- 2) Programme d'action relatif à des problèmes particuliers—Ce programme comporterait un petit nombre de projets importants (quatre ou cinq) lancés par l'UNESCO et certains travaux entrepris à la demande d'États membres. Problèmes et projets devraient revêtir un caractère particulier et local. Par exemple, dans un projet majeur consacré à l'instruction, il faudrait mettre l'accent soit sur l'enseignement primaire dans le Sud-Est asiatique, soit sur l'instruction des adultes en Amérique latine ou celle des femmes au Moyen-Orient. Il ne s'agirait pas d'une entreprise unique englobant tous ces problèmes. Chaque projet serait défini de façon pré-

cise en fonction des pays ou des régions auxquels s'appliquerait un programme quelconque.

Ces propositions répondaient dans une large mesure à ce que le Canada attendait de l'UNESCO. Si les recommandations du comité de travail ont été considérablement affaiblies par les amendements adoptés au cours de leurs discussions au Conseil exécutif, il se peut que la résolution sur le remaniement soit renforcée à la prochaine conférence générale puisque lors de son approbation au Conseil exécutif elle n'a recueilli qu'une voix négative.

### Années de transition 1955-1956

L'Organisation fonctionne depuis près de dix ans. Aussi le programme pour 1955-1956 devra-t-il être conçu comme une étape vers l'application de la nouvelle formule. Durant cette période de transition, on appuiera sur ceux des projets qui doivent constituer les principaux champs d'action d'un programme révisé et on s'efforcera au cours des deux prochaines années de mener à bien bon nombre de ces entreprises, laissant tomber certains projets de second plan qu'il est impossible de réaliser rapidement.

Dans la préparation du programme qui sera discuté à Montevideo, le directeur général a tenu compte de l'admission récente à l'UNESCO de l'URSS, de l'Ukraine et de la Biélorussie, des demandes d'admission de la Roumanie et de la Bulgarie ainsi que du retour probable à une participation active de la Pologne, de la Hongrie et de la Tchécoslovaquie. Le supplément de revenus provenant des contributions de ces pays devrait rendre possible soit un abaissement du barème des cotisations, soit une expansion de l'activité de l'Organisation. Pour ces raisons, le programme proposé pour 1955-1956 comporte deux sections correspondant respectivement *a*) au plafond actuel des dépenses (18 millions de dollars) et *b*) à des crédits budgétaires accrus (\$21,005,952). De plus, pour mettre en lumière l'aspect de transition, on a divisé en deux parties chacun des chapitres du programme et du budget proposés. Les projets de la première partie sont de nature à profiter à tous les États membres de l'UNESCO et à favoriser la coopération internationale; il s'agit là de services généraux. Par contre, la seconde partie prévoit des travaux relatifs à certains problèmes pratiques et ayant des buts bien définis. Voici quelques-unes des questions proposées comme devant faire l'objet d'importants travaux et auxquelles on accordera une attention spéciale en 1955-1956: instruction de base dans les pays insuffisamment développés; diffusion de l'instruction élémentaire; recherches sur les zones arides; renseignements au public sur les Nations Unies et les droits de l'homme en vue d'accroître la compréhension internationale; révision du programme et des méthodes de l'UNESCO dans l'intention de mieux faire connaître l'Organisation et de gagner la confiance des gouvernements des États membres.

### Conseil exécutif

La Conférence sera appelée à approuver un renforcement de la structure du Conseil exécutif. A l'heure actuelle, les membres du Conseil sont élus en raison de leur compétence dans le domaine des arts, des humanités et de l'éducation et non en tant que représentants de leurs gouvernements respectifs. Certains pays estiment que, dans les intervalles de deux ans entre les Conférences générales, la direction que requièrent le directeur général et le Secré-

tariat dans la mise en œuvre des résolutions de la Conférence devrait venir des gouvernements des États membres et non de particuliers. Le Canada, l'Australie et le Brésil ont présenté une résolution dans ce sens à la septième conférence générale en 1952, mais on a différé jusqu'en 1954 toute décision à ce sujet.

### Nouveaux membres

Un autre changement qui ne manquera pas de soulever l'intérêt à la réunion de Montevideo est le fait que l'URSS, l'Ukraine et la Biélorussie seront représentés pour la première fois. Membres des Nations Unies, ces pays étaient depuis longtemps admissibles à l'UNESCO; toutefois, ils ont jusqu'à ces derniers temps formulé de sévères critiques à l'endroit du travail de l'Organisation. En se joignant à l'UNESCO, ils en ont accepté la constitution, qui déclare dans son préambule que tous les membres « résolus à assurer à tous le plein et égal accès à l'éducation, la libre poursuite de la vérité objective et le libre échange des idées et des connaissances, décident de développer et de multiplier les relations entre leurs peuples, en vue de se mieux comprendre et d'acquérir une connaissance plus précise et plus vraie de leurs coutumes respectives ». Le caractère de l'apport soviétique sera l'un des aspects les plus significatifs de la conférence générale de l'UNESCO qui doit se réunir bientôt dans la capitale de l'Uruguay.



—Département d'État

#### SIGNATURE D'UNE CONVENTION SUR LES PÊCHERIES DES GRANDS LACS

Les États-Unis et le Canada ont signé à Washington le 10 septembre une convention relative aux pêcheries des Grands lacs. La convention prévoit l'adoption de mesures conjointes en vue d'effectuer des recherches sur les pêcheries et de détruire la lamproie de mer pillarde dans les Grands lacs. Pour mener ces tâches à bien, les deux Gouvernements ont décidé d'établir une Commission des pêcheries des Grands lacs composée de trois représentants de chacun des pays. Assistaient à la cérémonie de signature (de gauche à droite): M. William C. Herrington, adjoint spécial du sous-secrétaire d'État aux Pêcheries; M. Walter Bedell Smith, sous-secrétaire d'État intérimaire; M. A. D. P. Heeney, ambassadeur du Canada aux États-Unis et M. Stewart Bates, sous-ministre des Pêcheries du Canada.

# Le Canada et les Nations Unies

---

## Dix-huitième session du Conseil économique et social

LA dix-huitième session du Conseil économique et social, tenue à Genève du 29 juin au 6 août 1954, a été marquée par un débat général sur la situation économique mondiale et le plein emploi. Le secrétaire général des Nations Unies a ouvert la discussion. Présentant le Rapport sur l'économie mondiale, 1952-1953, préparé par le Secrétariat, et faisant remarquer que les débats annuels du Conseil représentent une étude extrêmement large au niveau le plus élevé, M. Hammarskjöld déclara que le monde, du point de vue économique, est sur la corde raide, que la situation ne se corrigera pas automatiquement et que l'on n'est nullement certain que les choses ne s'aggraveront pas au lieu de s'améliorer. Au dire du secrétaire général, les craintes que la situation politique a fait naître dans le monde depuis la guerre ont empêché un redressement complet, et il importe que les gouvernements et les organisations internationales collaborent dans la plus large mesure possible pour apporter des solutions pratiques et durables aux problèmes économiques fondamentaux, en tenant compte d'une façon réaliste de l'importance véritable des difficultés ainsi que des mesures qui s'imposent. Tout en faisant grand état de l'analyse faite par le Secrétariat de la situation au cours de la période 1952-1953, les orateurs suivants ont fait remarquer que la régression qui avait suivi l'essor provoqué en 1950-1951 par la guerre de Corée semblait avoir marqué un point d'arrêt, et ils se sont dits confiants qu'à la faveur d'une collaboration éclairée il sera possible de corriger toute tendance défavorable. Les divers remèdes suggérés avaient trait à des mesures pour assurer la stabilité des prix des produits faisant l'objet d'échanges internationaux; favoriser une plus grande liberté du commerce entre l'Est et l'Ouest, et atténuer les répercussions provoquées dans le domaine de l'emploi par le passage de l'industrie de guerre à la production de paix. On a aussi discuté longuement les problèmes des régions économiquement peu développées et les mesures à prendre pour leur venir en aide.

### Importance de la collaboration internationale

Les résolutions adoptées par le Conseil affirmaient l'importance de la collaboration internationale dans l'étude des problèmes discutés et, en termes généraux, en conseillait la pratique aux gouvernements. En ce qui concerne le Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique, le Conseil a approuvé le rapport intérimaire de M. Raymond Scheyven sur le sujet et recommandé à la neuvième session de l'Assemblée générale de prolonger le mandat de ce dernier « afin qu'il puisse poursuivre ses consultations avec les gouvernements ». Il a été établi une Commission consultative permanente du commerce international des produits de base qui se composera de dix-huit États membres élus par le Conseil pour trois ans. Les premières élections doivent avoir lieu à la reprise de la dix-huitième session du Conseil, qui coïncidera avec la neuvième session de l'Assemblée générale.

L'organisation et l'administration du Programme élargi d'assistance technique ont été étudiées par le Comité de l'assistance technique puis discutées au



—Nations Unies

M<sup>me</sup> Vijaya Lakshmi Pandit, de l'Inde, présidente de la huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, félicite le Dr van Kleffens, des Pays-Bas, élu récemment président de la neuvième session.

Conseil, et il fut adopté une résolution visant à permettre que l'allocation de fonds aux divers organismes s'effectue directement en fonction des demandes reçues par ces organismes et qu'il soit donné suite à ces demandes dans le cadre de programmes intégrés de développement conçus pour chaque pays et chaque région. Ces recommandations et d'autres relatives à certaines méthodes financières ont été soumises à l'approbation de la neuvième session de l'Assemblée générale.

Dans le domaine social, le Conseil a examiné les rapports de la Commission des droits de l'homme et de la Commission de la condition de la femme. Il a transmis à l'Assemblée générale les deux projets de pactes internationaux

relatifs aux droits de l'homme, dont la Commission des droits de l'homme avait terminé la rédaction à sa dixième session. La question d'insérer une clause restrictive ayant soulevé une vive divergence d'opinions, le Conseil s'est vu dans l'obligation de la déferer à l'Assemblée sans donner son avis. Le secrétaire général a été prié de prendre, de concert avec le président de la Commission des droits de l'homme, les dispositions préliminaires en vue de convoquer une conférence des organisations non gouvernementales intéressées à la lutte contre les préjugés et les mesures discriminatoires. Il fut aussi prié de transmettre à la Commission du droit international, à titre d'information, et de soumettre aux commentaires des gouvernements membres le texte d'un projet de convention sur la nationalité de la femme mariée présenté par la Commission de la condition de la femme.

Le Conseil a consacré une partie de son temps à une discussion de ses méthodes de travail, portant principalement sur la question d'abréger ses sessions et ses ordres du jour et d'orienter ses débats vers l'établissement de lignes de conduite générales, de façon à s'assurer la participation des principaux représentants des États membres et à exclure l'examen détaillé de problèmes qu'il y aurait avantage à confier à des groupes de techniciens ou de spécialistes. Il a aussi étudié des propositions concernant le travail économique et social des Nations Unies que le secrétaire général avait formulées à la suite de la réorganisation du Secrétariat. La résolution adoptée prévoit la tenue de deux sessions annuelles: celle de juin durera quatre semaines et comportera des discussions politiques à un échelon supérieur; celle du printemps, divisée en deux parties, durera six semaines et sera consacrée à un nombre limité de questions importantes mais d'un caractère moins général. La question du sort de la Commission des questions économiques et de l'emploi revint sur le tapis et fut renvoyée pour étude au secrétaire général; une décision à ce sujet devra être prise lorsque reprendront les délibérations de la dix-huitième session du Conseil. La Commission des finances publiques a été abolie. De plus il a été décidé que la Commission des droits de l'homme, la Commission de la condition de la femme, la Commission des stupéfiants et la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités tiendront des réunions annuelles, cependant que la Commission de la population, la Commission de statistique, la Commission des questions sociales et la Commission des transports et communications se contenteront de réunions biennales.

# Le Canada et les Nations Unies 1953-1954\*

---

*Canada and the United Nations 1953-1954*, le huitième d'une série de rapports publiés périodiquement au sujet des Nations Unies par le ministère des Affaires extérieures, vient de paraître. La version française, *Le Canada et les Nations Unies 1953-1954*, paraîtra d'ici quelques mois. Les événements que rapporte ce volume sont surtout ceux de la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 1953 au 30 juin 1954, alors que l'Assemblée générale a tenu la troisième partie de sa septième session et sa huitième session et que le Conseil économique et social a tenu ses seizième et dix-septième sessions.

*Le Canada et les Nations Unies* est un ouvrage de référence destiné aux personnes qui s'intéressent aux affaires des Nations Unies mais n'ont pas facilement accès aux rapports officiels ni à d'autres explications concises sur les problèmes que doit résoudre l'Organisation des Nations Unies et sur le travail des institutions spécialisées. Une particulière importance y est accordée à la politique suivie par le Canada dans tel ou tel domaine. L'espace ne permet pas de reproduire les textes de discours expliquant cette politique. Toutefois, les annexes contiennent une liste complète des sources de documentation. L'exposé des événements courants forme nécessairement le gros du volume mais, lorsque l'exige l'intelligence du texte, on fournit des données d'arrière-plan.

Dans un bref avant-propos, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures déclare:

Dans les pays libres, l'opinion publique doit se fonder sur la connaissance des faits, décourageants ou encourageants, et sur la sobriété de jugement qui ne craint pas de voir les choses telles qu'elles sont.

*Le Canada et les Nations Unies 1953-1954* a pour objet de rendre facilement accessibles les détails de la participation du Canada à l'Organisation des Nations Unies.

---

\* *Le Canada et les Nations Unies* s'obtient chez l'Imprimeur de la Reine, à Ottawa, à raison de 50 cents l'exemplaire.

# "L'Université de l'Édifice de l'Est"

AVANT d'être envoyé en poste, le nouvel agent du service extérieur<sup>1</sup> doit faire à Ottawa un stage de formation qui dure en général deux ans. L'entraînement lui est donné surtout par la participation directe au travail du Ministère, comme la chose se fait dans d'autres métiers pour les apprentis. Afin de compléter et d'équilibrer ces études pratiques, on fait suivre au novice une série de conférences sur le travail et l'organisation du ministère des Affaires extérieures, sur les attributions des autres ministères et organismes d'État de toutes sortes, ainsi que sur le genre de vie et les responsabilités des hommes de la carrière.

## Stage pratique

Les deux premiers jours se passent pour le nouveau fonctionnaire en formalités d'entrée, en présentations et en travail de documentation personnelle, après quoi il est placé dans une des divisions du Ministère. Il partage le bureau d'un fonctionnaire plus ancien dans le service. Le chef de division lui confie des travaux, à exécuter soit seul soit en collaboration. Quatre ou cinq mois s'écoulent ainsi, puis le jeune fonctionnaire change de division et découvre un nouveau travail très différent. Les divisions du Ministère se classent en trois catégories: divisions « politiques » ou « géographiques » (Amérique, Commonwealth, Europe, Extrême-Orient); divisions « organiques » (consulaire, liaison avec la Défense (1) et (2), économique, information, juridique, recherches et rapports historiques, protocole, Nations Unies); divisions « administratives » (cadres et organisation, finances, personnel, propriétés et fournitures). Avant d'être envoyé en poste, le nouveau fonctionnaire accomplit en principe un stage de quelques mois dans une division de chacune de ces trois catégories, afin de prendre connaissance des divers aspects du travail du Ministère, tant à Ottawa que dans les bureaux de l'extérieur.

La série de conférences qui complète le stage pratique de la première année évoque pour le commençant le souvenir des études universitaires, ce qui explique la désignation courante d'« Université de l'Édifice de l'Est ». Chaque conférence est suivie d'une discussion générale dont on devine l'intérêt. Le programme se divise en trois parties ayant chacune un but distinct. La première consiste en des entretiens que donnent de hauts fonctionnaires, ayant d'ordinaire le rang de sous-ministres, sur les travaux des autres ministères ou services dont l'activité s'étend à l'extérieur du pays. Le but premier des conférences de cette catégorie est de faire connaître aux nouveaux fonctionnaires les attributions et l'organisation des ministères dont les rapports sont le plus étroits avec le ministère des Affaires extérieures, ainsi que la nature des questions qui leur sont confiées et la politique qu'ils suivent dans chaque cas. Par le fait même, les nouveaux fonctionnaires se familiarisent avec l'administration fédérale et avec les affaires canadiennes dans leur ensemble. On peut citer,

<sup>1</sup> Au sujet du recrutement des agents du service extérieur, voir « Les concours d'admission au service extérieur », dans le bulletin « Affaires Extérieures » de juillet 1953.

pour indiquer les questions traitées jusqu'ici dans ces entretiens, les titres suivants: « Assistance technique et aide financière aux pays insuffisamment développés », « La politique économique étrangère du Canada », « Rôle et fonctionnement du Conseil du Trésor », « Le Cabinet et le Conseil privé », « L'Arctique canadien », « Radio-Canada et son Service international », « La politique canadienne de l'hygiène et du bien-être social », « Organisation et politique du ministère de la Défense nationale », « La Commission mixte internationale et la Commission permanente canado-américaine de défense », « Travaux du Conseil de recherches pour la défense » et « Administration de la justice au Canada, au point de vue particulier des droits fédéraux et provinciaux ».

La deuxième partie des conférences a pour but de renseigner le nouveau fonctionnaire sur divers aspects pratiques de son métier. On confie d'ordinaire les entretiens à des agents qui viennent de séjourner à l'étranger en qualité de troisièmes secrétaires. Les sujets que traitent ces « jeunes anciens » ont trait en particulier aux visites officielles ou mondaines, aux réceptions, aux rapports avec la presse et la radio, aux relations culturelles, à la facilitation du tourisme et des voyages, aux fonctions consulaires, aux rapports sur la situation politique, à l'administration des bureaux et aux problèmes de personnel.

La troisième partie des conférences n'est pas toujours la troisième dans l'ordre chronologique; elle consiste en des conférences de hauts fonctionnaires du Ministère qui se trouvent momentanément à Ottawa et qui ont été chefs de mission à l'étranger ou possèdent une connaissance particulière de certains pays ou de certaines parties du monde. Ces rencontres des agents les plus expérimentés et des agents les plus novices du Ministère, au cours desquelles sont discutées des questions de haute politique internationale, représentent sans contredit les moments les plus précieux de tout le stage de formation.

### CONCOURS D'ADMISSION AU SERVICE EXTÉRIEUR

Par voie de concours organisés par la Commission du service civil, le ministère des Affaires extérieures offre aux jeunes diplômés ou aux finissants d'universités (hommes ou femmes) des emplois d'agents du service extérieur (classe 1) comportant un traitement initial de \$3,480 par année et des occasions d'avancement.

Une épreuve écrite, organisée par la Commission du service civil, aura lieu le samedi 20 novembre à des centres universitaires au Canada et à certaines missions à l'étranger. Seuls sont admis à concourir les diplômés ou finissants d'universités reconnues, qui n'auront pas atteint l'âge de 31 ans le 1<sup>er</sup> juin 1955 et qui ont résidé au Canada pendant au moins dix ans. Les candidats qui auront réussi à l'épreuve écrite subiront une épreuve orale devant un jury qui appréciera leurs aptitudes générales.

Les intéressés doivent établir leur demande sur la formule réglementaire CSC 70 et l'adresser à la Commission du service civil, à Ottawa. Ils sont priés d'y mentionner le numéro de concours 54-727. Pour plus amples renseignements, ils peuvent écrire à la Commission du service civil ou au ministère des Affaires extérieures, à Ottawa.

## COEXISTENCE

*Discours du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, prononcé à Windsor (Ont.) le 30 août 1954 à la Fédération canadienne des maires et des municipalités.*

Il y a quelque vingt-cinq siècles, Aristote, écrivain politique grec, affirmait que si les hommes se sont tout d'abord groupés en villes pour vivre, c'est pour vivre heureux qu'ils y sont demeurés. Ce phénomène sociologique a eu de graves conséquences puisque, en outre de protéger la vie et les biens de leurs sujets, les gouvernants ont dû dès lors veiller à leur éducation, à leur santé, à leur bien-être et à leurs divertissements. En face de problèmes souvent inquiétants, celui par exemple de supporter les frais de services nouveaux avec d'anciens revenus, plusieurs d'entre vous sont sans doute portés parfois à penser que les autorités provinciales ou même fédérales ne se rendent pas suffisamment compte de cette expansion des tâches municipales et des difficultés qu'elle suscite.

Mais Aristote ne songeait pas tant à la question des relations entre villes et provinces, puisque dans son pays la cité constituait à elle seule un État, qu'au problème plus profond et plus universel de l'idéal politique des gouvernements d'alors. Il se préoccupait du déclin qui se produit dans une société lorsque les hommes rabaisant leur vision s'accommodent du médiocre et de l'inférieur. Il aurait fait sienne cette remarque que l'erreur ne consiste pas à rater l'objectif mais à viser trop bas.

### **Danger toujours présent**

Cette possibilité que les hommes soient inférieurs à eux-mêmes et acceptent sciemment ou inconsciemment des demi-valeurs et des buts discutables a toujours constitué l'un des plus graves dangers pour les sociétés libres. Ce danger d'un rabaissement de l'idéal politique, qui inquiétait le philosophe grec en l'an 500 av. J.-C., demeure pour nous une source d'inquiétude. Il pèse sur la politique municipale dont vous avez fait votre domaine comme sur la politique internationale à laquelle je consacre mon activité. Les appels en faveur des fausses valeurs et les efforts insidieux pour substituer le contrefait à l'authentique sont d'autant plus redoutables de nos jours qu'ils s'appuient sur de puissants moyens de propagande. L'histoire n'a jamais connu d'époque où tant d'ingéniosité ait été mise au service de la confusion, de la dissimulation et de la tromperie. Cela est particulièrement vrai de la propagande du communisme international.

Depuis quelque temps en effet les communistes utilisent avec autant de tenacité que d'adresse un mot nouveau et étrange, le mot « coexistence ». Arme de combat qu'on brandit parfois dans les discussions, c'est à n'en pas douter un terme trompeur, et des plus vaporeux qui soient. Il n'est peut-être pas dénué de sens pour le Kremlin dont il émane, mais sorti de son contexte, il n'est guère expressif.

Ce serait une assez piètre famille que celle dont le meilleur éloge serait de dire que ses membres coexistent. L'affection, l'entraide et la vie y tiendraient bien peu de place. Dans une ambiance faite uniquement de tolérance mutuelle, l'existence y serait plutôt monotone.

De même, le Canada connaîtrait de tristes jours si les municipalités se contentaient d'y coexister avec les provinces et celles-ci avec le gouvernement fédéral. A supposer que nous vivions et travaillions ensemble d'une façon aussi stérile, notre pays n'atteindrait jamais la noble destinée qui lui est promise et dont nous sommes en droit d'espérer et d'attendre la réalisation.

### **Chemin à parcourir**

Même si en dépit de notre diversité géographique et ethnique nous faisons beaucoup plus que coexister, il nous reste encore du chemin à parcourir pour atteindre à l'unité véritable.

J'ai souvent pensé qu'il me plairait d'être ministre de l'Instruction publique de l'une de nos provinces, pour une raison au moins. J'essaierais de négocier avec mes collègues des autres provinces des ententes portant sur l'échange de professeurs. J'aimerais assurer aux enfants de ma province d'étroits contacts avec les instituteurs de chacune des grandes parties du pays et permettre au plus grand nombre d'instituteurs de ma province d'acquiescer, à un stade quelconque de leur carrière, une expérience enrichissante en allant vivre et travailler quelques années avec les enfants et les parents d'au moins l'une des grandes régions de notre pays si vaste et si divers.

De plus, ne serait-il pas possible de mettre sur pied un système d'échanges grâce auquel nos enfants pourraient aller faire un séjour dans une autre province au cours des vacances? C'est là un plan peu coûteux n'exigeant qu'un minimum d'organisation. L'expérience révélerait que bon nombre de parents ne demandent pas mieux que de loger pendant quelques semaines des enfants d'une autre province pourvu que leurs propres enfants bénéficient ailleurs de la même hospitalité.

Étant donné la situation exceptionnelle où il se trouve, notre peuple devrait tendre bien davantage vers le bilinguisme. De fait, à l'intérieur de notre propre État fédéral, les négociations diplomatiques trouvent un vaste champ d'action dans la tâche exaltante mais ardue d'asseoir l'unité nationale sur une base plus solide et plus durable que la simple coexistence.

Sur un plan plus vaste, nos relations, faites d'amitié et de collaboration, avec notre grand voisin les États-Unis vont bien au delà de tout ce qu'on pourrait appeler la coexistence. Et

nous nous tournons vers une autre partie du monde, l'Europe occidentale, nous savons que la France et l'Allemagne peuvent « coexister » même si le problème de leur association dans la Communauté européenne de défense ou dans l'OTAN reste encore sans solution aucune. Mais ce pourrait bien être une coexistence dépourvue de confiance, où la controverse et la concurrence remplaceraient sans peine la collaboration. Une telle coexistence pourrait retarder, voire compromettre la coopération et l'unité européennes ainsi que l'évolution de la coalition atlantique. Et l'on perdrait, pour le moment du moins, l'occasion d'écrire un chapitre glorieux de l'histoire du monde. On ne saurait envisager sans une profonde anxiété la possibilité d'un échec, car une occasion aussi magnifique de garantir la paix ne se représentera peut-être pas de sitôt ou aussi facilement. Mais on peut aussi espérer que cette inquiétude se dissipera sous l'action de ceux qui, en Europe occidentale, seraient les premiers à souffrir des conséquences d'un échec.

Cet espoir n'est, à mon avis, nullement anéanti par le refus du Parlement français de ratifier la Communauté européenne de défense. Une des solutions au problème, conçue par le Gouvernement français lui-même, a été rejetée. On peut être déçu, mais il n'y a certainement pas lieu de désespérer. Les nations libres de l'Europe occidentale, y compris l'Allemagne, voudront maintenant, j'en suis sûr, trouver une autre formule de collaboration étroite en vue de leur unité et de leur défense collective. Les autres membres de la coalition nord-atlantique, y compris le Canada, tiendront sûrement à faire leur possible pour faciliter les choses, et le meilleur moyen d'y arriver, c'est, à mon avis, d'envisager le problème sous l'angle atlantique.

Aujourd'hui, cependant, le mot « coexistence » a pris une signification précise qui n'a rien à voir avec la famille, la nation ou même avec la communauté européenne ou atlantique. Il est devenu une assurance—ou un leurre—donnée par les hommes du Kremlin que le monde soviétique peut et désire vivre en paix et en amitié avec le nôtre.

Il n'y a peut-être pas lieu de s'étonner que ce slogan séduisant mais ambigu ait été lancé par ceux-là mêmes qui ont reçu en héritage et qui perpétuent cette invention qu'est le « rideau de fer », assemblage de barrières ingénieuses, au double point de vue matériel et psychologique, conçu, organisé et exploité de façon à refuser et à empêcher toutes relations normales et tous rapports amicaux entre les hommes et les nations et, incidemment, à empoisonner les relations libres et franches qui pourraient se nouer entre les individus d'une même société. Ainsi, supposons qu'un citoyen de Moscou, au beau milieu de la place du Kremlin, demande qu'on réforme le gouvernement par des moyens pacifiques, combien de temps pourrait-il coexister avec le reste des Moscovites?

#### Question fort spéieuse

Cette idée de coexistence soulève un nouveau point d'interrogation qui devient, dans certains milieux, presque un défi ou une accusation: « Croyez-vous en la possibilité d'une coexistence pacifique avec le communisme? » Cela nous rappelle la traditionnelle question: « Avez-vous cessé de battre votre femme? » Votre réponse, affirmative comme négative, vous condamne infailliblement.

Si, au sujet de la possibilité d'une coexistence pacifique, vous répondez « oui », on pourra croire que vous faites preuve de mollesse à l'égard du communisme, au pays comme à l'étranger, que vous en méconnaissez le danger, que vous vous montrez en faveur d'un relâchement de surveillance. « Le soleil luit pour tout le monde » est un dicton généralement valable, mais il peut laisser supposer qu'il existe chez nous une tendance à minimiser le danger, à manquer de vigilance, à porter notre attention ailleurs. Si nous sommes d'avis que le soleil luit pour tout le monde, nous pouvons alors mettre de côté certaines des précautions que nous avons prises contre le danger et alléger, dans une certaine mesure, le fardeau de la défense. Las des efforts de sept années de guerre froide, nous pouvons nous occuper d'autre chose puisque c'est maintenant le règne de la coexistence pacifique!

Mais si en répondant « oui » à cette question fort spéieuse qu'est celle de la coexistence pacifique, on s'expose aux risques et à la confusion, en répondant par la négative on se met dans une situation encore pire. On donne ainsi une réponse erronée et défaitiste, une réponse désespérée puisqu'elle suppose que la guerre est inévitable. En outre, si les gouvernements de l'Occident opposent un « non » bref à la confiance ouvertement exprimée par Moscou en la possibilité d'une coexistence pacifique, ils risquent de passer pour des bellicistes intransigeants aux yeux des pays neutres et amis et des nations bienveillantes non liées par des engagements. A ceux qui ne vont pas au delà des mots et s'en tiennent aux formules catégoriques des manchettes, ce « non » brutal pourrait apparaître comme le refus d'une offre de trêve. Il embrouillerait tout au moins la question de la responsabilité quant à la persistance des tensions internationales. Ceux qui nient la possibilité d'une coexistence pacifique contribuent donc à renforcer l'opinion des pessimistes qui croient la guerre inévitable, opinion non seulement fautive mais fort dangereuse, puisque si elle était généralement admise par l'une ou l'autre des parties, elle pourrait conduire à des actes inconsidérés qui rendraient sûrement la guerre inévitable.

Nous aurions bien tort de sous-estimer l'atout puissant et dangereux que représente cette question fort spéieuse au sujet de la coexistence pacifique. On en comprend le danger si l'on songe qu'elle domine depuis quelque temps toute la propagande communiste. Les dictateurs communistes sont passés

maitres dans l'art de faire usage de la sémantique comme arme de combat. L'altération des mots engendrée par la duplicité de langage est un des instruments favoris de la tactique et de la propagande des pays totalitaires. Mais la duplicité de langage peut être aussi dangereuse que la duplicité de pensée. A la vérité, les deux vont de pair.

Bien que cette question au sujet de la coexistence soit tournée de telle façon qu'une brève réponse, affirmative ou négative, peut jeter dans l'embarras, il est bon, je crois, de l'éclaircir et d'étudier le problème qu'elle pose véritablement. Vers lui convergent un bon nombre des problèmes de notre époque, menacés comme nous le sommes par la conspiration communiste internationale.

Une première observation à faire c'est que les communistes et nous coexistons depuis trente-cinq ans.

Mais un fait de plus grande importance encore attire l'attention, c'est qu'un bon nombre de pays comme les États baltes, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie ainsi que les pays démocratiques de Pologne et de Tchécoslovaquie, qui ont coexisté avec l'URSS pendant un certain nombre d'années, ont maintenant cessé d'exister en tant que nations libres. La coexistence ne pose pour eux aucun problème. C'est dans leur cas une coexistence semblable à celle de Jonas et de la baleine.

Il n'est que trop évident que les dictatures communistes cherchent à pousser plus loin leurs conquêtes et que, ce faisant, elles en viendront à détruire les possibilités de coexistence des régimes libres des autres pays, au moment et à l'endroit qui leur sembleront propices. Voilà une chose qu'il serait bon de se rappeler.

#### Prix de la coexistence

La morale de tout cela est simple, c'est que la « coexistence » ne pourra être assurée qu'au prix d'une puissance défensive suffisante et d'une vigilance perpétuelle. Dans notre monde actuel, il serait dangereux de vouloir y arriver à moins de frais. Dans les circonstances actuelles, la sécurité exige des sacrifices sur lesquels on ne saurait lésiner.

Si nous venions à manquer de puissance et de vigilance, si le monde libre devenait insouciant et perdait son unité, la coexistence pourrait bientôt céder la place à la « non-existence ». Mais si nous nous engageons dans la voie opposée et nous efforçons, avec fermeté et ténacité, d'assurer la paix par la puissance défensive collective et une diplomatie patiente et inlassable, je ne vois pas pourquoi nous ne continuerions pas d'exister côte à côte, nous et le monde communiste.

Je suis d'avis qu'en raison de notre puissance collective grandissante, le danger d'une attaque de front délibérée est moins grand aujourd'hui qu'il ne l'était il y a quelques années.

Les dirigeants soviétiques sont réalistes. Ils savent qu'une attaque de ce genre attirerait des représailles promptes et destructives sous forme d'engins atomiques et que leurs grandes villes ne seraient bientôt plus que ruines. Aussi il se peut qu'ils soient sincères lorsqu'ils préconisent la coexistence dans les circonstances actuelles car ils savent que la guerre ne saurait avoir d'autre issue que la destruction.

Mais ils comptent aussi sans doute que nous laisserons s'amoinrir la force, l'unité et la détermination qui, à leurs yeux comme aux nôtres, rendent la coexistence essentielle. Ils feront certes de leur mieux pour nous encourager dans cette voie qui mène au suicide.

Lors même que nous pourrions contenir une agression délibérée et de grande envergure, la guerre pourrait se déclencher de deux autres façons. Un accident, un faux calcul pourraient en être la cause. Il s'agirait alors d'une guerre, qu'aucun des deux côtés n'aurait désirée, d'une guerre née d'un malentendu au sujet de pratiques courantes et d'une fausse interprétation malheureuse des intentions de l'une ou l'autre partie.

#### Moyens d'éviter l'agression

Pour éviter pareille éventualité nous devons, entre autres, veiller à ce que notre diplomatie reste agissante et souple, à ce que les centres de communication et de contact, comme les Nations Unies, restent ouverts, et faire disparaître, si possible, les obstacles à la bonne entente, notamment les obstacles psychologiques. Voilà une tâche qui n'est pas facile, qui est à vrai dire presque impossible lorsqu'on a affaire à des États communistes, mais c'est une tâche qu'il ne nous faudra jamais, à mon avis, abandonner.

Nous devons aussi nous efforcer de découvrir les motifs et les visées qui inspirent l'adversaire éventuel dans chacun de ses actes. Mais il importe surtout de ne lui laisser aucun doute au sujet de notre propre ligne de conduite et de nos intentions. Il s'ensuit que nous, du monde libre, devons savoir ce que nous voulons et suivre d'un commun accord une politique qui soit, dans ses grands principes, ses buts et ses intentions premières, persistante, bien arrêtée et ferme.

Il s'ensuit également que nous ne devons pas nous livrer à la panique ni à la provocation; que nous devons être toujours prêts à la riposte sans pourtant chercher notre joie de ce côté; que, tout en la consolidant, nous devons faire comprendre clairement, par la parole et par le geste, que notre force ne servira jamais à l'agression.

La seule autre façon dont la guerre pourrait se déclencher serait que le monde libre perde son sang-froid, sa patience, sa confiance et surtout ses propres valeurs morales. Un tel abaissement est, sinon inconcevable, du moins très improbable.

La coexistence avec le communisme, dont j'ai parlé jusqu'ici, n'est pas, il va sans dire « pacifique » en ce sens qu'elle n'est pas fondée sur l'amitié et la collaboration. Ce n'est guère plus qu'une tolérance mutuelle, engendrée surtout par la certitude que chacun des camps peut exterminer l'autre et que le vainqueur ne récolterait comme prix de sa victoire que ruines et désolation.

Cette coexistence n'est pas de celles qui puissent nous assurer joie et réconfort dans l'avenir. Mais elle est réaliste et, comme telle, représente la meilleure façon de s'adapter à la situation actuelle. Nous l'acceptons comme la meilleure solution au problème de l'heure mais aussi dans l'espoir qu'avec le temps, elle deviendra une meilleure base d'entente et un fondement plus sûr pour la paix.

### Confusion dans la pensée

On pense dans certains milieux honnêtes que le communisme athée et brutal étant essentiellement mauvais il est impossible ou en tout cas immoral d'accepter une forme quelconque de coexistence avec lui. Cette façon de voir dénote de la confusion non seulement dans les mots mais dans la pensée. Le bien a toujours coexisté avec le mal et quoique cet état de choses puisse cesser un jour, ce jour est encore loin. Il n'a jamais été juste, en théologie ni en politique, de prétendre que parce qu'un homme déteste le péché, il doit chercher à détruire tous les pécheurs. Au contraire, nos traditions morales nous enseignent qu'il faut travailler à leur salut. Ce serait du pharisaïsme que de refuser de traiter avec les pécheurs. Si ce comportement peut donner à un particulier l'illusion éphémère d'être meilleur, il n'a jamais rendu la société meilleure.

Cela ne veut pas dire que la civilisation occidentale et le communisme doivent exister ensemble sur une base d'égalité, qu'on peut établir une équation entre ces deux systèmes ou les assimiler l'un à l'autre. Héritière de vingt siècles de christianisme, notre civilisation constitue une synthèse des riches traditions des civilisations juïdaique, grecque et romaine. Le communisme, lui, est la négation systématique de toute valeur morale.

Ce rejet des valeurs morales a suscité parfois des sociétés dynamiques, plus virulentes cependant que viriles. Nazisme, fascisme, communisme peuvent occuper une position de premier plan sur la scène mondiale; mais de tels systèmes demeurent essentiellement fragiles et ne sont assurés d'aucune pérennité.

Au double point de vue philosophique et idéologique, le communisme, loin d'être une conception nouvelle, permanente, et réaliste

de la vie n'est qu'une mesquine hérésie occidentale, née des abus de la révolution industrielle du dernier siècle et par conséquent une faillite du côté moral comme du côté intellectuel.

Il n'y a pas de raison de croire que le communisme, considéré sous l'angle historique, puisse durer encore longtemps. L'homme est au plus profond de lui-même un être pour qui le bien et le mal sont des questions fondamentales. Or le communisme est essentiellement amoral. Il s'ensuit donc inévitablement, de par la nature de l'homme, que tôt ou tard les régimes totalitaires et tyranniques, fondés sur une philosophie telle que le communisme, ou évolueront ou disparaîtront. Si donc nous demeurons forts et patients, il se peut qu'avant longtemps nous puissions coexister avec quelque chose de meilleur que le communisme international actuel.

### La frayeur n'est pas de mise

Ce point de vue fondamental mis à part, les conflits d'intérêts et la méfiance d'un groupe envers l'autre et de l'homme envers l'homme à l'intérieur des sociétés totalitaires sont tels que celles-ci doivent nécessairement se transformer ou se détruire elles-mêmes. Il s'y exerce des tensions telles que tôt ou tard ces prétendues sociétés monolithiques doivent crouler. Aussi, même s'il nous faut demeurer vigilants et prendre les précautions voulues contre le danger de violentes répercussions au dehors, nous devons nous refuser à la frayeur ou à l'impatience à mesure que se poursuit ce processus d'évolution historique et fatale. Nous avons même le devoir d'en accélérer le rythme lorsqu'il paraît opportun de le faire.

Pour résoudre le problème que pose la possibilité de coexister avec le communisme, il faut d'abord reconnaître que ceux qui se partagent avec nous la planète ne sont pas des abstractions mais des êtres humains comme nous, qui connaissent maintenant le secret de détruire la vie même sur cette planète. Ce dont il s'agit surtout, ce n'est pas de savoir si la coexistence est possible mais si nous pouvons prévenir l'inqualifiable catastrophe que serait une guerre atomique et, en fin de compte, trouver le moyen non seulement de coexister mais de collaborer avec les habitants de la Russie et de la Chine, sans trahir nos principes, amoindrir nos valeurs ou sacrifier notre sécurité.

Chacun de nous au Canada et dans tous les autres pays libres a le devoir de travailler, d'une façon ou d'une autre, à la recherche de la vraie réponse, car de la découverte de cette réponse dépend non seulement la paix mais l'existence même de notre planète.

## NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. L. Mayrand est nommé commissaire canadien à la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Laos, le 18 septembre 1954.
- M. M. A. Crowe, de l'administration centrale, est affecté le 30 août 1954 à la délégation permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York.
- M. J. A. Dougan, de l'ambassade du Canada à Lima, est affecté le 30 août 1954 à l'administration centrale, après un congé au pays.
- M. P. G. R. Campbell, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté le 1<sup>er</sup> septembre 1954 au Collège de la Défense nationale à Kingston.
- M. R. W. Murray, de l'administration centrale, est affecté le 3 septembre 1954 aux Commissions internationales de surveillance et de contrôle au Cambodge, au Laos et au Vietnam.
- M. J. G. Hadwen, du haut commissariat du Canada à Karachi, est affecté le 7 septembre 1954 à l'administration centrale, après un congé au pays.
- M<sup>lle</sup> V. Allen, de l'administration centrale, est affectée le 10 septembre 1954 au consulat général du Canada à Boston.
- M. D. P. Cole, de l'administration centrale, est affecté le 10 septembre 1954 au consulat général du Canada à New-York.
- M. E. T. Galpin, de l'administration centrale, est affecté le 11 septembre 1954 au haut commissariat du Canada à Colombo.
- M. E.-R. Bellemare, du consulat général du Canada à New-York, est affecté provisoirement le 13 septembre 1954 à l'administration centrale.
- M. B. A. Keith, de l'administration centrale, est affecté le 13 septembre 1954 à la Mission militaire du Canada à Berlin.
- M. G. P. Kidd, de l'administration centrale, est affecté le 14 septembre 1954 à l'ambassade du Canada à Tell-Aviv.
- M. K. D. McIlwraith, de retour de Genève, est affecté le 15 septembre 1954 à l'administration centrale, après un congé au pays.
- M. J.-G. Maranda, de l'administration centrale, est affecté le 15 septembre 1954 aux Commissions internationales de surveillance et de contrôle en Indochine.
- M. A.-E. Blanchette, de l'administration centrale, est affecté le 20 septembre 1954 à l'ambassade du Canada au Caire.
- M<sup>lle</sup> E. P. MacCallum, de l'administration centrale, est affecté le 21 septembre 1954 à l'ambassade du Canada à Beyrouth.
- M. C.-G.-D. Roquet est affecté le 22 septembre au Centre d'études arabes au Moyen-Orient, à Shemlan.
- M. H. H. Carter, de l'administration centrale, est affecté le 24 septembre 1954 à l'ambassade du Canada à La Haye.
- M. P. Tremblay, de l'ambassade du Canada à La Haye, est affecté en septembre 1954 à la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique-Nord, à Paris.

Sont entrés au Ministère à titre d'agents du service extérieur, classe 1: MM. Marc-Daniel Baudouin, Godfrey Lewis Hearn et George Lewis Seens, le 1<sup>er</sup> septembre; M<sup>lle</sup> Mary Isabel Macdonald Dunlop et M. James Ross Francis, le 15 septembre; M. A. R. Boyd, le 20 septembre.

## DECLARATIONS ET DISCOURS

On peut se procurer à la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa (Canada), les textes suivants qui sont diffusés au Canada et à l'étranger:

*Déclarations sur la participation du Canada aux Commissions internationales pour le Vietnam, le Laos et le Cambodge*—Communiqué N° 43 du ministère des Affaires extérieures, 28 juillet 1954 (54/36).

*Coexistence*, allocution du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, prononcée à Windsor (Ont.) le 30 août 1954 à la Fédération canadienne des maires et des municipalités (54/38).

Le texte suivant n'est diffusé qu'à l'étranger:

*Canada's Mental Health Services*, allocution du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Paul Martin, prononcée

*The Position of Germany in International Defence*, allocution du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, prononcée à Toronto le 7 septembre 1954 à l'Exposition nationale du Canada (54/39).

*Canada and the United States—Our Area of Economic Co-operation*, allocution du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, prononcée le 2 septembre 1954 à l'Université de Rochester, N.-Y. (54/40).

à Toronto le 14 août 1954 à l'ouverture du Ve Congrès international d'hygiène mentale (54/37).

## DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ\*

a) Publications imprimées:

*Règlement intérieur de l'Assemblée générale* (avec les amendements adoptés par l'Assemblée générale jusqu'à sa huitième session inclusivement). A/520/Rev. 3. New-York, juillet 1954. 46 pp.

*Rapport du haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés*. A/2648. New-York, 1954. 28 pp. Documents officiels de l'Assemblée générale: neuvième session, supplément N° 13.

*Fonds des Nations Unies pour les secours aux réfugiés*—Rapport financier du haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et Comptes pour la période du 1<sup>er</sup> mars 1952 au 31 décembre 1953 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes. A/2648/Add.1. New-York, 1954. 16 pp. Documents officiels de l'Assemblée générale: neuvième session, supplément N° 13A.

*Fonds des Nations Unies pour l'enfance*—Rapport financier et comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1953 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes. A/2650. New-York, 1954. 47 pp. Documents officiels de l'Assemblée générale: neuvième session, supplément N° 6A.

*Rapport financier et comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1953 et Rapport du Comité des Commissaires aux comptes*.

A/2649. New-York, 1954. 44 pp. Documents officiels de l'Assemblée générale: neuvième session, supplément N° 6.

*Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires*—Deuxième rapport à l'Assemblée générale (neuvième session). A/2688. New-York, 1954. 50 pp. Documents officiels de l'Assemblée générale: neuvième session, supplément N° 7.

*Résolutions de la dix-huitième session du Conseil économique et social* (26 juin-6 août 1954). E/2654, 15 août 1954 (Genève). 34 pp. Documents officiels de l'ECOSOC: dix-huitième session, supplément N° 1.

*Manuel des mesures internationales destinées à protéger les migrants et conditions générales à observer pour l'établissement des migrants*. ST/SOA/15. New-York, mai 1954. 306 pp. \$3. Numéro de vente: 1953-IV.5.

### UNESCO

*Liaison scientifique*—Histoire des postes de coopération scientifique de l'UNESCO. Paris, juillet 1954. 64 pp. et graphiques.

### OMS

*Résolutions et décisions de la septième Assemblée mondiale de la Santé* (Genève,

\* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto); en français à Periodica Inc. (5112, rue Papineau, Montréal), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Room Limited (Chronicle Building, Halifax); Librairie de l'Université McGill (Montréal); University of Toronto Press and Book Store (Toronto) et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver); en français, de la Librairie de l'Université de Montréal (Montréal) et des Presses universitaires Laval de Québec. Certains documents polycopiés sont fournis contre abonnement annuel. On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant à la Section des ventes et du tirage, Nations Unies (New-York). Les maisons University of Toronto Press (Toronto) et Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal) distribuent les publications de l'UNESCO. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 39 du numéro de janvier 1954 d'"Affaires Extérieures".

4-21 mai 1954). Genève, juillet 1954. 49 pp. Actes officiels de l'OMS, N° 55.

*Conseil exécutif, quatorzième session* (Genève, 27 et 28 mai 1954). Résolutions et annexes. Genève, juillet 1954. 24 pp. Actes officiels de l'OMS, N° 57.

b) Documents polycopiés:

*Question du Sud-Ouest africain*. Supplément au rapport du Comité du Sud-Ouest afri-

cain à l'Assemblée générale (A/2666, supplément N° 14 des documents officiels de l'Assemblée générale, neuvième session). A/2666/Add. 1, 17 septembre 1954. 21 pp.

*Développement économique des pays sous-développés*. Question de la création d'un fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique. A/2727, 17 septembre 1954. 38 pp.



—Capital Press

#### LE PREMIER MINISTRE DU JAPON EN VISITE À OTTAWA

Le Premier ministre, M. St-Laurent, accueille au Parlement M. Shigera Yoshida, Premier ministre du Japon, en visite à Ottawa, le 27 septembre.

Ottawa, Edmond Cloutier, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, 1954

, sup-  
els de  
ssion).  
4. 21

sous-  
d'un  
our le  
7, 17

# AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Novembre 1954  
Vol. 6 N° 11

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
Admission de la République fédérale d'Allemagne dans la communauté nord-atlantique..	330
La voie maritime et l'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent .....	340
Le Canada et les Nations Unies	355
Nominations et mutations.....	361
Déclarations et discours.....	361
Documents des Nations Unies.....	362
Représentants du Canada à l'extérieur	363

Ministère des Affaires extérieures  
Ottawa, Canada

al Press

stre du

e, 1954

# Admission de la République fédérale d'Allemagne dans la communauté nord-atlantique

---

**A**u Palais de Chaillot, Paris, le 23 octobre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a signé pour le Canada un Protocole au Traité de l'Atlantique-Nord prévoyant l'admission de la République fédérale d'Allemagne dans l'OTAN. On en trouvera le texte ci-dessous. Sur l'invitation du Président du Conseil de France, le ministre a assisté le même jour, au Quai d'Orsay, à la signature de Protocoles au Traité de Bruxelles comportant l'accession de la République fédérale d'Allemagne et de l'Italie ainsi que certaines dispositions connexes, relatives au contrôle des forces armées et des armements.

La signature de ces accords couronnait deux mois de négociations laborieuses et complexes proposées par le Royaume-Uni à la suite du rejet par l'Assemblée nationale française du Traité de la Communauté européenne de défense. La réunion des Neuf à Paris le 21 octobre et la réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique-Nord le lendemain ont marqué l'heureux aboutissement d'une période active consacrée à la préparation d'ententes précises donnant suite aux principes approuvés à la Conférence des Neuf tenue à Londres du 28 septembre au 3 octobre. Des représentants du Canada ont participé à toutes ces réunions. On pourra lire ci-dessous le texte intégral du communiqué publié à l'issue de la réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique-Nord à Paris et celui de l'Acte final de la Conférence de Londres.

Les mesures que le Conseil de l'Atlantique-Nord a approuvées et les décisions dont il a pris acte ont pour but d'associer la République fédérale d'Allemagne à l'Ouest, d'assurer la participation de l'Allemagne à la défense ainsi que de favoriser l'intégration de l'Europe dans la communauté atlantique en voie de développement.

Les éléments corrélatifs de ce règlement général comportent la fin du régime d'occupation et la restitution à la République fédérale d'Allemagne de sa pleine souveraineté; l'admission de la République fédérale dans l'OTAN et la formation d'une nouvelle Union de l'Europe occidentale comprenant la République fédérale et l'Italie; le renforcement de ces deux organisations, et finalement des garanties contre tout recours à la force en violation de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies. L'OTAN devra être autorisée à vérifier au moyen d'inspections les niveaux et l'efficacité des forces confiées au Commandant suprême allié en Europe et à s'assurer que ces forces ne servent qu'avec l'approbation des autorités compétentes de l'OTAN. Des niveaux maximums pour les forces continentales des puissances parties au Traité de Bruxelles ont été fixés par entente spéciale; de plus, l'Union de l'Europe occidentale devra exercer un contrôle efficace sur le niveau des armements produits par ses membres sur le continent.

Un article sur la signification des réunions de Londres et de Paris paraîtra dans le prochain numéro d'*Affaires Extérieures*.

**PROTOCOLE D'ACCESSION AU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE-NORD DE LA  
RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE**

Les Parties au Traité de l'Atlantique-Nord signé à Washington le 4 avril 1949,

Convaincues que l'accession de la République fédérale d'Allemagne à ce Traité renforcera la sécurité de la région de l'Atlantique nord,

Prenant acte de la déclaration par laquelle la République fédérale d'Allemagne a, le 3 octobre 1954, accepté les obligations prévues à l'Article 2 de la Charte des Nations Unies et s'est engagée, en accédant au Traité de l'Atlantique-Nord, à s'abstenir de toute action incompatible avec le caractère strictement défensif de ce Traité,

Prenant acte en outre de la décision de tous les gouvernements membres de s'associer à la déclaration également faite le 3 octobre 1954 par les Gouvernements des États-Unis d'Amérique, de la République française et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au sujet de la déclaration visée ci-dessus de la République fédérale d'Allemagne,

Sont convenues des dispositions suivantes:

**ARTICLE I**

Dès la mise en vigueur du présent Protocole, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique enverra, au nom de toutes les Parties, au Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne une invitation à accéder au Traité de l'Atlantique-Nord. Conformément à l'Article 10 du Traité, la République fédérale d'Allemagne deviendra Partie à ce Traité à la date du dépôt de son instrument d'accession auprès du Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

**ARTICLE II**

Le présent Protocole entrera en vigueur (a) lorsque toutes les Parties au Traité de l'Atlantique-Nord auront communiqué leur acceptation au Gouvernement des États-Unis d'Amérique, (b) lorsque tous les instruments de ratification du Protocole modifiant et complétant le Traité de Bruxelles auront été déposés auprès du Gouvernement belge, et (c) lorsque tous les instruments de ratification ou d'approbation de la Convention sur la présence de forces étrangères sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne auront été déposés auprès du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique informera les autres Parties au Traité de l'Atlantique-Nord de la date de réception de chacune de ces notifications et de la date d'entrée en vigueur du présent Protocole.

**ARTICLE III**

Le présent Protocole, dont les textes français et anglais font également foi, sera déposé dans les archives du Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

Des copies certifiées conformes seront transmises par ce Gouvernement aux Gouvernements des autres Parties au Traité de l'Atlantique-Nord.

En foi de quoi, les Représentants ci-dessous, dûment autorisés par leurs gouvernements respectifs, ont signé le présent Protocole.

Signé à Paris le 23 octobre 1954.

*Pour la Belgique:* P. H. Spaak.

*Pour le Canada:* L. B. Pearson.

*Pour le Danemark:* H. C. Hansen.

*Pour la France:* Mendès-France.

*Pour la Grèce:* Stephanopoulos.

*Pour l'Islande:* Kristinn Gudmundsson.

*Pour l'Italie:* G. Martino.

*Pour le Grand-Duché de Luxembourg:*  
Jos. Bech.

*Pour les Pays-Bas:* J. W. Beyen.

*Pour la Norvège:* Halvard Lange.

*Pour le Portugal:* Paulo Cunha.

*Pour la Turquie:* F. Koprülü.

*Pour le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord:*  
Anthony Eden.

*Pour les États-Unis d'Amérique:*  
John Foster Dulles.

### COMMUNIQUÉ FINAL

*(Publié par le Conseil de l'Atlantique-Nord le 22 octobre 1954)*

1. Le Conseil de l'Atlantique-Nord a tenu aujourd'hui à Paris une réunion ministérielle sous la présidence de M. Stephanos Stephanopoulos, ministre des Affaires étrangères de Grèce. La réunion, à laquelle assistaient les ministres des Affaires étrangères et de la Défense des pays membres, a porté sur des questions d'une importance capitale pour la sécurité du monde libre et le resserrement de l'unité européenne dans le cadre de la communauté atlantique en voie de développement. Les ministres ont été appelés notamment à approuver certains arrangements en vue d'assurer la pleine association de la République fédérale d'Allemagne avec l'Ouest ainsi que la contribution de l'Allemagne à la défense. Sur l'invitation du Conseil, le Dr Adenauer, chancelier de la République fédérale d'Allemagne, a assisté à la réunion à titre d'observateur.

2. Le Conseil a noté que tous les accords réalisés à la Conférence de Londres et aux réunions subséquentes de la Conférence des Quatre et de la Conférence des Neuf s'intègrent dans un règlement général qui intéresse directement ou indirectement toutes les puissances parties au Traité de l'Atlantique-Nord qui de ce fait a été soumis au Conseil. Celui-ci a accueilli favorablement ce règlement.

3. Le Conseil a été informé de l'accord intervenu entre les ministres des Affaires étrangères de la France, de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique pour mettre fin au régime d'occupation dans la République fédérale.

4. Le Conseil a été informé de l'accord réalisé en ce qui concerne le texte de quatre protocoles renforçant et étendant la portée de l'Organisation du

Traité de Bruxelles—devenue l'Union de l'Europe occidentale—de façon à prévoir la participation de l'Italie et celle de la République fédérale d'Allemagne, et en ce qui concerne le texte des documents qui les accompagnent. Le Conseil s'est dit favorable à cet accord et a jugé acceptables les dispositions des Protocoles au Traité de Bruxelles pour autant qu'elles appellent l'adoption de certaines mesures par le Conseil de l'Atlantique-Nord ou d'autres autorités de l'OTAN.

5. Le Conseil s'est déclaré heureux de la déclaration faite à Londres le 3 octobre 1954 par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et de la déclaration qu'ont faite à la même occasion les Gouvernements de la France, du Royaume-Uni et des États-Unis. Il a exprimé sa satisfaction de ce que les représentants des autres parties au Traité de l'Atlantique-Nord se soient associés aujourd'hui à la déclaration des Trois.

6. Le Conseil a approuvé une résolution en vue de renforcer le système actuel de défense collective de l'Europe, notamment en consolidant les pouvoirs du Commandant suprême allié en Europe.

7. Le Conseil a approuvé un Protocole au Traité de l'Atlantique-Nord invitant la République fédérale d'Allemagne à se joindre à l'OTAN. Les quatorze ministres des Affaires étrangères signeront demain ce Protocole, qui entrera en vigueur une fois que chacune des parties au Traité de l'Atlantique-Nord aura notifié au Gouvernement des États-Unis d'Amérique son acceptation, que tous les instruments de ratification du Protocole modifiant et complétant le Traité de Bruxelles auront été déposés auprès du Gouvernement de la Belgique et que tous les instruments de ratification et d'approbation de la Convention concernant la présence de forces étrangères dans la République fédérale d'Allemagne auront été déposés auprès du Gouvernement de cette République.

8. Le Conseil a entendu une déclaration du ministre des Affaires étrangères d'Italie sur les accords intervenus récemment au sujet de Trieste. La déclaration soulignait l'importance de ces accords sur le plan atlantique et européen.

9. Le Conseil a décidé de tenir sa prochaine réunion ministérielle vers le 15 décembre 1954.

10. Le Conseil a réaffirmé que le Traité de l'Atlantique-Nord demeure un élément fondamental de la politique étrangère des gouvernements membres. Il a reconnu la nécessité d'une coopération aussi étroite que possible dans tous les domaines, entre l'Union de l'Europe occidentale et l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord et décidé que tout doublement de l'activité des organismes actuels de l'OTAN serait évité. Le Conseil a réaffirmé son unité de vues en ce qui concerne la poursuite de la paix et du progrès. La présente conférence et les ententes intervenues constituent une étape nouvelle et décisive dans le développement de la communauté atlantique.

## ACTE FINAL DE LA CONFÉRENCE DES NEUF

Voici le texte final consacrant l'accord réalisé par les Neuf, à Londres, le 3 octobre 1954:

La conférence des neuf puissances: Belgique, Canada, France, République fédérale d'Allemagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni, États-Unis, s'est réunie à Londres du mardi 28 septembre au dimanche 3 octobre.

Elle s'est occupée des problèmes les plus importants qui se posent au monde occidental: la sécurité et l'intégration européennes dans le cadre d'une Communauté atlantique en développement au service de la paix et de la liberté. A cet égard la conférence a étudié les moyens propres à assurer la pleine association de la République fédérale d'Allemagne avec les pays occidentaux et la contribution allemande à la défense commune.

La Belgique était représentée par M. P.-H. Spaak, le Canada, par M. Pearson, la France par M. Mendès-France, la République fédérale d'Allemagne par M. Adenauer, l'Italie par M. Martin, le Luxembourg par M. Bech, les Pays-Bas par M. Beyen, le Royaume-Uni par M. Eden, les États-Unis par M. Dulles.

Toutes les décisions de la conférence font partie d'un règlement général qui intéresse directement ou indirectement toutes les puissances membres de l'OTAN et qui sera, en conséquence, soumis au Conseil de l'Atlantique-Nord pour information ou décision.

### 1° Allemagne

Les Gouvernements de France, de Grande-Bretagne et des États-Unis déclarent que leur politique est de faire cesser aussitôt que possible le régime d'occupation dans la République fédérale, de mettre fin au statut d'occupation et de supprimer la Haute Commission alliée.

Les trois Gouvernements continueront à assumer certaines responsabilités qui leur incombent en Allemagne du fait de la situation internationale.

Il est dans leur intention de conclure et de mettre en vigueur, aussitôt que les procédures parlementaires requises auront été terminées, les accords nécessaires à cette fin. Un accord général a déjà été réalisé sur le contenu de ces actes, et les représentants des quatre Gouvernements se réuniront dans un très proche avenir pour en mettre au point le texte final. Les arrangements convenus seront mis en vigueur soit avant, soit en même temps que ceux qui concernent la contribution allemande à la défense.

Étant donné que ces dispositions ne pourront être complétées avant un certain temps, les trois Gouvernements ont, dans l'intervalle, publié la déclaration d'intentions suivante:

« Considérant qu'un grand pays ne saurait être plus longtemps privé des droits qui appartiennent à tout peuple libre et démocratique, et soucieux d'associer la République fédérale d'Allemagne, sur un

pied d'égalité, à leurs efforts en vue de la paix et de la sécurité, les Gouvernements de la France, du Royaume-Uni et des États-Unis ont le désir de mettre fin aussi rapidement que possible au régime d'occupation.

La mise en œuvre de cette politique requiert le règlement de problèmes de détail afin de liquider le passé et de préparer l'avenir et exige l'accomplissement des procédures parlementaires appropriées.

Dans l'intervalle, les trois Gouvernements donnent à leurs hauts commissaires instructions de conformer immédiatement leur accord à l'esprit de la politique définie ci-dessus. En particulier, les hauts commissaires n'exerceront pas, si ce n'est en accord avec le Gouvernement fédéral, les pouvoirs qui doivent être abandonnés, sauf dans les domaines du désarmement et de la démilitarisation, et dans le cas où le Gouvernement fédéral n'aura pas été, pour des raisons d'ordre juridique, à même de prendre les mesures ou d'assumer les obligations envisagées dans les arrangements intervenus. »

### 2° Pacte de Bruxelles

Le pacte de Bruxelles sera renforcé et étendu en vue d'en faire un instrument plus efficace d'intégration européenne. A cet effet, les puissances participantes sont convenues des dispositions suivantes:

a) La République fédérale et l'Italie seront invitées et se sont déclarées prêtes à accéder au pacte de Bruxelles, modifié de manière à souligner l'objectif commun d'unité européenne. Le système d'assistance mutuelle automatique en cas d'attaque sera ainsi étendu à l'Allemagne et à l'Italie:

b) La structure du pacte de Bruxelles sera renforcée, en particulier le conseil consultatif prévu par le pacte deviendra un conseil ayant des pouvoirs de décision.

c) L'activité de l'Organisation du traité de Bruxelles sera étendue de manière à s'appliquer à d'autres tâches importantes — le volume et les caractéristiques générales de la contribution allemande à la défense seront conformes à ceux de la contribution fixée pour la CED.

La contribution maximum à la défense commune dans le cadre de l'OTAN de tous les pays membres de l'Organisation du traité de Bruxelles sera déterminée par un accord spécial fixant des niveaux qui ne pourront être relevés que par accord unanime.

L'importance des effectifs et des armements des forces de défense intérieure et de police sur le continent des pays membres de l'Organisation du traité de Bruxelles sera fixée par des accords à conclure dans le cadre de cette Organisation, compte tenu de leurs missions propres et en se fondant sur les niveaux et besoins existants.

### Contrôle des armements: Tâches de l'agence

Les puissances du traité de Bruxelles décident de créer, dans le cadre de l'Organisation du traité de Bruxelles, une agence de contrôle des armements, sur le continent européen, des pays continentaux membres de l'Organisation du traité de Bruxelles. Elles ont arrêté les dispositions suivantes:

1. L'agence aura pour tâches:

- a) de veiller au respect de l'interdiction de la fabrication de certains types d'armements, déterminés d'un commun accord par les puissances de Bruxelles;
- b) de contrôler le niveau des stocks d'armements des types mentionnés dans le paragraphe suivant, détenus par chaque pays sur le continent. Ce contrôle s'appliquera à la production et aux importations dans la mesure nécessaire pour rendre effectif le contrôle des stocks.

2. Les types d'armements suivants seront contrôlés en vertu de 1(b) ci-dessus:

- a) les armes énumérées aux paragraphes 1, 2 et 3 de l'annexe 2 de l'article 107 du traité de la CED;
- b) les armes énumérées aux autres paragraphes de l'annexe 2 de l'article 107 du traité de la CED;
- c) une liste d'armes principales, empruntée à l'annexe 1 du même article, liste qui sera élaborée ultérieurement par un comité d'experts.

3. En ce qui concerne les armes visées au paragraphe 2 (a) ci-dessus, lorsque les pays qui n'ont pas renoncé au droit de les fabriquer auront dépassé le stade de l'expérimentation et commencé la production effective de ces armes, le niveau des stocks qu'ils seront autorisés à détenir sur le continent sera fixé par le conseil du pacte de Bruxelles statuant à la majorité des voix.

4. Les pays continentaux membres de l'Organisation du traité de Bruxelles décident de ne pas constituer de stocks ni de produire les armements mentionnés aux paragraphes 2 b) et c) au delà des limites nécessaires:

- a) à l'équipement de leurs forces, compte tenu des importations, y compris l'aide extérieure, et
- b) à l'exportation.

5. Les besoins de leurs forces placées sous l'autorité de l'OTAN seront évalués sur la base des conclusions de la révision annuelle et des recommandations des autorités militaires de l'OTAN.

6. En ce qui concerne les forces demeurant sous contrôle national, le niveau des stocks doit correspondre à l'importance et aux tâches de ces forces. L'agence sera tenue au courant de l'importance des stocks.

7. Toutes importations ou exportations d'armes contrôlées seront notifiées à l'agence.

8. Pour exercer son activité, l'agence rassemblera et étudiera les données statistiques et budgétaires. Elle procédera à des contrôles, visites et inspections dans la mesure où cela sera nécessaire à l'exercice de ses fonctions conformément au paragraphe 1 ci-dessus.

9. Les principes du fonctionnement de l'agence seront fixés dans un protocole annexe au traité de Bruxelles.

10. Si l'agence constate que les interdictions ne sont pas respectées, ou que le niveau approprié de stocks est dépassé, elle en informera le conseil de Bruxelles.

11. L'agence fera rapport au conseil de Bruxelles et sera responsable devant lui. Le conseil statuera à la majorité sur les questions que lui soumettra l'agence.

12. Le conseil de Bruxelles présentera aux délégués des puissances du traité de Bruxelles à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe un rapport annuel sur son activité dans le domaine du contrôle des armements.

13. Les Gouvernements des États-Unis d'Amérique et du Canada informeront l'Organisation du traité de Bruxelles de l'aide militaire à répartir entre les membres continentaux de l'Organisation. L'Organisation pourra présenter des observations écrites.

14. Le conseil de Bruxelles créera un groupe de travail en vue d'étudier le projet de directives présenté par le Gouvernement français, et tous autres documents qui pourront être soumis sur la question de la production et de la standardisation des armements.

### Déclaration allemande

15. Les puissances du traité de Bruxelles ont pris note de la déclaration du chancelier de la République fédérale d'Allemagne, sur les termes de laquelle elles ont marqué leur accord. Le chancelier de la République fédérale a déclaré que:

« La République fédérale s'engage à ne pas fabriquer sur son territoire d'armes atomiques, chimiques et biologiques telles que celles définies aux paragraphes 1, 2 et 3 de la liste ci-jointe.

« Elle s'engage de plus à ne pas fabriquer sur son territoire les armes définies aux paragraphes 4, 5 et 6 de la liste ci-jointe. Sur demande de la République fédérale, le contenu des paragraphes 4, 5 et 6 peut être amendé ou supprimé par décision du conseil des ministres de Bruxelles, prise à la majorité des deux tiers, si, conformément aux besoins des forces armées, une demande à cet effet est présentée par le commandant en chef compétent de l'OTAN.

« La République fédérale accepte que l'autorité compétente de l'Organisation du traité de Bruxelles exerce un contrôle en vue de s'assurer du respect de ces engagements. »

### Liste du Chancelier fédéral

#### Déclaration des puissances

La liste suivante est annexée à la déclaration du Chancelier fédéral. Elle comprend

les armes définies aux paragraphes 1 à 6 et les moyens de production spécialement conçus pour leur production. Sont exclus de cette définition tout dispositif ou partie constituante, appareil, moyen de production, produit et organisme utilisés pour des besoins civils ou servant à la recherche scientifique, médicale et industrielle dans les domaines de la science fondamentale et de la science appliquée.

#### I. Arme atomique.

Ce texte est celui du paragraphe I de l'Annexe II à l'Article 107 du traité de Communauté européenne de défense, moins la partie (c).

#### II. Arme chimique.

#### III. Arme biologique.

#### IV. Engins à longue portée, engins guidés et mines à influence.

Ces textes sont ceux des paragraphes II, III et IV de l'Article 107 du traité de Communauté européenne de défense.

#### V. Navires de guerre, autres que les petits bâtiments défensifs. Ce sont:

- a) les navires de guerre d'un déplacement supérieur à 3,000 tonnes;
- b) les sous-marins d'un déplacement supérieur à 350 tonnes;
- c) les navires de guerre propulsés autrement que par des machines à vapeur, des moteurs Diesel ou à essence, des turbines à gaz ou des moteurs à réaction.

#### VI. Appareils d'aviation de bombardement stratégique.

—La collaboration la plus étroite possible avec l'OTAN sera établie dans tous les domaines.

### 3° Déclarations des États-Unis, du Royaume-Uni et du Canada

Le secrétaire d'Etat des États-Unis a affirmé le désir des États-Unis de continuer leur appui à l'unité européenne, en accord avec la déclaration suivante:

« Si, en utilisant le noyau que constitue le traité de Bruxelles, il est possible de trouver dans ce nouveau système des raisons constantes d'espérer que l'unité des pays européens représentés ici se développera, et si les espoirs qui avaient été fondés sur le traité de Communauté européenne de défense peuvent raisonnablement être reportés sur les accords qui résulteront de la présente conférence, je serai alors certainement prêt à recommander au Président de renouveler les assurances offertes au printemps dernier, en rapport avec le traité de Communauté européenne de défense, et aux termes desquelles les États-Unis continueront à maintenir en Europe, y compris l'Allemagne, les unités qui pourraient être nécessaires et appropriées pour apporter une contribution équitable aux forces qu'exige la défense commune de la zone de l'Atlantique nord, tant que cette région sera soumise à une menace; et aux termes desquelles les États-Unis continueront à mettre en ligne ces unités, conformément

à la stratégie nord-atlantique décidée en commun pour la défense de cette zone. »

### Déclaration du Royaume-Uni

Le Royaume-Uni a confirmé sa participation active à l'Organisation du traité de Bruxelles et a donné les assurances suivantes concernant le maintien des forces britanniques sur le continent européen:

« Le Royaume-Uni continuera à maintenir sur le continent européen, y compris l'Allemagne, la puissance effective des forces britanniques actuellement affectées à SACEUR: quatre divisions et la force aérienne tactique, ou toutes forces que SACEUR estimerait représenter une puissance de combat équivalente. Le Royaume-Uni s'engage à ne pas retirer ces forces contre le désir de la majorité des puissances membres du traité de Bruxelles, qui auraient à prendre leur décision en pleine connaissance du point de vue de SACEUR.

« Cet engagement est pris sous la réserve qu'une crise grave outre-mer pourrait obliger le Gouvernement de Sa Majesté à ne pas se conformer à cette procédure.

« Si le maintien des forces britanniques sur le continent européen fait peser, à quelque moment que ce soit, une charge trop lourde sur les finances extérieures du Royaume-Uni, celui-ci invitera le Conseil de l'Atlantique-Nord à reconsidérer les conditions financières de ce maintien. »

### Déclaration du Canada

Le Canada a réaffirmé, dans la déclaration suivante, sa résolution de continuer à s'acquiescer des obligations qui résultent de sa participation à l'OTAN, ainsi que l'appui qu'il apporte à la réalisation de l'unité européenne:

« En ce qui nous concerne, l'OTAN demeure le foyer de notre participation à la défense commune et de notre espoir dans le développement d'une coopération plus étroite avec les autres peuples de la communauté atlantique. A ce titre, l'Organisation de l'Atlantique-Nord demeure le fondement de la politique étrangère du Canada. Ainsi, tout en soulignant notre foi dans l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord, nous saluons l'extension envisagée du traité de Bruxelles. Nous souhaitons un développement des relations dans le cadre de l'OTAN avec la nouvelle Organisation du traité de Bruxelles, qui comprend des pays avec lesquels nous sommes déjà unis par des liens particulièrement étroits. »

### 4° OTAN

Les puissances membres de l'OTAN participant à la conférence sont d'accord pour recommander à la prochaine session ministérielle du Conseil de l'Atlantique-Nord que la République fédérale d'Allemagne soit immédiatement invitée à accéder à cette organisation.

Elles sont en outre d'accord pour recommander à l'OTAN de renforcer sa structure dans les domaines suivants:

- a) Toutes les forces des pays membres de l'OTAN qui sont stationnées sur le continent européen seront placées sous l'autorité du SACEUR, à l'exception de celles que l'OTAN a reconnues ou reconnaîtra comme devant rester sous commandement national.
- b) Les forces placées sous l'autorité du SACEUR sur le continent européen seront déployées conformément à la stratégie de l'OTAN.
- c) Le déploiement de ces forces sera déterminé par SACEUR après consultation et accord des autorités nationales intéressées.
- d) Des forces ne seront pas redéployées sur le continent ni utilisées pour des opérations militaires sur le continent sans l'accord du SACEUR compte tenu des directives politiques émanant du Conseil de l'Atlantique-Nord.
- e) Les forces placées sous l'autorité de SACEUR sur le continent européen seront intégrées, compte tenu de l'efficacité militaire.
- f) Des arrangements interviendront en vue de permettre au SACEUR d'assurer une coordination plus étroite des logistiques.
- g) Le niveau et l'efficacité des forces placées sous l'autorité du SACEUR sur le continent, ainsi que les armements, l'équipement, les logistiques et les formations de réserve de ces forces sur le continent feront l'objet d'inspections par le SACEUR.

La conférence a pris acte de l'avis de tous les gouvernements représentés, selon lequel le traité de l'Atlantique-Nord devrait être considéré comme étant d'une durée indéfinie.

**Principes de la charte des Nations Unies  
Adhésion de l'Allemagne**

**5° Déclaration du Gouvernement de la République fédérale et déclaration commune des Gouvernements français, britannique et américain**

La conférence a pris acte des déclarations suivantes faites par le chancelier de la République fédérale d'Allemagne, ainsi que par les ministres des Affaires étrangères de France, du Royaume-Uni et des États-Unis.

**Déclaration de la République fédérale d'Allemagne**

La République fédérale d'Allemagne se déclare d'accord pour suivre une politique conforme aux principes de la charte des Nations Unies, et elle accepte les obligations définies par l'article 2 de la charte.

A l'occasion de son adhésion au traité de l'Atlantique-Nord et au traité de Bruxelles, la République fédérale d'Allemagne déclare qu'elle s'abstiendra de toute action qui serait incompatible avec le caractère strictement défensif des deux traités. En particulier la République fédérale d'Allemagne s'engage à

ne jamais avoir recours à la force pour obtenir la réunification de l'Allemagne ou la modification des frontières actuelles de la République fédérale d'Allemagne, et à résoudre par des moyens pacifiques tous différends qui pourraient surgir entre la République fédérale et les autres États.

**Déclaration commune des Gouvernements français britannique et américain**

Les Gouvernements des États-Unis, de la République française, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, résolus à consacrer leurs efforts au renforcement de la paix conformément à la charte des Nations Unies, et compte tenu en particulier des obligations définies par l'article 2 de la charte, aux termes desquelles ils acceptent:

- (i) de régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques de telle manière que la paix internationale, la sécurité et la justice ne soient pas compromises;
- (ii) de s'abstenir, dans leurs relations internationales, de la menace et de l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, ou d'agir de quelque autre manière qui sera incompatible avec les buts des Nations Unies;
- (iii) d'accorder aux Nations Unies toute aide nécessaire dans toute action qu'elles pourraient entreprendre aux termes de la charte, et de s'abstenir de fournir de l'aide à tout État contre lequel les Nations Unies auraient entrepris une action préventive ou coercitive;
- (iv) de s'assurer que les États non membres des Nations Unies agissent conformément aux principes de la charte dans toute la mesure où l'exige le maintien de la paix et de la sécurité internationales;

Considèrent le caractère purement défensif de l'alliance atlantique, caractère qui est manifeste dans le traité de l'Atlantique-Nord, dans lequel ils réaffirment leur foi dans les buts et les principes de la charte des Nations Unies, ainsi que leur désir de vivre en paix avec tous les peuples et tous les gouvernements, et par lequel ils s'engagent à régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la charte, et à s'abstenir, conformément à ces principes, de la menace ou de l'emploi de la force dans leurs relations internationales;

Preignent note du fait que la République fédérale d'Allemagne a, dans une déclaration en date du 3 octobre, accepté les obligations définies dans l'article 2 de la charte des Nations Unies, et qu'elle s'est engagée à ne jamais recourir à la force pour obtenir la réunification de l'Allemagne ou la modification des frontières actuelles de la République fédérale d'Allemagne, et à résoudre par des moyens pacifiques tous différends qui pourraient surgir entre la République fédérale et d'autres États.

Déclarent que:

1. Ils considèrent le Gouvernement de la République fédérale comme étant le seul gouvernement allemand librement et légitimement constitué, et habilité de ce fait à parler au nom de l'Allemagne en tant que représentant le peuple allemand dans les affaires internationales.

2. Dans leurs relations avec la République fédérale, ils agiront en conformité avec les principes définis dans l'article 2 de la charte des Nations Unies.

3. Un traité de paix intéressant toute l'Allemagne, conclu librement entre l'Allemagne et ses anciens ennemis, et constituant la base d'une paix durable, demeure un but essentiel de leur politique, la délimitation définitive des frontières de l'Allemagne devra attendre la conclusion de ce traité.

4. La réalisation par des moyens pacifiques d'une Allemagne entièrement libre et unifiée demeure un objectif fondamental de leur politique.

5. La sécurité et le bien-être de Berlin et le maintien dans cette ville des positions des trois puissances sont considérés par celles-ci comme des éléments essentiels de la paix du monde libre dans la situation internationale actuelle, ils maintiendront en conséquence des forces armées sur le territoire de Berlin tant que leurs responsabilités l'exigeront. Ils déclarent donc de nouveau qu'ils considéreront toute attaque contre Berlin, d'où qu'elle vienne, comme une attaque dirigée contre leurs propres forces et contre eux-mêmes.

6. Ils considéreront comme une menace à la paix et à leur sécurité tout recours à la force qui, en violation des principes de la charte des Nations Unies, porterait atteinte à l'intégrité et à l'unité de l'alliance atlantique ou à ses buts essentiels.

Au cas où une telle action serait entreprise, les trois gouvernements, en ce qui les concerne, considéreront le gouvernement coupable d'une telle violation comme ayant perdu ses droits à toute garantie et à toute assistance militaire prévues dans le traité de l'Atlantique-Nord et dans ses protocoles. Ils agiront conformément à l'article 4 du traité de l'Atlantique-Nord en vue de prendre d'autres mesures qui pourraient être appropriées.

7. Ils inviteront les autres États membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord à s'associer à cette déclaration.

#### Unité européenne

#### Étroite association du Royaume-Uni

#### 6° Procédure ultérieure

La conférence a décidé que les représentants des gouvernements intéressés élaboreraient d'urgence des accords détaillés mettant en œuvre les principes énoncés ci-dessus. Ces accords seront soumis, selon les cas, au Conseil de l'Atlantique-Nord et aux autres gouvernements qu'intéresse directement le statut futur de la République fédérale.

La conférence a exprimé l'espoir qu'une réunion des ministres du Conseil de l'Atlanti-

que-Nord pourrait se tenir le 22 octobre pour prendre des décisions sur les accords concernant l'OTAN. Cette session sera précédée de réunions des quatre ministres des Affaires étrangères, qui examineraient la question de la souveraineté allemande, ainsi que de réunions des neuf ministres des Affaires étrangères.

Ces accords et arrangements représentent une contribution importante à la paix mondiale. Une Europe occidentale est en train de naître, qui, fondée sur l'étroite association du Royaume-Uni avec le continent et sur l'amitié croissante entre les pays participant à cette conférence, renforcera la communauté atlantique. L'Organisation créée par la conférence favorisera le développement de l'unité et de l'intégration européennes.



Les documents suivants figurent en annexes de l'acte final: Projet de déclaration et projet de protocole au traité de Bruxelles; Texte des déclarations de M. Dulles, de M. Eden et de M. Pearson à la quatrième séance plénière, le 29 septembre; Document de la conférence au sujet de la contribution allemande à la défense et des dispositions à appliquer aux forces du Commandant suprême allié (SACEUR) sur le continent.

Annexe 1. Projets de Déclaration et de Protocole invitant l'Italie et la République fédérale d'Allemagne à adhérer au traité de Bruxelles.

Les Gouvernements de la Belgique, de la France, du Luxembourg, des Pays-Bas et du Royaume-Uni, parties au traité de Bruxelles du 17 mars 1948, réglant leur collaboration en matière économique, sociale et culturelle, ainsi que leur légitime défense collective.

Constatant que les principes qui sont à la base de l'association créée par le traité de Bruxelles sont également reconnus et appliqués par la République fédérale d'Allemagne et par l'Italie;

Se félicitant de noter qu'un attachement commun à la paix et aux institutions démocratiques constitue un lien étroit entre les différents pays de l'Europe occidentale;

Convaincus qu'une association avec la République fédérale d'Allemagne et avec l'Italie représenterait dans la voie tracée par le traité un nouveau et substantiel progrès;

Décident:

En application de l'article premier du traité, d'inviter la République fédérale d'Allemagne et l'Italie à adhérer au traité de Bruxelles, mis au point et complété par le présent protocole (suit la liste des accords et documents).

#### Projet de protocole

Sa Majesté le roi des Belges, M. le président de la République française, Son Altesse royale M<sup>me</sup> la grande-duchesse de Luxembourg, Sa Majesté la reine des Pays-Bas et Sa Majesté la reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne, d'Irlande du Nord et de ses autres

### Article 3

Le présent protocole et les accords énumérés à l'article premier seront ratifiés et les instruments de ratification seront déposés aussitôt que faire se pourra auprès du Gouvernement belge.

Ils entreront en vigueur à la date du dépôt du dernier instrument de ratification.

Annexe 2. Contribution allemande à la défense et dispositions à appliquer aux forces du Commandant Suprême Allié (SACEUR) sur le continent.

Les neuf gouvernements représentés à la conférence de Londres sont convenus de donner des instructions à leurs représentants pour élaborer à Paris, de concert avec les organismes civils et militaires de l'OTAN et par l'intermédiaire du secrétariat général, des propositions détaillées à soumettre à l'approbation du Conseil de l'Atlantique-Nord en vue d'une contribution allemande à la défense et des dispositions à appliquer aux forces de SACEUR sur le continent.

Ces propositions détaillées s'appuieront sur les principes suivants qui font l'objet d'un accord des neuf gouvernements.

PRIMO—*a*) Les sept puissances du traité de Bruxelles concluront un accord spécial fixant les forces que chacune d'elles placera sous SACEUR sur le continent.

*b*) La contribution allemande sera conforme en volume et en caractères généraux à la contribution fixée par la CED, mise à jour et adaptée en cas de besoin pour la rendre compatible avec l'OTAN.

*c*) Les termes de cet accord spécial seront soumis à l'approbation des autres puissances de l'OTAN.

*d*) Si à un moment quelconque la révision annuelle de l'OTAN recommande un accroissement des chiffres prévus par l'accord spécial de Bruxelles, cet accroissement exigera l'approbation unanime des puissances de Bruxelles, exprimée dans le conseil de Bruxelles ou dans l'OTAN.

*e*) Les puissances de Bruxelles inviteront SACEUR à prendre des dispositions pour désigner un officier de haut rang qui aura pour instruction de transmettre régulièrement à l'Organisation du traité de Bruxelles les renseignements obtenus selon tertio, paragraphe *f*) ci-dessous, afin de permettre à cette Organisation de constater que les chiffres approuvés par les puissances de Bruxelles sont respectés.

SECUNDO—Toutes les forces de l'OTAN stationnées sur le continent européen seront placées sous l'autorité de SACEUR, à l'exception de celles que l'OTAN a reconnu ou reconnaîtra qu'il convient de les laisser sous commandement national. La puissance et les armements sur le continent des forces de défense interne et de police appartenant aux membres de l'Organisation du traité de Bruxelles seront fixés par des accords passés dans

(voir la suite à la page 361)

royaumes et territoires, chef du Commonwealth, parties contractantes au traité réglant leur collaboration en matière économique, sociale et culturelle, et leur légitime défense collective, signé à Bruxelles, le 17 mars 1948, dénommé ci-après le traité, d'une part,

Et M. le président de la République fédérale d'Allemagne et M. le président de la République italienne, d'autre part:

Animés de la commune volonté de poursuivre une politique de paix et de renforcer leur sécurité,

Désireux à cet effet de promouvoir l'unité et d'encourager l'intégration progressive de l'Europe,

Convaincus que l'adhésion de la République fédérale d'Allemagne et de la République italienne au traité représente un nouveau et substantiel progrès dans cette voie:

Sont convenus de ce qui suit:

#### Article premier

La République fédérale d'Allemagne et la République italienne adhèrent au traité, mis au point et complété par le présent protocole (et liste des accords et documents).

#### Article 2

*a*) L'alinéa ci-après du préambule du traité: « A prendre les mesures jugées nécessaires en cas de reprise d'une politique d'agression de la part de l'Allemagne », sera modifié comme suit:

« *a*) Prendre les mesures nécessaires afin de promouvoir l'unité et d'encourager l'intégration progressive de l'Europe. »

*b*) Un article nouveau sera inséré dans le traité comme article 4: « 4.—Dans l'exécution du traité, les hautes parties contractantes et tous organismes créés par elles dans le cadre du traité coopéreront étroitement avec l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord. »

La numérotation des articles 4 et suivants du traité sera modifiée en conséquence.

*c*) L'article 8 du traité (ancien article 7) est modifié comme suit: « En vue de se concerter sur toutes les questions faisant l'objet du présent traité, du protocole et des accords et documents énumérés à l'article premier, de poursuivre une politique de paix et de renforcer leur sécurité, de promouvoir l'unité et d'encourager l'intégration progressive de l'Europe, et de favoriser une coopération plus étroite entre les Etats signataires et avec les autres organisations européennes, les autres parties contractantes créeront un conseil qui sera organisé de manière à pouvoir exercer ses fonctions en permanence. Le conseil siègera chaque fois qu'il le jugera opportun. »

A la demande de l'une d'entre elles, le conseil sera immédiatement convoqué en vue de permettre aux hautes parties contractantes de se concerter sur toute situation pouvant constituer une menace contre la paix, en quelque endroit qu'elle se produise, ou sur toute situation mettant en danger la stabilité économique.

# La voie maritime et l'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent

APRÈS plus d'un demi-siècle d'études, de recherches et de négociations intermittentes, le Canada et les États-Unis ont pu enfin, grâce aux événements survenus durant l'été 1954, entreprendre l'aménagement hydro-électrique et la canalisation du Saint-Laurent. Le principal facteur qui a déclenché la mise à exécution du projet, c'est la décision qu'a prise, le 7 juin, la Cour suprême des États-Unis de refuser un bref de *certiorari* quant à la délivrance d'un permis à la *Power Authority* de l'État de New-York par la *Federal Power Commission*. Cette décision a eu pour effet de supprimer le dernier obstacle juridique à l'entreprise d'aménagement hydro-électrique, sans laquelle la canalisation n'aurait pu être envisagée. Le 10 août des cérémonies ont eu lieu à Cornwall (Ontario) et Massena (New-York) pour marquer le début des travaux d'aménagement hydro-électrique, et le 13 août le Canada et les États-Unis terminaient leurs pourparlers au sujet de la voie maritime.

Dans le bassin des Grands lacs et du Saint-Laurent, où il existe une dénivellation de 603 pieds entre le lac supérieur et la mer, la nature a disposé une grande source d'énergie et une voie maritime qui s'étend sur quelque 2,000 milles jusqu'au cœur même du continent nord-américain. Fort-William, Port-Arthur et Duluth, à la tête des lacs, se trouvent à mi-chemin environ entre le cap Breton et l'île de Vancouver.

Lorsque fut conçu, plus tôt au cours du siècle, le projet de construction du canal maritime de Welland, il était communément admis que, pour offrir les conditions économiques les meilleures, un cargo des Grands lacs devait jauger environ 25,000 tonnes et avoir un tirant d'eau de 25 pieds. Un chenal profond de 27 pieds lui serait indispensable pour naviguer constamment en toute sécurité. Les trois quarts environ de la flotte marchande du monde pouvaient également s'accommoder d'un tel chenal; cette profondeur devint donc le critère de la navigation en eau profonde lorsque, plus récemment, il fut question d'aménager le bassin des Grands lacs et du Saint-Laurent.

## Une question internationale

Le parcours complet du lac Supérieur, du lac Huron, du lac Érié, du canal de Welland, du lac Ontario et du secteur des Mille-Iles sur Saint-Laurent jusqu'à Prescott (voir la carte) est doté de chenaux dont la profondeur, nulle part inférieure à 25 pieds,\* pourrait cependant être portée à 27 pieds par simple dragage. Mais vient ensuite en aval, de Prescott à Montréal, un parcours long de 115 milles où la navigation ne dispose que d'une profondeur de 14 pieds dans les canaux canadiens qui contournent une suite de rapides présentant une dénivellation totale de 225 pieds. Enfin, de Montréal à l'océan, on a par dragage aménagé des chenaux d'une profondeur minimum de 32 pieds et demi. Ainsi donc, le secteur important, tant pour la navigation que pour l'aménagement hydro-électrique, se situe sur le Saint-Laurent entre Prescott et Montréal et est constitué par deux tronçons. Le premier, soit les 47 milles qui séparent Prescott-

\* Ce chiffre ne vise que les chenaux ouverts au trafic descendant; les lacs supérieurs offrent au trafic remontant des chenaux de 21 pieds de profondeur. L'écluse McArthur, à Sault-Sainte-Marie, et les écluses du canal Welland sont profondes de 30 pieds aux seuils.



—Hydro-Ontario

#### AMÉNAGEMENTS HYDRO-ÉLECTRIQUES ET OUVRAGES DE CANALISATION À IROQUOIS

Vue de l'emplacement (ligne brisée) du barrage de régularisation qui reliera les rives canadiennes et américaines du Saint-Laurent. On aperçoit à l'arrière-plan le canal de 14 pieds de profondeur que le Canada a fait aménager à Iroquois (Ontario). Le Canada a commencé les travaux préliminaires à la construction d'un canal d'une profondeur de 27 pieds et d'une écluse qui traverseront la région depuis le canal actuel jusqu'au barrage projeté.

Ogdensburg de Cornwall-Saint-Régis, sert de frontière entre le Canada et les États-Unis et comprend les rapides du Long-Sault qui pourraient produire 2,200,000 chevaux-vapeur. Le second, de Cornwall à Montréal, sis entièrement en territoire canadien, renferme les rapides de Soulanges et de Lachine où l'on pourrait encore capter 2,250,000 chevaux-vapeur.

Pour mieux comprendre la question, il faut tenir compte des éléments ci-dessous, qui présentent une étroite corrélation:

- 1) Une dénivellation marquée, soit 92.5 pieds au total,—et cela comprend les rapides du Long-Sault,—se manifeste entre Prescott et Cornwall. C'est ce qu'on appelle la « section des rapides internationaux », car le fleuve coule entre le Canada et les États-Unis.
- 2) Il serait impossible économiquement parlant d'aménager un chenal de 27 pieds dans cette section à moins de mettre en valeur en même temps les 2.2 millions de chevaux-vapeur aux rapides du Long-Sault.
- 3) L'aménagement hydro-électrique aux rapides du Long-Sault exige la construction de barrages et de centrales *d'un côté à l'autre de la frontière, et par suite, l'élévation du niveau des eaux limitrophes.*
- 4) L'article II du Traité de 1909 sur les eaux limitrophes dispose que, dans ces eaux entre le Canada et les États-Unis, aucun des deux pays ne peut construire, de son côté de la ligne de démarcation, des ouvrages qui influent sensiblement sur le niveau ou le débit de l'eau de l'autre côté à *moins de conclure avec l'autre pays un accord particulier ou d'obtenir l'agrément de la Commission mixte internationale.\**

\* Un article sur la Commission mixte internationale, organisme canado-américain composé de six membres, a paru dans *Affaires Extérieures* de mars 1951, pp. 90-95.

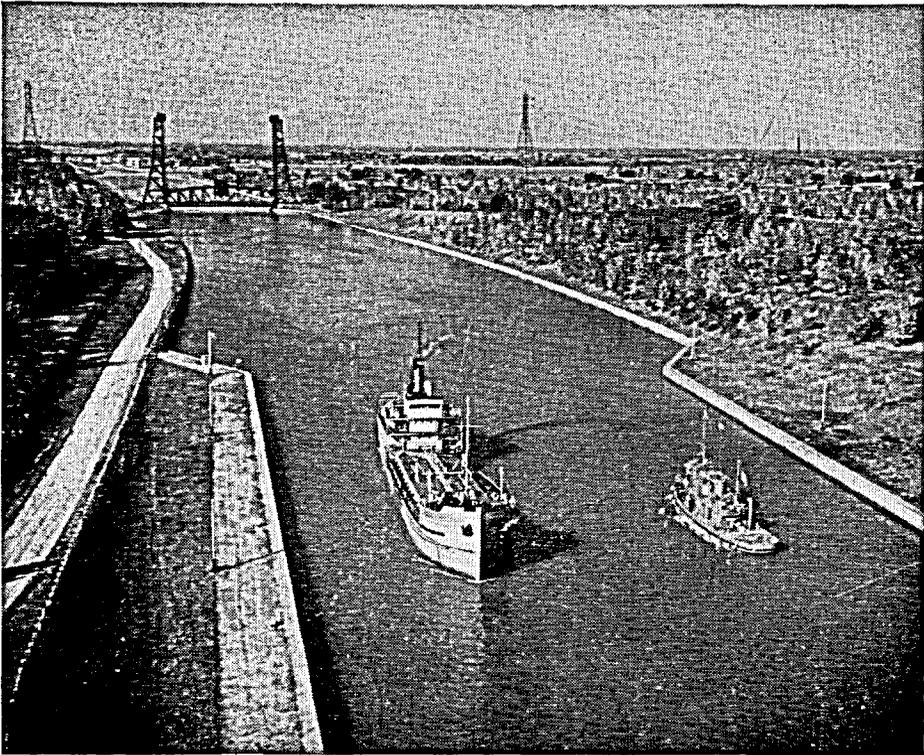
- 5) En conséquence, la réalisation du projet de navigation en eau profonde dans la région des rapides internationaux dépend de l'aménagement antérieur ou parallèle du potentiel électrique. Ce projet ne peut être entrepris sans la collaboration et l'agrément du Canada et des États-Unis.

En fait, l'aménagement du Saint-Laurent, sans plan d'ensemble il est vrai, a commencé il y a plusieurs siècles et, au cours du XIXe siècle, la navigation a connu d'importantes améliorations mais ce n'est que vers la fin du siècle qu'ont été entamées les plus sérieuses négociations entre le Canada et les États-Unis. Le mouvement lancé en faveur de l'amélioration des voies d'eau intérieures entraîna, en 1895, la nomination de commissions d'étude par les deux pays. Le Canada acheva en 1900 son réseau maritime avec chenal de 14 pieds de profondeur et, en 1912, décida d'aménager le nouveau canal maritime de Welland.\* A cause de la première guerre mondiale, les propositions avancées par l'un ou l'autre pays dans les quelques années qui suivirent ne furent pas soumises à un examen vraiment sérieux. Au cours des années 20, des études et des recherches approfondies furent poursuivies et elles aboutirent, en 1932, à la signature du Traité de 1932 sur la voie maritime profonde du Saint-Laurent. Ce traité prévoyait « la construction d'une voie maritime profonde d'au moins 27 pieds et destinée à la navigation depuis l'intérieur du continent nord-américain jusqu'à la mer, par voie des Grands lacs et du fleuve Saint-Laurent, avec aménagement hydro-électrique connexe . . . » Ce traité ne fut mis aux voix au Sénat qu'en mars 1934, alors qu'il ne put recueillir la majorité des deux tiers requise (le vote ayant été de 46 contre 42). D'autres études et négociations, qui eurent lieu au cours des années 30, amenèrent en mars 1941 la signature de l'Accord concernant le bassin des Grands lacs et du Saint-Laurent. Cet Accord prévoyait l'aménagement en commun, par le Canada et les États-Unis, de tout le bassin des lacs et du fleuve ainsi que le règlement de questions en suspens, comme la dérivation de Chicago, la dérivation du Niagara, les ouvrages de protection, etc. En dépit des efforts réitérés de l'Administration des États-Unis, de 1940 à 1950, cet Accord ne recueillit pas non plus l'approbation du Congrès.

#### Accord de 1952 avec les États-Unis

Le Traité de 1932 et l'Accord de 1941 auraient constitué « l'entente spéciale » exigée par le Traité sur les eaux limitrophes. A défaut de l'approbation du Congrès et vu la pénurie d'énergie se manifestant en Ontario, l'idée prit naissance à la fin des années 40 de recourir au deuxième choix prévu par le Traité sur les eaux limitrophes, soit d'obtenir l'approbation de la Commission mixte internationale, en vue de l'aménagement hydro-électrique de la section des rapides internationaux. En fait, les deux pays décidèrent de séparer le projet d'aménagement du projet de canalisation, afin de hâter l'exécution des deux. En vertu d'un échange de notes en date du 30 juin 1952, le Gouvernement du Canada et celui des États-Unis décidèrent de présenter des requêtes semblables à la Commission mixte internationale en vue de l'aménagement hydro-électrique de la section des rapides internationaux par des organismes au Canada et aux États-Unis. Il était entendu que le Canada construirait et utiliserait tous les ouvrages voulus pour assurer une voie navigable profonde de 27 pieds entre le lac Érié et Montréal, et que le Gouvernement canadien ouvrirait cette voie, dans

\* Le canal maritime de Welland, achevé en 1932, a coûté 133 millions de dollars. Aujourd'hui il en coûterait 300 millions.



—ONF  
AU CANAL WELLAND

Navires circulant dans la voie maritime qui unit les lacs Érié et Ontario, l'une des plus grandes et des plus fréquentées du monde. Une fois terminés, les travaux de creusage entrepris par le Canada donneront au canal une profondeur uniforme de 27 pieds et assureront la navigation en eau profonde sur tout son parcours.

la plus grande mesure possible, concurremment avec l'achèvement des travaux d'aménagement hydro-électrique.\*

En vertu de l'accord incorporé à ces Notes, le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis ont soumis le même jour à la Commission mixte internationale des requêtes conjointes en vue de la production d'énergie dans la section internationale.†

En octobre 1952, la Commission mixte internationale émit une ordonnance approuvant le projet d'aménagement hydro-électrique. Il s'ensuivait que des organismes du Canada et des États-Unis réaliseraient en commun les aménagements hydro-électriques, cependant que le Canada, en vertu d'une entente avec

\* Il était aussi entendu que le Gouvernement canadien était disposé a) à accepter que le montant à verser au Canada, pour remplacer la construction, par les organismes chargés de l'aménagement hydro-électrique, des installations requises pour que se continue la navigation par des chenaux de 14 pieds de profondeur, soit exclu du coût total dudit projet d'aménagement, devant être réparti entre lesdits organismes; b) à verser 15 millions de dollars à valoir sur le coût des agrandissements de chenaux que les organismes chargés de l'aménagement électrique devront entreprendre dans la section internationale des rapides en considération des avantages qu'apporteront à la navigation lesdits agrandissements des chenaux.

† On trouvera dans *Affaires Extérieures*, juillet 1952, pp. 250-258 le texte de la requête du Gouvernement canadien renfermant une description des ouvrages d'aménagement hydro-électrique, de même que le texte des Notes échangées le 30 juin 1952.

les États-Unis, entreprendrait seul la construction de tous les ouvrages nécessaires à l'achèvement d'une voie navigable, d'une profondeur de 27 pieds, entre le lac Érié et Montréal.\*

En conséquence, dans une Note en date du 4 novembre 1952, le Canada fit connaître aux États-Unis qu'il considérait l'Accord de 1941 comme périmé. Le coût des travaux de canalisation que le Canada devait entreprendre était fixé à quelque 261 millions de dollars. Le coût des aménagements hydro-électriques était évalué à 500 millions de dollars environ, intérêts non compris, ces frais devant être partagés également entre la Commission de l'énergie hydro-électrique de l'Ontario et l'Administration de l'énergie électrique de l'État de New-York, organisme désigné subséquemment par les États-Unis pour l'exécution de ces ouvrages d'aménagement.

### Effets du litige de 1953 sur les travaux

Bien que la Commission mixte internationale eût accordé l'autorisation requise, il fut impossible d'entreprendre dès l'automne de 1952 la construction des barrages internationaux en vue de la production d'énergie et aussi, par conséquent, les travaux de canalisation. Les autorités canadiennes et les autorités internationales avaient accordé les approbations nécessaires à la mise en œuvre du projet d'aménagement hydro-électrique et à l'exécution par le Canada des travaux de canalisation. Il restait à autoriser en conformité de la législation des États-Unis un organisme approprié à construire ceux des aménagements hydro-électriques qui étaient à la charge des États-Unis. Le 22 septembre 1952, l'Administration de l'énergie électrique de l'État de New-York avait demandé cette autorisation à la Commission fédérale de l'énergie électrique. Après de longues audiences devant un examinateur, celui-ci rendait le 12 mai 1953 une décision favorable à l'Administration de l'énergie électrique de l'État de New-York, et le 15 juillet de la même année la Commission elle-même maintenait cette décision. En vertu de la Loi fédérale sur l'énergie, on peut en appeler à la Commission de ses décisions, puis, dans les soixante jours à compter des jugements rendus par celle-ci, à la Cour d'appel et finalement à la Cour suprême des États-Unis. La Commission ayant rejeté les appels le 4 septembre, ceux-ci furent portés devant la Cour d'appel le 3 novembre 1953. Le 29 janvier 1954, cette Cour rejetait les requêtes en vue d'une nouvelle audition et le 19 mai une requête pour l'obtention d'un bref de *certiorari* était déposée à la Cour suprême des États-Unis.

Ce litige empêchait d'effectuer les aménagements hydro-électriques. De plus, le Canada ne pouvait commencer les ouvrages relatifs à la voie navigable tant que le litige n'était pas tranché et que le Gouvernement canadien n'avait pas la certitude que des nappes d'eau seraient effectivement constituées au moyen des barrages et que les navires pourraient y circuler. Les obstacles juridiques à la réalisation des aménagements hydro-électriques ne furent levés que le 7 juin 1954, date à laquelle la Cour suprême des États-Unis rejeta une requête en vue de l'obtention d'un bref de *certiorari*.

\* L'expression « voie maritime entièrement canadienne » a pu prêter à une certaine confusion. Même si tous les canaux et écluses sont construits dans la section canadienne du fleuve, il reste que les chenaux, dans le Saint-Laurent et la partie supérieure des Grands lacs, croisent inévitablement la frontière internationale en plusieurs endroits. C'est là une donnée naturelle. Ainsi, même à l'heure actuelle, un navire qui franchit l'écluse canadienne de Sault-Sainte-Marie et les canaux canadiens du Saint-Laurent et descend les chenaux des rivières Sainte-Marie, Sainte-Claire, Détroit et ceux du Saint-Laurent doit traverser plusieurs fois la frontière internationale et naviguer dans les eaux américaines.

éces-  
entre

nada  
rimé.  
était  
ectri-  
s, ces  
ydro-  
at de  
l'exé-

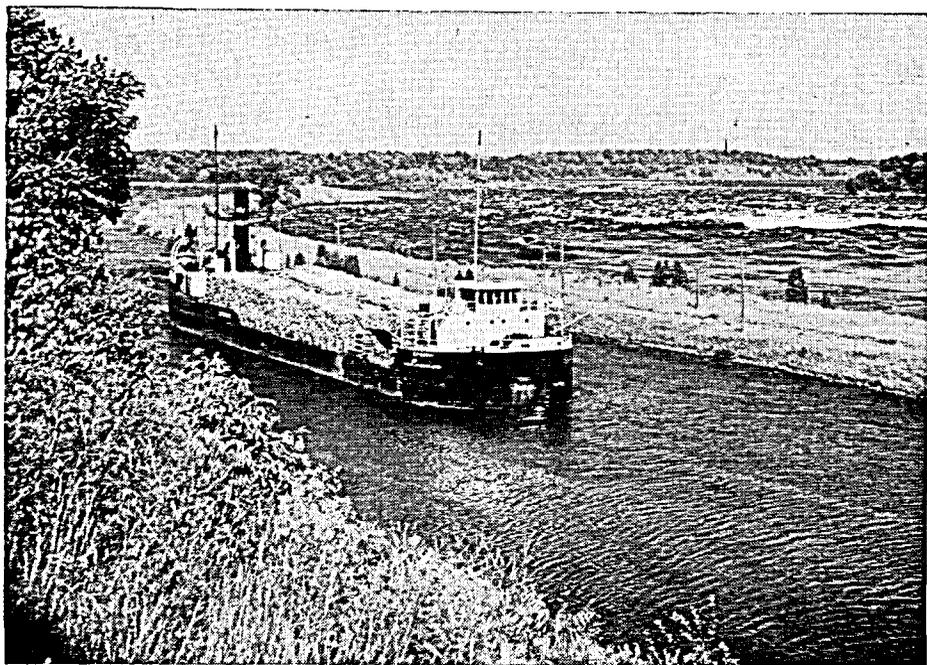
sation  
nction  
i, par  
auto-  
ise en  
anada  
lation  
ments

1952,  
mandé  
rès de  
3 une  
New-

tenait  
er à la  
juge-  
prême  
eux-ci  
1954.  
ai une  
prême

es. De  
igable  
n'avait  
moyen  
ques à  
7 juin  
en vue

nfusion.  
fleuve,  
ds lacs,  
là une  
e cana-  
end les  
ent doit  
icaines.

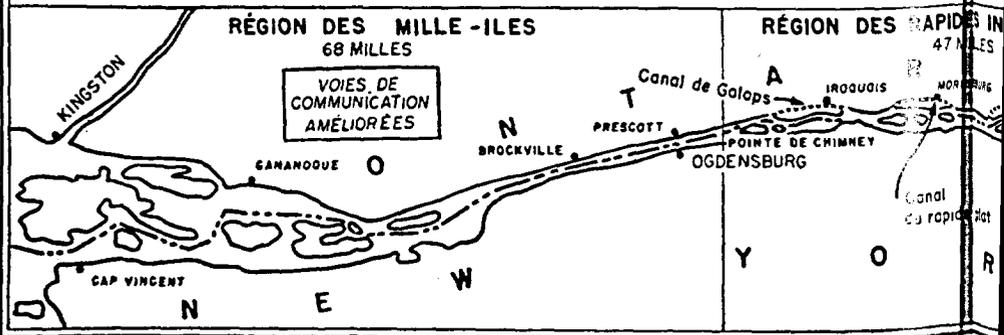
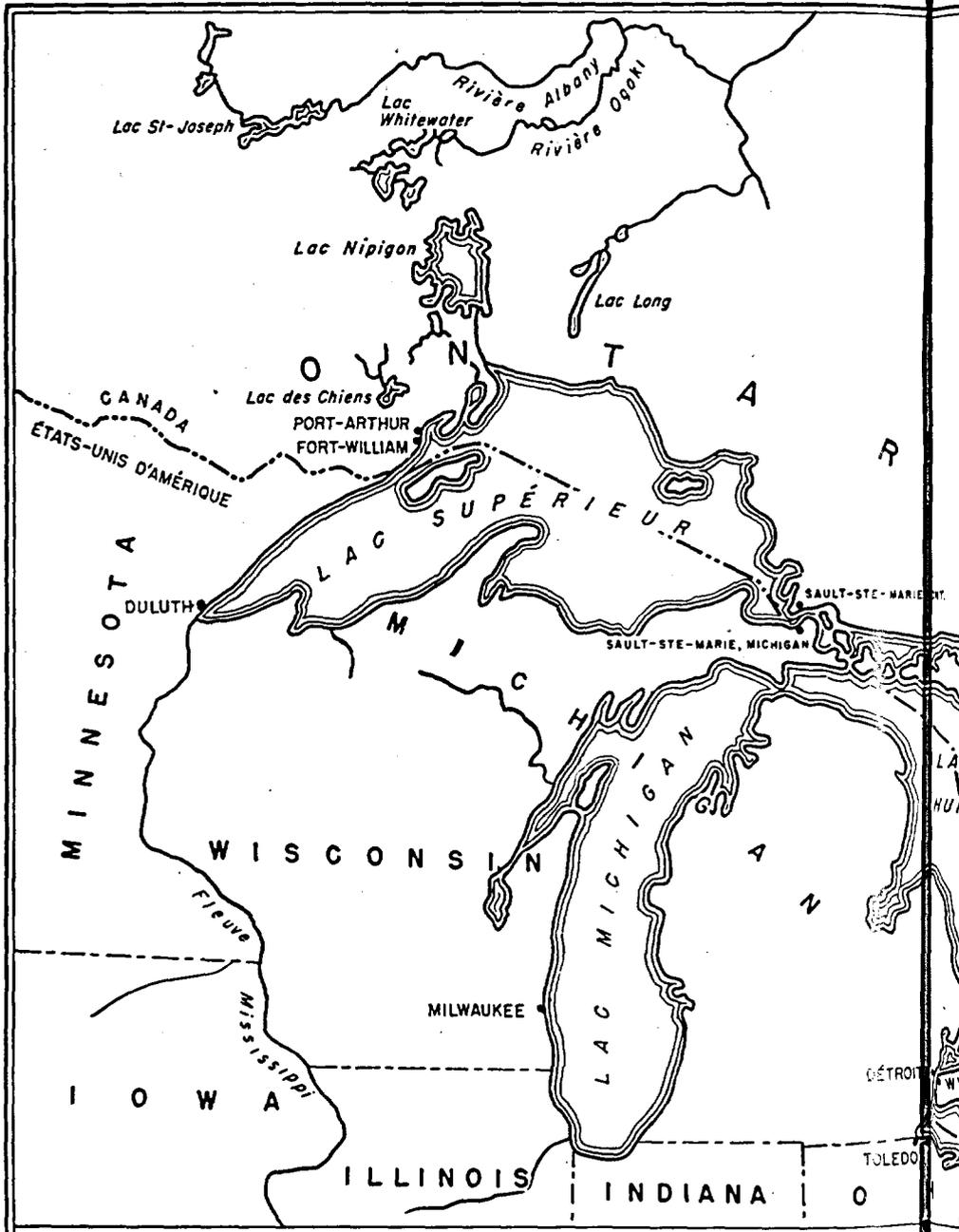


#### RAPIDES DU LONG-SAULT

Aux rapides du Long-Sault, le Saint-Laurent subit un dénivellement de 92 pieds. Les aménagements hydro-électriques que la Commission de l'énergie hydro-électrique de l'Ontario et l'Administration de l'énergie hydro-électrique de l'État de New-York sont à construire en commun dans cette région vont produire 2,200,000 c.v. qui seront répartis également entre les deux organismes. Ci-dessus, un cargo traversant le canal canadien de 14 pieds de profondeur aménagé pour contourner les rapides.

Entre octobre 1952 et juin 1954, alors que les deux gouvernements attendaient le règlement du litige relatif aux aménagements hydro-électriques, une nouvelle donnée intervint dans la situation concernant le projet de canalisation. Au début de janvier 1953, le sénateur Wiley et le représentant Dondero présentèrent au Congrès des projets de loi autorisant la construction, *du côté des États-Unis*, des ouvrages nécessaires à la canalisation dans la section internationale du fleuve. En raison des délais survenus dans le passé à la suite de l'examen et du rejet par le Congrès des projets de loi concernant l'aménagement de la voie maritime, le Premier ministre, M. St-Laurent, dans un mémoire en date du 9 janvier 1953 à l'ambassadeur des États-Unis à Ottawa, faisait remarquer qu'il répugnait souverainement au Gouvernement canadien de s'engager dans de nouvelles discussions de nature à retarder la marche du projet d'aménagement hydro-électrique. Cependant, d'ajouter M. St-Laurent, si, une fois que les États-Unis auront désigné leur organisme, « le Gouvernement américain désire présenter une proposition précise différente de celle que le Gouvernement canadien a soumise au sujet de l'aménagement de la voie maritime dans la section internationale, » et qui ne retarderait pas l'exécution des aménagements hydro-électriques prévus par les ententes (actuelles) le Gouvernement canadien discutera volontiers une telle proposition. Le Gouvernement canadien, il va de soi, envisage ici une discussion qui n'apporte pas de retard sérieux à l'achèvement de la voie maritime dans son ensemble ».

\* i.e. travaux de canalisation devant être exécutés entièrement par le Canada en vertu de l'accord du 30 juin 1952.





## Loi Wiley-Dondero

Durant les dix-huit mois qui suivirent, le Canada marqua le pas pour ce qui était des travaux de canalisation en attendant l'issue du litige dont étaient saisis les tribunaux des États-Unis au sujet de l'autorisation relative aux aménagements hydro-électriques. Au cours de cette période, l'Administration américaine a fait preuve d'un vif esprit de collaboration en faisant en sorte que les tribunaux examinent la question dans le plus bref délai. Par la décision de la Cour suprême en date du 7 juin 1954, les obstacles juridiques à l'aménagement hydro-électrique et à la canalisation étaient finalement surmontés. De plus, le 6 mai 1954, la Chambre des représentants et le Sénat des États-Unis approuvaient après examen les projets de loi Dondero et Wiley. La Loi 358 qui en résulta établissait une Corporation américaine d'aménagement du Saint-Laurent, à laquelle elle accordait l'autorisation et donnait instruction d'exécuter du côté des États-Unis les travaux nécessaires à la navigation en eau profonde dans la section internationale.

### Principaux travaux et coût

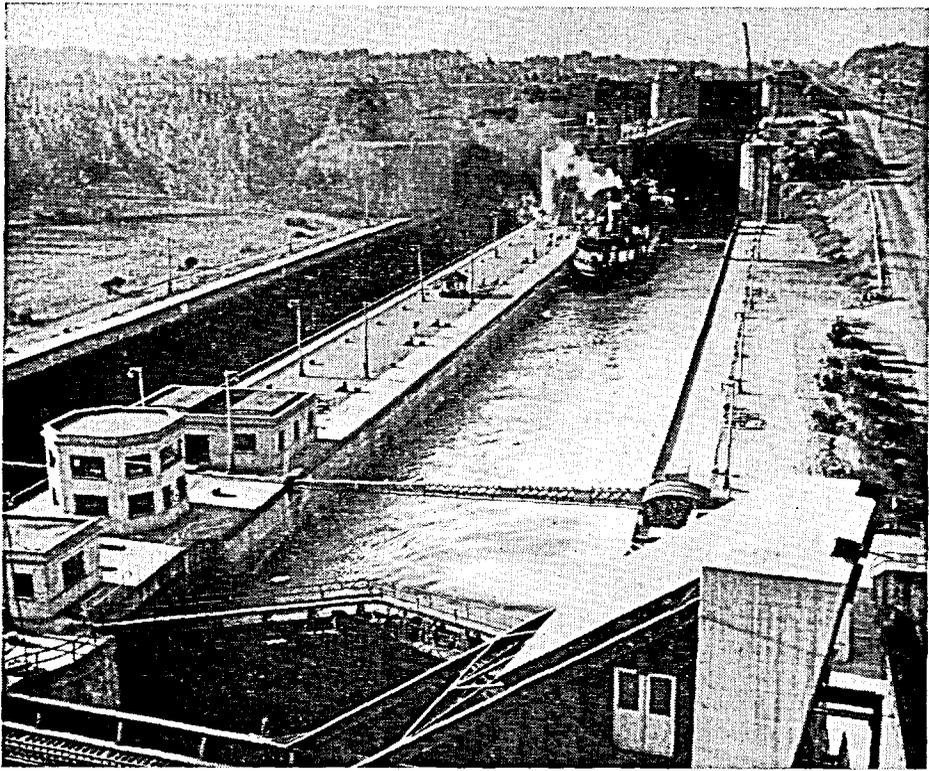
Voici la liste des principaux travaux qui seront nécessaires pour assurer la navigation par 27 pieds entre le lac Érié et Montréal, avec leur coût estimatif.

<i>En territoire canadien</i>	<i>en millions de \$</i>
a) Canal Welland—approfondissement.....	2
b) Lac Saint-François—dragage.....	4
c) Beauharnois—écluse, pont, etc.....	47
d) Lachine—canal, écluses, etc.....	122
<i>Dans la section internationale</i>	
e) Section des Mille-Iles—dragage du chenal.....	2
f) Iroquois—canal et écluse.....	14
g) Île Barnhart—canal et écluses.....	70

Coût total 261 millions

Il ressort de ce qui précède que la situation s'établissait ainsi l'été dernier: le litige relatif à l'aspect hydro-électrique du projet avait pris fin: pour la première fois, il devenait possible d'entreprendre l'aménagement des centrales d'énergie et, par conséquent, les travaux de canalisation. Le Canada avait adopté une législation autorisant l'exécution du côté canadien du fleuve de tous les travaux énumérés ci-dessus, s'était engagé auprès des États-Unis à les exécuter et avait obtenu le consentement des États-Unis par l'échange de Notes du 30 juin 1952. Les États-Unis avaient adopté la Loi publique 358, qui permet et ordonne la construction, du côté américain du fleuve, de deux de ces ouvrages, soit le canal et l'écluse d'Iroquois et le canal et les écluses de l'île Barnhart (ainsi que le dragage du fleuve dans la section des Mille-Iles). Les deux Gouvernements étaient autorisés à amortir leurs mises de fonds par la perception de péages, imposés soit en commun soit séparément.

Se fondant sur la déclaration de janvier 1953 de M. St-Laurent, selon laquelle le Canada consentirait encore à examiner toute « proposition précise » qui ne retarderait ni l'aménagement hydro-électrique ni la canalisation, les États-Unis demandèrent, le 7 juin 1954, de conférer avec des représentants du Canada afin d'arrêter les modalités d'exécution des travaux relatifs à la canalisation, compte tenu de l'état nouveau de la situation. Des réunions préliminaires eurent lieu à Ottawa en juillet, et furent suivies en août de négociations inter-



ÉCLUSES À WELLAND

—ONE

Un petit cargo franchit les trois écluses doubles du canal Welland, près de Thorold (Ontario). La construction du canal et des écluses assurant la navigation en eau profonde entre les lacs Érié et Ontario a été faite par le Canada en 1932 au coût de 133 millions de dollars; ces ouvrages coûteraient aujourd'hui 300 millions de dollars. Les écluses du canal sont profondes de 30 pieds aux seuils.

gouvernementales. Le sous-secrétaire à la Défense, M. Robert B. Anderson, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, dirigeaient les négociateurs des États-Unis et du Canada, respectivement.

L'une des principales difficultés consistait en ce que les législateurs des deux pays avaient autorisé l'exécution des mêmes travaux, chacun de son côté de la section internationale. L'une des premières tâches des négociateurs devait donc être d'harmoniser les intérêts et les aspirations des deux pays en même temps que de sauvegarder les droits et la liberté d'action de leurs pays respectifs. Dans ces conditions, la raison conseillait de rechercher un accord dont bénéficieraient les deux pays, non seulement immédiatement mais dans l'avenir le plus lointain. Les négociations du mois d'août aboutirent à un nouvel échange de Notes en date du 17 août 1954 (dont le texte intégral est reproduit en annexe à cet article). On peut résumer ainsi les résultats des négociations:

1) *Ile Barnhart*—Le Gouvernement canadien a fait connaître au Gouvernement des États-Unis qu'il était disposé à modifier les accords du 30 juin 1952 de telle sorte que le Canada serait libéré de l'engagement de construire sans délai (en territoire canadien) le canal et deux écluses à l'île Barnhart d'exécuter les dragages de la section des Mille-Îles. Le Gouvernement des États-Unis a acquiescé à cette modification de l'échange de Notes antérieur; il construira lui-même les aménagements de l'île Barnhart et exécutera les dragages

de la section des Mille-Îles. Le Canada n'a pas renoncé au droit de construire un jour à l'île Barnhart un canal et des écluses en territoire canadien. Le Canada a exprimé l'intention de construire un canal et des écluses du côté canadien de l'île Barnhart le jour où il considérerait que des aménagements parallèles sont nécessaires pour répondre au trafic existant ou envisagé. Un accroissement de volume du trafic serait un facteur important à l'appui de la nécessité d'aménagements parallèles du côté canadien. Un autre élément, dont le Gouvernement canadien espère et se montre convaincu qu'il n'entrera jamais en ligne de compte, serait une immixtion déraisonnable dans les transports par eau du Canada ou leur ralentissement.

2) *Iroquois*—Le Canada, ainsi que le déclare sa Note, construira immédiatement un canal et une écluse, du côté canadien de la section internationale, à Iroquois. Les négociateurs des États-Unis ont déclaré que le Gouvernement des États-Unis est obligé par la législation du Congrès de construire un canal et une écluse au même endroit, mais du côté des États-Unis. Le Gouvernement canadien a cependant exprimé l'espoir que les États-Unis décideront ultérieurement de ne pas entreprendre immédiatement leurs travaux à Iroquois.

3) *Droits de navigation*—Les deux gouvernements ont reconnu, dans le nouvel échange de Notes, qu'il est d'une grande importance pour l'un et pour l'autre que la voie maritime du Saint-Laurent soit utilisée au maximum, et ils sont convenus en conséquence de faire de leur mieux pour ne pas imposer de restrictions déraisonnables au transit des passagers, des bâtiments et des marchandises dans la section internationale de la voie maritime du Saint-Laurent. Ils sont convenus en outre de se consulter avant d'édicter une nouvelle loi ou de promulguer un nouveau règlement, applicables d'un côté ou de l'autre de la section internationale, qui pourraient toucher les transports par eau du Canada, des États-Unis ou de tiers pays. Ils sont convenus de même que, « en ce qui concerne toute loi ou réglementation actuellement en vigueur dans l'un ou l'autre des deux pays et qui touchent les intérêts des transports par eau de l'autre pays dans la section internationale... », chacun des deux Gouvernements pourra demander des consultations et l'autre Gouvernement devra accéder à cette demande.

4) *Navigaton par 14 pieds*—Le Gouvernement canadien, dans sa Note, s'est réservé le droit de décider s'il maintiendra, et dans quelles conditions, des aménagements de navigation par 14 pieds dans la section internationale, mais il est convenu de consulter les États-Unis « en ce qui concerne la question d'imposer des droits de péage pour l'utilisation de ces aménagements ».

Un important problème qui se pose est de savoir si le Canada devrait contruire immédiatement ses propres aménagements du côté canadien de l'île Barnhart, parallèlement aux travaux d'aménagement que les États-Unis vont entreprendre de leur côté de cette île. Du point de vue du Canada, la construction immédiate, par les deux pays, d'aménagements parallèles de navigation par 27 pieds sur toute la longueur de la section internationale ne serait manifestement conforme aux meilleurs intérêts ni d'un pays ni de l'autre. Il convient de souligner en premier lieu que le volume des transports par eau, sur le Saint-Laurent, ne serait pas assez considérable pour justifier immédiatement l'aménagement de deux systèmes de canaux. Et même si le trafic était déjà suffisant à l'heure actuelle, il serait inutile, économiquement, de doubler les aménagements de navigation dans la section internationale si on ne les doublait pas de même tout le long de la voie maritime des Grands



—Malak

**MAQUETTE DE L'HYDRO-ONTARIO SUR LES OUVRAGES À L'ÎLE BARNHART**

A l'avant-plan, on voit la centrale internationale et, à l'arrière-plan, à droite, le barrage des rapides du Long-Sault. A gauche, l'emplacement du canal et des écluses qui seront aménagés dans le territoire des États-Unis, à l'île Barnhart.

lacs et du Saint-Laurent. On estime que le doublement de ces autres aménagements entraînerait des frais d'environ 100 millions de dollars à Welland\* et de 40 millions de dollars à Lachine, en plus de ceux que la législation actuelle autorise le Canada à engager. On croit cependant que le trafic augmentera beaucoup durant les quelques années qui suivront l'ouverture de la voie maritime, prévue pour la fin de 1958. L'augmentation du trafic justifiera le Canada et les États-Unis, croit-on, de compléter leurs aménagements des deux côtés de la section internationale du Saint-Laurent, à l'île Barnhart et à Iroquois. Le Canada pourra alors construire un canal et des écluses du côté canadien de l'île Barnhart, et compléter de la sorte son système de canaux et d'écluses, en territoire canadien, entre le lac Érié et Montréal.

Le tableau ci-dessous récapitulé les principaux travaux que le Canada et les États-Unis devront exécuter pour assurer la navigation en eau profonde entre le lac Érié et Montréal, avec estimation de ce que coûteront ces travaux:

<i>A construire par le Canada</i>	<i>En millions de \$</i>
Section des Mille-Iles—dragage du chenal.....	2
Iroquois—canal et écluse.....	14
Lac Saint-François—dragages.....	4
Beauharnois—écluses, pont, etc.....	47
Lachine—canal, écluses, etc.....	122

\* Le canal Welland compte huit écluses, dont trois sont doubles. Il faudrait donc, pour doubler la capacité du canal, construire cinq écluses nouvelles, au prix approximatif de 20 millions de dollars chacune.

<i>A construire par les États-Unis</i>	<i>En millions de \$</i>
Section des Mille-Îles—dragage du chenal.....	2
Île Barnhart—canal et écluses.....	70
**Iroquois—canal et écluse.....	14

\*\* Ainsi qu'on l'a dit plus haut, l'Administration canadienne de la voie maritime construira un canal et une écluse à Iroquois, du côté canadien du fleuve. La United States Seaway Corporation est d'avis qu'aux termes de la Loi publique 358 elle est obligée de construire un canal et une écluse à Iroquois du côté des États-Unis. Le Gouvernement canadien a exprimé l'espoir que les États-Unis décideront ultérieurement de ne pas construire immédiatement à Iroquois (voir communiqué n° 50 du ministère des Affaires extérieures, en date du 18 août 1954).

## ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET LE CANADA MODIFIANT LES ARRANGEMENTS CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT ÉNONCÉS DANS LES NOTES ÉCHANGÉES LE 30 JUIN 1952

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

No. X-214

OTTAWA, le 17 août 1954

Monsieur le Chargé d'affaires:

1. J'ai l'honneur de me référer à l'échange de notes du 30 juin 1952 entre l'ambassadeur du Canada à Washington et le secrétaire d'État par intérim des États-Unis, aux termes duquel il fut convenu que le Gouvernement canadien, une fois toutes les mesures prises pour assurer l'exécution des travaux d'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent, construirait du côté canadien de la frontière internationale les écluses et les canaux nécessaires pour que la navigation soit possible par 27 pieds de profondeur, sans interruption, entre le lac Érié et le port de Montréal.

2. Avec le concours du Gouvernement des États-Unis, des dispositions ont été prises pour que l'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent soit réalisé par l'Administration de l'énergie électrique de l'État de New-York et par la Commission de l'énergie hydro-électrique de l'Ontario. Entretemps, le Congrès des États-Unis a adopté la Loi publique 358, que le Président a approuvée le 13 mai 1954 et par laquelle la St. Lawrence Seaway Development Corporation était créée et chargée de construire les aménagements nécessaires à la navigation par 27 pieds du côté des États-Unis de la section internationale du Saint-Laurent.

3. A la requête du Gouvernement des États-Unis, des représentants de nos deux Gouvernements se sont réunis cette année, au cours des mois de juillet et d'août, afin de discuter la nécessité de modifications aux notes échangées le 30 juin 1952, vu l'adoption de la Loi publique 358. Le Gouvernement canadien, bien qu'il soit prêt et consentant à exécuter entièrement les travaux nécessaires pour la navigation par 27 pieds dans la voie maritime du Saint-Laurent en territoire canadien, comprend le désir des États-Unis de participer à la réalisation du projet de voie maritime par la construction de certains aménagements de navigation en territoire des États-Unis. Le Gouvernement canadien, en conséquence, est disposé à modifier les ententes énoncées dans les notes du 30 juin 1952, et ce dans la mesure suivante: le Gouvernement canadien sera relevé de l'obligation envers le Gouvernement des États-Unis de fournir immédiatement les aménagements de navigation prévus dans le voisinage général de l'île Barnhart, en territoire canadien, et dans la section des Mille-Îles.

- §
4. a) Le Gouvernement canadien tient à déclarer, toutefois, qu'il construira immédiatement un canal et une écluse à Iroquois et qu'il se propose en outre, s'il vient à estimer que des aménagements parallèles sont nécessaires pour répondre au trafic existant ou envisagé, de compléter des aménagements de navigation par 27 pieds du côté canadien de la section des rapides internationaux.
- b) Le Gouvernement canadien convient de consulter le Gouvernement des États-Unis avant d'entreprendre ces derniers travaux dans le voisinage général de l'île Barnhart; il considère comme entendu que, si le Gouvernement des États-Unis se propose de construire en territoire des États-Unis, dans la section des rapides internationaux, des aménagements de navigation en plus de ceux que prévoit la Loi publique 358, il devra de même consulter le Gouvernement canadien.
5. Le Gouvernement canadien se réserve le droit de décider s'il maintiendra, et dans quelles conditions, des aménagements de navigation par 14 pieds dans la section des rapides internationaux, mais il convient de consulter le Gouvernement des États-Unis en ce qui concerne la question d'imposer des droits de péage pour l'utilisation de ces aménagements.
6. a) Il est manifestement d'une grande importance pour le Canada et les États-Unis que la voie maritime du Saint-Laurent soit utilisée dans toute la mesure que réclament les besoins du commerce. Il est entendu en conséquence que les deux Gouvernements feront de leur mieux pour ne pas imposer de restrictions déraisonnables au transit des passagers, des bâtiments et des marchandises dans la section internationale de la voie maritime du Saint-Laurent.
- b) Il est entendu en outre que chaque Gouvernement consultera l'autre avant d'édicter une nouvelle loi ou de promulguer un nouveau règlement, applicables dans sa partie propre de la section internationale du Saint-Laurent, qui pourraient avoir des effets sur les transports par eau du Canada ou des États-Unis ou sur les transports par eau d'un tiers pays à destination ou en provenance du Canada ou des États-Unis respectivement.
- c) De même, en ce qui concerne toute loi ou réglementation actuellement en vigueur dans l'un ou l'autre des deux pays et qui touchent les intérêts des transports par eau de l'autre pays dans la section internationale du Saint-Laurent, le Gouvernement intéressé pourra demander des consultations au sujet de ces lois ou règlements, et l'autre Gouvernement devra accéder à ces demandes de consultations.
- d) Les engagements qui précèdent s'ajoutent aux obligations contractées en vertu des traités actuellement en vigueur entre le Canada et les États-Unis au sujet des transports par eau sur le Saint-Laurent et ses canaux, et particulièrement à l'article 1<sup>er</sup> du Traité de 1909 sur les eaux limitrophes.
7. Je serai très heureux de recevoir confirmation de votre part de ce que le Gouvernement des États-Unis accepte la modification des notes du 30 juin 1952 proposée au paragraphe 3 et les engagements réciproques énoncés aux paragraphes 4(b) et 6 de la présente note.
8. Le Gouvernement canadien envisage la fructueuse réalisation de ce grand projet de voie maritime en active et harmonieuse coopération avec les États-

Unis, et il a pleine confiance que cette entreprise menée en commun augmentera la vigueur et la prospérité de nos deux pays.

Veillez agréer, monsieur le Chargé d'affaires, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

*Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures*  
L. B. Pearson

Monsieur Don C. Bliss,  
Chargé d'affaires a.i.,  
Ambassade des États-Unis d'Amérique,  
Ottawa.

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS

N° 38

OTTAWA, le 17 août 1954

Monsieur le ministre:

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note n° X214 du 17 août 1954 par laquelle vous m'informez que le Gouvernement canadien consent à ce que soient apportées certaines modifications aux arrangements énoncés dans les Notes du 30 juin 1952 de nos Gouvernements, vu le changement de circonstances résultant, en ce qui concerne le Projet de voie maritime du Saint-Laurent, de l'adoption par le Congrès des États-Unis de la Loi publique 358, que le Président a approuvée le 13 mai 1954.

Le Gouvernement des États-Unis a appelé l'attention du Gouvernement canadien sur les dispositions de la Loi publique 358 qui charge la St. Lawrence Seaway Development Corporation de construire certains canaux et certaines écluses du côté des États-Unis de la section des rapides internationaux du fleuve Saint-Laurent, comme étant la part de la Corporation dans l'exécution du Projet de voie maritime. Comme le Gouvernement canadien en a été informé, le Gouvernement des États-Unis a l'intention de participer au Projet de voie maritime du Saint-Laurent en construisant ces aménagements de navigation.

Le Gouvernement des États-Unis donne son agrément aux conditions qui ont trait aux consultations entre les deux Gouvernements et qui sont énoncées aux paragraphes 4b) et 6 et consent à relever le Canada de l'obligation du 30 juin 1952 dont il est question au paragraphe 3 de votre Note n° X214 du 17 août 1954.

Mon Gouvernement prend acte des déclarations que renferme votre Note sur les intentions du Gouvernement canadien en ce qui concerne d'autres questions relatives au Projet de voie maritime du Saint-Laurent.

Le Gouvernement des États-Unis partage entièrement les vues exprimées par le Gouvernement du Canada en ce qui concerne les avantages qu'on peut attendre de cette entreprise en commun et se réjouit de cette nouvelle occasion de coopération active et harmonieuse entre nos deux pays.

Veillez agréer, monsieur le ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Don C. Bliss

L'honorable Lester B. Pearson,  
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,  
Ottawa.

# Le Canada et les Nations Unies

## Neuvième session de l'Assemblée générale

LA neuvième session de l'Assemblée générale s'est ouverte à New-York le 21 septembre. Parmi les soixante-neuf points dont on a approuvé jusqu'ici l'inscription à l'ordre du jour figurent trois questions politiques nouvelles qui sont de nature à soulever certaines controverses: Chypre, le statut de la Nouvelle-Guinée occidentale et l'admission du Laos et du Cambodge.

Les élections aux divers organismes des Nations Unies ont eu lieu comme d'habitude durant les premiers jours de la session. Au Conseil de sécurité, la Belgique, l'Iran et le Pérou remplaceront le Danemark, la Colombie et le Liban; au Conseil économique et social, la République Dominicaine, les Pays-Bas, l'Égypte et l'Argentine ont été élus en remplacement de quatre membres dont le mandat était expiré, et, en conformité du précédent qui régit la participation des Cinq Grands, la France et la Chine ont été réélues. Il y avait six vacances à combler à la Cour internationale de Justice: Mohammed Zafrulla Khan (Pakistan) a été élu en remplacement de sir Benegal Rau (Inde) décédé, cependant que les autres vacances ont été remplies par MM. Jules Basdevant (France), Roberto Cordova (Mexique), José G. Guerrero (Salvador), Hersch Lauterpacht (Royaume-Uni) et Lucio M. Moreno Quintana (Argentine). L'examen de la question controversée de la représentation de la Chine a été différé pour la durée de la neuvième session dans l'année civile en cours.

Le débat général en séance plénière a pris fin le 6 octobre, et les sept principales commissions de l'Assemblée ont commencé l'étude des points de l'ordre du jour qui leur ont été assignés. Les lignes qui suivent offrent un aperçu des trois questions les plus importantes au sujet desquelles une décision est intervenue.

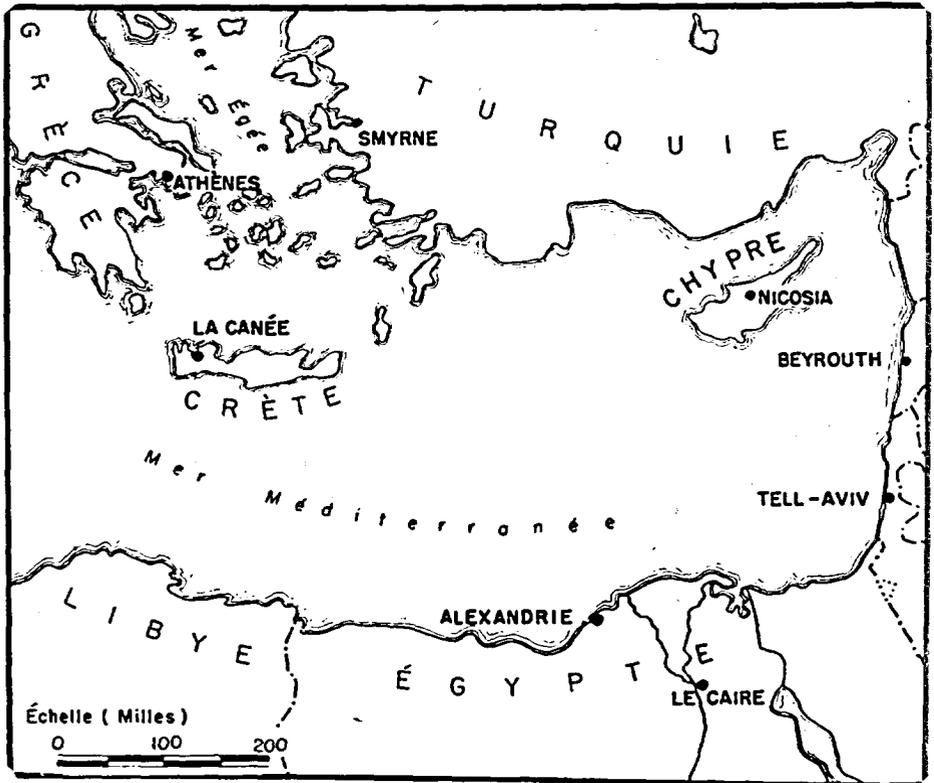
### Chypre

Le 24 septembre 1954, peu après l'ouverture de la neuvième session, l'Assemblée générale eut à décider s'il fallait inscrire à l'ordre du jour le point suivant, proposé par le Gouvernement grec:

Application à l'égard de la population de l'île de Chypre, sous les auspices des Nations Unies, du principe de l'égalité des droits et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Cette démarche du Gouvernement grec n'était pas tout à fait inattendue. A la huitième session de l'Assemblée générale, le délégué de la Grèce avait déclaré en effet que, sans vouloir presser les choses pour le moment, son Gouvernement se verrait dans l'obligation de soulever la question de Chypre à la neuvième session si les pourparlers entre la Grèce et le Royaume-Uni à ce sujet se révélaient infructueux. Avant la huitième session, des délégations non officielles de Chypre avaient tenté d'obtenir une audience pour exposer leur thèse en faveur du rattachement de l'île à la Grèce.

Depuis des années, les tenants du projet tant en Grèce qu'à Chypre soutiennent que la population de l'île dont les quatre cinquièmes sont d'origine



grecque et parlent le grec, le reste étant en majorité d'origine turque, souhaite l'union de Chypre à la Grèce. Ils maintiennent que, dans un plébiscite libre organisé, par exemple, sous les auspices des Nations Unies, la majorité des Chypriotes opterait pour le rattachement à la Grèce. En saisissant l'Assemblée de la question, le Gouvernement grec cherche évidemment à fournir aux insulaires une occasion de se prononcer dans ce sens.

#### Position du Royaume-Uni

Repoussant les efforts des Grecs pour organiser une discussion sur le statut de Chypre, le Gouvernement du Royaume-Uni a maintenu qu'étant donné que la souveraineté du Royaume-Uni sur Chypre est solidement établie du point de vue du droit international, il n'appartient pas à des tierces parties de mettre en question le statut de l'île. Des porte-parole du gouvernement ont exprimé le regret que Chypre soit devenue une cause de désaccord entre le Royaume-Uni et la Grèce. Ils ont insisté sur l'importance capitale de Chypre pour l'exécution par le Royaume-Uni de ses obligations en Méditerranée orientale, affirmant qu'il ne peut s'en acquitter efficacement qu'à la condition de garder l'entière administration de l'île. Le Royaume-Uni a réfuté les allégations de certains extrémistes au sujet des conditions qui règneraient à Chypre et il a attiré l'attention sur les avantages matériels importants que l'occupation a valu aux Chypriotes de même que sur les réformes constitutionnelles qui, réalisées méthodiquement, ne peuvent qu'aboutir à l'autonomie de l'île.



Dans le débat sur la question de l'inscription, l'Assemblée générale avait à décider si les arguments juridiques fondés sur l'article 2(7) de la Charte relatif à la compétence nationale, joints aux sérieuses considérations d'ordre pratique touchant les effets préjudiciables d'un débat de l'Assemblée consacré à Chypre, devaient prévaloir sur le point de vue qui a été par le passé celui de la majorité des membres, à savoir que l'Assemblée possède une compétence fort étendue pour discuter des questions d'intérêt international. La majorité vota finalement en faveur de l'inscription de la question de Chypre à l'ordre du jour. Toutes les puissances de l'OTAN votèrent contre, à l'exception de la Grèce et des États-Unis, qui s'abstinrent. Le point fut inscrit à la fin de l'ordre du jour de la Commission des questions politiques.

Le Canada a voté contre l'inscription parce que, en examinant de façon pratique l'ensemble de la situation, sans s'arrêter à la question de compétence, ses délégués ont jugé que l'inscription aurait probablement plus d'inconvénients que d'avantages du point de vue de l'île et de la région ainsi que des Nations Unies. La délégation canadienne s'est trouvée confirmée dans sa conclusion par le libellé du point proposé et le mémoire soumis à l'appui, lesquels appelaient non pas simplement une discussion de la question de Chypre mais une intervention d'un caractère particulier de la part de l'Assemblée. Par sa teneur même, la requête préjugait la question et présupposait une ingérence, interdite par la Charte, dans les affaires domestiques d'un État membre.

## Désarmement

Du 13 mai au 22 juin, les cinq pays qui sont représentés au sein du Sous-Comité de la Commission du désarmement (Canada, États-Unis, France, Royaume-Uni, URSS) ont délibéré à huis clos à Londres. Au cours de ces entretiens, les représentants des puissances occidentales ont mis en avant des propositions importantes. Un mémorandum présenté par la France et le Royaume-Uni exposait la base d'un accord international complet comportant l'interdiction et l'élimination totales et progressives des engins nucléaires et des autres armes de destruction massive, ainsi que des réductions importantes des forces armées et des autres armements, le tout devant être exécuté sous un contrôle international efficace. Un document de travail présenté par les États-Unis formulait des plans détaillés pour l'institution d'un organe international (ou d'organes internationaux) de contrôle, en vue d'assurer l'application de l'accord envisagé. Cependant, il n'y a eu aucune possibilité de parvenir à un accord avec l'Union soviétique, dont le représentant, M. Vychinski, a continué de poser comme condition de tout progrès vers un accord relatif au désarmement, l'interdiction absolue de l'emploi des armes nucléaires. Les puissances occidentales ont rejeté la proposition soviétique en affirmant que, si un organisme de contrôle efficace et revêtu d'autorité n'était pas créé avant l'approbation d'une telle interdiction, il n'y aurait aucun moyen d'en assurer l'application par tous les pays.

La Commission du désarmement n'a pas réussi à trouver une solution à la situation inextricable à laquelle avait abouti le Sous-Comité. En conséquence, le rapport présenté par la Commission à l'Assemblée générale ne faisait que transmettre le texte des diverses propositions qui avaient été formulées, en exprimant l'espoir que les circonstances faciliteraient une étude utile et suivie de la question du désarmement.

Quand la Première Commission (questions politiques) de l'Assemblée a commencé à examiner ce problème, à la fin de septembre, il semblait peu probable qu'une étude plus poussée pût être fructueuse. Toutefois, le représentant soviétique a déclaré que son pays avait décidé finalement d'accepter le mémorandum franco-britannique comme base d'une convention internationale, sous réserve de deux « dispositions fondamentales ».

Bien que la nouvelle proposition soviétique parût à première vue renfermer des concessions encourageantes à la position des pays occidentaux, la nature des « dispositions fondamentales » exposées à grands traits par M. Vychinski a permis de douter que le point de vue soviétique eût vraiment changé dans une mesure importante. Comme d'autres représentants occidentaux, M. Paul Martin, président par intérim de la délégation canadienne, a accueilli avec plaisir la déclaration soviétique et donné l'assurance que les pays occidentaux lui accorderaient une attention sympathique. Il a fait remarquer pourtant que l'Union soviétique hésitait encore à accepter un contrôle international du genre que les pays occidentaux proposaient comme condition minimum de tout plan efficace de désarmement. Il a affirmé en outre que tous les pays attachaient une importance extrême à trouver un terrain d'entente. « Personne d'entre nous, dit-il, ne devrait refuser d'avouer, par honte ou par respect humain, que nous sommes très inquiets. Une attitude d'humilité en face de la puissance terrifiante que les hommes de science nous ont mise entre les mains convient admirablement, me semble-t-il, aux membres, du gouvernement de n'importe quel pays du monde. » Et M. Martin a ajouté :

Il n'est pas impossible que la conscience de ces dangers croissants ait dicté, au moins en partie, les modifications apparentes de la position de l'Union soviétique que M. Vychinski a indiquées au cours de ces dernières semaines. D'une part, nous qui sommes du monde démocratique n'osons pas être naïfs. Il ne serait ni sage ni honnête d'affirmer que les plus sceptiques ont tort. Le moment choisi par l'Union soviétique pour formuler ses propositions suggère certainement que les hommes du Kremlin pensent aux entretiens de Londres, de Paris ou d'ailleurs relatifs aux programmes d'union et de défense de l'Europe occidentale, plutôt qu'aux avantages du programme de désarmement lui-même.

Afin de permettre l'étude de toutes les possibilités de conciliation des points de vue occidental et soviétique, M. Martin a présenté le 13 octobre un projet de résolution canadien tendant à une reprise prochaine des entretiens à huis clos au sein de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité. Il a prié instamment les autres pays représentés au Sous-Comité de se joindre au Canada pour appuyer sa résolution. Les États-Unis, la France et le Royaume-Uni ont accepté aussitôt l'invitation et au cours des négociations qui ont suivi, la délégation du Canada a joué un rôle important dans l'élaboration d'amendements au projet de résolution canadien destinés à le rendre acceptable à l'URSS, autant qu'aux pays occidentaux. Ils se mirent finalement d'accord, et M. Vychinski déclara, le 22 octobre, que son pays appuierait le projet de résolution canadien. Celui-ci fut donc adopté à l'unanimité par la Première Commission.

Le 22 octobre, décrivant la nature des amendements adoptés, M. Martin a insisté particulièrement sur la difficulté de trouver un texte qui, sans impliquer l'acceptation soviétique du document de travail des États-Unis sur l'institution d'un organisme de contrôle, assurerait l'étude de ce document par la

Commission du désarmement et son Sous-Comité, ainsi que l'étude des propositions franco-britanniques et soviétiques. Tout en exprimant leur satisfaction que les cinq membres du Sous-Comité se fussent mis d'accord à Londres au moins sur les grandes lignes des objectifs et de la procédure, ce qui permettrait la reprise des négociations avec les meilleures chances de succès, les représentants occidentaux ont souligné le fait qu'aucun accord n'avait encore été réalisé sur le fond de la question du désarmement. A ce propos, M. Martin a déclaré:

En conclusion, je devrais exprimer un avertissement grave contre tout optimisme prématuré ou irréfléchi. Les débats de cette Assemblée pendant ces dernières semaines ont démontré très clairement qu'un abîme nous sépare encore du Gouvernement de l'Union soviétique quant à la façon de concevoir la nature et l'étendue d'un programme acceptable de désarmement, et particulièrement la question d'importance suprême qu'est celle d'un organisme de contrôle. L'abîme est devenu moins large sur quelques points, ce qui est encourageant. Mais un optimisme béat ou une légèreté qui se berce d'illusions pourraient être gravement préjudiciables à la cause de la paix.

Il faut aussi, je crois, se garder du cynisme, ainsi que du désespoir qui pourraient engendrer les grandes divergences de vues qui subsistent sur des points réellement essentiels. A mon avis, monsieur, le Président, nous devrions prendre courage du fait que cinq nations se sont mises d'accord au moins sur la procédure à suivre et sur une définition générale des objectifs. Cependant nous ne devrions pas exagérer l'importance du progrès très limité que nous avons accompli.

### Haut commissaire pour les réfugiés

La Troisième Commission (questions sociales, humanitaires et culturelles) a examiné du 1<sup>er</sup> au 18 octobre le rapport annuel du haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Après avoir signalé qu'il fallait continuer de secourir les réfugiés sur lesquels s'exerce son mandat, le haut commissaire formulait certaines propositions en vue d'instituer un programme quinquennal ayant pour objet d'apporter des solutions permanentes aux problèmes des réfugiés dont il n'a pas encore été possible d'assurer soit le rapatriement, soit le rétablissement à l'étranger ou encore l'assimilation dans leur pays actuel de résidence. Le coût de ce programme serait d'environ 12 millions de dollars, d'après le haut commissaire. Celui-ci a demandé que le Comité de négociation des fonds extrabudgétaires obtienne l'autorisation de solliciter des contributions bénévoles auprès des gouvernements.

La résolution adoptée à l'issue du débat par la Troisième Commission s'inspirait de propositions soumises par les États-Unis avec l'appui des pays suivants: Australie, Belgique, Costa-Rica, Équateur, France, Pays-Bas et Turquie. En voici les principales dispositions:

- a) Le haut commissaire est autorisé à mettre en œuvre un programme qui lui permette d'apporter des solutions permanentes d'ici l'expiration de son mandat actuel (décembre 1958).
- b) Le Comité de négociation des fonds extrabudgétaires est prié de solliciter auprès des États, membres ou non, des contributions bénévoles à un fonds dont le montant sera déterminé par le Comité consultatif à sa prochaine session qui servira principalement à faciliter la mise en

œuvre de solutions permanentes ainsi qu'à fournir des secours d'urgence aux réfugiés les plus nécessiteux.

c) Le Conseil économique et social est prié d'établir au plus tard à sa dix-neuvième session, en s'inspirant des propositions que lui soumettra le haut commissaire, un bureau chargé de formuler à l'intention de ce dernier des directives concernant la mise en œuvre de son programme et l'application de mesures de contrôle indispensables en ce qui a trait à l'utilisation des fonds versés au haut commissariat.

d) Le haut commissaire est prié de soumettre à ce bureau des projets détaillés tendant à assurer des solutions permanentes, notamment des plans grâce auxquels on pourrait recueillir dans les pays de résidence des contributions financières suffisantes. De plus, dans la négociation d'ententes avec le haut commissaire, il est demandé aux gouvernements intéressés de fournir l'assurance qu'ils prendront entièrement à leur charge l'aide, autre que les secours d'urgence, dont certains réfugiés, auxquels s'applique le programme, pourraient encore avoir besoin après décembre 1958.

Quarante États, dont le Canada, ont voté pour la résolution, les cinq États du bloc soviétique votant contre, Bon nombre d'États, arabes ou asiatiques, se sont abstenus surtout parce que, à leur point de vue, le programme du haut commissaire n'intéresse que les réfugiés d'origine européenne.



#### DÉLÉGATION CANADIENNE À LA NEUVIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

*Représentants:* L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, président; Paul Martin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, vice-président; le sénateur C. B. Howard, de Sherbrooke (Québec); D. M. Johnson, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies à New-York; G. D. Weaver, député de Churchill au Parlement fédéral.

*Représentants suppléants:* L. Cardin, député de Richelieu-Verchères au Parlement fédéral; M<sup>me</sup> K. G. Montgomery, bien connue dans le monde social et le domaine des affaires publiques à Edmonton (Alberta); Charles Stein, C.R., sous-secrétaire d'État; K. P. Kirkwood, du ministère des Affaires extérieures; Stuart Hemsley, du Ministère des Affaires extérieures.

*Observateurs parlementaires:* T. E. Ross (Hamilton-Est); André Gauthier (Lac-St-Jean); A. R. Lusby (Cumberland); D. R. Michener (St-Paul); A. B. Patterson (Fraser Valley); C. Gillis (Cap-Breton-Sud).

## NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- L'honorable T. C. Davis est nommé le 11 septembre 1954 ambassadeur du Canada au Japon.
- M. A. J. Andrew, de la légation du Canada à Vienne, est affecté le 20 septembre 1954 à l'administration centrale, après un congé au pays.
- M. P.-E. Morin, de l'ambassade du Canada à Rio-de-Janeiro, est affecté le 22 septembre 1954 à l'administration centrale, après des vacances au pays et un congé de maladie.
- M. G. F. Power, de l'ambassade du Canada à Bonn, est affecté le 27 septembre 1954 à l'administration centrale, après un congé au pays.
- M<sup>lle</sup> A. Ireland, du haut commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi, est affectée le 5 octobre 1954 à l'administration centrale, après un congé de maladie.
- M. G. K. Grande, de l'ambassade du Canada à Athènes, revient en congé au pays le 7 octobre 1954.
- M. G. E. Cox, de l'administration centrale, est affecté le 11 octobre 1954 à la légation du Canada à Vienne.
- M. T. L. Carter, de la légation du Canada à Varsovie, est affecté le 27 octobre 1954 à l'administration centrale, après un congé au pays.
- M. H. G. Hampson, de l'administration centrale, est affecté le 27 octobre 1954 au haut commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi.
- M. T. F. M. Newton, de l'administration centrale, est affecté le 29 octobre 1954 à l'ambassade du Canada à Tokio.

### DECLARATIONS ET DISCOURS

On peut se procurer à la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa (Canada), les textes suivants qui sont diffusés au Canada et à l'étranger:

Déclaration de M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures et président de la délégation du Canada à la neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. 23 septembre 1954. (N° 54/41 - Diffusé en anglais seulement).

*Canada and the United Nations*, allocution de M. Paul Martin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, au congrès annuel de la United Steel Workers of America. Atlantic-City, 22 septembre 1954. (N° 54/42).

Le texte suivant est diffusé à l'étranger seulement:

*The Bank of Canada: The First Twenty Years*, allocution du gouverneur de la Banque

*Désarmement*, déclaration faite à la Première Commission par M. Paul Martin, vice-président de la délégation du Canada à l'Assemblée générale des Nations Unies. 13 octobre 1954. (N° 54/43).

*United Nations Day*, déclaration de M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à l'occasion du Jour des Nations Unies. 24 octobre 1954. (N° 54/44).

du Canada, M. Graham Towers, au Canadian Club de Montréal, 18 octobre 1954. (N° 54/45).

### ACTE FINAL DE LA CONFÉRENCE DES NEUF

(suite de la page 339)

le cadre de cette Organisation, en prenant en considération la tâche à laquelle elles sont destinées et sur la base des niveaux et des besoins existants.

TERTIO—a) Les forces placées sous SACEUR sur le continent seront déployées en conformité avec la stratégie de l'OTAN.

b) La localisation de ces forces sera déterminée par SACEUR après consultation et accord avec les autorités nationales intéressées.

c) Ces forces ne seront pas redéployées sur le continent ni utilisées en opérations sur le continent sans son consentement, lui-même

soumis aux directives politiques appropriées du Conseil de l'Atlantique-Nord.

d) Les forces placées sous SACEUR sur le continent seront intégrées dans toute la mesure compatible avec l'efficacité militaire.

e) Des dispositions seront prises en vue d'une coordination plus étroite des échelons logistiques par SACEUR.

f) Le niveau et l'efficacité des forces placées sous SACEUR sur le continent ainsi que les armements, l'équipement, les échelons logistiques et les réserves de ces forces sur le continent seront inspectés par SACEUR.

## DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ\*

### a) Publications imprimées:

**Rapport du Comité du Sud-Ouest Africain à l'Assemblée générale.** A/2666. New-York, 1954. 42 pp. Documents officiels de l'A.g.: neuvième session, supplément N° 14.

**Rapport du Conseil de tutelle pour la période du 22 juillet 1953 au 16 juillet 1954.** A/2680. New-York, 1954. 326 pp. \$3. Documents officiels de l'A.g.: neuvième session, supplément N° 4.

**Rapport du Conseil économique et social pour la période allant du 6 août 1953 au 6 août 1954.** A/2686. New-York, 1954. 145 pp. \$1.50. Documents officiels de l'A.g.: neuvième session, supplément N° 3.

**Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa sixième session du 3 juin au 28 juillet 1954.** A/2693. New-York, 1954. 36 pp. 30c. Documents officiels de l'A.g.: neuvième session, supplément N° 9.

**Rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée.** A/2711. New-York, 1954. 22 pp. Documents officiels de l'A.g.: neuvième session N° 15.

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale pour la période du 16 juillet 1953 au 15 juillet 1954.** A/2712. New-York, 1954. 71 pp. 70c. Documents officiels de l'A.g.: neuvième session, supplément N° 2.

**Rapport du Comité des contributions.** A/2716. New-York, 1954. 8 pp. Documents officiels de l'A.g.: neuvième session, supplément N° 10.

**Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique.** Rapport final de M. Raymond Scheyven. (Développement économique des pays insuffisamment développés). A/2728. New-York, 1954. 26 pp. Documents officiels de l'A.g.: neuvième session, supplément N° 19.

**Rapport du Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes.** A/2729. New-York, 1954. 33 pp. Documents officiels de l'A.g.: neuvième session, supplément N° 18.

**Résolutions de la quatorzième session du Conseil de tutelle (2 juin-16 juillet 1954).** T/1133. New-York, septembre 1954. 47 pp. (bilingue). Documents officiels du Conseil de tutelle, quatorzième session, supplément N° 1.

*Mission de visite des Nations Unies dans les territoires sous tutelle de l'Afrique occidentale (1952):*

**Rapport spécial sur la question des Ewes et de l'unification du Togo.** T/1105. New-York, mars 1954. 62 pp. Documents officiels du Conseil de tutelle: onzième session (deuxième partie), supplément N° 2.

**Rapport sur le Togo sous administration britannique.** T/1107. New-York, mars 1954. 48 pp. Documents officiels du Conseil de tutelle: treizième session, supplément N° 2.

**Rapport sur le Togo sous administration française.** T/1108. New-York, mars 1954. 37 pp. Documents officiels du Conseil de tutelle: treizième session, supplément N° 3.

**Rapport sur le Cameroun sous administration britannique.** T/1109. New-York, mars 1954. 41 pp. Documents officiels du Conseil de tutelle: treizième session, supplément N° 4.

**Rapport sur le Cameroun sous administration française.** T/1110. New-York, mars 1954. 39 pp. Documents officiels du Conseil de tutelle: treizième session, supplément N° 5.

*Cour internationale de Justice - Annuaire 1953-1954.* 297 pp. Numéro de vente 124. (Imprimerie A. W. Sijthoff, Leyde 1954).

### UNESCO

*Acte final de la Conférence intergouvernementale sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé, La Haye, 1954.* 8C/PRG/4 An. 83 pp. (Anglais-espagnol-français-russe).

### b) Documents photocopiés:

**Organisation du Secrétariat** (Rapport du Secrétaire général). A/2731, le 21 septembre 1954. 26 pp.

**Deuxième rapport sur les droits des traités** par H. Lauterpacht, rapporteur spécial. A/CN.4/87, le 8 juillet 1954. 52 pp.

**Bibliographie des ouvrages relatifs aux méthodes et problèmes de l'industrialisation dans les pays sous-développés.** E/2538, le 29 mars 1954. 90 pp.

\* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto); en français à Periodica Inc. (5112, rue Papineau, Montréal), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Room Limited (Chronicle Building, Halifax); Librairie de l'Université McGill (Montréal); University of Toronto Press and Book Store (Toronto) et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver); en français, de la Librairie de l'Université de Montréal (Montréal) et des Presses universitaires Laval de Québec. Certains documents photocopiés sont fournis contre abonnement annuel. On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant à la Section des ventes et du tirage, Nations Unies (New-York). Les maisons University of Toronto Press (Toronto) et Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal) distribuent les publications de l'UNESCO Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 39 du numéro de janvier 1954 d' "Affaires Extérieures".

## REPRÉSENTANTS DU CANADA À L'EXTÉRIEUR

Allemagne.....	Ambassadeur.....	Bonn (22 Zitelmannstrasse). Chef de la mission militaire à Berlin.	Berlin (Perthshire Block, Headquarters (British Sector), B.A.O.R.2).
Argentine.....	Ambassadeur.....	Buenos-Aires (Bartolome Mitre, 478).	
Australie.....	Haut commissaire.....	Canberra (State Circle). Secrétaire commercial.....	Melbourne (83 William Street). Conseiller commercial.....
Autriche.....	Ministre (absent).....	Vienne I (Strauchgasse 1). Chargé d'affaires a.i.	
Belgique.....	Ambassadeur.....	Bruxelles (35, rue de la Science).	
Brésil.....	Ambassadeur.....	Rio-de-Janeiro (Avenida Presidente Wilson, 165). Consul et commissaire de commerce	Sao Paulo (Edificio Alois, Rua 7 de Abril, 252).
Ceylan.....	Haut commissaire.....	Colombo (6 Gregory's Road, Cinnamon Garden).	
Chili.....	Ambassadeur.....	Santiago (Avenida General Bulnes, 129).	
Colombie.....	Ambassadeur.....	Bogota (Edificio Faux, Avenida Jimenez de Quesada N° 7-25).	
Congo belge.....	Commissaire de commerce.....	Léopoldville (Édifce Forescom).	
Cuba.....	Ambassadeur.....	La Havane (Avenida de Menocal, 16).	
Danemark.....	Ministre.....	Copenhague (Trondhjems Plads, 4).	
Égypte.....	Ambassadeur.....	Le Caire (6 Sharia Roustom Pacha, Garden City).	
Espagne.....	Ambassadeur.....	Madrid (Edificio Espana, Avenida de José Antonio, 88).	
États-Unis.....	Ambassadeur.....	Washington (1746 Massachusetts Ave.) Consul général.....	Boston (532 Little Building). Consul général.....
		Chicago (Daily News Building). Consul et commissaire de commerce.....	Détroit (1035 Penobscot Building). Consul général.....
		Los Angeles (510 West Sixth St.). Consul général.....	New-York (620 Fifth Avenue). Consul et commissaire de commerce.....
		Nouvelle-Orléans (215 International Trade Mart). Vice-consul honoraire.....	Portland, Maine (443 Congress Street). Consul général.....
		San-Francisco (400 Montgomery St.). Consul.....	Seattle (The Tower Building, Seventh Avenue at Olive Way).
Finlande.....	Ministre (absent).....	Helsinki (Borgmästarbrinken 3-C. 32). Chargé d'affaires a.i.	
France.....	Ambassadeur.....	Paris 16 <sup>e</sup> (72, avenue Foch).	
Grèce.....	Ambassadeur.....	Athènes (31, avenue Vassilissis Sofias).	
Guatemala.....	Commissaire de commerce.....	Guatemala (28 sud, Cinquième avenue).	
Haïti.....	Ambassadeur (absent).....	Port-au-Prince. Chargé d'affaires a.i.	
Hong-Kong.....	Commissaire de commerce.....	Hong-Kong (Hong-Kong and Shanghai Banking Corporation Bldg.).	
Inde.....	Haut commissaire.....	Nouvelle-Delli (4 Aurangzeb Road). Commissaire de commerce.....	Bombay (Gresham Assurance House).
Indonésie.....	Ambassadeur.....	Djakarta (Djalan Budi Kemuliaan, 6).	
Irlande.....	Ambassadeur.....	Dublin (92 Merrion Square West).	
Islande.....	Ministre.....	Oslo (Légation du Canada).	
Israël.....	Ambassadeur (absent).....	Tel-Aviv. Chargé d'affaires a.i.	
Italie.....	Ambassadeur.....	Rome (Via Saverio Mercadante, 15).	

Jamaïque.....	Commissaire de commerce.....	Kingston (Canadian Bank of Commerce Chambers).
Japon.....	Ambassadeur.....	Tokio (16 Omote-Machi, 3 Chome, Minato-Ku).
Liban.....	Ambassadeur (absent)..... Chargé d'affaires a.i.	Beyrouth (Immeuble Alpha, Rue Clémenceau).
Luxembourg.....	Ministre.....	Bruxelles (Ambassade du Canada).
Mexique.....	Ambassadeur.....	Mexico (Paseo de la Reforma N° 1).
Norvège.....	Ministre.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass 5).
Nouvelle-Zélande.....	Haut commissaire.....	Wellington (Government Life Insurance Building).
Pakistan.....	Haut commissaire.....	Karachi (Hôtel Métropole).
Pays-Bas.....	Ambassadeur.....	La Haye (Sophialaan 1A).
Pérou.....	Ambassadeur.....	Lima (Edificio Boza, Plaza San Martin).
Philippines.....	Consul général et commissaire de commerce	Manille (Ayala Building, Juan Luna St.).
Pologne.....	Chargé d'affaires.....	Varsovie (31 Ulica Katowicka, Saska Kępa).
Portugal.....	Ministre (absent)..... Chargé d'affaires a.i.	Lisbonne (Avenida da Praia da Vitoria).
Royaume-Uni.....	Haut commissaire.....	Londres (Canada House).
	Commissaire de commerce.....	Liverpool (Martins Bank Building).
	Commissaire de commerce.....	Belfast (36 Victoria Square).
Singapour.....	Commissaire de commerce.....	Singapour (Bureau D-5, Union Building).
Suède.....	Ministre.....	Stockholm (Strandvägen 7-C).
Suisse.....	Ministre.....	Berne (Kirchenfeldstrasse, 88).
République Dominicaine.....	Ambassadeur (absent)..... Chargé d'affaires a.i.	Ciudad Trujillo (Edificio Copello, 910 Calle El Conde).
Tchécoslovaquie.....	Chargé d'affaires.....	Prague 2 (Krakowska 22).
Trinidad.....	Commissaire de commerce.....	Port-d'Espagne (Colonial Building).
Turquie.....	Ambassadeur.....	Ankara (19 Müdafaai Hukuk Caddesi, Cankaya).
Union-Sud-Africaine.....	Haut commissaire.....	Pretoria (24, Barclay's Bank Building).
	Commissaire de commerce.....	Le Cap (Grand Parade Centre Building, Adderley Street).
	Commissaire de commerce.....	Johannesburg (Mutual Building).
U.R.S.S.....	Ambassadeur..... Chargé d'affaires a.i.	Moscou (23 Starokonyushny Pereulok).
Uruguay.....	Ambassadeur (absent)..... Chargé d'affaires a.i.	Montevideo (Victoria Plaza Hotel).
Venezuela.....	Ambassadeur.....	Caracas (Edificio Pan-American, Puente Urapal, Candelaria).
Yougoslavie.....	Ambassadeur.....	Belgrade (Proliterskih Brigada 69).
Conseil de l'Atlantique-Nord.....	Représentant permanent.....	Paris 16 <sup>e</sup> (Ambassade du Canada).
Nations Unies.....	Représentant permanent.....	New-York (Bureau 504, 620 Fifth Avenue).
	Représentant permanent.....	Genève (La Pelouse, Palais des Nations).
	Représentant permanent adjoint.....	
OECE*.....	Représentant permanent.....	Paris 16 <sup>e</sup> (a/s Ambassade du Canada).

\* Organisation européenne de coopération économique.

# AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Décembre 1954

Vol. 6 N° 12

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

PAGE

Admission de la République fédérale d'Allemagne dans la communauté nord-atlantique.. 366

Les études slaves dans les universités canadiennes  
*par le Dr J. St. Clair-Sobell.....* 371

Le Canada et les Nations Unies 375

Nominations et mutations ..... 381

Feu Robert Morrison Lithgow ..... 381

Publications ..... 381

Index du volume 6 ..... 383

Ministère des Affaires extérieures  
Ottawa, Canada

# Admission de la République fédérale d'Allemagne dans la communauté nord-atlantique

*(Cet article sur l'importance des conférences de Londres et de Paris fait suite à celui qui a paru dans la dernière livraison et qui résumait les accords conclus lors de ces conférences.)*

LES accords signés à Paris le 23 octobre prennent un relief particulier, du point de vue diplomatique, si l'on se rappelle l'atmosphère de doute et de consternation qu'avait créée le rejet par l'Assemblée nationale de France, le 30 août, du Traité instituant la Communauté européenne de défense. Les neuf puissances qui se réunirent à Londres, sept semaines plus tard seulement, abordèrent leur tâche avec la conviction que le succès de cette conférence était pour elles d'une absolue nécessité. En cinq jours, elles se mirent d'accord en principe sur un règlement qui associe la République fédérale d'Allemagne à l'Occident de manière à permettre la participation de ce pays à la défense commune tout en établissant des sauvegardes suffisantes, et qui favorise l'unité de l'Europe dans le cadre en plein développement de la communauté atlantique. On voit difficilement de quelle façon il eût été possible d'arriver à une meilleure solution, compte tenu des conflits d'intérêts nationaux que soulèvent les questions de cette ampleur. Ce règlement, au surplus, est fermement établi sur la confiance mutuelle et l'égalité de traitement, et il répond sans doute mieux que la Communauté européenne de défense aux vœux des opinions nationales, du fait qu'il comporte moins d'abandons de souveraineté de la part des pays intéressés.

## Effort collectif

Une part du mérite revient à chacun de ces pays, mais il y a lieu de faire une mention particulière du rôle joué par le Royaume-Uni, qui eut l'idée de la conférence et fit les démarches préliminaires. L'infatigable talent déployé par sir Anthony Eden à la présidence des réunions et l'engagement pris par son Gouvernement de tenir des troupes sur le continent européen pesèrent d'un poids peut-être décisif dans les négociations. D'autres éléments furent indispensables au succès: le consentement de la France à l'entrée de l'Allemagne dans l'OTAN, le renoncement de l'Allemagne à la fabrication des armes atomiques, biologiques et chimiques ainsi qu'à certaines autres formes d'armements lourds, et l'accord franco-allemand sur la Sarre, qui fut dans une très grande mesure au fondement même de tout le règlement.

Le Canada s'est fait représenter aux conférences des Neuf, à Londres et à Paris, ainsi qu'à la session ministérielle de l'OTAN à Paris, par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures. L'intérêt qu'a pris le Canada à ces réunions tient à sa qualité de membre de l'OTAN ainsi qu'à sa participation aux dispositions de défense de l'Occident. L'OTAN représente l'une des pierres d'angle de notre politique étrangère. Aussi le Canada estimait-il que toute solution satisfaisante du problème de l'association de l'Allemagne à l'Occident

nécessiterait des mesures intéressant l'ensemble de l'OTAN; en outre, il s'intéressait à la question parce qu'il entretient en Allemagne, pour la défense commune, des forces militaires assez considérables.

La délégation du Canada aux deux conférences avait donc trois grandes préoccupations. Elle voulait que l'OTAN soit maintenu et renforcé dans le rôle d'organe directeur de la défense collective occidentale, et que la nouvelle Union de l'Europe occidentale collabore le plus étroitement possible avec l'OTAN. Elle demandait que le mouvement d'unification de l'Europe se poursuive dans le cadre plus large de la communauté atlantique. Enfin, elle cherchait à s'assurer que tous les pays de l'OTAN pourraient délibérer sur les décisions que prendraient les Neuf Puissances. D'autre part, la délégation du Canada prêta son concours, lorsqu'elle le put, à la recherche d'une solution acceptable par tous les pays européens le plus directement intéressés, tout en faisant valoir les points exposés ci-dessus.

### Buts de la délégation canadienne

Les buts de la délégation, dans leur ensemble, furent atteints. Les accords de Paris déclarent d'une façon expresse que l'Union de l'Europe occidentale n'essayera pas de mettre sur pied une organisation militaire doublant celle de l'OTAN. La fixation annuelle des buts à atteindre par l'ensemble des pays de l'OTAN dans la constitution de leurs forces continuera de se faire par l'Examen annuel des programmes de défense des pays membres de l'OTAN; les maximums de forces fixés par les puissances du Traité de Bruxelles ne seront pas révisés et n'intéresseront l'Examen annuel de l'OTAN que s'ils sont incompatibles avec les objectifs proposés par l'OTAN. Les inspections de contrôle des forces et du matériel mis à la disposition de l'OTAN se feront sous l'autorité du commandant suprême de l'OTAN, et les niveaux des stocks d'armements que produiront les pays de l'Union de l'Europe occidentale seront limités aux besoins des forces approuvées par l'OTAN. A noter aussi que les rouages de l'OTAN seront renforcés par des mesures ayant pour but de resserrer le contrôle central des forces de l'OTAN en Europe.

La politique suivie par le Canada en ce qui concerne les dispositions arrêtées à la conférence de Londres des Neuf Puissances a été énoncée dans ses grandes lignes, à cette conférence, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (voir texte reproduit ci-dessous). Le secrétaire d'État réaffirmait la volonté du Canada de continuer à s'acquitter des obligations qu'impose la qualité de membre de l'OTAN et à maintenir l'appui donné à l'objectif de l'unité européenne. Il se félicitait du projet d'élargissement du Traité de Bruxelles et souhaitait la collaboration la plus étroite entre l'OTAN et la nouvelle Union de l'Europe occidentale. Il souligna en même temps que l'OTAN resterait le point de convergence de la participation canadienne à la défense collective occidentale. Cette participation s'était traduite jusqu'alors par le maintien de forces terrestres et aériennes sur le continent européen, et il semblait bien qu'il dût continuer d'en être de même à l'avenir.

Le seul engagement nouveau que ces accords imposent au Canada est celui d'étendre au territoire de la République fédérale d'Allemagne la protection des armes canadiennes promise aux pays de l'OTAN. Dans la pratique,

toutefois, l'Allemagne occidentale est déjà protégée par les plans de défense de l'OTAN, car, aux termes antérieurs du Traité, toute attaque armée contre les forces d'occupation des trois puissances occidentales en Allemagne devait être considérée comme une attaque contre toutes les puissances de l'OTAN. C'est pour cette raison que des forces canadiennes sont stationnées en Allemagne occidentale, et l'admission de la République fédérale dans l'OTAN ne semble pas devoir modifier la façon dont ces forces sont disposées.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, le commandant suprême des forces alliées en Europe exercera une autorité plus grande sur les forces relevant de son commandement, y compris les forces canadiennes. Il aura de plus amples pouvoirs pour organiser et distribuer le soutien logistique nécessaire à ces forces, pour demander des rapports et pour procéder sur place à des inspections du niveau et de l'efficacité des forces comme de leur matériel. Nous sommes en outre convenus de ne pas employer nos troupes en Europe, en temps de paix, sans le consentement du commandant suprême, et nous avons accepté le principe d'une intégration maximum des forces de l'OTAN, à condition que l'efficacité militaire n'en souffre pas. Dans la pratique, toutefois, ces décisions ne changeront pas grand-chose du point de vue du Canada. Les forces canadiennes et leur organisation logistique sont déjà très intégrées avec les autres forces de l'OTAN stationnées en Europe, et l'on ne voit guère en quelle occasion elles eussent pu être employées sans consultation avec l'OTAN.

#### **Événement international marquant**

A plusieurs points de vue, la conclusion de ces accords a été l'événement international le plus marquant de l'année 1954. Un de leurs effets—peut-être le principal—a été de combler le dangereux vide laissé dans l'organisation politique et militaire de l'Occident par l'échec du projet de CED. La République fédérale d'Allemagne deviendra membre, à titre souverain, de l'alliance atlantique et fournira 12 divisions terrestres, 1,350 aéronefs et des éléments légers de marine à la défense commune. En même temps, la participation à cette association imposera des limites à sa liberté d'action, comme d'ailleurs à celle des autres pays membres. Il semble, de toute façon, que cette association repose sur une communauté suffisamment concrète d'intérêts et qu'elle sera d'un avantage mutuel pour la République fédérale et pour les autres pays membres. Le succès des réunions de Londres et de Paris a eu en outre pour effet d'accroître à nouveau la solidarité et l'unité de vues de l'Ouest au moment où les avait gravement affaiblies le rejet de dispositions ardues négociées, et longuement débattues dans plusieurs parlements du monde occidental. En troisième lieu, ces accords comportent un système de contrôle des armements dans l'application duquel, pour la première fois, des États souverains soumettront leurs forces et leurs moyens de production d'armements à des limites convenues, appliquées en commun. Ce système, non seulement inspirera confiance aux pays qui craignent encore une agression allemande, mais servira de modèle pratique pour tout plan de limitation et de contrôle universels des armements qui pourra être élaboré dans le cadre des Nations Unies. Enfin, ces accords soulignent le caractère purement défensif de l'alliance, car il y est incorporé des déclarations solennelles, d'une part, de la République fédérale qui s'engage à ne jamais recourir à la force pour obtenir la réunification de

l'Allemagne ou la modification de ses frontières actuelles, d'autre part, des Trois Puissances qui s'engagent à intervenir de la façon qui conviendra dans le cas de toute violation de cet engagement.

Le sort de ces accords est maintenant dans les mains des Gouvernements et des peuples de la communauté atlantique. L'admission de la République fédérale d'Allemagne dans l'OTAN et l'établissement de la nouvelle Union de l'Europe occidentale ont pour condition préalable la ratification des accords par tous les pays intéressés. Toutefois, l'esprit de concorde et de compréhension qui a présidé aux conférences de Londres et de Paris porte à croire que ces accords rendront possibles et un nouveau progrès dans le développement de la communauté atlantique et un renforcement notable de la sécurité des hommes libres dans toutes les parties du monde. Ils offrent un terrain de réconciliation et de collaboration durable avec un pays contre lequel le Canada a combattu au cours de deux guerres mondiales. Ils établissent aussi des cadres à l'intérieur desquels l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni pourront travailler ensemble à l'avantage de toute l'Europe et grâce auxquels se développeront encore les liens entre la nouvelle Europe et l'Amérique du Nord qui sont indispensables à la défense de notre patrimoine commun.

**Déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Pearson, à la Conférence des Neuf à Londres, le 29 octobre, à la suite des déclarations du président, sir Anthony Eden, et du secrétaire d'État des États-Unis, M. Dulles.**

Monsieur le président, votre déclaration constitue, pour ainsi dire, un événement marquant. Si l'on a cru, comme il arrive parfois, que l'intérêt du Royaume-Uni pour le Continent est plus intense en temps de guerre qu'en temps de paix, votre discours du début de l'après-midi aura sans doute écarté une telle opinion. Votre déclaration m'a causé une impression d'autant plus vive que j'attribue la puissance et la gloire de votre île à l'attention qu'elle porte par delà les mers aux pays étrangers.

La déclaration de M. Dulles est importante elle aussi, non seulement pour le développement de l'unité européenne, mais en outre pour celui de la vaste communauté atlantique, qui nous intéresse tous. La réalisation de l'unité européenne serait, à mon avis, d'une utilité douteuse si la ligne de défense qui traverse et la Manche et l'Atlantique n'était forte et ininterrompue. A cet égard, le Canada a un rôle à jouer pour ce qui est de la zone atlantique. C'est pourquoi nous acceptons les obligations qui découlent continuellement de notre participation à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et sommes résolus à nous en acquitter. A notre avis, la disparition de la CED ne modifie en rien ces obligations; s'il est vrai que sa disparition nous a déçus, la CED n'était pas une fin en soi, mais un simple moyen. Nous sommes ici pour trouver un autre moyen d'arriver aux mêmes fins. Cet autre moyen, ces nouveaux arrangements doivent comporter la participation de l'Allemagne non seulement à la défense de l'Europe et de l'Ouest, mais aussi au développement de la communauté atlantique, également importante, j'en suis convaincu; cette participation doit se réaliser de façon que nos craintes héritées d'un passé malheureux fassent place à une espérance nouvelle et plus sereine en l'avenir.

Voilà pourquoi nous étudions cette semaine de nouvelles formules et cherchons de nouvelles solutions. Pour notre part cependant, la participation à la défense collective et l'espoir d'une collaboration plus étroite entre notre pays et les autres nations de la communauté atlantique sont axées sur l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Celle-ci demeure donc la base de la politique étrangère du Canada. En effet, l'appui constant et sincère que nous accordons à l'OTAN correspond à une ligne de conduite que nous plaçons au-dessus de la politique et sur laquelle nos amis peuvent compter.

Notre contribution à la défense commune fait chaque année l'objet de négociations avec les organismes compétents de l'OTAN. Elle consiste, outre l'assistance mutuelle, en forces navales, en une brigade d'infanterie et en une division aérienne de douze escadrilles d'avions de chasse à réaction dont les bases sont en Europe. Nous continuerons de contribuer à la défense commune d'après la formule actuelle de l'OTAN jusqu'à ce que l'accord s'établisse sur une formule meilleure. La présence des effectifs canadiens sur le continent européen ne constitue pas une simple contribution militaire à la défense commune, mais elle témoigne en outre de notre confiance en l'avenir de la communauté atlantique.

### Élargissement du Traité de Bruxelles

Lors même que nous soulignons notre foi en l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, nous nous félicitons de ce qu'un élargissement du Traité de Bruxelles ait été proposé. Nous sommes impatientes de voir s'intensifier dans le cadre de l'OTAN nos relations avec les pays du Traité de Bruxelles, avec lesquels nous sommes si étroitement liés.

Nous sommes assurés—j'espère, je suis sûr même que l'avenir justifiera cette confiance—que les nouvelles dispositions du Traité de Bruxelles peuvent être mises en œuvre sans que l'OTAN soit affaiblie ou rendue moins apte à s'acquitter de ses fonctions essentielles, car l'OTAN, avec une participation de l'Allemagne conforme aux arrangements dont on conviendra, devrait être plus forte que jamais pour s'opposer à la guerre et favoriser le développement progressif de la communauté atlantique.

Nous sommes également convaincus, monsieur le président, que les États-Unis, dont à cet égard le rôle a été si magnifique, si généreux, voire essentiel, pourront continuer de donner leur concours; le discours prononcé cet après-midi par M. Dulles nous autorise à l'espérer.

Voisins des États-Unis, nous sommes bien placés au Canada pour savoir qu'ils acceptent de faire face à tous les grands problèmes internationaux, et le font avec succès. Nous sommes sûrs, par exemple, qu'ils continueront de favoriser l'instauration de l'unité européenne et de la communauté atlantique, qui vont toutes deux de pair.

Pour accomplir la tâche qui nous incombe, nous devons donc cette semaine faire en sorte que les États-Unis puissent continuer à nous aider à atteindre ces deux grands objectifs. Si l'on y parvient, ce dont je ne doute pas, la contribution du Canada sera à l'avenir grandement facilitée, soyez-en assurés.

# Les études slaves dans les universités canadiennes

Par le Dr J. ST. CLAIR-SOBELL

Section des études slaves, Université de la Colombie-Britannique

**E**TABLIR un rapprochement entre le développement actuel des études slaves au Canada, voire aux États-Unis, et celui qu'elles ont atteint dans l'ancien monde ne serait guère utile. Les États-Unis ont commencé à s'intéresser aux études slaves un siècle après l'Europe; quant au Canada, il ne s'y adonne de façon notable que depuis une dizaine d'années, soit depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Les raisons de l'importance croissante attachée à ce secteur de recherche et d'étude sont diverses, la principale tenant sans doute à la puissance politique de l'URSS et des pays slaves placés sous l'influence directe des Russes. Il ne faut pas oublier non plus les effets de quelque deux cents ans où le prestige politique de l'empire des tsars n'a cessé de croître, ni les remarquables progrès culturels, notamment en littérature, en musique, en art dramatique, dans les beaux-arts, réalisés au XIX<sup>e</sup> siècle par la Russie, sans compter ceux des autres pays slaves. Les immigrants slaves, assez nombreux, qui se sont fondus dans la population canadienne y sont aussi pour quelque chose. Cependant, considération principale et d'ordre pratique, c'est peut-être surtout qu'on estime indispensable que la jeunesse canadienne augmente ses connaissances sur le groupe imposant de peuples qui exercent une influence directe ou indirecte sur les destinées de près de la moitié de la population du monde.

## L'avant-guerre

Bien que les études slaves ne fassent partie des programmes réguliers des universités canadiennes que depuis une dizaine d'années, il ne serait pas exact de laisser entendre qu'elles étaient inexistantes avant la dernière guerre. Qu'on se rappelle seulement les réalisations de précurseurs tels l'économiste et spécialiste en science politique, feu le professeur James Mavor de l'Université de Toronto, à qui est due la précieuse étude « An Economic History of Russia » (Histoire économique de la Russie) ou celles de M. Watson Kirkconnell, actuellement président de l'Université Acadia, qui, grâce à son talent de poète, a pu devenir un excellent interprète de la poésie slave, et à qui nous devons plusieurs traductions d'œuvres appartenant à d'autres littératures, à la littérature hongroise notamment. Le professeur George Simpson, de la Saskatchewan, est depuis longtemps une personnalité marquante dans le monde des études historiques, notamment des études sur l'Ukraine; son travail de pionnier a exercé un effet stimulant dont ont bénéficié les études slaves en général au Canada; l'intérêt et le dévouement de cet intellectuel pour les Ukrainiens lui valent l'admiration générale. Le professeur William J. Rose, maintenant de l'Université de la Colombie-Britannique, s'est acquis dès avant 1939, en matière de littérature et de civilisation polonaises, une réputation d'érudit ne le cédant à nulle autre. A l'Université de la Saskatchewan, le professeur C. H. Andrusyshen, président de la section des études slaves, a consacré plusieurs années

de travail soigné à la préparation d'un vaste dictionnaire ukrainien-anglais. Cette entreprise ambitieuse a bénéficié de l'appui financier de la Fondation Rockefeller et de la Fondation Ford.

Les langues slaves tenaient peu de place dans les programmes d'enseignement au Canada avant la guerre, contrairement à ce qui se passait aux États-Unis; nos universités ne consacraient que de rares cours à l'histoire, aux institutions et aux populations de l'Europe orientale.

Englober l'Europe orientale dans ses études des langues, de l'histoire, des civilisations et de l'économie, n'a pas été facile pour le Canada qui, en ce domaine, avait circonscrit ses études aux régions de l'Europe occidentale où se perpétue la civilisation gréco-latine. En matière de langues, les disciplines traditionnelles de nos écoles portaient sur le français, le latin et, à un degré moindre, sur l'allemand; il faut dire que l'espagnol a fait des progrès à l'occasion de la dernière guerre, dans l'est du Canada notamment, et qu'il est même enseigné ici et là dans les écoles. Le russe, non plus que les autres langues slaves, n'était pas même enseigné dans les universités; le seul idiome slave qui fût cultivé dans l'enseignement proprement scolaire était l'ukrainien, enseigné non pas pour des motifs scientifiques ou culturels, mais plutôt parce que le groupe ethnique considérable que constituaient les nombreux immigrants ukrainiens au Canada souhaitait maintenir des liens avec la culture et les traditions ukrainiennes.

### Développement important

Cependant depuis 1945, le développement des études slaves et est-européennes, toutes proportions gardées, est aussi important qu'aux États-Unis. Dès après la guerre, plusieurs universités canadiennes ont ajouté à leur programme d'études des cours de russe et dans certains cas, de polonais et d'ukrainien. Outre la discipline traditionnelle (langue et littérature), on a maintenant les études parallèles qu'on appelle « regional studies » en Grande-Bretagne et « area studies » aux États-Unis; il s'agit de cours réguliers portant sur l'histoire, la géographie, l'économie et les institutions sociales et politiques.

Les cours d'études est-européennes dont l'institution s'est assez largement généralisée au Canada depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, comportent certaines différences d'un endroit à l'autre, suivant les spécialités auxquelles on s'attache davantage. Ce qui est compréhensible, étant donné la diversité des groupes ethniques et de leurs intérêts dans un pays vaste comme le Canada. Le troisième groupe ethnique en importance au Canada, après les Anglo-Saxons et les Canadiens français, est celui des Slaves, à prédominance ukrainienne. Ils sont plus d'un demi-million sur un total de quelque 15 millions. Ces chiffres seraient trompeurs, si l'on ne tenait compte de la concentration géographique du peuplement ukrainien au Canada. Si leur nombre augmente à l'est des Grands lacs, la plupart d'entre eux habitent les provinces des Prairies où ils constituent dans certaines régions une forte proportion de la population. Il n'est donc pas surprenant que les universités du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta aient institué un nombre remarquable de cours sur l'Ukraine, (langue, littérature et histoire), et que l'Université de la Colombie-Britannique, province du littoral pacifique, se soit attachée surtout à l'étude de la Russie, de l'Extrême-Orient soviétique et de la langue russe.

Dans l'est du Canada, les études est-européennes se développent un peu de la même façon. Peu de temps après la fin de la deuxième guerre mondiale,

L'Université de Toronto a fondé une section d'études slaves. On y a inauguré une série de cours d'études régionales portant surtout sur l'histoire, la géographie, les institutions sociales de l'est de l'Europe, de la Russie en particulier. Parallèlement, on a institué une série de cours sur la langue russe. A Toronto, les cours du soir, avec enseignement en serbo-croate, en Ukrainien, en tchèque, et en slovaque, font l'objet d'un vaste programme organisé sous les auspices de l'Université. Les cours sur l'histoire et la géographie des pays slaves de l'Université McGill, à divers paliers de l'enseignement, prennent de l'importance, en partie grâce à des professeurs européens; d'autre part, l'Université de Montréal a organisé un centre d'études slaves à l'intention des Canadiens français et aussi des immigrants européens. Cette œuvre, poursuivie également par l'Université d'Ottawa, aura son utilité aussi longtemps que nous aurons au Canada des immigrants désireux de poursuivre des études commencées ailleurs. Cette activité universitaire reçoit l'appui financier de la Fondation Paderewski.

Dans l'est du Canada, le russe est enseigné depuis des années à l'Université Dalhousie par le professeur Kent Griffin de la section de l'enseignement classique et à l'Université Western Ontario par M. Leonid Ignatiev.

Pour ce qui est des provinces des Prairies, les cours d'études slaves, (russes et ukrainiennes surtout) commencés dès avant 1945 en Saskatchewan et en Alberta, prennent de plus en plus d'importance. L'Université du Manitoba a pris une mesure audacieuse après la guerre en faisant venir d'Europe M. J. R. Rudnycky pour inaugurer un cours d'études slaves. Celui-ci a reçu l'aide d'un adjoint pour l'enseignement des langues et des littératures et celle d'un jeune érudit canadien, M. Paul Yuzyk, pour l'enseignement de l'histoire de l'Europe orientale. M. Rudnycky a publié une série de brochures sur différentes questions relatives à la colonie slave du Canada, bénéficiant pour ces travaux, comme pour son programme d'enseignement, de l'aide financière de l'Ukrainian Business and Professional Men's Club de Winnipeg et du Conseil canadien des humanités.

### Subvention Rockefeller

Pour ce qui a été du développement de leurs sections d'études slaves, l'Université de la Colombie-Britannique et l'Université de Toronto ont été particulièrement favorisées. En 1949, la Fondation Rockefeller de New-York leur a accordé une subvention de \$180,000 à diviser à parts égales entre les deux institutions. Cette généreuse subvention devait porter sur la période de cinq ans au cours de laquelle les universités organiseraient et développeraient leurs cours d'études slaves. Le geste posé par cette grande fondation d'éducation et de philanthropie a suscité une générosité semblable de la part d'au moins une de nos collectivités canadiennes. Ainsi, l'Université de la Colombie-Britannique a reçu récemment une aide précieuse sous forme de prix, de bourses d'études et de bourses de recherches d'un des principaux industriels de la Colombie-Britannique, M. Walter C. Koerner, président de l'Alaska Pine and Cellulose Company. Il s'agit d'un don total de \$3,000 par année. La bibliothèque de l'Université de la Colombie-Britannique a reçu également du même bienfaiteur un don de \$5,000 pour une certaine collection d'ouvrages slaves. En outre le Canadian National Ukrainian Committee et quelques sociétés polonaises ont apporté leur concours en donnant des collections de livres, de revues et de journaux étrangers et d'autres sommes d'argent destinées à des projets particuliers. Au moment où nous rédigeons le présent article, nous

apprenons que la Fondation Rockefeller a fait un nouveau don de \$10,000 à la section des études slaves de l'Université de la Colombie-Britannique pour l'année 1954-1955.

### Réponse des étudiants

Du côté des étudiants, la réponse à ces innovations dans l'enseignement a été bonne, bien que plus faible dans certaines provinces que dans d'autres. L'épreuve concluante, évidemment, c'est celle du nombre d'étudiants optant pour les cours d'études slaves: langue, littérature, histoire, géographie, institutions, pour une durée d'au moins un an. A l'Université de la Colombie-Britannique, les résultats obtenus sont encourageants, puisqu'il se fait chaque année pas moins de quatre cents de ces options. Ces options comportent chez un bon nombre une étude sérieuse des langues, du russe surtout; quelques diplômés spécialisés poursuivent ailleurs des études de perfectionnement en ce domaine. A ce sujet, l'auteur du présent article croit qu'il y a lieu d'exposer plus en détail la situation actuelle.

Au cours des neuf dernières années, l'Université de la Colombie-Britannique a ajouté au programme d'études de sa faculté des arts onze cours d'études régionales sur l'Est européen et l'Union soviétique. Voici les titres de quelques-uns: l'histoire de la civilisation des peuples slaves; Europe centrale; géographie et histoire économique de l'URSS; littérature slave en traduction; les peuples de l'URSS; les principes de l'État soviétique; structure et cadres du Plan soviétique. Ces cours régionaux ont pour but de familiariser un plus grand nombre d'étudiants canadiens avec le milieu est-européen; évidemment l'URSS y tient une large place. Comme base de cet enseignement, cependant, le département des études slaves qui se compose de onze professeurs titulaires, donne des cours d'une durée maximum de six ans en langue russe, sanctionnés par la maîtrise ès-arts, et des cours de quatre ans en langue polonaise. La linguistique n'est pas négligée. Les étudiants qui se spécialisent en études slaves, par opposition à ceux qui suivent quelques cours sur ces matières dans le cadre de l'enseignement des arts en général, doivent faire des études comparées de plusieurs autres langues slaves. Il est un cycle d'études d'une durée de deux ans portant sur la linguistique slave, grâce auquel on peut acquérir assez de connaissance pour lire le tchèque, le slovaque, l'ukrainien, le serbo-croate et le slovène.

### Intérêt national

De telles innovations peuvent sembler un peu ambitieuses et l'on est tenté de se demander en quoi elles profitent au Canada; il est certain qu'elles ont leur utilité à cet égard. Les Canadiens sont de plus en plus conscients du rôle joué par leur pays dans les affaires internationales et de la place qu'il occupe dans le concert des nations; cette conviction amène à reconnaître qu'il est nécessaire pour les Canadiens d'élargir le champ de leur curiosité et de leurs connaissances, évolution reconfortante qu'on ne cesse de constater au sein de nos universités. De plus, la plupart des étudiants canadiens sont heureusement exempts de tout détestable préjugé à l'égard des autres peuples et sont animés du louable désir d'augmenter leurs connaissances sur les pays étrangers. Quant aux débouchés pour les jeunes gens possédant une bonne connaissance de l'Europe orientale, de l'Union soviétique surtout, ils ont été assez restreints jusqu'ici, mais ils se multiplient; au demeurant, le nombre de personnes suffisamment compétentes ne peut suffire à la demande actuelle.

# Le Canada et les Nations Unies

## Utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques

LE 8 décembre 1953, lors d'un mémorable discours à l'Assemblée générale des Nations Unies, le Président Eisenhower a proposé que, dans la mesure où le permet la prudence élémentaire, les gouvernements le plus intéressés commencent dès maintenant et continuent à fournir une part de leurs stocks d'uranium normal et de matières fissiles à un office international de l'énergie atomique. Le Président Eisenhower a dit notamment: « Il conviendrait, à notre avis, qu'une telle institution fût créée sous l'égide des Nations Unies ». Il a fait observer que les parts fournies seraient certes faibles au début, mais que la proposition présentait l'avantage insigne de pouvoir être mise en œuvre sans provoquer ces irritations et ces soupçons mutuels qui accompagnent tout effort visant à instituer un système d'inspection et de contrôle universels qui soit tout à fait acceptable. Le Président Eisenhower a déclaré que les États-Unis étaient non seulement prêts à étudier avec les autres pays « le plus intéressés » l'élaboration de plans qui permettraient de hâter l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, mais qu'ils s'en feraient honneur. « Il faut, bien entendu, que l'Union soviétique soit du nombre des principaux intéressés. »

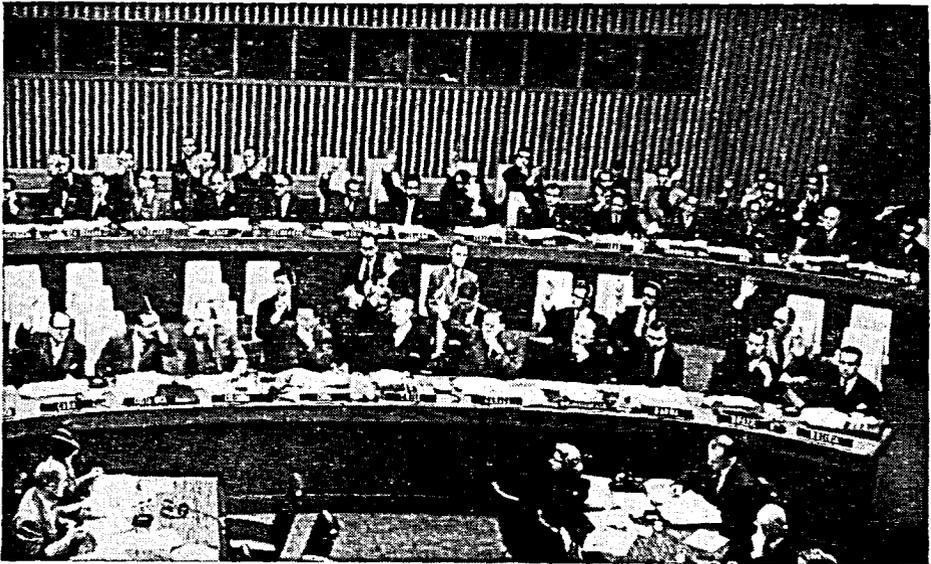
Comme le Président Eisenhower avait présenté ses propositions à l'Assemblée générale des Nations Unies, il était vraisemblable que les États-Unis voulaient voir l'Assemblée générale étudier ces propositions au cours de la session tenue cet automne. Aussi le 23 septembre dernier, le chef de la délégation des États-Unis à l'Assemblée générale, M. Henry Cabot Lodge, fils, a-t-il demandé qu'un point intitulé « Coopération internationale pour développer l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques: rapport présenté par les États-Unis d'Amérique », fût inscrit à l'ordre du jour comme présentant un caractère d'importance et d'urgence.

### Approbation du Canada

Le même jour, ouvrant le débat général à l'Assemblée, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Pearson, a fait connaître l'approbation du Canada dans les termes suivants:

Comme les États-Unis et les autres pays libres qui sont directement intéressés aux questions de l'énergie atomique, le Canada estime que même en l'absence, en l'absence regrettable, de la participation soviétique, une institution internationale de l'énergie atomique pourrait être utilement créée, selon les grandes lignes qu'a proposées le Président Eisenhower, par les nations désireuses de souscrire à ses buts et d'appuyer son action. Mon pays est à même de coopérer efficacement à l'œuvre d'une institution de ce genre et il le fera volontiers.

Le secrétaire d'État des États-Unis, M. Dulles, a confirmé que les négociations privées des États-Unis et de l'Union soviétique concernant les propositions du Président Eisenhower avaient été infructueuses malgré l'approbation générale que le monde leur avait réservée. Cependant, un communiqué remis la veille à son Gouvernement indiquait que l'Union soviétique était disposée à poursuivre la discussion de la question. M. Dulles a déclaré que les



**UNANIMITÉ AUTOUR DU PLAN DE « L'ATOME AU SERVICE DE LA PAIX ».**

Le 23 novembre, ce plan proposé par les États-Unis reçoit l'approbation unanime de la Commission des questions politiques de l'ONU. Dans la salle des conférences, illustrée en partie ci-dessus, M. David M. Johnson, représentant permanent du Canada, donne son vote.

États-Unis étaient encore prêts à négocier avec l'URSS, mais qu'ils ne permettraient plus que les négociations diffèrent davantage la création d'un office international de l'énergie atomique.

Le représentant de l'Union soviétique, M. Vychinski, nia que l'Union soviétique eût refusé sa collaboration; il fit savoir que sa délégation favorisait l'appui unanime accordé à l'inscription de la question à l'ordre du jour.

Le 4 novembre, M. Lodge ouvrit le débat consacré à l'examen détaillé de la question, en rendant compte de nouveau des efforts que déployaient les États-Unis pour explorer et exploiter les hautes possibilités qu'offre l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Il déclara que, comme par le passé, ces efforts auraient d'abord pour buts la création prochaine d'une institution internationale, ensuite la convocation d'une conférence scientifique internationale qui se tiendrait en 1955 sous les auspices des Nations Unies et enfin l'organisation aux États-Unis, pour les étudiants étrangers, de cours portant sur les principes d'application de l'énergie atomique, particulièrement de son utilisation en temps de paix.

Au cours de ce débat, l'honorable Paul Martin parlant au nom du Canada, a déclaré ce qui suit:

En ce domaine, la collaboration internationale sans l'Union soviétique est un pis-aller. Je ne puis comprendre que l'Union soviétique, ou tout autre État, puisse compter que des pays disposés à collaborer sous l'égide des Nations Unies, comme le sont les pays que nous représentons, diffèrent indéfiniment cette collaboration . . . De l'avis de mon gouvernement, pour satisfaire les besoins les plus immédiats, il faudrait diffuser les renseignements et former des spécialistes afin de répandre les connaissances techniques nécessaires à une large application de l'énergie atomique à des fins pacifiques . . . A cet égard, je puis affirmer que le Canada constituerait, à la fois une source de renseignements et une source de matières premières, de matières fissiles.

Notre objectif, somme toute, c'est de voir fonder dans le cadre des Nations Unies une institution spécialisée qui au début travaillerait dans le sens des objectifs que je viens d'énumérer, favoriserait les premières mesures tendant à diffuser plus largement les renseignements et à répandre davantage les moyens de formation en ce domaine, et aiderait les pays membres à mettre sur pied leurs propres réacteurs de recherche scientifique . . .

Quand il leur eut semblé que l'Union soviétique ne collaborerait pas à l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, les États-Unis confèrent avec le Canada, l'Australie, la Belgique, la France, le Portugal, l'Union Sud-Africaine et le Royaume-Uni, pays qui possèdent les matières premières nécessaires ou une connaissance technique de l'énergie atomique, et travaillent à réaliser l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Tous ces pays, sauf le Portugal, qui n'est pas membre des Nations Unies, présentèrent en commun une résolution exprimant l'espoir que l'office international de l'énergie atomique serait institué sans délai et proposant qu'une fois fondé l'office négocie avec les Nations Unies un accord approprié. En outre, la résolution prévoyait, pour l'été 1955, une conférence internationale réunissant des savants en science nucléaire et en sciences connexes; les préparatifs de la conférence étaient laissés au soin du secrétaire général des Nations Unies, qui serait conseillé en la matière par un comité consultatif restreint se composant des représentants de la France, du Royaume-Uni, des États-Unis, du Canada, du Brésil, de l'Inde et de l'Union soviétique.

L'Union soviétique ne s'est pas jointe aux autres pays pour parrainer cette résolution; certains pays formulèrent des réserves sur la façon dont ce programme compliqué était lancé. Néanmoins, les pays votèrent à l'unanimité pour la résolution; de la part de l'Assemblée, c'était reconnaître que les propositions du Président Eisenhower, convenablement mises en œuvre, auraient d'heureux effets d'ordre social et économique. Bien que toutes les délégations fussent, comme M. Lodge, de l'avis qu'elles étaient témoins d'un événement qui passerait dans l'histoire, plusieurs d'entre elles firent observer qu'en présence des problèmes extrêmement difficiles qu'il fallait résoudre avant que tous les avantages du plan puissent se faire sentir, il fallait se garder de tout optimisme exagéré.

### Définition de l'agression

La question de définir l'agression fut posée pour la première fois à l'Assemblée générale des Nations Unies le 17 novembre 1950; elle fut ensuite renvoyée à la Commission du droit international. L'examen qu'en fit la Commission ainsi qu'un rapport de la Sixième Commission donnèrent lieu à un débat de l'Assemblée générale au cours de la septième session de cet organisme, en 1952. Par sa résolution n° 688, l'Assemblée générale décida qu'une définition de l'agression serait utile et qu'elle était possible; un comité spécial de quinze membres fut constitué pour étudier davantage la question et pour présenter un projet de définition de l'agression à la neuvième session de l'Assemblée générale.

Le Comité spécial se réunit entre le 24 août et le 21 septembre 1953 et il présenta un rapport qui a été discuté en Sixième Commission à la neuvième session de l'Assemblée générale, en cours actuellement. Le rapport portait une étude des deux principaux genres de définitions (générales ou détaillées) et des différents modes d'agression, y compris l'agression indirecte.

Dès l'ouverture du débat, un profond désaccord se manifesta entre les délégués sur le point de savoir s'il y avait quelque utilité à définir l'agression et sur le genre de définition qu'il conviendrait d'établir. Il y avait désaccord aussi sur les modes d'agression auxquels devait s'étendre la définition. Certains délégués préféraient que soit définie seulement l'agression armée; d'autres voulaient que soit définie en outre l'agression indirecte.

M. Charles Stein, représentant du Canada à la Sixième Commission, exposa dans les termes suivants la thèse du Canada:

A notre avis, la possibilité d'une définition doit entrer en ligne de compte dans l'appréciation de son utilité. Nous doutons encore qu'une définition, quelle qu'elle soit, puisse être vraiment utile aux organes compétents des Nations Unies . . . Certains genres de définitions pourraient même constituer pour eux des entraves . . . Nous estimons, de fait, que toute définition irait à l'encontre de sa propre fin si elle privait le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale de la grande latitude qui leur est laissée actuellement pour juger de la nature des faits et pour prendre leurs décisions.

Quant à l'extension à donner à la définition, le représentant du Canada s'opposa à ce que certains actes fussent automatiquement classés comme actes d'agression. M. Stein ajouta pour conclure que le Canada « ne s'oppose pas à une définition qui paraîtrait capable de faire l'accord au sein de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, et notamment parmi les membres permanents du Conseil de sécurité, qui ne contredirait pas l'état de choses existant actuellement sous le régime de la Charte et qui serait conforme aux autres textes (que j'ai) mentionnés ».

Après cinq semaines environ de débat, la Sixième Commission approuva le 9 novembre, par 33 voix contre 3, et 14 abstentions y compris celle du Canada, une résolution constituant un second comité spécial et lui donnant mandat de se réunir en 1956 et de soumettre à la onzième session de l'Assemblée générale « un rapport détaillé suivi d'un projet de définition de l'agression, eu égard aux idées exprimées à la neuvième session de l'Assemblée générale et aux projets de résolutions et d'amendements présentés ». Une proposition antérieure tendant à constituer un groupe de travail avait été rejetée par 22 voix contre 19.

### Admission de nouveaux membres

Le point de l'ordre du jour relatif à l'admission de nouveaux membres a été discuté à la neuvième session au sein de la Commission politique spéciale. Bien que plusieurs propositions aient été examinées et que deux résolutions aient été adoptées finalement par la Commission, celle-ci n'a pas réussi à sortir de l'impasse où en était arrivée l'étude de la question.

Il appartient au Conseil de sécurité de recommander l'admission des nouveaux membres. Le Conseil n'ayant encore réussi à approuver aucune des vingt et une candidatures présentées, l'Assemblée générale s'est occupée de plus en plus de ce problème. A sa huitième session, l'Assemblée a créé une Commission des bons offices dont les trois membres devaient consulter les membres du Conseil de sécurité et présenter un rapport à l'Assemblée. Cette Commission, au sein de laquelle étaient représentés le Pérou, l'Égypte et les Pays-Bas, a été obligée de dire dans son rapport à la neuvième session qu'elle n'avait pu persuader les membres du Conseil de sécurité de modifier leur attitude à l'égard des candidatures présentées.

Quand la Commission politique spéciale a commencé ses délibérations sur la question des nouveaux membres, elle avait non seulement à examiner le rapport de la Commission des bons offices, mais elle était saisie également d'un projet de résolution présenté par l'Australie et proposant que le Conseil de sécurité étudiat de nouveau les candidatures du Laos et du Cambodge, à cause de l'attitude favorable à la reconnaissance de leur souveraineté et de leur indépendance que révèle la déclaration finale de la Conférence de Genève.

M. G. D. Weaver, député, représentant du Canada au sein de la Commission politique spéciale, a déclaré le 5 novembre, au cours du débat général, que, de toute évidence, peu de progrès avait été accompli depuis la huitième session dans la recherche d'une solution au problème des nouveaux membres.

Quatorze États\* dont l'admission a été approuvée par une forte majorité à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité sont toujours exclus par le veto d'un seul membre du Conseil de sécurité. Sept autres candidats\*\* n'ont pu obtenir au Conseil de sécurité les sept voix affirmatives qui doivent précéder toute recommandation formelle à l'Assemblée générale. Tant qu'une solution n'aura pas été trouvée et que des candidats méritants n'aurent pas été admis, nous ne pourrions affirmer que les Nations Unies soient en mesure de parler au nom du monde entier et d'exercer leurs fonctions comme elles le devraient. La délégation du Canada attache une grande importance à ce que ce problème soit résolu d'une manière ou d'une autre et à ce que tous les États qui sont dignes d'être admis, aux termes de la Charte, puissent participer à nos délibérations le plus tôt possible.

M. Weaver a rendu hommage aux efforts de la Commission des bons offices et a déclaré que la délégation du Canada favorisait la continuation du travail de la Commission « afin que celle-ci puisse profiter aussitôt de tout développement nouveau susceptible de faciliter une solution ». M. Weaver a fait savoir que la délégation du Canada appuierait sans réserve la résolution de l'Australie.

La Commission a examiné plusieurs projets de résolution recommandant des mesures à prendre par le Conseil de sécurité. Le représentant de l'Inde et les représentants de l'Argentine, de Cuba et du Salvador sont convenus de réunir en une seule résolution les projets qu'ils avaient présentés séparément. La Commission spéciale a fini par adopter à l'unanimité leur résolution conjointe. Celle-ci exprimait la reconnaissance de ces représentants pour les travaux de la Commission des bons offices et priait celle-ci de poursuivre ses efforts; elle renvoyait au Conseil de sécurité toutes les candidatures, « ainsi qu'un procès-verbal complet des délibérations de la présente session de l'Assemblée générale, en vue d'un nouvel examen et de recommandations formelles »; elle proposait que le Conseil de sécurité se réunisse pour examiner le problème et priait le Conseil, de même que la Commission des bons offices, « de présenter un rapport à l'Assemblée générale au cours de la présente session si c'était possible et, en tout cas, pendant la dixième session ordinaire ».

Après avoir adopté la résolution présentée par l'Inde, l'Argentine, Cuba et le Salvador, la Commission avait encore à discuter quatre autres résolutions: la résolution de l'Australie; une résolution présentée par l'Argentine, Cuba et le Salvador et proposant l'admission de tous les candidats non communistes

\* Portugal, Jordanie, Irlande, Italie, Autriche, Finlande, Ceylan, Népal, Corée du Sud, Libye, Japon, Vietnam, Laos, Cambodge.

\*\* Albanie, Mongolie, Hongrie, Roumanie, Bulgarie, Corée du Nord, République démocratique du Vietnam.

sauf la Corée du Sud et le Vietnam; une proposition des États-Unis recommandant l'admission de tous les candidats non communistes, y compris la Corée du Sud et le Vietnam; une proposition « globale », bien connue, présentée par le bloc soviétique et tendant à l'admission de quatorze États. La proposition du bloc soviétique avait été repoussée aux sessions antérieures à cause de l'exclusion du Japon et du nombre prédominant des pays communistes qui y étaient nommés. La Commission spéciale a finalement adopté une résolution proposée par l'Inde et l'Indonésie, aux termes de laquelle les quatre résolutions étaient renvoyées sans examen au Conseil de sécurité. La délégation du Canada s'est abstenue de voter sur la résolution de l'Inde et de l'Indonésie.

Le 23 novembre, en séance plénière, la résolution présentée par l'Argentine, Cuba, l'Inde et le Salvador a été adoptée à l'unanimité. Quand la résolution de l'Inde et de l'Indonésie a été soumise à la séance plénière, le représentant de l'Inde a proposé qu'elle ne fût pas mise aux voix, parce que, dit-il, un vote partagé détruirait l'unanimité montrée par l'Assemblée à l'égard de l'autre résolution. Aucune délégation ne s'étant opposée à cette proposition, l'Assemblée a décidé à l'unanimité, sans recourir au vote, de ne pas donner suite à la deuxième résolution.

### Réorganisation du Secrétariat des Nations Unies

Au cours du mois d'août dernier, le secrétaire général des Nations Unies, M. Hammarskjöld, fit savoir qu'il avait achevé la mise au point de son plan de réorganisation du Secrétariat. En octobre, il présenta son rapport à ce sujet à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, avec la recommandation que le plan fût mis en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1955.

Le secrétaire général, dans son rapport, expliquait que la réorganisation envisagée avait pour but d'accroître l'efficacité et de réduire les frais du Secrétariat. Il avait déjà été opéré ou il était projeté des changements et des réductions de personnel aux niveaux inférieurs de tous les départements du Secrétariat. Les changements les plus importants, toutefois, étaient ceux que le rapport proposait pour les niveaux supérieurs. Quatre positions, dont trois nouvelles, devaient être créées dans le cabinet du secrétaire général, celles d'adjoint exécutif, de conseiller juridique, de contrôleur et de directeur du personnel. En outre, sept positions de sous-secrétaires devaient être créées, dont cinq attachées à des départements spécifiés et deux correspondant à un mandat général. Au même niveau, il devait être nommé un directeur du département des conférences et un directeur général de l'Administration de l'assistance technique. Le plan envisageait aussi la nomination de sous-secrétaires suppléants dans les départements où le volume de travail le justifiait. Au total, le secrétaire général demandait l'autorisation de nommer quinze hauts fonctionnaires.

Le débat en Cinquième Commission traîna en longueur à cause de divergences de vues sur le nombre de hautes positions à créer au Secrétariat ainsi que sur les traitements à accorder dans chaque cas. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires estima que le nombre envisagé de hautes positions nouvelles alourdirait démesurément les cadres supérieurs du Secrétariat. L'accord se fit lorsque le secrétaire général proposa, en guise de compromis, la création immédiate de treize positions élevées et l'autorisation,

*(Voir la suite à la page 384)*

## NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. E. D. McGreer, ancien ministre du Canada au Danemark, revient en congé au pays en octobre 1954.
- M. S. M. Scott est nommé haut commissaire du Canada au Pakistan le 1<sup>er</sup> novembre 1954. Il a quitté Ottawa pour Karachi le 27 octobre 1954.
- M. J. B. Seaborn, de l'ambassade du Canada à La Haye, revient en congé au Canada le 29 octobre 1954.
- M. J. D. Foote, de l'administration centrale, est affecté le 5 novembre 1954 au haut commissariat du Canada à Colombo.
- M. E.-R. Bellemare, du consulat général du Canada à New-York, est affecté le 12 novembre 1954 à l'ambassade du Canada à Port-au-Prince.
- M. K. P. Kirkwood est nommé le 1<sup>er</sup> novembre 1954 ambassadeur du Canada en Égypte et ministre du Canada au Liban. Il quitte Ottawa pour le Caire le 17 novembre 1954.
- M. A.-C.-E. Joly de Lotbinière, de l'administration centrale, est affecté le 18 novembre 1954 à l'ambassade du Canada à La Haye.
- M<sup>lle</sup> H. D. Burwash, de l'administration centrale, est affectée le 23 novembre 1954 à la délégation permanente du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord (Paris).
- M. P. V. Lyon, de l'administration centrale, est affecté le 29 novembre 1954 à l'ambassade du Canada à Bonn.
- M. H. F. B. Feaver est nommé le 1<sup>er</sup> novembre 1954 ministre du Canada au Danemark. Il quitte Ottawa le 26 novembre 1954.
- M. M. Shenstone, du Centre d'études arabes du Moyen-Orient (Shemlan), est affecté le 30 novembre 1954 à la légation du Canada à Beyrouth.

### ■

#### FEU ROBERT MORRISON LITHGOW

Bob Lithgow avait été un an en fonctions ici à Rio avant de succomber soudainement à la poliomyélite le mois dernier. C'était son premier poste et il s'adonnait avec une infatigable diligence aux multiples tâches que remplit un troisième secrétaire dans nos petites missions. Il manifesta très tôt les qualités qui, avec sa belle intelligence, l'auraient, j'en suis sûr, mené à des postes importants dans notre service.

Il est décédé à trente ans, sa carrière à peine commencée, mais il a bien servi le Canada et a fait honneur aux siens pendant cette brève période. Nous l'aimions et le respectons et nous ressentons vivement le vide que sa mort a créé.

SYDNEY D. PIERCE  
*Ambassadeur du Canada au Brésil*

### ■

#### PUBLICATIONS

- Recueil des Traités 1948, N° 36*: Index au Recueil des Traités 1948. Texte anglais (prix: 25c.).
- Recueil des Traités 1949, N° 28*: Index au Recueil des Traités 1949. Texte anglais (prix: 25c.).
- Recueil des Traités 1950, N° 22*: Index au Recueil des Traités 1950. Texte anglais (prix: 25c.).
- Recueil des Traités 1951, N° 17*: Échange de Notes entre le Canada et la France comportant un accord concernant les fournitures faites aux populations civiles par les autorités militaires canadiennes et l'indemnité relative aux navires français réquisitionnés par le Canada durant la guerre. Signées à Ottawa, le 26 juin et le 4 juillet 1951. Textes anglais et français (prix: 25c.).

*Recueil des Traités 1951, N° 30:* Accord entre le Gouvernement de la République française et les Gouvernements du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Union Sud-Africaine, de l'Inde et du Pakistan au sujet des sépultures militaires du British Commonwealth en territoire français. Signé à Paris le 31 octobre 1951. Textes anglais et français (prix: 25c.).

*Recueil des Traités 1952 N° 3:* Échange de Notes appliquant au Canada et à l'Autriche la Convention entre sa Majesté et le Président fédéral de la République d'Autriche relative aux actes de procédures en matières civiles et commerciales, signée à Londres le 31 mars 1931. Signées à Vienne le 18 janvier 1952. Textes anglais et français (prix: 25c.).

*Recueil des Traités 1952, N° 19:* Accord supplémentaire revisant l'Article II de l'accord annexé à l'Acte final de la Réunion du Commonwealth et des États-Unis relative aux télécommunications, signé à Londres le 12 août 1949. Signé à Londres le 1<sup>er</sup> octobre 1952. Textes anglais et français (prix: 25c.).

*Recueil des Traités 1952, N° 21:* Échange de Notes entre le Canada et l'Italie constituant un accord concernant le règlement de certaines réclamations canadiennes nées de la guerre et le déblocage des avoirs italiens au Canada. Signées à Ottawa, le 20 septembre 1951. Textes anglais et français (prix: 25c.).

*Recueil des Traités 1952, N° 23:* Échange de Notes entre le Canada et Ceylan constituant un accord mettant en vigueur la déclaration de principes des deux pays relative au développement économique coopératif de Ceylan. Signées à Colombo les 3 et 11 juillet 1952. Textes anglais et français (prix: 25c.).

*Recueil des Traités 1952, N° 24:* Échange de Notes entre le Canada et l'Égypte constituant un accord relatif à l'échange du traitement de la nation la plus favorisée en vue de régler le commerce entre les deux pays. Signées à Ottawa le 26 novembre et le 3 décembre 1952. Textes anglais et français (prix: 25c.).

*Recueil des Traités 1953, N° 5:* Arrangement prévoyant l'application à l'Italie de l'Accord international du 27 juillet 1946 sur les brevets appartenant à des Allemands, modifié par le protocole du 17 juillet 1947. Signé à Rome, le 29 novembre 1950. Textes anglais et français (prix: 25c.).

*Recueil des Traités 1953, N° 6:* Échange de Notes entre le Canada et le Royaume-Uni constituant un accord ayant pour objet d'étendre à la Rhodésie du Sud l'accord conclu le 5 juin 1946 à l'égard de la double imposition en matière d'impôt sur le revenu. Signées à Ottawa le 27 février et le 9 avril 1952. Textes anglais et français (prix: 25c.).

*Recueil des Traités 1953, N° 9:* Échange de Notes entre le Canada et l'Inde constituant un accord relatif à l'inspection des fournitures et du matériel achetés par l'Inde au Canada. Signées à Ottawa les 5 et 12 juin 1953. Textes anglais et français (prix: 25c.).

*Recueil des Traités 1953, N° 10:* Échange de Notes entre le Canada et le Royaume-Uni constituant un accord ayant pour objet d'étendre à la Colonie de la Dominique l'accord conclu le 5 juin 1946 à l'égard de la double imposition en matière d'impôt sur le revenu. Signées à Ottawa le 30 juin et le 21 juillet 1953. Textes anglais et français (prix: 25c.).

*Recueil des Traités 1953, N° 14:* Convention entre le Canada et les États-Unis d'Amérique pour la conservation des pêcheries de flétan du Pacifique nord et de la mer de Béring. Signée à Ottawa le 2 mars 1953. Textes anglais et français (prix: 25c.).

*Recueil des Traités 1953, N° 16:* Convention internationale pour la protection des végétaux. Signée à Rome le 6 décembre 1951. Textes anglais et français (prix: 25c.).

*Recueil des Traités 1953, N° 18:* Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique constituant un accord portant création d'un Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques. Signées à Washington le 12 novembre 1953. Textes anglais et français (prix: 25c.).

*Recueil des Traités 1953, N° 22:* Accord financier entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume-Uni. Signé à Ottawa le 13 août 1953. Textes anglais et français (prix: 25c.).

*Recueil des Traités 1954, N° 2:* Accord entre le Gouvernement du Royaume du Danemark et les Gouvernements du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Australie, du Canada, de l'Inde, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan et de l'Union Sud-Africaine relatif aux tombes et monuments militaires du Commonwealth britannique en territoire danois. Signé à Copenhague le 22 février 1954. Textes anglais et français (prix: 25c.).

*Recueil des Traités 1954, N° 3:* Accord de commerce entre le Canada et le Japon. Signé à Ottawa le 31 mars 1954. Textes anglais et français (prix: 25c.).

*Recueil des Traités 1954, N° 4:* Accord visant à faciliter la circulation internationale du matériel visuel et auditif de caractère éducatif, scientifique et culturel. Signé à Lake-Success le 17 décembre 1949. Textes anglais et français (prix: 25c.).

# AFFAIRES EXTÉRIEURES

INDEX DU VOLUME 6 (JANVIER - DÉCEMBRE 1954)

## Affaires extérieures

- Déclaration sur les (M. Pearson), 95
- Débats à la Chambre des communes, 126, 163
- Allemagne, République fédérale d'
  - Admission dans l'OTAN, 330, 366
- Assistance technique, 95
- Canada
  - Défense conjointe du—et des États-Unis, 133
  - La fête du—à l'étranger, 263
  - Le Comité—États-Unis de l'éducation, 294
  - Le programme de défense du Canada, 203
- Canadienne à l'étranger (Une), 153, 190
- Churchill (sir Winston)
  - Déclaration de—à Ottawa, 215
- Coexistence
  - (Discours de M. Pearson), 322
- Collège impérial de défense, 64
- Commissions internationales de surveillance en Indochine, 265, 307
- Collège Rollins, Allocution au (M. Pearson), 97, 100
- Commonwealth (Conférence des ministres des Finances du), 89
- Conférence de Berlin, 126, 142
- Conférence de Genève sur la Corée, 126, 247
  - Opinions sur la, 168
  - Rapport sur la, 174
- Conférence économique à Washington, 130
- Corée
  - Atrocités en, 21
  - Conférence de Genève sur la, 126, 168, 174, 247
  - Négociations de, 18
  - Prisonniers de guerre en, 119
  - Relèvement de la, 20
- Côte de l'Or (La), 274
- Désarmement (*Voir*: Nations Unies)
- Dulles, M.
  - Allusion à un discours de—, 128
- Éducation
  - Bureau international de l', 297
  - Le Comité Canada—États-Unis de l', 294
- Eisenhower (Président)
  - Discours sur l'énergie atomique, 21, 127
- États-Unis
  - Défense conjointe du Canada et des—, 133
  - Comité Canada — de l'éducation, 294
- Éthiopie
  - Visite de l'Empereur d', 219
- Études slaves dans les universités canadiennes (Les), 371
- FISE (Fonds des Nations Unies pour l'enfance), 49, 123
  - Contribution du Canada au, 95
- GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce),
  - Huitième session, 84
- Gouverneur général
  - Visite du—à Washington, 207
- Indochine
  - Participation aux Commissions internationales, 265
  - Mission des Commissions internationales, 307
- Lithgow (Feu Robert Morrison), 381

## Nations Unies

- Admission de nouveaux membres, 378
- Agression (Définition de l'), 377
- Apatridie, 200
- Assemblée générale
  - Huitième session de l', 19, 33
  - Nouvelle convocation de l', 119
- Assistance technique, 95
- Birmanie (Troupes nationalistes chinoises en), 24, 121
- Budget, 33
- Chypre, 355
- Commerce international, 199
- Condition de la femme (Commission de la), 161
- Conflit racial sud-africain, 26
- Conseil de sécurité, 34
- Conseil économique et social, 199, 316
- Corée
  - Atrocités en, 21
  - Conférence de Genève sur la, 126, 168, 174, 247
  - Négociations de, 18
  - Prisonniers de guerre en, 119
  - Relèvement de la, 20
- Développement économique des pays insuffisamment développés, 30
- Désarmement, 23, 357
  - Commission du, 159, 201
  - Conversations de Londres sur le, 236
- Droits de l'homme
  - Commission des, 159
  - Journée des, 36
  - Le Canada et les projets de pactes relatifs aux, 122
- Énergie atomique, 21, 127, 375
- Esclavage, 123, 199
- Institutions spécialisées (*Voir*: nom de chacune)
- Israël (Conventions d'armistice), 34
- Libye (Aide financière à la), 28
- Opium
  - Comité central permanent de l', 123
  - Protocole sur l', 202
- Personnel (Politique à l'égard du), 32
- Prisonniers de guerre
  - Commission spéciale des, 29, 121, 162
  - en Corée, 119
- Réfugiés de Palestine, 27, 122
- Secrétariat (Réorganisation du)
- Société financière, 31
- Stupefiants (Commission des), 202
- Sud-Ouest africain (Comité pour le), 161
- Tension internationale, 23
- Travail forcé, 30, 200
- Tutelle
  - Conseil de, 161
  - Questions de, 26
- Nord canadien, 17
- Normandie (Dixième anniversaire des débarquements en), 216
- OAA (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture), 238
- OIT (Organisation internationale du Travail), 125, 236

- OMS (Organisation mondiale de la santé), 124, 237
- OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord)
- Admission de la République fédérale d'Allemagne dans l',
  - Cinquième anniversaire de l', 112
  - Collège de défense de l', 98
  - Commandement atlantique de l', 226
  - Déclarations à la Chambre des communes sur l', 163, 203
  - Journalistes de l'—au Canada, 259
  - Sessions ministérielles du Conseil, 2, 195
- Patterson (M. George)
- Hommage à, 35
  - Plan de Colombo, 8, 281
  - Premier ministre (Voyage du), 46, 106
- Question palestinienne aux Nations Unies (La), 181, 230
- Radio-émission du 1<sup>er</sup> janvier (M. Pearson), 37
- Relations publiques internationales (Discours de M. Pearson), 67
- Rhodésie
- La fédération de la—et du Nyassaland, 55
- Saint-Laurent
- Voie maritime et aménagement du—, 340
- Sélassié (S.M.I. Hailé)
- Visite au Canada de, 219
- Service extérieur
- Concours d'admission au, 321
- Situation mondiale, Revue de la (Déclaration de M. Pearson à la Chambre des Communes), 74
- Trieste, 302
- Ukraine et la Russie (L'), 254
- UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture)
- Huitième conférence générale, 311
  - Université de l'Edifice de l'Est (L'), 320
- Wrong, Éloge de M. Hume, 79

## LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

(Suite de la page 380)

sous réserve de l'approbation du Comité pour les questions administratives et budgétaires, de nommer ultérieurement deux autres sous-secrétaires suppléants si le besoin s'en faisait sentir.

M. Hammarskjöld proposa que les hauts fonctionnaires en question touchent un traitement de base fixe de \$12,500, plus des indemnités fixées à \$3,500, et il demanda l'autorisation d'accorder en outre à chacun une indemnité pouvant s'élever jusqu'à \$6,000 par année, selon les fonctions qu'il exercerait. Le Comité consultatif accepta les chiffres proposés pour le traitement de base et les indemnités fixes, mais demanda que les indemnités additionnelles soient limitées à un maximum de \$4,000 par année, dans le cadre d'un total d'ensemble de \$35,000 pour les frais de cette nature. Le représentant des États-Unis, tout en acceptant le chiffre du traitement de base, proposa que les indemnités fixes soient graduées de \$1,000 à \$3,000 et que les indemnités additionnelles soient tirées d'un fonds d'hospitalité n'excédant pas \$40,000 par année. La délégation du Canada appuya les recommandations du Comité consultatif. Après un long débat, il fut adopté une solution de compromis retenant le traitement de base et les indemnités fixes proposés par le secrétaire général, mais limitant les indemnités additionnelles au maximum de \$4,000 par année par fonctionnaire et au total d'ensemble de \$50,000 par année.

Le 15 novembre, la Cinquième Commission adopta à l'unanimité une résolution présentée par l'Argentine, l'Inde, le Liban et la Yougoslavie, exprimant une approbation générale des mesures prises par le secrétaire général pour réorganiser le Secrétariat du Siège et l'invitant, dans la mise en œuvre des mesures qu'il avait proposées, à tenir compte des commentaires que présente le rapport du Comité consultatif ainsi que des observations et des idées énoncées au cours du débat en Cinquième Commission.

